

Programme Communal de Développement Rural

Commune de Court Saint-Etienne

Partie 1 : Analyse des caractéristiques du territoire
Section A : Diagnostic territorial

Décembre 2019

Pour le compte de :



Administration
Communale de
Court-Saint-Etienne

COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

NOVEMBRE 2019



agora
E T U D E S

Rue Montagne aux Anges, 26
B - 1081 Bruxelles
T. +32 2 779 13 55
F. +32 2 779 22 75
agora@agora-urba.be
www.agora-urba.be

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1.1 LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL EN QUELQUES MOTS.....	6
1.2 LA MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL	7
1.2.1 Une structure du rapport en 3 étapes	7
1.2.2 Deux approches d'analyse du territoire.....	7
1.3 LE TERRITOIRE COMMUNAL EN QUELQUES MOTS	16
1.4 CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION	21
1.4.1 Préambule	21
1.4.2 Synthèse	22
1.4.3 Analyse détaillée	23
1.5 PLAN DE SECTEUR	29
1.5.1 Préambule	29
1.5.2 Analyse détaillée	30
2 THEME 1 : CADRE NATUREL	48
2.1 STRUCTURE PHYSIQUE	49
2.1.1 Préambule	49
2.1.2 Synthèse	50
2.1.3 Analyse détaillée	51
2.1.4 Analyse subjective	76
2.1.5 Tableau atouts – faiblesses – opportunités – menaces	81
2.1.6 Enjeux et recommandations.....	82
2.2 RÉSEAU ÉCOLOGIQUE	83
2.2.1 Préambule	83
2.2.2 Synthèse	84
2.2.3 Analyse détaillée	85
2.2.4 Analyse subjective	117
2.2.5 Tableau atouts – faiblesses – opportunités – menaces	121
2.2.6 Enjeux et recommandations.....	123
2.3 STRUCTURE PAYSAGÈRE	124
2.3.1 Préambule	124
2.3.2 Synthèse	125
2.3.3 Contexte	126
2.3.4 Analyse subjective	153
2.3.5 Tableau atouts – faiblesses – opportunités – menaces	160
2.3.6 Enjeux et recommandations	161
3 THEME 2 : CADRE BÂTI	162
3.1 STRUCTURE DU BÂTI	163
3.1.1 Préambule.....	163
3.1.2 Synthèse.....	164
3.1.3 Analyse par entité	165
3.1.4 Patrimoine bâti	184
3.1.5 Analyse du parc actuel des logements	193
3.1.6 Transactions immobilières	198
3.1.7 Réserves foncières.....	201
3.1.8 Politique communale en matière de logement	212
3.1.9 Analyse subjective.....	216
3.1.10 Tableau atouts – faiblesses – opportunités – menaces	219
3.1.11 Enjeux et recommandations	220
4 THEME 3 : DEPLACEMENTS ET ESPACES PUBLICS	221
4.1.1 Préambule.....	222
4.1.2 Synthèse.....	223
4.1.3 Analyse détaillé.....	224
4.1.4 Les modes de transports doux.....	269
4.1.5 Les transports publics.....	276
4.1.6 Mobilités alternatives	285
4.1.7 Sécurité routière.....	286
4.1.8 Elaboration de scénarios de mobilité pour une nouvelle liaison automobile entre l'axe de la vallée de la Dyle et la RN 25	287
4.1.9 Déclaration politique générale.....	290
4.1.10 Analyse subjective	291
4.1.11 Tableau atouts – faiblesses – opportunités – menaces	298
4.1.12 Enjeux et recommandations	299
5 THEME 4 : ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, TOURISME, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	300
5.1 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	301
5.1.1 Préambule.....	301
5.1.2 Synthèse.....	302
5.1.3 Caractéristiques socio-économiques.....	303
5.1.4 Les activités agricoles et sylvicoles.....	315
5.1.5 L'industrie et les services.....	323
5.1.6 Les commerces et les services	326
5.1.7 Analyse subjective.....	328
5.1.8 Tableau atouts – faiblesses – opportunités – menaces.....	331

5.1.9	Enjeux – Recommandations	333
5.2	TOURISME.....	334
5.2.1	Préambule	334
5.2.2	Synthèse	334
5.2.3	Analyse détaillée	335
5.2.4	Tableau atouts – faiblesses – opportunités – menaces	339
5.2.5	Enjeux – Recommandations	340
5.3	EQUIPEMENTS ET SERVICES	341
5.3.1	Préambule	341
5.3.2	Synthèse	342
5.3.3	Petite enfance.....	343
5.3.4	Enfance et jeunesse	344
5.3.5	Enseignement.....	344
5.3.6	3ème âge.....	347
5.3.7	Les services aux personnes handicapées	348
5.3.8	Assistance et accueil social.....	349
5.3.9	Soins de santé.....	351
5.3.10	Activité économique et emploi.....	354
5.3.11	Activités sportives	355
5.3.12	Activités culturelles	358
5.3.13	Autres équipements.....	361
5.3.14	Analyse subjective.....	364
5.3.15	Tableau atouts – faiblesses – opportunités - menaces.....	370
5.3.16	Enjeux et recommandations	372
5.4	INFRASTRUCTURES TECHNIQUES.....	373
5.4.1	Préambule	373
5.4.2	Synthèse	374
5.4.3	Energie	375
5.4.4	Distribution d’électricité locale.....	381
5.4.5	Distribution de gaz	381
5.4.6	Réseau de câblo-télécommunications	381
5.4.7	Réseau d’égouttage et assainissement	381
5.4.8	Sources d’alimentation en eau et quantité d’eau prélevée	385
5.4.9	Gestion et traitement des déchets.....	385
5.4.10	Analyse subjective.....	387
5.4.11	Tableau atouts – faiblesses – opportunités – menaces.....	391
5.4.12	Enjeux et recommandations	393
6	CONCLUSION- PISTES DE REFLEXION.....	394
6.1	QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION PAR VILLAGE	395
6.2	OUTILS À ÉLABORER	401

INTRODUCTION



1.1 LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL EN QUELQUES MOTS...

Le **diagnostic territorial** comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire.

- ↳ *Il se focalisera sur les évolutions et l'interprétation des données plus que sur des descriptions et énumérations.*
- ↳ *Il sera accompagné de plusieurs cartes dressées à l'échelle du 1/10.000ème (et le cas échéant au 1/5000ème), présentant divers aspects de la réalité communale.*

Ce diagnostic a pour objectif de dégager les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire communal et pourra servir de base à l'état des lieux à établir lors de la définition du Plan Stratégique Transversal 2019-2024, de la déclaration de politique du logement, à la définition ultérieure d'un schéma de développement communal, d'un programme communal de développement rural, à la révision éventuelle du plan communal de mobilité, ...

- ↳ LE DIAGNOSTIC CONTEXTUEL N'A PAS POUR SEUL OBJET LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE MAIS CONSTITUE AUSSI UN OUTIL DE PILOTAGE DE SON PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT. IL NE S'AGIT PAS SEULEMENT DE JUGER POUR COMPRENDRE, MAIS SURTOUT DE JUGER POUR AGIR.
- ↳ LE BUT DU DIAGNOSTIC EST DE DÉTERMINER LES PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA STRUCTURE DU TERRITOIRE COMMUNAL, LES TENDANCES DE SON DÉVELOPPEMENT AINSI QUE LES CONTRAINTES, LES DÉFICIENCES, LES PROBLÈMES À RÉSOUDRE, LES BESOINS À SATISFAIRE, LES POTENTIALITÉS À EXPLOITER, TOUT COMME LES ENJEUX POUR L'AVENIR.
- ↳ DÉTERMINER LES OUTILS À ÉLABORER ULTÉRIEUREMENT

Dans le cadre de la méthodologie de travail, nous avons cité à titre d'exemple les

extraits de la Déclaration Politique générale 2018-2024 afin de présenter aussi les priorités communales.

Toutefois, nous précisons qu'il s'agit d'un diagnostic (situation existante) qui servira comme base à la réalisation des outils urbanistiques (PCM, PCDN, PCDR, SDC, GCU etc...) qui fixeront des objectifs communaux.

A l'heure actuelle, ce diagnostic se veut non-orienté et n'a donc pas comme rôle de proposer des solutions aux problématiques identifiées.

Chaque chapitre de l'analyse devra comporter **les caractéristiques générales du territoire et situer celui-ci dans un contexte géographique plus étendu** (régional, sous régional et articulation par rapport aux communes voisines et à la sous-région) ainsi que dans son contexte historique.

- ↳ **Une commune n'est pas une « île ».** Elle n'est pas seule ; au contraire, elle entretient de multiples interactions et communications avec d'une part, ses communes limitrophes et d'autre part, la sous-région dans laquelle elle s'inscrit. Les facteurs d'influence des communes limitrophes et/ou de la (sous)-région sont très importants car ils peuvent orienter, de manière décisive, les futures options pour le territoire communal.
 - Dans ce cadre, Le Brabant wallon a initié une large réflexion avec les communes et les acteurs supra-communaux en vue de mettre en place une stratégie visant un développement territorial optimal et cohérent en Brabant wallon. La première phase du Contrat de développement territorial a consisté en un diagnostic de la situation existante sur 20 thématiques dont le logement, l'urbanisation, la mobilité, l'accueil de la petite enfance et des personnes âgées, l'enseignement secondaire, l'agriculture, les inondations, l'économie, le commerce, le tourisme, la culture, la santé...
 - **Le Diagnostic territorial** de la commune de Court-Saint-Etienne, prend donc comme base pour le contexte du Brabant Wallon, les données et les analyses présentées dans le cadre du rapport du « Contrat de développement territorial » et développe et analyse plus en détail les éléments pertinents pour la commune.

- ↳ **Plusieurs cartes thématiques seront réalisées**

1.2 LA MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

1.2.1 UNE STRUCTURE DU RAPPORT EN 3 ÉTAPES

Le Rapport du Diagnostic territorial se structure en 3 étapes, comme suit :

INTRODUCTION ET METHODOLOGIE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- Occupation du sol et Plan de Secteur ;
- Population.

II. LA DESCRIPTION ET L'ANALYSE DU TERRITOIRE (selon ses 4 composants) :

- Thème 1 : Cadre naturel
 - La structure physique ;
 - La structure paysagère ;
 - La structure écologique.
- Thème 2 : Cadre bâti- habitat
 - La structure du bâti et le patrimoine ;
 - L'analyse du parc des logements actuel
 - L'analyse des projets en cours et des réserves foncières.
- Thème 3 : Mobilité
 - Déplacements et espace public.
- Thème 4 : Activités, services et infrastructures techniques
 - Les activités économiques ;
 - Le tourisme ;
 - Les équipements publics ;
 - Les infrastructures techniques.

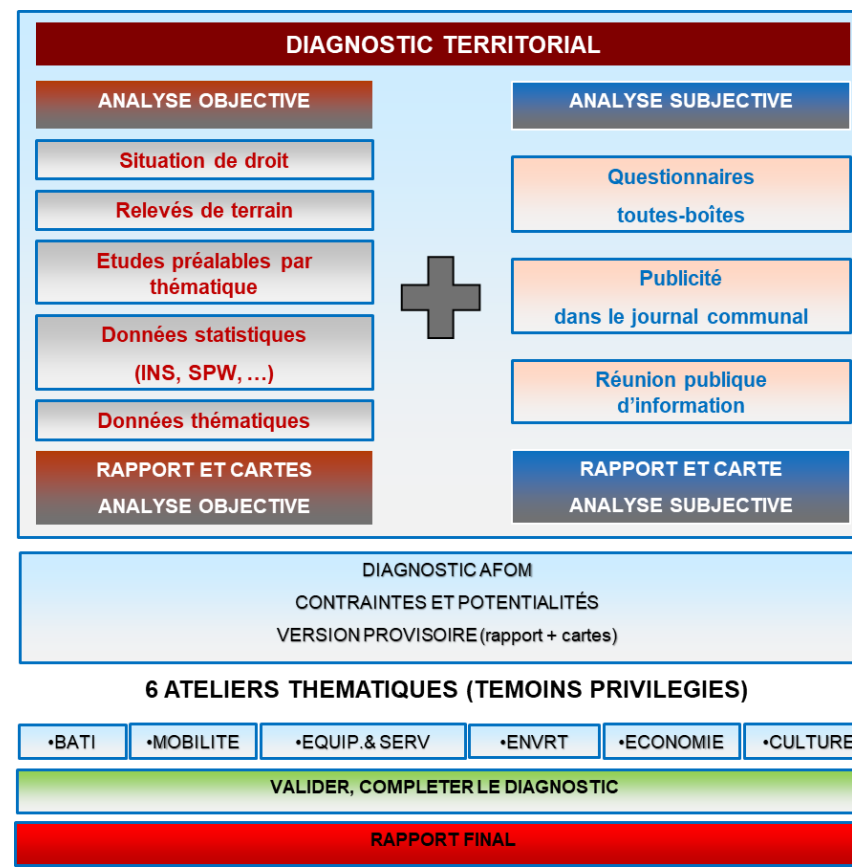
III. CONCLUSION

- Situation existante de droit ;
- Enjeux, Besoins et outils à élaborer

Le rapport n'est pas simplement un inventaire mais la réalisation d'une analyse détaillée des données brutes et des implications qui en découlent et ce, en vue d'établir un diagnostic le plus complet possible. Il représente une analyse transversale de la situation existante de fait et de droit de la commune. En

fonction des données quantitatives et qualitatives mises à jour, il met l'accent sur les problématiques environnementales.

1.2.2 DEUX APPROCHES D'ANALYSE DU TERRITOIRE



ANALYSE OBJECTIVE – INVENTAIRE DE LA SITUATION EXISTANTE

Chaque chapitre de l'analyse objective va reprendre les caractéristiques générales de la commune et situer celles-ci dans un contexte géographique plus large (la province ou le territoire de référence).

Le rapport et les cartes de la situation existante se focaliseront sur les évolutions, les éléments explicatifs et l'interprétation des chiffres et des données, tout en ayant à l'esprit que l'information n'est utile à détailler que si elle présente un intérêt pour la suite.

Cette analyse théorique, que nous pouvons appeler « **analyse objective** », constitue une présentation de la commune sur base de :

- **L'analyse du terrain**, faite par nos spécialistes en fonction de chaque domaine étudié. Notre équipe a effectué plusieurs visites sur le territoire communal entre janvier et avril 2019
- **La cartographie existante** (sous format informatique ou papier – disponible auprès des administrations communales ou régionales) ;
- **Les données statistiques** (Direction Générale Statistique et Information Économique du SPF Economie (EX-INS), Service Public Wallon (SPW), IWEPS, STABEL etc.);
- **Les études précédentes** (ex : PCA, la précédente version du Schéma de développement communal (non approuvé) ..., etc.) ;
- **Les données de la situation de droit** disponibles à la Région wallonne et à l'Administration communale ;
- Etc.

Les objectifs de l'analyse et les sources des données sont spécifiés en début de chaque chapitre.

ANALYSE SUBJECTIVE - DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La participation de la population à la réalisation du Diagnostic territorial est très importante, vu que ce sont les habitants qui gardent "historique de la commune" et qui bénéficieront du développement de leur commune. Généralement, la consultation populaire vient en fin d'étude et, le plus souvent, la population ne se sent pas du tout impliquée. Selon notre expérience, cette participation citoyenne et la vision subjective qui en découle constituent un réel enrichissement au niveau de l'analyse du territoire communal.

Un questionnaire « **toutes-boîtes** » (4.900 boîtes postales) a été envoyé aux citoyens pour les informer du démarrage du Diagnostic territorial, qui commence par une vaste analyse de la situation existante. Ce courrier a été accompagné d'un questionnaire invitant les personnes qui le souhaitent à faire part de leurs opinions et remarques par écrit. Au total, 625 questionnaires ont été retournés à l'Administration communale soit un taux de réponse de 15 %.

L'objectif de l'enquête, en plus d'impliquer les habitants dans la première phase de réalisation du Diagnostic territorial, était d'obtenir une première analyse subjective de la commune et de saisir le ressenti des habitants sur chaque thème abordé dans le Diagnostic territorial. Cette analyse est venue compléter le travail déjà effectué dans l'analyse de la situation existante et a permis de dégager certains objectifs pour les propositions à venir.

Le questionnaire reprenait une quarantaine de questions selon 9 sous-thématiques développées dans le cadre du Diagnostic.

Les informations contenues dans ces questionnaires ont été encodées par un logiciel de traitement d'enquête qui a permis la création d'une base de données. A partir de cette base de données, nous avons pu élaborer des statistiques pour les questions fermées ou semi-ouvertes.

Les réponses au questionnaire font l'objet d'un volet séparé appelé « Analyse subjective » et sont intégrées dans le présent rapport en fonction de la thématique analysée.

MISE EN ÉVIDENCE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DE LA COMMUNE VIS-À-VIS DES DIFFÉRENTES THÉMATIQUES ABORDÉES

A chaque fin de chapitres, un tableau Atouts/faiblesses/opportunités/menaces (AFOM) sera présenté afin de permettre une vue globale de la situation en termes d'atouts, de faiblesses, d'opportunités et de menaces en fonction de la thématique.

A noter que ces tableaux sont à interpréter d'une certaine manière. Les forces et faiblesses sont des éléments endogènes à la commune, soit dépendant de l'organisation communales, tandis que les opportunités et menaces dépendent de l'environnement et sont donc indépendants de la volonté et/ou action de la commune mais à prendre en compte pour les futures décisions.

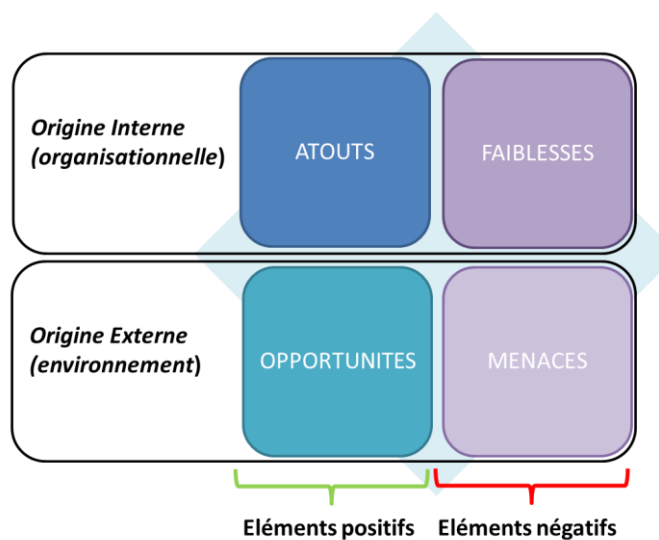


Figure 1: Illustrations des composantes d'un tableau AFOM

Toutefois, nous précisons qu'en fonction de l'outil urbanistique qui sera réalisé ultérieurement, il sera nécessaire de revoir les opportunités et les menaces en fonction des objectifs fixés par la commune.

ATELIERS THÉMATIQUES - LES AVIS DES TÉMOINS PRIVILÉGIÉS

Cette étape fait le lien entre l'analyse subjective et l'analyse objective. Cette manière, plus directe, nous semble importante. En effet, elle permet de faire circuler l'information auprès de tous les témoins privilégiés et de présenter un diagnostic le plus complet possible, sur base duquel des solutions, à la fois réalistes et créatives, peuvent voir le jour. Du fait de leur très bonne connaissance de la commune, ces personnes ressources sont porteuses d'une réflexion riche sur le territoire : mise en perspective chronologique, interaction entre les thématiques, articulation des enjeux aux différentes échelles ont permis de développer les sujets soulevés dans le cadre du questionnaire.


Pendant le mois de mars 2019, l'auteur de projet a ainsi organisé 6 ateliers de réflexion avec les acteurs concernés, autour des thématiques suivantes :

- Atelier 1 - Economie- Emploi ;
- Atelier 2 - Cadre bâti ;
- Atelier 3 - Environnement et Paysage ;
- Atelier 4 - Culture - Patrimoine et Tourisme Culture ;
- Atelier 5 - Mobilité ;
- Atelier 6 - Equipements ;

Environ 50 personnes ont participé à ces ateliers. Leur contribution s'est avérée précieuse pour mieux comprendre les différentes problématiques du territoire.

Ci-joint, la liste des personnes invitées aux ateliers.

Les conclusions sont parfois introduites dans « l'Analyse subjective », pour nuancer certains aspects, et parfois dans « l'Analyse de la situation existante » pour confirmer ou contextualiser certains besoins.

 **CETTE ANALYSE PERMET DE FAIRE ÉMERGER, DE MANIÈRE CONSENSUELLE ET RAPIDE AU TRAVERS D'UNE APPROCHE SUCCINCTE ET CONSULTATIVE, UN APERÇU DE LA FAÇON DONT LA COMMUNE EST VUE PAR SES HABITANTS ET SES USAGERS, AINSI QUE LES AXES DE DÉVELOPPEMENT POTENTIELS ET LES OBJECTIFS PRINCIPAUX ET INTERMÉDIAIRES.**

ATELIER 1 - ECONOMIE – EMPLOI - 28-03-19 - DE 9H30 À 11H00

SOCIÉTÉ	NOM	FONCTION
inBW	Mme F. Duplat	Département économique
	Mme Aurélie Hochart	Aménagement du territoire
	M. Thibaut Louppe	
Intermarché	M. Boulle	Gérants
Intermarché	Mme Boulle	
Photographe	M. M. Ravet	
Brasserie Belga	M. Fabrice Gerin	Propriétaire
Freshmaid	M. Abpoud Kriakos	Propriétaire
Imprimerie Oleffe	M. André Oleffe	
Hato	M. Philippe Thon	
ALE	Mme Edith Dubois	
Equilis	Mme Marjorie Nicolas	

ATELIER 2 - CADRE BÂTI - 28-03-19 - DE 11H30 À 13H00

SOCIÉTÉ	NOM	FONCTION
L.A. av Combattants, 41	M. et Mme Mousset (frère & sœur)	Agent immobilier
Get Master av de Wisterzée, 48	Mme Catherine Delforge	Agent immobilier
Architecte	Mme Stéphanie Bonaventure	Architecte
Architecte	M. Donatien Ryelandt	Architecte
Notaire	Maître Frédéric de Ruyver	Notaire
Agent urbanisme	M. Olivier Ledoux	Agent urbanisme
CCATM	M. Bernard Trigalet	Président
CCATM	M. Jacques Daneau	Président précédent

ATELIER 3 - ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE- 28-03-19 DE 14H00 À 15H30

SOCIÉTÉ	NOM	FONCTION
Patrimoine Stéphanois	Mme Isabelle Lamfalussy	Présidente
Patrimoine Stéphanois	M. Christian Alen	Vice-Président
Agriculteur local	M. Benoît Vandevoorde	Agriculteur
Agriculteur local	M. Vincent Listermans	Agriculteur
Natagora	M. Jean-Philippe Lefin	Membre
	M. Fabrice Maillez	
	Mme Aurélie Robise	
Domanoy	M. Thierry D'Hulst	Représentant
Administration communale	M. Renaud Monteyne	Conseiller en environnement
Gestionnaire Espaces verts	M. Philippe Quinaut	Brigadier espaces verts
CCBW	Mme Karima Haoudi	Maison de l'Urbanisme

ATELIER 5 – MOBILITÉ 26-03-19 DE 14H00 À 15H30

SOCIÉTÉ	NOM	FONCTION
Administration communale	Mme Sylvie Thiébaud	Conseillère en Mobilité
Zone de Police Gracq	M. Philippe Hendrickx	Inspecteur
	Mme Florence Cols	
	M. Stéphane Ravet	Echevin
SPW - District des routes de Nivelles	M. Frédéric Letroye	Premier Attaché - Chef de District
TEC Brabant wallon	M. Emmanuel Lecharlier	
	M. Charles Scharpe	suite du conseil de M. Lecharlier
CCATM	M. Bernard Trigalet	Président
CCATM	M. Jacques Daneau	Président précédent

ATELIER 4 - CULTURE - PATRIMOINE – TOURISME 26-03-19 DE 11H30 À 13H00

SOCIÉTÉ	NOM	FONCTION
CCBW	Mme M. Masson	
Patrimoine Stéphanois	M. Christian Alen	Vice-Président
	M. Stéphane Ravet	Echevin
	M. Michel Clerck	Conseiller communal
Quatre Quarts	Mme Pauline Gérard	Co-gérante
Maison des Artistes	M. David Phillips	
Le Courlieu	Mme Françoise Van Innis	
Bibliothèque	Mme Maria Tolio	
PAM	Mme Tiffany Fevery	Présidente
	M. Joël Coppens	

ATELIER 6 – EQUIPEMENTS - 26-03-19 - DE 9H30 À 11H00

SOCIÉTÉ	NOM	FONCTION
Chef unité scout	M. Christian Pinon	1ère unité BW Beurieux
Chef unité scout	M. Bonaventure	43ème BW de Sart
Chef unité scout	M. Xavier Haultenove	unité de Tangissart 111ème
Chef unité scout	M. Adrien Knops	unité de Court 10ème BW
Ecole du Centre	Mme Maria Sanchez	Directrice
Ecole de Wisterzée	Mme Martine Descamps	Directrice
Ecole de Sart	Mme Muriel Adamczyk	Directrice
Ecole de Tangissart	Mme Nathalie Laurent	Directrice
Collège St-Etienne	M. Michaël Van Gysel	Directeur Primaires
Collège St-Etienne	Mme Cécile André	Directrice Secondaires
Collège St-Etienne	M. Yanick Czarnocki	Directeur Secondaires
Direction ITP	Mme Bellet	Directrice
	Mme Sonja Hanssens	Sous-directrice
	M. Stéphane Ravet	Echevin
La Chaloupe	M. Luc Decamps	Directeur
La Chaloupe	M. Jonathan Meyers	Educateur
Direction CEFA	Mme Tinant	Directrice
	M. Frédéric Hautrive	Président du club de gym "La Courtoise"
Nizet	M. Pierre Nizet	Journaliste - à titre privé
Tennis Club Court	M. Jean Carlier	Président
CCBW	M. Claude Hulet	Technicien

LE PROFIL DE LA POPULATION AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE

Au total, **625 questionnaires** ont été retournés à l'Administration communale soit un taux de réponse de 15 %.

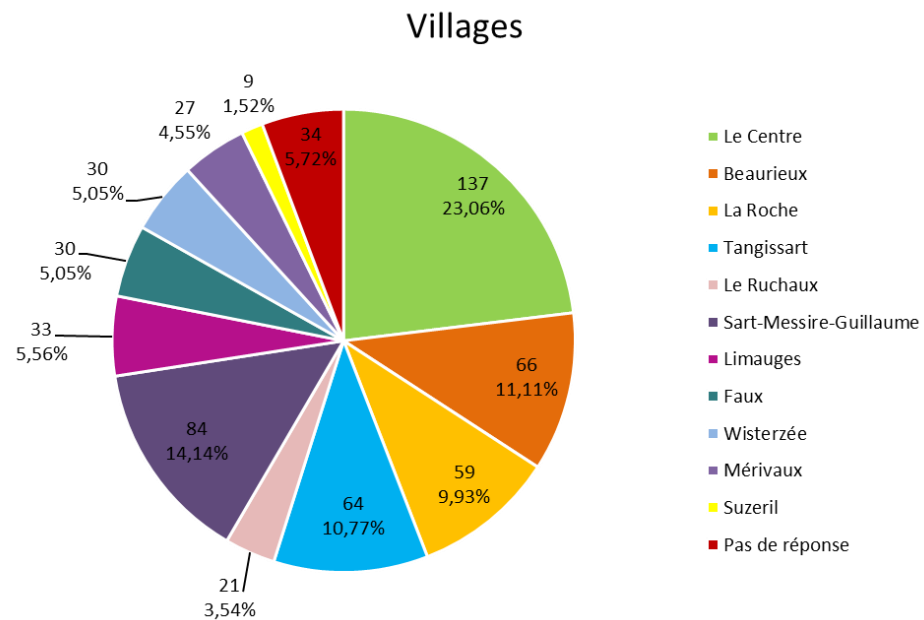


Figure 2 : Provenance des réponses au questionnaire toutes-boîtes

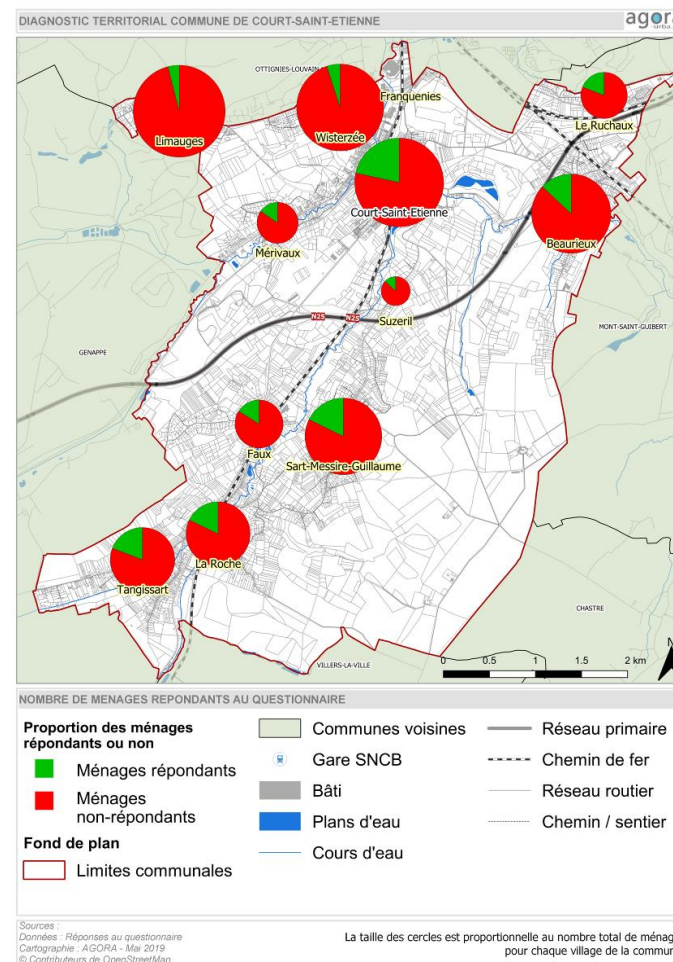


Figure 3: Nombre de ménages répondants aux questionnaires, cartographie AGORA

Les personnes de plus de 65 ans représentent plus de 25% des répondants au questionnaire. À l'inverse personne parmi les répondants n'a moins de 20 ans. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que les jeunes ont pu répondre avec leurs parents et c'est donc la catégorie d'âge des parents qui a été mentionnée. **Cette analyse concerne uniquement les personnes ayant répondu au questionnaire, et ne prétend pas être le reflet exact de l'entièreté des caractéristiques de la population de la Commune de Court-Saint-Etienne.**

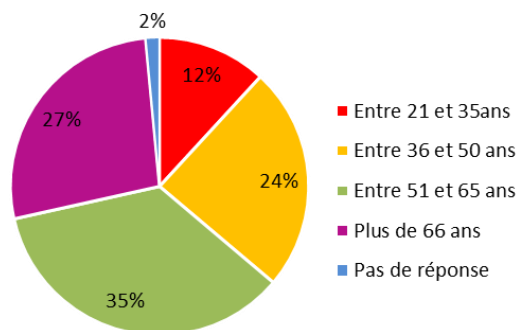


Figure 2 : Graphique de l'âge des répondants au questionnaire

Les répondants au questionnaire sont dominés par une majorité de ménages de 2 personnes (35%). Viennent ensuite les ménages de 4 personnes (15%) et d'une seule personne (14%). 9,23% des personnes ayant retourné le questionnaire n'ont pas répondu à cette question.

Parmi la population étudiée, les retraités sont particulièrement représentés (33,71% de la population observée) tandis que les étudiants ne sont quasiment pas représentés. Les actifs (occupés ou non) sont en grand nombre puisqu'ils représentent la majorité de la population observée. Les salariés du secteur privé représentant le 25,93% et ceux du secteur public le 11,51%.

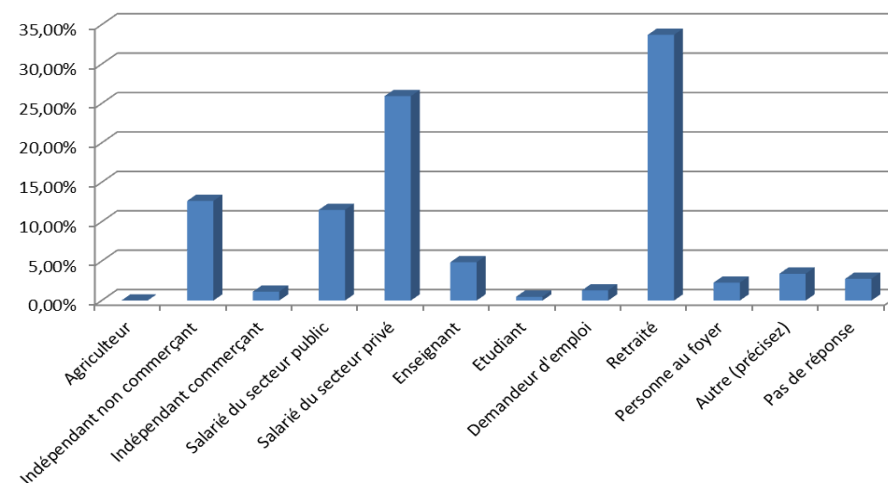


Figure 5 : Graphique du secteur d'activité des répondants au questionnaire (% obs.)

Court-Saint-Etienne est marquée par une très forte mobilité quotidienne des actifs. En effet, la moitié (50%) des personnes ayant répondu à la question disent travailler en dehors de l'entité et 11% travaille dans la commune. Les autres personnes, à peu près 40% ne donnent pas de réponse concernant son lieu de travail - il s'agit des retraités, qui n'ont pas répondu à la question.

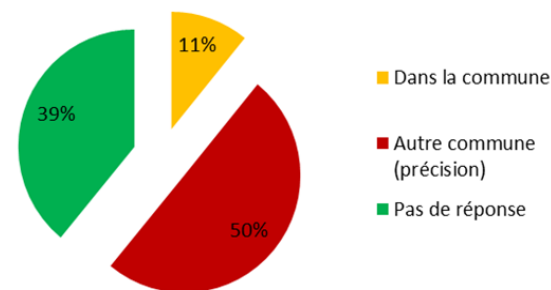


Figure 4 : Lieu de travail des répondants

PERCEPTION DE LA COMMUNE

POUR QUELLES RAISONS HABITEZ-VOUS LA COMMUNE ?

POUR QUELLES RAISONS HABITEZ-VOUS LA COMMUNE ?	NOMBRE
PROFESSIONNELLES	291
CADRE/QUALITÉ DE VIE	223
FAMILIALES	180
OPPORTUNITÉ IMMOBILIÈRE	70
AUTRES	37

Figure 5 : Pour quelles raisons habitez-vous la commune ?

Les réponses au questionnaire font ressortir le poids des raisons professionnelles, la qualité et le cadre de vie et des attaches familiales dans la commune de Court-Saint-Etienne. Dans les commentaires, il en ressort plusieurs fois une perception très positive de la commune par ses habitants.

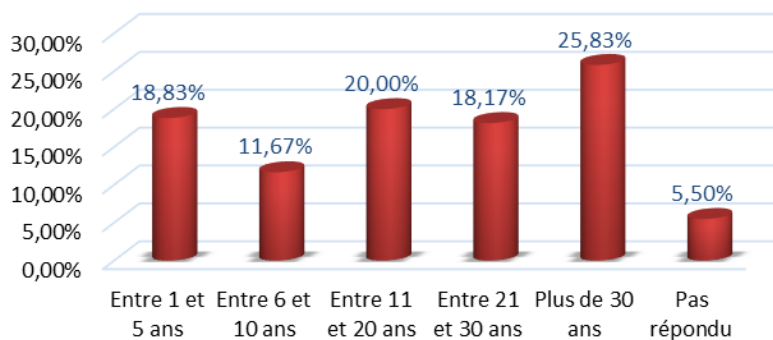


Figure 6 : Durée moyenne d'habitation des répondants au questionnaire

Plus d'un quart des personnes interrogées résident dans la commune depuis plus de 30 ans (parfois mêmes 89 ans). La plupart du temps il s'agit des

personnes ayant vécu toute leur vie à Court-Saint-Etienne, ou sont venu s'y installer de très jeunes.

Les personnes qui se sont installées à Court-Saint-Etienne il y a 20-30 ans sont aussi nombreuses (généralement cette tranche correspond à la période de constructions des lotissements).

Les personnes qui se sont installés après 1999 représentent 50% des répondants. Il s'agit généralement de la tranche d'âge entre 21-50 ans qui sont venu s'installer en cherchant des opportunités immobilières proches de leur lieu de travail et qui ont trouvé que le cadre de vie de Court-Saint-Etienne correspondait bien à leur souhait. **Les nouveaux habitants de Court Village représentent aussi un pourcentage important des répondants. Leur appréciation de la commune est très positive.**

Il est intéressant de noter que parmi les répondants, on ne trouve pas de personnes qui résident dans la commune depuis moins d'un an et qui ont souhaité s'impliquer dans le « Diagnostic territorial », pour donner leur avis.

Un faible pourcentage des personnes ne répond pas à cette question.

Court-Saint-Etienne est bien perçue par les habitants. La plupart des répondants apprécient l'ambiance et le paysage de la commune.

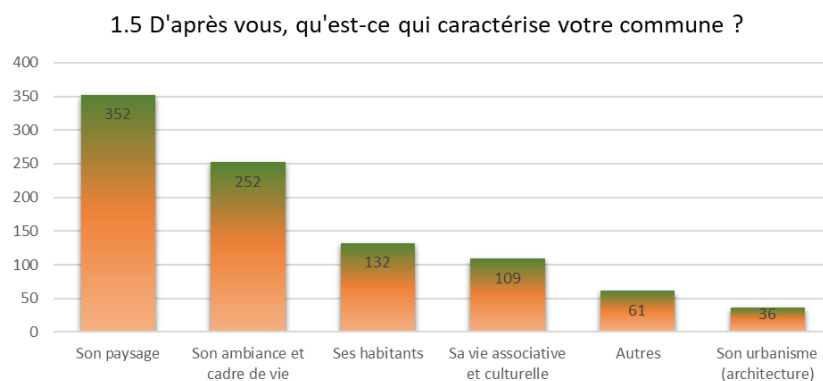


Figure 7 : Répartition réponses à la question « D'après vous qu'est-ce qui caractérise votre commune »

En effet, les mots choisis par les répondants pour décrire leur commune sont :

*Calme, Verte, Campagne, Nature, Qualité de vie, Promenades,
Commerces, Mutation sociale, Cadre industriel, Urbanisation, Mobilité,
Accessible et bien située, Proximité,
Patrimoine, Agréable, Dynamique, Culture,
Convivialité, Paisible, Accueillante, Chaleureuse, Familiale, Multiculturelle,
Populaire*

Parmi les appréciations plus négatives (qui sont relatives rares), les habitants identifient leur commune comme "**Bruyante**" "**Dispersée**" "**Insécurité**" "**Dortoir**"

- ✎ L'ÉCHANTILLON DES RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE CORRESPOND AU PROFIL GÉNÉRAL DE LA POPULATION, EN SACHANT QU'IL S'AGIT D'UN QUESTIONNAIRE PAR MÉNAGE ET QUE GÉNÉRALEMENT C'EST LE CHEF DE FAMILLE QUI EST RENSEIGNÉ COMME RÉPONDANT. À CE PROPOS, LA CLASSE D'ÂGE DE MOINS DE 20 ANS N'EST PAS REPRÉSENTÉE.
- ✎ LES HABITANTS QUI ONT RÉPONDU SONT INSTALLÉS A COURT-SAINT-ÉTIENNE POUR DES RAISONS PROFESSIONNELLES ET SONT ATTIRÉS PAR LE CADRE DE VIE AGRÉABLE ET LE PAYSAGE DE COURT-SAINT-ÉTIENNE. PAR AILLEURS, UN POURCENTAGE IMPORTANT DES RÉPONDANTS Y HABITE DEPUIS LEUR NAISSANCE.

1.3 LE TERRITOIRE COMMUNAL EN QUELQUES MOTS

Située au centre de la Belgique et au nord de la Wallonie, la commune de Court-Saint-Etienne possède les caractéristiques des paysages des « vallonnements brabançons » : relief, silhouette des villages, implantation et volumétrie des bâtiments, nature des matériaux de construction, éléments du petit patrimoine,... participent à la constitution d'un environnement naturel et bâti de qualité, qui constitue un véritable atout en termes de cadre de vie comme d'attractivité touristique.

Le territoire est sillonné par 3 cours d'eau, formant un plateau principal et 3 autres plateaux de moindre importance. Néanmoins, l'ensemble du territoire montre le même type de paysage, qui se partage entre des parties boisées sur les pentes les plus fortes et des parcelles agricoles sur les plateaux, où les pentes sont plus douces.

Les points les plus hauts de la commune sont situés sur le plateau sis à l'est et sur le plateau ouest. Ces points culminants sont, respectivement, situés près du lieu-dit de « l'Arbre de la Justice », à 162m et sur les hauteurs de la Chapelle aux Sabots à 132m. L'altitude la plus basse de la commune se situe au niveau de l'entrée de la Dyle sur le territoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, à 64m.

Témoin du caractère rural de la commune comme du passé industriel, le patrimoine architectural de Court-Saint-Etienne offre aujourd'hui un **panorama diversifié, principalement issu des 19^{ème} et 20^{ème} siècle.**

Malgré une hétérogénéité apparente, plusieurs types architecturaux se distinguent : noyaux villageois à caractère traditionnel et agricole, grandes exploitations foncières isolées, installations pré-industrielles le long de l'eau, centre industriel et semi-urbain à Court-Saint-Etienne, accompagné d'un habitat ouvrier et de villas cossues.

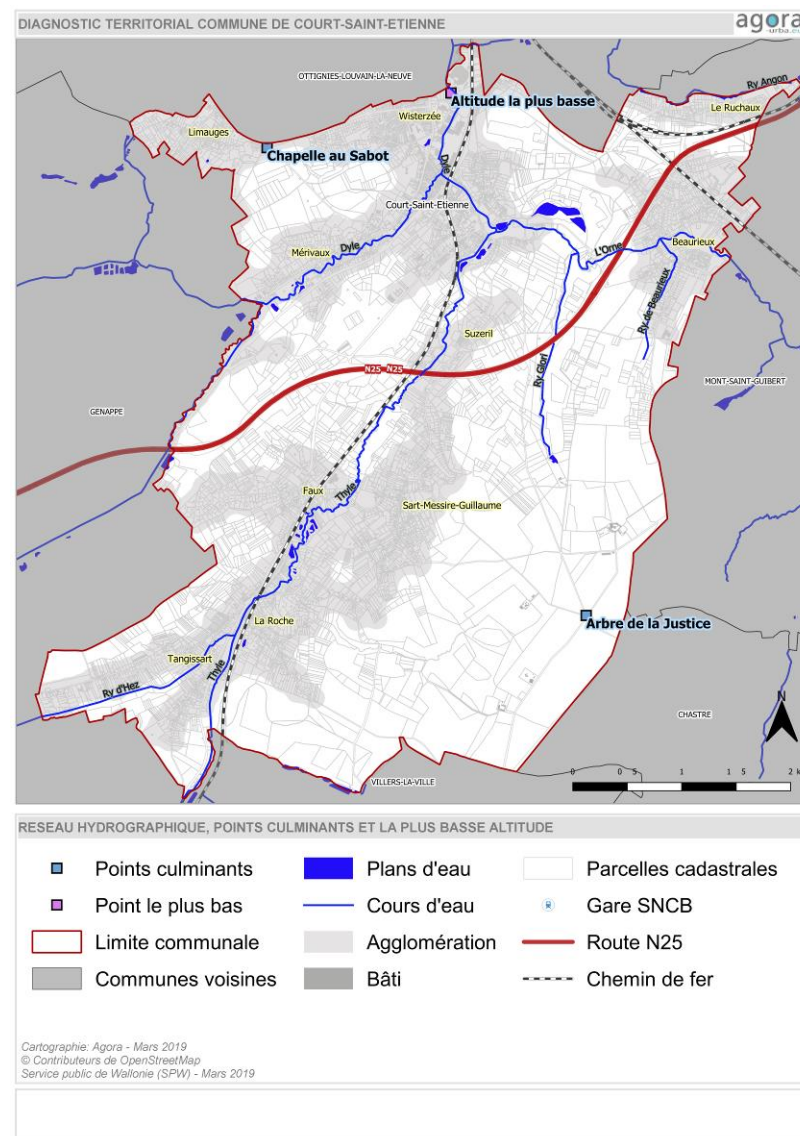


Figure 8: Localisation des cours d'eau, des points culminants et de l'altitude la plus basse de Court-Saint-Etienne (Source : V. Bottiau et al., 1995 ; Cartographie : AGORA)

Avec l'industrialisation du village de Court-Saint-Etienne, la bourgade connaît d'importants développements urbanistiques. La présence des usines s'accompagne de la construction de nombreuses maisons, aussi bien bourgeoises que modestes. Le centre de Court-Saint-Etienne prend des allures de petite ville : les maisons de commerce fleurissent et la mitoyenneté est de mise dans les rues principales. L'habitat ouvrier s'étend vers les hameaux des alentours, devenus parties intégrantes du bourg comme dans les nouveaux quartiers du Werchai, de Wisterzée et de l'avenue des Combattants vers Mérviaux.

Les villages situés plus au sud du territoire conservent, au centre de leur implantation, une trame principalement rurale remontant au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, où l'on trouve de petites unités agricoles avoisine avec de simples habitations. Un petit nombre de **propriétés agricoles ou résidentielles** s'imposent isolément dans le paysage.

Le réseau structurant est constitué par 3 routes principales :

- **La N25 qui relie l'E411 à Nivelles**, traversant la commune d'est en ouest ;
- **La N275 qui traverse la commune du nord au sud en passant par le centre de Court-Saint-Étienne, de Faux et de La Roche**, permettant de relier La Hulpe et la Chaussée de Namur (N93) ;
- **La N237 reliant Ottignies-Louvain-la-Neuve et Nivelles**, qui traverse la partie nord-ouest de la commune

Le Plan de Secteur, premier document de référence de Court-Saint-Etienne en matière d'aménagement a, par sa logique, amplifié un phénomène d'urbanisation linéaire, le long des axes de communication. Cette urbanisation rampante tend à faire disparaître les limites entre villages, créant de nouvelles conurbations, qui portent parfois atteinte à la qualité du paysage.

La commune de Court-Saint-Etienne ne dispose pas des outils d'aménagement du territoire à l'exception des deux Schémas d'orientation local (un ancien PCA

et deux Rapports urbanistiques et environnementaux) et un outil opérationnel, le PCM de 2011.

L'élaboration d'un « Schéma de structure » a été lancée en 1994 et a duré une dizaine d'année jusqu'à son approbation provisoire en 2005 (2^{ème} version du document) par le conseil communal. Le processus d'élaboration du schéma de structure a pris une dizaine d'années jusqu'à son approbation provisoire par le conseil communal en 2005 :

- 1^{ère} partie : État des lieux en 1996-1997, actualisé en 2002
- 2^e partie : options en 1997
- 3^e partie schéma de structure avec plan d'affectations, schéma des circulations et mesures d'aménagement a été rédigé en 1998 et soumis à enquête publique en 1999.
- Une seconde version du document, intégrant les remarques de l'enquête publique de 1999 et l'actualisation de l'état des lieux de 2002 a été rédigée en 2004 et approuvée provisoirement par le conseil communal l'année suivante.
- **La procédure a ensuite été arrêtée.**

Depuis 2000, la population de la commune a augmenté de **1786 habitants** soit **une augmentation d'environ 23,42%**. Cette croissance **démographique** est plus importante que celle de l'arrondissement ou de la Province pour la même période

En ce qui concerne la répartition de la population par tranche d'âge à Court-Saint-Etienne, on observe au 1^{er} février 2019 une population jeune avec une tendance au vieillissement. L'âge moyen est de 40 ans.

La commune est largement dominée par les maisons individuelles de type ouvert, fermes et châteaux, ce qui participe à son caractère rural. Le nombre de permis de bâtir varie pendant les dernières années – en moyenne 30 nouveaux logements sont construits chaque année, en plus de la rénovation d'environ 30 bâtiments.

Pour Court-Saint-Etienne, ce sont environ 410 nouveaux ménages qui sont attendus entre 2018 et 2033, ce qui représente une hausse de près de 10 % par rapport à 2018. Ce dynamisme correspond à celui attendu à l'échelle de la province.

Plusieurs espaces bénéficient de dispositifs de protection en raison de leur qualité biologique (Natura 2000, arbres et haies remarquables).

Plusieurs sites d'intérêt biologique repris aux différents inventaires de la Région wallonne sont à signaler :

- **2 sites Natura 2000** couvrant une superficie de 366 ha, soit environ 14 % de la superficie communale ;
- **3 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)** totalisant une superficie de 76,97 ha, soit environ 3 % de la superficie communale mais ceux-ci ne présentent pas de valeur réglementaire. **Deux SGIB sur les trois présents sur le territoire communal sont compris dans des zones Natura 2000.**
- Environ une dizaine de **zones humides** ont été recensées sur le territoire communal par le contrat de rivière Dyle-Gette. **Ces zones sont situées dans les villages de La Roche, Beurieux, Faux et le long de la Thyle entre Court-Saint-Etienne Centre et Sart-Messire-Guillaume et sont toutes compris dans les zones de sols marginaux.**

Le territoire de la commune de Court-Saint-Étienne est parcouru par la **ligne 141 du pré-RAVeL**.

La ligne 141 Seneffe – Court-Saint-Étienne offre une longueur totale de 29 km. La piste démarre du centre de Seneffe et passe par Nivelles et Genappe ; elle termine dans la partie nord de la commune de Court-Saint-Étienne.

La ligne 141 du pré-RAVeL est subdivisée en deux étapes :

- une première étape qui relie Seneffe et Nivelles et qui a une longueur de 10 km,
- une deuxième qui commence à Nivelles et se termine à Court-Saint-Étienne, avec 19 km de parcours.

La commune est traversée par le RAVeL uniquement dans la partie nord-ouest, au niveau de Court-Saint-Étienne. Les autres villages ne sont pas traversés par la ligne du RAVeL.

L'offre en transport collectifs dessert l'ensemble des entités de la commune. Six lignes de bus desservent la Commune de Court-Saint-Etienne. **Des arrêts sont implantés au sein de chaque zone urbanisée et se concentrent sur les voiries les**

plus structurantes du territoire. La connexion de bus nord-sud permet de rejoindre les gares SNCB de Court-Saint-Etienne et de La Roche.

La commune est desservie par trois haltes de la SNCB : la gare de Court-Saint-Étienne, située au nord de la commune, la halte de Faux, située dans la partie centrale de la commune à 3 km de la première, et la halte de La Roche, située au sud, à environ 1,5 km de la deuxième.

Les trois haltes sont desservies par la **ligne 140** reliant Charleroi et Ottignies, sur un axe qui traverse la commune de nord à sud.

Deux projets importants sont en cours de construction actuellement.

COURT VILLAGE : UN NOUVEAU QUARTIER - UNIQUE AU CŒUR DE COURT-SAINT-ETIENNE, SUR UN TERRAIN DE 10HA : LES ANCIENNES USINES HENRICOT N°1.

Ce projet a été élaboré suite au Plan Communal d'Aménagement Henricot 2 révisant le plan de secteur (encore en cours d'élaboration) qui vise à inscrire une zone d'habitat en lieu et place des anciens sites "Henricot"

Le PCAR implique l'ouverture d'une nouvelle entrée au site via la rue commerçante historique (rue de Wisterzée), l'implantation de commerces, de fonctions communautaires (crèche et maison de repos) et de logements (appartements et maisons). Le projet maintient également une zone de commerces et d'artisanat à l'est du périmètre. La première phase du projet, s'articule autour de cinq bâtiments reprenant 134 appartements passifs et de basse énergie, alliant architecture soignée et innovante, ainsi que des commerces, a été finie en 2017.

Les phases 2 et 3 ne n'ont pas encore commencé. Elles totaliseront 216 logements et des commerces.



Figure 9: Plan masse projet Court Village, extrait du site internet:<http://www.CourtVillage.be/fr/gallery>

LE PROJET VAL DE CROIX, SITUÉ SUR LE SITE D'UNE ZACC AU SUD DU VILLAGE DE COURT-SAINT-ETIENNE (MISE EN ŒUVRE VIA UN RAPPORT URBANISTIQUE ET ENVIRONNEMENTAL)

Le terrain fait une superficie de 11ha 65a et 59ca.

Le nombre de logements total est de 173 logements (89 maisons unifamiliales et 84 appartements).

Il se situe à l'entrée du vieux centre communal, à proximité de la RN 25 et de la ligne ferroviaire n°140 Ottignies/Charleroi. Dans les environs immédiats se situent une école d'enseignement spécial, un cimetière, un home pour personnes âgées et des habitations. Les terres de très bonnes qualités agronomiques sont actuellement occupées par des activités agricoles et sont caractérisées, surtout à l'est, par une forte déclivité. Il n'y a pas de zones inondables et le site est bordé par la Thyle de l'autre côté du chemin de fer. Tous les réseaux d'équipements communautaires sont proches, donc facilement accessibles.

Le projet vise la construction d'habitations qui répondent aux besoins de la population locale, jeune et à revenu moyen. Ceci se décline par un habitat unifamilial mitoyen ou semi-mitoyen et de l'habitat collectif. Les fortes pentes obligent cependant à réserver une part importante du site (30%) à une zone

d'espaces verts et à implanter les habitations selon cette contrainte. La voirie tiendra compte des chemins existants et du faible gabarit d'une des deux voies d'accès. Des activités commerciales ou socio-économiques de proximité pourront être autorisées afin de concevoir une urbanisation agréable et conviviale. Une attention particulière est prêtée aux modes doux de déplacement. Les eaux usées seront évacuées vers le collecteur existant. Les eaux pluviales seront acheminées vers le bassin d'orage. Les habitations devront être équipées de citernes d'eaux de pluie. Le site étant localisé à l'entrée du village, une attention particulière devra être réservée à l'intégration paysagère.

Une demande de permis unique est en cours d'instruction pour la construction de l'immeuble à appartements ainsi que les voiries.

Pour les maisons unifamiliales, le permis de lotir impose des phasages.

AUTRES PROJETS

Plusieurs autres projets sont en cours :

- **BOUYGUES IMMOBILIER BELGIUM**, construction d'un ensemble de logements (**84 appartements**), d'un commerce et d'espace d'accueil pour la petite enfance avec un parking en sous-sol et voiries – rue Defalque/ rue de Suzeril ;
- **VERVIN SA**, reconstruction avec extension d'un supermarché Proxy Delhaize et de **5 logements** – place de Sart, 5 ;
- **URBANECO**, **21 logements (9 habitations et 2 immeubles comprenant 6 appartements chacun)** – rue de la Limite ;
- **NEXITY Belgium SA**, démolition d'un bâtiment existant, construction et exploitation d'une résidence service pour personnes âgées (**119 logements**) et d'un immeuble d'habitation (**18 logements**) avec un parking couvert de 48 places ainsi qu'un espace paysager accueillant 46 places de parking avec ouverture de voirie – avenue des Combattants et Via Frégona ;

- **Willemen général Contractor NV**, démolir un bâtiment et construire **30 appartements** – rue Emile Henricot, 11 ;
- Transformation d'une école en **10 logements**, rue du Village ;
- NOUVEL IMMEUBLE "Wisterzée" se compose de **25 appartements et 1 commerce**.

CONSTATS

- ✎ COURT-SAINT-ETIENNE CONNAÎT APRÈS 2000 UN NOUVEL ENGOUEMENT QUI SE TRADUIT PAR UNE CROISSANCE CONSIDÉRABLE DE L'HABITAT. CELLE-CI EST PRINCIPALEMENT CARACTÉRISÉE PAR DIVERSES VAGUES DE LOTISSEMENTS EN PÉRIPHÉRIE ET PAR LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE RÉNOVATION DU SITE DE L'USINE HENRICOT N°1.
- ✎ L'ATTRAIT DE COURT-SAINT-ÉTIENNE RÉSIDE NOTAMMENT DANS LA QUALITÉ DE SES PAYSAGES ET DANS SON CADRE DE VIE RELATIVEMENT PRIVILÉGIÉ DANS UNE RÉGION EN PLEINE CROISSANCE URBAINE. ENFIN, L'ACCROISSEMENT DE LA MOBILITÉ A MARQUÉ LA SECONDE MOITIÉ DU 20E SIÈCLE. LES FACILITÉS OFFERTES AU TRAFIC AUTOMOBILE INDIVIDUEL ONT RÉDUIT L'USAGE D'AUTRES MOYENS DE TRANSPORT, PERMIS DES RELOCALISATIONS D'ACTIVITÉS ET DE LOGEMENTS.

1.4 CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

1.4.1 PRÉAMBULE

OBJECTIFS

L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence les principales caractéristiques sociales de la commune.

Il présente donc la situation actuelle de fait du point de vue démographique et les prévisions du nombre d'habitants à moyen terme et se concentre sur la composition et sur la répartition de la population à l'échelle communale, ainsi que sur son inscription dans le contexte démographique régional.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Sites internet :

Direction générale Statistique et information économique du SPF Economie (Ex-INS)

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/index.jsp>

Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité

<http://capru.fsagx.ac.be/communes-wallonnes-en-chiffres>

Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

<http://statistiques.wallonie.be/ses.htm>

La base de données thématique et interactive Cytise des communes wallonnes

www.cytisequartiers.gedap.be

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Afin de collecter les différentes informations présentées ci-après, il nous a été indispensable de consulter différentes sources, chacune comportant des renseignements spécifiques aux différentes échelles. Notons que certaines données n'ont parfois pas pu être actualisées pour certaines échelles, contrairement à d'autres. De plus, afin de garantir la pertinence de notre analyse par rapport au contexte actuel, nous avons limité autant que possible l'harmonisation « par le bas » des données collectées. Nous avons également veillé à ce que les données plus anciennes ne soient pas antérieures à 2010 afin de refléter le plus fidèlement possible la situation actuelle.

1.4.2 SYNTHÈSE

Depuis 2000, la population de la commune a augmenté de **1786 habitants** soit **d'environ 23,42%**. Cette croissance **démographique** est plus importante que celle de l'arrondissement ou de la Province pour la même période

En ce qui concerne la répartition de la population par tranche d'âge à Court-Saint-Etienne, on observe au 1^{er} février 2019 une population jeune avec une tendance au vieillissement. L'âge moyen est de 40 ans.

Pour Court-Saint-Etienne, ce sont environ 410 nouveaux ménages qui sont attendus entre 2018 et 2033, ce qui représente en tout une hausse de près de 10 % par rapport à 2018. Ce dynamisme correspond à celui attendu à l'échelle de la province.

La croissance de la population et des ménages aura évidemment un impact sur le territoire puisqu'elle nécessite le développement de nouveaux logements. Une plus ou moins grande part de ces logements mobilisera de nouveaux terrains à bâtir.

Actuellement il y a plusieurs grands projets immobiliers qui sont en cours, soit un total de 580 nouveaux logements. Ces deux projets devront donc couvrir en grande partie les besoins en logements de la commune pour les 15 années à venir.

1.4.3 ANALYSE DÉTAILLÉE

1.4.3.1.1 EVOLUTION DE LA POPULATION

UNE CROISSANCE DE LA POPULATION DE PLUS DE 23% EN 20 ANS

En février 2019¹, la population de Court-Saint-Etienne était de **10.543 habitants**.

Le graphique suivant reprend sa population résidente au 1er janvier de chaque année.

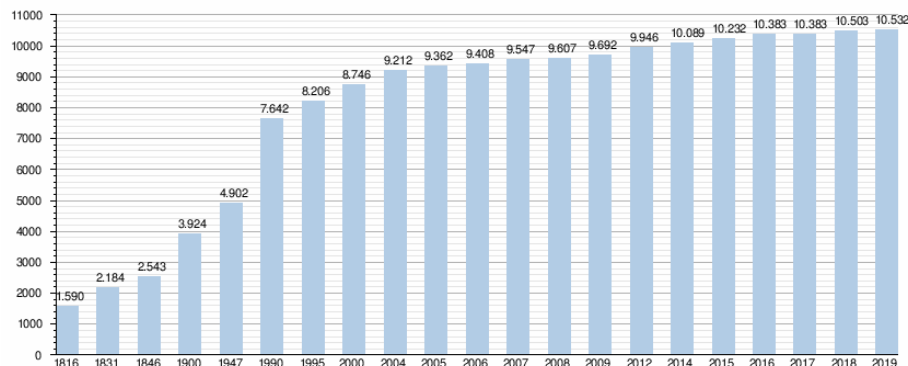


Figure 10: Population résidente au 1^{er} janvier de chaque année² (source : DGS)

¹ Source Administration communale

² Remarques: Les chiffres des années 1846, 1900 et 1947 tiennent compte des chiffres des anciennes communes fusionnées. Jusqu'en 1970 : recensement au cours de l'année; depuis 1971 : recensement systématique du nombre d'habitants chaque 1er janvier

Depuis 2000, la population de la commune a augmenté de **1786 habitants** soit **d'environ 23,42%**. Cette croissance **démographique** est plus importante que celle de l'arrondissement ou de la Province pour la même période.

Ces dernières années, on peut constater l'évolution positive du taux d'accroissement de la population. Toutefois, ce type de taux est généralement très variable et nous remarquons quelques variations en 2011 et 2016.



Figure 11: Evolution du taux d'accroissement de la population à Court- Saint-Etienne (source : IWEPS)

COMPARAISON AVEC LES COMMUNS ENVIRONNANTES

La croissance du nombre des habitants pour la province de Brabant Wallon était entre 2012 et 2018 de 3,92%.

Par rapport aux communes voisines, la croissance de Court-Saint-Etienne est parmi les moyennes. Mont-Saint Guibert a enregistré une croissance d'environ 9,4%,

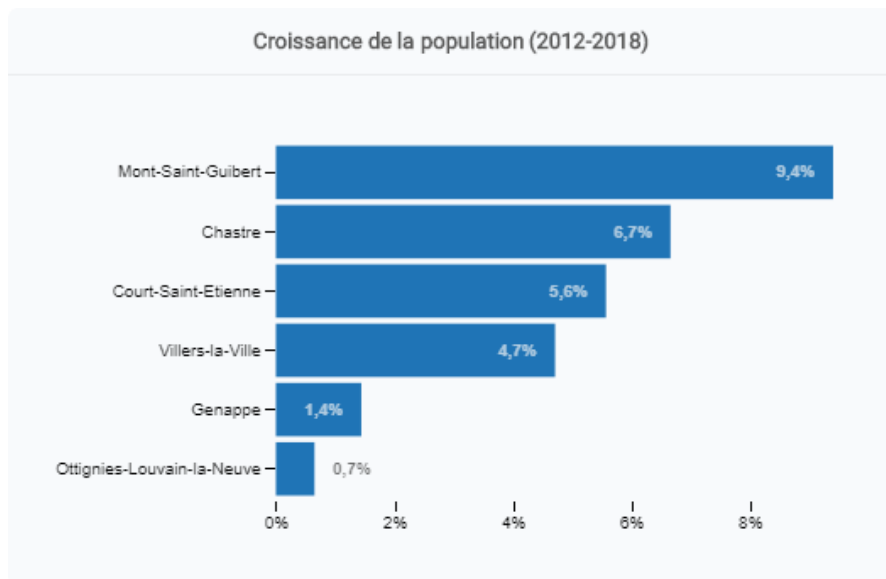


Figure 12: Croissance de la population 2012-2018, source STATBEL

1.4.3.1.2 STRUCTURE DE LA POPULATION PAR AGE

La population de la Province de Brabant Wallon est en augmentation. Plus jeune que la moyenne wallonne, elle est entrée en phase de vieillissement.

Actuellement, en ce qui concerne l'âge des habitants, le Brabant wallon compte 24 % de jeunes (0-19 ans), 58 % d'adultes actifs (20-64 ans) et 18 % de seniors (65 ans et plus).

Pour autant, cette répartition ne s'observe pas dans toutes les communes. En effet, certaines communes sont dites « vieillissantes ». Il s'agit principalement de Nivelles, Waterloo, La Hulpe, Lasne, Rixensart et Wavre ; communes dans lesquelles les seniors représentent au moins 20 % de la population. Inversement, certaines communes sont dites « jeunes ». Chastre et Walhain accueillent plus de 27 % de jeunes (et moins de 15 % de seniors). Ramillies et Mont-Saint-Guibert comptent encore plus de 26 % de jeunes (et moins de 16 % de seniors).

COURT SAINT-ETIENNE - UNE POPULATION JEUNE AVEC UNE TENDANCE AU VIEILLISSEMENT

En ce qui concerne la répartition de la population par tranche d'âge à Court-Saint-Etienne, on observe au 1^{er} février 2019 une population jeune avec une tendance au vieillissement. L'âge moyen est de 40 ans.

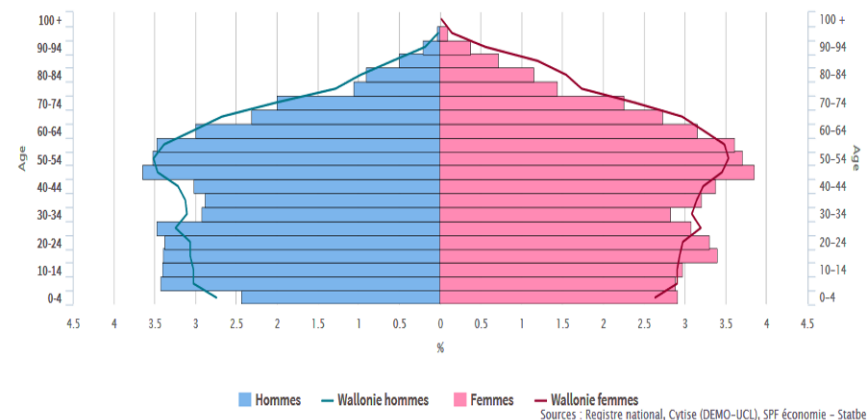


Figure 13: Pyramide des âges de la population de Court-Saint-Etienne au 01/01/2018 (Données IWEPS)

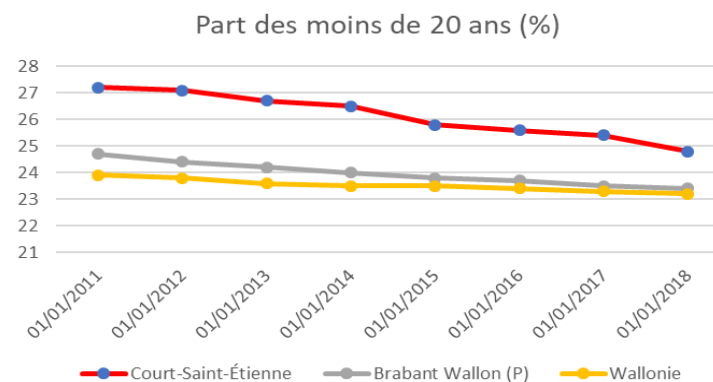


Figure 14: Part de moins 20 ans (source données IWEPS)

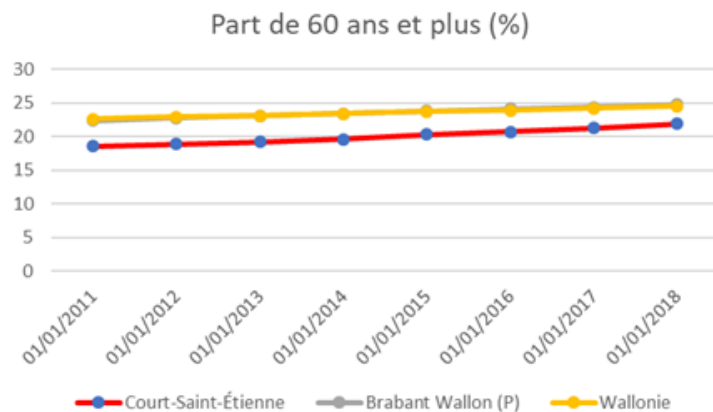


Figure 15: Part de 60 ans et plus en % (source données IWEPS)

CONSTATS

- 🔗 **A TERME, LA REPRÉSENTATION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES MONTRERA UN RÉTRÉCISSEMENT DE LA BASE (LES JEUNES) ET UN GONFLEMENT VERS LE HAUT. CET ASPECT AURA BIEN ÉVIDEMMENT UNE MULTITUDE D'IMPACTS SUR LA RÉPARTITION DE LA POPULATION TOTALE, EN ÂGE DE TRAVAILLER, ACTIVE OCCUPÉE OU NON ET INACTIVE.**
- 🔗 **PLUSIEURS AUTRES TYPES DE FACTEURS, COMME UNE ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA RÉGION OU LA VOLONTÉ COMMUNALE DE CONSTRUIRE D'AVANTAGE D'APPARTEMENTS AU CENTRE-VILLE, PEUVENT AVOIR UNE INFLUENCE IMPORTANTE SUR L'ÉVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES DE LA COMMUNE.**

1.4.3.1.3 TYPES DE MENAGES

NOMBRE DE MÉNAGES EN AUGMENTATION CONSTANTE

Le nombre de ménages est, comme partout en Wallonie, en augmentation constante.

Au 1er janvier 2018, le Brabant wallon comptait 162.033 ménages, soit 10,4 % des ménages wallons. La structure des ménages varie d'une entité à l'autre. En effet, dans le Brabant wallon, 57 % des ménages sont composés de plusieurs adultes, en couple ou cohabitant. Cette proportion est supérieure à la moyenne wallonne qui est de 51 %. Par ailleurs, le Brabant wallon compte une plus grande proportion de ménages avec enfant(s) que la Wallonie : respectivement 45 % et 40 %.

En 2018, la commune de Court-Saint-Etienne comptait 4.130 ménages.

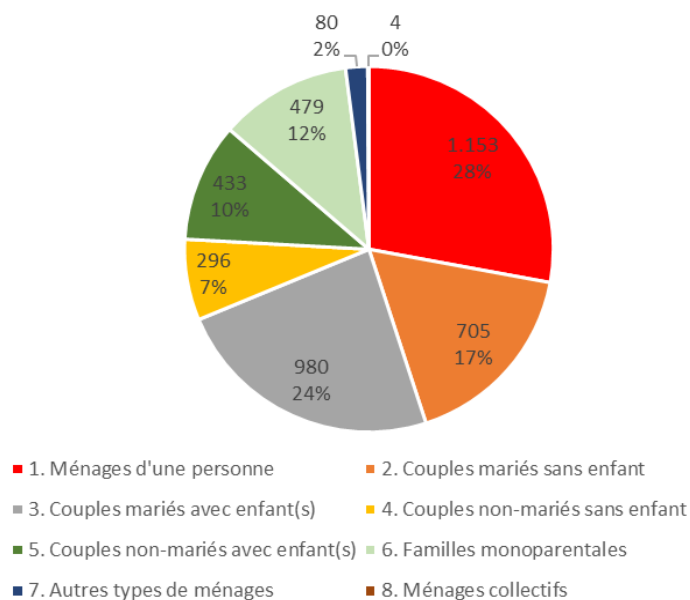


Figure 16: Répartition des ménages par type, en 2018, (source : IWEPS, Graphique : AGORA)

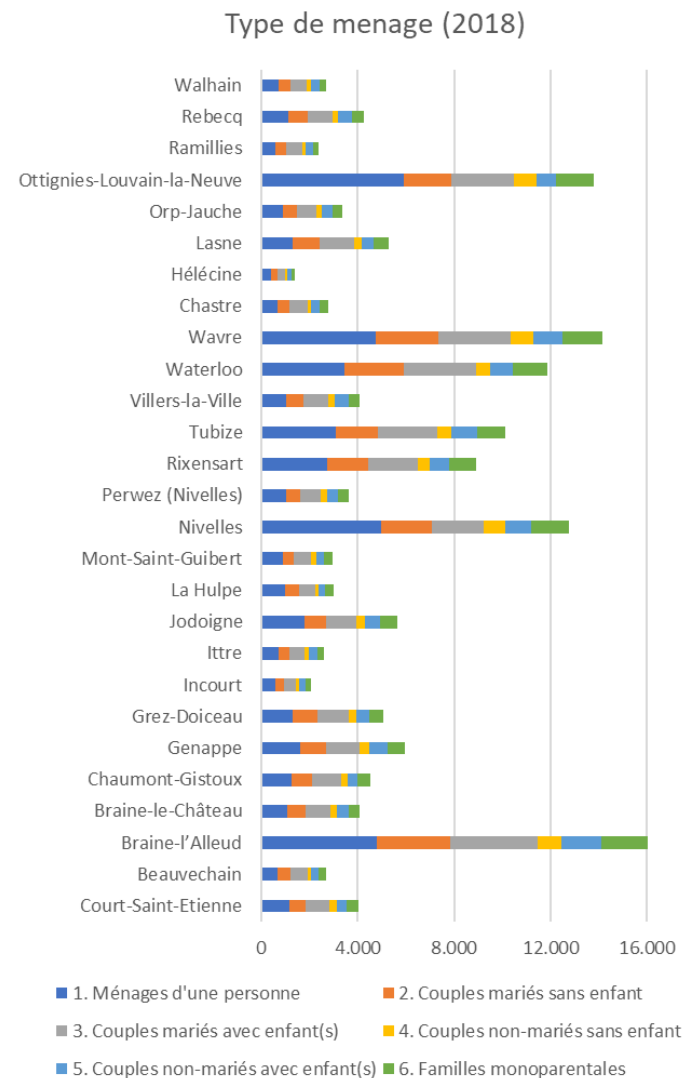


Figure 17: Types de ménages 2018 -Province du Brabant wallon - données STATBEL - graphique AGORA

Nous remarquons aussi que la commune de Court-Saint-Etienne voit le nombre de ménages augmenter chaque année.

Selon le SPF Finances, la taille moyenne des ménages à Court-Saint-Etienne est de 2,57 personnes. Ce chiffre est supérieur à la moyenne régionale qui est de 2,28 personnes/ménage, mais reste assez proche de celle de la province qui est de 2,44 personnes/ménage.

CONSTATS

COURT-SAINT-ETIENNE N'ÉCHAPPE PAS À LA TENDANCE GÉNÉRALE DE DIMINUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES (LA TAILLE DES MÉNAGES ÉTAIT DE 2,6 PERSONNES EN 2015). CELLE-CI EST MÊME DEUX FOIS PLUS IMPORTANTE QUE LA MOYENNE RÉGIONALE ET SIGNIFIE UNE TENDANCE À UNE CERTAINE HOMOGÉNÉISATION DE LA TYPOLOGIE SOCIODÉMOGRAPHIQUE.

CETTE TENDANCE VIENDRA RENFORCER LE BESOIN DE NOUVEAUX LOGEMENTS GÉNÉRÉ PAR L'ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE, NOTAMMENT AVEC UNE DEMANDE PLUS IMPORTANTE DE PETITS LOGEMENTS.

1.4.3.1.4 PROJECTION DE L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MENAGES

POUR COURT-SAINT-ETIENNE, CE SONT 1050 NOUVEAUX HABITANTS – SOIT 410 NOUVEAUX MÉNAGES QUI SONT ATTENDUS ENTRE 2018 ET 2033, CE QUI REPRÉSENTE UNE HAUSSE DE PRÈS DE 10 % PAR RAPPORT À 2018

La connaissance de l'évolution de la population et du nombre de ménages est indispensable pour mener, de manière éclairée, des politiques répondant aux besoins spécifiques de la population. Par exemple, le nombre de jeunes ménages aura une incidence sur les besoins en garderies pour enfants, en infrastructures scolaires et en encadrements pédagogiques.

Les générations de jeunes adultes détermineront les entrées sur le marché du travail et l'importance de l'offre en main d'œuvre, ainsi que les besoins en logements et en moyens de communication. D'autre part, la population qui atteindra l'âge de la pension quittera le marché du travail.

La pyramide de la population 2000-2019 pour la Région wallonne montre que la population vieillit et que la part des jeunes voit son importance diminuer. À quelques exceptions près, la croissance de la population âgée est généralisable à tous les arrondissements wallons.

Les perspectives de population³ développées ici reposent sur la méthode de projection « multi-états ». Cette méthode⁴ s'articule sur la distribution des individus selon un éventail d'états caractérisés par l'âge, le sexe et la situation de ménage. Elle permet de calculer des probabilités de transition entre ces différents états, sur base d'observations passées. A ces états, s'ajoutent les situations de naissance, de décès, d'immigration et d'émigration. L'indicateur est donné en indice 100 par rapport à une année x. Une valeur de 111 se lit comme une augmentation de 11 points de pourcentage par rapport à l'année/la période de référence (indice 100). Symétriquement une valeur de 93 se lit comme une diminution de 7 points de pourcentage par rapport à cette année/période de référence. Un calibrage est effectué au niveau des arrondissements sur les dernières perspectives du Bureau fédéral du Plan.

La population du Brabant wallon est amenée à croître dans les années à venir. En effet, la population attendue en 2033 est de l'ordre de 435.500 habitants, soit une croissance de près de 40.000 habitants (+ 10 %).

Ces nouveaux habitants ne vont pas se répartir de manière homogène sur le territoire.

- Les communes de **Nivelles et de Tubize** devraient accueillir plus de 4.000 nouveaux habitants chacune, les communes de **Braine-l'Alleud et de Waterloo, près de 3.000** et les communes de **Jodoigne et Wavre, plus de 2.000**. Sans surprise, ce seraient dans les communes polarisantes de la province – qu'il s'agisse de pôles régionaux ou provinciaux – que le nombre d'habitants devrait croître le plus.
- **Pour la commune de Court-Saint-Etienne, la croissance prévue est de 10%, soit environ 1050 habitants de plus.**

³ Source : IWEPS

⁴ Cette méthodologie a été développée en 2010 et 2011 et mise en application par Michel Poulain, Luc Dal, Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson, membres du Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'UCL.

En termes relatifs, par contre, les plus fortes croissances devraient s'observer dans **l'est de la province**, c'est-à-dire là où la densité de population est la plus faible aujourd'hui. Plus particulièrement, la commune d'Incourt devrait voir croître sa population de 25 %. Cela ne correspond qu'à 1.300 habitants mais ces habitants représenteraient 20 % de la population en 2035.

A Jodoigne et Hélécine, la croissance relative devrait être de 18 %. A Perwez, la croissance relative devrait encore être supérieure à 16 %.

Les communes de Tubize, Nivelles et Mont-Saint-Guibert devraient également enregistrer d'importantes croissances relatives (> 15 %). Il s'agit des trois communes qui – avec Waterloo – devraient voir leur densité de population augmenter le plus sur 20 ans : 136 habitants de plus par km² à Waterloo, 123 de plus à Tubize, 70 de plus à Nivelles et 63 de plus à Mont-Saint-Guibert.

La taille moyenne des ménages ne devrait pas évoluer de manière significative d'ici 2035. Elle est de 2,5 personnes en 2015 et devrait être de 2,4 en 2035. Cela ne signifie pas pour autant que la structure des ménages ne va pas évoluer.

Les études prévoient en effet une augmentation du nombre de ménages d'une personne.

Pour Court-Saint-Etienne, ce sont environ 410 nouveaux ménages qui sont attendus entre 2018 et 2033, ce qui représente en tout une hausse de près de 10 % par rapport à 2018. Ce dynamisme correspond à celui attendu à l'échelle de la province, ainsi qu'à celle de l'arrondissement

CONSTATS

🔗 **LA CROISSANCE DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES AURA ÉVIDEMMENT UN IMPACT SUR LE TERRITOIRE PUISQU'ELLE NÉCESSITE LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX LOGEMENTS. UNE PLUS OU MOINS GRANDE PART DE CES LOGEMENTS MOBILISERA DE NOUVEAUX TERRAINS À BÂTIR.**

➔ **ACTUELLEMENT IL Y A PLUSIEURS GRANDS PROJETS IMMOBILIERS EN COURS, PAR EXEMPLE COURT VILLAGE ET VAL DE CROIX, SOIT UN TOTAL DE 580 NOUVEAUX LOGEMENTS. CES DEUX PROJETS DEVRONT DONC COUVRIR EN GRANDE PARTIE LES BESOINS EN LOGEMENTS DE LA COMMUNE POUR LES 15 ANNÉES À VENIR.**

➔ **LES PERSPECTIVES PRÉVUES PAR L'IWEP (410 NOUVEAUX MÉNAGES) NE PRENNENT PAS EN COMPTE LES PROJETS URBANISTIQUES PRÉVUS AU SEIN DE LA COMMUNE MAIS CES PROJETS RÉPONDENT DONC AUX PROJECTIONS.**

➔ **ON PEUT DONC CONCLURE QUE LES PROJETS PRÉVUS PERMETTRONT NÉANMOINS DE LOGER UN NOMBRE LÉGÈREMENT PLUS IMPORTANT DE PERSONNES QUE CE QUI EST PRÉVU PAR CES PERSPECTIVES.**

➔ **LES BESOINS EN TERME DU NOMBRE DES LOGEMENTS DEVRAIT ÊTRE ÉVALUÉS LORS DE L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC), SELON LES OBJECTIFS QUE LA COMMUNE SE FIXERA.**

1.5 PLAN DE SECTEUR

1.5.1 PRÉAMBULE

OBJECTIFS

La mise en place d'une stratégie de développement territorial ne peut se faire en l'absence d'une bonne connaissance des normes dans lesquelles devront s'inscrire la démarche. Ces normes déterminent des limites, mais permettent aussi de donner certaines balises aux objectifs. Il s'agira donc ici :

- D'identifier et de localiser les périmètres à caractère réglementaire pour déterminer les contraintes d'utilisation du sol et les opportunités qui en découlent ;

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Service Urbanisme de la commune de Court-Saint-Etienne.

Région wallonne-SPW (DG04, DG03, DG01,...).

Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT).

1.5.2 ANALYSE DÉTAILLÉE

AU NIVEAU DE LA PROVINCE DE BRABANT WALLON

Le Plan de Secteur détermine les affectations du sol. Le CoDT (Code de Développement Territorial) définit les activités, actes et travaux qui peuvent être admis dans chacun des types de zones définis au Plan de Secteur.

En moyenne, approximativement un quart du territoire du Brabant wallon (soit environ 245km²) est affecté en zones destinées à l'urbanisation et approximativement trois quarts du territoire (+/-825km²) sont affectés en zones non destinées à l'urbanisation.

Ajoutons qu'un peu moins de 30km² n'ont pas d'affectation précise. En effet, 25km² du territoire sont en Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC). Cela signifie que ces territoires pourront être affectés aussi bien en zones destinées à l'urbanisation qu'en zones non destinées à l'urbanisation en fonction des besoins.

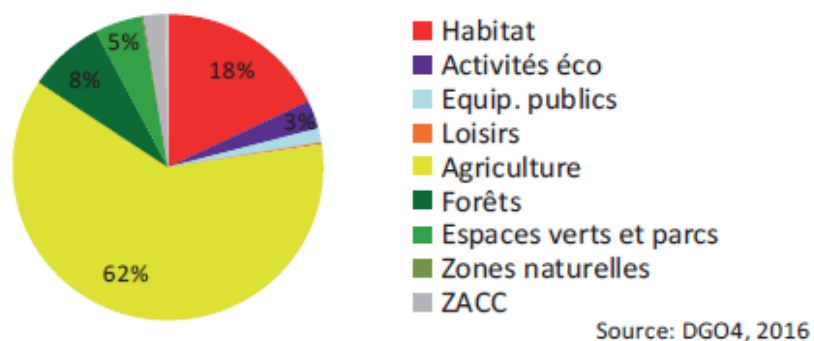


Figure 18 : Répartition des affectations du plan du secteur dans le Brabant wallon

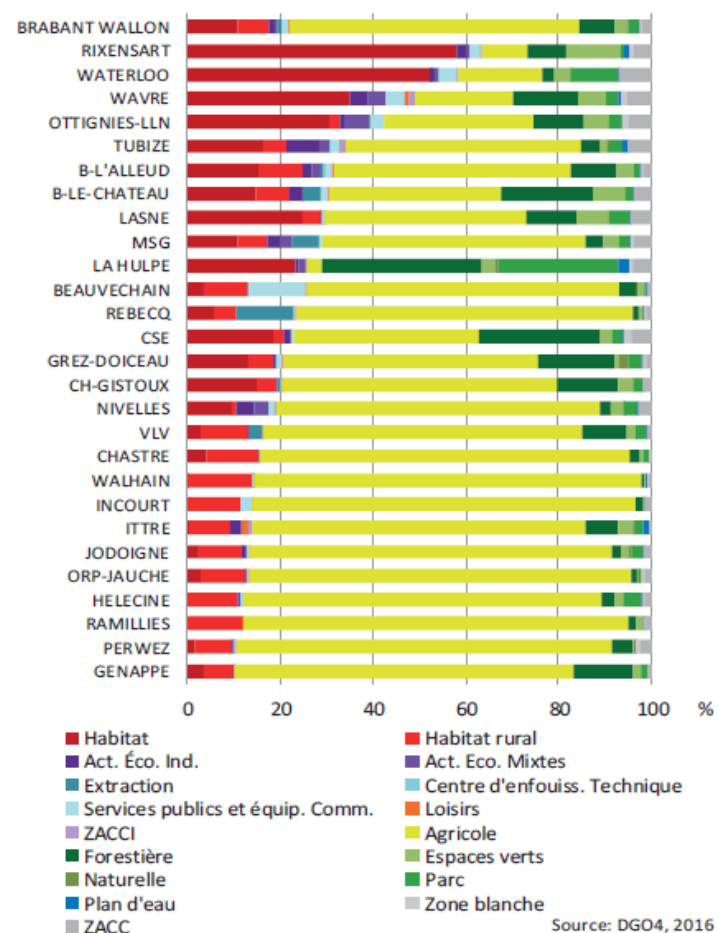


Figure 19 : Répartition des affectations du plan de secteur par commune

Les territoires des communes de Rixensart, Waterloo, Wavre et Ottignies-Louvain-la-Neuve sont en zone destinée à l'urbanisation à plus de 45%, respectivement 67%, 65%, 55% et 47%. Plus de la moitié des territoires des communes de Rixensart et de Waterloo sont affectés en zones d'habitat au plan de secteur. A l'opposé, les territoires des communes de Genappe, Ramillies, Perwez, Hélécine et Ittre sont majoritairement en zone non destinée à l'urbanisation. Moins de 15% de ces territoires sont effectivement affectés en zone destinée à l'urbanisation au plan de secteur. De plus, il s'agit quasi-exclusivement de zones d'habitat à caractère rural. La commune de La Hulpe se distingue par la part de son territoire affecté aux espaces forestiers et aux parcs qui est d'approximativement 60%.

Le plan de secteur, qui représente la situation de droit, est à distinguer de l'occupation du sol, qui représente la situation de fait (situation actuelle).

En effet, certains territoires en zones destinées à l'urbanisation au plan de secteur sont occupés par des affectations de type non-urbanisable. Ces territoires constituent des **réserves foncières pour les urbanisations futures**

Les réserves foncières sont de trois types :

- **Les terrains destinés à l'urbanisation mais pas encore urbanisés.** On distingue différents types de terrains destinés à l'urbanisation au plan de secteur : les zones d'habitat, les zones d'habitat à caractère rural, les zones de services publics et d'équipements communautaires, les zones de loisirs, les zones d'activité économique, les zones d'activité économique spécifique, les zones d'aménagement communal concerté à caractère économique, etc.
- **Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) :** ce sont des terrains qui peuvent être affectés aussi bien en zones destinées à l'urbanisation qu'en zones non destinées à l'urbanisation en fonction des besoins. Si c'est en zone destinée à l'urbanisation, toutes les affectations sont autorisées ;
- **Les sites abandonnés (les chancres urbaines) et les sites à réaménager (SAR) :** ce sont des sites qui ont déjà été urbanisés et qui sont à l'abandon mais qu'il serait opportun de réaménager. En effet, leur présence déstructure le tissu urbanisé existant. Les SAR peuvent être de n'importe quelle affectation en zone destinée à l'urbanisation au plan de

secteur (activité économique, habitat, services publics et équipements communautaires, etc.).

Selon les chiffres de l'IWEPS (2015), les réserves foncières en terrains destinés à l'urbanisation et non-urbanisés couvrent une superficie de 6.376,5 ha en Brabant wallon.

- Les réserves foncières en zone d'habitat couvrent à elles seules une superficie de 4.603,5 ha. Cela signifie qu'il ne reste que 1.733 ha de réserves foncières pour les autres affectations : zones d'activités économiques, zones de dépendances d'extraction, zones de services publics et d'équipements communautaires et zones de loisirs.

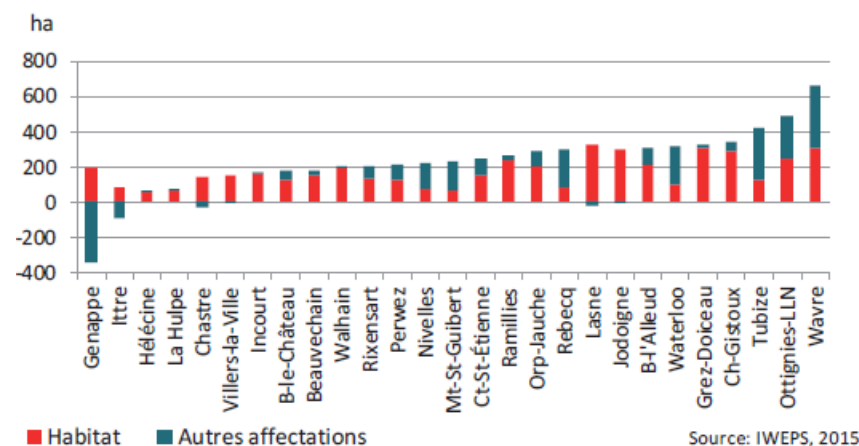


Figure 20 : Réserves foncières en terrains destinés à l'urbanisation non-urbanisés

LES RÉSERVES FONCIÈRES EN ZONES D'HABITAT

Les 27 communes de la province disposent encore de réserves foncières pour l'habitat mais dans des proportions très différentes. La moyenne brabançonne wallonne est de 170 ha par commune. C'est bien moins que la moyenne wallonne qui est de 218 ha par commune, soit une différence de 50 ha par commune.

Dans le Brabant wallon, plus de 50% des réserves foncières en zone d'habitat se répartissent dans seulement 9 communes (Lasne, Grez-Doiceau, Wavre, Jodoigne, Chaumont-Gistoux, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Ramillies et Orp-

Jauche). Elles disposent chacune de plus de 200 ha de réserves foncières en zone d'habitat et se localisent principalement dans le centre et l'est de la province. Six communes, cependant, disposent de moins de 100 ha de réserves foncières en zone d'habitat.

La commune de Court-Saint-Etienne dispose d'environ 125 ha en zone d'habitat et de 7,5 ha en zone d'habitat à caractère rural.

LES ZACC

Le Brabant wallon compte 2.449 ha de ZACC sur son territoire, 10 communes comptabilisent plus de 100ha de ZACC et 6 communes en comptabilisent moins de 50ha.

Les communes qui disposent d'un Schéma de développement communal (SDC) ont généralement fixé l'affectation de leurs ZACC et leur temporalité de mise en œuvre. Certaines privilégient les réserves foncières pour l'habitat ou pour les équipements communautaires, d'autres préfèrent affecter les ZACC en zones non destinées à l'urbanisation, d'autres encore font un mixte entre les zones destinées et zones non destinées à l'urbanisation.

Il est difficile d'estimer ce qui sera affecté par commune à chaque type de fonction (habitat, activité économique, agriculture, espaces verts, etc.), d'autant plus que certaines ZACC sont déjà mises en œuvre. Pour autant, les ZACC peuvent être considérées comme des réserves foncières à court, moyen, long ou très long terme suivant les situations.

La commune de court Saint Etienne dispose de 7 ZACC

Les 7 zones d'aménagement communal concerté occupent 116,46 hectares, représentant 4,32% de la surface communale. Les ZACC sont réparties essentiellement sur la moitié nord de la commune (voir analyse ci-après).

COURT-SAINT-ETIENNE

Court-Saint-Etienne est reprise au :

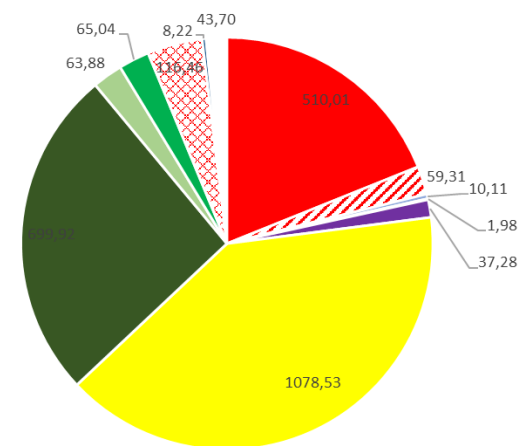
- Le plan de secteur de WAVRE-JODOIGNE-PERWEZ (Arrêté royal du 28/03/1979)
- Le plan de secteur de NIVELLES Arrêté royal du 1/12/1981

Zone du Plan de secteur	ART_CODT	Superficie (ha)
Habitat	Art. D.II.24.	510,01
Habitat à caractère rural	Art. D.II.25.	59,31
Services publics et équipements communautaires	Art. D.II.26. 91er	10,11
Activité économique mixte	Art. D.II.28. et Art. D.II.29.	1,98
Activité économique industrielle	Art. D.II.28. et Art. D.II.30.	37,28
Agricole	Art. D.II.36. et R.II.36-1 à R.II.36-12.	1078,53
Forestière	Art. D.II.37. et R.II.37-1 à R.II.37-14.	699,92
Espaces verts	Art. D.II.38.	63,88
Parc	Art. D.II.40. et R.II.40-1.	65,04
Aménagement communal concerté (ZACC)	Art. D.II.42.	116,46
Plan d'eau		8,22
Non affecté ("zone blanche")	Art. D.II.19.	43,70

Figure 21: Plan de secteur, calculs et graphique AGORA



Plan de secteur



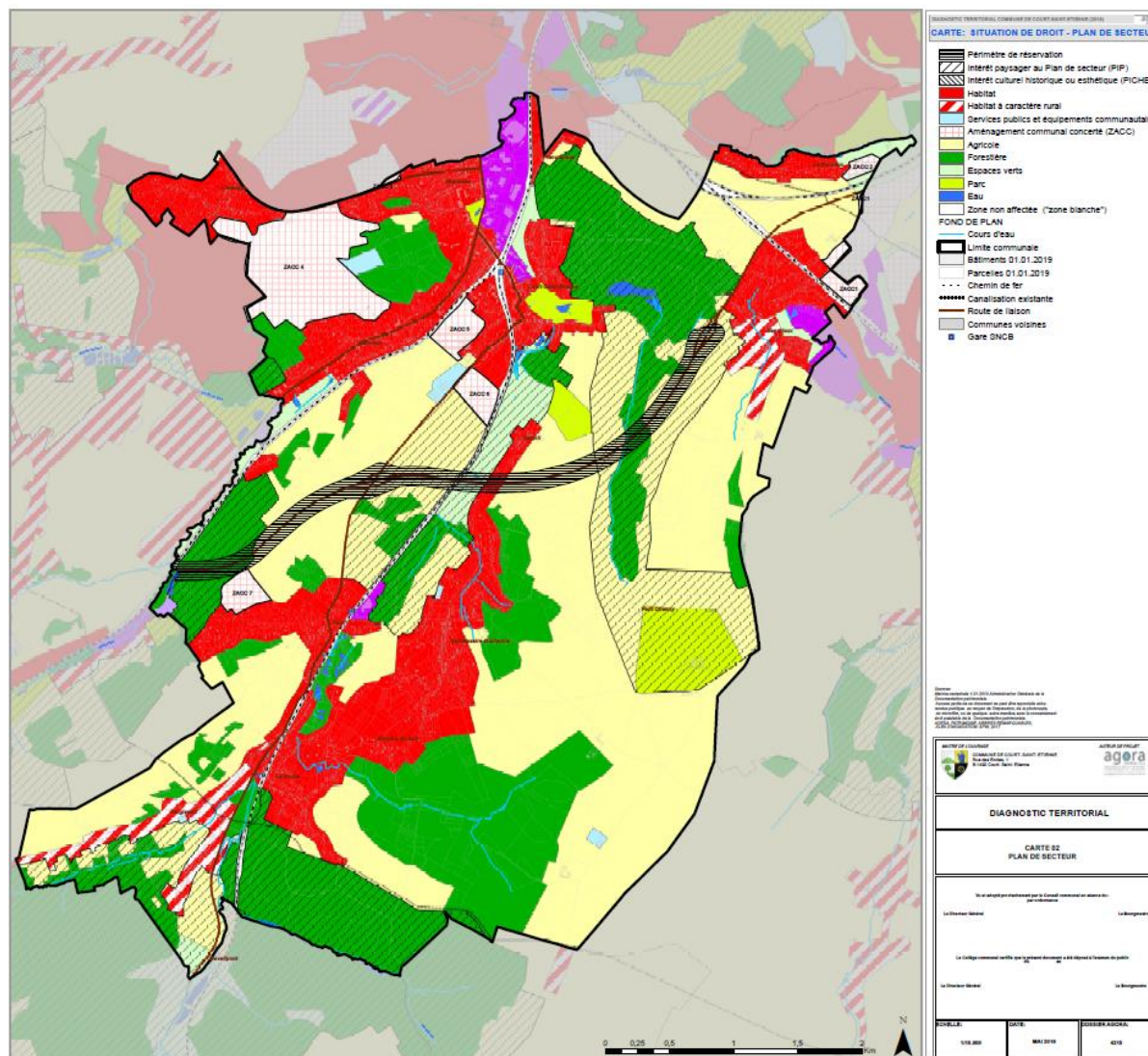


Figure 22: Plan de secteur, source SPW, cartographie AGORA

ZONES D'HABITAT (ZH)

Au total, la surface des zones d'habitat au plan secteur couvre 510,01 hectares, soit 18,93% de la surface communale. Ces zones sont au nombre de 13, réparties sur le centre de Court-Saint-Etienne et tous ses hameaux, à l'exception de celui de Tangissart.

La superficie des réserves foncières (les terrains repris en zone d'habitat actuellement encore libres d'occupation) est d'environ 125 ha.

Au Nord-Est de la commune, les zones d'habitat (ZH) 1, 3 et 4 sont situées dans le village de Beurieux. Dans ces zones, il reste encore 6,2ha de réserves foncières.

Le village du Ruchaux (ZH 2) dispose d'environ 4ha de réserves foncières.

Au Nord de la commune, la majorité des habitations du hameau de Franquénies sont en zone d'habitat 5 (ZH 5) au plan secteur. Deux maisons, situées à l'est du village sont reprises en zone agricole au plan secteur.

Les habitations de Court-Saint-Etienne Centre sont reprises dans les zones d'habitat 10 et 11, à l'exception d'un îlot situé à côté du cimetière et situé en zone agricole (ZA 8) en plan de secteur.

Il est à noter également que le développement immobilier de Court Village est repris en zone d'activité économique industrielle - il a été bâti via une procédure SAR, donc sans modification effective de l'affectation au Plan de secteur (une procédure PCAR est en cours).

A Court-Saint-Etienne Centre, il reste encore environ 13 ha des réserves foncières.

Au nord-ouest de la commune, la zone d'habitat 13 (ZH 13) reprend l'ensemble des habitations des villages de Wisterzée, Limauges et une majorité des habitations de Mérivaux.

- A Limauges, environ **8,26ha sont libres d'occupation.**
- A Mérivaux, les réserves foncières sont assez nombreuses, soit un total de **6,6 ha.**
- Des habitations sont également présentes en zone agricoles, au niveau de la rue de Noirhat.

Au centre et au sud de la commune, une grande zone d'habitat englobe le village de Suzeril ainsi qu'une partie de Sart-Messire-Guillaume et de La Roche. Ces villages concentrent la majorité des réserves foncières de l'entité.

- Actuellement **25,6 ha au niveau de la Bruyère de Sart, 24,8 ha à Sart-Messire -Guillaume et 14 ha à La Roche sont libres d'occupation.** L'urbanisation de ces villages doit donc être surveillée afin de maîtriser leur développement.
- Nous remarquons aussi, au nord de Suzeril, plusieurs habitations qui sont reprises au plan de secteur en zone d'espace vert (ZEV 8) ou en zone de parc (ZP 5).
- Le hameau de Faux présente environ 20 ha des réserves foncières.
- Des habitations sont présentes entre la ZH 8 et la ZH 7, au niveau de la rue de Faux, et sont reprises en zone agricole.

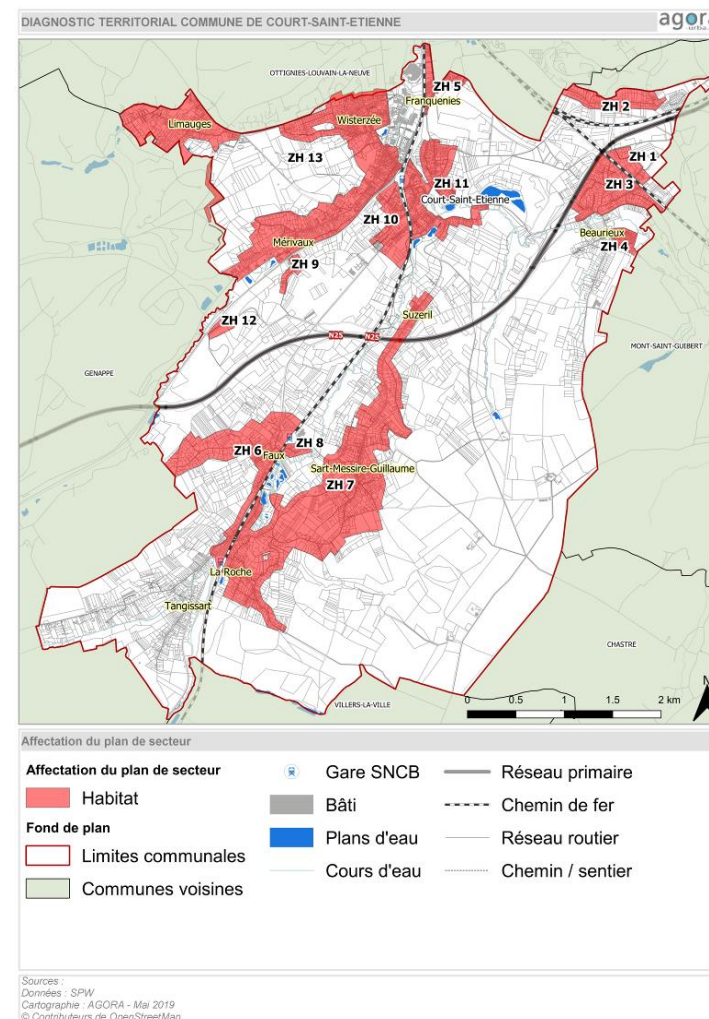


Figure 23 : Zones d'habitat reprises au plan de secteur

ZONES D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL (ZHCR)

Sur le territoire communal, on distingue deux zones d'habitat à caractère rural, couvrant une surface de 59,31 hectares, représentant 2,20% de la surface communale.

Ces zones sont situées dans les hameaux de **Beaurieux** (ZHCR 1) et de **Tangissart** (ZHCR 2).

À Beaurieux :

- La zone d'habitat à caractère rural couvre la partie sud du village.
- Dans cette zone il y a 1,7 ha des réserves foncières.

À Tangissart :

- Quelques habitations, situées à l'extrême sud-est de la commune sont reprises en zone agricole (ZA20).
- Il reste encore 5,2 ha libres d'occupation.

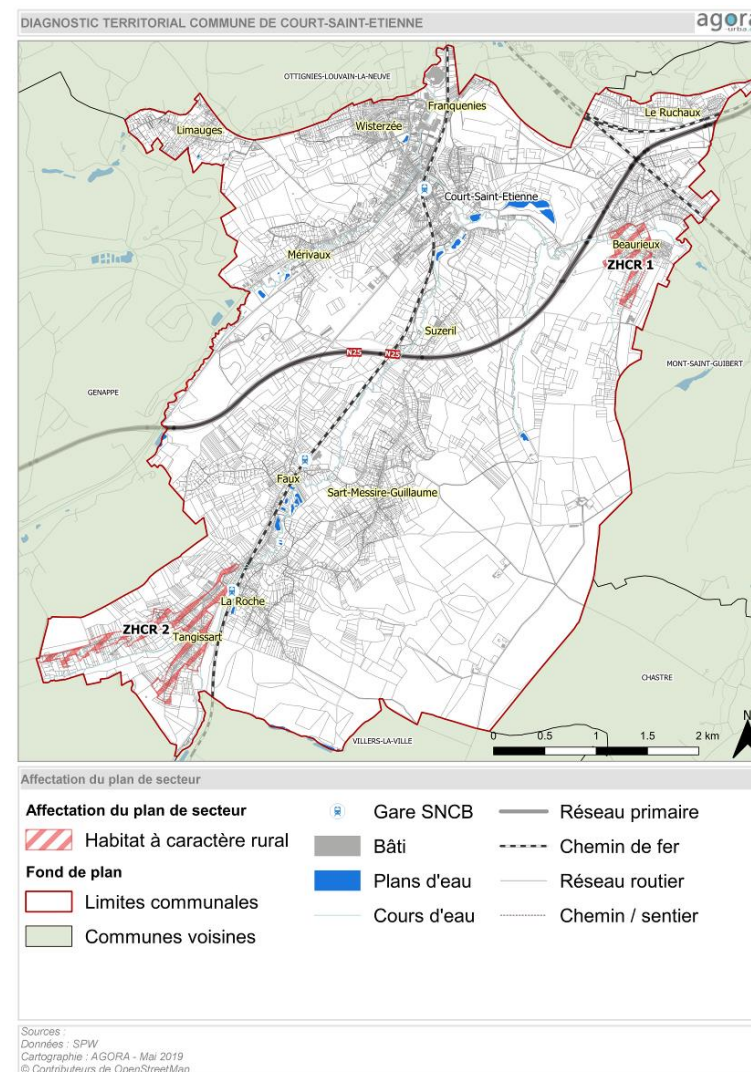


Figure 24 : Zones d'habitat à caractère rural reprises au plan de secteur

ZONES D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ (ZACC)

Les 7 zones d'aménagement communal concerté occupent 116,46 hectares, représentant 4,32% de la surface communale. Les ZACC sont réparties essentiellement sur la moitié nord de la commune.

Au nord-est de la commune, les ZACC 1 et ZACC 2, situées respectivement dans les hameaux de Beurieux et du Ruchaux.

- La **ZACC 1** ne reprend pas d'habitations, ce sont essentiellement des zones boisées et des prairies. La superficie non bâtie est de 3,3ha ;
- La **ZACC 2** est mise en œuvre partiellement, mais il reste 4,9ha libres d'occupation.

Au nord-ouest de la commune, deux ZACC sont également présentes (ZACC 3 et 4).

- La **ZACC 3** se trouve au nord-ouest de Wisterzée et recouvre en majorité une route, la chaussée de Bruxelles
- La **ZACC 4** (La Grande Escavée) s'étale entre les villages de Mérivaux au sud, Limauges au nord-ouest et Wisterzée au nord-est. Cette ZACC reprend essentiellement des surfaces agricoles et une petite zone boisée est présente au sud-est. Quelques maisons sont présentes dans la zone, au nord-ouest et au sud-est. Elle représente la grande réserve foncière du territoire, environ 72 ha sont libres d'occupation.

Au niveau de Court-Saint-Etienne Centre, les ZACC 5 et 6 se retrouvent au sud du centre-ville.

- La **ZACC 5** est principalement constituée de surfaces agricoles. Quelques habitations y sont présentes.
- La **ZACC 6** ne reprend pas d'habitation en son sein et recouvre essentiellement des terres cultivées. Cette ZACC sera mise en œuvre (projet Val de Croix).

La **ZACC 7**, est située à côté du village de Faux et est uniquement composé de surfaces agricoles, dont 4,2 ha représentent des réserves foncières.

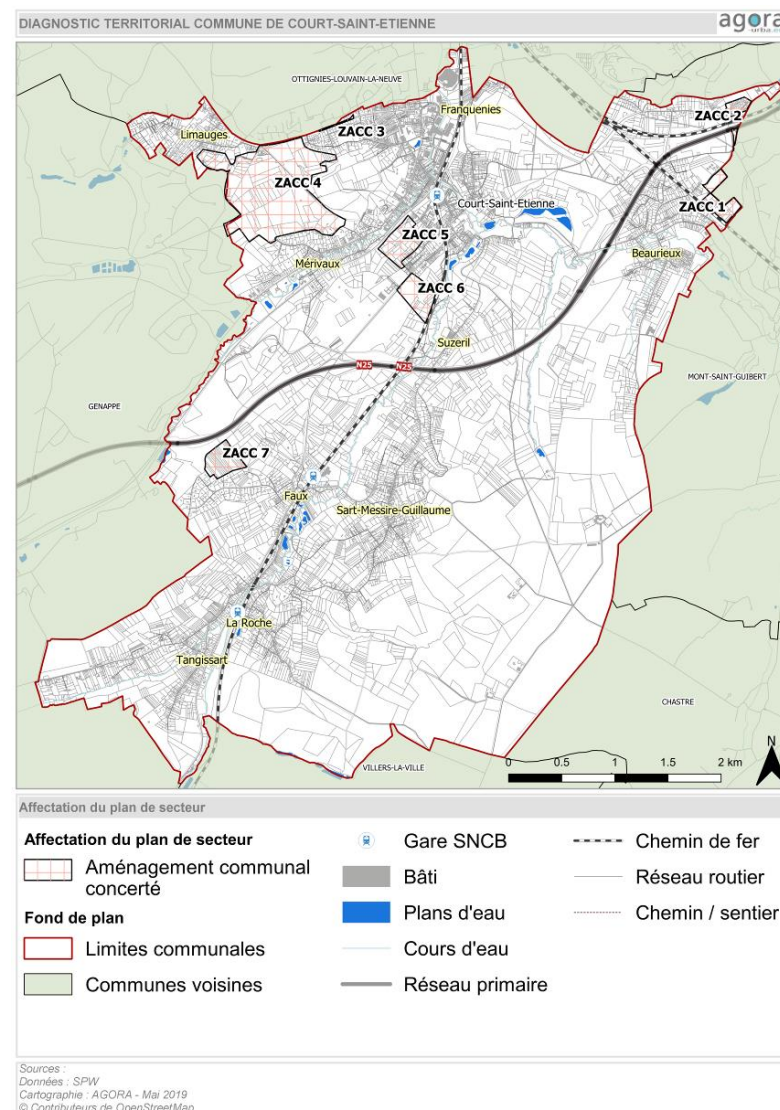


Figure 25 : Zones d'aménagement communal concerté reprises plan de secteur

ZONES DE SERVICES PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES (ZEC)

Les zones de services publics et équipements communautaires sont au nombre de 5 et couvrent une surface de 10,11 hectares, soit moins de 1% de la surface communale.

Dans la moitié nord de la commune, on retrouve les ZEC 2 et 3.

- La zone 2, située près de la rue Chapelle aux Sabots, couvre uniquement des terres agricoles.
- La zone 3, située à côté de la rue Defalque, reprend le cimetière de Court-Saint-Etienne et l'école d'enseignement spécialisé pour le fondamental, « les Papillons ».

Dans la moitié sud de la commune, trois ZEC sont présentes.

- La zone 1 (ZEC 1) se trouve dans le village de Sart-Messire-Guillaume, le long de la rue des Queutralles et couvre le cimetière de Sart.
- La zone 4 (ZEC 4) est située à Tangissart, près de la rue du Cerisier et couvre également un cimetière.
- La zone 5 (ZEC 5), est située au sud-est de la commune, le long de la rue du 43^{ème} régiment d'infanterie. Cette zone est reprise comme « bâtiments et enceintes militaires » sur la carte d'occupation du sol.

Il est à noter que le crématorium, situé près de la rue Defalque (N275), est situé en zone agricole au plan de secteur, à côté de la ZEC 3.

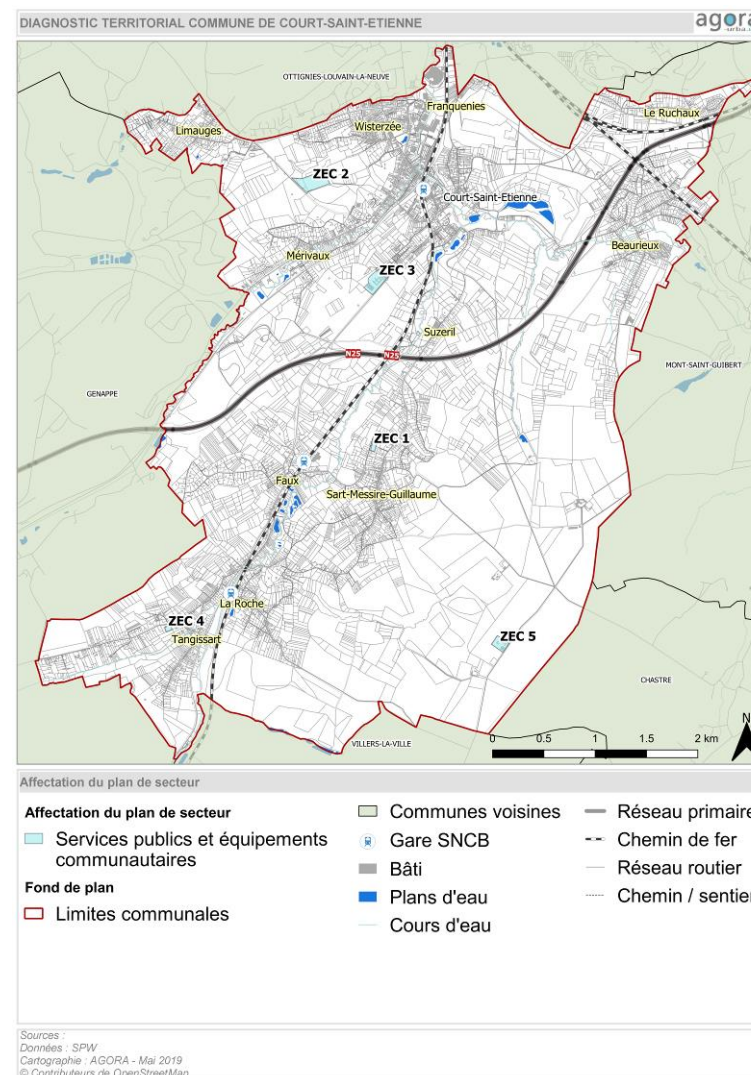


Figure 26 : Zones de services publics et équipements communautaires reprises plan de secteur

ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE INDUSTRIELLE (ZAEI)

Trois zones d'activité économique industrielle sont présentes sur la commune, couvrant une surface de 37,28 hectares, soit 1,38% de la surface communale.

- La plus importante, la **ZAEI 2**, se retrouve au nord de la commune, entre Wisterzée, Franquénies et Court-Saint-Etienne Centre. La zone reprend essentiellement des bâtiments de type industriel et des commerces mais reprend aussi le nouveau lotissement « Court Village », au niveau du croisement entre la rue des Noirs Talons et la Via Fregona, un tennis club, et des bâtiments abandonnés. **Un PCAR est en cours d'élaboration sur ce site.**
- La **zone 1 (ZAEI 1)** est située à l'est de la commune, dans le village de Beurieux. (**SAR Papeteries**)
- La troisième **ZAEI (ZAEI 3)** se situe au niveau du village de Faux, le long de la ligne de chemin de fer. On y retrouve essentiellement des bâtiments de stockage ainsi qu'une station d'épuration.

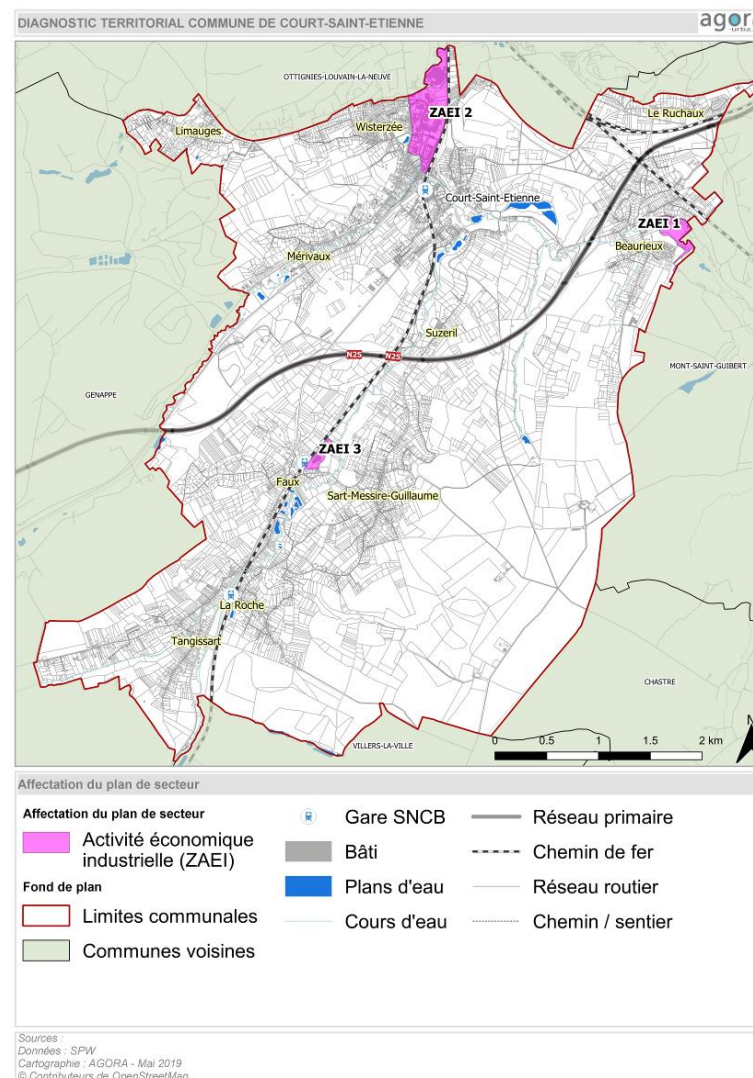


Figure 27 : Zones d'activité économique industrielle reprises au plan de secteur

ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MIXTE (ZAEM)

Deux petites zones sont recensées comme zone d'activité économique mixte sur le plan de secteur, couvrant une surface de 1,98 hectare et représentant moins de 0,1% de la surface communale. Elles sont toutes les deux présentes à l'ouest de la commune.

- La ZAEM 1, située à l'ouest de Faux, couvre essentiellement une zone boisée et des prairies.
- La ZAEM 2 est située au sud-ouest de Mérivaux, sur la limite communale avec la commune voisine de Genappe. Elle est essentiellement composée de zone boisée, attenantes à un complexe d'activité économique sur la commune de Genappe.

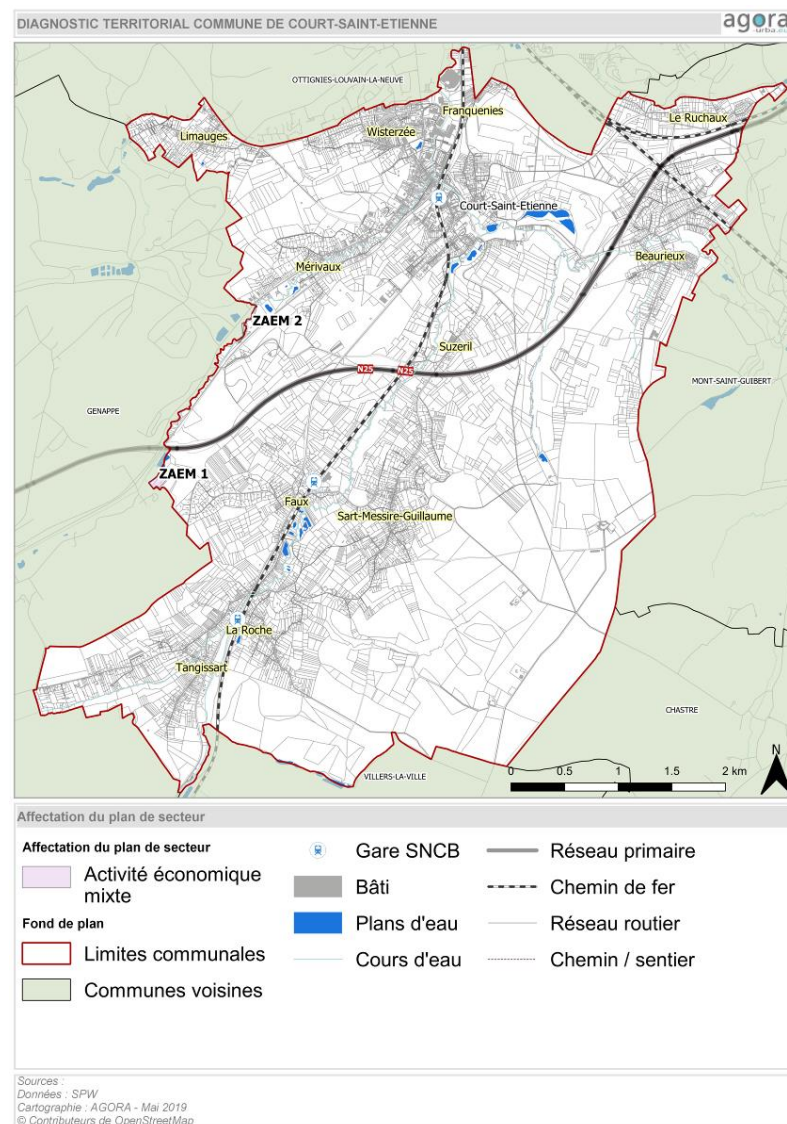


Figure 28 : Zones d'activité économique mixte reprises au plan de secteur

ZONES AGRICOLES (ZA)

Les zones agricoles couvrent la majorité de la commune avec 1078,58 hectares, représentant 40,03% de la surface communale. On distingue vingt zones agricoles (ZA), réparties sur le territoire communal, sauf au Nord-Ouest.

- La zone 1 (ZA 1) est la plus grande et s'étend de Beurieux au sud de la commune à l'est, et du sud de Court-Saint-Etienne Centre à Sart-Messire-Guillaume à l'ouest. La zone est majoritairement composée de surfaces agricoles (cultures, prairies, bâtiments de ferme) à l'exception du nord, autour de la N25, où ce sont des zones boisées.
- Les zones 2, 3 et 4 (ZA2, ZA3, ZA4) sont situées entre le nord du hameau de Beurieux et le sud du Ruchaux, au nord-est de la commune. Elles recouvrent toutes des surfaces agricoles (terres cultivées, prairies et fermes), à l'exception de l'extrême ouest de la ZA 2, recouverte par des forêts feuillues.
- Trois petites zones (ZA5, ZA6 et ZA7) sont éparpillées au Nord de la commune : au Sud de Wisterzée (ZA5), au Sud de Franquénies (ZA7) et au Nord de Court-Saint-Etienne Centre (ZA6). Elles sont toutes recouvertes de prairies et enclavées entre des habitations et des zones boisées.
- La zone 8 (ZA8) est située entre Mérivaux, Faux et Suzeril et est principalement recouverte de surfaces agricoles. Cependant, un groupe d'habitation est situé à l'ouest de cette zone, près de la rue de Noirhat. Le crématorium de l'InBW est également repris dans cette zone (rue Defalque).
- La zone 9 est située entre Faux, Sart-Messire-Guillaume, Suzeril et la Roche. Quelques habitations sont présentes sur la zone, au niveau de la rue de Faux.

Les zones restantes (ZA10 à ZA20) sont situées autour des villages de la Roche et de Tangissart.

- Les ZA10 et ZA16 occupent toute la partie ouest de Tangissart et de la Roche, le long de la limite communale avec Genappe.
- Les ZA 11, 12, 13, 15, 17 et 20, situées au sud de la commune, sont toutes enclavées entre des habitations et des zones boisées. La zone 14 au sud-ouest de la commune est en fait située en zone boisée.
- les zones 18 et 19 sont situées au sud de la Roche, entre les habitations de ce village et les zones boisées du site Natura 2000 de la Vallée de la Thyle.

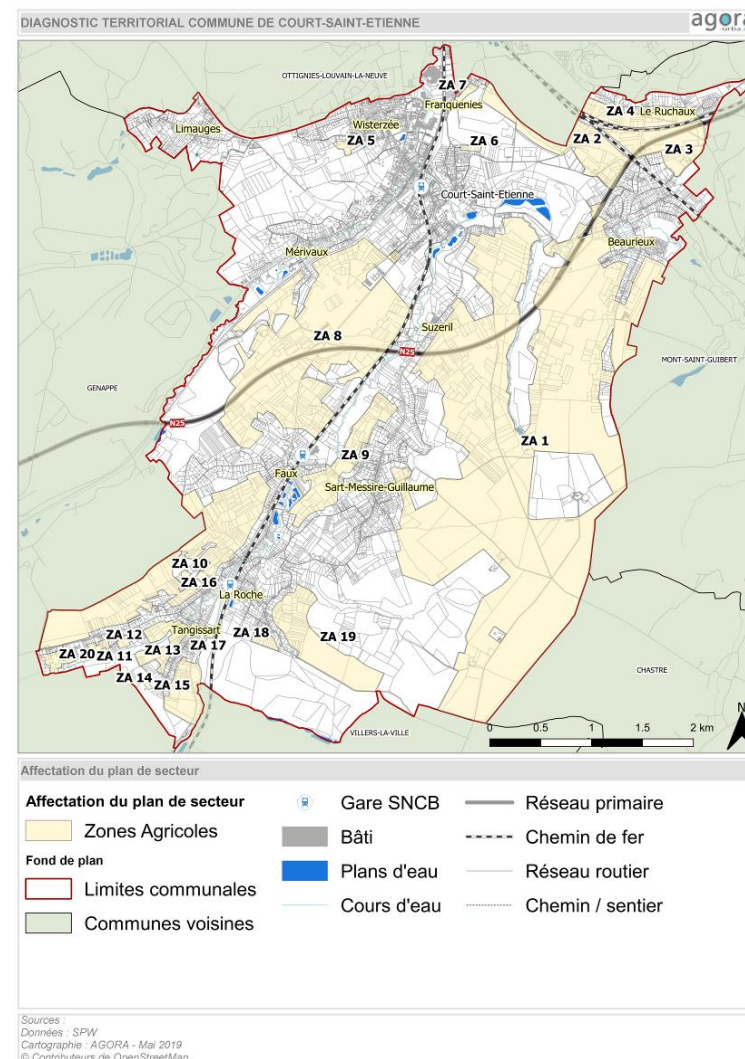


Figure 29 : Zones agricoles reprises plan de secteur

ZONES FORESTIÈRES (ZF)

Les vingt-quatre zones forestières de la commune occupent une superficie de 699,95 hectares, représentant 25,98% de la surface communale totale.

- **Au niveau des zones importantes**, on peut citer les **zones 17 et 21**, couvrant les zones boisées reprises dans le réseau Natura 2000 : le Bois de Noirhat et la Plantée des Dames pour la ZF17 et les bois de l'Heuchère, du Sartage et de Sainte-Catherine pour la ZF21.
- **La ZF3** reprend les zones boisées des Bois de Laussau et Bois de Franquénies, ainsi que les zones boisées retrouvées le long du Ry Glori.
- **La ZF 24** reprend la partie du bois d'Hez retrouvé dans la commune et s'étendant principalement sur la commune voisine de Villers-La-Ville.
- Entre Wisterzée, Limauges et Court-Saint-Etienne Centre, on retrouve les **ZF5 et ZF15**. La ZF5 est enclavée entre des habitations de Wisterzée. Par ailleurs, une partie de la ZF15 présente des prairies.
- A l'ouest de Méruvaux, la **ZF 14** reprend une zone boisée continue entre la commune de Court-Saint-Etienne et celle de Genappe.
- Autour de Tangissart et de La Roche, plusieurs zones forestières sont présentes (**ZF 19, 20, 22, et 23**). La zone 22 recouvre les bois du « Trou du Renard » et la ZF 23 n'est pas boisée mais consiste en une prairie.
- Au niveau de Faux et du nord de La Roche, on retrouve les **ZF 7, 8 et 18**. La ZF8 reprend des zones boisées entourant des plans d'eau. Une partie de la zone 18 est en fait une prairie (côté sud de la zone). La ZF7 est entourée de surfaces agricoles.
- A Sart-Messire-Guillaume, on retrouve les **ZF 11, 12 et 13**. La **ZF12** est constituée de zones boisées présentes le long de la Thyle.
- La **ZF16**, située au nord de Suzeril est également proche de plan d'eau présents le long de la Thyle.
- Enfin, les zones **4 et 5**, située à l'est de la commune, sont entourées par des surfaces agricoles.

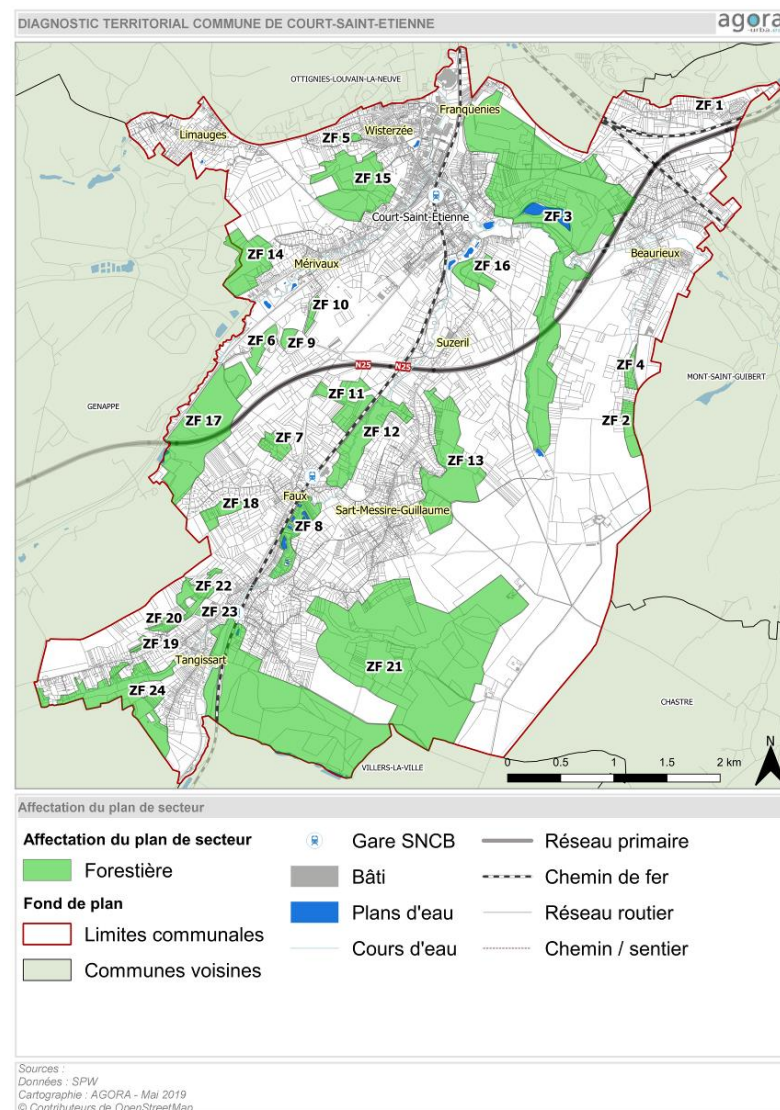


Figure 30 : Zones forestières reprises plan de secteur

ZONES D'ESPACE VERT (ZEV)

Dix zones d'espaces verts sont présentes sur le territoire communal, occupant 63,89 hectares et représentant 2,37% de la surface communale totale. Elles sont éparpillées sur toute la commune.

Concernant les petites zones d'espaces verts :

- la ZEV1 reprend des zones boisées situées autour de la N25 ;
- la ZEV2 reprend une zone boisée à l'est de Beurieux.
- la ZEV3 reprend des zones avec des constructions et zones boisées autour de la ligne de chemin de fer, au Nord-Est de la commune ;
- La ZEV 4, située au Ruchaux, reprend le Carmel jusqu'au Château-ferme de Profondval, sans l'inclure.
- La ZEV5, située au sud de Beurieux, reprend des prairies, situées à côté de l'Orne.
- La ZEV6, située entre Franquénies et Court-Saint-Etienne Centre, couvre une zone boisée.
- La ZEV 8, située à l'Ouest de Suzeril et au Sud de Court-Saint-Etienne reprend majoritairement des prairies ainsi que des habitations.
- Les ZEV 7 et 9, presque continues, sont situées à l'ouest de la commune et recouvrent essentiellement des zones boisées, des prairies.
- La ZEV10, située à l'extrême sud de la commune, reprend des zones boisées et des surfaces agricoles.

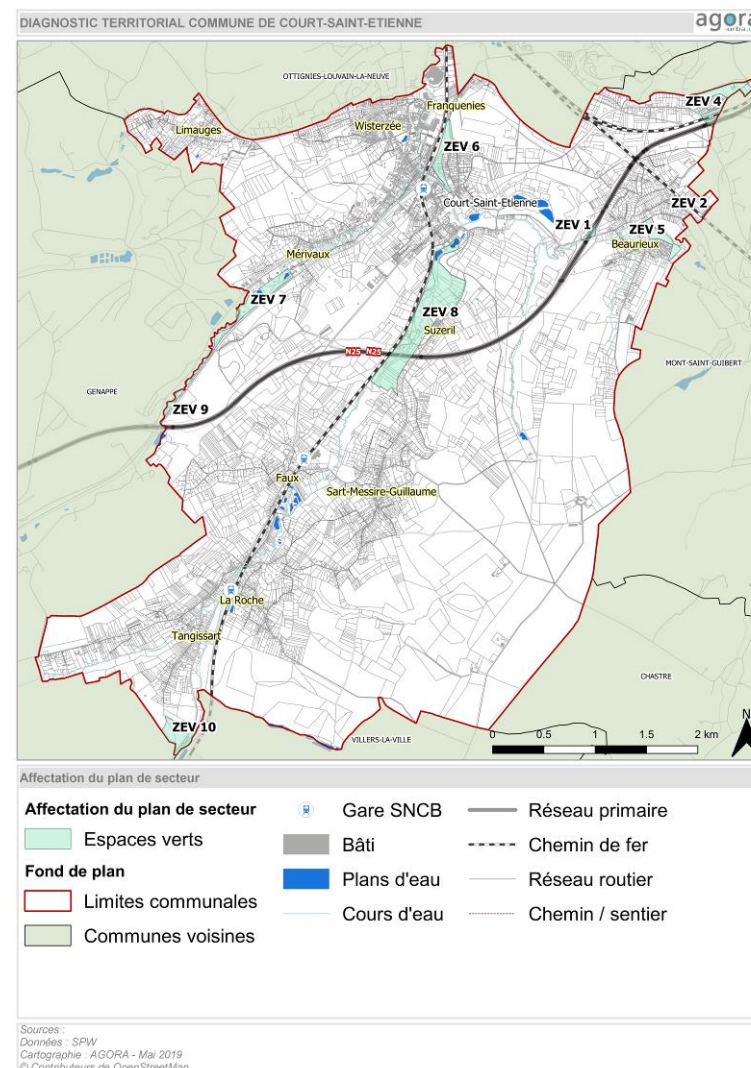


Figure 31 : Zones d'espace vert reprises plan de secteur

ZONE DE PARC (ZP)

Huit zones de parc sont présentes sur le territoire communal, occupant une surface de 65,05 hectares, représentant 2,41% de la superficie de la commune. Elles sont essentiellement réparties sur la partie nord de la commune.

- La zone de parc la plus importante est située à l'Est de la commune (**ZP2**) et se trouve sur le plateau du Chenoy (château).
- Le **ZP3**, située à Wisterzée est en fait le parc du Wisterzée, situé devant l'Institut Provincial (école).
- Le **ZP4** est le parc du château Château Goblet d'Alviella, où on retrouve aussi un plan d'eau
- La **ZP5**, située à l'Est de Suzeril, reprend des zones à la fois boisées (sud de la zone), une habitation (nord de la zone) et des surfaces agricoles (prairies et cultures).

Enfin, les **ZP 1, 6, 7 et 8** sont de petites zones éparpillées dans la commune :

- La **ZP1** est située au Ruchaux et couvre une zone boisée qui s'étend dans la commune de Mont-Saint-Guibert ;
- La mince **ZP6**, située à Limauges couvre une zone boisée ;
- La **ZP7**, située à l'ouest de Faux et couvrant une zone de prairies, continue sur la commune de Genappe.

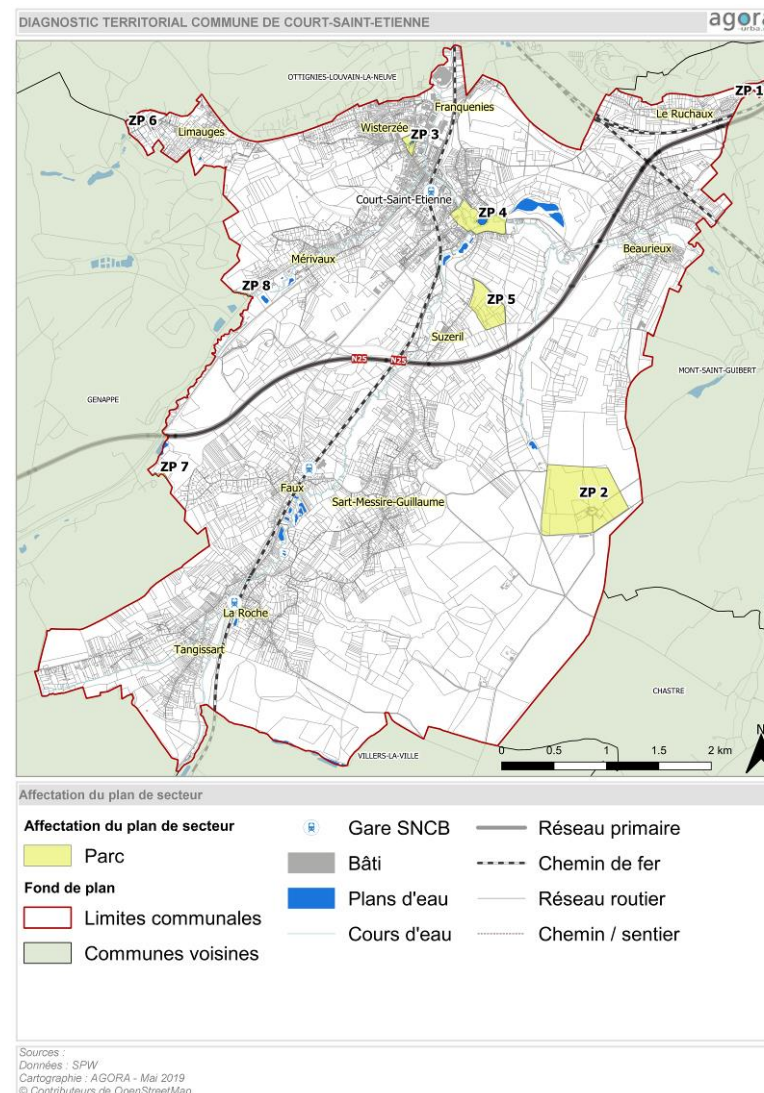


Figure 32 : Zones de parc reprises plan de secteur

ZONES DE PLAN D'EAU

Vingt-cinq plans d'eau identifiés au plan de secteur sont présents sur le territoire communal, situés non loin des cours d'eau. Ils occupent une surface de 8,22 hectares, représentant moins de 1% de la surface communale.

Ils sont majoritairement répartis sur 4 zones :

- Le long de la Thyle, au sud de la commune, entre Faux, Sart-Messire-Guillaume et La Roche (ZPE 5 à 15, 22 à 25),
- Le long de la Dyle, au sud de Méridaux (ZPE 16 et 17),
- Et à l'est de Court-Saint-Etienne Centre, (ZPE 18,19), le long de l'Orne (ZPE 1 et 2, les étangs du Champeau) et au confluent de ces deux dernières (ZPE 20).

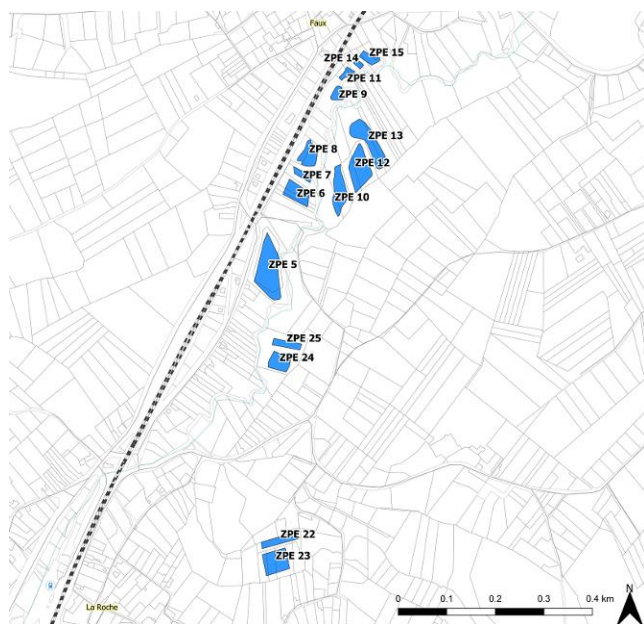


Figure 34: Zoom- zones de plan d'eau au Plan de secteur, cartographie AGORA

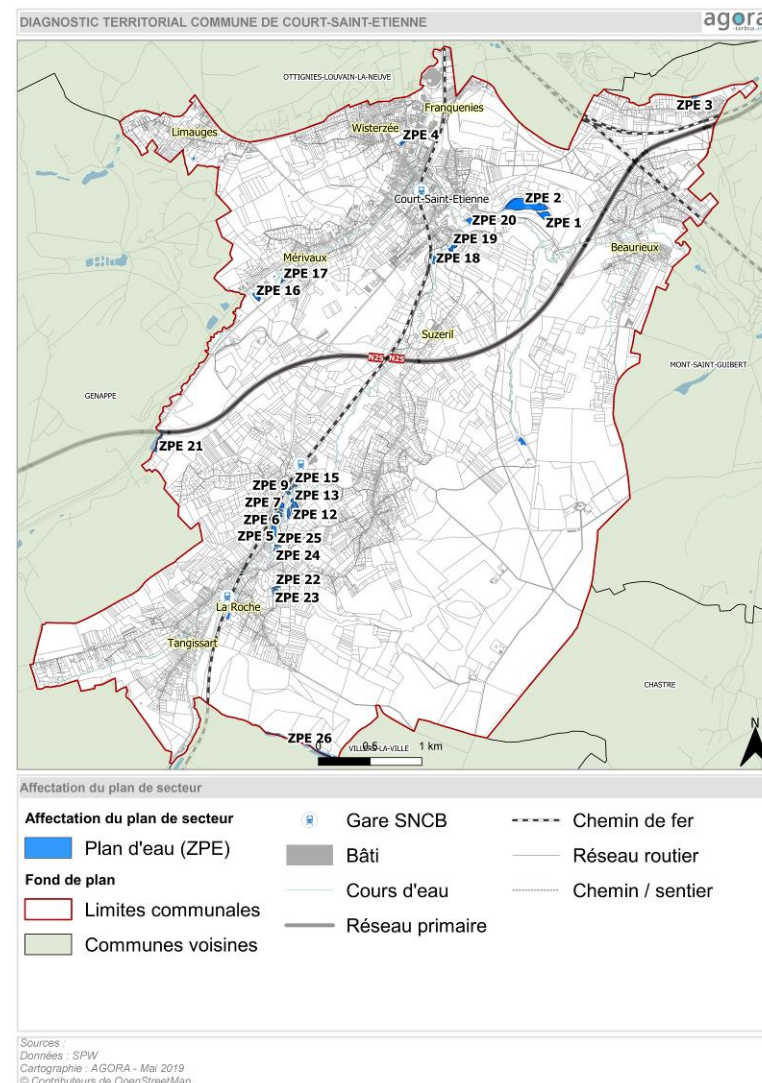


Figure 33 : Zones de plan d'eau reprises au plan de secteur

ZONES NON-AFFECTÉES (« ZONES BLANCHES »)

Les deux zones non-affectées présentes sur la commune occupent une surface de 43,70 hectares, représentant 1,62% de la surface communale totale. Elles recouvrent les lignes de train passant par la commune (au nord-est et celle traversant du Nord au Sud la commune) ainsi que l'ancienne ligne de chemin de fer n°141 aujourd'hui convertie en RAVeL.

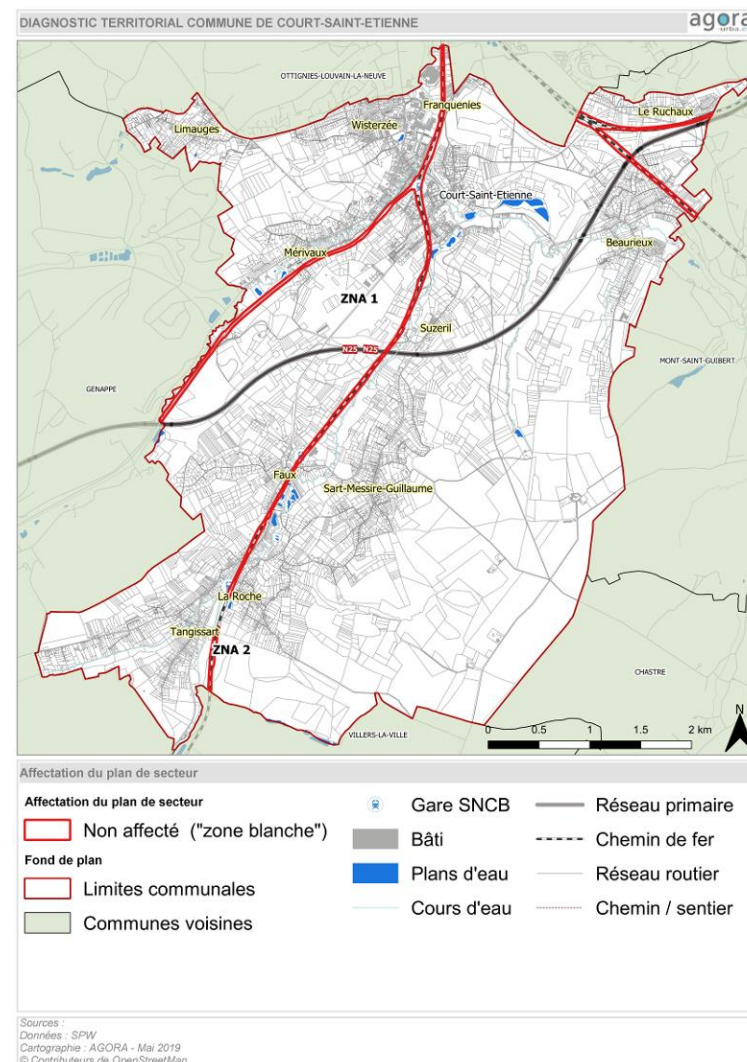


Figure 35 : Zones non-affectées reprises au plan de secteur

LES SURIMPRESSIONS : ZONES DE PÉRIMÈTRE D'INTÉRÊT PAYSAGER (PIP) ET PÉRIMÈTRES DE RÉSERVATION

Huit périmètres d'intérêt paysager sont recensés sur la commune, couvrant une surface de 732,36 hectares, représentant 27,18% du territoire communal. Ces périmètres sont plus ou moins grands, répartis sur toute la commune.

- Le plus grand est la périmètre **PIP 5** qui s'étend du nord de la commune à l'est. Elle comprend des zones forestières (bois de Franquennes, de Laussau ainsi que la zone forestière bordant le Ry Glorie), une zone de Parc (plateau du Chenoy – ZP 2) et des zones agricoles (ZA 1). Le périmètre PIP 5 est traversé par la N25.
- Le **périmètre PIP 1**, situé au sud de la commune, reprend des zones forestières (dont le bois Sainte-Catherine) et agricoles. Le périmètre PIP 2 est composé exclusivement d'une zone boisée, à l'ouest du village de Méridaux.
- Les périmètres **PIP 3 et 4** sont situés de part et d'autre de la ligne de chemin de fer, au sud de Court-Saint-Etienne Centre. Ils comprennent des zones forestières (ZF 11, 12 et 16), des zones agricoles (ZA 9 et 8) ainsi qu'une zone espace vert (ZEV 8).
- Juste au nord du périmètre **PIP 4** se trouve le périmètre PIP 6 qui couvre un des plans d'eau (ZPE non repris au plan de secteur, à côté du ZPE 19).
- Le périmètre **PIP 7** est situé au nord-ouest de la commune, dans le village de Limauges.
- Enfin, le périmètre **PIP 8** couvrent exclusivement une zone forestière, le bois de Noirhat, repris en zone Natura 2000 (BE31010 – Sources de la Dyle).

Il est à noter que sur la carte ci-contre, les périmètres de réservation sont aussi représentés. Il s'agit ici du périmètre reprenant la majeure partie de la N25 et de ses alentours dans la commune.

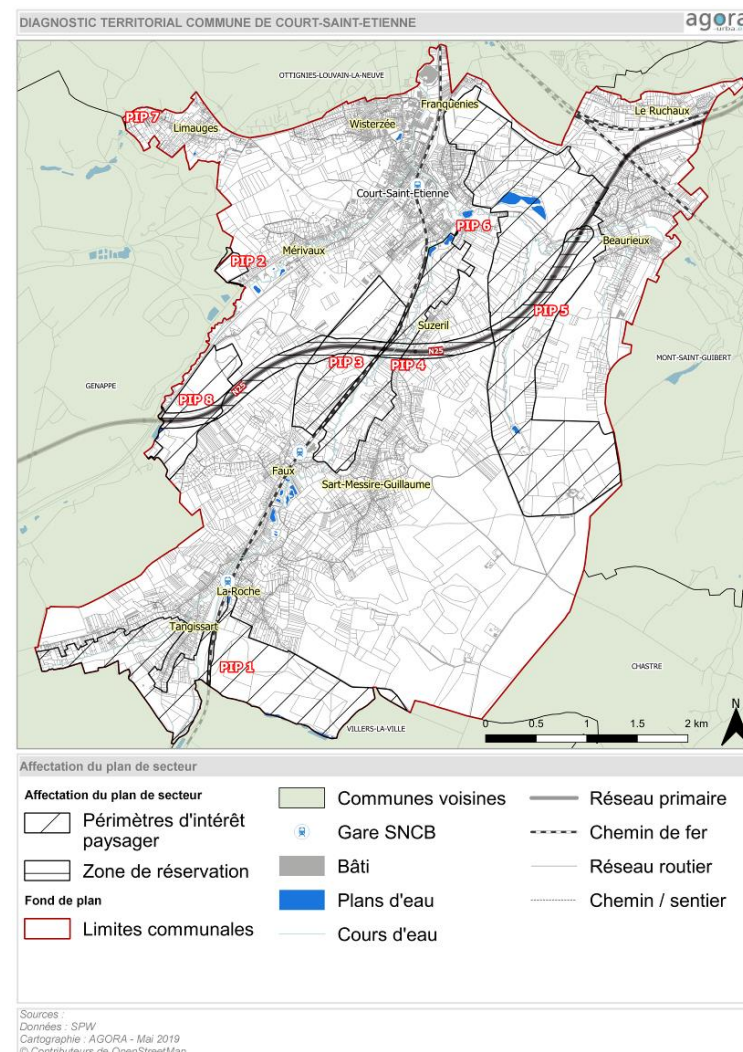
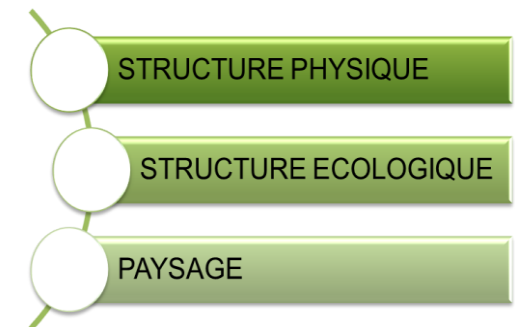


Figure 36 : Zones de périmètre d'intérêt paysager reprises au plan de secteur

2 THEME 1 : CADRE NATUREL



2.1 STRUCTURE PHYSIQUE

2.1.1 PRÉAMBULE

OBJECTIFS

Ce chapitre a pour objectif de mettre en évidence les contraintes liées aux caractéristiques physiques (relief, géologie, hydrographie, etc.) du territoire de la commune de Court-Saint-Etienne.

Ces éléments devront être pris en compte dans les options d'aménagement futures du territoire (détermination des zones déconseillées à l'urbanisation, protection des nappes aquifères, etc.).

RÉFÉRENCES

Sites internet :

- **Commune de Court-Saint-Etienne**
- <http://www.court-st-etienne.be>
- **DGRNE, Ministère de la Région wallonne, 2010. Fiche environnementale, Court-Saint-Etienne**
- http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/
- **Géoportail de Wallonie (cartes géologique et hydrogéologique et notices, thématiques du sous-sol wallon, ERRUISSOL)**
- <http://geoportail.wallonie.be>
- **Banque de données WALSOLS (SPAQuE)**
- <http://www.walsols.be>
- **Contrat de Rivière Dyle-Gette**
- <http://www.crdg.eu>
- **Patrimoine Stéphanois**
- <http://www.patrimoine-stephanois.be>
- **Inventaire des sites à réaménager**

- http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_sar/index.php/isa/afficherSar?Id=25023_I_001&sortCol=2&sortDir=asc&start=0&nbElemPage=10&communeSelected=&typeSarSelected=undefined&filtre=Henricot

Données cartographiques :

- **Données cartographiques de l'IGN** : altitude
- **Données cartographiques fournies par le SPW – DGARNE** : anciennes carrières et sablières, risques d'éboulement des versants et parois abruptes, réseau hydrographique, bassins hydrographiques, aléa d'inondation par débordement de cours d'eau, karst, captages et zones de prévention de captage.

Autres références :

- **PV** du Conseil communal de Court-Saint-Etienne
- Herbosch & T. Debacker, 2018, « *A new geological map of the outcrop of the Brabant Massif (Belgium)* », *Geologica Belgica*, 21/1-2: 41-58.
- Direction des Eaux de surface, DGO3, 2016, « District hydrographique international de l'Escaut : Fiche de caractérisation de la masse d'eau DG01R Dyle I » et « District hydrographique international de l'Escaut : Fiche de caractérisation de la masse d'eau DG02R Dyle II »
- Journal officiel de l'Union européenne, Directives 2013/59/EURATOM du conseil du 5 décembre 2013, (eur-lex.europa.eu); <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013L0059&from=FR>.
- Arrêté ministériel décidant de la désaffectation et la rénovation du site d'activité économique n°SAE/WJP40, dit « Henricot II » à Court-Saint-Etienne (19 mars 1990).
- Arrêté ministériel décidant de la désaffectation et la rénovation du site d'activité économique n°SAE/WJP33, dit « Usines Henricot » à Court-Saint-Etienne (8 septembre 1988).
- Plumier A., Camelbeeck T. et Barszez A.-M., *Le risque sismique et sa prévention en Région Wallonne*, 2006, ISBN2 - 87401-209-2.
- ISSeP, « C.E.T. DE MONT-SAINT-GUIBERT – Risques de dispersion vers les eaux et stratégie d'échantillonnage », 2 mars 2011

2.1.2 SYNTHÈSE

AU NIVEAU DES RISQUES LIÉS AU SOL ET AU SOUS-SOL

La commune présente un relief caractérisé par des hauts plateaux et des vallées relativement marquées.

Aucune zone de contraintes karstiques n'est recensée.

Les risques sismiques ne peuvent pas être totalement exclus puisqu'il est assez significatif. De même, la présence de radon dans le sous-sol, parfois en forte concentration, constitue une contrainte importante pour l'urbanisation.

La commune est principalement caractérisée par des sols limoneux à drainage naturel favorable. Ces sols présentent un intérêt certain pour l'agriculture, ce qui explique pourquoi cette utilisation des sols est la principale.

AU NIVEAU DES EAUX DE SURFACE

Le réseau hydrographique est bien développé sur le territoire communal et jalonné de mares et d'étangs. Ces zones à valeur écologique doivent être préservées.

Les zones d'inondations par débordement de cours d'eau sont peu nombreuses et les zones d'aléas d'inondations élevées sont principalement localisées au niveau des zones de rencontres entre les 3 grands principaux cours d'eau : la Dyle, la Thyle et l'Orne.

La commune se trouve en zone vulnérable aux nitrates de par la présence importante des sables bruxelliens sur l'ensemble de la commune. Le secteur agricole est la principale cause des pollutions en matières azotées et phosphorées des masses d'eau de surface.

Une vingtaine de captages d'eau souterraine sont exploités sur le territoire. Ces prises d'eau servent principalement à l'alimentation publique mais un certain nombre de captages sont des captages privés, avec un débit moindre. Seuls quelques captages bénéficient d'une zone de prévention.

2.1.3 ANALYSE DÉTAILLÉE

LE RELIEF EST FAÇONNÉ PAR UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE RELATIVEMENT DENSE
OÙ LE CREUSEMENT DES TÊTES DE COURS D'EAU EST BIEN MARQUÉ

L'entièreté de la commune s'inscrit dans l'ensemble paysager que sont les vallonnements brabançons. Située au sein des bas-plateaux limoneux, la commune présente un relief des plateaux creusés en 3 sillons majeurs par les différents cours d'eau assez important qui traversent la commune : La Dyle, la Thyle et l'Orne.

Les pentes engendrées par l'érosion des cours d'eau sont, de façon globale, assez fortes. Ces cours d'eau entaillant le paysage de manière quasi uniforme.

Cependant, on peut noter un élargissement de la plaine alluviale vers le nord de la commune, où Court-Saint-Etienne s'est originellement développée, soit entre les rencontres entre le Dyle et le Thyle ainsi que celle de la Thyle et de l'Orne.

Au sud de la commune, d'autres vallonnements sont observables mais sont considérés comme secondaire car de moindres importances.

Les points les plus hauts de la commune sont situés sur le plateau sis à l'est et sur le plateau ouest. Les points culminants sont, respectivement, près du lieu-dit de « l'Arbre de la Justice », à 162m et sur les hauteurs de la Chapelle aux Sabots à 132m. L'altitude la plus basse de la commune se situe au niveau de l'entrée de la Dyle sur le territoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, à 64m.

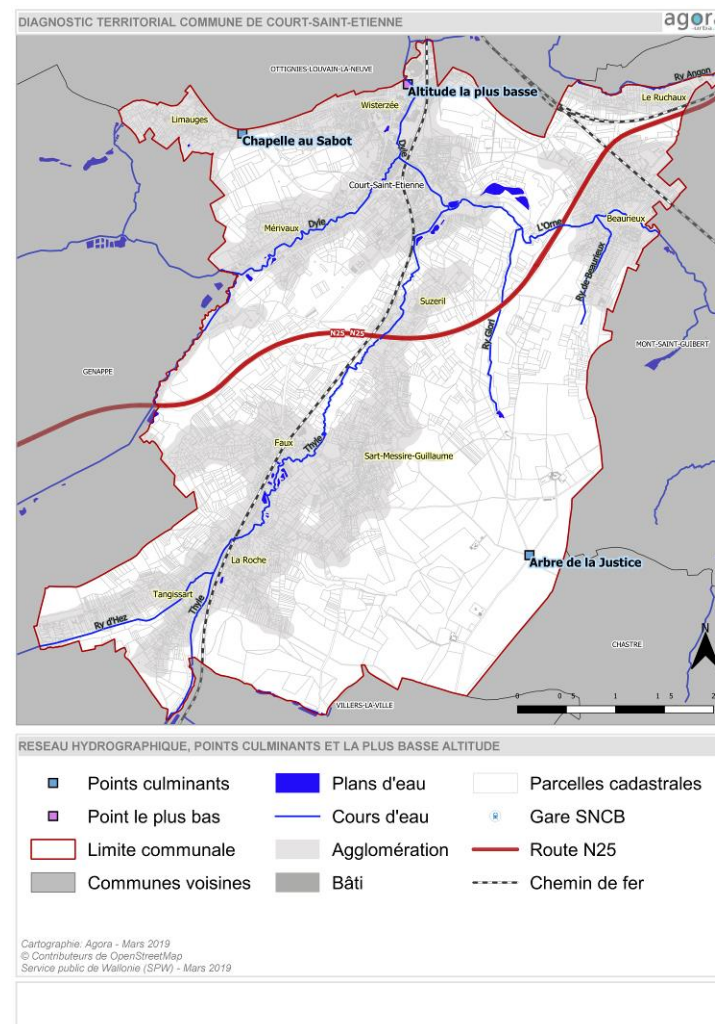


Figure 37: Localisation des cours d'eau, des points culminants et de de la plus basse altitude de Court-Saint-Etienne (Source : V. Bottiau et al., 1995 ; Cartographie : AGORA)

2.1.3.1.1 SOUS-SOL

CONTEXTE GÉOLOGIQUE

La commune Court-Saint-Etienne se situe sur le Massif du Brabant. On y trouve des roches datant du Cambrien inférieur jusqu'à l'Ordovicien. Ensuite, suite à l'orogénèse calédonienne, ces roches ont été légèrement déformées et constituent l'épine dorsale géologique de la Belgique centrale. Aujourd'hui, les couches affleurant en surface sont des couches bien plus jeunes, datant de l'Eocène.

Globalement, le sous-sol de la commune présente une alternance de : grès, siltites, schistes et de sables.

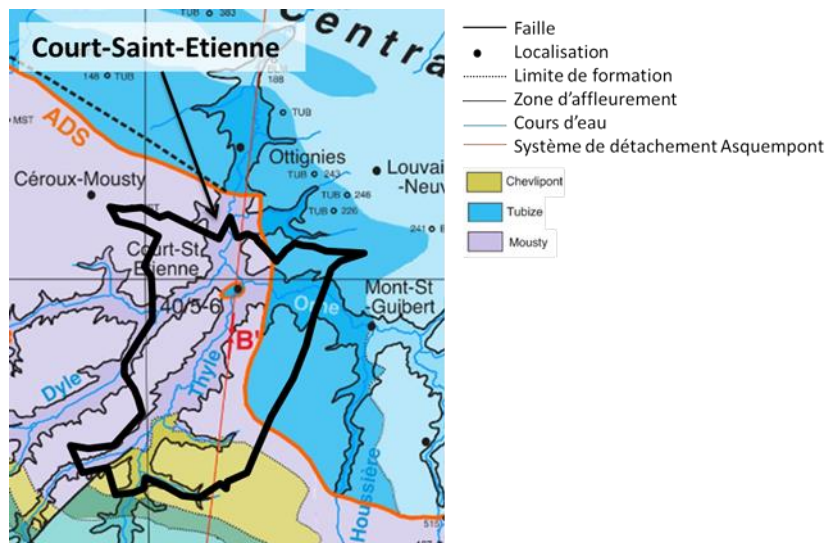


Figure 38 : Localisation géologique de la commune de Court-Saint-Etienne (Source : A. Herbosch & T. Debacker, 2018)

La stratigraphie de la région se présente comme suit :

- grès, siltites, schistes ;
- schistes noirs⁵ ;
- siltites .

Cette alternance cambro-ordovicienne est suivie des sables bruxelliens.

Les couches géologiques les plus anciennes du Massif du Brabant ont légèrement été plissées par ce qu'on appelle l'évènement de déformation brabançonne. Le massif présente donc une structure légèrement anticlinale. Après avoir subi un cycle orogénique, celui de l'orogénèse calédonienne (~530 Ma) selon un axe NO-SE, plissant encore le socle cambro-ordovicien du massif, les roches ont été érodées laissant les couches géologiques plus récentes se disposer en discordance sur le socle. La Belgique a ensuite été touchée par l'orogénèse hercynienne mais celle-ci n'a pas affectée les roches du Massif du Brabant.

Différentes transgressions et régressions marines exposant les roches existantes à l'érosion et la dissolution ont ensuite eu lieu. Cela explique notamment l'arrêt de sédimentation entre le Trias et le Pliocène et l'apport de sables qui a recouvert le nord de la Wallonie.

La région est affectée par ce qu'on a longtemps qualifié de **faille inverse** suivant une orientation sub-méridionale de plusieurs kilomètres au niveau de Court-Saint-Etienne mais qui changerait de direction pour aller vers l'est à partir de Saint-Géry, sur la commune de Chastre. On estime qu'à Court-Saint-Etienne, elle présente un pendage est. Actuellement, on parle plutôt du « système de décrochage d'Asquempont » (ADS sur la Figure 38).

⁵ Ceux-ci présentent des teneurs en Uranium plus importantes que la teneur moyenne des roches sédimentaires. Cela peut entraîner, via désintégration de l'uranium, des concentrations importantes de Radon, qui présentent un risque pour la santé (voir sous-chapitre sur le radon).

CONTRAINTES LIÉES AU SOUS-SOL - RISQUES SISMIQUES SIGNIFICATIFS

Le risque sismique quantifie l'importance des dégâts ou des victimes qui pourraient être causés par des tremblements de terre. Il dépend de l'aléa sismique, du degré d'exposition et de la vulnérabilité.

La norme parasismique européenne, l'Eurocode 8 (EN⁶ 1998), détermine les règles à suivre pour la conception et le dimensionnement des structures pour la résistance aux séismes. Suivant l'Eurocode 8, les éléments à prendre en compte lors de la conception des bâtiments sont :

- l'aléa sismique (ne peut être réduit),
- les conditions locales du sol (certains sols amplifient les ondes sismiques),
- et la catégorie d'importance du bâtiment (école, hôpitaux, etc.).

Cette norme parasismique (comprenant 6 parties, EN 1998-1 à 1998-6)⁷ est entrée en application octobre 2011 fixant les paramètres au niveau national ; elle définit les règles générales, les actions sismiques et les règles pour les bâtiments du pays. En région wallonne, il n'existe cependant pas d'obligations légales de respecter les prescriptions de cette norme.

Le risque sismique existe dans pratiquement toutes les régions de Belgique. Les tremblements de terre sont quelques fois ressentis par la population mais, la plupart du temps, ne sont pas destructeurs.

La Belgique est divisée en 5 zones d'aléa sismique constant pour l'application de la norme

L'aléa sismique a été défini en fonction de l'accélération maximale au sol qui a une probabilité d'être atteint sur une période de 475 ans⁸.

Le risque sismique est d'autant plus grand que l'aléa sismique et la vulnérabilité sont élevés. Il est donc plus grand dans les 2 régions où l'aléa sismique est le plus élevé.

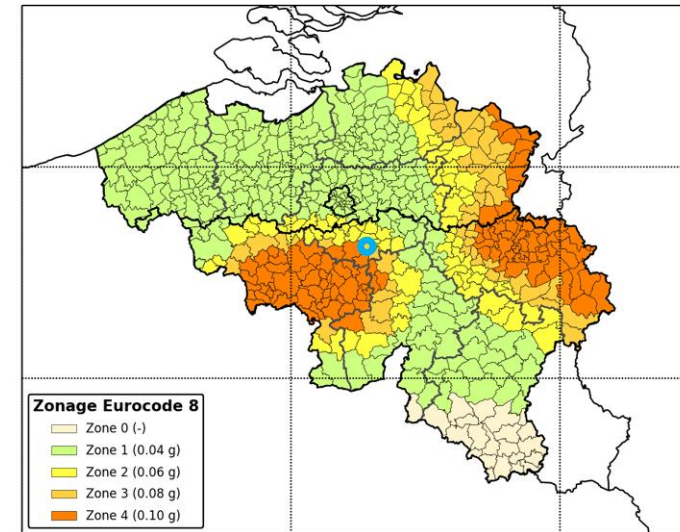


Figure 39 : Carte du zonage du territoire belge pour l'Eurocode 8 issue de l'Annexe Nationale Belge (Source : Observatoire Royal de Belgique)

SELON LA CARTE DE ZONAGE DE L'EUROCODE 8, COURT-SAINT-ETIENNE EST REPRIS EN ZONE SISMIQUE 3 (SUR UNE ÉCHELLE DE 4) OÙ L'ACCÉLÉRATION MAXIMALE CALCULÉE SUR LE ROCHER EST DE 0,08 G. LE RISQUE SISMIQUE EST DONC SIGNIFICATIF.

⁶ La phase EN est la phase d'application de l'Eurocode. L'Eurocode 8 est accompagné d'une Annexe Nationale Belge.

⁷ Document officiel disponible auprès de l'Institut Belge de Normalisation (<http://www.ibn.be>).

⁸ A titre informatif, les régions où l'aléa sismique est le plus élevé sont le Hainaut et l'est de la Belgique (Liège et région des Fourons, Limbourg et Hautes Fagnes).

RISQUE IMPORTANT DE CONCENTRATION DU RADON

Le sous-sol rocheux de la commune est producteur de radon. Court-Saint-Etienne se trouve en zone à risque puisque reprise dans la **classe radon 2b**, ce qui signifie qu'une concentration en radon supérieure au niveau d'action radon (300 Bq/m³) a été constatée dans plus de 10 % du nombre total d'habitations étudiées.



(Source : AFCN – Aaence Fédérale de Contrôle Nucléaire)

Figure 40 : Carte de la répartition du radon dans la Province de Brabant Wallon

En 2019, l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire a mesuré la concentration de radon dans 725 habitations.

Les résultats des mesures de concentration se répartissent comme suit (voir figure) :

- **65 %** des habitations mesurées (soit ± 471 habitations sur 725) ont une concentration inférieure à **100 Bq/m³**.
- **15 %** des habitations mesurées (soit ± 109 habitations sur 725) ont une concentration comprise entre **100 Bq/m³ et 200 Bq/m³**.
- **5 %** des habitations mesurées (soit ± 36 habitations sur 725) ont une concentration comprise entre **200 Bq/m³ et 300 Bq/m³**.
- **3 %** des habitations mesurées (soit ± 22 habitations sur 725) ont une concentration comprise entre **300 Bq/m³ et 400 Bq/m³**.

- **4 %** des habitations mesurées (soit ± 29 habitations sur 725) ont une concentration comprise entre **400 Bq/m³ et 600 Bq/m³**.
- **8 %** des habitations mesurées (soit ± 58 habitations sur 725) ont une concentration supérieure à **600 Bq/m³**.

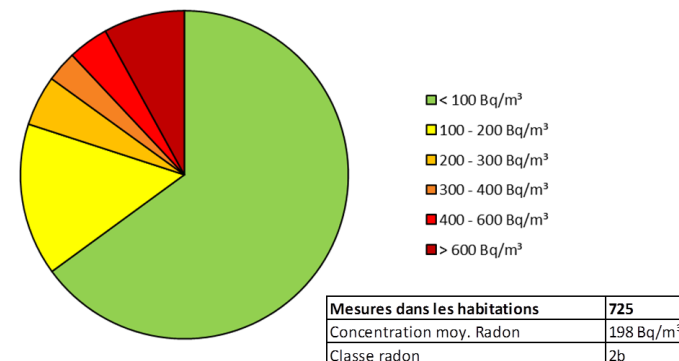


Figure 41 : Graphique de la répartition des concentrations en radon mesurées à l'intérieur des maisons (Source : AFCN – Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire)

La concentration moyenne en radon mesurée dans la commune s'élève à **191 Bq/m³**, concentration nettement supérieure à la moyenne nationale belge (**≈46 Bq/m³**).

La Belgique s'aligne sur une directive européenne qui fixe ce **niveau de référence à 300 Bq/m³**.

Le **risque est donc très important** qu'une habitation de la commune présente une concentration en radon de plus de 300 Bq/m³.

Il existe également un risque important de rencontrer des concentrations en radon très élevées (supérieures à 800 Bq/m³).

Rem : En fonction de la roche abritant les eaux souterraines, celles-ci peuvent contenir du Radon. Néanmoins, celui-ci étant un gaz rare, il est chimiquement inerte dans l'eau mais fortement volatil une fois à l'air libre. Tant que cela ne se produit pas à un endroit peu aéré, il n'y a aucun risque pour la santé de la population et du bétail, d'autant plus que l'eau de distribution est attentivement traitée avant d'être distribuée.

De plus, le site de l'AFCN propose différentes solutions à mettre en place concernant le radon dans les anciennes constructions et des propositions de prévention pour les nouvelles constructions.

EXPLOITATION DU SOUS-SOL

Il n'y a **pas de zone d'extraction** reprise au plan de secteur sur le territoire de la commune. Aucune activité extractive n'est, par ailleurs, présente.

CEPENDANT, D'ANCIENNES SABLIERES ET CARRIERES ONT ÉTÉ EXPLOITÉES AU SEIN DE LA COMMUNE. CELLES-CI PERMETTAIENT NOTAMMENT L'EXPLOITATION D'UNE PART LES SCHISTES NOIRS DE LA FORMATION DE MOUSTY DANS LES ENVIRONS DE FAUX, UTILISÉS COMME MATIÈRE COLORANTE, ET D'AUTRE PART LES SABLES BRUXELLIENS POUR LA CONSTRUCTION DANS LES ENVIRONS DE FAUX, TANGISSART ET NOIRHA.

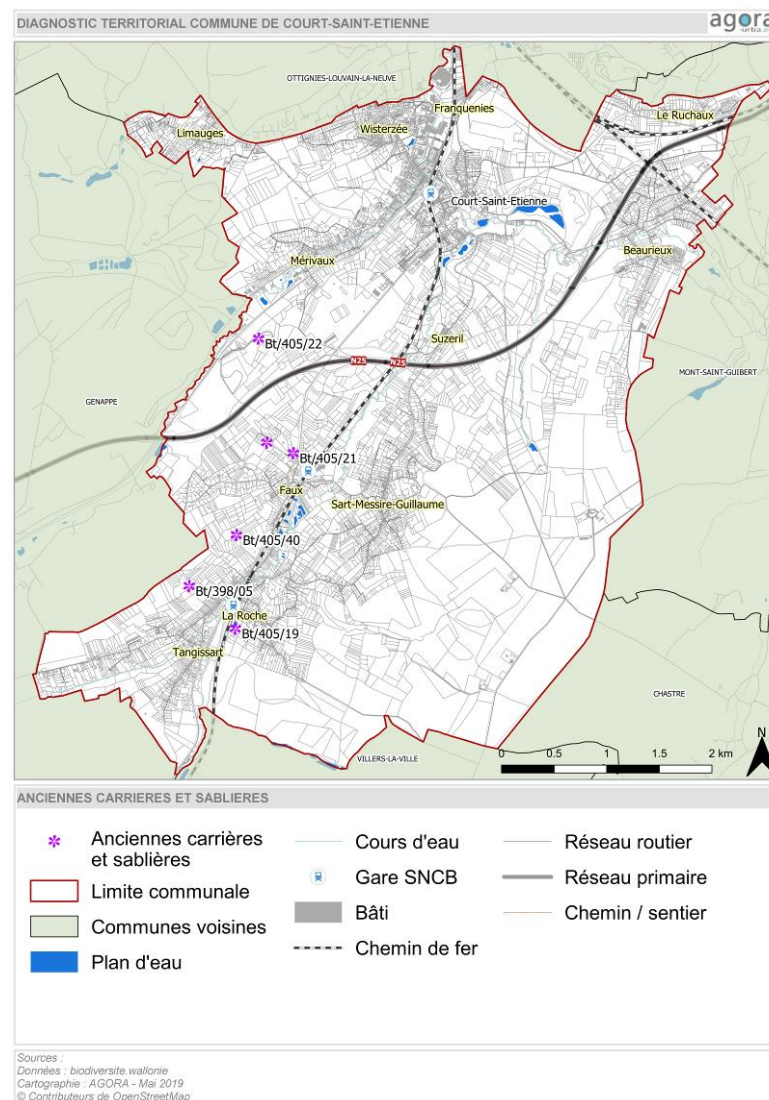


Figure 42 : Localisation des anciennes sablières et carrières (Source : SPW ; cartographie : AGORA)

2.1.3.1.2 SOLS

TYPE ET APTITUDE DES SOLS – SOLS PROPICES AUX CULTURES

La commune est, globalement, caractérisée par des **sols limoneux** à drainage naturel favorable et des **sols sableux ou limono-sableux** à drainage naturel excessif ou légèrement excessif. Ces sols sont **très propices aux cultures, principale utilisation du sol dans la commune**, mais accueillent aussi des forêts et milieux semi-naturel.

Les sols empruntés par la Dyle et de la Thyle sont des **sols limoneux** à drainage naturel assez pauvre à très pauvre, comme on peut s’y attendre. Ponctuellement, le long du cheminement de ces cours d’eau se trouvent des **sols limoneux** à drainage naturel favorable à imparfait et, de façon encore plus rare, des **sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse** à drainage naturel favorable.

Types de sols

- Sols artificiels ou non cartographiés
- Sols limoneux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre
- Sols limoneux à drainage naturel favorable
- Sols limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait
- Sols limono-caillouteux à charge schisteuse et à drainage naturel principalement favorable
- Sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse et à drainage naturel favorable
- Sols sableux ou limono-sableux à drainage naturel excessif ou légèrement excessif
- Sols sableux ou limono-sableux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait
- Sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement favorable
- Sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait

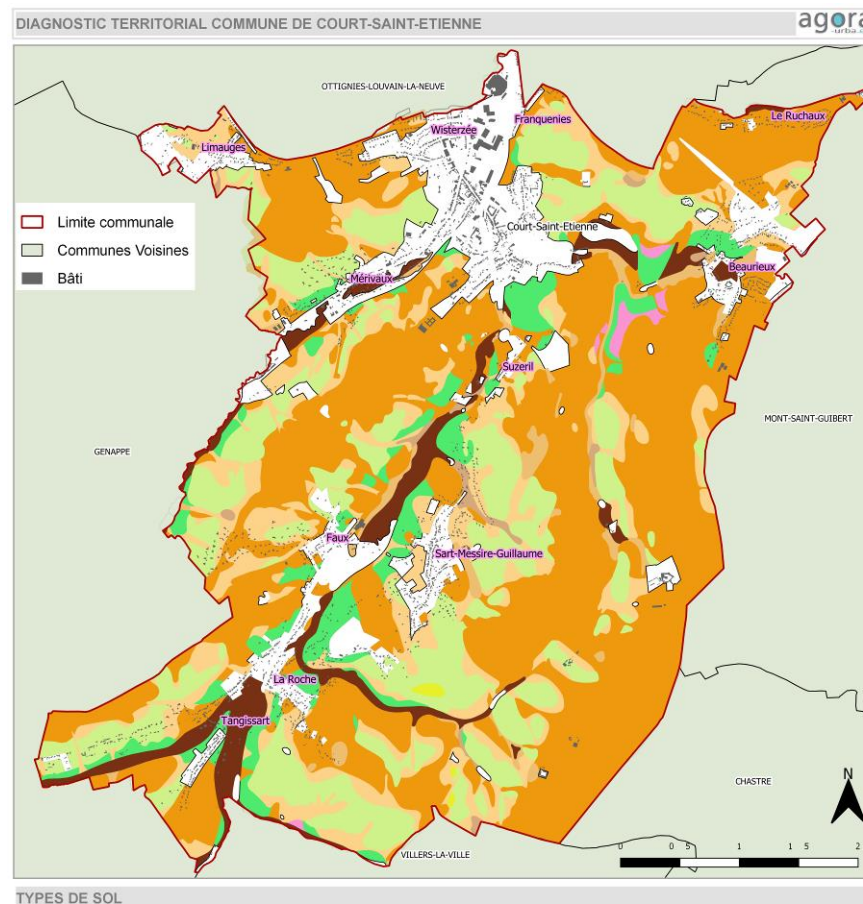


Figure 43 : Carte des types de sols (Source ; SPW ; Cartographie : AGORA)

SOLS POTENTIELLEMENT POLLUÉS ET SAR

La commune ne compte pas de SAR dont l'assainissement est reconnu comme prioritaire.

A noter que Court-Saint-Etienne ne compte aucun périmètre en SRPE (Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale).

Concernant l'inventaire des sols (potentiellement) pollués, la banque de données de l'état des sols wallons (BDES) reprend un ensemble de 82 parcelles, dispersées à travers la commune, qui présentent une parcelle pour laquelle des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir. Ceux-ci comprennent notamment le site des Usines Henricot 2, où des démarches d'assainissements ont déjà eu lieu. 5 autres sites, l'un au sein de la partie sud des Usines Henricot 2, l'un à l'ouest au niveau de la partie centrale des Usines Henricot 2 et les trois autres au niveau de Beurieux, sont repris comme des parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation ;

Court-Saint-Etienne compte **5 sites à réaménager (SAR)** reconnus par la Région wallonne : les usines Henricot I et II ; le garage Lalieux et un bâtiment de province, les papeteries de Mont-Saint-Guibert I et la Marbrerie Coulon.

Le site du **garage Lalieux (3)** a fait l'objet d'un arrêté définitif sans option préférentielle et comprend un ensemble de 8 bâtiments. Celui-ci a défini une reconversion en logements et commerces mais aussi la possibilité d'aménager des bureaux. Il faut noter que l'assainissement du terrain anciennement occupé par le garage a été approuvé fin juin 2019 et qu'un projet immobilier d'une soixantaine logement y est prévu.

Le site de la **Marbrerie Coulon (4)** a fait l'objet d'un arrêté définitif décidant de sa démolition le 10 juin 2008 et comprend un total de 4 bâtiments. Celui-ci a défini pour le site une destination préférentielle de commerces mais permet d'envisager une reconversion en logements et en activités légères. Une petite surface se trouve sur le territoire communal.

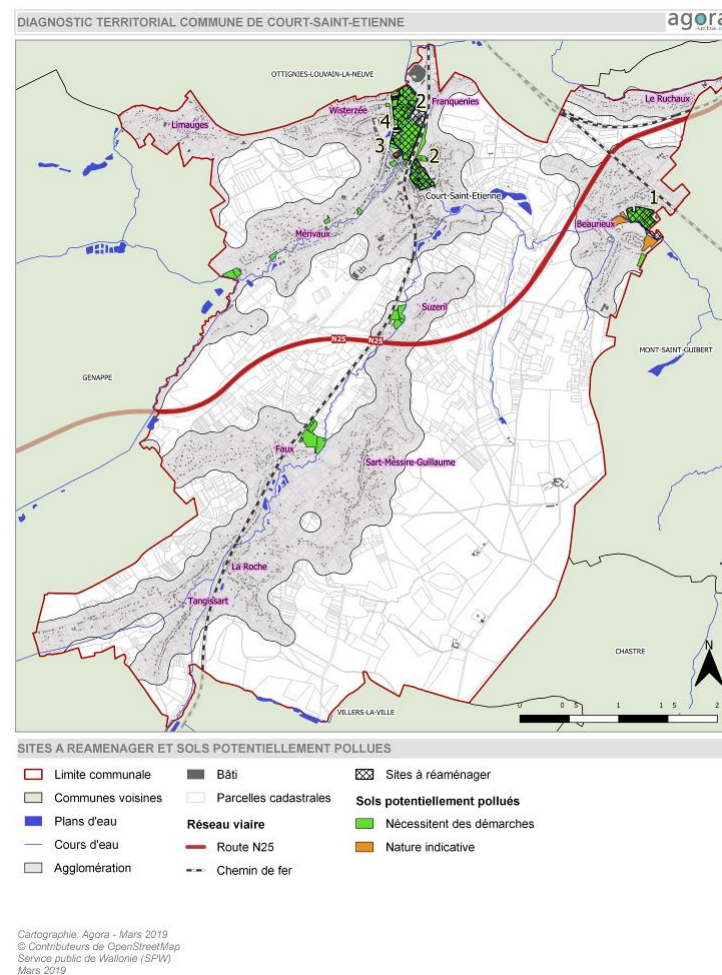


Figure 44 : Localisation des Sites à Réaménager et des sols potentiellement pollués (Source SPW ; Cartographie : AGORA)

Le site des **papeteries de Mont-Saint-Guibert I (1)** a fait l'objet d'un arrêté définitif décidant de leur démolition le 17 avril 2008. Celui-ci favorise l'aménagement du site en logement ou en équipements communautaires. La création d'un espace vert à cet emplacement est aussi recommandée.

- ➔ Le site est à cheval entre Beaurieux et la commune de Mont-Saint-Guibert. Il a été reconverti depuis 2015. Sur le territoire de Court-Saint-Etienne, il s'agit de la création d'un parc et de 14 logements individuels.



Figure 45: Extrait du projet Jardins de l'Orne – limite communale en rouge

Le site des **Usines Henricot I et II (2)** a fait l'objet d'un arrêté définitif décidant de la rénovation respectivement le 8 septembre 1988 et 19 mars 1990. Celui-ci a défini :

- pour le site des Usines Henricot I la destination de zone industrielle ou d'espace vert. Un PCAD a été mené sur cette zone qui est aujourd'hui en zone d'habitat du Plan de secteur.

- pour le site des Usines Henricot II, la destination d'industrie, d'artisanat, d'équipements communautaires (écoles et sport) et de zone tampon (le long de l'avenue des Combattants).

- ➔ **La première usine, appelée Usine n° 1**, est maintenant démolie et reconvertie en « centre-ville ». Il subsiste néanmoins un bâtiment ouvert nommé « Hall n°11 ». D'une superficie de 280 m², l'existence du hall est attestée dans un inventaire de 1940 comme étant construit en 1907 et comme participant au site du grand moulin, à l'origine de l'usine Henricot. Il est classé depuis le 2 octobre 1995.

- ➔ **La phase 2 de la reconversion : Henricot 2**



Figure 46: Plan masse reconversion du site des Usines Henricot 2

L'usine n° 2 a été acquise par la commune pour être démolie et reconvertie en un site dévolu aux activités communautaires et aux entreprises. Comprenant du sud au nord le Foyer populaire (1913), le « Dispensaire des Usines » (1922), la « Conciergerie » (1908), les Grands bureaux de l'usine Henricot n°2 (1926) et le Parc à Mitraillles (1951) cet ensemble est aussi actuellement en cours de reconversion. A noter qu'en date du 7 mai 2012, des travaux d'assainissement du sol ont été effectués.

2.1.3.1.3 EAUX SOUTERRAINES

RESSOURCES AQUIFÈRES

La commune de Court-Saint-Etienne se situe à cheval sur les masses d'eau souterraine RWE051 et RWE160.

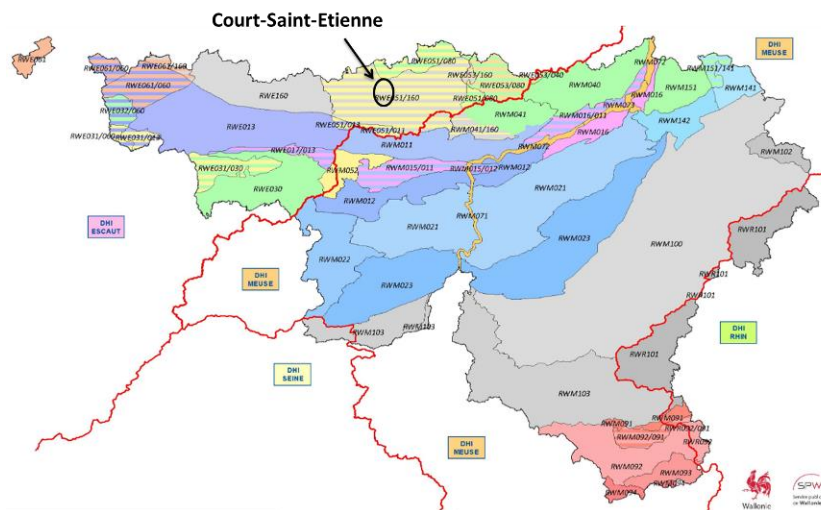


Figure 47 : Carte de localisation des masses d'eau souterraine (DGE03/SPW, 2016)

Les masses d'eau souterraine RWE051 « Sables du Bruxelien » et RWE160 « socle du Brabant » concernent respectivement les dépôts de l'Eocène moyen, composés de sables siliceux grossiers à fins et les dépôts Cambro-Ordovicien, composés de roches dures, plissées et fracturées.

La nature lithologique du sous-sol (siltites, schistes mais surtout des grès et des sables) lui permet de renfermer plusieurs véritables aquifères ainsi que quelques aquitards.

Les aquifères principalement exploités sont ceux des sables bruxelliens de l'Eocène bien que ceux renfermés au sein du socle Cambro-Silurien du Massif du Brabant le soit aussi, mais dans une moindre mesure.

On distingue 3 types de réservoirs aquifères :

- les nappes superficielles, logées dans le manteau d'altération, qu'on appelle aquifère alluvial (libres et peu productives, mais intéressantes pour les besoins d'eau faibles) ;
- les nappes aquifères principales, contenues dans les sables grossiers bruxelliens et qui participent à hauteur de 5% au volume total prélevé en Wallonie.
- les nappes profondes, contenues dans les grès du socle cambro-silurien mais aussi dans les fissures et zones de fractures des schistes et siltites de ce socle.

Le caractère aquifère du sous-sol, dans le premier cas, dépend de l'importance de l'épaisseur du manteau d'altération et dans le troisième cas, il dépend de l'importance des fissures au sein des grès et siltites. Pour le deuxième type de réservoir, il dépend surtout de l'infiltration des eaux de ruissellement météoriques.

La commune est reprise au sein d'un périmètre de zone vulnérable aux nitrates défini par la Région Wallonne. Cela signifie que les teneurs en nitrates contenus dans les eaux souterraines sont supérieures à 50 mg/L de nitrates ou risque de les dépasser.

Cela s'explique par la présence des sables bruxelliens, qui recouvrent la totalité du territoire communal et dont la nappe qu'ils contiennent est définie comme zone vulnérable depuis le 28 juillet 1994 par un arrêté ministériel.

Il n'existe pas de données actualisées concernant la qualité physico-chimique des eaux-souterraines au sein de la commune. A titre informatif, entre 2000 et 2008, la qualité physico-chimique des eaux souterraines en termes de concentration en nitrates, a été évaluée en 2 stations. Les résultats se trouvent ci-dessous :

Nom/localisation de la prise d'eau	Zone vulnérable	Qualité		
		2000-2003	2004-2007	2008
SART (RUE DE LA CHAPELLE)	Sables bruxelliens	Indisponible	Moyenne	Moyenne
LE SARTAGE. DIAMETRE DE 20 CM.	Sables bruxelliens	Indisponible	Médiocre	Indisponible

CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE

Une petite dizaine de captages d'eau souterraine (14 au total) sont exploités publiquement sur le territoire communal.

Ce sont principalement les sociétés de distribution publique d'eau qui prélèvent le plus gros volume d'eau même si, en termes de points de prélèvements, ce sont les puits privés qui dominent.

L'eau captée est donc destinée, pour une bonne partie, à la distribution publique d'eau.

On peut noter qu'à la fin du 19^e siècle, la Société des Eaux Arsenicales de Court-Saint-Etienne captait les eaux contaminées (suite à des tentatives d'exploitation d'arsénopyrite, à des fins thérapeutiques). Néanmoins, ces puits ne sont pas repris sur les cartes disponibles et aucune étude n'est disponible quant à leur possible nocivité.

CAPTAGE	NOM	TYPE	UTILITÉ	VOLUME (M ³)	PROFONDEUR (M)	ACTIVITÉ
1	Sainte Gertrude 1	Puit foré	Distribution publique	147.318	30	Oui
2	/	Puit foré	Elevage	/	42	Non
3	/	Puit foré	Alimentation d'un étang, de piscine privée, de fontaine	/	38	Oui
4	/	Puit foré	Agriculture, horticulture, arboriculture	/	60	Non
5	Puit foré de la Chapelle P2	Puit foré	Pompage n'excédant pas 12 mois	/	50	Non
6	Puit foré de la Chapelle P1	Puit foré	Distribution publique	88.521	50	Oui
7	/	Puit foré	Elevage	/	35	Non
8	/	Source à l'émergence	Indéterminé	/	/	Non
9	/	Source à l'émergence	Indéterminé	/	/	Non
10	/	Puit foré	Car-Wash	/	/	Oui
11	/	Puit foré	Usage domestique et sanitaire	10	10	Oui
12	/	Puit foré	Indéterminé	/	/	Non
13	/	Puit traditionnel	Usage domestique et sanitaire	/	5,5	Oui
14	Sainte Gertrude 2	Puit foré	Distribution publique	54.404	36	Oui

Figure 48 : Captages en eau souterraine (Source : SPW 2019)

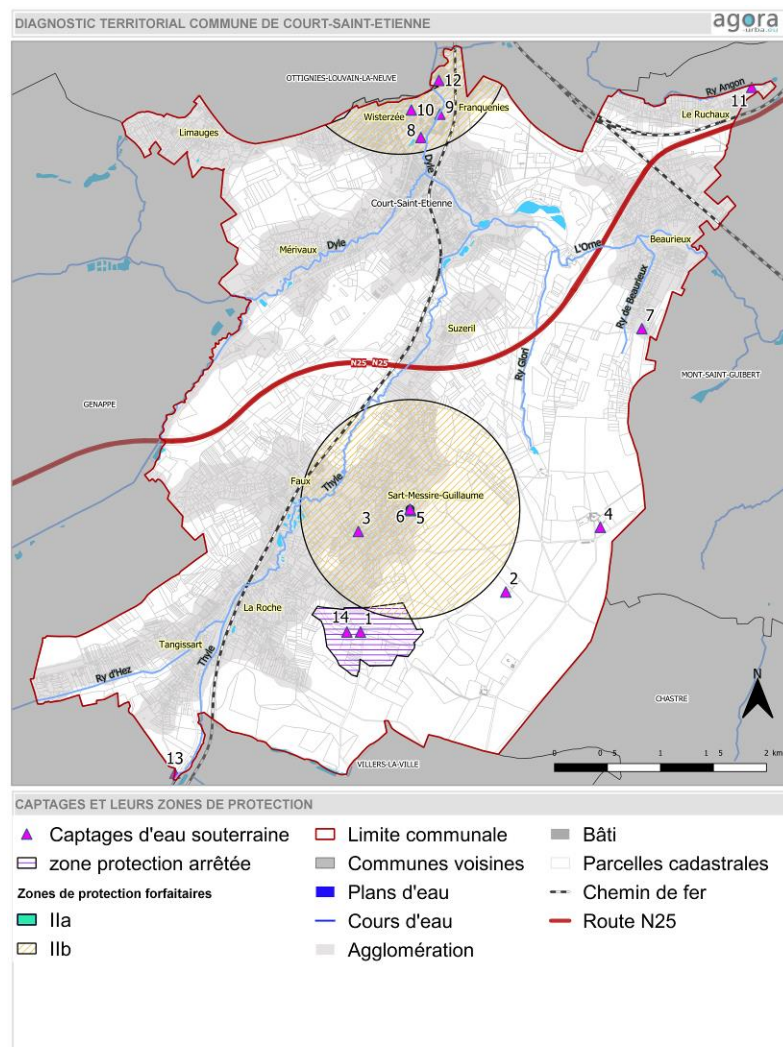


Figure 49 : Carte des captages d'eau souterraine et des zones de prévention de captage (Source : SPW ; Cartographie : AGORA)

ZONE DE PRÉVENTION DE CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE

Un total de 5 captages se trouvent en zone de protection éloignée IIb et seulement 2 d'entre eux sont compris dans une zone de protection rapprochée Ila.

- Les captages n°8, 9, 10 et 12, au nord, se trouvent dans une zone de protection forfaitaire de type IIb. Cependant, cette zone est attribuée à un captage se situent en dehors de la commune.
- Le captage n° 3 se trouve au sein de la zone de protection forfaitaire IIb du captage n°6.
- Le captage n°5 se trouve dans la zone de protection forfaitaire Ila du captage n°6.

Deux autres captages bénéficient d'une zone de prévention arrêtée⁹ éloignée (IIb). Il s'agit des 2 captages de Sainte-Gertrude, soit les captages n°1 et 14.

A noter que le terme forfaitaire signifie dans ce cas-ci que les zones de protections sont provisoires et attendent d'être rendues officielles suite à une étude adéquate quant à leur délimitation.

Ces périmètres de prévention impliquent **l'interdiction ou la réglementation de certaines activités et installations** reprises dans la figure ci-dessous.

⁹ Arrêté du 30 décembre 2018 et représentée en hachuré violet sur la figure 48

	Zone de prévention éloignée (IIb)	Zone de prévention rapprochée (IIa)
Interdit	Puits perdants ; nouveau CET de classe 3 ; CET (sauf classes 3, 4.A et 5) ; nouveaux campings ; nouveaux cimetières ; nouveaux circuits pour véhicules automoteurs.	Puits perdants ; épandages souterrains d'effluents domestiques (drains dispersants) ; nouveaux enclos couverts pour animaux (chenils, étables) ; stockages enterrés d'hydrocarbures ou d'engrais et de pesticides ; nouveaux stockages aériens de plus de 100l d'hydrocarbure ou d'engrais et de pesticides ; stockages de matières organiques susceptibles de libérer des rejets liquides (effluents d'élevage, produits d'ensilage) ; entreposage de produits dont la dégradation peut présenter un risque de pollution pour les eaux souterraines ; lieux de concentration d'animaux à caractère permanent (abreuvoirs, auge,...) ; surfaces pour le parcage de plus de 20 véhicules automoteurs ; terrains de sport et de loisirs ; nouveaux cimetières ; circuits, terrains pour véhicules automoteurs ; terrains de camping ; décharges enterrées, CET ; bassins d'orage non étanches.
Réglémentée	Enclos couverts pour animaux ; épandages de fertilisants ; épandage de pesticides ; forages, excavations ou travaux de terrassement ; récipients d'hydrocarbures (aériens, en cave ou enterrés) ; conduites pour le transport de produits particuliers répertoriés ; stockage d'effluents d'élevage ; stockage de matières organiques susceptibles de rejets liquides ; stockage d'engrais et pesticides ; certaines substances faisant l'objet d'une réglementation ; stockage et installation de regroupement d'élimination, ou de valorisation de déchets ; manipulation d'hydrocarbures et opérations d'entretien ou de ravitaillement d'engins à moteur ; stockage de plus de 100l d'hydrocarbures ou de substances dangereuses ; réservoirs enterrés ; exécution de chantier, de travaux ou de construction ; aires de stationnement de plus de 20 véhicules ; transformateurs.	Enclos couverts pour animaux ; épandages de fertilisants ; épandage de pesticides ; forages, excavations, travaux de terrassement ; aires de stationnement de plus de 5 véhicules automoteurs ; transformateurs ; exécution de chantier, de travaux et de construction ; stockage de produits solides particuliers répertoriés ; stockage de plus de 100l d'hydrocarbures ou de plus de 100l de produits liquides contenant des substances dangereuses ; manipulation d'hydrocarbures et opérations d'entretien et de ravitaillement d'engins à moteurs ; hangars agricoles couverts ; lieux de concentration d'animaux (abreuvoirs, auge,...) ; conduites pour le transport de produits particuliers répertoriés (dont les hydrocarbures) ; stockage d'effluents d'élevage et de matières organiques susceptibles de rejets liquides ; déversement et transfert d'eau usée ou épurée ; dépôt et installation de regroupement d'élimination, ou de valorisation des déchets ; voiries à caniveaux étanches.

Figure 50: Liste des activités et installations réglementées et interdites en zone de prévention de captage

Eléments radioactifs naturels :

En fonction de la profondeur du captage, le sol rencontré sera composé de sable ou de schistes. Dans le 2^e cas, la concentration en **élément radioactifs naturel** sera plus élevée, notamment concernant le radon. Or, la majorité des captages au sein du territoire communal sont repris dans une zone de protection, ce qui assure une certaine qualité des eaux.

La qualité de l'eau est d'autant plus assurée dans la mesure où elle est captée en vue d'être redistribuée au public puisqu'elle subira différents traitements d'épuration et de potabilisation.

Néanmoins, comme explicité dans la partie traitant de la qualité des eaux souterraines, il n'y a pas d'analyses plus récentes que 2010. Nous ne disposons donc pas d'information quant à la quantité de radon ou autres éléments radioactifs naturels

Ancienne décharge de Mont-Saint-Guibert (CETEM) :

Dans les années 90, suite au durcissement des règles concernant les déchets pouvant être déposés à la décharge, des études concernant les incidences de celle-ci ont été réalisées. Des contaminations des eaux souterraines, dont l'écoulement se fait en direction du Ruchaux, ont été constatées.

En 2011, l'ISSeP a effectué une autre étude sur les risques de dispersion vers les eaux. En considérant alors l'évolution temporelle de l'état du ruisseau, il a été conclu que la décharge n'est plus à même d'avoir d'impacts sur les eaux rejoignant le Ruchaux.

2.1.3.1.4 EAUX DE SURFACE

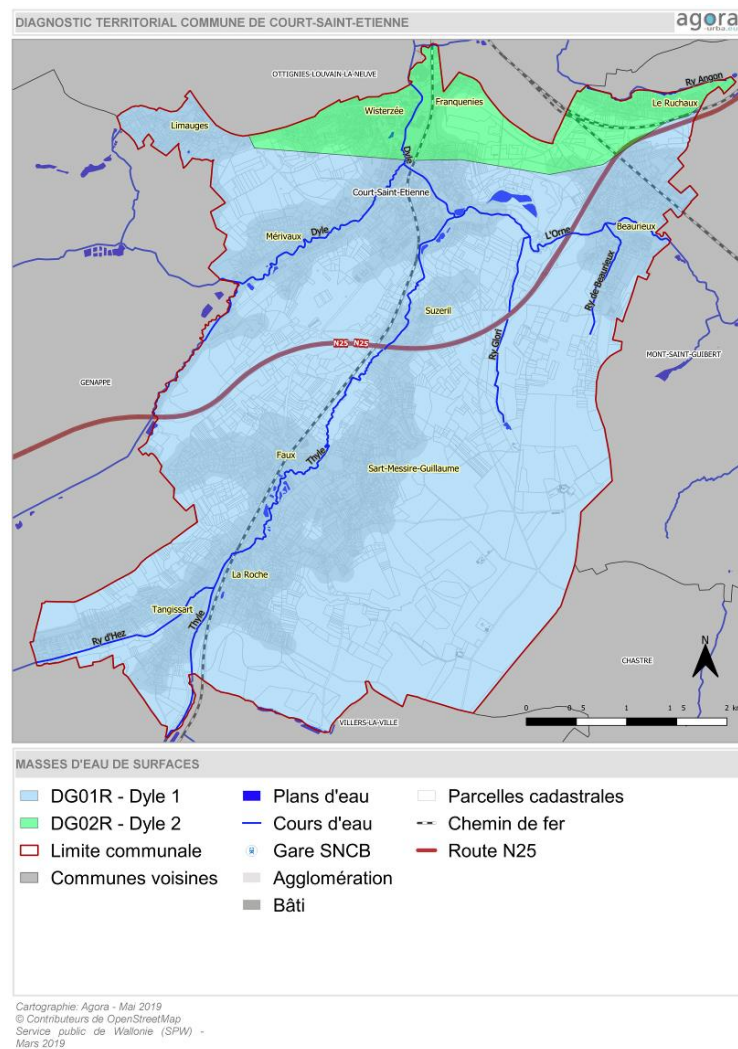


Figure 51 : Réseau hydrographique et masses d'eau de surface (Source : SPW ; Cartographie : AGORA)

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

L'entièreté de la commune de Court-Saint-Etienne se trouve au sein du bassin hydrographique de l'Escaut.

Plus localement, elle se situe dans le sous-bassin hydrographique de la Dyle-Gette.

Aucune voie d'eau navigable ne traverse la commune.

Le réseau hydrographique de la commune totalise 22.493 m¹⁰. Les principaux cours d'eau sont La Thyle (8.124 m), La Dyle (5.811 m), l'Orne (3.094 m), le Ry d'Hez (2.164 m), Ry Argon (1.412 m) et le Ri Piot (1.408 m).

Plusieurs étangs et mares sont présents le long du réseau hydrographique, mais surtout le long de la Thyle.

En ce qui concerne la **qualité physico-chimique des cours d'eau**, aucune station de mesure n'est présente au sein de la commune. Toutefois, selon le Contrat de Rivière Dyle-Gette, la qualité de l'eau de la **Dyle** varie tout au long de son sujet mais est qualifiée globalement de **moyenne** avec une amélioration après son passage par Court-Saint-Etienne, où elle récupère les eaux, un peu moins polluées, de la Thyle et de l'Orne.

Les eaux de la **Thyle** sont globalement de **mauvaise** à **moyenne** qualité sur le territoire de la commune. Il faut néanmoins noter que la qualité physico-chimique de la Thyle s'améliore à mesure qu'elle se rapproche de Court-Saint-Etienne. En effet, sur son chemin, la Thyle récupère l'eau de petits cours d'eau de qualité exemplaire pour la Wallonie : de **très bonne** à **bonne**. Il s'agit du **Ry Saint Bernard**, du **Ry Piot**, du **Ry Sainte Gertrude** et du **Ry Saint Jean-Baptiste**. Leur qualité s'explique par leur cheminement forestier où ils ne subissent pas de pollution particulière.

Quant aux eaux constituant l'**Orne**, leur qualité est considérée comme **moyenne** et s'améliore légèrement à mesure que les eaux se rapprochent de Court-Saint-Etienne via l'apport d'eau de bonne qualité du **Ry de Beurieux** et du **Ry Glorie**, passant eux aussi par un cheminement forestier.

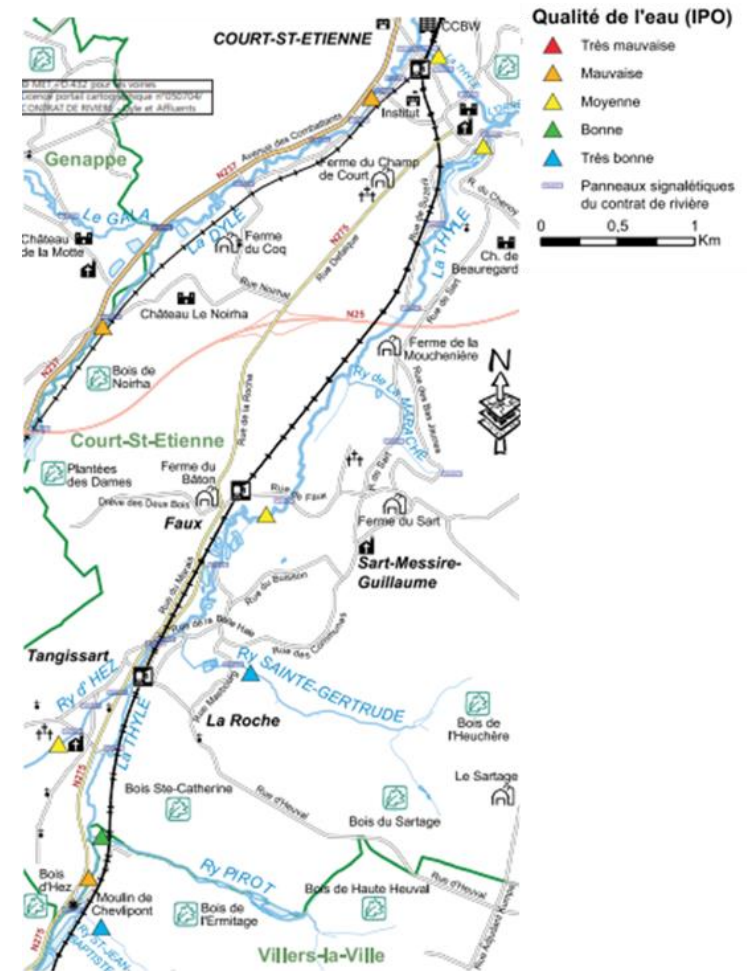


Figure 52: Réseau hydrographique de la commune de Court-Saint-Etienne (Source : CRDG situation 2016)

¹⁰ selon la fiche environnementale par commune.

Les eaux des habitations situées en zone d'assainissement collectif au plan d'assainissement par sous bassin hydrographique (PASH) sont, pour 63 % d'entre elles, épurées avant rejet dans le réseau hydrographique. Une petite part de la population, à savoir 9 %, est toutefois reprise en assainissement autonome, ce qui signifie que ces habitations ne sont pas connectées à des stations d'épuration et doivent donc disposer d'un système d'épuration individuelle avec des risques de pollution des cours d'eau.

Plusieurs zones sont reprises en **zones transitoires** qui n'ont pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles sera attribué soit le régime collectif, soit le régime autonome (ces zones sont menées à disparaître du PASH). Il y a Court-Saint-Etienne, 6 zones transitoires.

Le Collège communal a analysé les 6 zones, en séance du 15 mai 2019.

1. ZACC de la Chapelle aux Sabots:

En cas de développement les eaux usées devront aller vers Les collecteurs en direction de la STEP de Bousval et de Basse-Wavre. Des bassins d'orage seront à prévoir. Le cas échéant, toutes les études et les ouvrages seront des charges d'urbanisme.

2. ZACC de la rue Sambre :

Si devait y avoir un développement urbanistique, les eaux usées devront aller vers l'égouttage de la rue des Prisonniers de Guerre ou vers le collecteur Dyle 07 (rue du Pont de Pierre) en direction de la STEP de Basse-Wavre. Un bassin d'orage sera à prévoir. Le cas échéant, toutes les études et les ouvrages seront des charges d'urbanisme.

3. ZACC Faux - Tombelles (entre le Lobra, la RN275 et la RN25):

En cas de développement les eaux usées devront aller vers la STEP de SMG.

Un bassin d'orage sera à prévoir. Le cas échéant, toutes les études et les ouvrages seront des charges d'urbanisme.

4. La ZACC du Jaurdinia, déjà en zone d'assainissement collectif : Zone commune avec MSG.

En cas de développement les eaux usées devront aller vers les collecteurs en direction de la STEP de Profondval ou vers le collecteur situé à Beurieux le long de l'Orne.

Des bassins d'orage seront à prévoir. Le cas échéant, toutes les études et les ouvrages seront des charges d'urbanisme.

5) Zone à bâtir dite de la « Bruyère de Sart » située entre la rue des Communes et la rue du Buisson déjà en zone d'assainissement collectif.

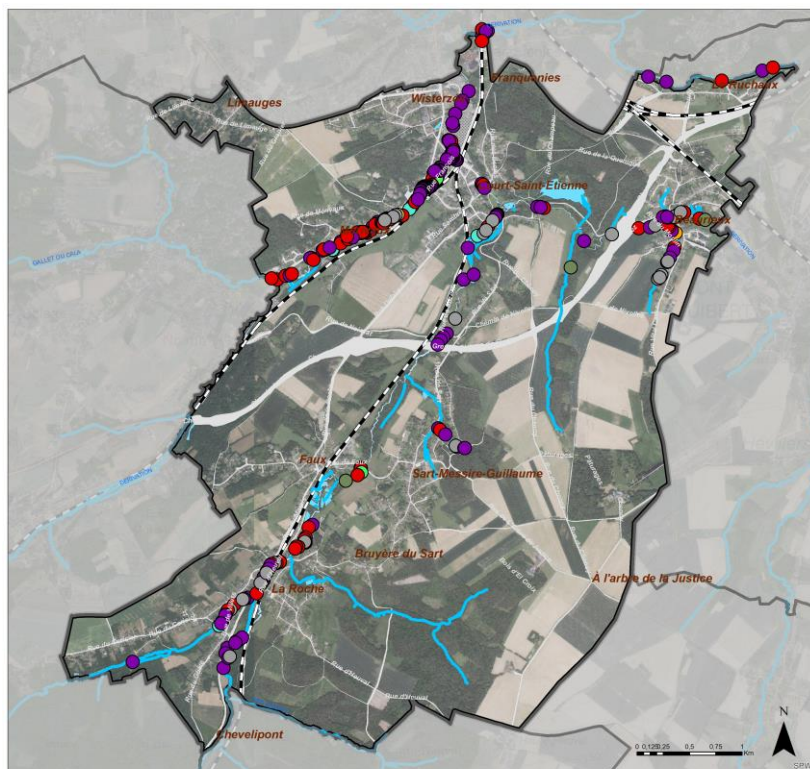
Pas de projet de développement à l'ordre du jour.

6) Phase 2 et 3 du projet Court Village sur le site de l'ancienne usine Henricot n°2.

Zone actuellement inscrite en zone industrielle au plan de secteur. Développement probable dans un délai de 3 à 10 ans. Eludes et ouvrages seront des charges d'urbanisme.

Selon le Contrat de Rivière Dyle-Gette, les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau constituent un des points noirs en termes de qualité des eaux de surface.

De nombreux dépôts de déchets sont également à l'origine de pollution des cours d'eau. Ponctuellement, des entraves à l'écoulement de l'eau, des problèmes d'érosion ou de protection des berges, des ouvrages dégradés et des pulvérisations ou remblai sont constatés.



POINTS NOIRS 2019 - CONTRAT RIVIERE

- Dépôt de déchets (85)
- Entrave (1)
- Erosion de berge (6)
- Ouvrage dégradé (8)
- Protection de berge (1)
- Rejet d'eaux usées (131)
- Résolu (28)
- Autre (3)

Figure 53: Inventaires des atteintes aux cours d'eau de Court-Saint-Etienne (SOURCE : CRDG; 2019)

Le CRDG a effectué des nouvelles campagnes en 2019 pour déterminer les nouveaux points d'atteinte aux cours d'eau ainsi que pour déterminer la qualité de l'eau de surface.

Ces atteintes aux cours d'eau sont localisées sur la figure ci-contre.

Globalement, l'atteinte le plus souvent citée est le rejet individualisé des eaux usées dans les cours d'eau, en grande partie due aux habitations non reliées à un circuit d'épuration.

En seconde position se trouve le dépôt de déchets sauvages. Ceux-ci sont trouvés un peu partout mais surtout le long de la Dyle et la partie de l'Orne à proximité de Beurieux ainsi que sur la section de la Thyle entre Sart-Messire-Guillaume et la rencontre avec le ry de Sainte-Gertrude.

Plus ponctuellement, on peut retrouver des problèmes d'érosion de berge du côté de Beurieux et Sart-Messire-Guillaume. Une entrave à la Dyle peut être observée à Tangissart et des pesticides (pulvérisation) et/ou des remblais peuvent être constatés à proximité de Tangissart.

QUALITÉ DES MASSES D’EAU DE SURFACE

Les principales masses d’eau de surface rencontrées sur le territoire sont les masses DG01R et DG02R.

La masse d’eau DG01R « Dyle I » se situe dans la partie nord-ouest de la commune. Elle comprend notamment les cours d’eau de la Dyle, la Houssière, la Thyle, le Gala, le Nil, le Ry de Gentilsart, le Ry d’Hez et l’Orne. La typologie de la masse d’eau correspond aux « ruisseaux limoneux à pente moyenne ». L’état global de la masse d’eau semble moyen mais il manque une partie des données pour le confirmer ; les macro-invertébrés sont un paramètre déclassant de la masse d’eau.

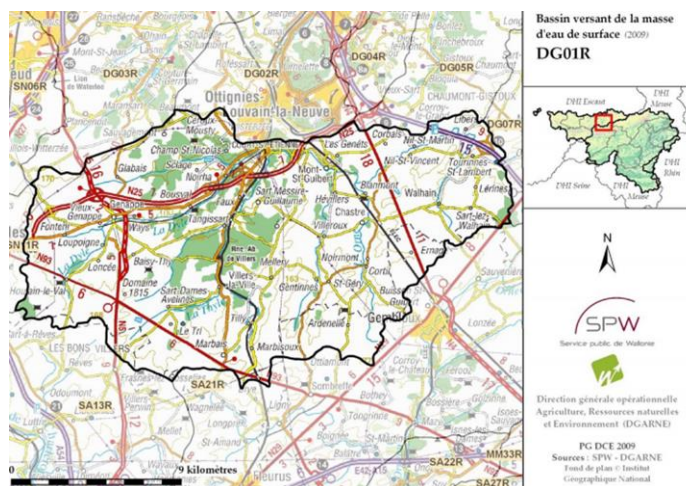


Figure 54: Carte de l'emplacement et des limites de la masse d'eau DG01R (Source : SPW - DGARNE)

Eléments de qualité écologique	Etat écologique	Etat chimique	Etat global
Biologie	Moyen	Moyen	Moyen
Physico-chimie	Bon		
Hydromorphologie	Moyen		

Figure 55 : Tableau de la qualité de la masse d'eau DG01R (Source : SPW – DGARNE, 2016)

La masse d’eau DG02R « Dyle II » se situe au nord de la commune et comprend le cours d’eau de la Dyle. La typologie de la masse d’eau correspond aux rivières limoneuses à pentes moyennes. L’état écologique, chimique et global de la masse d’eau n’est pas bon, du fait de la présence de composés azotés, les phosphates, ...

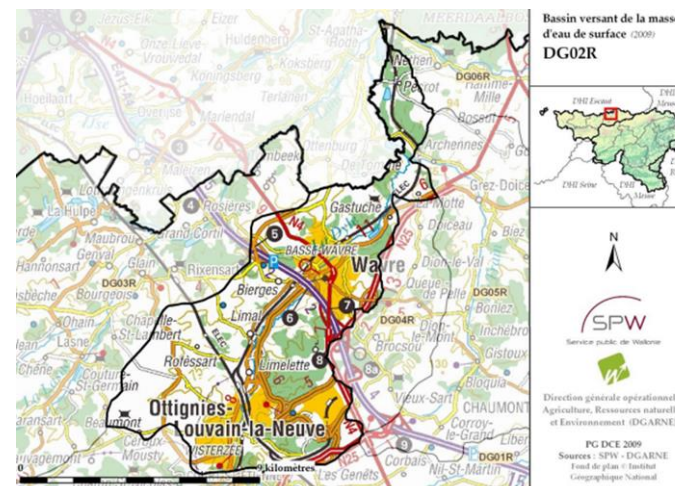


Figure 56 : Carte de l'emplacement et des limites de la masse d'eau DG02R (Source : SPW – DGARNE, 2016)

Eléments de qualité écologique	Etat écologique	Etat chimique	Etat global
Biologie	Mauvais	Mauvais	Mauvais
Physico-chimie	Moyen		
Hydromorphologie	Bon		

Figure 57 : Tableau de la qualité de la masse d'eau DG02R (Source : SPW – DGARNE, 2016)

2.1.3.1.5 ALÉAS D'INONDATION

Les inondations peuvent trouver leur origine dans le débordement de cours d'eau, le ruissellement, les coulées de boues agricoles, le refoulement d'égouts ou la remontée de nappe phréatique.

INONDATIONS PAR DÉBOREMENT DE COURS D'EAU – QUELQUES PETITES ZONES À RISQUE MOYEN OU ÉLEVÉ

Les zones d'inondations dues à un débordement de cours d'eau suivent le chemin des plus gros cours d'eau, à savoir la Dyle, la Thyle, l'Orne et leurs affluents les plus importants bien que la hauteur d'eau due à ce débordement soit inconnue.

La carte d'aléa d'inondation réalisée par la Région Wallonne permet de situer les zones les plus sensibles aux inondations.

La valeur de l'aléa d'inondation résulte de la combinaison de 2 facteurs :

- **la récurrence** (période de retour ou occurrence) de l'inondation ou de la pluie à l'origine du ruissellement ;
- **son importance** (profondeur de submersion ou débit de pointe). Cette valeur peut être : très faible, faible, moyenne ou élevée.

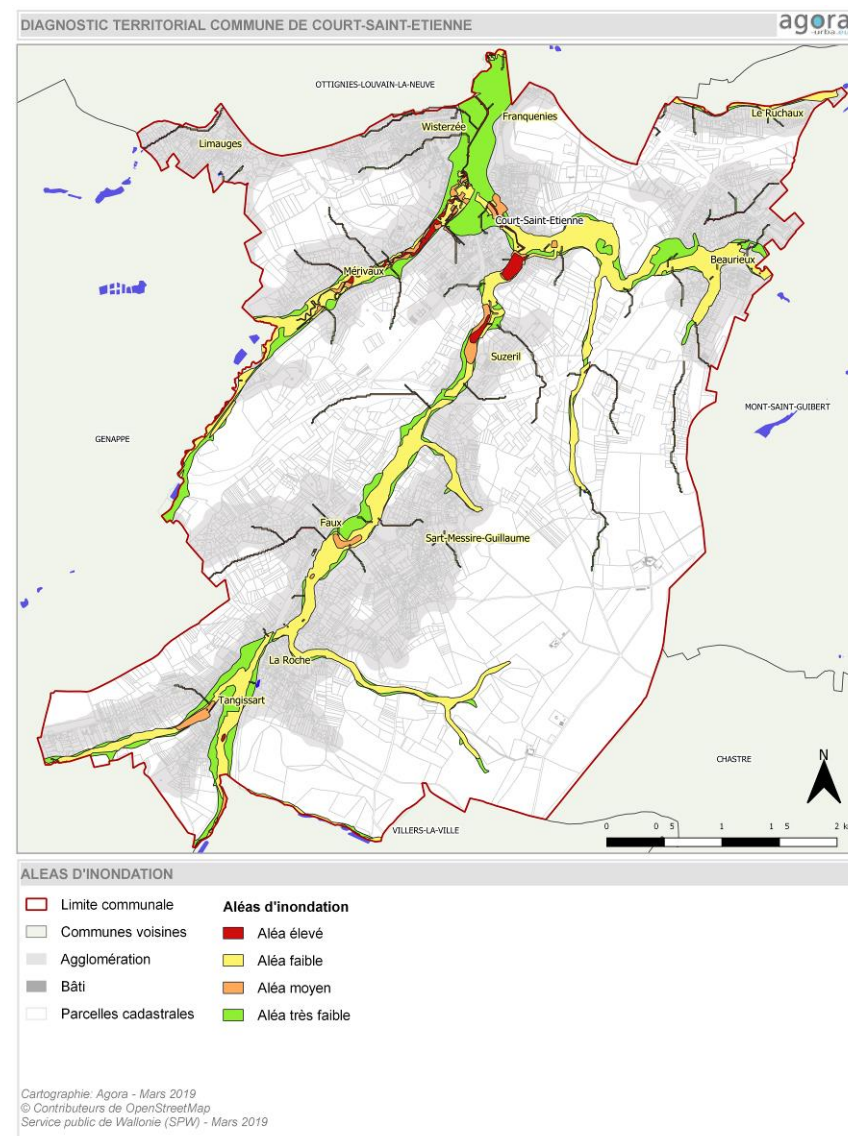


Figure 58 : Carte des aléas d'inondation par débordement de cours d'eau (Source : SPW ; Cartographie AGORA)

ALÉAS D'INONDATION – LE LONG DE LA DYLE

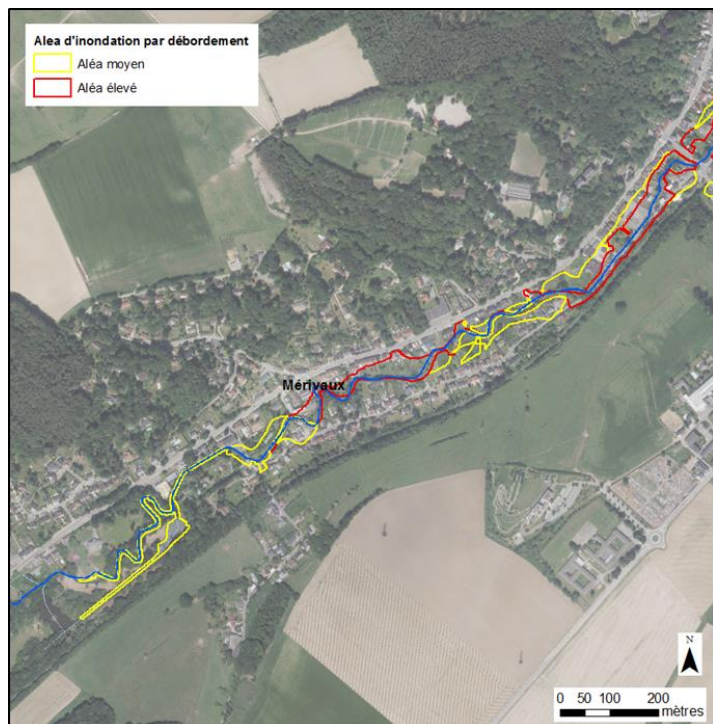


Figure 59: Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à hauteur de Mervaux (Source : SPW, 2016)

Deux zones à aléas élevé sont relevées le long de la Dyle.

La première zone se situe à niveau de Mervaux. On peut y observer :

- 3,17 ha de zones en aléa d'inondation moyen ;
- 2,91 ha de zones en aléa d'inondation élevé

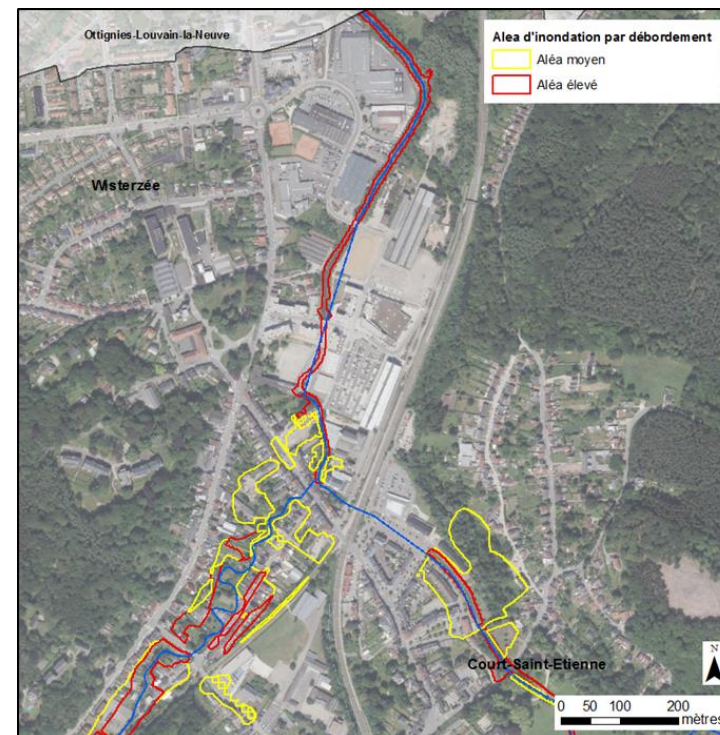


Figure 60: Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à l'ouest de Court-Saint-Etienne (Source : SPW, 2016)

La deuxième zone se situe à l'ouest de Court-Saint-Etienne. La majorité de cette zone prend place au nord-ouest du village le long de la Thyle. Au total, on peut trouver :

- 2,11 ha de zones en aléa d'inondation moyen ;
- 1,72 ha de zone d'aléa d'inondation élevé.
- A noter qu'en 2017, le pertuis de la Dyle sous l'avenue de Wisterzée a été dégagé, réduisant le risque d'inondation en amont mais de ce fait, augmentant relativement le risque d'inondation en aval.

ALÉAS D'INONDATION – COURT-SAINT-ETIENNE

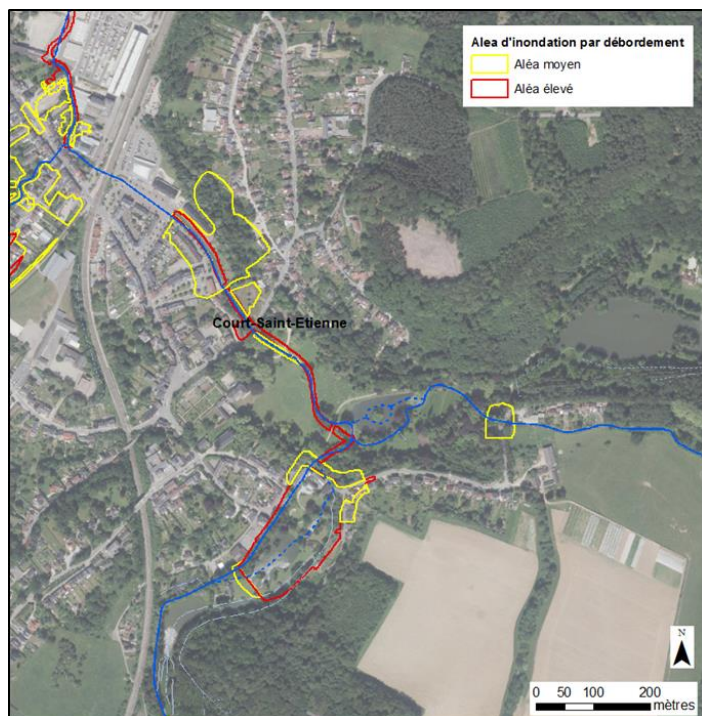


Figure 61 : Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé au sud-est de Court-Saint-Etienne
(Source : SPW, 2016)

Le village est traversé par 2 zones d'aléa d'inondation élevé. L'une au centre du village le long de la Thyle et la deuxième au sud, juste avant la confluence entre la Thyle et l'Orne. Quant aux zones d'aléa d'inondation moyen, elles sont au nombre de 4.

Au total, on peut trouver :

- 0,29 ha de zones en aléa d'inondation moyen
- 0,32 ha de zones en aléa d'inondation élevé

ALÉAS D'INONDATION – SUZERIL

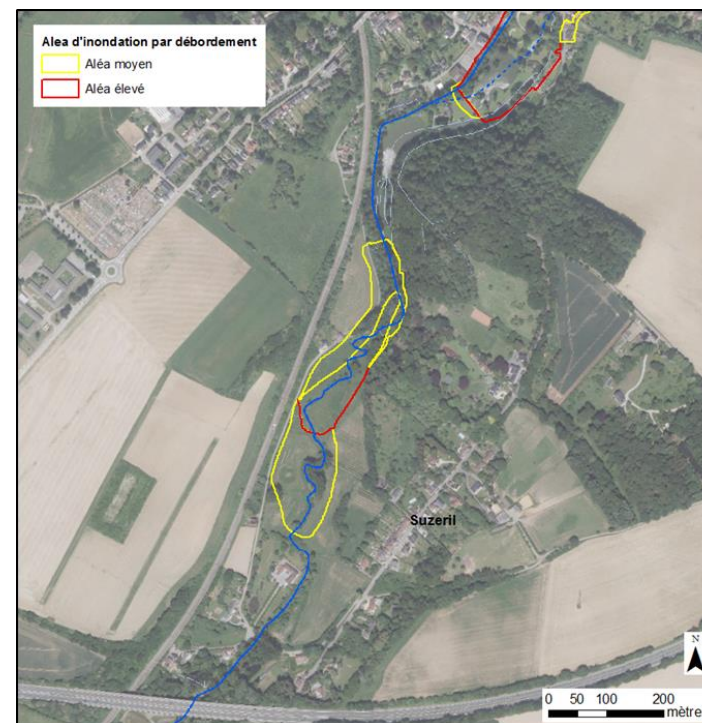


Figure 62 : Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé au nord-ouest de Suzeril
(Source : SPW, 2016)

Au sud du Village de Court-Saint-Etienne se trouve des zones d'aléa d'inondation élevé, au niveau de Suzeril. Elles prennent place le long de la Thyle et représentent :

- 2,87 ha de zones en aléa d'inondation moyen
- 1,19 ha de zones en aléas d'inondation élevé
- A noter qu'au niveau de la rue de Sart, une Zone d'Inondation Temporaire (ZIT) a été mise en place afin de réduire les risques d'inondation.

ALÉAS D'INONDATION – FAUX

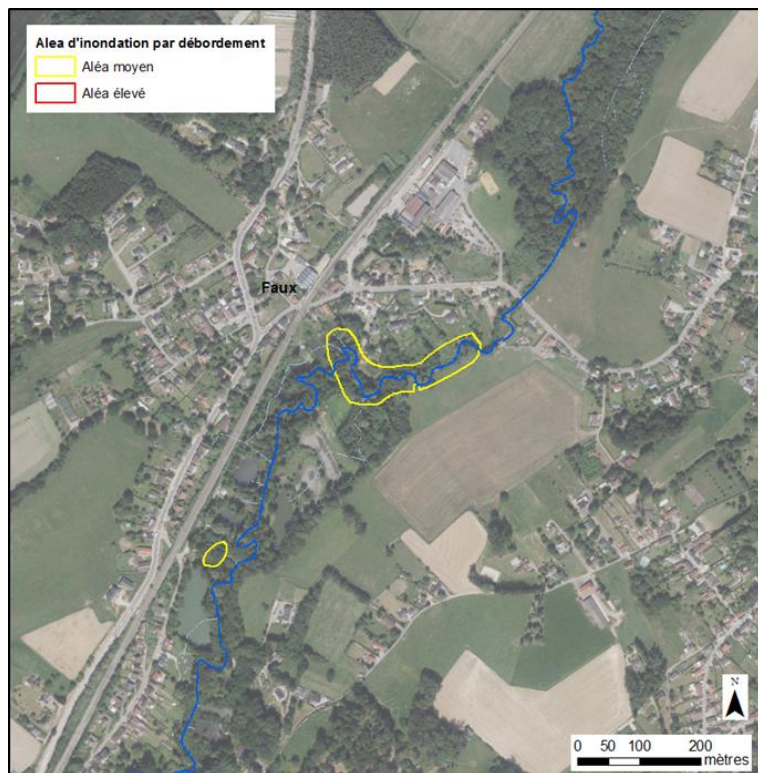


Figure 63 : Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à Faux (Source : SPW, 2016)

2 zones d'aléa d'inondation moyen peuvent être observées au sud et au sud-est de Faux, le long de la Thyle. On considère 1,58 ha de zones en aléa d'inondation moyen.

ALÉAS D'INONDATION – TANGISSART

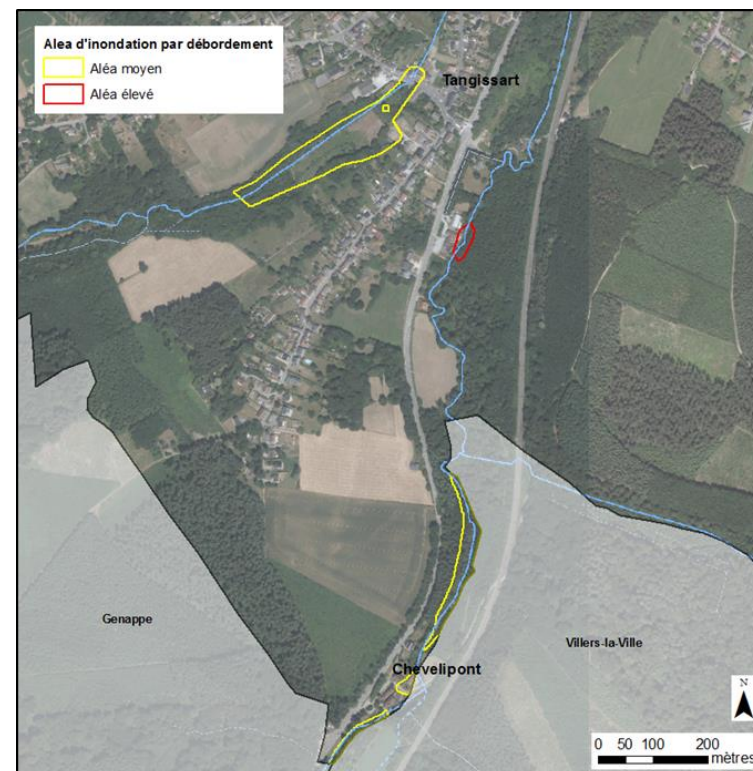


Figure 64 : Aléa d'inondation par débordement moyen et élevé à Tangissart (Source : SPW, 2016)

Le long du Ry d'Hez, qui prend place à proximité de Tangissart, se trouve une zone d'aléa d'inondation moyen, ainsi qu'au sud au niveau de Chevelipont, le long de la Thyle. Un peu plus au nord de cette dernière, à proximité de Tangissart, se trouve une zone d'aléa d'inondation élevé.

Au total, on considère :

- 3,21 ha de zone en aléa d'inondation moyen ;
- 0,15 ha de zone en aléa d'inondation élevé.

2.1.3.1.6 ZONES INONDABLES

Suite à la Directive européenne Inondation¹¹, une cartographie des zones susceptibles d'être inondées par le débordement d'un cours d'eau ou par le ruissellement naturel des eaux pluviales a été faite en considérant 4 scénarios de probabilité de retour de crues :

- **T025** : période de retour de 25 ans correspondant à une crue de forte probabilité ;
- **T050** : période de retour de 50 ans. Ce scénario n'est pas requis par la Directive Inondation et le Code de l'Eau mais est nécessaire pour assurer une concordance maximale entre les scénarii des cartes de zones inondables d'une part, et de la carte de l'aléa d'inondation d'autre part ;
- **T100** : période de retour de 100 ans correspondant à une crue de probabilité moyenne ;
- **T.Ext** : période de retour extrême correspondant à une crue de faible probabilité.

Pour les trois scénarii explicités ci-dessous, les zones inondables représentées trouvent comme origine d'inondation le débordement du cours d'eau (notion de classes de hauteur).

SCÉNARIO T25

Les zones inondables se trouvent au nord de la commune.

Le long de la partie nord de la Dyle, la hauteur d'eau peut être supérieure à 1,3 m avec une vitesse supérieure à 1 m/s

Au niveau du milieu de l'avenue de Wisterzée, sur le côté nord-est, la hauteur d'eau possible se situe entre 0,3 et 1,3 m. Juste à côté, la hauteur d'eau possible est comprise entre 0 et 0,3 m.

Les autres zones inondables présentent une hauteur d'eau indéterminée.

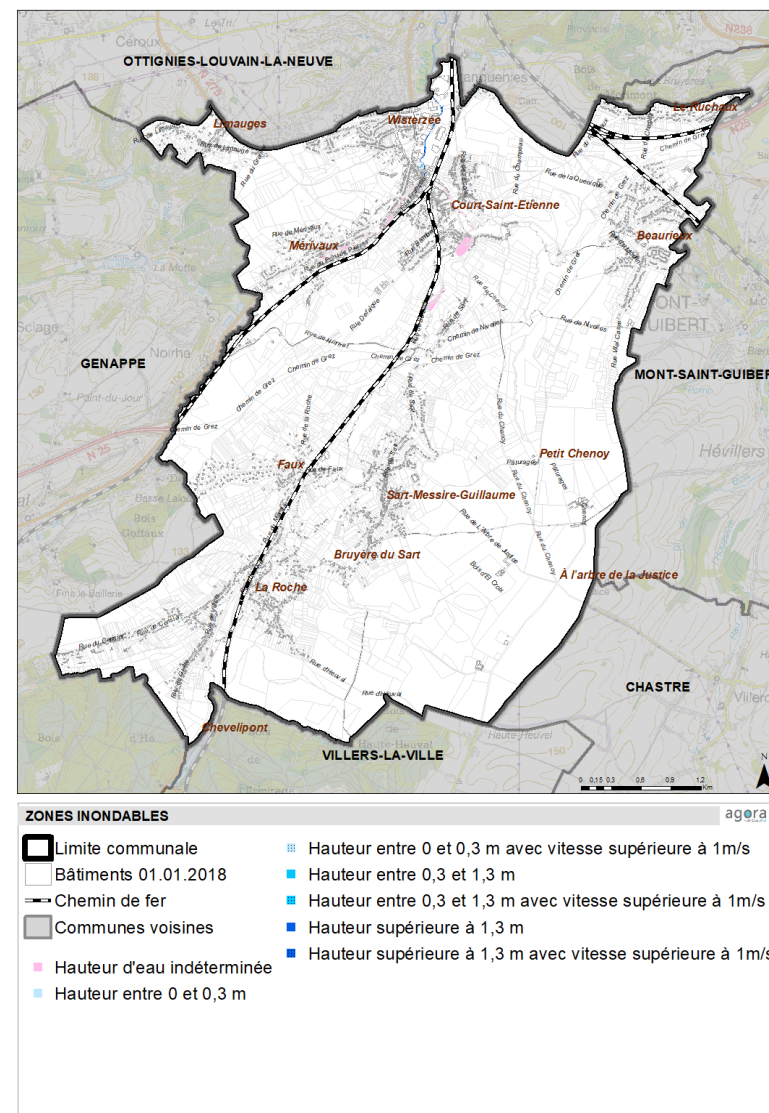


Figure 65 : Zones inondable pour le scénario de période de retour de 25 ans (SPW, 2016)

¹¹ Directive n°2007/60/CE du 23 octobre 2007

SCÉNARIO T50

Comme pour le scénario T25, la majorité des zones inondables se situent au nord de la commune.

A noter que 2 zones supplémentaires prennent place un peu en dessous du centre et au sud de la commune. Ces 2 dernières présentent une hauteur d'eau possible indéterminée.

Concernant les zones au nord de la commune, celles situées avenue de Wisterzée présentent toutes deux des hauteurs d'eau possibles entre 0,3 et 1,3 m. La zone inondable le long de la Dyle conserve les mêmes caractéristiques que le scénario précédent.

On peut néanmoins observer que les zones inondables d'hauteur d'eau indéterminées au nord de la commune s'élargissent dans ce scénario de période de retour de 50 ans.

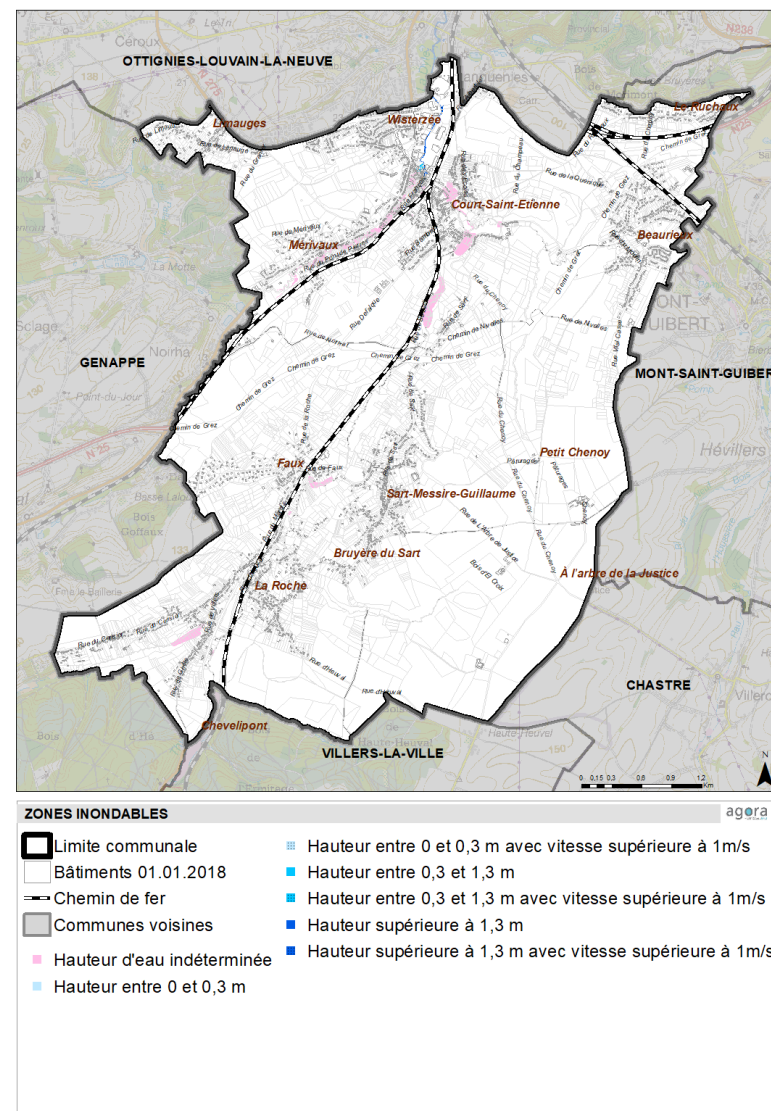


Figure 66: Zones inondable pour le scénario de période de retour de 50 ans (SPW, 2016)

SCÉNARIO T100

Les zones inondables traversent l'entièreté de la commune en suivant les principaux cours d'eau (la Thyle, la Dyle et l'Orne). Celles-ci présentent une hauteur d'eau indéterminée.

Les zones inondables de Court-Saint-Etienne de l'avenue de Wisterzée s'élargissent elles aussi. Les 2 tiers de la rue séparant les 2 côté de l'avenue sont compris dans une zone inondable d'hauteur d'eau indéterminée. Le côté est de l'avenue présente des hauteurs d'eau qui varie entre 0 et 1,3 m. La zone inondable longeant la partie nord de le Dyle conserve les mêmes caractéristiques que dans le scénario T25, à l'exception de la section rejoignant l'avenue de Wisterzée qui est alors comprise dans les zones inondables ayant une hauteur d'eau entre 0 et 1,3m.

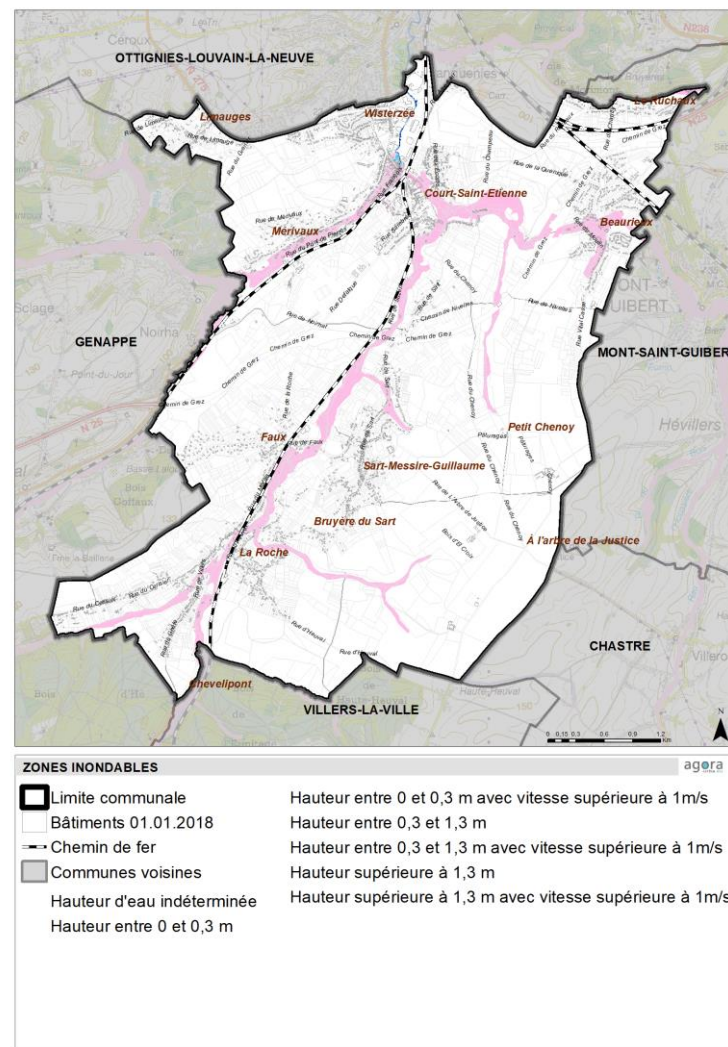


Figure 67: Zones inondable pour le scénario de période de retour de 100 ans (SPW, 2016)

INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT ET COULÉES DE BOUES- DE NOMBREUX AXES DE RUISSELLEMENT CONCENTRÉ À RISQUE FAIBLE, MOYEN ET ÉLEVÉ SONT PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

La carte des zones à risques de ruissellement concentré réalisée dans le cadre du plan P.L.U.I.E.S. représente les axes de concentration naturelle des eaux de ruissellement. Elle met en évidence les zones susceptibles d'inondation par ruissellement et/ou de coulée boueuse apparaissant suite à la concentration naturelle des eaux de ruissellement de surface et en tête de thalweg.

On peut observer que de nombreux axes de ruissellement concentré à risque faible, moyen et élevé sont présents sur le territoire communal. Globalement, ils apparaissent perpendiculairement aux cours d'eau. Les axes de ruissellement concentré à risques faibles sont majoritaires au sein du territoire. Ils drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 1 et 9 ha.

Quelques axes de ruissellement concentré à risque élevés sont à dénombrer sur le territoire de Court-Saint-Etienne. Ils drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est supérieure à 18 ha. Les axes de ruissellement à risque moyen drainent, quant à eux, les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 9 et 18 ha.

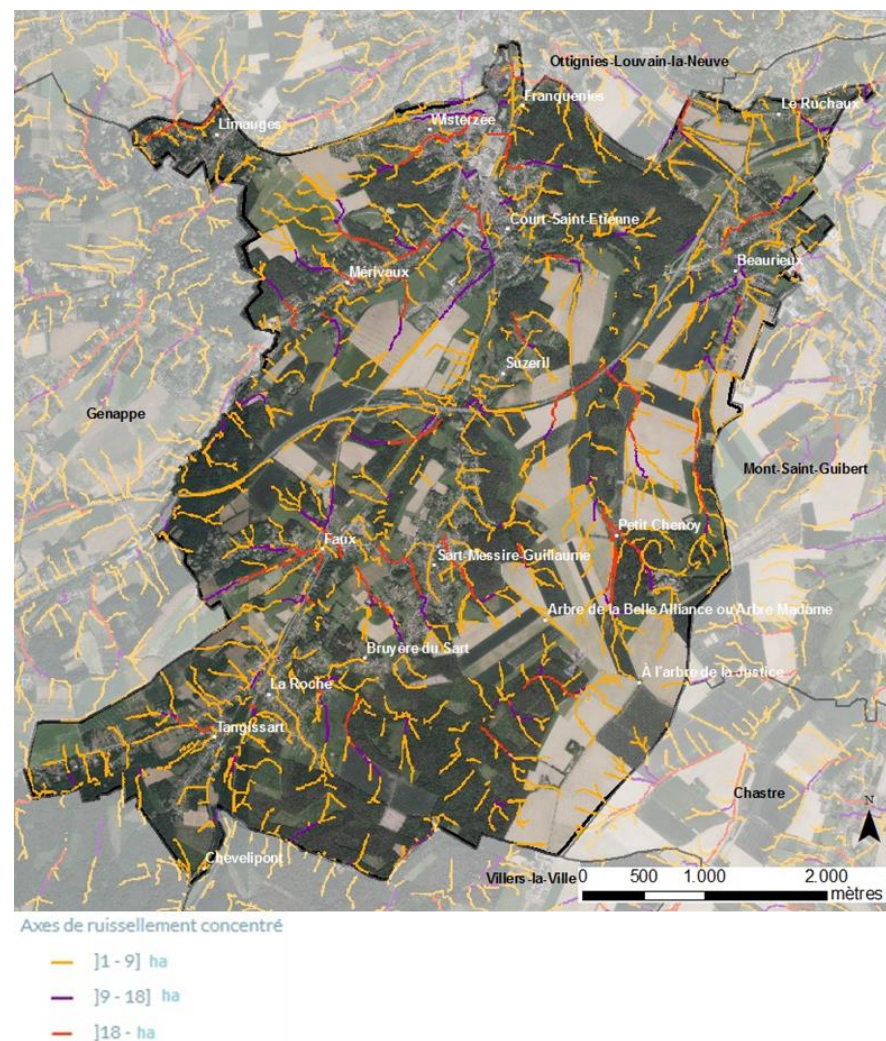


Figure 68: Axes de ruissellement concentré

2.1.4 ANALYSE SUBJECTIVE

AVEZ-VOUS DÉJÀ RENCONTRÉ DES DIFFICULTÉS LIÉES AU CADRE NATUREL ? LESQUELLES ?
A QUEL ENDROIT

La majorité des répondants au questionnaire habite le centre de Court-Saint-Etienne.

Tout un chacun étant davantage enclin à observer les phénomènes survenant à proximité de son domicile, il est logique que la majorité des "situations problématiques naturelles" relevées l'aient été au centre de Court-Saint-Etienne. Cela ne signifie pas pour autant que c'est à Court-Saint-Etienne Centre que ces phénomènes se produisent le plus.

AVEZ-VOUS DÉJÀ RENCONTRÉ DES DIFFICULTÉS LIÉES AU CADRE NATUREL ? LESQUELLES ? A QUEL ENDROIT ?	NOMBRE	% OBS.
Inondations	114	22%
Érosion du sol	22	4%
Ruissellement	69	13%
Autres	60	12%
Aucune	250	49%
TOTAL	515	100%

Figure 69: Tableau des difficultés dues au cadre physique (Tableau : AGORA)

Les répondants déclarant avoir observé des phénomènes d'inondation ont principalement relevé ceux-ci dans le centre de Court-Saint-Etienne, et plus principalement rue du Pont de pierres, avenue de Wisterzée et avenue des Combattants.

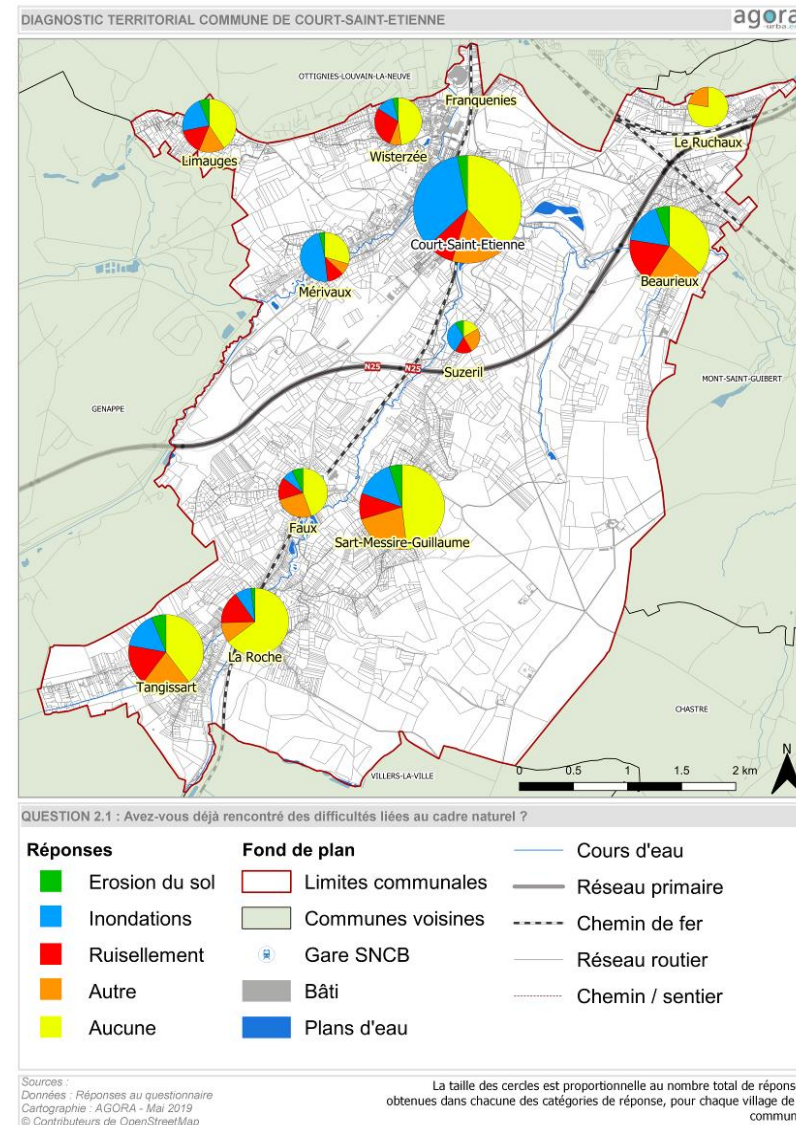


Figure 70. Difficultés liées au cadre naturel selon le village du répondant

Globalement, l'observation de ceux-ci suit les zones d'aléas d'inondations, comme sur la rue Defalque. Les phénomènes d'inondation sont fréquemment mis en relation avec ceux de ruissellement. A certains endroits de la commune, comme la Rue de Beurieux, les plaintes des habitants mettent uniquement le ruissellement en évidence.

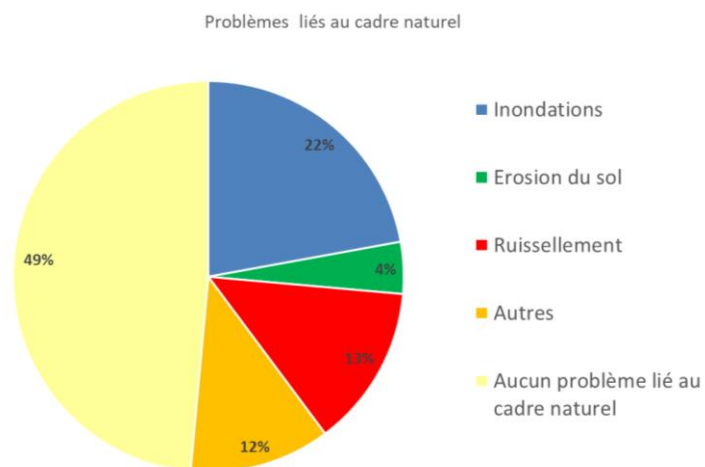


Figure 71: Proportions des différents problèmes liés au cadre naturel (Graphique : AGORA)

Les difficultés liées à l'érosion du sol semble avoir une moindre importance au sein de la commune.

Cependant, les habitants déplorent principalement l'érosion de la Rue de la Quenique. A noter que les phénomènes d'érosion peuvent aussi être mis en relation avec les phénomènes d'inondations, comme c'est le cas avenue des Combattants.

D'autres problèmes liés au cadre naturel ont été recensés, le plus fréquent étant la présence de forte concentration de radon dans les habitations.

INONDATIONS	EROSION DU SOL	RUISSÈLEMENT	AUTRES
Le Centre (20)	Rue des cerisiers (2)	Beurieux (Rue de Beurieux (8))	Tremblement de terre (Tangissart, Beurieux, CSE et SMG (11))
Avenue des combattants (10)	Limoges (2)	N275 (entre Faux et la N25 (3))	Radon (SMG, La Roche et Mérviaux (7))
Rue du pont de pierres, Avenue de Wisterzée (13)	Bord de la Thyle et de la Dyle (2)	Wisterzée (au travers de la scavée (2))	Odeurs d'égouts (Beurieux 5))
Beurieux Rue de Beurieux (7) et rue Saussale (4)	Rue de Faux (2)	Sart-Messire-Guillaume (rue de Sart)	Vents - Faux (5)
Faux - Débordement de la Thyle (4)	Rue de la roche (2)		Chutes de branches et/ou arbres (SMG) (3)
Mérviaux (4)	Avenue des combattants (2)		

Figure 72: Les contraintes liées au cadre naturel, selon les répondants au questionnaire

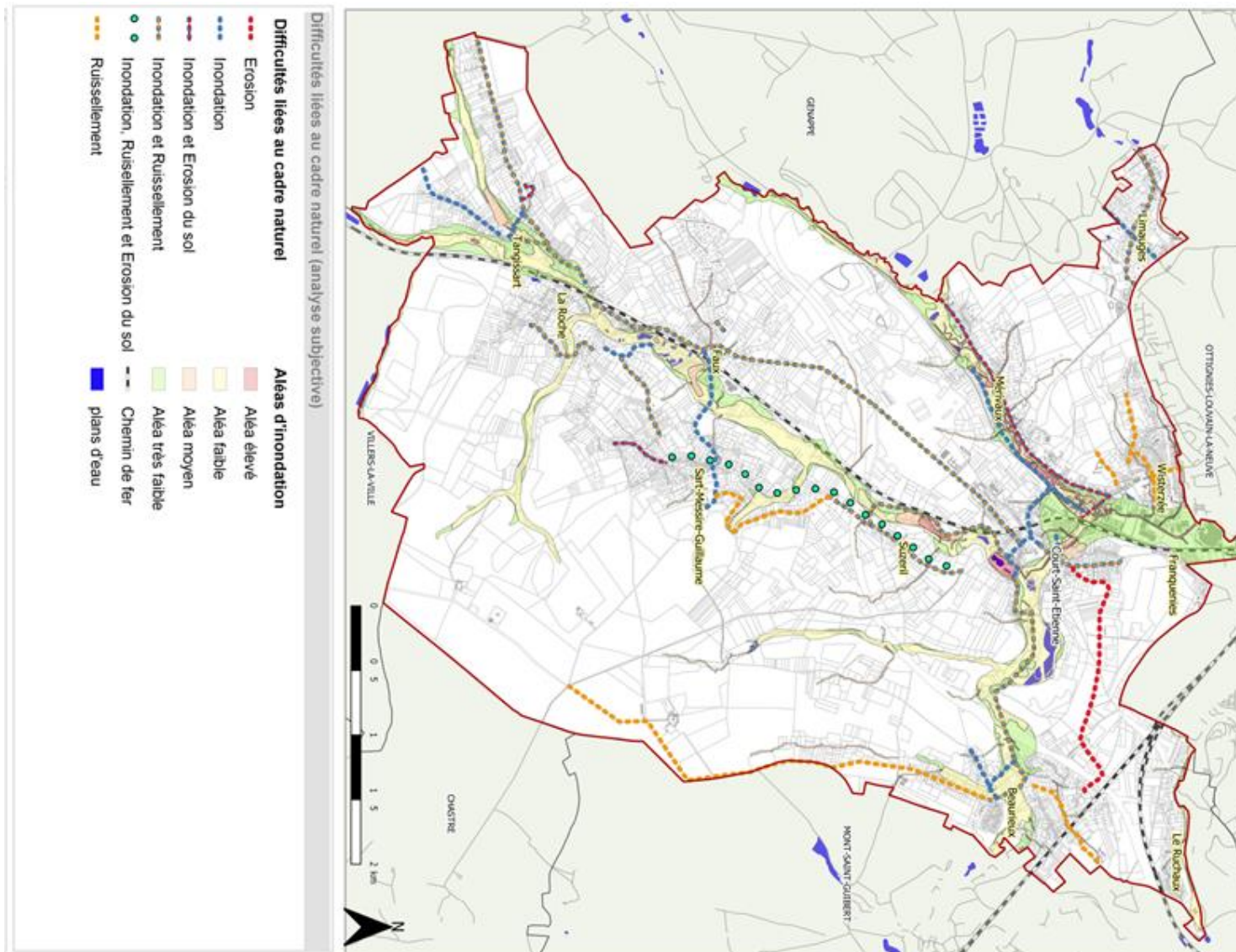


Figure 73: Carte comparative des aléas d'inondations et les principaux problèmes des habitants liés au cadre naturel de la commune de Court-Saint-Etienne (Cartographie : AGORA)

AVEZ-VOUS CONNAISSANCE DE POLLUTIONS PARTICULIÈRES ? SI OUI, QUEL(S) TYPE(S) DE POLLUTION ?

AVEZ-VOUS CONNAISSANCE DE POLLUTIONS PARTICULIÈRES ?	NOMBRE	% OBS.
Pollution de l'air	100	13%
Pollution de l'eau	48	6%
Atteinte à la faune et flore	70	9%
Pollution sonore	213	28%
Pollution du sol + déchets	132	18%
Autres	59	8%
Sans réponse	133	18%
TOTAL	755	100%

Figure 74: Tableau des difficultés liées à la pollution (% obs.) (Tableau : AGORA)

Concernant les différentes pollutions, près de 18% des personnes interrogées n'ont pas donné de réponse. Nous pouvons considérer qu'elles ne rencontrent pas de problèmes liés à la pollution.

Les personnes s'étant exprimées sur le sujet évoquent en premier lieu la pollution sonore et la pollution du sol/la gestion des déchets, suivi de la pollution de l'air.

Concernant la pollution de l'air, les lieux mentionnés renvoient pour la plupart aux espaces urbanisés (mention de la rue où habite le répondant ou son voisin, du village) et aux espaces de circulation. Les gros axes, comme la N25 ou la N275 sont souvent cités. A noter que celles-ci sont aussi fréquemment reprises dans les causes de pollution sonore. D'autres causes de la pollution de l'air souvent reprises sont la présence de radon, les odeurs d'égouts ou de décharges et la pulvérisation de pesticides sur les champs environnants.

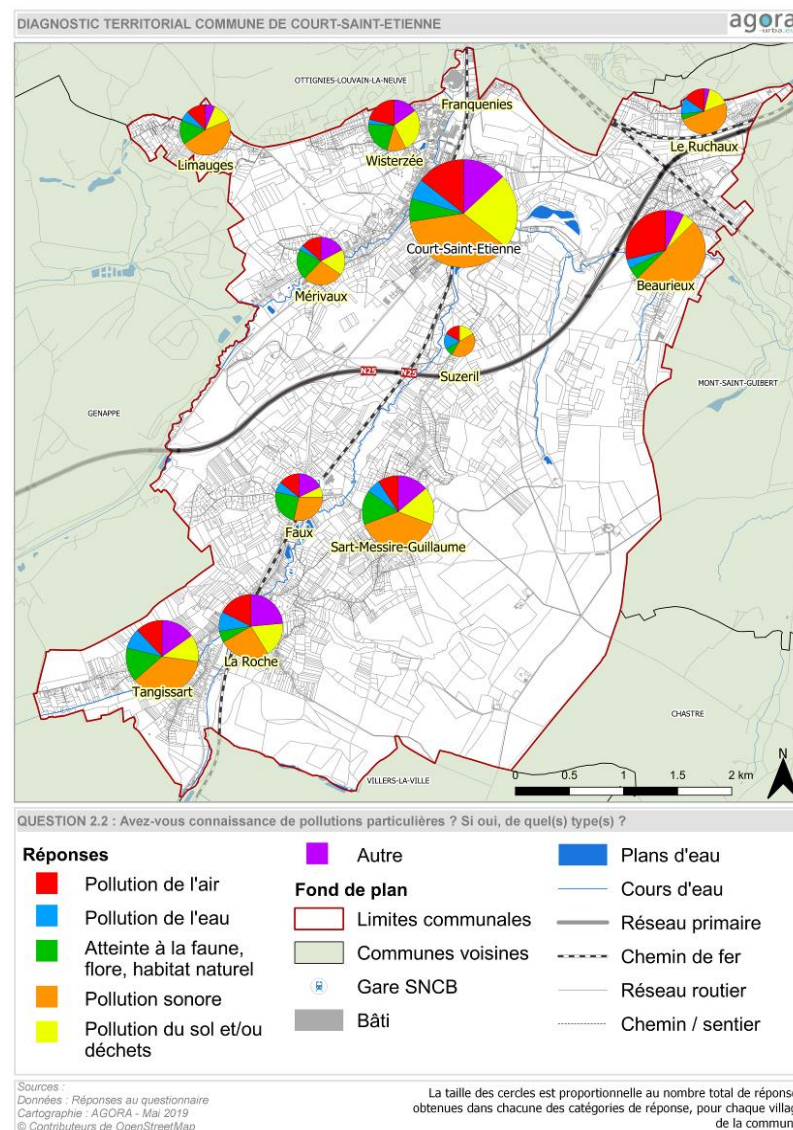


Figure 75. Réponses à la question concernant les différents types des pollution (par rapport au village du répondant)

Concernant les problèmes liés aux déchets, plusieurs dépôts clandestins sont mentionnés. Les axes de communication apparaissent comme les lieux les plus touchés, qu'il s'agisse des routes ou du RAVeL, avec les bâtiments abandonnés, comme c'est le cas sur le site des anciennes usines Henricot.

La pollution de l'eau et les atteintes à la faune et à la flore sont quant à elles moins mentionnées. Concernant la pollution, on relèvera toutefois que les problèmes liés au réseau d'égouttage (ou à l'absence de raccordement) créent de réelles nuisances. L'agriculture est également pointée du doigt à plusieurs reprises. Les atteintes à la faune et à la flore sont quant à elle régulièrement mises en lien avec la question des déchets et l'urbanisation croissante.

Connaissance des pollutions particulières

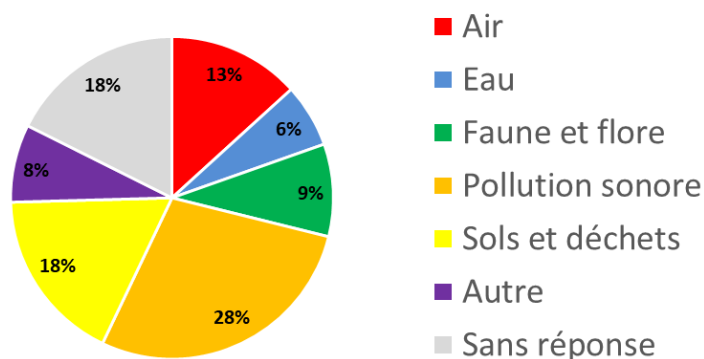


Figure 76: Proportions des différentes pollutions connues des habitants de Court-Saint-Étienne. (Graphique : AGORA)

Concernant la pollution sonore liée au trafic on peut donner comme exemple la traversée en fond de vallée de la Thyle au travers des villages de La Roche et Tangissart de la RN275. Le revêtement de la route est réalisé en béton de type continu dont la surface rugueuse est excessivement bruyante. Depuis sa construction dans les années 1960, les nuisances sonores de cette route ont continuellement progressé de façon significative en raison de l'augmentation,

avec le temps, de la rugosité du revêtement et celle d'année en année du trafic résultant de la mise en service de la RN25 et corrélativement du développement de la population dans les zones d'habitat voisines de Villers-la-Ville.

Cette situation affecte les riverains et les occupants des habitations limitrophes de la route des rues suivantes : Rue de Chevlipont, Rue du Ghète, Rue de Villers, Nouvelle Route de Villers, Rue d'Heuval (partie à flanc de vallée), Rue du Marais.

POLLUTION SONORE	SOLS ET DÉCHETS	AIR	FAUNE ET FLORE	EAU	AUTRE
Trafic (123)	Incivilités (45)	Radon (36)	Urbanisation (18)	Déchets dans la Dyle et la Thyle (13)	Antennes GSM (4)
Trafic aérien (12)	Pollution dues aux anciennes industries (Henricot, ... (15)	Trafic (23)	Pesticides (11)	Logements non reliés au système d'égouttage de la commune (7)	Pollution visuelle (3)
Trafic ferroviaire (9)	Radon (10)	Incinération des déchets dans son jardin (6)	Déchetterie à ciel ouvert (7)	Pesticides des champs (1)	Radar (3)
Voisinage (9)	Pesticides des prairies, champs, ... (3)	Feux de cheminées/dans les jardins (6)	Plantes invasives (4)	Présence de calcaire (1)	Pollution lumineuse (2)
Événements du Parc à Mitrailles (9)	Manque d'égout (2)	Pulvérisations sur les champs avoisinants (3)	Agriculture intensive (4)	Présence de fer (1)	

2.1.5 TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
STRUCTURE PHYSIQUE	<u>Relief</u> de plateaux, permettant notamment l'urbanisation	Difficulté de construction pour les habitations dans les zones à fortes pentes et risques pour la sécurité des personnes.	Possibilité de culture sur les plateaux Possibilité d'installer des zones d'inondations temporaires	Possibilité d'éboulement ou de coulées de boues en cas de fortes pluies.
		Commune en classe 2b pour le <u>radon</u> (10% des maisons mesurées > 400 Bq/m³). Risque sismique non-négligeable		Contraintes pour l'urbanisation (mesures de prévention recommandées).
	Quelques <u>anciennes carrières et sablières</u>	Anciennes carrières en zone destinée à l'urbanisation au Plan de Secteur.	Développement économique : ré exploitation des anciennes carrières.	Possibles contraintes pour l'urbanisation au niveau des anciennes carrières.
	<u>Sols</u> propices aux cultures (de par leur nature de sable et/ou de limons)	Plusieurs parcelles potentiellement polluées.		Travaux d'assainissement nécessaires avant de construire.
	La commune est parcourue par un réseau hydrographique comprenant 3 principaux cours d'eau : le Dyle, la Thyle et l'Orne. La commune adhère aux Contrats de Rivière Dyle-Gette	Certaines zones destinées à l'urbanisation en zone d'aléa d'inondation : risque potentiel pour les futures habitations construites Les masses d'eau traversant la commune sont dans un état plutôt moyen (habitations pas reliées au réseau d'assainissement, déchets sauvages, ...)	Utilisation des stations d'épuration à Bousval, Sart-messire-Guillaume et à Louvain-la-Neuve	Quelques zones à aléa d'inondation élevé entre MÉRIVAUX et Court-Saint-Etienne ainsi qu'au croisement de la Thyle avec l'Orne. Risque d'aggraver le problème en urbanisant les terrains Dégradation de la qualité des eaux des cours d'eau.
	Majorité des captages <u>d'eau souterraine</u> sont englobés dans des zones de protection	Manque d'analyses sur la qualité des eaux souterraines Nombreux captages utilisés par des privés	Utilisation des stations d'épuration à Bousval, Sart-messire-Guillaume et à Louvain-la-Neuve	

2.1.6 ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

L'un des enjeux majeurs qui ressort de ce chapitre est l'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines :

- ✎ AMÉLIORER LA QUALITÉ PHYSIQUE ET BIOLOGIQUE DES EAUX DE SURFACE ;
- ✎ ENCOURAGER LES PRATIQUES AGRICOLES QUI RÉDUISENT LE RUISSELLEMENT ;
- ✎ AMÉLIORER LA POSSIBILITÉ D'AUTOÉPURATION DES COURS D'EAU ;
- ✎ EPURER LES EAUX (PASH) AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE ;
- ✎ RÉALISER UNE ÉTUDE PLUS RÉCENTE DE LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

2.2 RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

2.2.1 PRÉAMBULE

OBJECTIFS

Les **objectifs** de ce chapitre sont de :

- Mettre en évidence les sites présentant un intérêt écologique et décrire le réseau écologique ;
- Mettre en évidence les zones à protéger ;
- Mettre en évidence les écosystèmes de grande valeur et leurs liens (maillage écologique) ;
- Dresser un état des lieux du patrimoine naturel de la commune ;
- Dresser un état des lieux de la biodiversité.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Sites internet :

SGIB et autres sites d'intérêt biologique
<http://biodiversite.wallonie.be/sites>

Site officiel de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (liste rouge)
<https://www.iucnredlist.org/>

Site du Contrat de Rivière Dyle-Gette
<http://www.crdg.eu/>

Site officiel de la ville de Court-Saint-Etienne
<http://www.court-st-etienne.be/>

Site du patrimoine stéphanois
http://www.patrimoine-stephanois.be/New_Site1/

Site pour la gestion différenciée (Adalia 2.0)
<https://www.adalia.be/>

Données cartographiques :

Données cartographiques fournies par le SPW – DGARNE : sites de grand intérêt biologique, sites Natura 2000, arbres et haies remarquables.

2.2.2 SYNTHÈSE

Le réseau écologique de la commune de Court-Saint-Etienne est composé de multiples éléments répartis sur tout le territoire communal.

Tout d'abord, la commune de Court-Saint-Etienne compte un certain nombre de sites d'intérêt biologique : **3 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) (3 % de la surface communale) et 2 sites Natura 2000 (14% de la surface communale).**

La commune comptabilise **189 éléments remarquables : 104 arbres isolés, 26 groupes d'arbres, 32 alignements, 19 haies et 8 sites.**

Différentes zones humides sont présentes sur le territoire communal, certaines non-reprises en zone Natura 2000 et qui présentent un intérêt biologique certain (recensement par le Patrimoine Stéphanois et le contrat de rivière Dyle-Gette).

Les principales menaces qui pèsent sur les zones naturelles et qui les rendent vulnérables sont les suivantes :

- Présence d'espèces exotiques, parfois invasives, sur le site et aux alentours ;
- La gestion et l'utilisation des forêts et plantation ;
- La présence de surface urbanisée à l'intérieur du site et aux abords ;
- Présence de chemins, sentiers ou routes dans et aux abords des sites ;
- Reboisement des milieux ouverts.

En **termes** d'outils en faveur de l'environnement, la commune fait partie du contrat de rivière Dyle-Gette. Dans le cadre du contrat de rivière, des inventaires des sites contaminés par les espèces invasives ont été réalisés plusieurs fois. Des opérations d'éradication sont également réalisées chaque été, en se concentrant sur la Balsamine de l'Himalaya. Un premier inventaire de zones humides d'intérêt biologique a également été réalisé.

- La commune adhère à la convention « Bords de route » ainsi qu'à la charte « Communes Maya ». Elle a également été sélectionnée dans le cadre de l'opération Cap'Hirondelle lors de l'appel à projet 2018.
- Un plan de gestion différenciée des espaces verts de la commune a été réalisé en 2011.
- La commune n'accueille pas d'industrie « petit SEVESO », ni d'établissements E-PRTR.
- Il n'existe pas de station de mesures de la qualité de l'air sur le territoire communal.

2.2.3 ANALYSE DÉTAILLÉE

Le chapitre ci-dessous est structuré comme suit :

- une présentation générale du réseau écologique communal,
- ensuite, le chapitre détaille les différentes composantes de ce réseau, (cartographie à l'appui), en s'attardant essentiellement sur les éléments remarquables d'un point de vue biologique.
- Les espèces exotiques invasives recensées sur le territoire communal font également l'objet d'une analyse spécifique.
- Enfin, une attention particulière est portée aux actions menées en faveur de l'environnement par la commune et les différentes associations.

DÉFINITION D'UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Le réseau écologique est une part essentielle du concept de biodiversité, qui représente le nombre d'espèces occupant les différents écosystèmes d'un territoire. Cette dernière est menacée par l'homogénéisation de quelques écosystèmes sur de grands territoires.

Pour maintenir une biodiversité élevée ou pour l'augmenter, la création de nouveaux écosystèmes ne suffit pas : les relations biologiques entre ces écosystèmes sont plus qu'importantes.

Le développement et la protection de la nature ne peut se concevoir qu'en ayant une vision globale des différents milieux qui composent la zone, que ce soit des zones d'habitat, des zones agricoles ou économiques.

Un réseau écologique est constitué de 3 zones (source : biodiversite.wallonie) :

Zones centrales (1) : Fonction de conservation de la nature prioritaire. Il s'agit de zones d'un grand intérêt biologique telles que des forêts feuillues, des tourbières, etc.

Zones de développement (3) : Fonctions de protection ou de restauration complémentaire compatibles avec les activités humaines.

Zones de liaison (2) : Fonction de couloir ou de corridor écologique limitant les phénomènes de fragmentation des habitats naturels. Il s'agit, notamment, de fonds de vallée ou de haies.



Le rôle principal d'un tel réseau est d'augmenter la taille et donc les chances de survie des petites populations. Un deuxième rôle est de permettre une (re)colonisation de biotopes où une espèce potentiellement absente pourrait se développer. Enfin, plus les couloirs de liaisons sont nombreux, plus les possibilités d'échanges de gènes augmentent et permettent de diminuer la dérive génétique et la consanguinité.

2.2.3.1 RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Le réseau écologique est constitué de 3 types de zones principales :

- Les zones centrales (ouvertes ou forestières) ;
- Les zones de développement (ouvertes ou forestières) ;
- Les zones ou éléments de liaison.

Le réseau écologique présenté ici s'appuie sur le réseau présenté dans le schéma de structure (datant de 1995), actualisé avec les données récoltées dans le cadre du diagnostic.

Les zones centrales sont constituées d'habitats d'intérêt biologique certain. Il s'agit des plans d'eau aux berges naturelles situés dans les vallées de la Thyle et de l'Orne, des forêts alluviales et zones humides (présentes ou non en site Natura 2000) ainsi que des prairies de fauches humides, principalement située en vallée de la Dyle. Ces zones correspondent à des habitats naturels de plus ou moins grand intérêt biologique qui, par leur répartition spatiale, contribuent à la sauvegarde des populations animales et végétales sur le territoire.

Les zones de développement sont constituées des forêts de feuillus et de conifères, non reprises en zones centrale et situées ou non dans les zones Natura 2000. Il y a également les plans d'eau non définis comme zone centrale, situés le long de la Dyle et de la Thyle ainsi que les zones ouvertes du SGIB 3241 non reprises en zone centrale.

Enfin, les zones de liaison sont notamment constituées des berges des cours d'eau retrouvés sur l'ensemble du territoire communal. On peut également inclure les différents bords de routes en fauchage tardif, les haies (et alignements d'arbres) remarquables ou non, les talus, les sentiers de la commune (et particulièrement les chemins creux, repris sur la carte, recensés par le Patrimoine stéphanois) et le RAVeL.

Une carte reprenant spécifiquement les éléments de liaison est présentée.

De manière générale, tout élément de structure linéaire constitue un élément de liaison (haies, arbres isolés ou groupés non remarquables, les bords de route et de champs (en fauchage tardif ou non), ...). Par ailleurs, les espaces verts urbains (occupation du sol) font également partie des zones de liaison. Pour les éléments linéaires, le réseau écologique n'est pas exhaustif. Cette carte constitue un

aperçu du réseau écologique de la commune (en ce qui concerne les zones de liaison). Un recensement plus précis de tous les éléments susceptibles de faire partie du réseau écologique est nécessaire pour compléter au mieux la carte.

SURFACE COMMUNALE	RÉSEAU ÉCOLOGIQUE	ZONE CENTRALE FERMÉE		ZONE CENTRALE OUVERTE	
2664,14 ha	790,95 ha	49,21 ha	1,8%	12,62 ha	0,5%

Figure 77 : Tableau des superficies du réseau écologique à Court-Saint-Etienne

Au niveau régional (et interrégional), les zones Natura 2000 de la commune constituent des éléments majeurs de deux liaisons écologiques de massifs forestiers feuillus : l'une partant de la forêt de Meerdal (via Ottignies-Louvain-La-Neuve), l'autre partant de la forêt de Soignes (via Lasnes) ; les deux se rejoignant au niveau du bois d'Hé, au Sud de la commune (source : SPW).

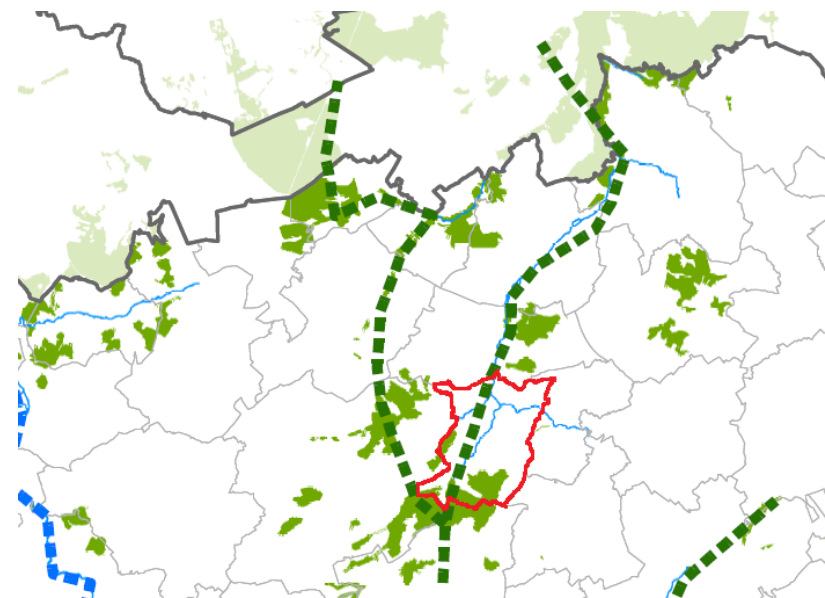


Figure 78 : Liaisons écologiques d'ordre régional (en pointillés verts) traversant la commune de Court-Saint-Etienne (en rouge)

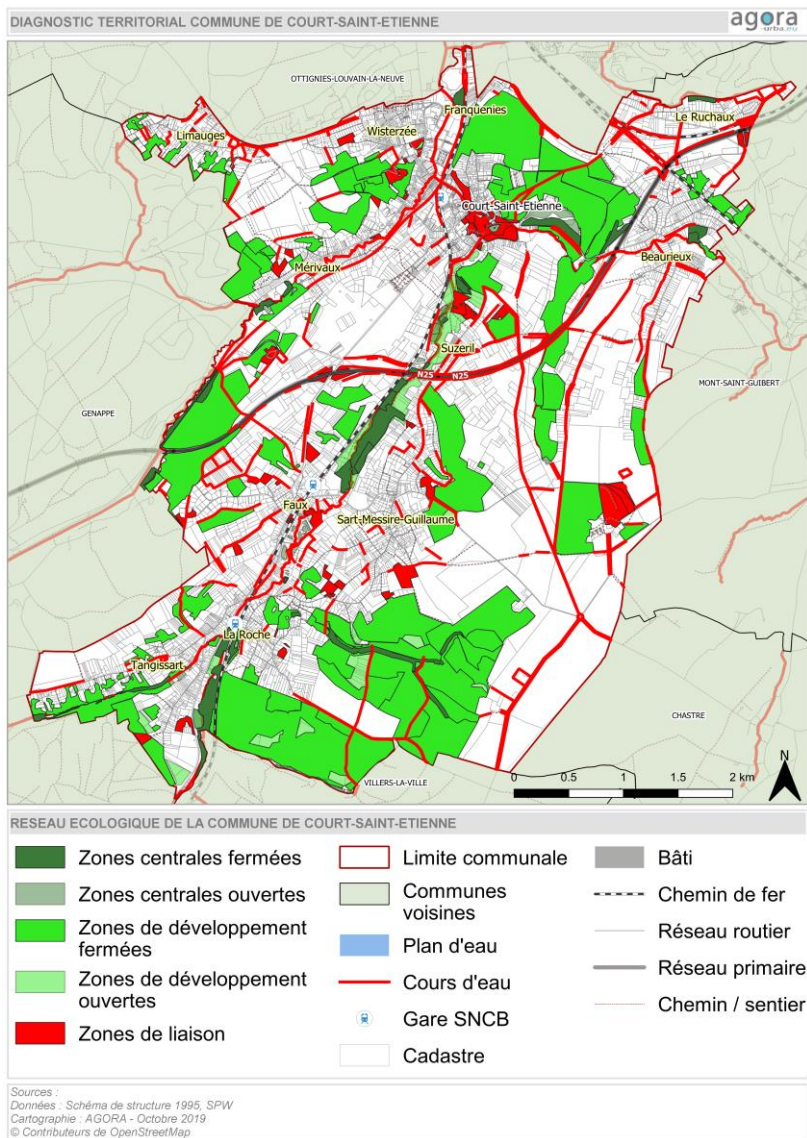


Figure 79 : Carte du réseau écologique de Court-Saint-Etienne, cartographie AGORA

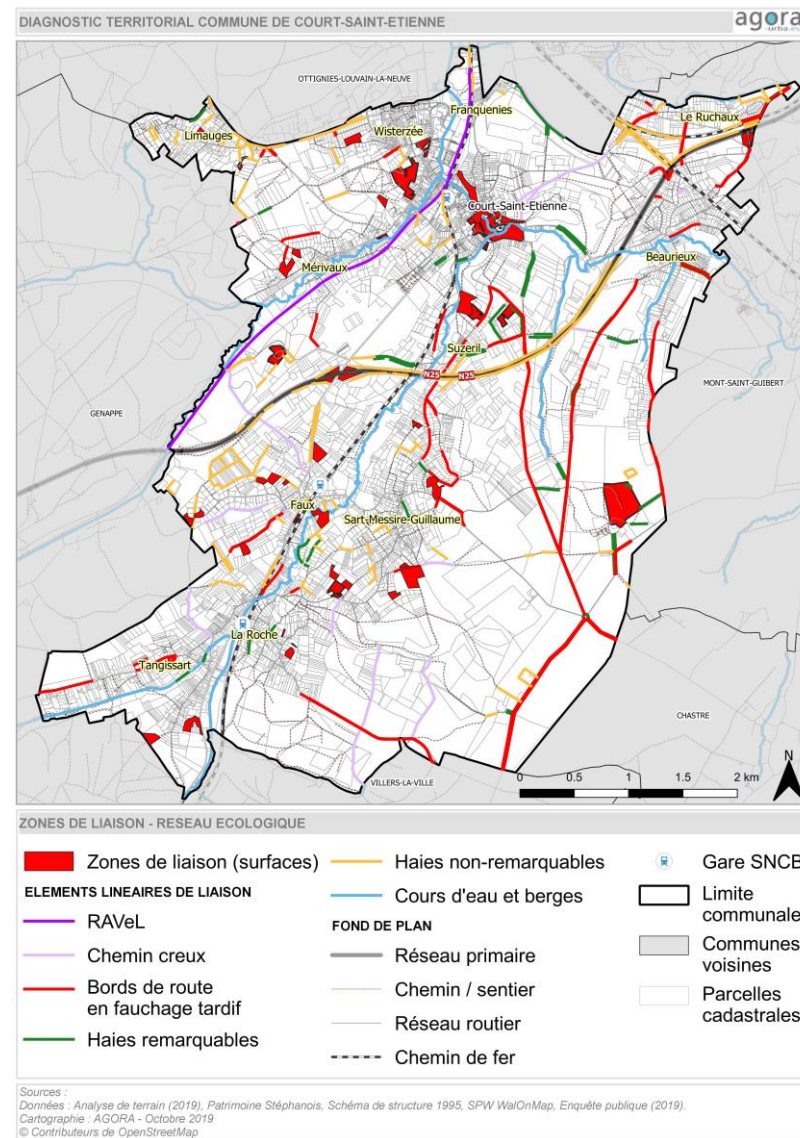


Figure 80 : Carte des éléments de liaison du réseau écologique de Court-Saint-Etienne, cartographie AGORA

2.2.3.1.1 INVENTAIRE DES SITES ET ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT BIOLOGIQUE

La commune de Court-Saint-Etienne compte **plusieurs sites d'intérêt biologique**, repris aux différents inventaires de la Région wallonne :

- **2 sites Natura 2000** couvrant une superficie de 366 ha, soit environ 14 % de la superficie communale ;
- **Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)** totalisant une superficie de 76,97 ha, soit environ 3 % de la superficie communale mais ceux-ci ne présentent pas de valeur réglementaire.

Aucune Zone Humide d'Intérêt Biologique (ZHIB) n'est recensée sur le territoire communal.

Aucune Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique (CSIS) n'est mentionnée dans la commune.

Aucune Réserve Forestière (RF) n'est recensée sur le territoire communal.

Aucune Réserve Naturelle Agréée (RNA) n'est recensée sur le territoire communal.

Seuls les sites Natura 2000 et les réserves naturelles bénéficient d'un statut de protection légale. **Deux SGIB sur les trois présents sur le territoire communal sont compris dans des zones Natura 2000.**

DEUX SITES NATURA 2000 DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Suite à la mise en œuvre des directives européennes Oiseaux et Habitats, et selon des critères précis, des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) ont été désignées sur l'ensemble du territoire européen. Celles-ci font l'objet de soins particulièrement attentifs.

- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** sont des zones classées conformément à la Directive européenne « Habitats » (92/43/CEE). Elles visent la protection des habitats d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive) et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive) qui y sont associées (à l'exception des oiseaux qui font l'objet de mesures particulières).
- **Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)** sont établies pour protéger les oiseaux d'intérêt communautaire, conformément à la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE. Les espèces d'oiseaux mentionnées à l'annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. Des mesures similaires sont prises également à l'égard des espèces migratrices, non visées à l'annexe 1, mais dont la venue est régulière, compte tenu de leurs besoins de protection en ce qui concerne les aires de reproduction, de mue et d'hivernage et les zones de relais dans leur aire de migration.

Tous les sites Natura 2000 présents sur la commune correspondent à la fois à une Zone de Protection Spéciale et à une Zone Spéciale de Conservation.

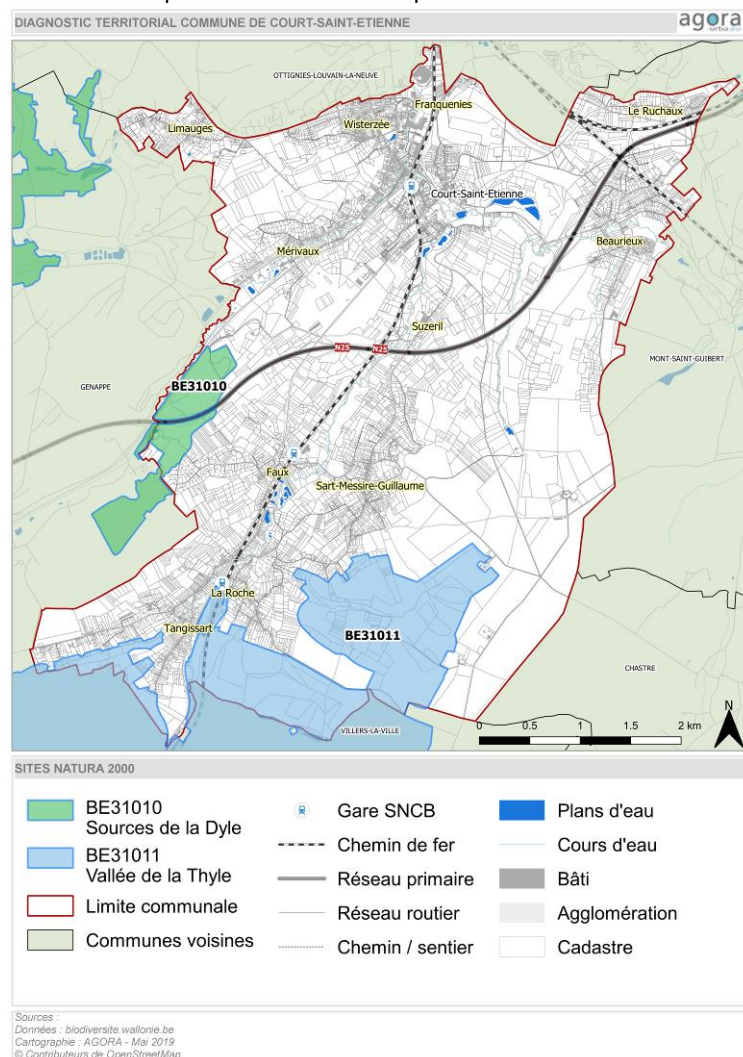


Figure 81 : Carte de localisation des sites Natura 2000 présents dans la commune

CODE	NOM DU SITE	SUPERFICIE DU SITE (HA)	SUPERFICIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (HA)	% DU SITE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	ZSC/ZPS
BE31010	Sources de la Dyle	728,28	47,17	6,5	ZSC/ZPS
BE31011	Vallée de la Thyle	1112,32	318,33	28,6	ZSC/ZPS

Figure 82 : Tableau des sites Natura 2000

Aucun des sites Natura 2000 n'est entièrement inclus dans le périmètre communal. Le site BE31010 s'étend également sur la commune de Genappe et Ottignies-Louvain-la-Neuve et le site BE31011 sur les communes de Genappe, Les Bons Villers et Villers-la-Ville.

Les deux sites Natura 2000 BE31010 « Sources de la Dyle » et BE31011 « Vallée de la Thyle » font l'objet d'un **arrêt de désignation** (décision du 1^{er} décembre 2016 et entrée en vigueur le 31 décembre 2017) qui définit les enjeux biologiques.

BE31010 : SOURCES DE LA DYLE (SOURCE : ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION)

DESCRIPTION

La zone Natura 2000 des Sources de la Dyle reprend différents massifs forestiers abritant une grande biodiversité : le Bois de Sart-des-Dames, de la Taille Martin, du Clair Bois et le Bois de Thys. Plus de 47 hectares sont présents sur le territoire de la commune, reprenant les bois de Noirhat, du bois Goffaux et de la plantée des Dames. Le site reprend également des fonds de vallée du bassin de la Dyle.

Plus de 47 hectares sont présents sur le territoire communal. Les zones humides du site sont intéressantes d'un point de vue herpétologique (reptiles) et ornithologique.

HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sur le relief, des hêtraies sont présentes : des hêtraies acidophiles à *Ilex aquifolium* (houx commun) ainsi que des hêtraies à jacinthes des bois. Des milieux alluviaux sont également présents dans les fonds de vallées du Bassin de la Dyle, au niveau des ruisseaux de la Cala et de Palante : aulnaies riveraines et mégaphorbiaies (prairies humides). Des landes sèches, qui sont à restaurer, sont recensées. Les milieux humides sont des habitats importants pour les oiseaux, les reptiles et les amphibiens.

Tous les habitats recensés dans la zone Natura 2000 BE31010 sont dans un état de conservation considéré comme moyen (un A correspond à une conservation excellente et un B à une bonne conservation).

TYPES D'HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRES	NOMS	SURF. (HA)	ETAT DE CONSERVATION	UNITÉ(S) DE GESTION ABRITANT OU SUSCEPTIBLE(S) D'ABRITER
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>	236,19	C	
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo - Fagetum</i>	84,80	C	
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	51,13	C	
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	28,54	C	UG 7
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	7,41	C	
4030	Landes sèches européennes	2,37	C	
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du type <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	1,69	C	
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	1,63	C	
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	0,12	C	

Figure 83 : Tableau reprenant les habitats d'intérêt communautaire présent sur le site Natura 2000 BE31010 (Sources de la Dyle)

ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRES

CODE	NOM LATIN	NOM FR	POPULATION			EC
			RÉSIDENT	MIGRATOIRE		
				REPR.	HIVER	
1078	<i>Callimorpha quadripunctata</i>	Ecaïlle chinée	P			C
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	P			C
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	P			C
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	3-8 i			C
1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	P			C
A027	<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette		1 i		-
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		P		-
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais		P	P	-
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	P			-
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	0-1 p			-
A238	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	0-1 p			-

Figure 84 : Tableau reprenant les espèces d'intérêt communautaire présent sur le site Natura 2000 BE31010 (Sources de la Dyle)

Légende pour les colonnes population : P = présence ; p = couple ; i = individu.

Les espèces recensées sur le site pour lesquelles un état de conservation (EC) a été estimé sont toutes à un niveau C (niveau moyen de conservation). Pour les autres, les données sont indisponibles (« - ») Des espèces migratrices viennent également sur le site, que ça soit comme étape ou hivernage. Pour la bondrée apivore, la zone sert de site de reproduction.

Il est à noter que la zone est le seul site connu au nord du sillon Sambre-et-Meuse à abriter la grande violette (*Brenthis ino*), une espèce de papillon. Par ailleurs, le Martin-pêcheur d'Europe, présent sur le site, est considéré comme espèce vulnérable par l'*European Red List*.

Selon Jean-Philippe Lefin (relais local Natagora Brabant Wallon à Court-Saint-Etienne), d'autres espèces de chauve-souris sont présentes sur le site (en plus du vespertilion à oreilles échancrées). En effet, des colonies sont présentes à l'intérieur du viaduc, dans les caissons.

UNITÉS DE GESTION

Les zones Natura 2000 sont découpées en « unités de gestion » (UG), qui servent à la mise en place de mesures de gestion ayant pour objectif de maintenir les habitats et/ou les espèces qui les caractérisent.

Au total, on distingue 14 unités de gestion différentes, différenciées selon les espèces et habitats présents. L'unité de gestion 1 (UG1) est liée aux milieux aquatiques ; les UG 2 à 5 sont liées aux milieux ouverts et les UG6 à 10 aux milieux forestiers. Trois UG dites « temporaires » existent aussi.

Un arrêté du gouvernement Wallon (daté du 19 mai 2011) fixe les interdictions et mesures préventives particulières qui sont applicables aux UG.

Le site des Sources de la Dyle présente les unités de gestion suivantes :

- UG 1 : Milieux aquatiques
- UG 2 : Milieux ouverts prioritaires
- UG 5 : Prairies de liaison
- UG 7 : Forêts prioritaires alluviales
- UG 8 : Forêts indigènes de grand intérêt biologique
- UG 10 : Forêt non indigènes de liaison
- UG 11 : Terres de cultures et éléments anthropiques

VULNÉRABILITÉ

(Source site <http://natura2000.eea.europa.eu> consulté le 15/04)

Pour chaque zone Natura 2000, les impacts négatifs sur le site (au moment de l'évaluation et potentiels) doivent être recensés. Les menaces et pressions sont classées par thématique (par exemple : agriculture ; foresterie ; extraction, exploitation de carrière et production d'énergie ; infrastructure de transport et de services ; pollution ; ...). Le niveau de risque est également évalué (faible, moyenne, élevée) et il précisé si l'impact prend place à l'intérieur et/ou à l'extérieur du site.

Les impacts négatifs recensés sur le site BE31010 sont :

- I01 : Présence d'espèces exotiques sur le site, parfois invasives.
- E01 : Surface urbanisée dans et à l'extérieur du site (rang moyen)
- D01 : Présence de chemins, sentiers et routes à l'extérieur du site (rang faible)
- B02 : Gestion et utilisation des forêts et plantations (rang moyen)

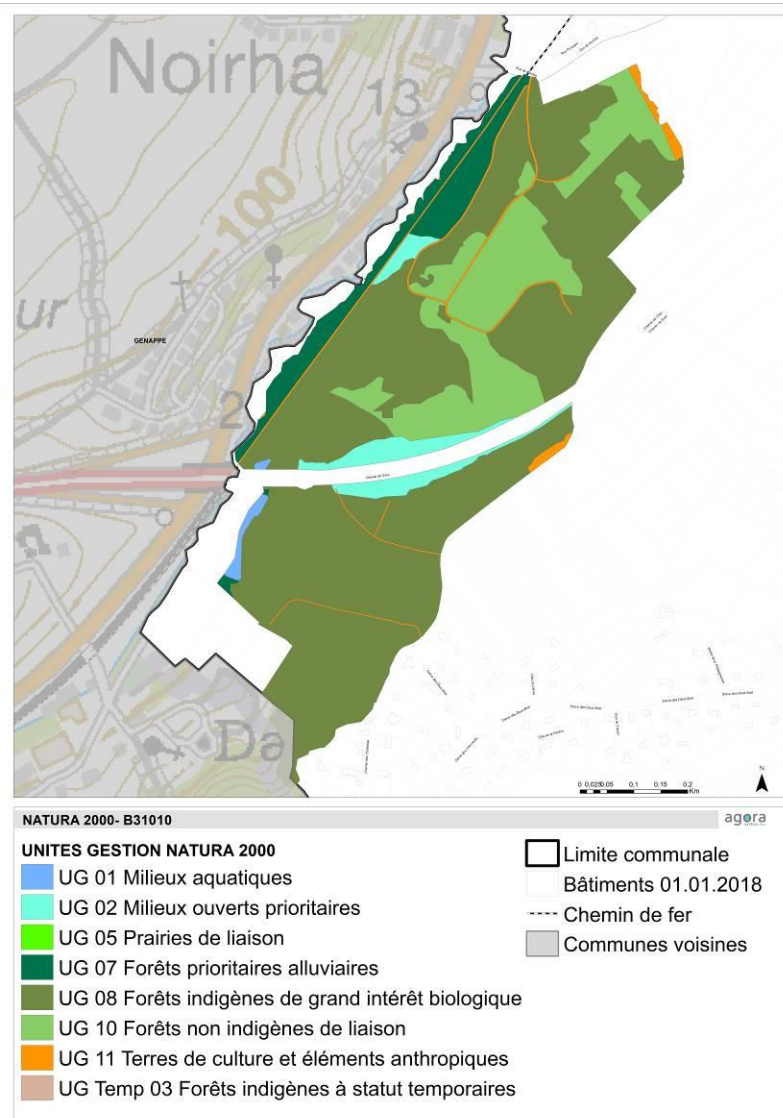


Figure 85: Unités gestion site Natura 2000 BE 31010

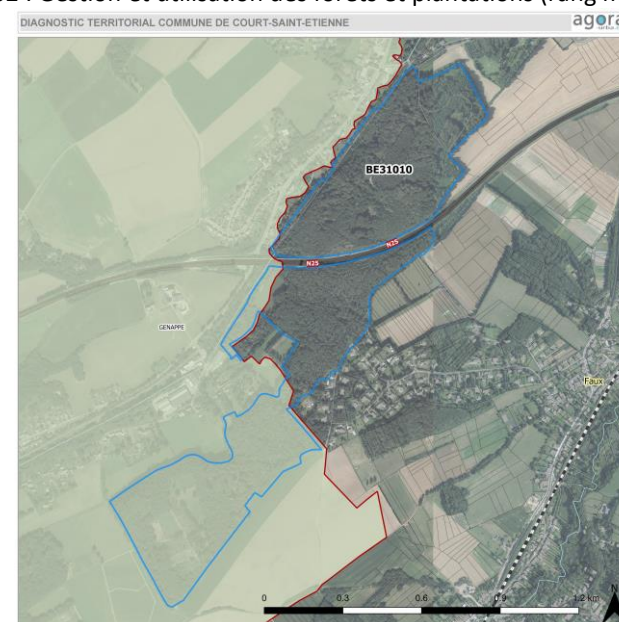


Figure 86 : Vue aérienne du site Natura 2000 BE31010 (Source de la Dyle)

BE31011 : VALLÉE DE LA THYLE (SOURCE : ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION)

DESCRIPTION :

Le site Natura 2000 de la vallée de la Thyle s'étend le long de la vallée de la Thyle et de ses affluents (entre Sart-Dames-Avelines et Sart-Messire-Guillaume). Il est essentiellement composé de zones forestières : bois de Heuchères, bois du Sartage, bois de Haute-Heuval, bois de l'Ermitage Saint-Jean-Baptiste, bois de Sainte-Catherine, bois d'Hez et de Bérine. Au niveau de la commune de Court-Saint-Etienne, le site s'étend le long de la Thyle et d'un de ses affluents, le Ry Sainte-Gertrude. **Plus de 318 hectares de cette zone Natura 2000 sont présents sur le territoire communal.**

HABITATS :

La moitié des zones forestières de ce site sont des forêts feuillues : hêtraie acidophile atlantique, hêtraie-chenaie acidophile et chenaie pédonculée acidophile. Elles accueillent une grande diversité de l'avifaune forestière. Le reste des zones forestières est composé de forêts de résineux, de zones d'aulnaies-frênaies et de saulaies. Des retenues d'eau sont présentes comme les étangs de l'Abbaye de Villers, du Ri des Vache, du Marais des chiens ainsi que des prairies humides du type mégaphorbiaies aux bords de ces tenues d'eau.

TYPES D'HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRES	NOMS	SURFACE (HA)	ETAT DE CONSERVATION	UNITÉ(S) DE GESTION ABRITANT OU SUSCEPTIBLE(S) D'ABRITER
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>	130,00	C	
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo</i> – <i>Fagetum</i>	202,00	B	
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	0,20	C	
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	44,00	C	UG 7
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6,00	C	
4030	Landes sèches européennes	1,00	C	
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du type <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	9,80	C	
3260	Rivières des étags planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3,90	C	

Figure 87 : Tableau reprenant les habitats d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 BE31011 (Vallée de la Thyle)

ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Code	Nom latin	Nom FR	Population			EC
			Résident	Migratoire		
				Repr.	Hiver	
1078	<i>Callimorpha quadripunctata</i>	Ecaille chinée	1-10 i			C
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	P			C
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	P			C
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	1-4 i			C
1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	P			C
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Grand butor		P	P	-
A027	<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette		1-10 i	1-10 i	-
A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver		1-20 i	1-20 i	-
A055	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été			P	-
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		0-1 p		-
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin			0-1 i	-
A152	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde			0-1 i	-
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais			0-1 i	-
A197	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire			P	-
A215	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	1 p			-
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	P			-
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	2-5 p			-
A238	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	1-5 p			-
A249	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage		0-32 p		-

Figure 88 : Tableau reprenant les espèces d'intérêt communautaire présent sur le site Natura 2000 BE31011 (Vallée de la Thyle)

Légende pour les colonnes population : P = présence ; p = couple ; i = individu.

Les espèces recensées sur le site pour lesquelles un état de conservation (EC) a été estimé sont toutes à un niveau C (niveau moyen de conservation). Pour les autres, les données sont indisponibles (« - ») Différentes espèces d'oiseau « migratrices » viennent également sur le site (comme étape lors de leur migration ou pour hiverner). Pour la bondrée apivore et l'hirondelle de rivage, la zone sert de site de reproduction.

Il est à noter plusieurs espèces d'oiseaux considérées par l'European Red List comme vulnérable ont été recensées sur le site : le martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), la sarcelle d'été (*Anas querquedula*) et le busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*).

Unités de gestion :

Le site de la Vallée de la Thyle présente les unités de gestion suivantes :

- UG 1 : Milieux aquatiques
- UG 2 : Milieux ouverts prioritaires
- UG 4 : Bandes extensives
- UG 5 : Prairies de liaison
- UG 7 : Forêts prioritaires alluviales
- UG 8 : Forêts indigènes de grand intérêt biologique
- UG 9 : Forêt habitat d'espèces
- UG 10 : Forêt non indigènes de liaison
- UG 11 : Terres de cultures et éléments anthropiques
- UG temp 3 : Forêt indigènes à statut temporaire

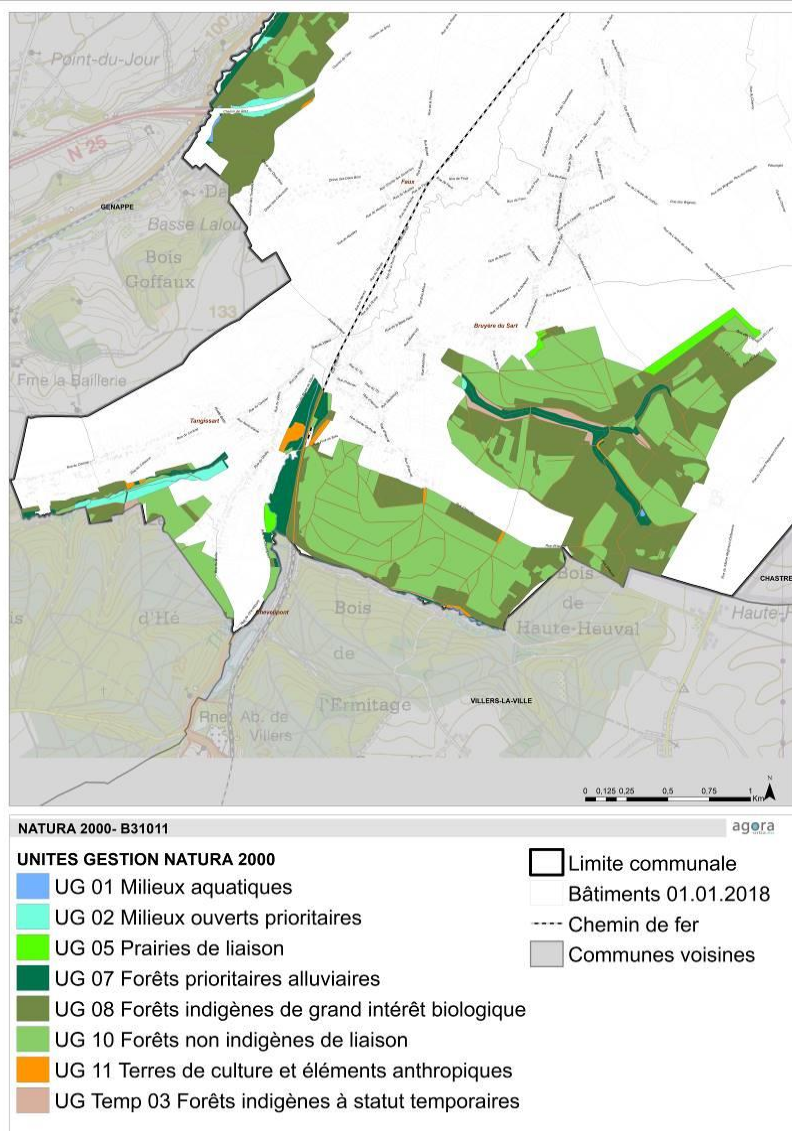


Figure 89: Unités gestion site Natura 2000 BE31011

VULNÉRABILITÉ :

(source : site <http://natura2000.eea.europa.eu> consulté le 15/04)

Les impacts négatifs recensés sur le site BE31011 sont :

- I01 : Présence d'espèces exotiques invasives à l'extérieur et à l'intérieur du site (rang élevé)
- E01 : Surface urbanisée dans et à l'extérieur du site (rang élevé)
- B01 : Reboisement en milieu ouvert

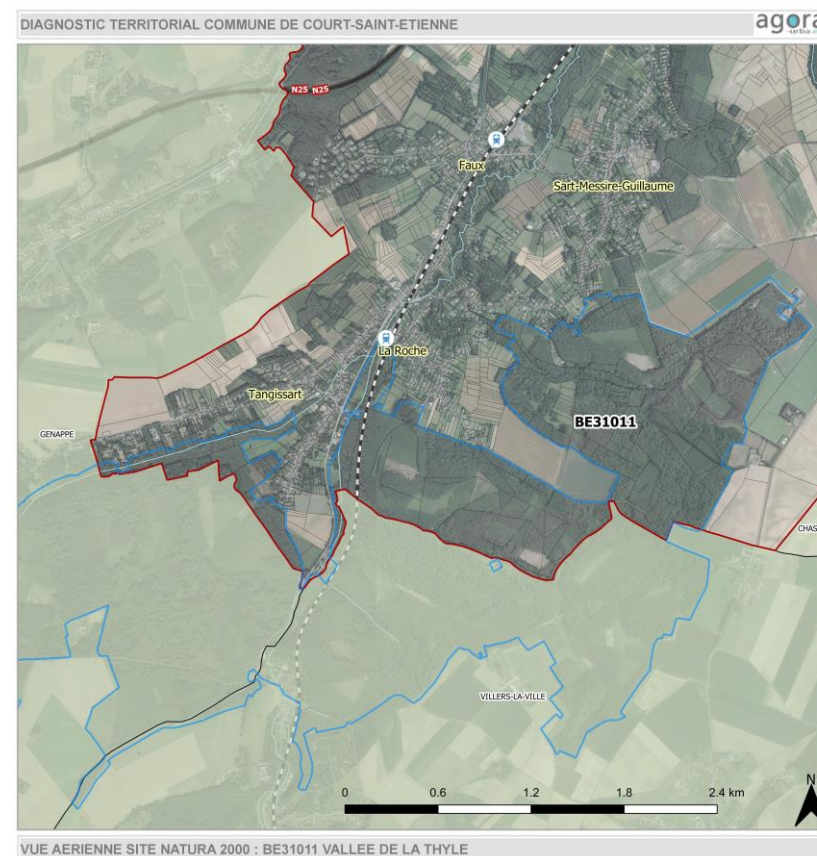


Figure 90 : Vue aérienne du site Natura 2000 BE31011 (Vallée de la Thyle)

3 SITES DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE (SGIB)

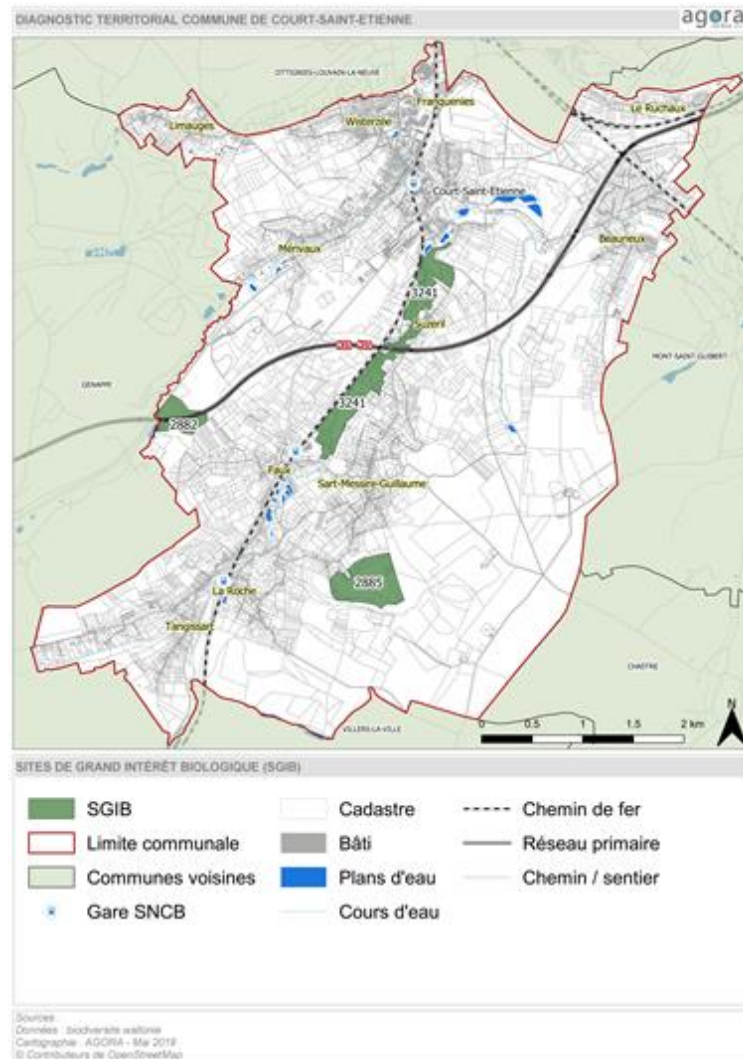


Figure 91 : Carte des SGIB recensés dans la commune

CODE	NOM DU SITE	SURFACE DU SITE (HA)		NATURA 2000
		Total	Commune	
2882	Landes du bois du Noirhat	10,34	10,34	100 %
2885	Bois de la Bruyère du Sart	25,85	25,85	100 %
3241	Vallée de la Thyle au Sud de Court-Saint-Étienne	40,78	40,78	0%
TOTAL		76,97	76,97	

Figure 92 : Tableau des SGIB recensés dans la commune

Pour rappel, l'inventaire des SGIB n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration de projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

La dernière colonne indique le pourcentage du SGIB qui est repris en zone Natura 2000.

2.2.3.2 LANDES DU BOIS DE NOIRHAT (SGIB 2882) :

DESCRIPTION

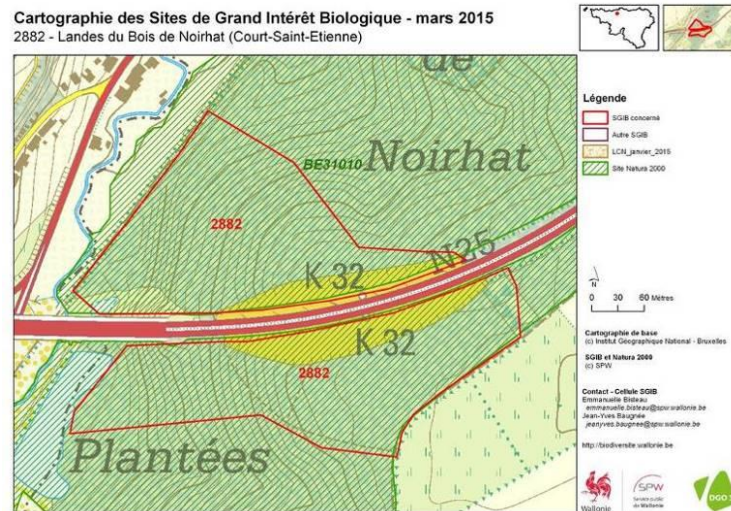


Figure 93 : Carte SGIB Landes du bois de Noirhat (source : biodiversite.wallonie)

Situé de part et d'autre de la RN25, à l'Ouest de la Commune, ce site reprend des bois acidophiles sur sable (composé de chênaies-boulaies) qui ont recolonisé une lande. Des stations de landes à Callunes sont néanmoins encore présentes, concentrées sur les talus bordant la N25.

BIOTOPES

Les biotopes présents sur un site SGIB sont décrits suivant la classification WalEUNIS. Cette classification est dérivée de la typologie européenne EUNIS de l'Agence Européenne de l'Environnement. Elle s'y diffère par le fait que la classification wallonne ne reprend que les biotopes effectivement retrouvés sur le territoire régional. Les biotopes de la classification WalEunis rassemblent ceux-ci dans 8 grandes catégories.

Trois biotopes WalEUNIS sont repris dans ce SGIB :

- E1.9 – Pelouses ouvertes des substrats siliceux secs (sols sableux).
- F4.22 – Landes sèches à *Calluna* (callune) et *Genista* (Genêt poilu) : ce sont des formations dominées par des chaméphytes (ligneux bas) de type *Calluna vulgaris* et/ou *Genista pilosa* retrouvées sur sol pauvres acides (de type podzols).
- G1.81 – Chênaies pédonculées à bouleau : Forêts acidophiles et climaciques (en équilibre stable) mélangées de chênes pédonculés (*Quercus robur*) et/ou sessiles (*Quercus petraea*) et de bouleaux (*Betula sp.*), accompagnés parfois de sorbiers des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), de tremble (*Populus tremula*) ou d'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). Ces forêts se développent sur sols oligotrophes (pauvres). En plus de la strate arborée, on retrouve une strate arbustive, herbacée et mucinale. Ces deux dernières sont exclusivement acidophiles.

ESPÈCES DE VALEUR PATRIMONIALE

	TAXON	NOM LATIN	NOM FRANÇAIS
FAUNE	Reptile	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile
		<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare
	Insecte – Coléoptère	<i>Cicindela campestris</i>	Cicindèle champêtre
<i>Coccinella magnifica</i>		Coccinelle	
	Insecte – Hyménoptère	<i>Formica polyctena</i>	Fourmi rousse des bois
FLORE	Plantes supérieures	<i>Aira caryophylla</i>	Canche
		<i>Aira praecox</i>	Canche précoce
		<i>Cerastium semidecandrum</i>	Céraiste à 5 étamines
		<i>Festuca filiformis</i>	Fétuque à feuilles tenues
		<i>Potentilla erecta</i>	Potentille dressée
		<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse
		<i>Solidago virgaurea</i>	Solidage verge d'or

Figure 94 : Tableau espèces de valeur patrimoniale

Des espèces exotiques ont été également recensées sur le site : le cerisier tardif (*Prunus serotina*), le pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), le chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*) et la coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*). Il est à noter que le relevé des espèces présentes sur le site n'est pas exhaustif.

2.2.3.3 BOIS DE LA BRUYÈRE DU SART (SGIB 2885)

DESCRIPTION

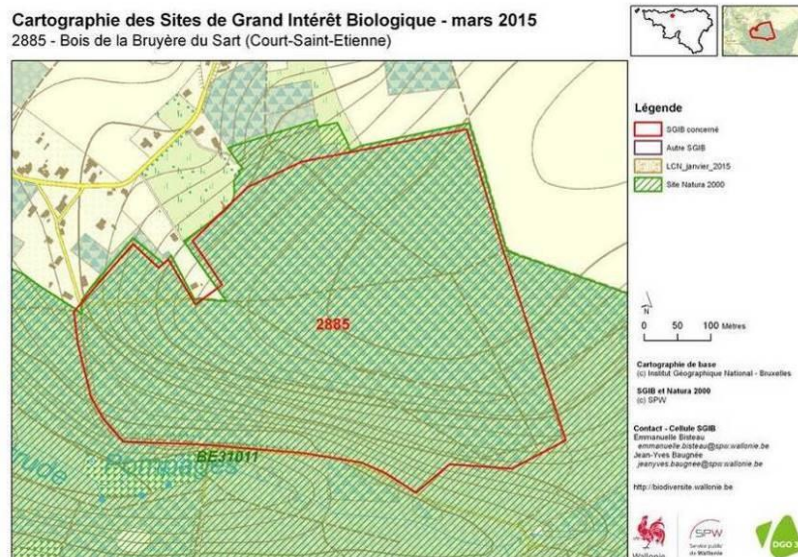


Figure 95 : Carte SGIB Bois de la Bruyère du Sart (Source : biodiversite.wallonie)

Le site comprend de vastes plantations de résineux (essentiellement des pins sylvestres et pins noirs) avec des sous-bois colonisés par la myrtille. Lors de coupes à blanc, les nouvelles zones ouvertes sont colonisées par une lande à molinie, des fougères aigles et des canches flexueuse humide.

BIOTOPES

Sur le site biodiversité.wallonie (consulté le 29 avril), les données concernant les biotopes présents sur le site ne sont pas disponibles.

ESPÈCES DE VALEUR PATRIMONIALE

	TAXON	NOM LATIN	NOM FRANÇAIS
Faune	Insecte - Lépidoptères	<i>Apatura ilia</i>	Petit mars changeant
		<i>Corydalis claviculata</i>	Corydalis grim pant
Flore	Plantes supérieures	<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds
		<i>Juncus squarrosus</i>	Jonc rude

Figure 96: Tableau espèces de valeur patrimoniale

Des espèces exotiques ont été également recensées sur le site : le cerisier tardif (*Prunus serotina*), le mélèze d'Europe (*Larix decidua*), l'épicéa commun (*Picea abies*), le pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), le pin noir (*Pinus nigra*), le châtaigner commun (*Castanea sativa*), le chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*), le sapin Douglas (*Pseudotsuga menziesii*). Il est à noter que le relevé des espèces présentes sur le site n'est pas exhaustif.

2.2.3.4 VALLÉE DE LA THYLE AU SUD DE COURT-SAINT-ETIENNE (SGIB 3241)

DESCRIPTION

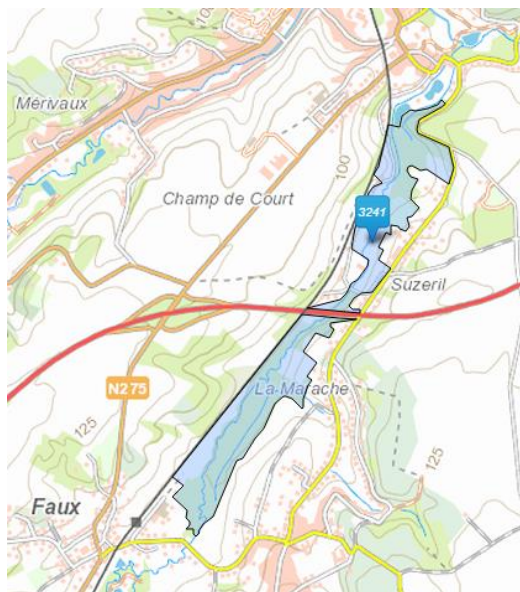


Figure 97 : SGIB 3241- Vallée de la Thyle au Sud de Court-Saint-Etienne (source : biodiversité.wallonie)

Le site est situé le long de la Thyle, comprenant le tronçon entre la route de Faux à Sart-Messire Guillaume et Court-Saint-Etienne Centre, sur une distance de 2,5 kilomètres. Le site croise le viaduc de la RN25, à la moitié de sa longueur. En amont du viaduc, la rivière est couverte par des massifs forestiers alors qu'en aval (au niveau de Suzeril), ce sont des milieux plus ouverts (prairies).

BIOTOPES

Six biotopes de la classification WalEUNIS sont présents sur le site :

- C1 – Eaux stagnantes : étangs ou mares d'origine naturelle contenant de l'eau douce. On retrouve également des pièces d'eau d'origine anthropique.
- C2.1 – Sources et ruisseaux de sources.
- C2.28 – Végétation eutrophe des cours d'eau de l'épi-, méta-, et hyporhitron : gros ruisseaux aux eaux vives, claires avec substrats graveleux, riches en sels minéraux biogènes. Les ruisseaux sont colonisés par une végétation dominée par la renoncule flottante (*Renonculus fluitans*). Dans les eaux eutrophisées, les populations peuvent devenir très importantes.
- E2.1 – Pâtures permanentes et prairies mixtes : prairies soumises à un régime de pâturage ou à un régime mixte (pâturage + fauche).
- G1.213 – Frênaies-aulnaies des cours d'eau lents : forêts de feuillus mélangées de frênes (*Fraxinus excelsior*), d'aulnes (*Alnus glutinosa*), d'érables sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et de chênes pédonculés (*Quercus robur*). Ces forêts occupent des alluvions rarement inondées. L'humus au sol est très fertile, riche en éléments nutritifs (mull). La flore strate herbacée peut être très riche en termes d'espèces ou être totalement colonisée par une seule, selon la saison.
- G1.C1a – Peupleraies plantées en milieu alluvial : plantations de cultivars du genre *Populus*, plantée en milieu alluvial. La strate herbacée est riche en espèces nitrophiles (milieux riches en azote) et hydroclines (milieux humides).

ESPÈCES DE VALEUR PATRIMONIALE

	TAXON	NOM LATIN	NOM FRANÇAIS
Faune	Mammifères	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe
		<i>Myotis myotis</i>	Grand murin
	Oiseaux	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe
		<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver
		<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette
		<i>Dendrocops minor</i>	Pic épeichette
		<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée
	Poissons	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun
<i>Lampetra planeri</i>		Lamproie de Planer	
Flore	Plantes supérieurs	<i>Asplenium scolopendrium</i>	Scolopendre ou langue de cerf
		<i>Berula erecta</i>	Berle dressée
		<i>Ranunculus fluitans</i>	Renoncule flottante

Figure 98: Tableau espèces de valeur patrimoniale

Différentes espèces exotiques ont été recensées sur le site. En termes de faune, on peut citer : l'ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*), la bernache du Canada (*Branta canadensis*), *Crangonyx pseudogracilis* (un crustacé), le faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*), l'hydrobie des antipodes (*Potamopyrgus antipodarum*) et la perruche à collier (*Psittacula krameri*). Pour la flore, on recense notamment : la lentille d'eau (*Lemna minuta*), le mélilot blanc (*Melilotus albus*), le peuplier hybride américain (*Populus x canadensis*), le cerisier tardif (*Prunus serotina*), le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), la solidage du Canada (*Solidago canadensis*) et la solidage géant (*Solidago gigantea*). Certaines espèces exotiques sont considérées comme invasives : l'écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*), la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) ou encore la renouée du Japon (*Fallopia japonica*). Il est à noter que le relevé des espèces n'est pas exhaustif.

2.2.3.4.1 SOLS MARGINAUX

En plus des sites Natura 2000 et des sites de Grand Intérêt Biologique, la commune comprend de nombreux sols marginaux.

Les sols classés comme marginaux sont des sols peu propices à l'agriculture, et ce, pour différentes raisons : sols très humides (tourbeux, paratourbeux, à hydromorphie permanente ou temporaire), sols à très fortes pentes, sols superficiels, etc. Développer une activité agricole sur ce genre de sols coûte très cher et n'est donc pas rentable. Ces sols présentent généralement un intérêt biologique et se situent souvent le long des cours d'eau. La tendance actuelle est d'essayer de les restaurer afin que la biodiversité puisse d'y développer.

Au niveau de la commune de Court-Saint-Etienne, il existe **120,6 ha de sols marginaux**, soit à peu près **4,5 %** de la surface communale. La commune possède donc une superficie de sols qui **pourrait être dédiée à la conservation de la nature**, en plus des sites déjà recensés.

Par ailleurs, certains d'entre eux sont **déjà repris dans des sites SGIB, ou dans des sites Natura 2000**. Au total, 79,92 ha de sols marginaux sont repris dans de tels sites, soit environ 66,3 % de la surface totale de ce type de sols.

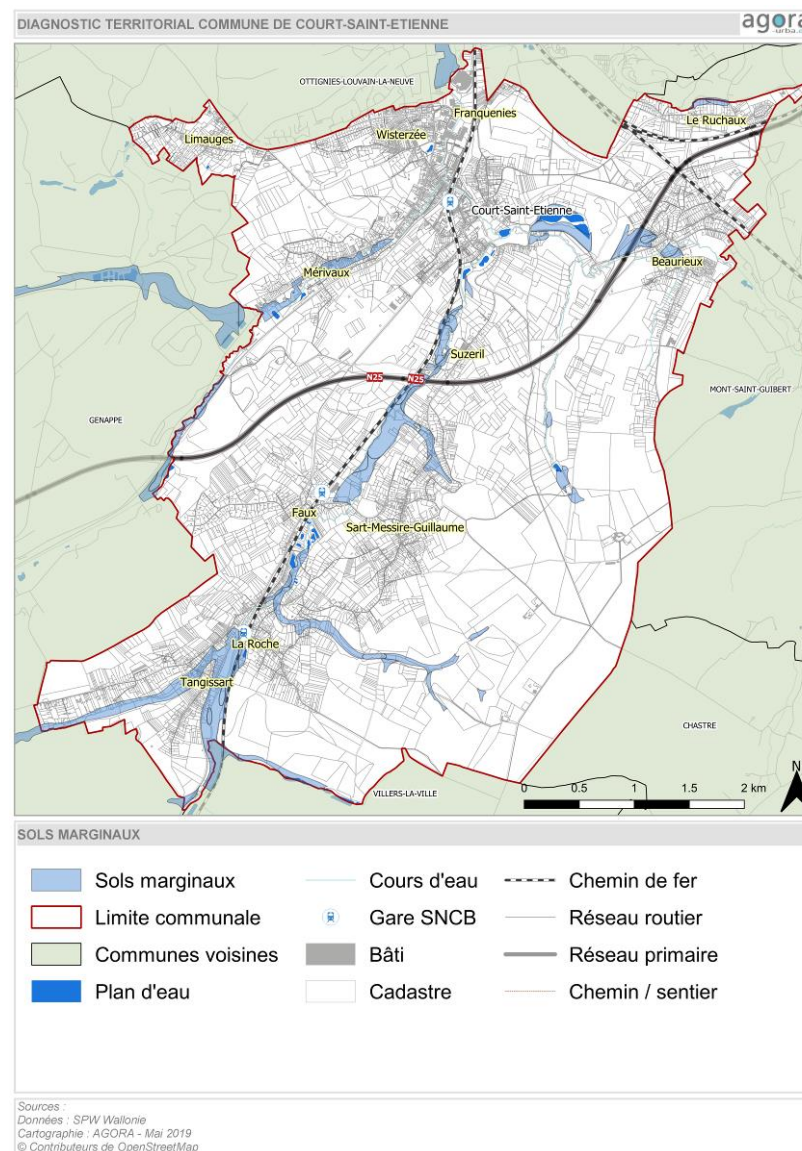


Figure 99 : Carte des sols marginaux présents sur la commune

2.2.3.4.2 ZONES HUMIDES (SOURCE : CRDG)

Environ une dizaine de zones humides ont été recensées sur le territoire communal par le Contrat de rivière Dyle-Gette. Ces zones sont situées dans les villages de La Roche, Beaurieux, Faux et le long de la Thyle entre Court-Saint-Etienne Centre et Sart-Messire-Guillaume et sont toutes comprises dans les zones de sols marginaux.

Les deux zones humides situées au niveau du village de Beaurieux (1 et 2) sont des aulnaies humides, situés le long de l'Orne et d'un de ses affluents.

Sur le terrain, ce sont des bois humides avec quelques mares. La végétation est composée de carex, reine des prés, aulnes, saules et frênes. Au plan de secteur, ces zones sont situées en activité économique industrielle (1) et forestière (2).



Figure 100 : Photo d'une zone humide située près de Beaurieux (Source : CRDG)

La zone humide numéro 3, située dans le village de Faux au niveau des sources d'un affluent de la Thyle est un boisement sur sols marécageux.

La végétation arborée est composée de différentes essences comme des aulnes, peupliers et saules. En strate herbacée, la végétation se compose de cariçales et d'iris. Au plan de secteur, cette zone est située en zone forestière.

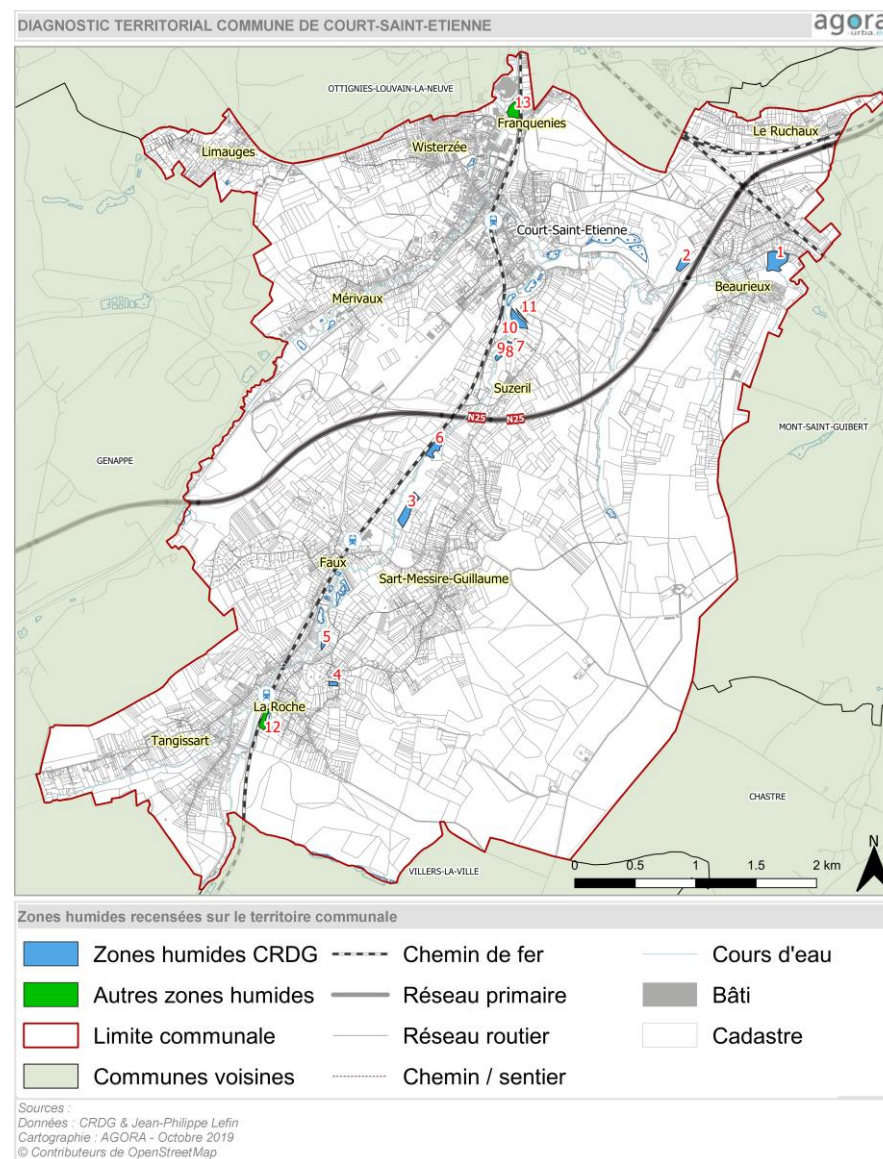


Figure 101 : Zones humides recensées sur le territoire communal par le CRDG

Les zones humides 4 et 5 sont situées dans le village de La Roche au niveau de la rivière de la Thyle et du Ri Sainte-Gertrude. Pour la zone 4, on retrouve un petit marais avec une cariçaie inondée aux alentours avec des iris ainsi que des saules en végétation arborée. La zone 5 est, elle, composée d'une cariçaie ouverte (non-boisée) où des reines des prés et des iris sont également présents. Au niveau du plan de secteur, ces zones sont situées en zone d'habitat (4) et zone forestière (5). La zone 4, située près des habitations, pourrait se révéler menacée par l'abandon de déchets verts.



Figure 102 : Photo d'une zone humide (4) située à La Roche (source : CRDG)

Les zones humides restantes (6 à 11) sont toutes comprises dans le SGIB 3241 (« Vallée de la Thyle à Court-Saint-Etienne »). Pour rappel, ce SGIB s'étend le long de la Thyle, comprenant le tronçon entre la route de Faux à Sart-Messire Guillaume et Court-Saint-Etienne Centre, sur une distance de 2,5 kilomètres. La zone 6, située au sud du site SGIB, est composée d'aulnaies humides et de divers bois humides. On retrouve également des castors d'Europe à ce niveau de la Thyle.

Les zones 7 et 8 sont des plans d'eau d'intérêt, des petits étangs de pisciculture abandonnés et en voie d'atterrissement. Ces étangs accueillent certaines espèces de libellules et de plantes aquatiques.

La zone numéro 9 consiste en une prairie humide, située à côté de la Thyle. Cette zone ouverte abrite une flore caractéristique des milieux humides : iris des marais, lychnis fleur-de-coucou et prêle des marais.

La zone numéro 10 est constituée d'une large aulnaie humide avec des aulnes blancs (*Alnus incana*), présents sur un sol très spongieux. Un certain nombre de ces arbres sont morts, ce qui est favorable aux animaux décomposeurs de bois mort.

La zone numéro 11, juste à côté de la zone 10 est composée de divers bois humides.

Toutes ces zones (6 à 11) sont recensées en zone d'espaces verts au plan de secteur.



Figure 103 : Photos d'une zone humide (droite) et d'un plan d'eau d'intérêt (gauche) situés au Sud de Court-Saint-Etienne Centre (Source : CRDG)

D'autres zones humides (non-répertoriées par le CRDG) sont également présentes sur le territoire communal (comm. pers. Jean-Philippe Lefin), dont notamment :

- A La Roche (ZH 12 – entre la ligne de chemin de fer et la rue Sainte-Gertrude) : la zone humide est composée d'une hêtraie à jacinthe et luzule qui a été une zone d'exploitation de la roche (Bt/405/19).
- A Franquénies (ZH 13 – le long du RAVeL) : présence d'aulnes glutineux, inféodés aux zones humides.

2.2.3.4.3 ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Considéré comme des témoins naturels du temps, les arbres (isolés, groupés ou alignés) et haies remarquables sont des éléments d'intérêts, de par leur position dans le paysage, leur taille exceptionnelle, leur dendrologie, leur biologie ou encore leur histoire). L'inscription d'un arbre ou d'une haie sur la liste gérée par la Division du Patrimoine de la Région wallonne confère à ceux-ci une reconnaissance patrimoniale et une protection, dans la mesure où leur abattage ou leur modification d'aspect est soumis à permis d'urbanisme.

Au total, **189 éléments remarquables** sont recensés à Court-Saint-Etienne. Il s'agit de 104 arbres isolés, 26 groupes d'arbres, 32 alignements d'arbres, 19 haies et 8 sites. Ces éléments remarquables constituent des zones de liaison importantes dans les milieux ouverts au sein du réseau écologique de la commune.

La liste des arbres et haies remarquables est en court d'actualisation par le Patrimoine Stéphanois.



Figure 104 Groupement d'arbres remarquables (Arbre de la Justice) – Photo Agora (avril 2019)

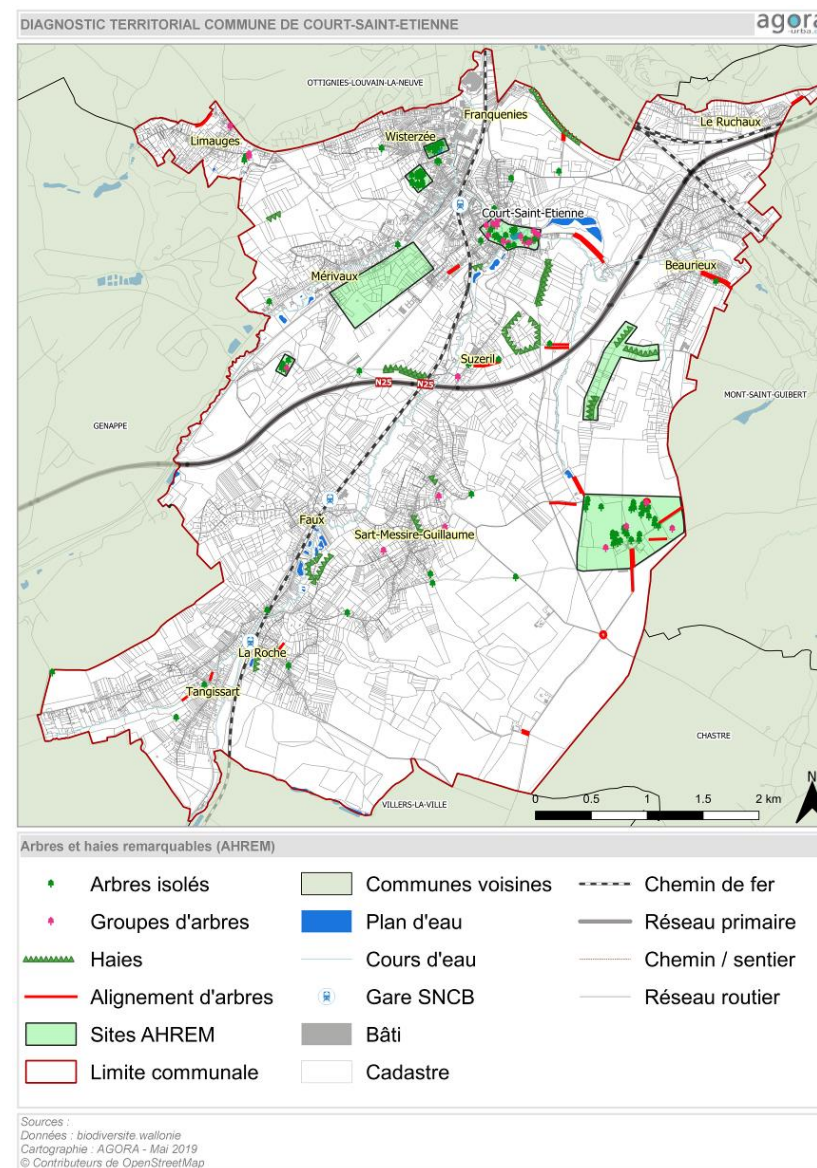


Figure 105 : Carte des arbres et haies remarquables recensés dans la commune

2.2.3.4.4 ANCIENNES CARRIERES ET SABLIERES

Six anciennes carrières et sablières sont recensées sur le territoire communal de Court-Saint-Etienne (voir aussi le chapitre « Structure physique »).

Au niveau de la base de données de la région Wallonne, les anciennes carrières et sablières de Court-Saint-Etienne sont considérées comme ayant un intérêt biologique qualifié de nul, faible ou moyen (à l'exception de l'une d'entre elles pour laquelle l'intérêt biologique est inconnu). Toutefois, il est important de noter que les carrières et les sablières représentent, en général, un milieu de substitution pour de nombreuses espèces (oiseaux, reptiles, batraciens et insectes). Elles constituent potentiellement des éléments importants du réseau écologique.

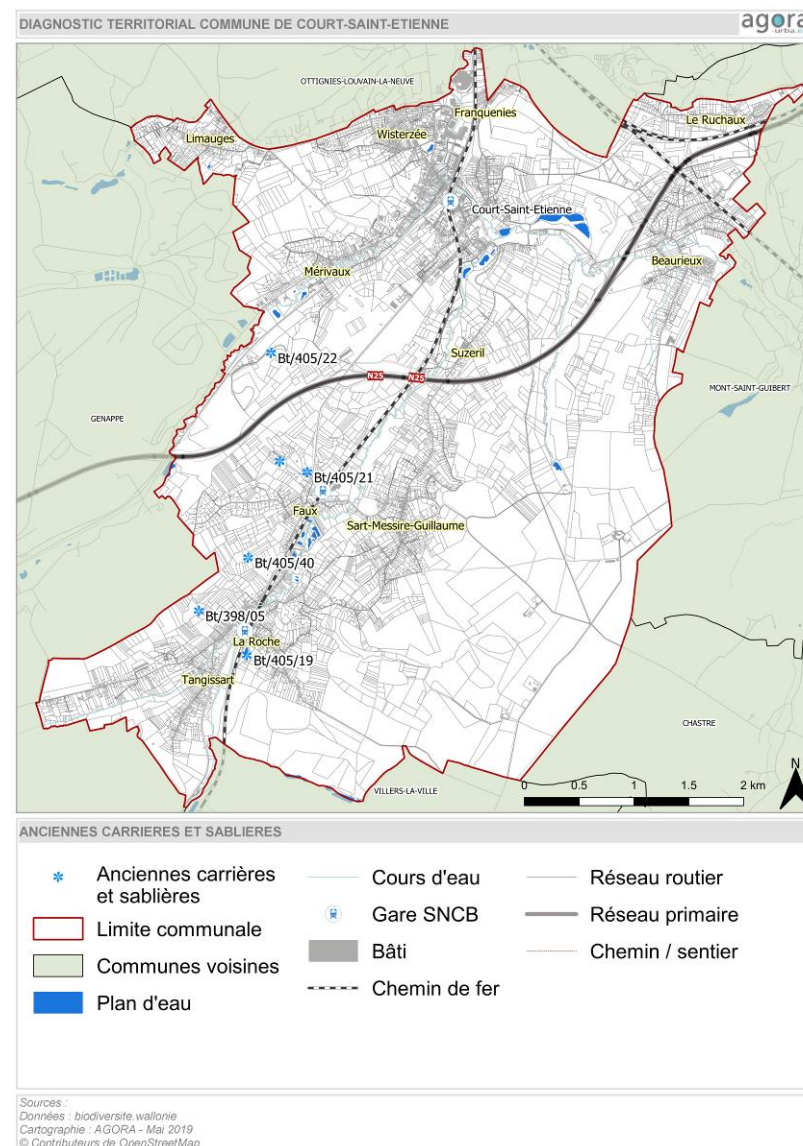


Figure 106 : Carte des anciennes carrières et sablières recensées dans la commune

2.2.3.4.5 CONVENTION « BORDS DE ROUTE »

Court-Saint-Etienne adhère à la convention « Bords de route » depuis le **4 février 1999**. La commune s'engage à ne faucher certains bords de routes qu'après le 1^{er} septembre. Cette mesure d'entretien est favorable à la biodiversité présente dans ces zones et permet aux espèces (végétales et animales) de réaliser leur cycle de vie en entier, sans perturbations.

La **densité de bords de route fauchés** tardivement représente environ **8 hectares**, répartis sur **41 kilomètres de bords de routes**. La commune compte 13 panneaux signalant les bords de routes qui sont gérés en fauchage tardif. Une parcelle, située rue du Cerisier, à Tangissart est également sous régime fauchage tardif.



Figure 107 : Panneau "fauchage tardif" situé rue du Cerisier, à Tangissart – photo Agora (avril 2019).

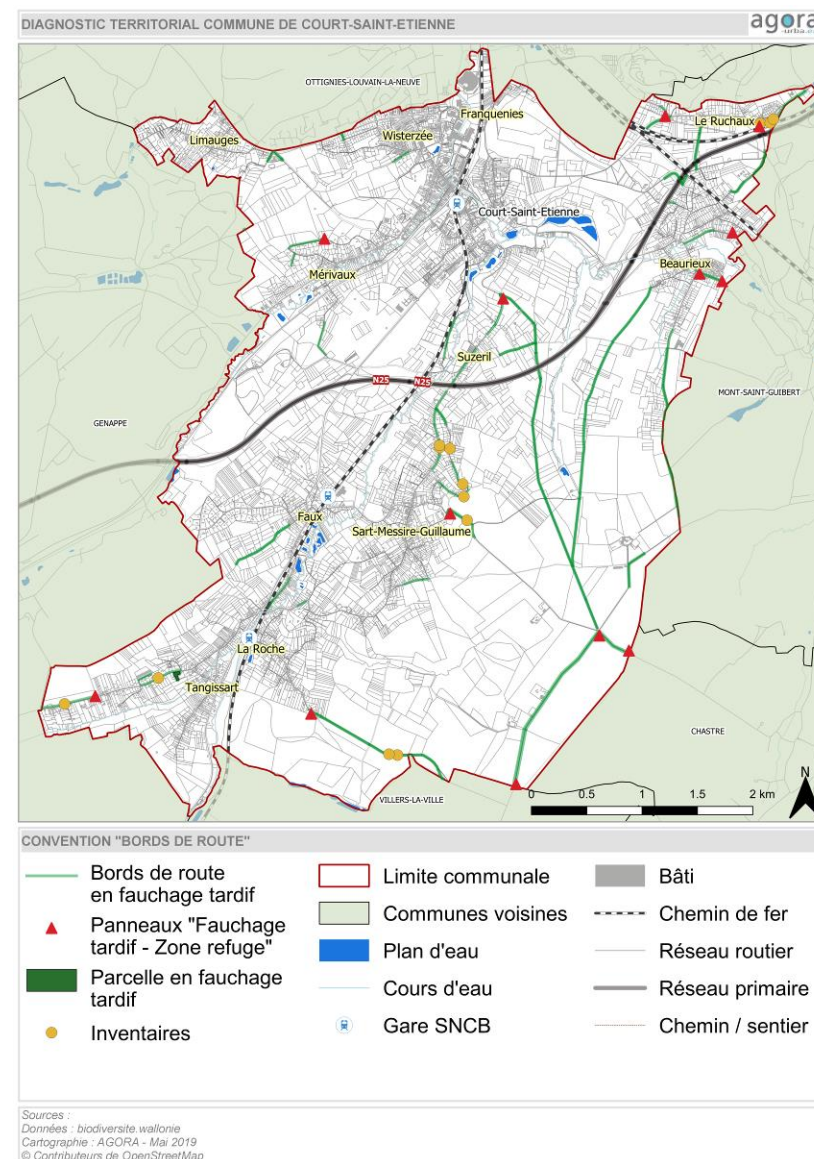


Figure 108 : Carte des routes en fauchage tardif, source SPW, cartographie AGORA

2.2.3.4.6 ESPÈCES EXOTIQUES INVASIVES¹²

Une espèce exotique est une espèce introduite par l'Homme (délibérément ou non) dans un milieu où elle n'était pas présente avant. Elle est dite invasive si elle est capable d'augmenter sa population, de se disperser largement dans l'environnement et de coloniser des habitats semi-naturels.

Toutes les espèces exotiques présentes dans l'environnement ne sont donc pas toutes considérées comme invasive. Elles sont cependant surveillées et sont classées dans différentes listes (liste d'alerte, liste de surveillance et liste noire).

L'inscription sur l'une ou l'autre liste dépend de deux facteurs :

- L'étape d'invasion en Belgique : d'une absence totale en Belgique à une présence généralisée dans tout le pays (axe Y).
- L'évaluation de l'impact de la présence de cette espèce selon différentes catégories : le potentiel de propagation, la colonisation des habitats naturels et les impacts écologiques néfastes sur les espèces natives et les écosystèmes (axe X).

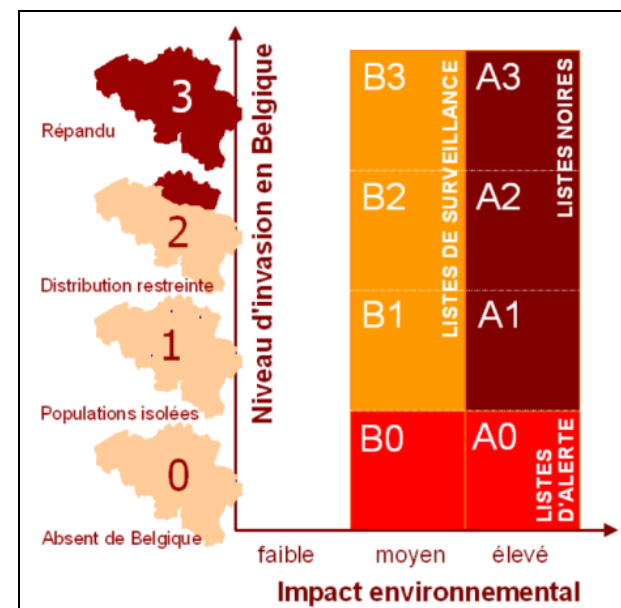


Figure 109 : Système de classification des espèces invasives en Belgique (Source : BFIS, 2019)

Plus précisément, les espèces exotiques peuvent être classées dans :

- La liste noire : espèce à haut risque environnemental capable de coloniser tout type d'habitat au détriment de la biodiversité. Dans ce cas, il est recommandé d'empêcher ou limiter l'expansion de l'espèce.
- La liste de surveillance : espèce à risque dit « modéré » sur l'environnement. Le risque est dit modéré lorsque l'impact sur la biodiversité est supposé. Dans ce cas, il est recommandé de suivre le développement des espèces et de leur impact.
- La liste d'alerte : Ces espèces ne sont pas encore implantées en Belgique mais présentent un risque potentiel.

Les deux cartes suivantes présentent les relevés d'espèces considérées comme invasives par le BFIS sur le territoire communal. Les données nous ont été fournies par le DEMNA et reprennent des observations effectuées depuis 2009.

¹² Définition du *Belgian Forum on Invasive Species* (BFIS) (<https://ias.biodiversity.be/definitions>).

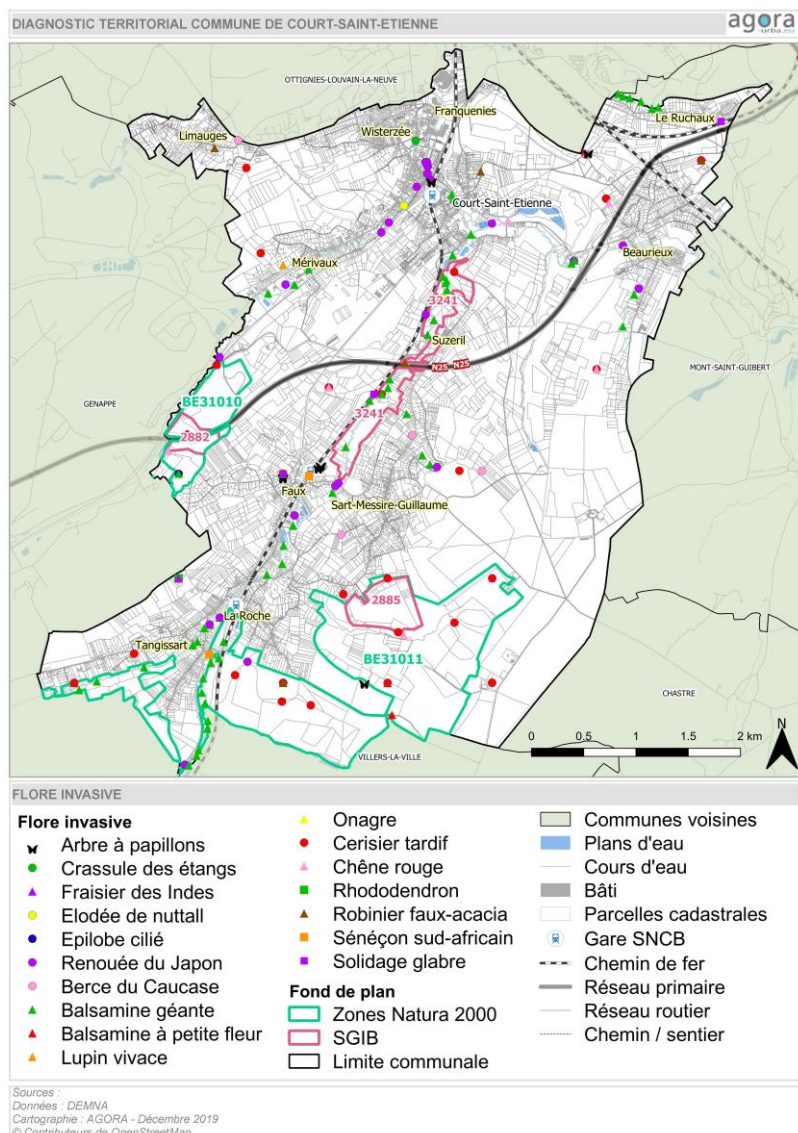


Figure 110 : Relevé des espèces invasives végétales à Court-Saint-Etienne (Source : DEMNA ; Cartographie AGORA)

En ce qui concerne les espèces invasives végétales, 17 espèces ont été recensées. Parmi celles-ci, 6 espèces sont classées A3, soit la catégorie la plus préoccupante pour les espèces invasives (impact environnemental élevé et présence généralisée sur le territoire). Certaines d'entre elles se retrouvent également dans des sites biologiquement importants comme les SGIB et les zones Natura 2000.

Nom latin	Nom vernaculaire	Evaluation d'invasivité	
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre à papillon	B3	Généralisée
<i>Crassula helmsii</i>	Crassule des étangs	A1	Isolé
<i>Duchesnea indica</i>	Fraisier des Indes	B2	Restreint
<i>Elodea nuttallii</i>	Elodée de Nuttall	A3	Généralisée
<i>Epilobium ciliatum</i>	Epilobe cilié		Généralisée
<i>Fallopia japonica</i>	Renouée du Japon	A3	Généralisée
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Berce du Caucase	A3	Généralisée
<i>Impatiens glandulifera</i>	Balsamine géante	A3	Généralisée
<i>Impatiens parviflora</i>	Balsamine à petite fleur	B3	Généralisée
<i>Lupinus polyphyllus</i>	Lupin vivace	B2	Restreint
<i>Oenothera spp.</i>	Onagre		Généralisée
<i>Prunus serotina</i>	Cerisier tardif	A3	Généralisée
<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge	B3	Généralisée
<i>Rhododendron ponticum</i>	Rhododendron	A2	Restreint
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	B3	Généralisée
<i>Senecio inaequidens</i>	Sénéçon sud-africain	B3	Généralisée
<i>Solidago gigantea</i>	Solidage glabre	A3	Généralisée

Géographiquement, elles sont soit retrouvées de manière ponctuelle un peu partout sur le territoire communal, soit sont présentes le long d'un cours d'eau, comme le rhododendron. Les données présentées ici ne sont peut-être pas à jour, surtout concernant les espèces invasives situées le long des cours d'eau. En effet, des campagnes d'éradication des plantes invasives sont organisées chaque été par le contrat de rivière Dyle-Gette (voir plus loin, point 1.1.9.11).

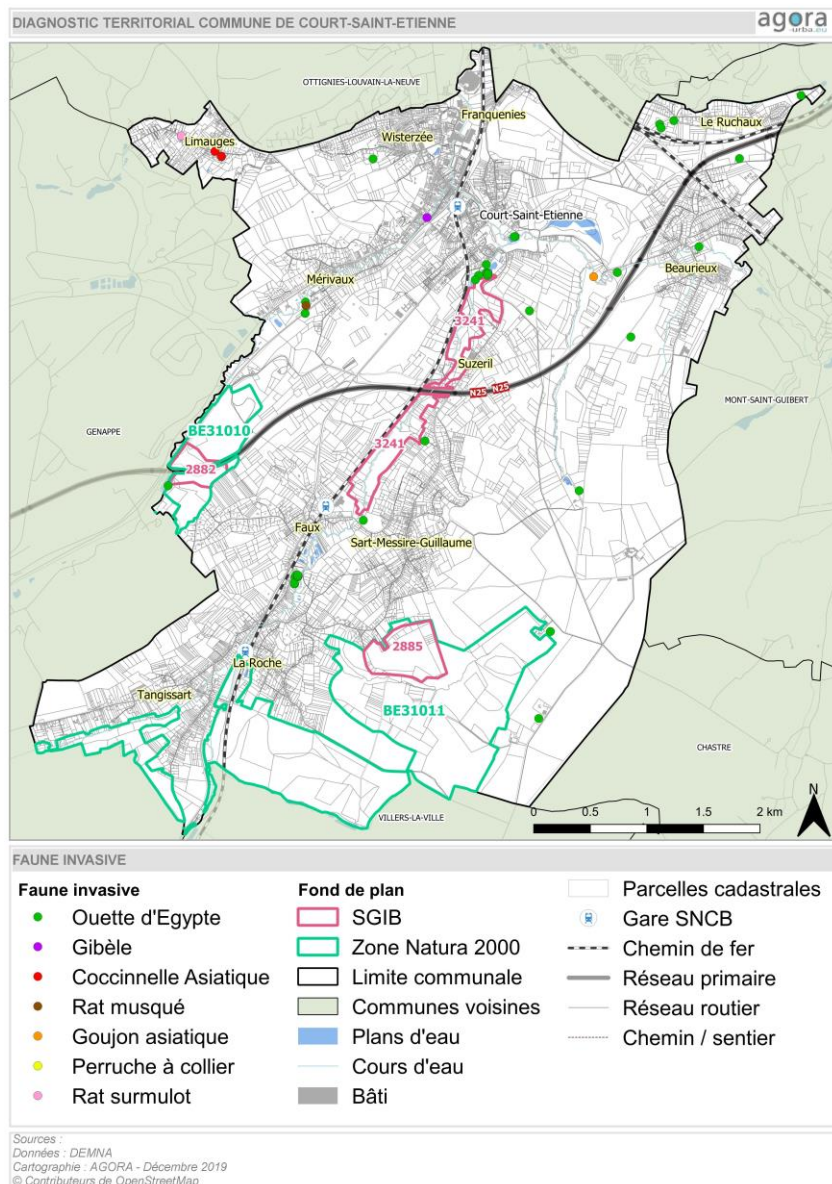


Figure 111 : Relevé des espèces invasives animales à Court-Saint-Etienne (Source : DEMNA ; Cartographie AGORA)

Concernant les espèces invasives animales, 7 espèces ont été recensées (tableau). Parmi celles-ci, 5 sont classées A3. Certaines d'entre elles ont été observées dans les sites biologiquement importants comme les SGIB et les zones Natura 2000.

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	GROUPE	EVALUATION D'INVASIVITÉ	
<i>ALPOCHEN AEGYPTIACUS</i>	Oulette d'Egypte	Oiseaux	A3	Généralisée
<i>PSITTACULA KRAMERI</i>	Perruche à collier	Oiseaux	B2	Restreint
<i>CARASSIUS GIBELIO</i>	Gibèle	Poissons	A3	Généralisée
<i>PSEUDORASBORA PARVA</i>	Goujon asiatique	Poissons	A2	Restreint
<i>ONDATRA ZIBETHICUS</i>	Rat musqué	Mammifères	A3	Généralisée
<i>RATTUS NORVEGICUS</i>	Rat surmulot	Mammifères	A3	Généralisée
<i>HARMONIA AXYRIDIS</i>	Coccinelle asiatique	Insectes	A3	Généralisée

L'espèce la plus recensée est l'Oulette d'Egypte, retrouvée principalement à proximité des plans d'eau.

2.2.3.4.7 ACTIVITÉ HUMAINE GÉNÉRATRICE DE REJETS NÉFASTES SUR L'ENVIRONNEMENT

Il n'existe **pas de station de mesure de la qualité de l'air** à Court-Saint-Etienne.

La commune ne possède **pas d'entreprises classées « SEVESO »** qui pourraient présenter un risque toxique pour l'eau, l'air ou présenter un risque d'incendie.

La commune ne présente pas d'entreprises soumises au règlement E-PRTR (*European Pollutant Release and Transfer Register*) sur son territoire.

2.2.3.4.8 LA SENSIBILISATION ET LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

OUTILS/ACTIONS /PLANS/CHARTRE	PRESENCE/A BSENCE	COMMENTAIRES
Contrat de rivière	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un contrat de rivière prône une approche globale du cours d'eau en considérant tous ses aspects (qualitatifs, quantitatifs, hydrauliques, etc.), à l'échelle d'un bassin versant. Son champ d'action est par conséquent très étendu. Les partenaires (institutions, fédérations d'entreprises, associations, riverains, etc.) s'engagent, dans une démarche volontaire, à réaliser un programme d'actions en faveur des ressources en eau. Les objectifs majeurs du contrat de rivière Dyle-Gette (plan d'actions 2017-2019) sont par exemple : l'assainissement des eaux usées, la résolution des points noirs le long des cours d'eau, la lutte contre les inondations, le ruissellement dans les zones agricoles, l'éradication des plantes invasives, la gestion intégrée des cours d'eau, la protection des zones humides, l'information/sensibilisation du public... La commune de Court-Saint-Etienne participe au Contrat de Rivière Dyle-Gette. Celui-ci est localisé dans le district hydrographique de l'Escaut.</p> <p>Le contrat de rivière a également recensé certaines zones humides sur le territoire de la commune de Court-Saint-Etienne. Ces zones sont situées dans les villages de La Roche, Beaurieux, Faux et le long de la Thyle entre Court-Saint-Etienne Centre et Sart-Messire-Guillaume. Elles sont essentiellement des aulnaies humides et sont toutes comprises dans les sols marginaux (voir plus haut). Par ailleurs, en 2017, le CRDG a installé des panneaux portant les noms des différents cours d'eau croisant les chemins et sentiers touristiques.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="555 715 1211 1177"> <p>Catégorie des cours d'eau sur le bassin de la Dyle - et gestionnaires -</p> </div> <div data-bbox="1339 715 1973 1177"> <p>Catégorie des cours d'eau sur le bassin de la Gette - et gestionnaires -</p> </div> </div> <p>Figure 112 : Carte de localisation du territoire du contrat de rivière Dyle-Gette (partie Dyle) (Source : Contrat de Rivière Dyle-Gette)</p> <p>Figure 113 : Figure 114 : Carte de localisation du territoire du contrat de rivière Dyle-Gette (partie Gette) (Source : Contrat de Rivière Dyle-Gette)</p>

OUTILS/ACTIONS /PLANS/CHARTRE	PRESENCE/A BSENCE	COMMENTAIRES
<p>Castor (<i>Castor fiber</i>)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Fin 2017, une réunion d'information sur le castor a été organisée à l'intention des citoyens en collaboration avec le Contrat de rivière Dyle-Gette, le Patrimoine Stéphanois et TRangissart. Il s'agissait d'informer au mieux la population et de répondre à ses questions et préoccupations pour, <i>in fine</i>, permettre une cohabitation durable entre l'Homme et l'animal. Différents intervenants étaient présents : éco-conseiller de la commune, propriétaires, DNF, Natagora, naturalistes, ...</p> <p>En effet, dans les années 90, des castors provenant d'Allemagne ont été réintroduit en Belgique, du côté des Ardennes. En 2013, entre 1200 et 1500 individus sont recensés sur le territoire belge. Dans la vallée de la Thyle, les castors sont revenus depuis une dizaine d'années.</p> <p>A Court-Saint-Etienne, les castors sont présents au niveau de plusieurs cours d'eau : le long de la Dyle, dans le village de Mérviaux ; le long de la Thyle, entre Suzeril et Faux ainsi qu'au sud de la commune ; au Ry Sainte- Gertrude qui passe entre la Roche et Faux ainsi qu'au Ry d'Hez, dans le village de Tangissart. Le premier relevé faisait état de la présence du castor de la commune date de 2010.</p> <p>La cartographie ci-contre reprend les relevés effectués (40 points) depuis 2010, fournis par le DEMNA.</p> <p>Il est à noter que l'ASBL Patrimoine stéphanois a mis en place des panneaux didactiques sur le castor européen (<i>Castor fiber</i>), au niveau du Ry d'Hez et de la Thyle en octobre 2018. En effet, entre quatre et sept individus de cette espèce sont installés sur les berges de ce cours d'eau.</p>

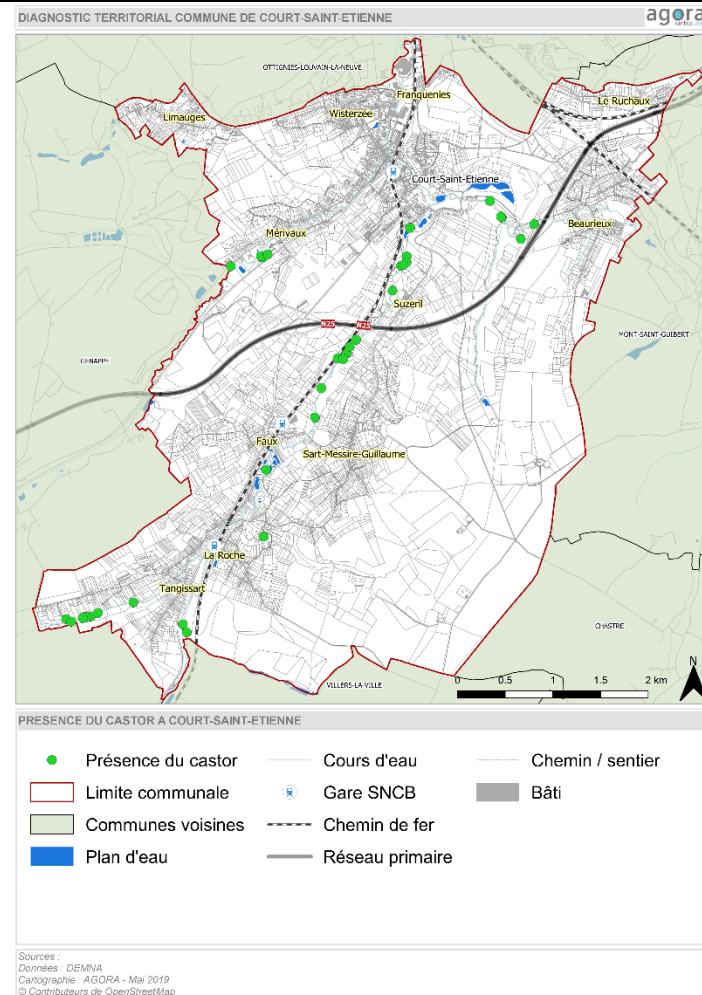


Figure 114 : Recensement du Castor d'Europe sur le territoire communal (Source : DEMNA)

OUTILS/ACTIONS /PLANS/CHARTRE	PRESENCE/A BSENCE	COMMENTAIRES
Convention « Bords de route »	<input checked="" type="checkbox"/>	En date du 4 février 1999, la commune de Court-Saint-Etienne a adhéré à la Convention relative à la gestion écologique des bords de routes proposée par la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement du Ministère de la Région wallonne.
PCDR/Agenda 21 local	<input checked="" type="checkbox"/> / <input checked="" type="checkbox"/>	<p>« Une Opération de Développement Rural (ODR) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel. »</p> <p>Cette opération est synthétisée dans un document appelé Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Le PCDR est donc un document stratégique de la politique de développement rural de la Région wallonne, notifiant tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et longs termes.</p> <p>La commune de Court-Saint-Etienne a adhéré aux principes d'élaboration d'un Agenda 21 lors du conseil communal du 25 mars 2013. Dans le cadre de cet agenda 21, différents acteurs publics et locaux sont impliqués, ainsi que les citoyens. En 2017 (18 décembre), le Conseil communal a décidé « de lancer une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire, en sollicitant l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie pour la réalisation des différentes phases du PCDR et de prévoir dans le budget la participation financière de la commune selon les modalités à convenir ». Néanmoins, à la date du 29 janvier 2019, aucun PCDR n'a encore été adopté mais cela fait partie des objectifs de la commune (déclaration de politique générale 2019-2024).</p>
Convention « Combles & Clochers »	✘	Le Ministère de la Région wallonne octroie des subsides aux communes participantes pour la réalisation des aménagements visant à favoriser l'occupation des combles et des clochers de bâtiments publics par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs et, ainsi, à maintenir, restaurer ou créer un vaste réseau de gîtes favorables à la reproduction. Actuellement, il n'est plus possible de postuler pour adhérer à la convention, l'objectif de faire participer la moitié des communes wallonnes ayant été rempli.
PCDN (Plan communal pour le développement de la nature)	✘	Un plan communal pour le développement de la nature est un outil permettant à une commune de préserver et améliorer la biodiversité présente sur son territoire, en collaboration avec des acteurs locaux (citoyens, acteurs institutionnels, acteurs touristiques, naturalistes, agriculteurs, forestiers, associations actives dans le domaine de l'environnement, ...). Il s'agit, dans un premier temps, de diagnostiquer le réseau écologique de la commune pour ensuite mettre sur pied un plan d'actions concerté entre tous les participants. La réalisation d'un PCDN est un des objectifs de la commune, selon la déclaration de politique générale (2019-2024).
Grand nettoyage de printemps	<input checked="" type="checkbox"/>	Du 29 au 31 mars 2019, ce sont plus de 750 participants (citoyens, équipes ou associations) qui ont pris part à la cinquième édition du grand nettoyage de printemps sur l'ensemble du territoire communal. En 2018, ce sont près de 800kg de déchets qui avaient été récoltés. Des campagnes de nettoyage des berges des cours d'eau sont aussi parfois organisées (en collaboration avec le contrat de rivière Dyle-Gette). Par ailleurs, la commune prévoit de faire un plan local de propreté.

OUTILS/ACTIONS /PLANS/CHARTRE	PRESENCE/A BSENCE	COMMENTAIRES
Semaine de l'Arbre	☑	<p>Chaque année, la région wallonne organise la semaine de l'arbre qui met à l'honneur une essence indigène de la région. La Wallonie sélectionne chaque année 60 communes qui recevront des plants de l'essence mise à l'honneur qu'elles pourront distribuer lors du week-end de la Sainte-Catherine (courant novembre) à leurs habitants. Des supports de communication sont également fournis par la région.</p> <p>Différents stands sont présents lors de la distribution des plants, informant le public sur la problématique de la protection de l'environnement.</p>
Espèces exotiques invasives	☑	<p>Des inventaires des sites contaminés par des espèces exotiques invasives ont été réalisés dans le cadre du contrat de rivière (Contrat de rivière Dyle-Gette) en 2010. Trois espèces de plantes invasives ont été identifiées (Berce du Caucase, Balsamine de l'Himalaya et Renouées asiatiques). La berce du Caucase a été recensée dans six endroits dans la commune de Court-Saint-Etienne, principalement en bords de voiries et semble rester localisée (source : SPW). La balsamine de l'Himalaya, présente sur les berges du Ry de Beurieux, de la Marache et de la Thyle (dans le Sud de la commune) a fait l'objet d'une campagne d'éradication en 2012. Chaque été, des campagnes de lutte sont organisées dans le bassin Dyle-Gette, en collaboration avec des associations locales bénévoles. Les renouées asiatiques sont présentes sur les berges de la Thyle et de l'Orne.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="521 655 1279 1193"> <p>Figure 115 : Carte recensant la présence de la Berce du Caucase (inventaire 2013), avec les points d'action (Source : CRDG)</p> </div> <div data-bbox="1285 655 2033 1193"> <p>Figure 116 : Carte recensant la présence de la Berce du Caucase (inventaire 2013), avec les points d'action (Source : CRDG)</p> </div> </div> <p>Il est à noter que concernant de potentielles espèces exotiques animales, un appel à signalement concernant les espèces d'écrevisses exotiques a été lancé courant 2018 par le contrat de rivière. La zone concernée par l'inventaire est celle du sous-bassin de la Dyle dans le cadre d'un éventuel projet LIFE.</p>

OUTILS/ACTIONS /PLANS/CHARTRE	PRESENCE/A BSENCE	COMMENTAIRES
Gestion différenciée des espaces verts	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En 2011, différentes mesures ont été prises par la commune afin d'améliorer la biodiversité et réduire l'utilisation de pesticides et autres traitements chimiques. Ces mesures font partie d'un plan de gestion différenciée des espaces verts, permettant une gestion la plus adaptée en fonction de l'utilisation de l'espace vert considéré. Un inventaire des espaces entretenus (pelouses, parterres, haies, fleurs, arbres, arbustes, sentiers, cimetières et trottoirs) présents sur le territoire communal a été réalisé, qui fait l'objet d'une mise à jour régulière.</p> <p>Dans la mesure du possible, la tonte systématique est remplacée par des prêtres de fauche ou des prairies fleuries, dont l'entretien est beaucoup moins contraignant et entraîne des économies substantielles en carburant et heures de travail. Des méthodes de désherbage thermique ou mécanique sont appliquées en remplacement de l'utilisation de pesticides, notamment au niveau des cimetières de la commune, des trottoirs et des sentiers. Enfin, pour l'entretien des parterres communaux, les jardiniers de la commune pratiquent le paillage (utilisation de copeaux de bois pour recouvrir le sol).</p> <p>Dans le cadre de cette gestion différenciée, citons par exemple l'aménagement de la promenade le long de la Thyle, le Clos de Profondval, la rue Fontaine Magnole (ces deux derniers faisant l'objet d'une tonte différenciée) ainsi qu'autour de l'école de Sart (prairies fleuries).</p>
Cap'Hirondelles	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cap'Hirondelles est un projet mis en place par l'ASBL Le Bocage et soutenu par la région Wallonne. Elle a pour but la conservation des trois espèces d'hirondelles présentes en Belgique (l'hirondelle rustique, l'hirondelle des fenêtres et l'hirondelle des rivages). En effet, en presque 40 ans, les effectifs d'hirondelles ont diminué de près de 80%. Les appels à projets s'adressent aux administrations communales, aux collectivités et aux agriculteurs. Concrètement, les projets retenus et subventionnés ont trois grands objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Offrir le gîte » : aménager des espaces permettant aux espèces de construire leur nid et s'assurer de la disponibilité des matériaux nécessaires selon les besoins de chaque espèce. • « Offrir le couvert » : favoriser le maintien voire le développement des populations d'insectes volant, nourriture des hirondelles. Des campagnes de sensibilisation à destination des citoyens peuvent également être organisées. • Développer de la « bienveillance » à l'égard des hirondelles : éduquer à la tolérance et sensibiliser les citoyens pour que la cohabitation se passe bien (le cas échéant, installer des planchettes anti-fientes par exemple pour minimiser au mieux les désagréments causés). <p>Lors de l'appel à projets 2018, la commune de Court-Saint-Etienne a été sélectionnée pour développer des projets en faveur des hirondelles. Dans un premier temps, une enquête de dénombrement des individus présents sur le territoire communal a été lancée après la sélection du projet de la commune. Différents aménagements ont été mis en place par la commune : d'une part, des logettes destinés à accueillir des hirondelles sur trois sites (à l'école de Sart, à la ferme Vandevoorde (rue de la Chapelle) ainsi qu'au cimetière de Sart) et d'autre part, deux bacs à boue, permettant aux hirondelles de construire leur nid (l'un sur la parcelle utilisée par l'ASBL « l'autre Jardin » (rue de l'Arbre de la Justice), l'autre au cimetière de Sart). Des panneaux de sensibilisation ont également été installés à l'école et au cimetière de Sart.</p>
Sauvetage des batraciens	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Chaque année, de février à avril, une opération de sauvetages de batraciens à lieu. En effet, c'est à cette période de l'année que les grenouilles, crapauds et tritons sortent d'hibernation pour se reproduire. L'action consiste à protéger ces animaux en sensibilisant les automobilistes à lever le pied et à être vigilants sur les axes routiers que les batraciens pourraient traverser, par la mise en place de panneaux de signalisation. Des opérations de sauvetages sont également organisées (mise en place de barrières empêchant aux animaux de traverser et déplacement des animaux « capturés » de l'autre côté de la route par des bénévoles).</p>

OUTILS/ACTIONS /PLANS/CHARTRE	PRESENCE/A BSENCE	COMMENTAIRES
Commune Maya	☑	<p>Les communes dites « Maya » ont pour objectifs de protéger l'activité apicole sur leur territoire, de maintenir ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs et de sensibiliser les citoyens à la problématique des butineurs. Pour bénéficier de cette appellation, les communes doivent réaliser plusieurs actions : des mesures dites indispensables, qui doivent obligatoirement être mises en œuvre ; et des mesures favorables aux pollinisateurs qui sont facultatives (bien qu'au moins une mesure au choix doit être réalisée par année d'engagement).</p> <p>Mesures indispensables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser chaque année des plantations ou semis de végétaux mellifères sur le territoire communal : arbres fruitiers, prés fleuris, haies ou alignement d'arbres mellifères. Après trois ans de plants, la commune peut introduire une demande de subvention d'un montant de 2500€. • Mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation de la population à la problématique, de préférence lors de la Semaine des abeilles et des pollinisateurs. • Adopter un plan de désherbage : utiliser des méthodes alternatives aux pesticides pour l'entretien des espaces publics. Il est à rappeler qu'au 1^{er} juin 2019, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sera interdite en Wallonie. • Enrichir le fleurissement des espaces verts, des bacs à fleurs et parterres par des plantes mellifères (à raison d'un ratio d'environ 20% de ces plantes). • Mettre en œuvre une convention « Bords de routes – Fauchage tardif », permettant de préserver certaines zones pour le développement de la biodiversité. <p>Mesures favorables aux pollinisateurs, facultatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un plan de gestion différenciée des espaces verts sur la commune et mettre en place une formation du personnel à cette fin. • Etablir un inventaire des cimetières communaux et y appliquer le plan de gestion différenciée. • Renforcer la sensibilisation des citoyens via l'utilisation d'outils (panneaux didactiques, hôtel à abeilles,...). • Renforcer la sensibilisation du public à travers la création d'un « village de l'abeille ». Dans ce site, deux éléments pour le « couverts » (étendue de plantes mellifères comme une prairie ou des haies et un plan d'eau), deux éléments pour le « gîte » (adaptés aux pollinisateurs sauvages comme un hôtel à insectes) ainsi qu'un panneau didactique seront présents. • Mettre en œuvre une zone de fauchage tardif avec exportation. <p>Au terme de chaque année, la commune devra faire un rapport sur les mesures prises selon un canevas disponible sur le site de la Région Wallonne. Les communes wallonnes peuvent également recevoir la labellisation « 3 abeilles » (plus haute distinction prévue par le Plan Maya) pour leur engagement dans ce plan. Actuellement, ce sont 27 communes wallonnes qui ont reçu cette distinction. La commune de Court-Saint-Etienne a adhéré à la charte « Commune Maya » en 2011. Depuis lors, la commune de Court-Saint-Etienne a planté 9 vergers, 28 alignements d'arbres et 1379 haies et massifs mellifères (source : portail biodiversité en Wallonie).</p>

OUTILS/ACTIONS /PLANS/CHARTRE	PRESENCE/A BSENCE	COMMENTAIRES
Convention des maires pour l'énergie et le climat	✘	<p>Fondée en 2008, la convention des maires rassemble des milliers de collectivités locales dans l'Union européenne qui s'engagent volontairement à mettre en œuvre les objectifs de l'UE, voire les dépasser, en matière de climat et d'énergie. Actuellement, elle rassemble 7000 collectivités locales et régionales, réparties dans 57 pays. En Belgique, ce sont 407 signataires de la convention qui sont présents et qui ont soumis 235 plans d'actions, dont 215 ont été acceptés. Le nombre de plan d'actions a quadruplé entre 2015 et 2017.</p> <p>Dans sa déclaration de politique générale pour le mandat 2018-2024, le Collège communal de Court-Saint-Etienne a comme premier objectif dans sa politique environnementale « la signature de la convention des Maires et la rédaction d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED) et du climat ». Par ailleurs, la commune espère une implication future de ses citoyens « bénévoles, qualifiés et passionnés en vue de préparer l'adhésion à la convention des Maires en 2020 et de rédiger un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat en 2022. Ce plan devra rencontrer l'objectif européen de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ». Il est à noter 632 personnes ont répondu, lors de notre questionnaire, vouloir s'investir en tant que bénévole dans un groupe encadré par la commune, en faveur de l'environnement (question 2.5). 160 personnes ont d'ailleurs laissé leurs coordonnées.</p>
Associations	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le domaine de l'environnement, une seule association est reprise sur le site de la commune de Court-Saint-Etienne, l'Epine Blanche. Par ailleurs, il faut également signaler que le Patrimoine Stéphanois est une ASBL très active dans le domaine de l'environnement. Cette association a notamment créé des itinéraires de promenades à travers tout le territoire communal, permettant de découvrir le patrimoine naturel, monumental et artistique de la commune. Certains sentiers ont d'ailleurs été réhabilités par l'ASBL, avec l'aide d'unités scouts. L'association participe également, en collaboration avec le contrat de rivière Dyle-Gette, à des campagnes de lutte contre les plantes exotiques invasives (en particulier la balsamine de l'Himalaya) au niveau des berges des cours d'eau de la commune. Des campagnes de restauration de haies remarquables ont également été menées par le Patrimoine Stéphanois.</p> <p>Par ailleurs, l'antenne locale de Natagora (Natagora Brabant wallon) est également active sur le territoire communal. Elle mène des actions de sensibilisation comme lors de la semaine de l'Arbre (tenue d'un stand d'information) ou de la semaine de l'Insecte. Natagora Brabant wallon participe également à l'opération de sauvetage des batraciens en encadrant les bénévoles (voire point « Sauvetage des batraciens »). Par ailleurs, lors de cette opération, la commune met à disposition aux membres de Natagora du petit matériel (lampe, gilets jaunes, bâches et piquets,...). Au-delà des actions de sensibilisation, Natagora suggère aussi la mise en place d'aménagement permettant la sauvegarde du patrimoine naturel de la commune (comm. pers. Jean-Philippe Lefin).</p>

2.2.4 ANALYSE SUBJECTIVE

« SELON VOUS, QUELLES SONT LES ACTIONS PRIORITAIRES QUI DEVRAIENT ÊTRE MENÉES AFIN DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT NATUREL DE VOTRE COMMUNE ? »

Cette question a reçu un maximum des réponses. Les habitants sont fort intéressés par l'environnement de leur commune.

Selon les répondants, **l'action prioritaire à mener est d'arrêter l'expansion urbaine (72x), d'autant plus s'il est au détriment de la nature (43x).**

La seconde préoccupation concerne les espaces verts et forêts. Il faut préserver, entretenir et créer de nouvelles zones vertes dans la commune (51x), en arrêtant l'abattage des arbres et en replantant (26x).

Le troisième type de préoccupation concerne la mobilité. Beaucoup de riverains réclament une meilleure prise en compte de la mobilité douce (38x) en continuant à aménager des pistes cyclables et aussi des trottoirs là où il n'y en a pas. Par ailleurs, l'instauration de zones où la vitesse serait limitée à 30 km/h est souvent évoquée (x27), ainsi que l'aménagement de casse-vitesses (13x).

Enfin, la quatrième préoccupation concerne la propreté des espaces publics. Beaucoup réclament la mise en place de poubelles publiques (27x), une lutte efficace contre les dépôts sauvages d'immondices (29x) (soit par une sensibilisation des citoyens, soit par des mesures répressives comme des amendes) ainsi qu'un nettoyage des espaces publics et naturels (27x).

REMARQUES	NOMBRE	LOCALISATION ET SITES
RÉNOVER PLUTÔT QUE CONSTRUIRE DU NEUF, ARRÊTER L'EXPANSION URBAINE	72	Usine Henricot. (x3) ; Hors du centre (Val de Croix x5) ; Dans le centre ; Lotissement de Bouygues rue Defalque /Suzeril ; Près du crématorium ; Ne pas urbaniser Suzeril mais Heuricot 2
PRÉSERVER, ENTRETENIR, CRÉER LES ESPACES VERTS	51	Bois du plateau de la Quenique ; aménager un parc sur Henricot ; Choisir espèces indigènes (x2)
REFUS DE CONSTRUCTION AU DÉTRIMENT DE LA NATURE (LIMITER L'URBANISATION), VERDURISER	43	Verduriser le centre
VALORISER LA MOBILITÉ DOUCE (ÉVITER LA VOITURE, CRÉATION PISTES CYCLABLES ÉCLAIRÉES,)	38	Liaison Court/Faux ; abords de la gare de la Roche
IDENTIFIER LES GENS QUI FONT DES DÉPÔTS SAUVAGES / REJET DE DÉCHET SUR LA VOIE PUBLIQUE (+ SANCTION)	29	Dépôt au Ravel (à l'intersection du Ravel, Rue Ferme du Coq)
AMÉLIORER LA PROPRETÉ DES ESPACES PUBLICS ET NATURELS	27	
AUGMENTER LE NOMBRE DE POUBELLES PUBLIQUES	27	Arrêt bus à l'entrée de la Roche ; Parfois avec des bancs
DIMINUER LE TRAFIC (30KM/H CENTRE)	27	Centre ; Rue Laroche
STOP ABATTAGE ARBRE ; REPLANTER	26	Centre ; Rue Laroche ; N25, plateau vers Noirhat ; Destruction zone à Mitraille (long du Ravel)

REMARQUES	NOMBRE	LOCALISATION ET SITES
PRÉSERVER, ENTREtenir SENTIERS (CRÉER NOUVEAU X3)	23	Sentiers ; Inondations pour cause de barrages de Castors au ry d'Hez ; Création d'un sentier perpendiculaire au Ravel ; Créer autour de Sart/Tangissart ; Sart-Messire-Guillaume ; arbre de la justice
SENSIBILISER LES ÉCOLES, LES HABITANTS, SERVICE URBANISME AU PATRIMOINE NATUREL DE LA COMMUNE (VIA DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES)	22	
AGRICULTURE SANS PESTICIDES	19	2 particuliers
AMÉNAGEMENT : URBANISATION DU CENTRE / CONSERVATION DES VILLAGES	18	
ENTRETIEN DES RIVIÈRES	18	Passage souterrain Dyle ; Thyle; Orne
RESTAURATION HAIES, BOSQUETS	17	Exemple : niveau arbre de la justice
SENSIBILISER SUR LE TRI DES DÉCHETS / DÉPÔTS SAUVAGES	16	
VALORISER TRANSPORTS EN COMMUN - AUGMENTER FRÉQUENCE	15	
CASSE VITESSE ; LIMITATION DE VITESSE (+ CONTRÔLE)	13	31, Rue Tangissart ; rue de la Belle Haie ; N25
ENTRETIENS ÉGOÛT ; ÉGOUTTAGE PARTOUT	11	Limanges
LIMITER NUISANCE SONORE VIADUC (MURS ANTI-BRUIT)	11	RN25
COMITÉ DE BÉNÉVOLES POUR LE RAMASSAGE DE DÉCHETS	10	Sentiers, ravel
ARRÊT CONSTRUCTION IMMEUBLES ; CARACTÈRE RURAL	9	Villages

REMARQUES	NOMBRE	LOCALISATION ET SITES
POIDS LOURDS, INTERDICTION +10T	9	Rue de l'Eglise
PROTÉGER BOIS SUR LE PLATEAU DE TRY AU CHÊNE CONTRE LE PROJET D'ACCROBRANCHE	8	Plateau Try au Chêne, le trou du Renard ; Tangissart
CRÉATION, ENTRETIEN DE TROTTOIR	7	Rue Vital ; Cimetière de Tangissart ; abond de la gare de Faux
EVITER INONDATIONS	7	Centre (x3)
PLUS D'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES	7	
ASSURER LA PROTECTION LÉGALE DES ZONES INTÉRESSANTES	6	Vallée de Suzeril - Sart/Faux - La Roche - Villers-la-Ville, le cours de l'Orne entre Court centre et Beaurieux ; la vallée de la Dyle
PARC À CONTENEUR HORS ZONE URBAINE / AGRANDIR	6	
PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT (BOIS, CHAMPS, ...)	6	
PLAN MOBILITÉ	5	
PROMOUVOIR COMPOSTE, POULES, POTAGER, BIO	5	
REPLANTER / RÉAMÉNAGER LE LONG DES BERGES	5	Orne ; Thyle
INSTALLATION DE DISPOSITIFS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ (HÔTEL INSECTES, CHAMPS FLEURIS, BATRACIENS, NID D'HIRONDELLES)	4	Stop champ 100% graminées (Rue de l'église du Sart)
RESTAURATION ZONE HUMIDE	4	

2.4 CITEZ LES SITES QUI, SELON VOUS, MÉRITERAIENT D'ÊTRE MIS EN VALEUR AFIN DE PERMETTRE LA PRÉSERVATION DE LA NATURE ?

De manière générale, les forêts de la commune sont le plus souvent citées. Soit en termes génériques (bois, forêts), soit de manière plus précise. Le plus souvent, ce sont les forêts reprises en zone Natura 2000 et particulièrement celle de la Vallée de la Thyle (51x).

Les chemins et sentiers, permettant de parcourir la communes et ses forêts doivent faire l'objet d'une attention particulière selon les répondants. Leur rénovation ou entretien est important pour permettre de se promener et de découvrir les forêts de la commune. Par ailleurs, d'autres forêts de la commune (non-reprises en zone Natura 2000) sont mentionnées également, comme le bois de Laussau (12x). Il est à noter que les cours d'eau de la commune sont également cités souvent (26x).

Concernant l'environnement urbain, le parc de Wisterzée est souvent évoqué (22x).

De nombreux villages de la commune sont évoqués, pour leur côté « très vert » ou « pittoresque » comme Suzeril (22x) ou encore Sart-Messire-Guillaume (9x).

Des sites du patrimoine sont également souvent mentionnés comme la Chapelle du Try au Chêne (17x), l'Arbre de la Justice (x16) ou encore le site des anciennes usines Henricot (11x).

SITES REMARQUABLES	OCCURRENCES
Sources de la Dyle (Natura 2000)	3
Autres cours d'eau, y compris	26
La Dyle (et aménagement de ses berges)	20
L'Orne	6
Ry d'Hez (+ castors)	10
Ry Sainte-Gertrude (ou zone humide Sart / La Roche)	6
VILLAGES DE LA COMMUNE, Y COMPRIS (38)	
La Roche	5
Limauges	1
Mérivaux	1
Sart-Messire-Guillaume	9
Suzeril	22
Tangissart	6
SITES PONCTUELS	
Chemins, sentiers touristiques	43
Ravel	32
Les 3 cimetières de la commune	6
Plateau du Try au Chêne	17
Arbre de la Justice	16
Pierre qui tourne	4
Chevlipont	3
Grande escavée	2
Petite escavée	2
Parc du Wisterzée	22
Sites dans anciennes usines Henricot	11
Chapelle aux sabots	7
Chapelle de Sart	1

SITES REMARQUABLES	OCCURRENCES
VALLÉE DE LA THYLE (NATURA 2000), Y COMPRIS (54)	
Vallée de la Thyle (zone Natura 2000 + rivière)	28
Bois autour de Tangissart	8
Autour de la Roche	6
Bois du Sartage	6
Bois de Sart-Tangissart-Villers	4
Bois d'hez près de Tangissart	2

SITES REMARQUABLES	OCCURRENCES
BOIS (36)	
Bois de Laussau	12
Bois autour de Sart-Messire-Guillaume	9
Bois du Trou du Renard	5
Bois entre Wisterzée et Limauges	4
Bois du château de Court	3
Bois de la Motte	1
Bois milord	1
Bois autour de Mérviaux	1
TERMES GÉNÉRIQUES, Y COMPRIS (61)	
Forêts	39
Prairies / zones agricoles	20
Le long des voies ferrées	2
Haies remarquables (1)	1
AUTRE SITES	
Gare de Faux	3
Val de Croix	3
Rue de faux (champs, rivière)	2
Ancien site de la papeterie (roselière)	1
Etangs de la Roche	1
La Place de la rue d'Heuval á La Roche	1
Plateaux du château de Boël	1
Site de Faux	1
HORS COURT-SAINT ETIENNE	
Bois des rêves	1

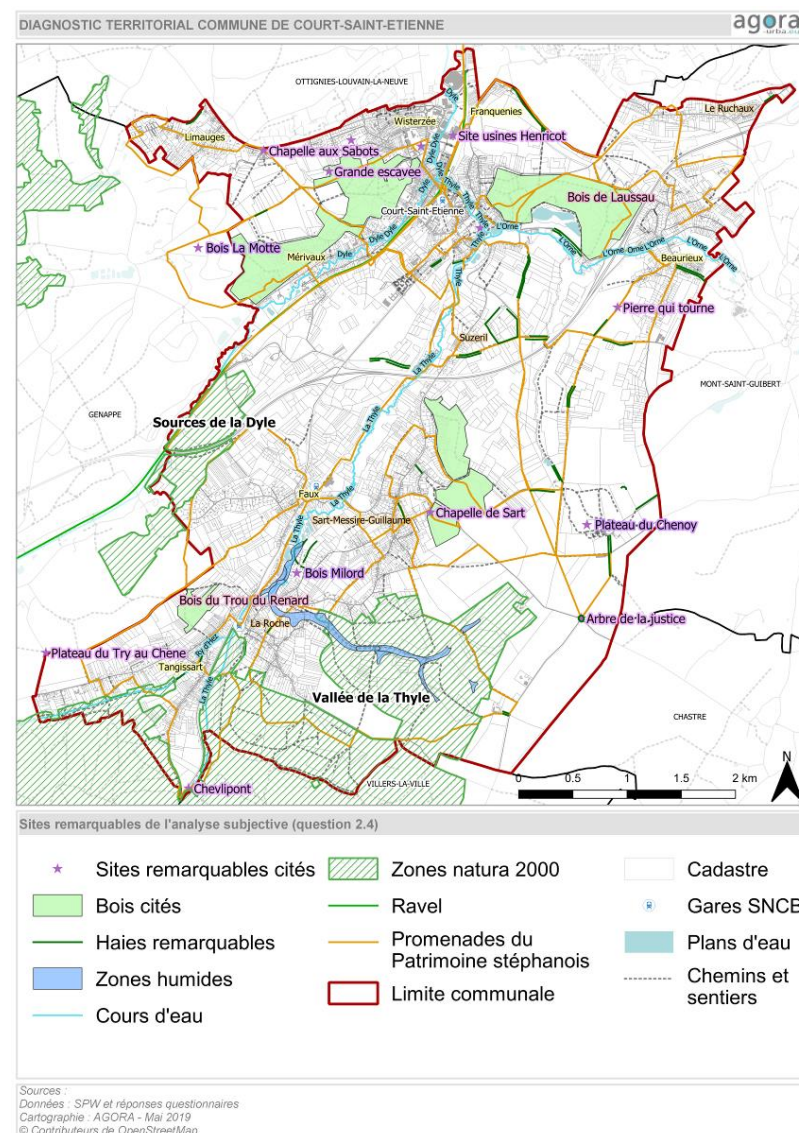


Figure 117: Sites remarquables, selon réponses à la question 2.4

2.2.5 TABLEAU ATOUS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES

	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
RÉSEAU ÉCOLOGIQUE	Réseau écologique représentant 30% de la surface communale.		Les massifs forestiers de la commune constituent des éléments majeurs de deux liaisons écologiques (niveau interrégional) de massifs forestiers feuillus.	Dégradation des sites non protégés, pollution possible due aux habitations proches Fragmentation et destruction des habitats Massifs forestiers appartenant en majorité à des propriétaires privés
	Natura 2000 : 14 % de la superficie communale est classée (2 sites couvrant 365,5 ha). Les deux sites font l'objet d'un arrêté de désignation (décembre 2016).	La RN 25 constitue une barrière physique importante pour une des parties du site « Sources de la Dyle ».		Présence d'espèces exotiques, parfois invasives dans le site. Reforestation des milieux ouverts. Présence de surface urbanisée aux abords et dans les sites. Gestion et utilisation des forêts et plants.
	3 SGIB, représentant 3 % de la surface communale. Deux d'entre eux sont repris en zone Natura 2000.	Un des SGIB ne bénéficie pas de statut de protection (SGIB 3241).		Dégradation des sites non protégés, pollution possible due aux habitations proches (SGIB 3241).
	Présence de 189 éléments remarquables : 104 arbres isolés, 26 groupes d'arbres, 32 alignements, 19 haies et 8 sites.		Les promenades mises en place par le Patrimoine Stéphanois permettent de croiser certains arbres et haies remarquables de la commune Campagne de plantation ou restauration de haies par le Patrimoine Stéphanois	Les haies « éligibles » comme éléments remarquables doivent au minimum avoir une longueur de 50 mètres. Abattage d'éléments remarquables sans permis

	ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
RÉSEAU ÉCOLOGIQUE	Présence de milieux humides et étangs qui constituent des éléments de grande qualité biologique.	Aucune des zones humides recensées par le contrat de rivières Dyle-Gette n'est en zone protégée ou caractérisées comme Zone Humide d'Intérêt Biologique (ZHIB).		<p>Certaines zones sont situées en zone d'habitation ou zone industrielle au plan de secteur de la commune.</p> <p>La proximité d'habitation pour certaines zones humides (déchets verts).</p>
	Présence de nombreux sentiers creux		Constituent des zones refuges pour la faune	<p>Risque de comblements de ces chemins</p> <p>Activités agricoles</p> <p>Présence de plantes exotiques invasives dans certains sentiers</p>
	La commune participe à de nombreuses conventions/chartes/actions en faveur de l'environnement (Commune Maya, Cap'Hirondelles, Semaine de l'Arbre, Fauchage tardif, ...).			
			<p>160 personnes (parmi les répondants au questionnaire) ont laissé leurs coordonnées, déclarant vouloir s'investir en tant que bénévole dans un groupe encadré par la commune, en faveur de l'environnement.</p> <p>Associations actives dans le domaine environnemental (Patrimoine Stéphanois, Natagora) organisent de nombreuses activités sur le territoire communal.</p>	

2.2.6 ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Au regard de l'analyse AFOM présentée ci-dessus, les principaux enjeux à prendre en compte en matière de réseau écologique à prendre en compte dans le cadre du développement de la commune sont :

- ✎ METTRE EN VALEUR LES SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE PRÉSENT TERRITOIRE COMMUNAL ET PROTÉGER CEUX QUI NE LE SONT PAS (SGIB, ZONES HUMIDES, ANCIENNES CARRIÈRES, CHEMINS CREUX) ;
- ✎ ETUDIER LA POSSIBILITÉ D'UTILISER DES BÂTIMENTS PUBLICS (COMBLES, TOITS) COMME ACCUEIL POUR LA FAUNE REMARQUABLE (CHAUVE-SOURIS, RAPACES NOCTURNES,...)
- ✎ MAINTENIR, RESTAURER ET CRÉER DES ÉLÉMENTS DE LIAISON ENTRE LES ZONES D'INTÉRÊT BIOLOGIQUE (NIVEAU COMMUNAL ET SUPRA-COMMUNAL) ;
- ✎ EN CONCERTATION AVEC LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS, VEILLER À UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS SE TROUVANT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
- ✎ RÉDUIRE LE PHÉNOMÈNE DE FRAGMENTATION DES HABITATS ;
- ✎ POURSUIVRE LA GESTION CONCERTÉE DES ZONES NATURA 2000 ET SGIB ET DU RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS ;
- ✎ RÉDUIRE VOIRE SUPPRIMER LES ATTEINTES AUX MILIEUX BIOLOGIQUES : PLANTATIONS, REJETS, DÉPÔTS SAUVAGES, ...

2.3 STRUCTURE PAYSAGÈRE

2.3.1 PRÉAMBULE

OBJECTIFS

Les objectifs sont multiples ; il s'agit ici de :

- Présenter un historique des principales évolutions du paysage ;
- Mettre en évidence les caractéristiques paysagères de la commune ;
- Mettre en évidence les sites présentant un intérêt paysager ;
- Mettre en évidence les éléments mal intégrés ;
- Mettre en évidence les zones à protéger ;
- Relever des lieux « stratégiques » où des aménagements auraient un effet important (positif ou négatif) sur la structure paysagère.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Conférence permanente du développement territorial

<http://cpdt.wallonie.be/index.php>

Fichier écologique des espèces

<https://www.fichierecologique.be>

Commune de Court-Saint-Etienne

<http://www.court-st-etienne.be/>

Atlas des paysages de Wallonie, Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), Namur.

Etat de l'environnement Wallon, 1996, Paysage. Ministère de la Région Wallonne, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement.

Les territoires paysagers de Wallonie. Feltz C. (dir), Droeven E., Kummert M. (2004). Etudes et Documents CPDT 4, Ministère de la région Wallonne, DGATLP, Jambes, 68 pages + cartes.

PV du Conseil Communal de Court-Saint-Etienne du 29 janvier 2019

Déclaration de politique générale 2018 – 2024 de la majorité stéphanoise

Observations sur le terrain, février-avril 2019

Autres documents :

K. Thibaut., V. Colson., H. Lecomte. et H. Claessens., 2007, « *Etat des lieux et perspectives du pin sylvestre en wallonie* », forêt wallonne, n°87, p.7 – p.19.

M. Alderweireld, F. Brunay, M. Pitxhugin et H. Lecomte, 2015, "Inventaire forestier wallon – Résultats 1994 – 2012", SPW, DGO3, DNF, Direction des Ressources forestières, Jambes, 236 pp.

V. Bottiau, N. Collard, P. Govaerts, R. Hagelstein, J.-F. Paquay et W. Smets, 1995, Schéma de structure de la commune de Court-Saint-Etienne, Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire

2.3.2 SYNTHÈSE

La commune de Court-Saint-Etienne peut se prévaloir **d'un paysage de qualité**.

En effet, la découpe du paysage par les différents cours d'eau permet de bénéficier de nombreux vallons offrant des points de vue remarquables. Ces différents cours d'eau permettent de diviser la commune en 7 unités paysagères.

Ces ensembles sont tous caractérisés par la prédominance de l'agriculture. L'alternance de ces espaces avec des massifs boisés génère une diversité de compositions qu'enrichit le relief le long des vallées.

Il arrive cependant que des déclivités moins marquées ou des étendues uniformes créent une certaine monotonie.

Par ailleurs, l'insertion de certains éléments dans le paysage a un impact sensible sur les compositions paysagères. Si les structures, comme les serres agricoles ou silos, peuvent être assez aisément dissimulées et ne sont visibles que dans un rayon relativement proche, il n'en va pas de même des infrastructures lourdes, en particulier des lignes haute-tension et les antennes de téléphonie.

La volonté de prise en compte de ces enjeux dans le développement de la commune est déjà à l'œuvre à l'échelle communale. La commune travaille également avec la Régionale Natagora Brabant Wallon sur les enjeux de la protection des milieux naturels, sujet qui, au sein d'une entité rurale, présente de nombreuses interactions avec les enjeux paysagers.

2.3.3 CONTEXTE

Située dans au centre de la Belgique et au nord de la Wallonie, la commune de Court-Saint-Etienne possède les caractéristiques des paysages des « vallonnements brabançons » : relief, silhouette des villages, implantation et volumétrie des bâtiments, nature des matériaux de construction, éléments du petit patrimoine,... participent à la constitution d'un environnement naturel et bâti de qualité, qui constitue un véritable atout en termes de cadre de vie comme d'attractivité touristique.

Le territoire est sillonné par 3 cours d'eau, formant un plateau principal et 3 autres plateaux de moindre importance. Néanmoins, l'ensemble du territoire montre le même type de paysage, qui se partage entre des parties boisées sur les pentes les plus fortes et des parcelles agricoles sur les plateaux, où les pentes sont plus douces.

Le relief et la végétation contribuent donc ici particulièrement à la spécificité du paysage.

Plusieurs espaces bénéficient de dispositifs de protection en raison de leur qualité biologique (Natura 2000, arbres et haies remarquables). Néanmoins, richesse biologique n'est pas systématiquement synonyme de qualité paysagère.

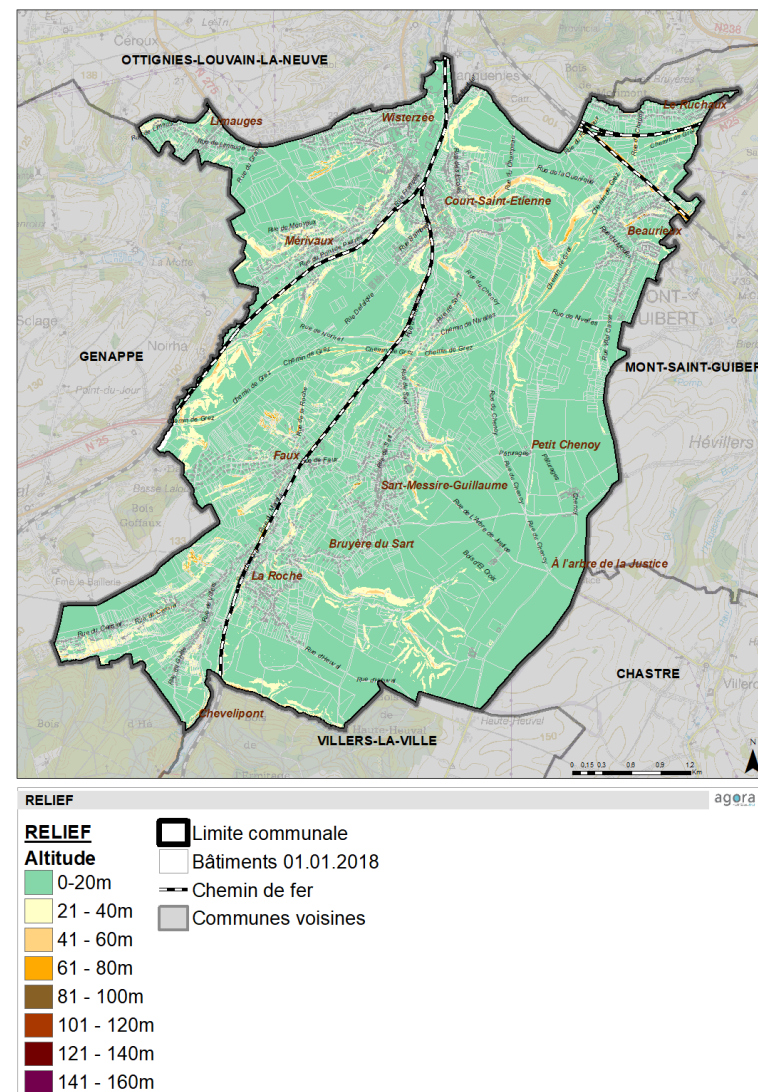


Figure 118: Relief principal de la commune de Court-Saint-Etienne (Source : couche fournie par le SPW, 2019)

2.3.3.1.1 RELIEF

UNE COMMUNE DIVISÉE EN DEUX TYPES DE PAYSAGES : VALLÉES VS PLATEAUX

Les quelques vallées qui sillonnent le territoire communal constituent d'importants éléments de la structure paysagère de l'entité.

La **Thyle**, principal cours d'eau, qui traverse la commune dans la direction sud-nord, est rejoint par plusieurs affluents plus ou moins importants. D'autres cours d'eau plus importants comme la **Dyle**, dont la Thyle est un affluent, ou l'**Orne** entaillent également le territoire stéphanois.

Ces cours d'eau ont souvent guidé l'implantation des villages, pour la plupart établis dans les fonds de vallées. Autour de ceux-ci, le défrichement a permis le développement des exploitations agricole, qui comptent aujourd'hui pour 47% du territoire de la commune.

ENTRE VALLÉES ET VALLONS - SEPT ENSEMBLES DIFFÉRENTS AU SEIN DE L'ENTITÉ

La commune de Court-Saint-Etienne compte 7 ensembles paysagers (Bottiau et al., 1995) :

La vallée de la Thyle : le cours d'eau traverse la commune du sud au nord. Cet ensemble couvre environ 54% du territoire stéphanois. Les points les plus bas de cet ensemble sont occupés par le lit de la rivière à une altitude de 70 m. Les points les plus hauts, sont occupés majoritairement par des terrains agricoles à environ 160 m d'altitude. Ce sont les points les plus hauts de toute la commune. Une grande partie des parcelles boisées sont aussi reprises dans cet ensemble et sont surtout présent au sud, où les pentes sont plus faibles (100 m à 145 m d'altitude sur une distance de 580 m ou encore une augmentation de 25 m d'altitude sur 340 m). Au fur et à mesure de son trajet, la rivière récupère différents vallons, entaillant à leur tour le reste du territoire compris dans cette unité paysagère.

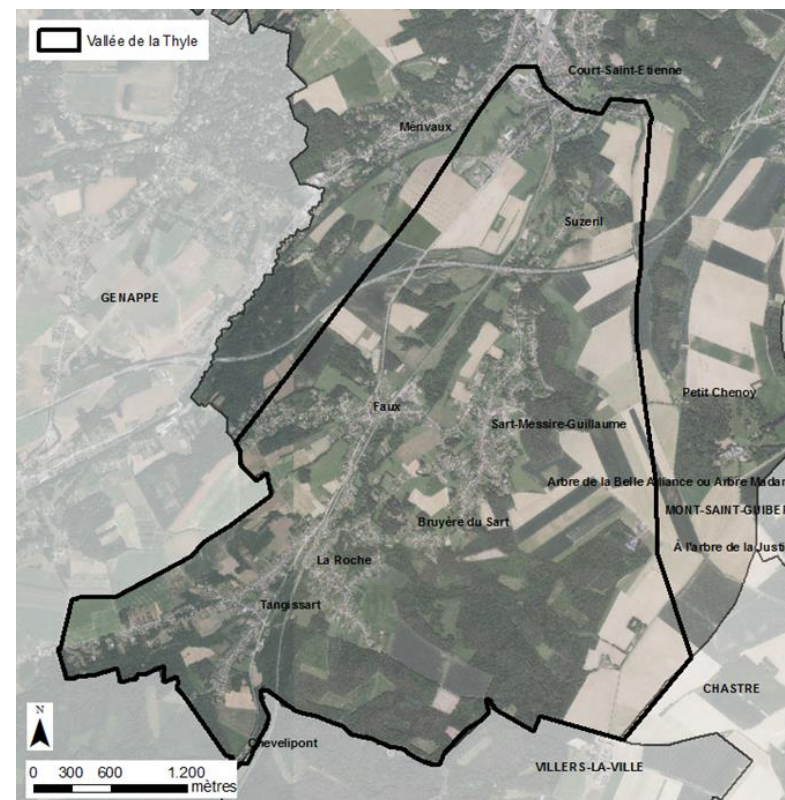


Figure 119: Ensemble paysager de la vallée de la Thyle (Source V. Bottiau et al., 1995, cartographie : AGORA avril 2019)

LA VALLÉE DE L'ORNE

Le cours d'eau traverse la commune dans la direction est-ouest et couvre environ 22% du territoire stéphanois.

Le thalweg a une altitude inférieure à 75 m et est recouvert par le cours d'eau. Cet ensemble paysager est caractérisé par des pentes abruptes au nord et des pentes douces vers le sud (650 m pour passer d'une altitude de 70 m à 125 m au nord, aux environs de la Ferme blanche et 3,5 km pour passer de 70 m à 160 m au sud).

La répartition des zones agricoles majoritairement dans la partie sud et la part plus importante de forêt au nord s'explique par ce relief.

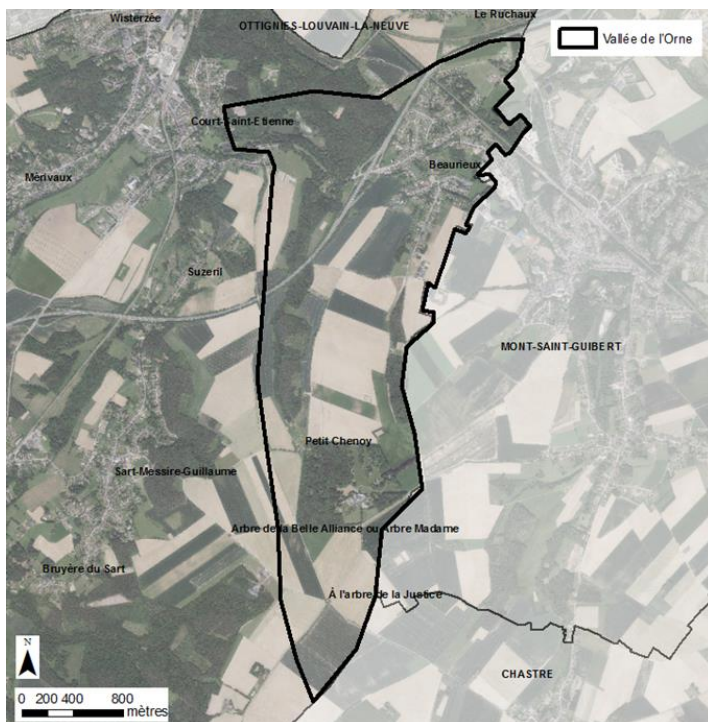


Figure 120 : Figure 65: ensemble paysager de la vallée de l'Orne (Source V. Bottiau et al., 1995, cartographie : AGORA avril 2019)

LA VALLÉE DE LA DYLE

Le cours d'eau de la Dyle traverse le territoire communal d'ouest au nord. Cet ensemble recouvre environ 17% du territoire stéphanois.

Les points de plus basse altitude atteignent 64m et sont couverts par le lit de la rivière. Les pentes bordant cette rivière sont brutes et peuvent pas de 70 m à 130 m d'altitude sur 545 m. A mesure que l'on s'éloigne de la rivière et que l'on se dirige vers le nord, les pentes s'adoucissent ; pour passer du point le plus haut de la vallée (130 m d'altitude) aux points les plus bas (64 m d'altitude) sur 1,6 km, par exemple.

Au vu de relief accidenté, la majorité de territoire compris dans cet ensemble paysager abrite des forêts principalement constituées de feuillus.

Les quelques zones agricoles se sont développées sur les plateaux ou sur les faibles pentes. A noter que le hameau de Wisterzée, compris de cet ensemble, se trouve en fond ouest de la vallée de la Dyle.

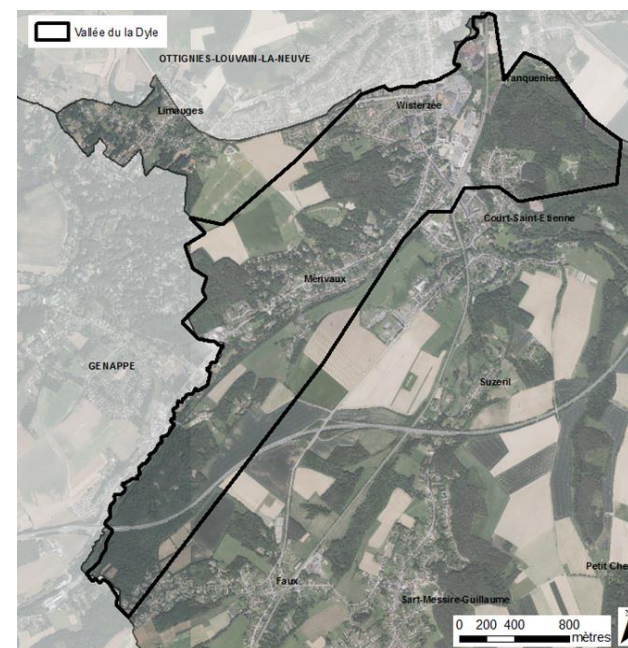


Figure 121: Ensemble paysager de la vallée de la Dyle (Source V. Bottiau et al., 1995, cartographie : AGORA avril 2019)

LE VALLON DU RUCHAUX

Cet ensemble paysagé est bordé au nord par le ruisseau du le Ry d'Angon et recouvre environ 3% du territoire de Court-Saint-Etienne.

Il s'agit d'un plateau agricole légèrement vallonné avec un faible pendage vers le nord (750 m pur un dénivelé de 3m).

Le chemin emprunté par le Ruchaux consiste en les points de plus bas de l'ensemble paysager, qui varie entre 75 et 100 m d'altitude à mesurer qu'il se déplace vers l'est. Le point le plus se trouve au sud-ouest et se trouve à 125 m d'altitude.

A noter que l'installation des voies de chemin de fer, ou encore le pont du la rue Ruchaux, ont quelque peu dénaturé le paysage.

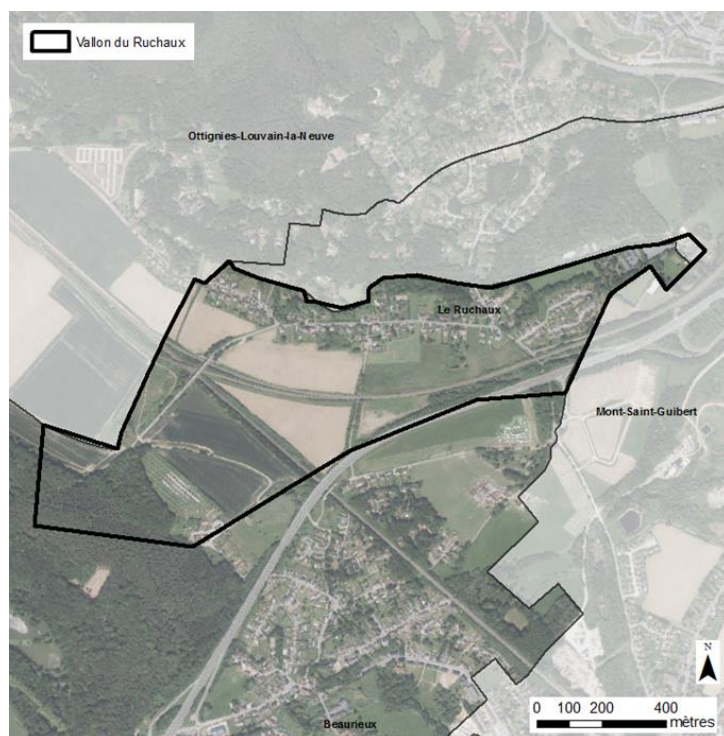


Figure 122: Ensemble paysager du vallon du Ruchaux (Source V. Bottiau et al., 1995, cartographie : AGORA avril 2019)

LE VALLON DU RY DE PALLANDE

Cet ensemble recouvre environ 2% de la commune de Court-Saint-Etienne.

Il prend place à l'extrême nord-ouest et est caractérisée par la jonction de 2 plateaux, l'un à 125 m d'altitude et la limite du deuxième à 120 m d'altitude.

Un léger renforcement entre eux est présent à environ 100 m d'altitude.

Le premier plateau occupe les 2/3 de cet ensemble et présente une pente douce en direction du dit renforcement (25 m de dénivelé en 400 m).

De l'autre côté du renforcement, à l'extrême ouest, la pente est plus abrupte (20 m de dénivelé en 136 m).

On peut observer que l'ensemble est majoritairement recouvert par des prairies.

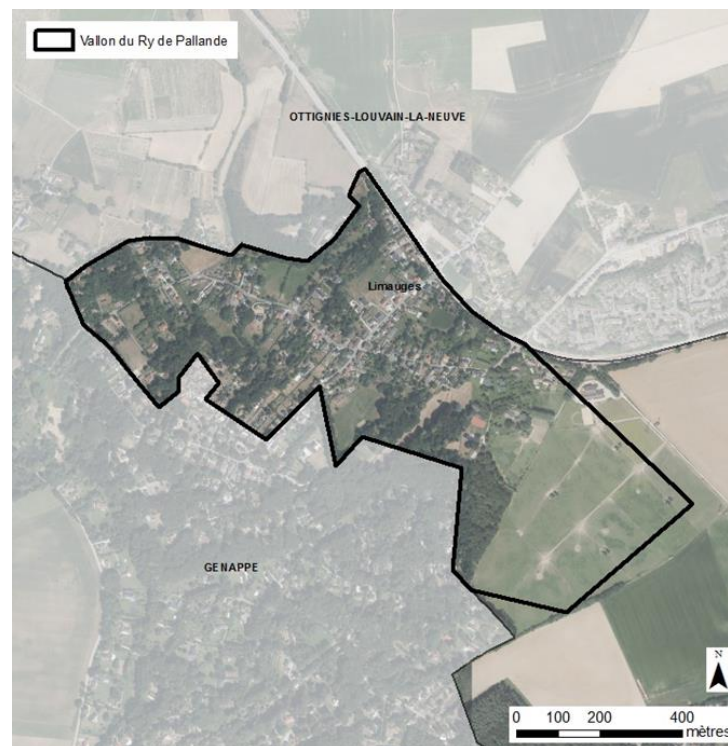


Figure 123: Ensemble paysager du vallon du Ry de Pallande (Source V. Bottiau et al., 1995, cartographie : AGORA avril 2019)

LE PLATEAU DE LA CROIX-THOMAS

Ce plateau compte pour environ 1% du territoire stéphanois.

Ce plateau abrite principalement différentes cultures. Il a une altitude d'environ 125 m et présente une pente très douce vers le nord-est (600 m pour 15 m de dénivelé).

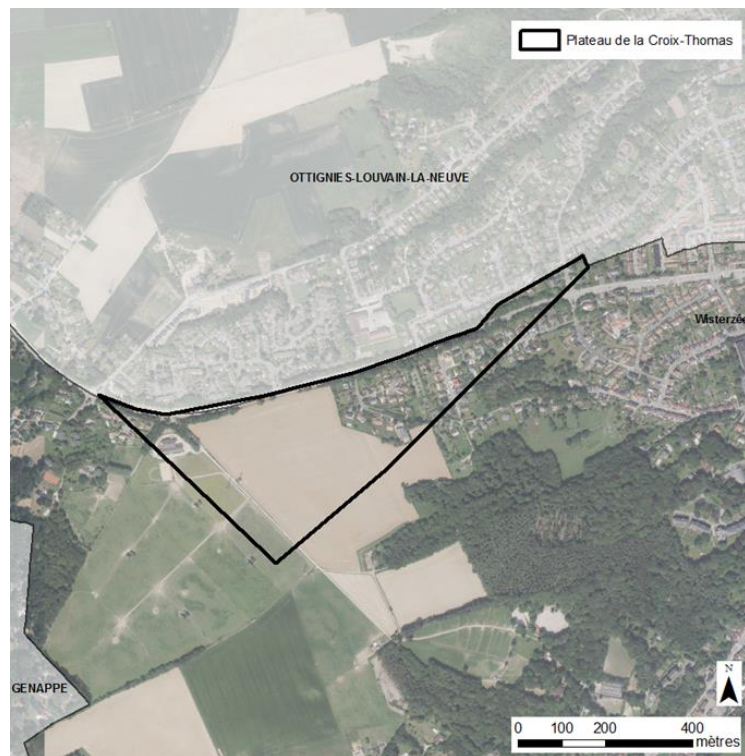


Figure 124 : Ensemble paysager du plateau de la Croix Thomas (Source V. Bottiau et al., 1995, cartographie : AGORA avril 2019)

COURT VILLAGE

Le village prend place au niveau de la confluence entre l'Orne et la Thyle.

Il est donc cerné par des pentes plus ou moins forte au sud-ouest (225 m pour un dénivelé de 25 m) et au nord-est (129 m pour un dénivelé de 10m. Globalement, le point le plus bas se situe à 64 m au-dessus du niveau de la mer et le plus haut à 90 m.

Au vu de sa situation géographique, le village s'est développé en forme de « S ». De plus, cet ensemble couvre un étang artificiel du 19^e siècle. Pour ce qui est de la végétation, même si celle-ci n'est pas très importante, la majorité de la surface est boisée bien qu'il y ait quelques petites surfaces agricoles.

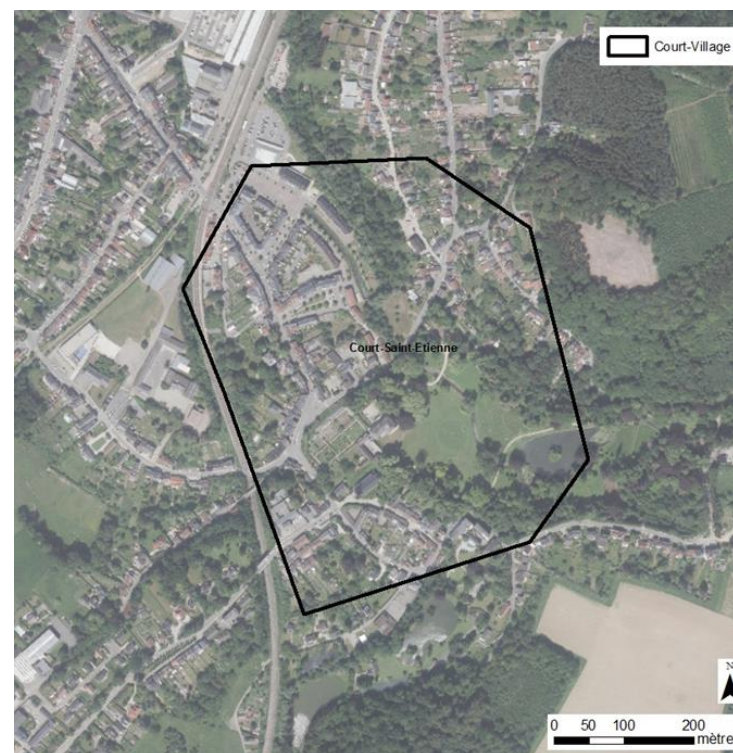


Figure 125: Ensemble paysager de Court Village (Source V. Bottiau et al., 1995, cartographie : AGORA avril 2019)

2.3.3.1.2 VÉGÉTATION

L'importance des forêts et zones mises en culture, du point de vue de l'occupation du sol, est l'une des principales composantes du caractère rural de l'entité. Leur alternance est déterminante en matière de perception paysagère.

En effet, un paysage composé uniquement de terres enherbées apparaît généralement monotone, tandis qu'un territoire uniformément et densément boisé limite les points de vue depuis lesquels il est possible de le considérer.

ENVIRONNEMENT FORESTIER

La région sablo-limoneuse, dans laquelle s'inscrit la commune de Court-Saint-Etienne, est principalement occupée par des feuillus. Cependant, à certains endroits au sein de la commune, une même proportion de résineux et de feuillus peut être observée.

Le **pin sylvestre**, espèce indigène de nos régions durant les périodes interglaciaires du quaternaire, a été artificiellement réintroduit en Wallonie au 17^e siècle. Il n'occupe aujourd'hui plus qu'un faible pourcentage des forêts wallonnes mais semble être assez présent dans la région sablo-limoneuse.

Typiquement, les feuillus d'essence locale qui sont rencontrés dans cette région sont les **chênes**, les **hêtres** et les **charmes**.



Figure 126 : Bois du Glori, mêlant résineux et feuillus sud-ouest de Beaurieux (AGORA avril 2019)

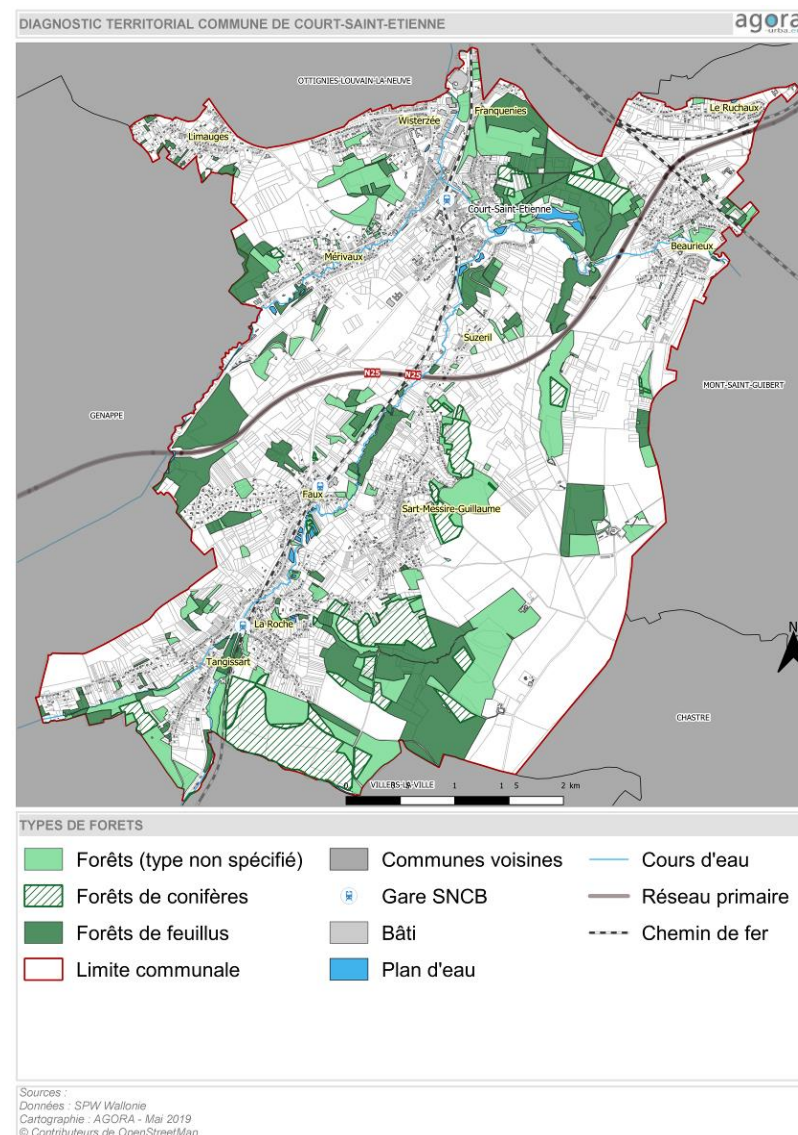


Figure 127 : Carte de la typologie des forêts de Court-Saint-Etienne (Source SPW, Cartographie AGORA)

PRAIRIES ET PÂTURES

Les **essences présentes au sein des prairies** et pâtures influent peu sur les paysages, exceptés lorsque certaines de ces espèces sont en période de floraison.

En revanche, le fait que ces espaces constituent de vastes étendues rases permet d'ouvrir des perspectives visuelles.

Par ailleurs, ceux qui sont affectés à l'élevage (dans la majorité des cas, bovins) apportent diversité et animation au paysage.



Figure 128 : Paysage de prairies et pâturages entre Beurieux et le Ruchaux, (AGORA avril 2019-)

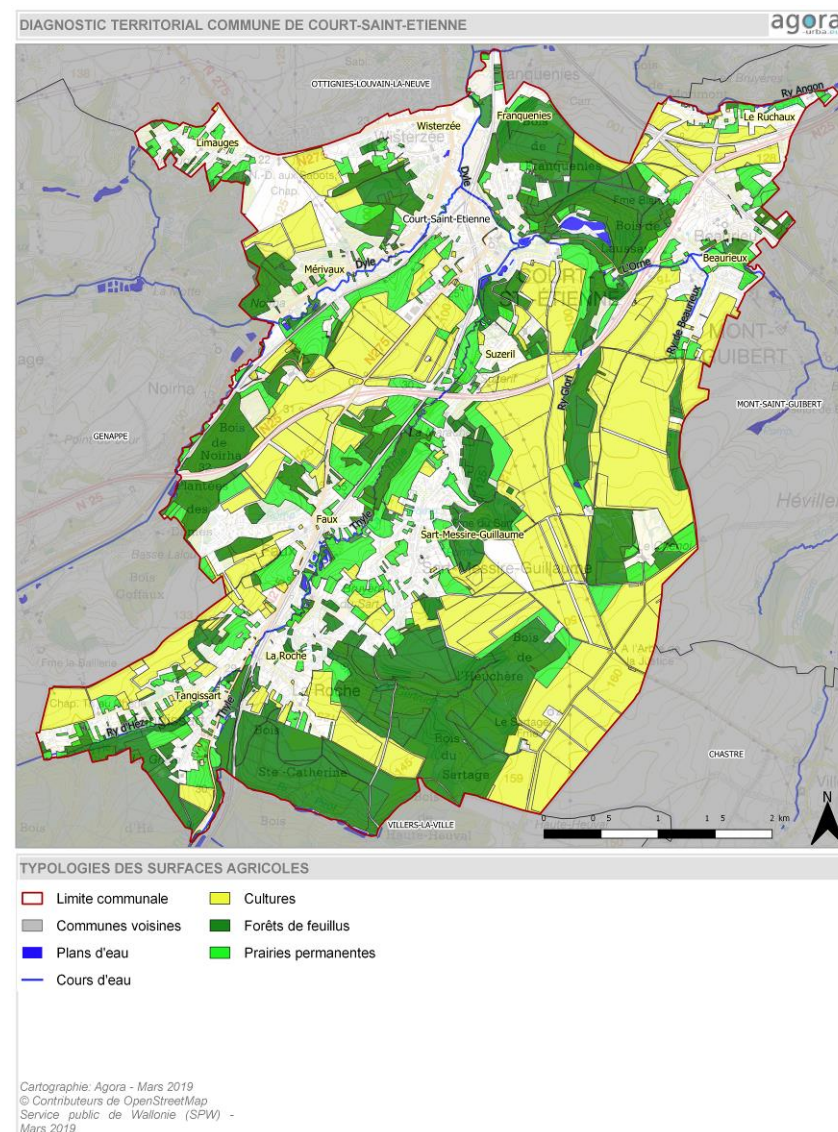


Figure 129 : Carte de la typologie des surfaces agricoles 2010-à Court-Saint-Etienne (Source SPW, cartographie : AGORA)

SURFACES MISES EN CULTURE



Figure 130 : Paysage agricole à entre Beaurieux et le Ruchaux, (AGORA avril 2019)

De même que les prairies et pâtures, les surfaces mises en culture participent à l'ouverture des perspectives paysagères.

On observera toutefois que les **paysages agricoles**, lorsqu'ils s'étendent sur de vastes étendues au relief peu accidenté, **tendent à véhiculer une sensation d'uniformité**.



Figure 131: Paysage agricole à proximité de la Ferme Blanche entre la rue de Beaurieu et la rue du Chenoy (AGORA avril 2019)

Figure 132: Paysage agricole à l'intersection entre la rue Ferme du Coq et de la rue de Noirha, au sud-est de Méridieux (AGORA avril 2019)

2.3.3.1.3 CADRE BÂTI ET INFRASTRUCTURES

Pour plus d'informations à ce sujet, nous renvoyons ici le lecteur au chapitre traitant spécifiquement de cette thématique.

UN HABITAT SOUS FORME DE HAMEAUX

La plupart des villages, à l'exception de Court-Saint-Etienne, correspondent à la description du hameau : « les villages, à peine plus gros que les hameaux qui les entourent, s'isolent avec leur terroir au milieu des vastes étendues boisées. Un noyau traditionnel s'est constitué au départ de maisons en ordre lâche, disposées de manière désordonnée.

Elles étaient séparées les unes des autres par des jardins et des prairies. Ce noyau s'est progressivement densifié au XIX^{ème} siècle et constitue de nos jours le centre du village. Le noyau villageois originel occupe généralement le bas d'un versant ou son sommet, en contrebas du plateau. »¹³

A partir des années 1960, une nouvelle forme d'habitat s'est développée : il s'agit des villas quatre façades, construites à l'extérieur des noyaux villageois anciens. D'aspect standardisé, elles contribuent généralement à une perte de l'identité du paysage.

¹³ *Etat de l'Environnement wallon, Paysage*, Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, 1996.

DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES QUI IMPACTENT FORTEMENT LE PAYSAGE

Court-Saint-Etienne étant une commune rurale, **l'agriculture et la sylviculture** sont les activités économiques que l'on perçoit le plus aisément au sein du paysage. De manière générale, elles contribuent à la qualité de ce dernier. Cependant, il arrive que certaines étapes des processus de production, ou certaines installations aient un impact visuel négatif (silos à grains, serres,...).

Les **activités de transformation**, quant à elles, sont concentrées au sein des zones d'activités économiques industrielles (localisation : cf. figure 13). Leur impact paysager est significatif.

Les **activités tertiaires**, enfin, sont principalement localisées dans le centre de Court-Saint-Etienne. Les commerces, ainsi que des administrations sont intégrés au tissu bâti et donnent au promeneur le sentiment qu'il se trouve au cœur de l'entité.

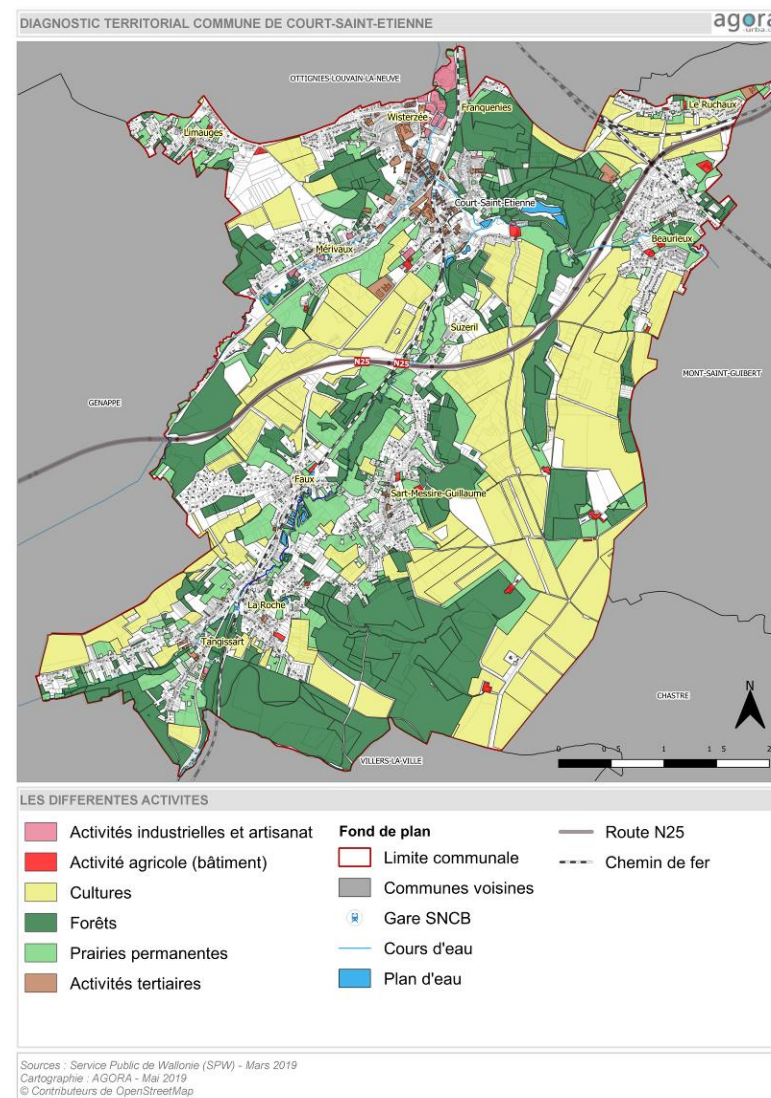


Figure 133 : Localisation des différents types d'activités au sein de la Commune de Court-Saint-Etienne, source SPW, cartographie AGORA

DES INFRASTRUCTURES À L'INSERTION PARFOIS DÉLICATE DANS LE PAYSAGE

Support des activités économiques comme du quotidien des habitants, des infrastructures de différents types entrent dans la composition du paysage. Si elles peuvent parfois s'y insérer harmonieusement ou de façon neutre, il arrive également qu'elles aient un impact négatif.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les infrastructures de transport apportent des **éléments linéaires** qui peuvent contribuer à structurer le paysage. La nature du revêtement et l'intensité du trafic influencent toutefois sensiblement leur perception. Plusieurs types d'infrastructures de transport peuvent être observés à Court-Saint-Etienne.

Premièrement, Court-Saint-Etienne est traversée par 3 routes générant un trafic important. Il s'agit des nationales N25 (principalement), N237 et N275. En effet, aux heures de pointe celles-ci supportent un large flux de véhicule dénaturant les perspectives visuelles du paysage rural de la commune. En dehors de ces heures de pointes, ces voies de communication soutiennent un flux de véhicule bien moindre.

La N237 et la N275 s'intègrent relativement bien dans le paysage par leur tracé rectiligne et le fait qu'elles traversent différents hameaux de la commune contrairement à la N25 qui ne fait que la traverser avec une infrastructure plus importante. Le tronçon de la N275 entre Court-Saint-Etienne et son intersection avec la N25 n'est pas bordé d'arbres, marquant le paysage ou installant un sentiment d'uniformité du paysage en fonction de la position de l'observateur.

La majorité de la N25 est bordée d'arbres, ce qui permet de la camoufler et de ne pas trop jurer avec le paysage environnant. Les arbres la camouflant sont principalement des feuillus indigènes, ce qui signifie que la N25 sera plus impactant sur le paysage durant les moins d'automne et d'hiver que le reste de l'année.

A noter que lorsque l'on souhaite rejoindre la N25, les différents panneaux de signalisation se trouvent sur les accotements et jouent sur la perception du paysage. Notamment lorsque l'on souhaite rejoindre la N25 depuis Beurieux où

s'ajoutent à ceux-ci des installations peu valorisantes donnant une impression de zoning et qui ont un certain impact quant à la perception visuelle. Une partie des autres tronçons permettant la liaison avec la N25 peuvent être dissimulés derrière des haies ou des espaces forestiers.



Figure 134: Vue du tronçon de la N25 entrant au nord de Court-Saint-Etienne (AGORA avril 2019)



Figure 135: Vue du tronçon de la N25 entrant au nord de Court-Saint-Etienne (AGORA avril 2019)

En dehors des heures de pointes, les axes de communications secondaires sont peu fréquentés et n'influencent que légèrement le paysage sauf dans le cas où ils présentent des courbures. Celles-ci donnent une apportent une certaine richesse au paysage.



Figure 136: A partir de la N237a, entre Mérivaux, Faux et le Suzeril (AGORA avril 2019)

Deuxièmement, la commune est traversée du nord au sud par une voie de chemin de fer. Celle-ci impacte de façon importante la perception du paysage. Entre les câbles, les infrastructures qui les maintiennent et les ruptures de pentes à proximité immédiate, l'impression d'uniformité que peut engendrer les paysages ruraux de la commune est entravée.



Figure 137 : Point de vue entre Beaurieux et Court-Saint-Etienne (AGORA avril 2019)



Figure 138: Vue d'infrastructures de chemin de fer depuis le chemin de Grez (AGORA avril 2019)



Figure 139 : Vue d'un passage de train près de Beaurieux depuis rue des Mèlèzes (AGORA avril 2019)

INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

De même que les infrastructures routières accueillant un trafic important, les **infrastructures énergétiques et de télécommunication ont un impact significatif** sur le paysage.

Il s'agit essentiellement :

- des antennes GSM ;
- des lignes à haute tension ;

ANTENNES GSM	LOCALISATION
1	Rue des Prisonniers de Guerre
2	Rue Belotte
3	Avenue des Métallurgistes
4	Rue de Chaurly
5	Rue de la Quenique
6	Rue du 43è Régiment d'Infanterie
7	Rue du Marais
8	Rue de la Roche
9	Rue de Noirhat
10	Rue Saussale

De manière générale, leur gabarit rend difficile leur dissimulation par la végétation. Elles sont donc **particulièrement visibles dans les plaines**.



Figure 140 : Vue d'une ligne à haute tension chemin de Nivelles au sud de Beaurieux (AGORA avril 2019)



Figure 141: Vu d'une antenne téléphonique de la Rue de Noirhat (AGORA avril 2019)

A noter que depuis 2000, Elia a installé des nichoirs à Faucon Crécerelle (*Falco tinnunculus*) sur ses pylônes de la ligne haute tension entre Nivelles et Corbais (à Mont-Saint-Guibert).

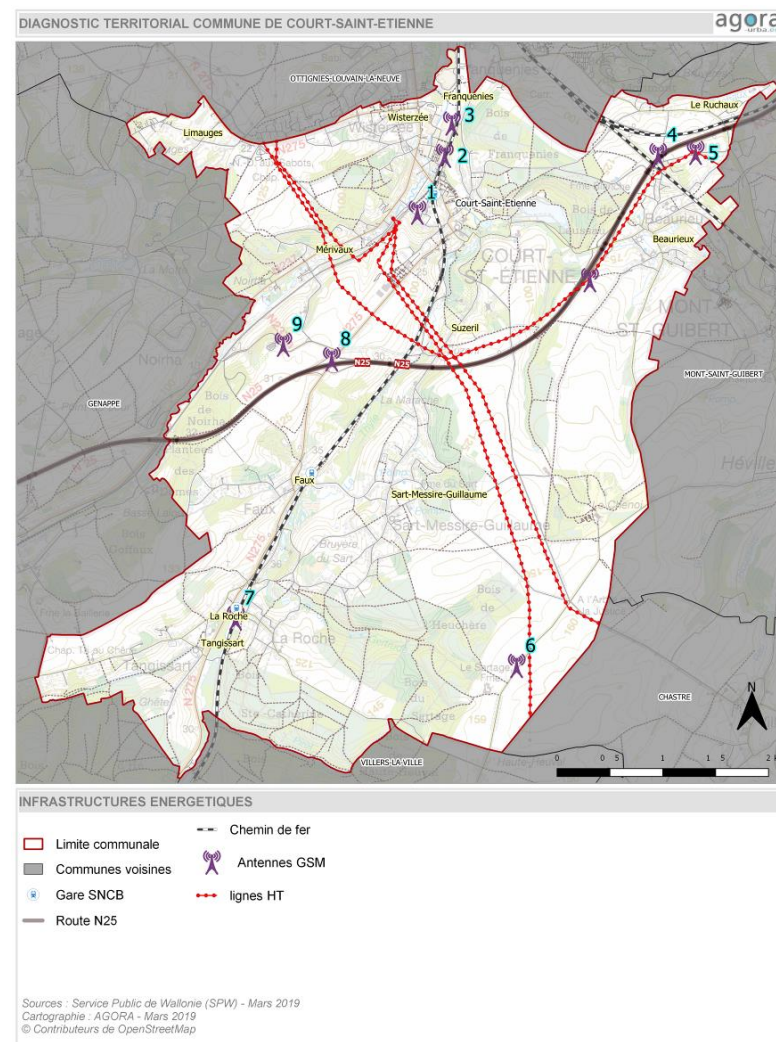


Figure 142 : Localisation des éléments paysagers à impact négatif sur l'entité de Court-Saint-Etienne
(Source : SPW ; Cartographie : AGORA)

Remarque : le tracé des lignes à hautes tensions traversant le territoire d'ouest en est sur la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** est représenté à titre indicatif puisque celles-ci sont reprises au Plan de Secteur comme des lignes à haute tension *en projet*.

2.3.3.1.4 LES POINTS DE VUE REMARQUABLES

Sur la carte ci-après, nous reprenons une compilation des points de vue d'intérêt paysager qui ont été recensés lors de différents inventaires. Les différentes sources qui ont été consultées sont les suivantes :

- Le Patrimoine Stéphanois asbl, 2011. « *En Promenade à Court-Saint-Etienne* ».
- Le Patrimoine Stéphanois asbl, 2017. « *En Promenade à Court-Saint-Etienne* ». IGN. 1 :10000.
- CREAT, 1998. « *Schéma de Structure Communal de Court-Saint-Etienne* ». Mise à jour : février 2002.
- A.D.E.S.A., relevé de 1995

Les différents points de vue sont également énumérés au tableau suivant.

Une description plus détaillée pour les points de vue ADESA et les points de vue d'intérêt paysager répertoriés par le Patrimoine Stéphanois en 2017 sont repris, sous forme de fiche, plus loin dans le chapitre.

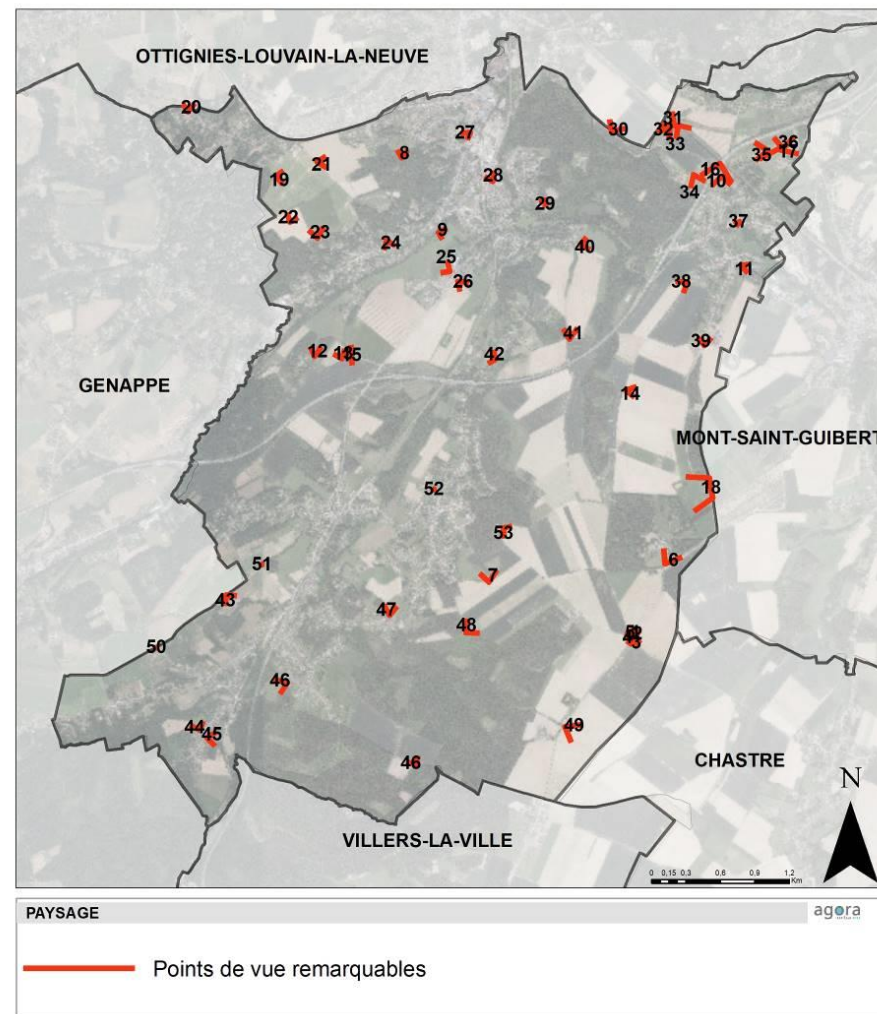


Figure 143: Inventaire des points de vue remarquables (Sources : A.D.E.S.A. et Le Patrimoine Stéphanois ; Cartographie AGORA)

N°	NOM	PATRIMOINE STÉPHANOIS (anciennes promenades)	PATRIMOINE STÉPHANOIS (nouvelles promenades)	ADESA	SSC (2002 – non approuvé)	COMMENTAIRES
1	Arbre de la Justice 1				o	Vue étendue située à un des points élevés de la région. 160m
2	Arbre de la Justice 2				o	
3	Arbre de la Justice 3				o	
4	Arbre de la Justice 4				o	
5	Arbre de la Justice 5				o	
6	Le Chenoy				o	Vue vers la Ferme du Chenoy
7	Sart-Messire-Guillaume				o	Vue vers Sart-Messire-Guillaume depuis un chemin dans les champs
8	Wisterzée				o	Vue vers le village de Wisterzée, grande escavée
9	Court-Saint-Etienne				o	Vue vers des prairies depuis le RAVEL
10	Beaurieux 1				o	Vue vers le village de Beaurieux et le versant opposé de l'Orne
11	Beaurieux 2				o	Rue de Mont-Saint-Guibert. Alignement remarquable, route pavée
12	Rue de Noirhat 1				o	Vue intéressante vers la vallée de la Dyle entre deux zones boisées
13	Rue de Noirhat 2			o	o	Large vue vers Noirhat
14	Petit Chenoy				o	Vue vers l'est et la campagne de Mont-Saint-Guibert
15	ADESA 1			o		Large vue depuis la rue de Noirhat
16	ADESA 2			o		Vue de puis le croisement entre chemin de fer et la N25 vers Beaurieux
18	ADESA 3			o		Vue depuis la rue Vital Casse vers le domaine de la Ferme du Sartage
20	Promenade des Escavées	o				Vue vers le nord vers le Camp de Limauges
21	Promenade des Escavées	o				Vue depuis la rue Chapelle aux Sabots vers l'est
19	Promenade des Escavées	o				Vue vers les prairies au sud de la Chapelle aux Sabots
22	Promenade Chapelle aux Sabots	o	o			Vue vers les prairies au sud de la Chapelle aux Sabots
23	Promenade de la Cala	o				Vue depuis la rue de Mérviaux vers le nord où s'ouvre un plateau agricole
24	Promenade de la Cala	o				
25	Promenade de Suzeril et de la Thyle	o				Vue depuis la rue Sambrée vers la vallée de la Dyle
26	Promenade de Suzeril et de la Thyle	o				Vue depuis la rue Defalque vers la campagne au sud
27	Promenade des Escavées	o				Vue sur le parc de Wisterzée
28	Promenade de Franquénies	o				Vue vers les anciens bâtiments des usines Henricot
29	Promenade de Franquénies	o				Chemin creux qui débouche sur la rue du Tienne
30	Promenade de Franquénies	o	o			Vue vers la campagne de Ottignies-Louvain-la-Neuve
32	Promenade du Ruchaux	o				Vue depuis la rue du Ruchaux vers le sud-ouest
33	Promenade du Ruchaux	o				Vue depuis la rue du Ruchaux vers les talus du chemin de fer

N°	NOM	PATRIMOINE STÉPHANOIS (anciennes promenades)	PATRIMOINE STÉPHANOIS (nouvelles promenades)	ADESA	SSC (2002 – non approuvé)	COMMENTAIRES
31	Promenade du Ruchaux	o	o			Vue depuis la rue du Ruchaux vers la campagne d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
34	Promenade du Ruchaux	o				Vue depuis la rue de la Quenique vers Beaurieux
17	ADESA 4	o		o		Vue depuis la rue de la Quenique vers la vallée de l'Orne
35	Promenade du Ruchaux	o				Vue depuis la rue de la Quenique vers l'ouest
36	Promenade du Ruchaux	o				Vue depuis la rue de la Quenique vers le nord
37	Promenade du Ruchaux	o				Vue vers les vestiges des anciennes papeteries de Mont-Saint-Guibert depuis un promontoire rocheux
38	Promenade du Centre et de l'Orne	o				Vue depuis la rue Saussale vers le sud-ouest
40	Promenade du Centre et de l'Orne	o				Vue depuis la ferme de Han
41	Promenade du Centre et de l'Orne	o				Vue depuis le croisement entre le chemin de Nivelles et la rue du Chenoy
39	PatSteph planche 7	o				Vue depuis le croisement entre le chemin de Nivelles la rue Vital Casse. Entrée du village de Beaurieux
42	Promenade de Suzeril et de la Thyle	o				Vue vers la vallée de la Thyle à Suzeril
43	Promenade de Chevlipont	o	o			Vue vers le sud depuis le chemin de la Chapelle du Try aux Chênes
44	Promenade de Chevlipont	o				Vue vers la vallée du Ry d'Hez au sommet du Ghête
46	Promenade de Chevlipont	o				Vue vers le sud-ouest depuis la rue du Pont de Bois
45	Promenade de Chevlipont	o	o			Vue vers la vallée de la Thyle au sommet du Ghête
46	Promenade du Sartage	o	o			Vue vers le massif boisé du Sartage depuis la rue d'Heuval
47	Promenade du Sartage	o				Vue vers le nord depuis le chemin qui relie la rue des Communes et la rue du Bosquet
48	Promenade du Sartage	o	o			Vue vers l'Arbre de la Belle Alliance
49	Promenade du Sartage	o	o			Vue depuis la ferme du Sartage vers la campagne de Chastre
50	Pat Steph 1		o			Vue depuis le chemin de la Chapelle du Try aux Chênes
51	PatSteph 2		o			Vue depuis le chemin de la Chapelle du Try aux Chênes
52	PatSteph 3		o			Point de vue à proximité du cimetière de Sart-Messire-Guillaume
53	PatSteph 4		o			Vue depuis le croisement entre la rue de l'Arbre de la Justice et la rue des Wignets

Figure 144: Tableau reprenant les différents points de vue remarquables et les commentaires associés (Source : A.D.E.S.A et Le Patrimoine Stéphanois)

POINTS DE VUE – REPORTAGE PHOTO

Lors de la visite de terrain du 12 avril 2019, certains points de vue recensés par A.D.E.S.A et le Patrimoine Stéphanois ont pu être observés. Ceux-ci sont repris sur la figure 92 et explicités ci-dessous.

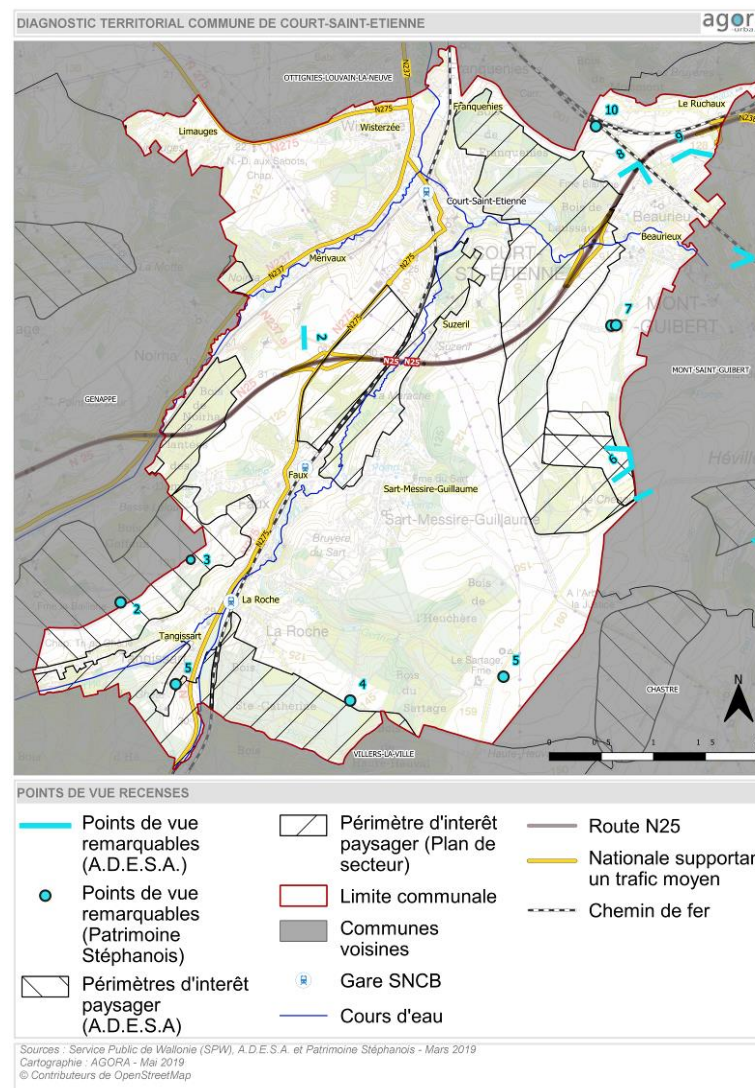


Figure 145 : Carte des différents points de vue observé lors de la visite de terrain du 12 avril 2019 (Cartographie : AGORA)

POINT DE VUE N°1 – POINT DE VUE RECENSÉ PAR A.D.E.S.A.

Le premier point de vue est un point de vue à 360°. Il se situe à l'intersection entre la rue Ferme du Coq et de la rue de Noirhat, au sud-est de Mériveraux.

Il permet d'observer en hauteur l'insertion d'une partie du village de Mériveraux dans le paysage.

On peut apercevoir au premier plan une espace réservé à l'agriculture dont la récolte a été faite relativement récemment.

Au deuxième plan, on peut apercevoir quelques habitations de Mériveraux, et plus précisément celles qui se trouvent sur l'Avenue des Combattants.

A l'arrière-plan, on peut apercevoir un bois composé de feuillus et de conifères. Il s'agit de la continuité est du bois de Noirhat.

Cet aspect ondulé du paysage est typique des vallonnements brabançons.



Figure 146: Vue de l'avenue des Combattants depuis l'intersection entre la Rue Ferme du Coq et la Rue de Noirhat (AGORA avril 2019)



Figure 147: Vue aérienne du point de vue n°1, recensé par A.D.E.S.A.



Figure 148: Localisation du point de vue n°1, recensé par A.D.E.S.A.

POINT DE VUE N°2 – RECENSÉ PAR LE PATRIMOINE STÉPHANOIS

Ce point de vue se situe sur le chemin de Nivelles. Il se situe sur une des crêtes de la commune, au nord-ouest de Tangissart.

Il faut noter que ce point de vue n'est pas ponctuel mais s'étend le long du chemin. Il permet d'observer la vallée de la Thyle, la Roche et la Bruyère du Sart.

Plus précisément, sur la figure ci-dessous on peut voir une partie du village de la Roche en contrebas de la vallée.

Au premier plan, on peut apercevoir une prairie qui borde le long du chemin de Nivelles. Celle-ci semble s'arrêter brusquement pour laisser place aux feuillus qui encadrent la partie visible du village de la Roche.



Figure 149 : Vue de La Roche depuis le chemin de Nivelles au nord-ouest de Tangissart. (AGORA avril 2019)



Figure 150: Vue aérienne du point de vue n°2, recensé par le Patrimoine Stéphanois

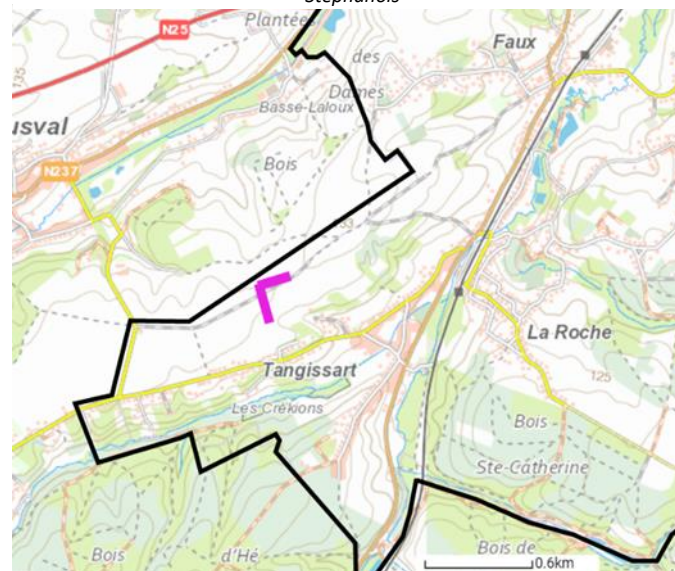


Figure 151: Localisation du point de vue n°2, recensé par le Patrimoine Stéphanois.

POINT DE VUE N° 3 – RECENSÉ PAR LE PATRIMOINE STÉPHANOIS

Ce point de vue s'inscrit dans la continuité des points de vue appréciables depuis le chemin de Nivelles au sud-ouest de Tangissart.

Celui-ci prend place au carrefour se trouvant au niveau du début de la ruelle Foriaux.

On peut observer au premier plan une surface agricole dont la production a été récolté il y a relativement peu de temps.

Cette surface agricole laisse place à une portion du village de la Roche. Cette section du village est plus importante et s'étale le long de la faible pente de direction sud-nord qui se devine.

À l'arrière-plan, on peut observer les arbres appartenant à deux bois différents : le bois de Sainte-Catherine et le bois du Sartage. Il n'est pas possible de les distinguer l'un de l'autre depuis cette position.



Figure 154: Vue d'une partie du Village de la Roche depuis le chemin de Nivelles au niveau du début de la ruelle Foriaux, au nord-ouest du village de la Roche (AGORA avril 2019)



Figure 152 : Vue aérienne du point de vue n°3, recensé par le Patrimoine Stéphanois

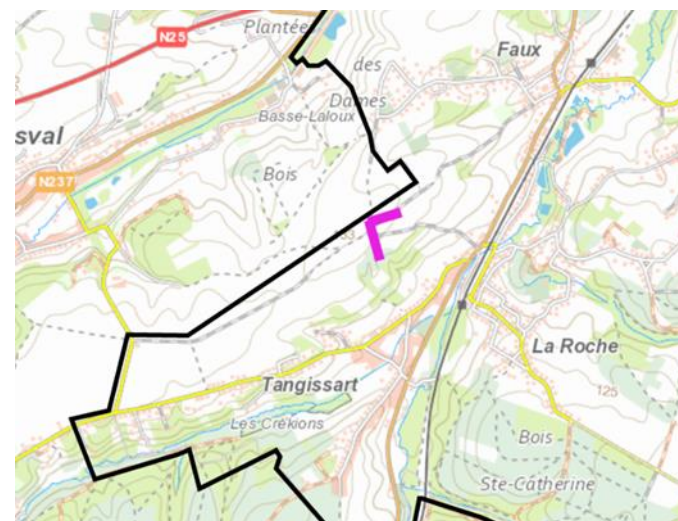


Figure 153 : Localisation du point de vue n°3, recensé par le Patrimoine Stéphanois

POINT DE VUE N°4 – RECENSÉ PAR LE PATRIMOINE STÉPHANOIS

Ce point de vue se situe à proximité du bois d’Hé, au sud de Tangissart.

Il prend place vers le milieu de la rue du Chevelipont. Il permet d’observer la vallée de la Thyle qui s’étend à l’est de Tangissart. Selon le Patrimoine Stéphanois, il est possible d’y apercevoir la Butte du Lion de Waterloo par temps clair.

Au premier plan, on peut observer un champ qui n’est pas en culture et qui, contrairement aux autres surfaces agricoles rencontrées, ne présente pas de brindilles ou de feuilles indiquant une récolte récente.

A l’arrière-plan, on peut apercevoir au nord-est une partie du bois de Sainte-Catherine, composé uniquement d’arbres résineux.

L’impression de paysage légèrement ondulés est dû aux faibles pentes qui se devinent et sont typiques des paysages que l’on trouve dans les vallonnements brabançons.



Figure 155 : Vue depuis le milieu de la rue de Chevelipont (AGORA avril 2019)

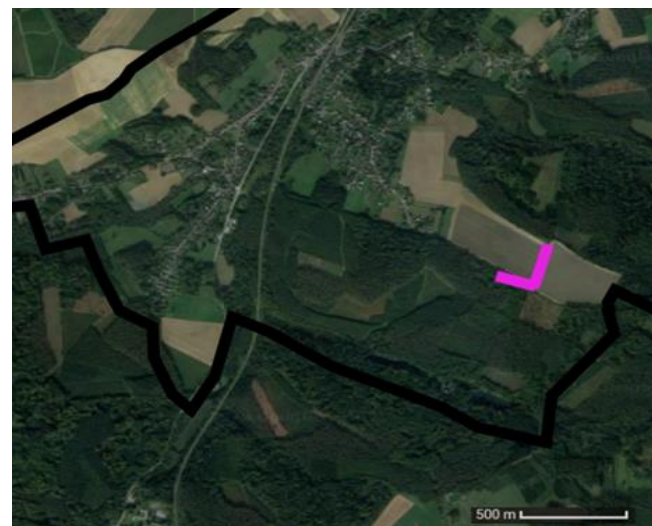


Figure 156: Vue aérienne du point de vue n°4, recensé par le Patrimoine Stéphanois

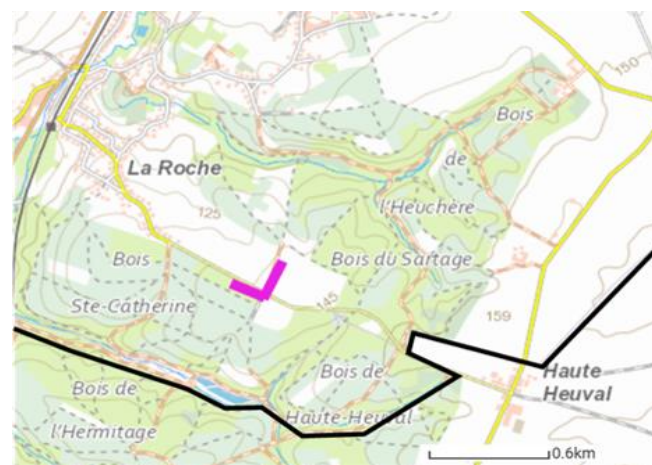


Figure 157: Localisation du point de vue n°4, recensé par le Patrimoine Stéphanois

POINT DE VUE N° 5 – RECENSÉ PAR LE PATRIMOINE STÉPHANOIS

Ce point de vue se situe en face de la Ferme du Sartage, rue du 43e Régiment d'Infanterie.

Au-delà de la grande prairie que l'on observe à l'est de la ferme, on peut y apercevoir un château d'eau et des bâtiments appartenant à la ville de Gembloux, ainsi que plusieurs éoliennes.

Le paysage apparaît calme et monotone. En effet, le relief est relativement plat de par le fait qu'on se trouve sur la partie sud-est de plateau principal de la commune. Quelques surfaces boisées parsèment la perspective visuelle bien que celle-ci soit dominée par des champs en arrière-plan.



Figure 158: Vue depuis la rue du 43e Régiment d'Infanterie, à l'est du bois de l'Heuchère (AGORA avril 2019)

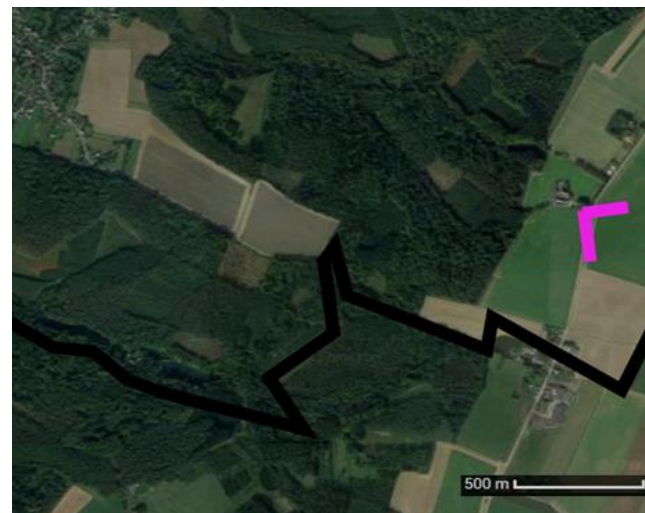


Figure 159: Vue aérienne du point de vue n°5, recensé par le Patrimoine Stéphanois

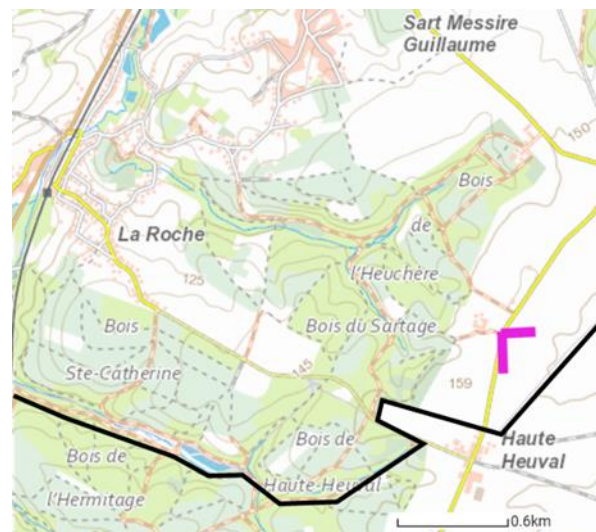


Figure 160 : Localisation du point de vue n°5, recensé par le Patrimoine Stéphanois

POINT DE VUE N°6 – RECENSÉ PAR A.D.E.S.A

Ce point de vue prend place au nord du plateau du Chenoy, à l'ouest du village de Sart-Messire-Guillaume. Plus précisément, il se situe rue Vital Casse.

La vue dégagée offerte par le champ dont la production a été récoltée il y a relativement peu de temps est très longue. On peut observer la partie sud du bois de Glori lorsque l'on pose le regard vers la droite. De l'autre côté on peut encore observer les tilleuls entourant le rond-point de l'Arbre de la Justice.

Les petites parcelles boisées que l'on aperçoit au moyen plan permettent de briser la monotonie du paysage. Certaines d'entre elles se situent sur une parcelle un peu plus élevée que les autres, donnant l'impression d'un sol ondulé.



Figure 161: Vue vers le sud de la commune de Court-Saint-Etienne à partir de la rue Vital Casse (AGORA avril 2019)



Figure 162: Vers le nord de la commune de Court-Saint-Etienne depuis la rue Vital Casse (AGORA avril 2019)



Figure 163: Vue aérienne du point de vue n°6, recensé par A.D.E.S.A.

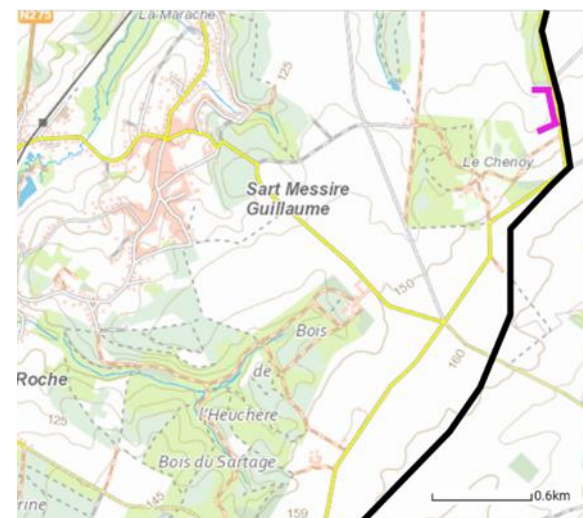


Figure 164 : Localisation du point de vue n°6, recensé par A.D.E.S.A.

POINT DE VUE N° 7 – RECENSÉ PAR LE PATRIMOINE STÉPHANOIS

Ce point de vue prend place sur le Chemin de Nivelles, à quelques mètres vers l'ouest du Ry de Beurieux.

Il s'agit d'un point de vue à 360°. Globalement, les vues vers la gauche permettent d'observer le plateau du Chenoy et vers la droite la vallée de l'Orne.

Ce point de vue permet d'apercevoir le village de Court-Saint-Etienne, qui se fond bien dans le paysage. On devine aussi une pente relativement douce vers le village. Au premier on peut des surfaces agricoles. Le paysage semble plutôt calme.



Figure 165: Vue de Court-Saint-Etienne depuis le chemin de Nivelles (AGORA avril 2019)



Figure 166: Vue aérienne du point de vue n°7, recensé par le Patrimoine Stéphanois

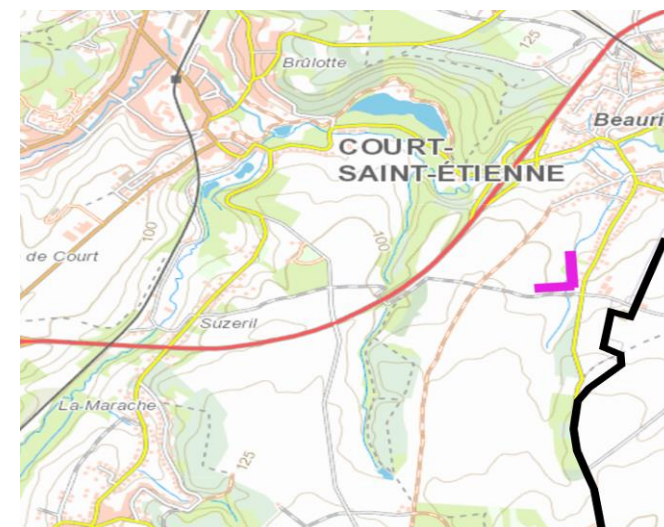


Figure 167: Localisation du point de vue n°7, recensé par le Patrimoine Stéphanois

POINT DE VUE N°8 – RECENSÉ PAR A.D.E.S.A

Ce point de vue prend place sur le tronçon de la rue de la Quenique au nord-ouest de la N25. Ce point en hauteur permet d'observer Beurieux sans être dérangés par la présence de la nationale.

Comme on peut s'y attendre pour la majorité des villages de la commune, Beurieux s'observe dans le fond de vallée. On devine les pentes de faible inclinaison. On peut aussi observer la présence majoritaire des champs en arrière-plan et une parcelle boisée sur la droite, à l'ouest de Beurieux.



Figure 169: Point de vue de la rue de la Quenique sur Beurieux (AGORA avril 2019)



Figure 168: Vue aérienne du point de vue n°8, recensé par A.D.E.S.A.

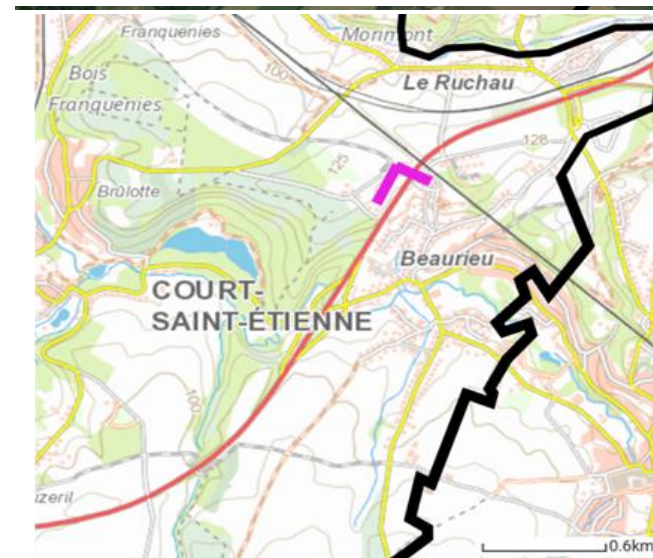


Figure 170: Localisation du point de vue n°8, recensé par A.D.E.S.A.

POINT DE VUE N°9 – RECENSÉ PAR A.D.E.S.A.

Ce point de vue prend place à l'est du précédent et permet d'observer une autre partie du village de Beurieux. Il prend place chemin de Grez.

On peut y voir clairement les vallonnements typiques de la région qui offre une perspective visuelle relativement riche malgré la dominance des pâtures. On peut aussi remarquer la présence du chemin de fer, qui contraste avec la vue.



Figure 171 : Vue de Beurieu depuis le chemin de Grez (AGORA avril 2019)



Figure 173: Vue aérienne du point de vue n°9 recensé par A.D.E.S.A.

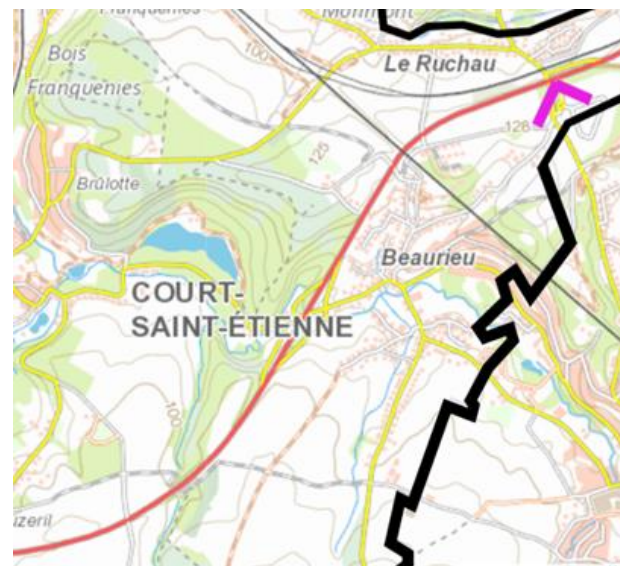


Figure 172: Vue aérienne du point de vue n°9 recensé par A.D.E.S.A.

POINT DE VUE N°10 – RECENSÉ PAR LE PATRIMOINE STÉPHANOIS

Ce point de vue se situe aux environs des rails de chemin de fer, rue de Morimont.

Il permet d'observer la vallée de Beurieux et de mieux visualiser sa position en fond de vallée. **Ce point de vue met vraiment en valeur le vallonnement de la région**, comme c'est le cas pour celui qui se situe à droite de la figure ci-dessous. On peut deviner les autres vallons environnants.

On peut aussi noter l'importance des surfaces agricoles au moyen plan avec la présence d'une prairie à gauche. On peut également observer une parcelle boisée sur le vallonnement.

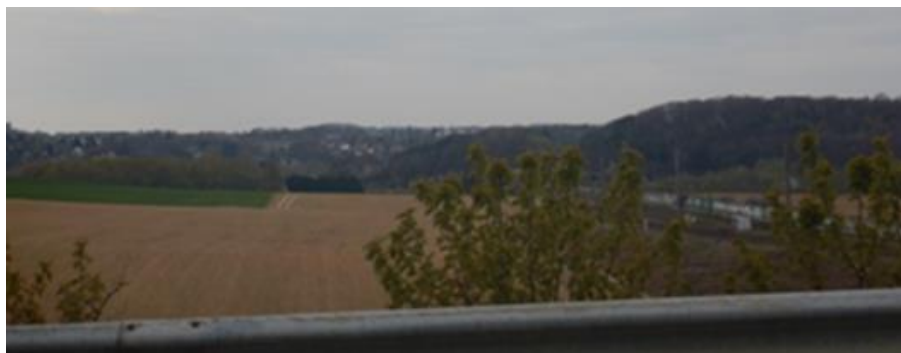


Figure 174: Vue depuis le chemin de Grez (AGORA avril 2019)



Figure 175: Vue aérienne du point de vue n°10, recensé par le Patrimoine Stéphanois

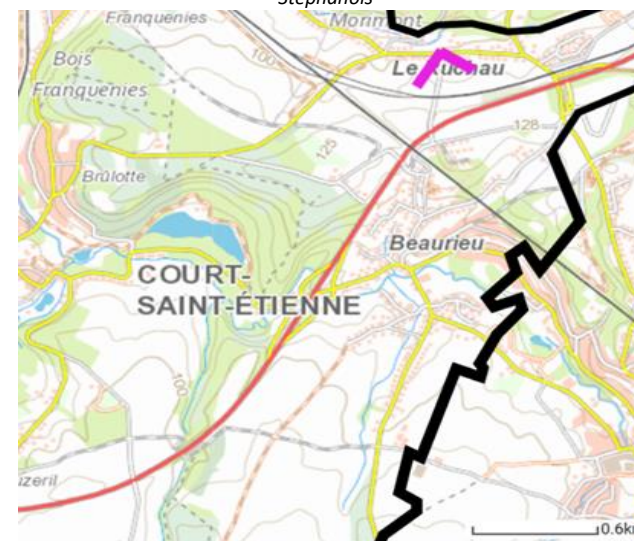


Figure 176: Localisation du point de vue n°10, recensé par le Patrimoine Stéphanois

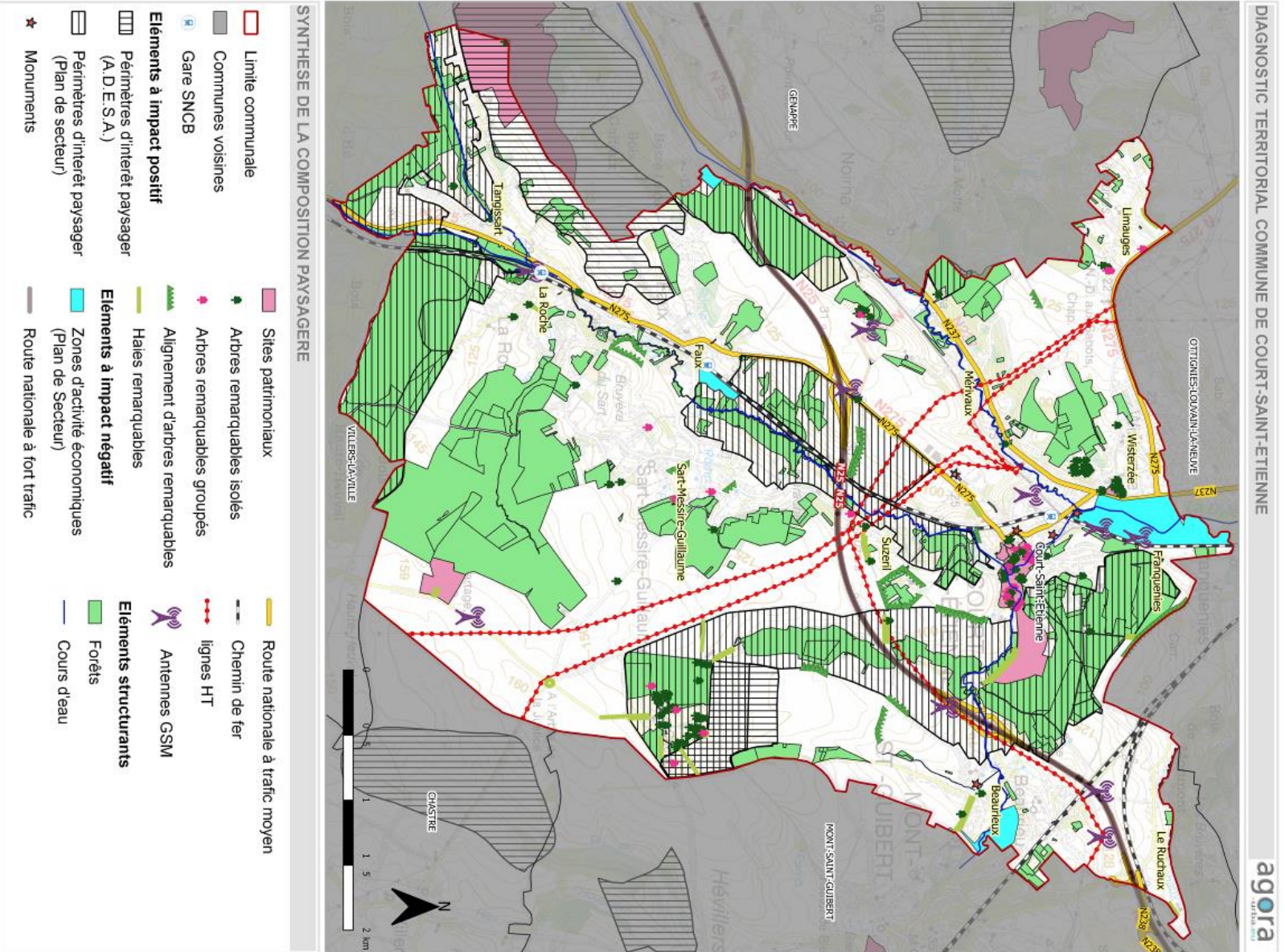


Figure 177 : Synthèse de la composition paysagère de Court-Saint-Etienne (Source : SPW, Cartographie : AGORA)

2.3.4 ANALYSE SUBJECTIVE

3.1 CITEZ DES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE (BÂTI OU NON) QUI REPRÉSENTENT DES REPÈRES IMPORTANTS POUR VOUS.

Lorsqu'ils sont interrogés sur les éléments marquants du paysage, les habitants mettent en avant autant des éléments du cadre bâti que du cadre non bâti de la Commune. Nombre d'entre eux mentionnent en effet « les forêts et la verdure » ou encore « la végétation en générale ». Des éléments de précision sont parfois apportés, comme la vallée de la Thyle, de la Dyle ou encore de l'Orne ; « l'Arbre de la Justice » ou encore le « Bois Sainte Catherine ».

Concernant le cadre bâti, de nombreux répondants citent le Parc à Mitrailles, la ferme de Beurieux ou encore les administrations communales. Le patrimoine religieux (églises, chapelles, est également souvent mentionné).

Il est par ailleurs intéressant de noter que les éléments paysagers « repères » ne sont pas systématiquement associés aux éléments valorisants. Sont ainsi régulièrement citées les gares, les grosses artères telle que la N25, ou encore les anciennes usines Henricot, qui apparaissent comme des éléments d'orientation fiables.

REPÈRES DANS LE PAYSAGE		OCCURRENCE
SITES PONCTUELS	Arbre de la justice	134
	Plateau du Try Au Chêne	25
	Chapelle aux Sabots	29
	Parc à mitrailles (PAM)	89
	Foyer populaire (Centre culturel)	21
	Administration communale	29
	Court Village	27
	Anciennes usines Henricot	22

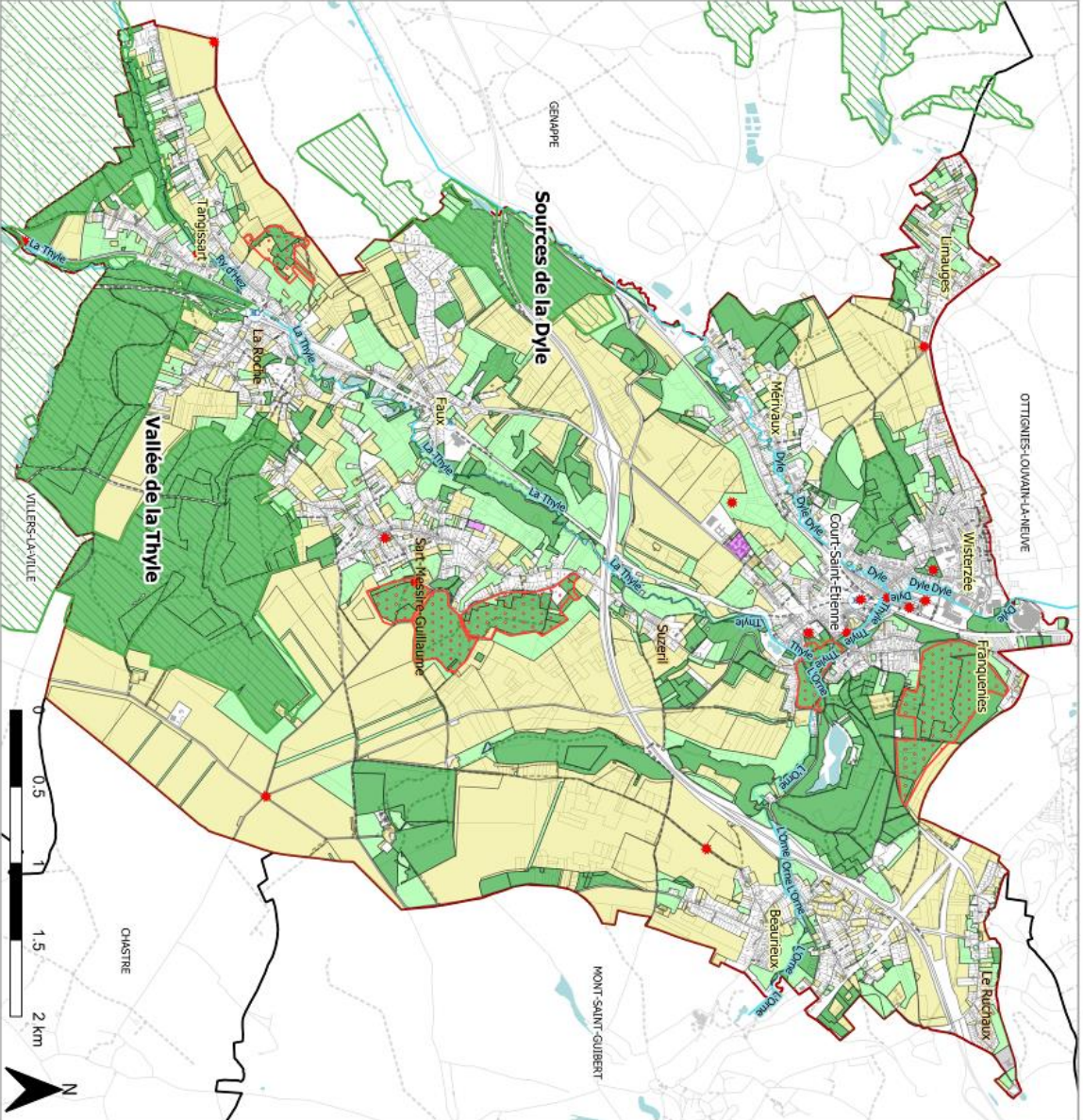
REPÈRES DANS LE PAYSAGE	OCCURRENCE	
	Pierre qui tourne	12
	Quatre quarts	10
	Place des déportés	10
	Moulin de Beurieux	8
	Hall n°11	6
	Parc à conteneurs	6
	Crématorium	5
	Place de Tangissart	4
	Place Baudouin	4
	Bois des rêves	3
	Mosquée	2
	Moulin de Chevlipont	2
	Moulin La Roche	3
	Terrain de foot	1
	Green peas	1
Les Apides ASBL	1	
Place rue d'Heuval (Arbre du centenaire de l'indépendance)	1	
PATELIN, Y COMPRIS	Suzeril	14
	La Roche	5
	Court-Saint-Etienne Centre	2
	Sart-Messire-Guillaume	2
	Le Ruchaux	1
ROUTES ET SENTIERS, Y COMPRIS	Ravel	34
	RN25	14
	Rue du Village	4
	Sentier	

REPÈRES DANS LE PAYSAGE		OCCURRENCE
CIMETIÈRES, Y COMPRIS	Monument Goblet d'Alviella	20
	Cimetières	17
EGLISES ET CHAPELLES, Y COMPRIS	Eglises et Chapelles	15
	Eglise de Court Saint-Etienne	57
	Chapelle de Sart-messire-Guillaume	34
	Eglise de Sart	20
	Chapelle de Beurieu	6
	Eglise de Tangissart	5
	Chapelle rue Defalque	2
	Eglise de la Roche	2
	Carmel de Louvain-La-Neuve	1
GARES, Y COMPRIS	Gare de Court-Saint-Etienne	49
	Gare de Faux	2
	Gare de Beurieu	2
	Gares	2
	Gare de Ruchaux	1
COURS D'EAU, Y COMPRIS	Thyle, Dyle, Orne	40
	Ry d'Hez	6
BOIS, FORÊTS, ESPACES VERTS, Y COMPRIS	Nature en général	86
	Bois de Laussau	21
	Parc du château Goblet	13
	Parc du Wisterzée	7
	Bois Sainte Catherine (Natura 2000 - Vallée de la Thyle)	6
	Bois de Sart-Messire-Guillaume	10
	Plateau du Chenoy	3
	Trou du renard	2

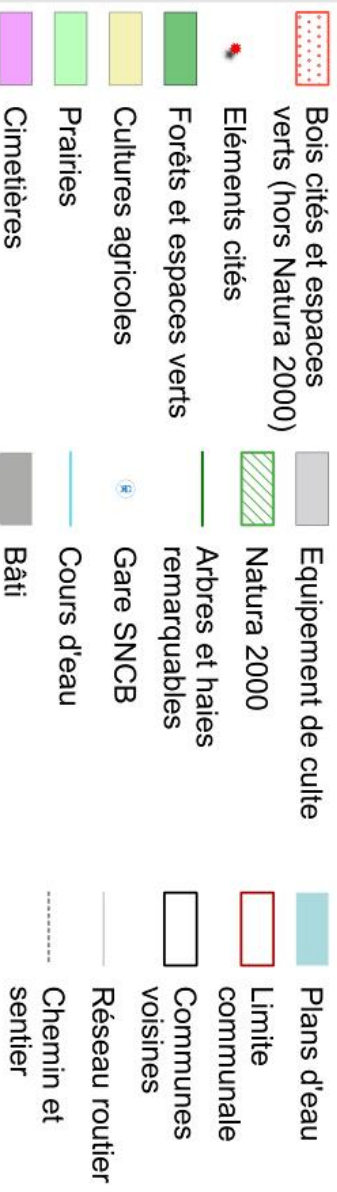
REPÈRES DANS LE PAYSAGE		OCCURRENCE
	Vallée de la Thyle (entre Suzeril et Faux)	1
	Bois du sartage (Natura 2000 - Vallée de la Thyle)	1
	Bois de La Roche (Natura 2000 - Vallée de la Thyle)	1
	Bois d'Hé (Natura 2000 - Vallée de la Thyle)	1
ZONES AGRICOLES, Y COMPRIS	Zones agricoles	30
	Ferme de Beurieux	15
	Ferme de Sart	8
	Fermes	7
	Ferme Blanche	5
	Château-ferme de Profondval	3
	Champs autour de Faux	2
ECOLES	Collège Saint-Etienne	4
	Ecole de SMG	3



Figure 178 Paysage de prairies et forêts



Sites remarquables de l'analyse subjective (question 3.2)



3.2 DANS VOTRE PAYSAGE LOCAL, QUELS SONT LES ÉLÉMENTS POSITIFS QUE VOUS SOUHAITERIEZ SIGNALER ?

En ce qui concerne les éléments positifs du paysage, les plus cités par les riverains sont les forêts et les espaces verts en général, ainsi que les champs et prairies. Les cours d'eau sont également évoqués.

Outre le paysage lui-même, les aménagements qui permettent d'en profiter, comme le RAVeL, les sentiers de promenades et chemins touristiques sont également fréquemment mentionnés.

Au sein du cadre urbain, le caractère rural (ou l'esprit de village) de l'espace public est apprécié, ainsi que le calme dans les villages avoisinants le centre. Des éléments du cadre bâti ont également été cités comme points positifs par les répondants : le nouveau centre « Court Village » ou encore des éléments du patrimoine de la commune (églises et chapelles, Arbre de la Justice, Pierre qui Tourne, ...). Il est à noter qu'une grande partie des points retrouvés sur la carte sont identiques à ceux cités à la question précédente. **Les repères importants pour les riverains sont donc le plus souvent des éléments positifs.**

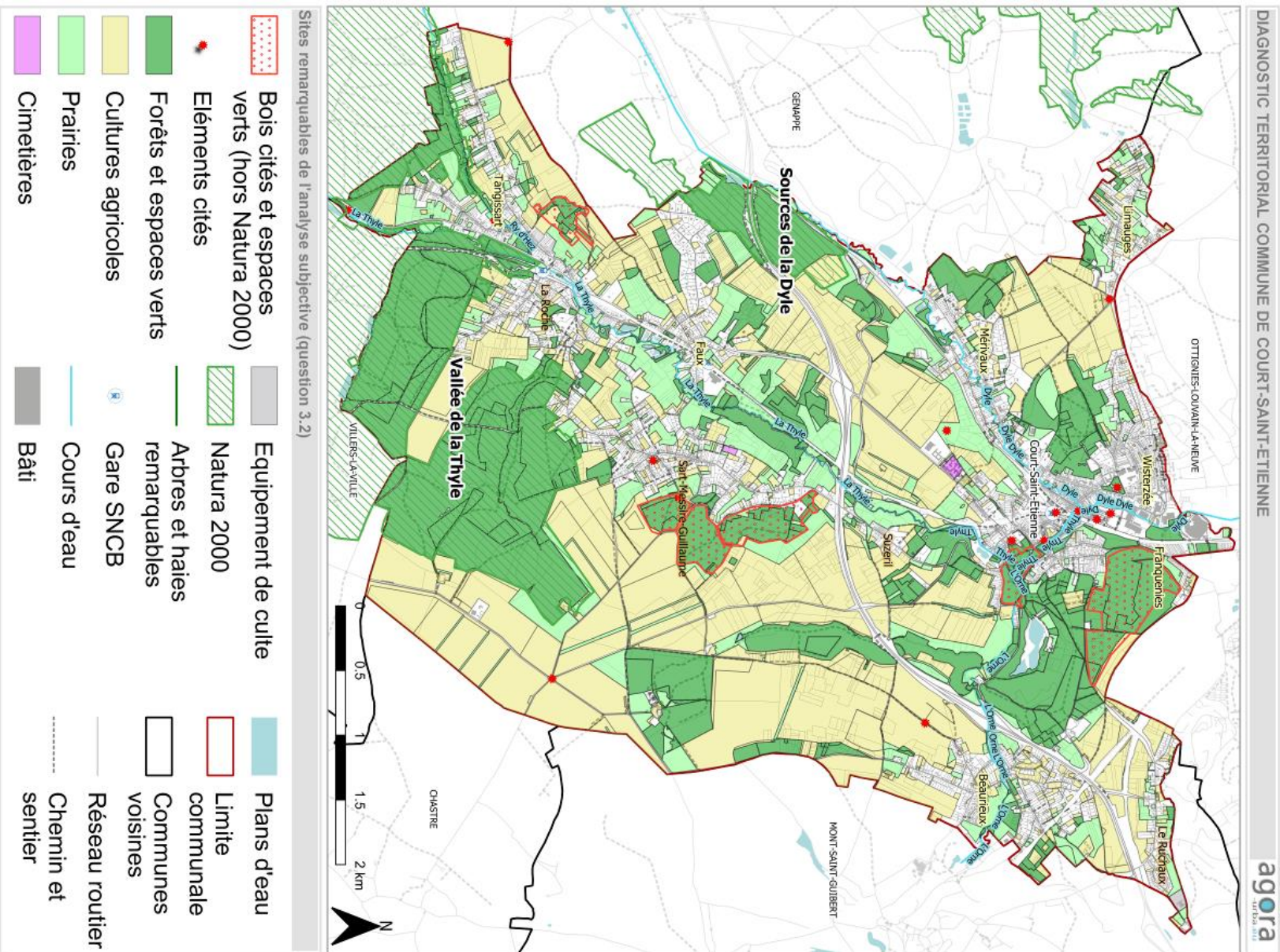
SITES CITES	OCCURRENCES	PRECISION PARFOIS APORTEES/ LOCALISATION
Forêts	83	Rue de Ruchaux (Le Ruchaux) (x1) ; Après Heuricot ; Au Ruchaux
Sentiers, chemins touristiques, petites rues	68	près anciennes usines Henricot (x1)
Environnement vert / paysage / vue sur la vallée	50	
Prairies / Champs	44	(Rue Baurieux x1) ; Sart-Messire-Guillaume (x1)
Espaces verts / verdure (x14)	36	Derrière parc de Baurieux (x3) ; à côté du crématorium ; Académie de Musique
Ravel	34	
Esprit de village / cadre rural	26	

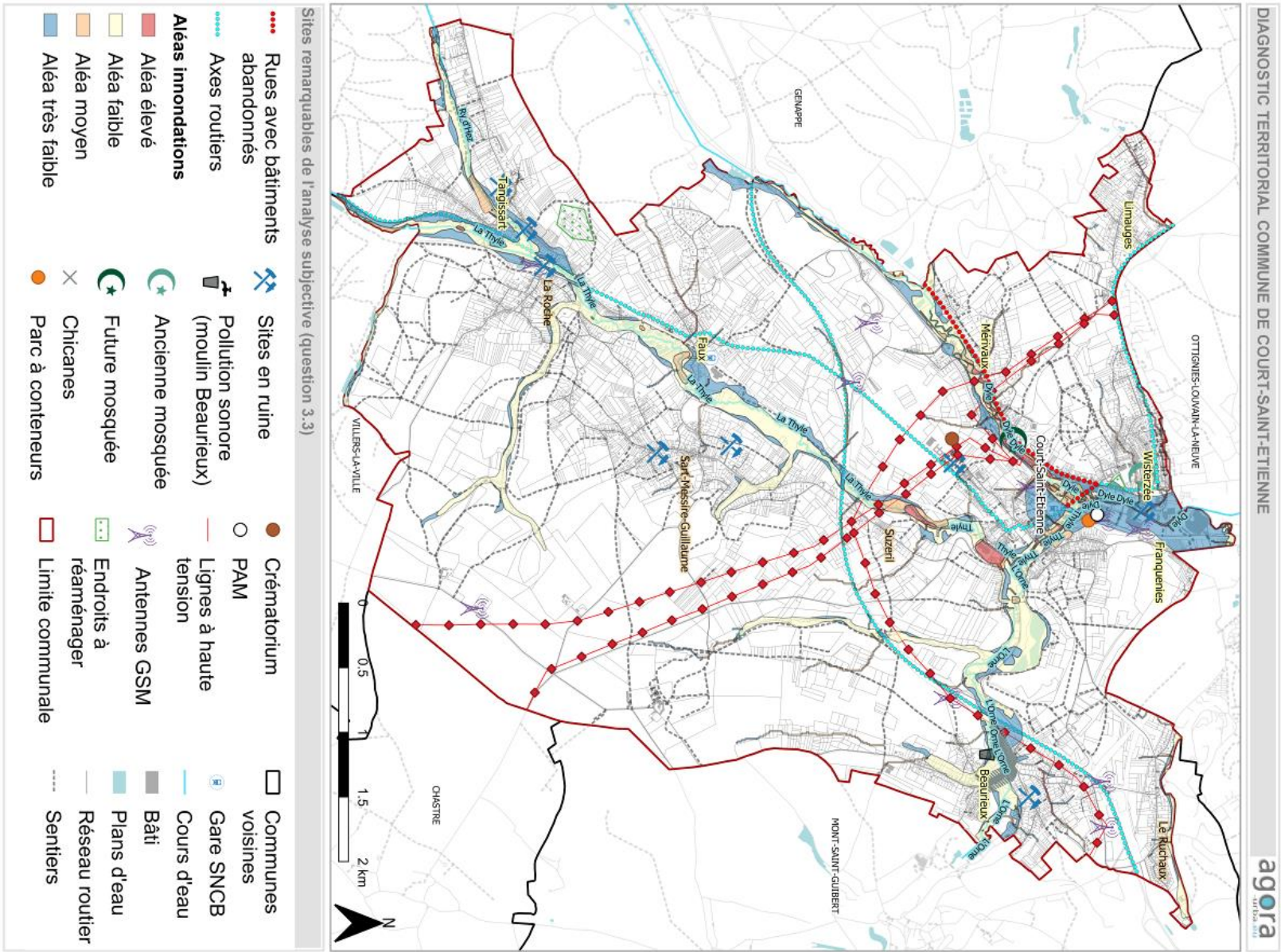
SITES CITES	OCCURRENCES	PRECISION PARFOIS APORTEES/ LOCALISATION
Calme	20	Rue François (x1) ; rue d'Heuval (x1)
Court Village	13	
Présence d'oiseaux / insectes	13	
Cours d'eau	12	
Arbre de la Justice	11	
La Thyle (et vallée)	8	Entre Faux et le centre
Plaine de jeux	8	BEBAT ; derrière la place des déportés (x2)
Proximité des magasins/pharmacie	8	(Rue Masbourg, La Roche) ; Wisterzée ; Sart-Messire-Guillaume
Mise en valeurs de la place des Déportés	7	et statue
Voisins sympathiques	7	Rue Grans Philippe (x1)
Eglise	6	Centre ; Saint Etienne (x2) ; Sart (x1)
Nouvelles pistes cyclables	6	Baurieux (x1)
Plateau du try au chêne	6	
Propreté	6	
Chapelle de Sart	5	
Cimetières	5	Court centre (x1)
Pas d'étalement urbain	5	
Zone limitée à 30km/h	5	Mérivaux, rue du Pont de Pierre ; Wisterzée, Rue Reine Astrid
AHREM (arbres et haies remarquables)	4	
Berges de la Dyle / Dyle	4	
Bois d'Hez	4	
Chapelle du Try au Chêne	4	
Pierre qui tourne	4	
Potagers partagés	4	

SITES CITES	OCCURRENCES	PRECISION PARFOIS APORTEES/ LOCALISATION
Transports en communs nombreux (TEC ; Trains)	4	
Anciens chemin de fer	3	
ASBL l'autre jardin	3	
Bois de Sart-Tangissart-Villers	3	
Chapelle aux Sabots	3	
Gare	3	
Habitation taille raisonnable	3	
Le marché hebdomadaire	3	
Moulin Chevlipont	3	
Parc à mitrilles	3	
Parc de Wisterzée	3	
Points nœuds	3	
Présence de bancs	3	
Quatre quarts	3	
Rénovation rue	3	N275 (entre Faux et Tangissart) (x2)
Ry d'hez	3	
Sart-Messire-Guillaume	3	
Abbaye Villers la Ville	2	(pas dans CSE ?)
Accessibilité	2	
Bois de Boël	2	Famille Boël
Bois de la Roche	2	
Bois des rêves	2	
Bois du Trou du Renard	2	
Centre Culturel Brabant Wallon	2	
Château	2	

SITES CITES	OCCURRENCES	PRECISION PARFOIS APORTEES/ LOCALISATION
Coulée verte	2	
Crématorium	2	
Epicerie bio	2	Green Peas
Equilibre entre zones vertes et bâti	2	
Foire	2	
Forêt Sart-Messire-Guillaume	2	
Jardins privés	2	
La Roche	2	
PAM	2	
Paysage mixte (nature-bâti)	2	
Présence de poulailler ; récolte miel	2	
Propriétaires qui protègent le patrimoine	2	
Réaménagement du centre autour de la Thyle	2	
Sens unique dans la rue	2	
Suzeril	2	
Vallée du Ry d'Hez	2	

Figure 179: Synthèse analyse subjective question 3.2, cartographie AGORA





2.3.5 TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
PAYSAGE	Habitations groupées dans les <u>fonds de vallées</u> permettant des ouvertures au niveau des perspectives visuelles	Urbanisation sur les plateaux des vallons	Cadre de vie agréable de par les nombreux points de vue remarquables	
	Diversité des paysages de par les <u>élevages</u> (notamment de bovins) dans les prairies et une certaine dynamique		En plaine comme dans les vallées profondément creusées, l'alternance des superficies agricoles et forestières permet d'éviter l'uniformité des paysages Prairies et pâtures offrant des perspectives visuelles assez larges	Cultures sur de larges étendues amplifie impression d'uniformité En plaine, visibilité accentuée des infrastructures lourdes
	Habitations groupées ; peu d'activités industrielles impactant le paysage et intégration des commerces et administrations communales au tissu bâti	Aucune identité particulière liant les différents bâtis de la commune Aspect de zoning du tronçon menant de la N25 à Beaurieux et Développement d'activités du secteur tertiaire hors du centre-ville, sous la forme de « zonings » Impact négatif des zones d'activité économique, notamment abandonnées, sur le paysage		Urbanisation en ruban.
		Chemin de fer et ses infrastructures brisant le côté naturel du paysage Infrastructures énergétiques brisant le côté naturel du paysage	N25 majoritaire camouflée par la végétation au printemps et en été	N25 moins bien camouflée durant les mois d'automne et d'hiver

2.3.6 ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

À la suite de l'analyse détaillée de ce chapitre, plusieurs recommandations peuvent être faites :

- 🔗 VEILLER AUX INTERACTIONS ENTRE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, TOURISME ET AGRICULTURE D'UNE PART, ET PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES D'AUTRE PART
- 🔗 ETUDIER LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS ET LA PERCEPTION DES ENTRÉES DE L'ENTITÉ
- 🔗 ETUDIER, LORS DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS, L'INSERTION DES NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS
- 🔗 ENCOURAGER LE COMMERCE EN CENTRE-VILLE, ÉVENTUELLEMENT DANS D'AUTRES VILLAGES QUE COURT-SAINT-ETIENNE
- 🔗 ETUDIER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
- 🔗 RÉDUIRE, VOIRE SUPPRIMER LES ATTEINTES AUX MILIEUX BIOLOGIQUES : PLANTATIONS, REJETS, DÉPÔTS SAUVAGES, ETC

3THEME 2 : CADRE BÂTI



- STRUCTURE URBAINE
- RESERVES FONCIERES
- PATRIMOINE BATI
- LOGEMENTS

3.1 STRUCTURE DU BÂTI

3.1.1 PRÉAMBULE

OBJECTIFS

Les **objectifs** de ce chapitre sont :

- Etudier l'évolution du développement de la structure urbaine de la commune de Court-Saint-Etienne ;
- Présenter les principales caractéristiques du bâti ;
- Présenter les éléments du patrimoine bâti.
- Mettre en évidence les caractéristiques des villages

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Relevé de terrain (mars 2019)

La base de données du cadastre – Documentation patrimoniale –Matrice cadastrale 01.01.2019

SPW – situation des monuments et des sites classés

Wallonie patrimoine AWap : Inventaire du patrimoine culturel immobilier, Court Saint-Etienne, Agence wallonne du Patrimoine, 2010

Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, Court Saint-Etienne, Mons Saint-Guibert et Ottignies-Louvain-la-Neuve, Editions Mardaga, 2010
Direction générale Statistique et information économique du SPF Economie (STAT BEL Ex-INS)

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/index.jsp>

CAPRU : Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité

<http://capru.fsagx.ac.be/communes-wallonnes-en-chiffres>

IWEPS : Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

<http://statistiques.wallonie.be/ses.htm>

C.E.H.D : centre d'Etudes en Habitat Durable

Anfrie MN (coord.), Cassilde S., Gobert O., Kryvobokov, M., Pradella S. (2017), « Chiffres clés du logement en Wallonie – Troisième édition », Centre d'Etudes en Habitat Durable, Rapport de recherche, Charleroi, 261 pages.

Cassilde, Stéphanie (2017). Analyse de la base de données des certificats PEB en Wallonie, Rapport du CEHD, Charleroi, 100 pages.

3.1.2 SYNTHÈSE

Témoin du caractère rural de la commune comme du passé industriel, le patrimoine architectural de Court-Saint-Etienne offre aujourd'hui un **panorama diversifié, principalement issu des 19^{ème} et 20^{ème} siècle.**

Malgré une hétérogénéité apparente, plusieurs types architecturaux se distinguent : **noyaux villageois à caractère traditionnel et agricole, grandes exploitations foncières isolées, installations préindustrielles le long de l'eau, centre industriel et semi-urbain à Court-Saint-Etienne, accompagné d'un habitat ouvrier et de villas cossues.**

Avec l'industrialisation du village de Court-Saint-Etienne, la bourgade connaît d'importants développements urbanistiques. La présence des usines s'accompagne de la construction de nombreuses maisons, bourgeoises aussi bien que modestes. Le centre de Court-Saint-Etienne prend des allures de petite ville : les maisons de commerce fleurissent, la mitoyenneté est de mise dans les rues principales. L'habitat ouvrier s'étend vers les hameaux des alentours, devenus parties intégrantes du bourg comme dans les nouveaux quartiers du Werchai, de Wisterzée et de l'avenue des Combattants vers MÉRIVAUX.

Les villages situés plus au sud du territoire conservent, au centre de leur implantation, une trame principalement rurale remontant au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, ou de petites unités agricoles avoisine avec de simples habitations. Un petit nombre de **propriétés agricoles ou résidentielles** s'imposent isolément dans le paysage.

Court-Saint-Etienne connaît après 2000 un nouvel engouement qui se traduit par une croissance considérable de l'habitat. Celle-ci est principalement caractérisée par diverses vagues de lotissements en périphérie et par la réalisation d'une opération de rénovation du site de l'usine Henricot n°1 qui pourrait devenir un nouveau cœur pour l'entité.

En général, le parc immobilier de l'entité de la Commune de Court-Saint-Etienne est donc relativement « jeune » en comparaison de la Wallonie.

La commune est largement dominée par les maisons individuelles de type ouvert, fermes et châteaux, ce qui participe à son caractère rural. Bien que très faible, il existe une part de maisons de commerce (1,9%) et de maisons de type fermé (9,9%). Les pourcentages de maisons de type demi-fermé (26,9%), de buildings et d'immeubles à appartements (14,8%) sont également intéressants à prendre en compte.

Le nombre de permis de bâtir varie pendant les dernières années – en moyenne 30 nouveaux logements sont construits chaque année, en plus de la rénovation d'environ 30 bâtiments

3.1.3 ANALYSE PAR ENTITÉ

3.1.3.1 COURT-SAINT-ÉTIENNE

ÉVOLUTION DU NOYAU ET TYPOLOGIE DU BÂTI

Sur les cartes de Ferraris et de Vandermaelen le réseau des anciennes voiries du centre de Court-Saint-Etienne présente déjà sa structure actuelle : rue du Village, la rue de Beurieux à l'est, la rue E. Henricot vers Wisterzée à l'ouest, les rues Defalque et Sambrée vers le sud, les rues des Ecoles et de la Quenique vers le nord. Ces différents axes convergent vers un carrefour triangulaire, à l'emplacement de l'actuelle place communale. Par contre, il n'existe pas de voie importante parcourant le fond de la vallée, seulement un chemin traversant la Dyle à hauteur de la rue Demolder. Un site caractéristique du début du XIX^e évoque encore l'ambiance des rues de l'époque : il s'agit de la rue du Village.

Ce premier développement du village a été suivi d'une **seconde phase d'extension du bourg aux abords de la Dyle**, résultant d'une révolution industrielle à Court-Saint-Etienne. Grâce à la présence de l'eau, de nombreux moulins avaient vu le jour sur le territoire communal. Aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, certaines de ces activités donnent naissance à d'importantes entreprises, telles les anciennes usines Emile Henricot, implantées au cœur de la localité ou encore l'ancienne filature Van Hoegaarde.

Jusqu'à **la fin de l'Ancien Régime**, le territoire se découpait en **trois villages distincts** : Court, comprenant les hameaux de Noirhat, de Wisterzée et du Werchai ; Beurieux qui englobait Le Ruchaux ; et Sart Messire-Guillaume qui administrait les hameaux de La Marache, Suzeril, La Roche et Faux. En 1794, les différentes entités villageoises sont réunies en la nouvelle commune de Court-Saint-Etienne, relevant du département de la Dyle.

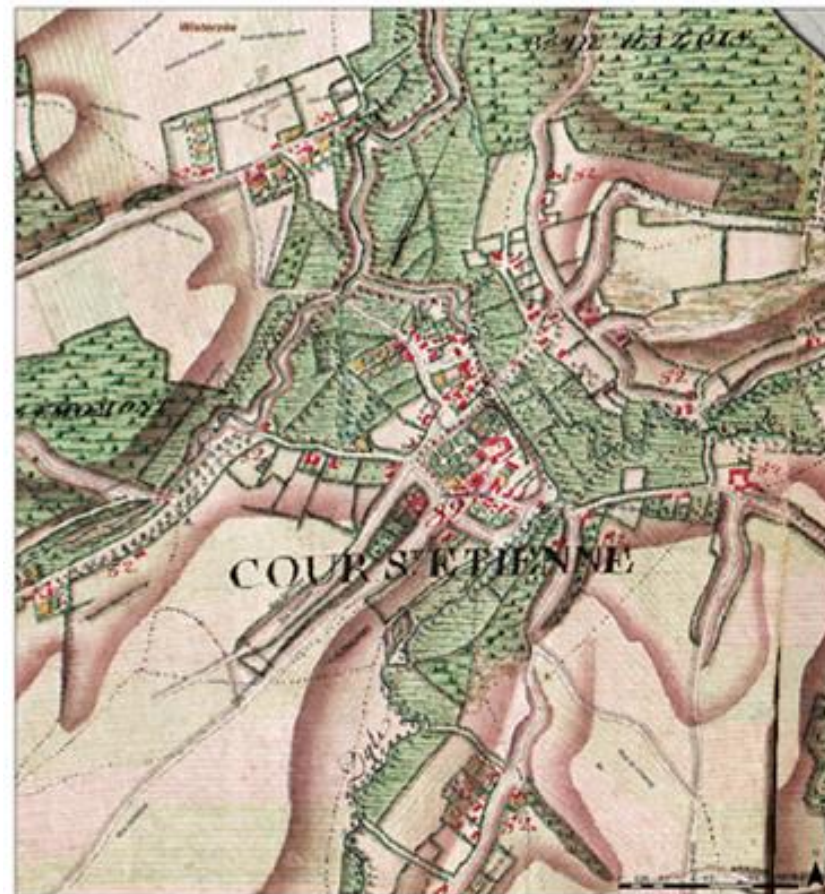


Figure 180 : Extrait de la carte de Ferraris 1777

Le développement urbanistique de Court-Saint-Etienne reflète la transformation du petit bourg à vocation principalement agricole vers un bourg dominé par l'industrie à partir du 19^{ème} siècle.

Entre 1840 et 1910, Court-Saint-Etienne passe de 2.495 à 4.375 habitants, soit un quasi doublement de sa population. Ce phénomène a pour raison principale l'expansion économique rendue possible par les progrès techniques et par la proximité des ressources, notamment les ressources en eau et celles acheminées par chemin de fer. Le corollaire de cette évolution est une croissance importante des noyaux d'habitat. Mais elle ne modifie pas fortement la structure bâtie : les nouvelles implantations se réalisent dans les vides laissés au sein des agglomérations ou par occupation des abords des voies.

Au cours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, la **croissance** de Court-Saint-Etienne est étroitement **liée au développement de l'industrie et à la construction du chemin de fer.**

Les usines Emile Henricot, au départ simple forge sur la Thyle, se développent rapidement, ce qui entraîne la construction d'un habitat industriel. D'importantes extensions se produisent dans le centre, dans les quartiers du Werchai, de Wisterzée et à Mériveraux.

Par conséquent, Court-Saint-Etienne voit apparaître un habitat ouvrier important où les travailleurs de l'industrie s'ajoutent aux ouvriers agricoles traditionnels. Outre les villas cossues qui sont érigées sur les versants, la création d'une nouvelle gare, des lotissements résidentiels sont créés en 1933 dans le quartier du Wisterzée, la commune adopte un premier plan particulier d'aménagement sur les terrains bordant la nouvelle chaussée. L'avenue des Combattants se prolonge également vers Céroux-Mousty ou des industries embauchent de la main-d'œuvre locale. Les développements urbanistiques de la localité se poursuivront jusqu'à la faillite des usines Emile Henricot en 1984. Les deux sites tombent alors à l'abandon.

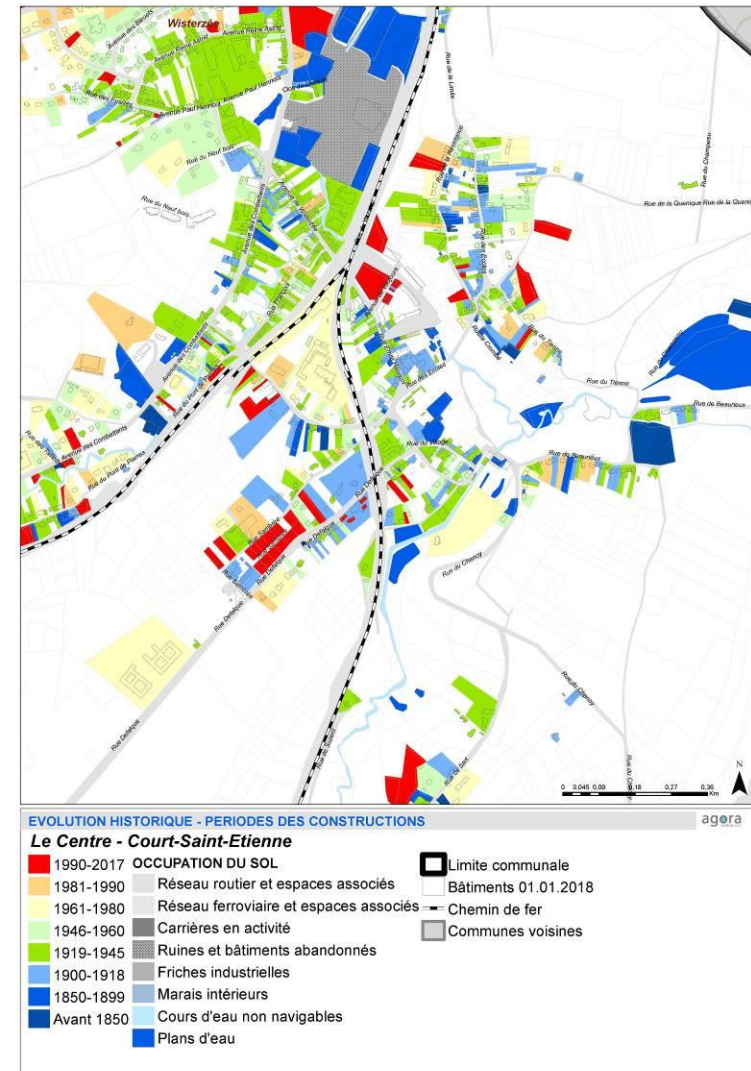


Figure 181: Evolution historique - périodes de construction, source Matrice cadastrale, cartographie AGORA,

La croissance de la population a entraîné le développement des services publics. Cela s'est particulièrement marqué dans l'enseignement puisque plusieurs écoles de niveau régional se sont implantées sur le territoire de Court-Saint-Etienne : écoles primaires et secondaires, d'enseignement général ou technique, du secteur public ou d'initiative privée.

Parallèlement, l'apport de populations a nécessité d'élargir la gamme des services culturels et sociaux, notamment par la création de logements à bon marché et l'ouverture de maisons d'accueil, tel le Home Libouton. L'ensemble de ces équipements, complétant le réseau commercial du centre et des quartiers, a progressivement renforcé le rôle de centre communal de Court.


Après la seconde guerre mondiale, Court Saint-Etienne connaît encore un essor démographique et économique qui se traduit par une **croissance considérable de l'habitat.**

Jusqu'à cette époque, les développements urbanistiques de Court-Saint-Etienne s'étaient progressivement déplacé des villages vers la route Nivelles-Wavre, axe principal du fond de la vallée. La modification de la route dite touristique dans les années '50 constituera une nouvelle liaison vers Genval et Bruxelles qui favorisera l'urbanisation rapide de terrains agricoles à proximité de Wisterzée. Lotissements et constructions de logements sociaux s'y succéderont jusqu'à une période très récente. Vers Genappe, la rue de Mérivaux est tracée dans un vallon se prolongeant en bordure du plateau agricole de la Chapelle-aux-Sabots.

L'extension de l'usine Henricot se poursuit le long de la Dyle, sur le site de l'usine n°2, en direction de Mousty. Celle-ci s'achève dans les années '60. La récession économique qui s'amorce dans la décennie suivante portera un coup fatal à la prospérité de la localité. En 1984, la faillite de la société est déclarée et les deux sites d'implantation tombent rapidement à l'abandon. Les conséquences économiques et sociales de cette fermeture se font encore sentir aujourd'hui sur la région : pertes d'emploi, manque de dynamisme commercial, concurrence des localités voisines, etc.

La commune, consciente de l'opportunité que constitue le site de l'usine n°1 voisin de la gare et de la maison communale, a opté pour le rachat de ce site désaffecté. De l'autre côté, l'usine n°2 a fait l'objet de ventes partielles par

l'intermédiaire de la Curatelle ce qui a permis une réaffectation partielle de cette zone industrielle avant que la commune n'exproprie le solde dans les années 90.

 **COURT-SAINT-ETIENNE CONNAÎT APRÈS 2000 UN NOUVEL ENGOUEMENT QUI SE TRADUIT PAR UNE CROISSANCE CONSIDÉRABLE DE L'HABITAT. CELLE-CI EST PRINCIPALEMENT CARACTÉRISÉE PAR DIVERSES VAGUES DE LOTISSEMENTS EN PÉRIPHÉRIE ET PAR LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE RÉNOVATION DU SITE DE L'USINE HENRICOT N°1. L'ATTRAIT DE COURT-SAINT-ETIENNE RÉSIDE NOTAMMENT DANS LA QUALITÉ DE SES PAYSAGES ET DANS SON CADRE DE VIE RELATIVEMENT PRIVILÉGIÉ DANS UNE RÉGION EN PLEINE CROISSANCE URBAINE. ENFIN, L'ACCROISSEMENT DE LA MOBILITÉ A MARQUÉ LA SECONDE MOITIÉ DU XXE SIÈCLE. LES FACILITÉS OFFERTES AU TRAFIC AUTOMOBILE INDIVIDUEL ONT RÉDUIT L'USAGE D'AUTRES MOYENS DE TRANSPORT, PERMIS DES RELOCALISATIONS D'ACTIVITÉS ET DE LOGEMENTS.**

3.1.3.2 BEAURIEUX

EVOLUTION DU NOYAU ET TYPOLOGIE DU BÂTI

Le hameau de Beurieux se situe à l'est de la localité de Court-Saint-Etienne, dont il est visuellement séparé d'une part par les bois de Laussau et de Glori, et d'autre part par la N25 qui borde le nord-ouest de la localité depuis 1989 et opère une césure importante dans le paysage, en isolant l'ancienne ferme Blanche du centre du village.

Le village occupe le fond et les deux versants de la vallée de l'Orne, qui vient de Mont-Saint-Guibert et qui détermine un axe est-ouest.

Sous l'Ancien Régime, Beurieux se compose de **deux entités principales**. La première, le centre du village, s'est formée dans la vallée de l'Orne, en amont de Court Saint-Etienne. La seconde a grandi à l'écart du village : il s'agit du hameau du Ruchaux, situé en bordure du plateau agricole à proximité du vallon du Ry Angon.

Le paysage figuré par Ferraris montre **des prairies marécageuses** sur la rive droite de l'Orne, alors que la rive gauche est occupée par la **partie agglomérée** du village, des potagers, des vergers, des cultures, des étangs.

Les campagnes situées au nord de la rue de la ferme blanche se présentaient alors à l'état de bruyère. Les principaux éléments du réseau de voies de communication sont en place. Les rues de Beurieux, Fossé des Veaux, du Grand Philippe, de Mont-Saint-Guibert, Vital Casse et Saussale rayonnent en étoile autour de l'ancienne ferme blanche et se prolongent à travers les campagnes.

Du point de vue morphologique, le village conserve sa configuration ancienne. Sur la rive gauche de l'Orne, où le relief est assez doux, le réseau des rues s'est développé perpendiculairement, à la vallée. De grosses fermes et quelques habitations rurales s'y sont installées avant 1850.

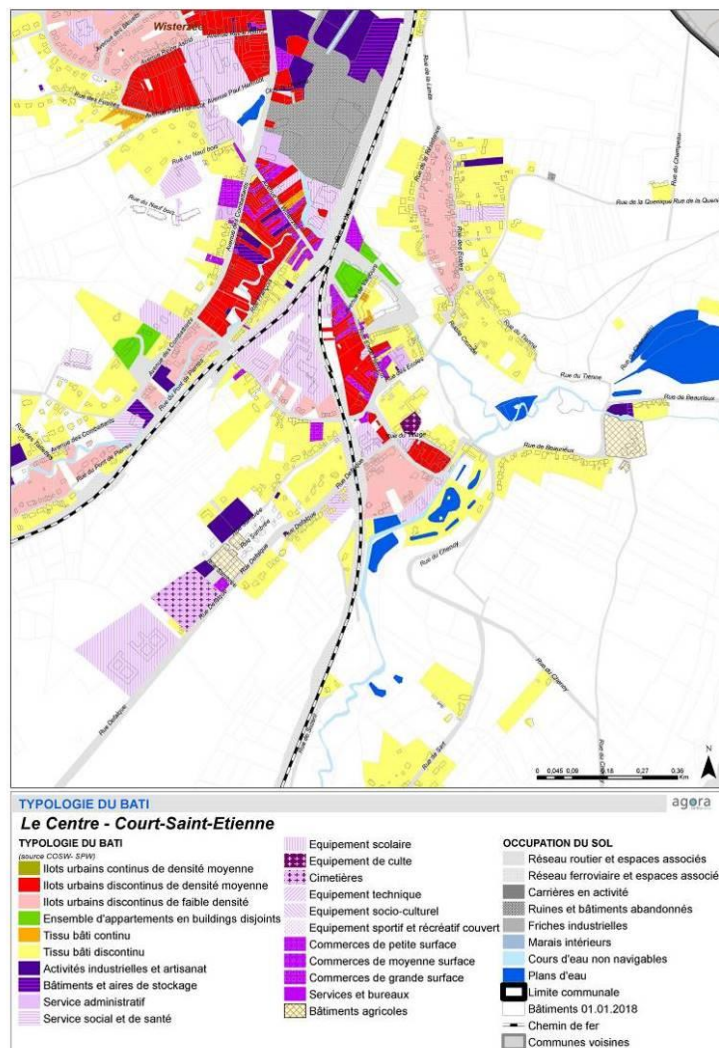


Figure 182 : Typologie du bâti, source COSW SPW, cartographie AGORA



Figure 183 : Extrait de Cartes de Vandermaelen de 1846-1854

La carte Vandermaelen montre un village assez étendu comportant plusieurs groupes d'habitations.

- Un premier groupe se répartit autour d'une grande ferme en quadrilatère, l'actuelle ferme de Beurieux.
- Le second s'étire le long de la rue de Beurieux et comprend notamment la ferme de la Vallée.
- Le troisième est localisé près de la crête du versant, le long de la rue du Grand Philippe.

On peut voir encore quelques bâtiments représentatifs : la ferme de Beurieux, typique du XVIII^e siècle, dite parfois la ferme blanche, la ferme de la Vallée et une petite ferme datant des environs de 1700.

Entre 1850 et 1950, Beurieux reste un **village principalement rural**, même si l'influence de Mont-St-Guibert se fait sentir : développement de la papeterie et de la brasserie, installation d'une forge vers 1860. La sablière voisine ne fera son apparition qu'au XX^e siècle. Le chemin de fer d'Ottignies à Namur sera tracé dans les années 1850 et provoquera une rupture avec les campagnes proches.

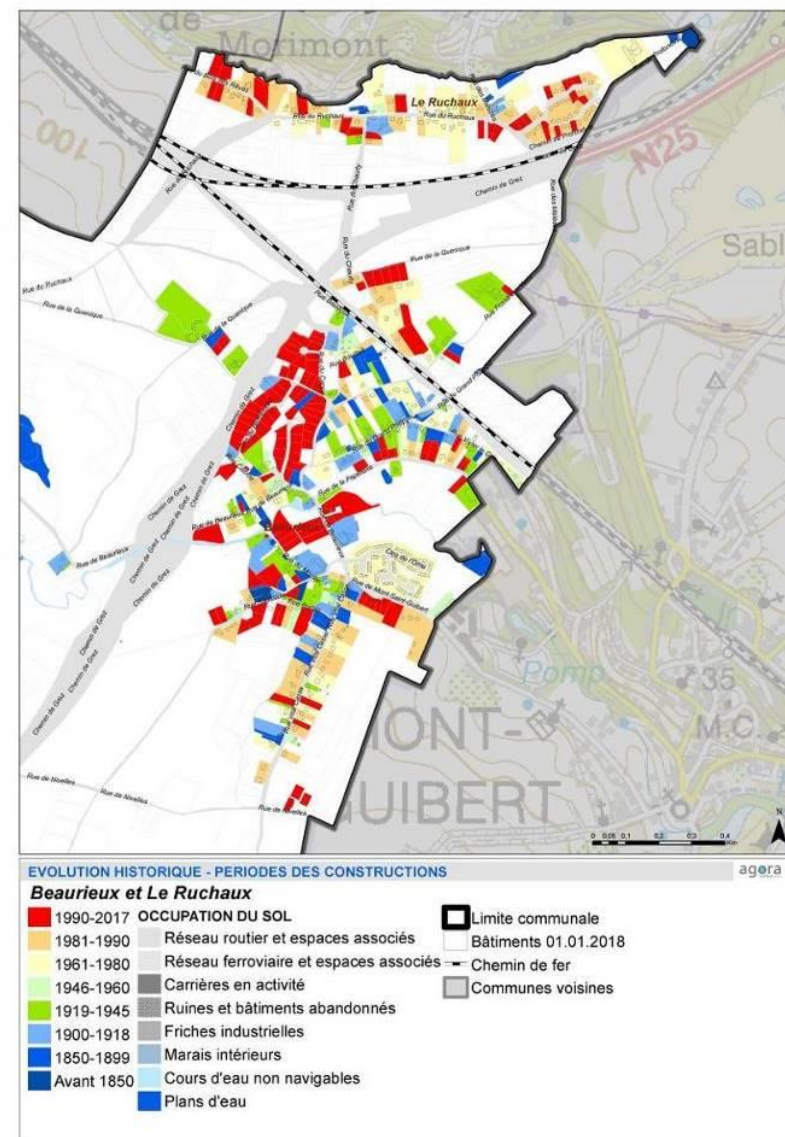


Figure 184 : Evolution historique, source matrice cadastrale, cartographie AGORA

Après 1950, Beurieux subit les effets de l'urbanisation des communes voisines : implantation d'une jonction ferroviaire vers Louvain-la-Neuve, construction de la dorsale du Brabant wallon (la RN25), pression du trafic de transit. La coupure avec le Ruchaux s'en trouve renforcée. L'agglomération s'étend. Ici, le développement se fait par quelques grands lotissements périphériques (rue Fossé des Vaux, Bois Catherine, rue Vital Casse). Ils s'étirent le long des voiries sans modifier la structure du réseau. D'autres opérations ont pour but le remplissage des terrains restés vides au cœur du noyau de l'habitat.

D'une taille modeste au départ, le village s'est densifié progressivement par la mise en œuvre **entre 1979 et 1981 d'un lotissement d'une septantaine d'habitations sociales** (le quartier du Clos de l'Orne), qui est construit à proximité de la ferme de Beurieux sans lien avec l'habitat traditionnel. Quoique présentant des qualités urbanistiques intéressantes, cet ensemble s'isole par sa structure en impasse et ne favorise pas l'insertion de ses habitants au sein de la communauté villageoise.



Figure 186 : Clos d'Orne (Photo Google street view)

Dès 1993, un vaste ensemble de maisons individuelles s'est développé entre la N25 et l'ancien moulin. Un peu partout dans le village, des villas quatre façades se sont insérées au cœur du bâti traditionnel.

Le site des papeteries, qui est à cheval entre Beurieux et la commune de Mont-Saint-Guibert a été reconverti depuis 2015. Sur le territoire de Court-Saint-Etienne, il s'agit de la création d'un parc et de 14 logements individuels.

Au Ruchaux, les opérations de lotissements amènent elles aussi leur lot de nouvelles constructions. Un ensemble résidentiel important a étendu le hameau vers la ferme de Profondval, à proximité du chemin de fer. Les terrains agricoles sont de plus en plus morcelés. Ici aussi, le surcroît de trafic lié aux flux vers les centres urbains et vers les grands axes routiers perturbe la quiétude de ce hameau. La réalisation d'un embranchement de la RN25 à la fin des années '80 n'a fait qu'aggraver cette situation. Le développement d'une zone de loisirs (le Bois des Rêves) et les développements résidentiels d'Ottignies (quartier des Bruyères) accentuent les difficultés.



Figure 185 : Rue Bettermont (Photo Google street view)

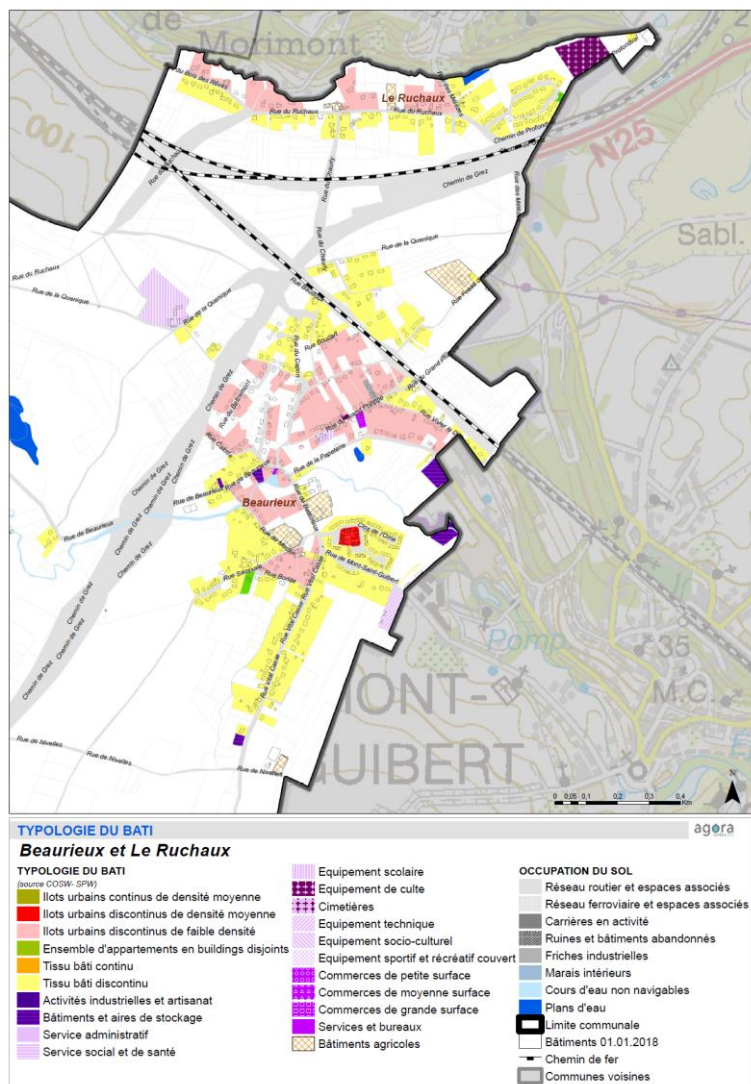


Figure 187 : Typologie du bâti, source COSW SPW, cartographie AGORA

3.1.3.3 SART-MESSIRE-GUILLAUME

ÉVOLUTION DU NOYAU ET TYPOLOGIE DU BÂTI

Le noyau de Sart-Messire-Guillaume s'est constitué sur le versant est de la vallée de la Thyle, en dehors des fonds humides. Toutefois, il demeure séparé par un vallon boisé.



Figure 188: Extrait de la Carte Ferraris de 1777



Figure 189 : Extrait de Cartes de Vandermaelen de 1846-1854

Le paysage de la fin du XVIII^e siècle est constitué de trois parties :

- Le fond de la vallée de la Thyle (Fond des Mays) est classé en prairies marécageuses. Le versant est de la vallée en contrebas du village est une zone de cultures qui se prolonge au sud par les Bruyères de Sart (et de La Roche) (vallon du Ry Ste-Gertrude).
- Le village et ses terres de jardins et de potagers sont dominés par le château. La crête de la vallée est boisée, même si l'on distingue ça et là des friches (Bas Jaunes et Suzeril).
- A l'est se développe le vaste plateau agricole du Chenoy, entrecoupé de vallonnements (le Ry de Glorie et le Ry de Beurieux), qui culmine au lieu-dit l'Arbre de la Justice.

Sur les cartes historiques, Sart apparait comme un village-rue construit à mi-pente, sur un replat dominé par la ferme-château. L'espace bâti montre quelques discontinuités encore perceptibles : un hameau à l'embranchement de l'actuelle rue Massart, le centre du village s'étirant entre l'église (construite au début de ce siècle) et la rue de Sart (à proximité du Clos des Queutralles), ainsi que la rue de la Chapelle, un autre hameau dans le vallon de la rue des Bas Jaunes.

Quelques fermes joutent la route vers Court-Saint-Etienne, à Suzeril et La Marache.

Le château, isolé du village par une légère dépression marécageuse, possède deux cours intérieures, quelques dépendances et un parc composé au sud-est. Le « château » actuel a été reconstruit à côté de la ferme dans le courant du XIX^e siècle sur les plans de l'architecte Coulon.

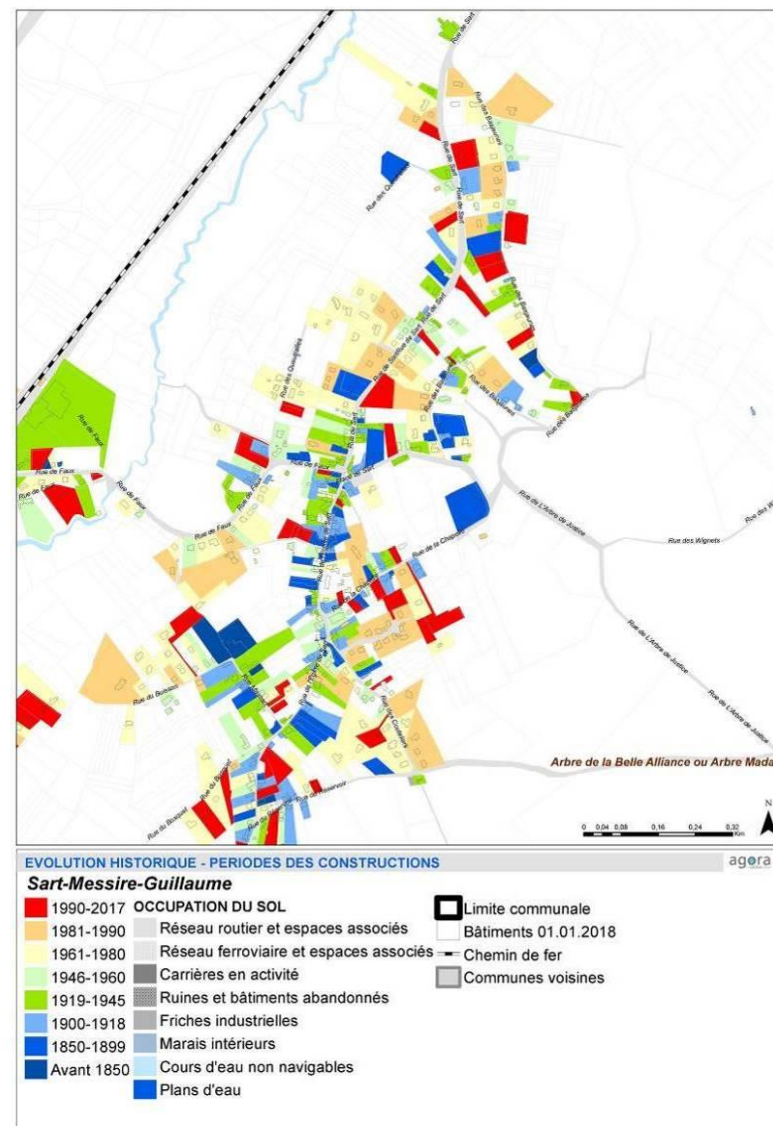


Figure 190 : Carte d'évolution historique du Sart-Messire-Guillaume

Dans les noyaux bâtis, se développe un tissu d'artisanat et d'activités para-agricoles. Entre 1850 et 1950 on constate un net déclin des petites exploitations rurales et la croissance de grandes fermes plus rentables et plus ouvertes à la mécanisation.

Il s'agit donc d'un village « aéré », avec un tissu discontinu à caractère rural (une certaine densité est toutefois à mettre en évidence).

Le réseau des chemins et sentiers a conservé sa structure ancienne, mise à part une rectification de la rue des Couteliers et l'apparition au XX^e siècle de voiries de lotissements.

Après 1950, le développement de Sart-Messire-Guillaume se fait de manière périphérique le long des voiries, ce qui entraîne une fusion progressive des différents noyaux voisins y compris le hameau de Faux.

Vers 1970, on voit aussi apparaître une première génération de lotissements résidentiels résultant de la discontinu, type villas 4 façades, qui fait « doubler » la surface du village.

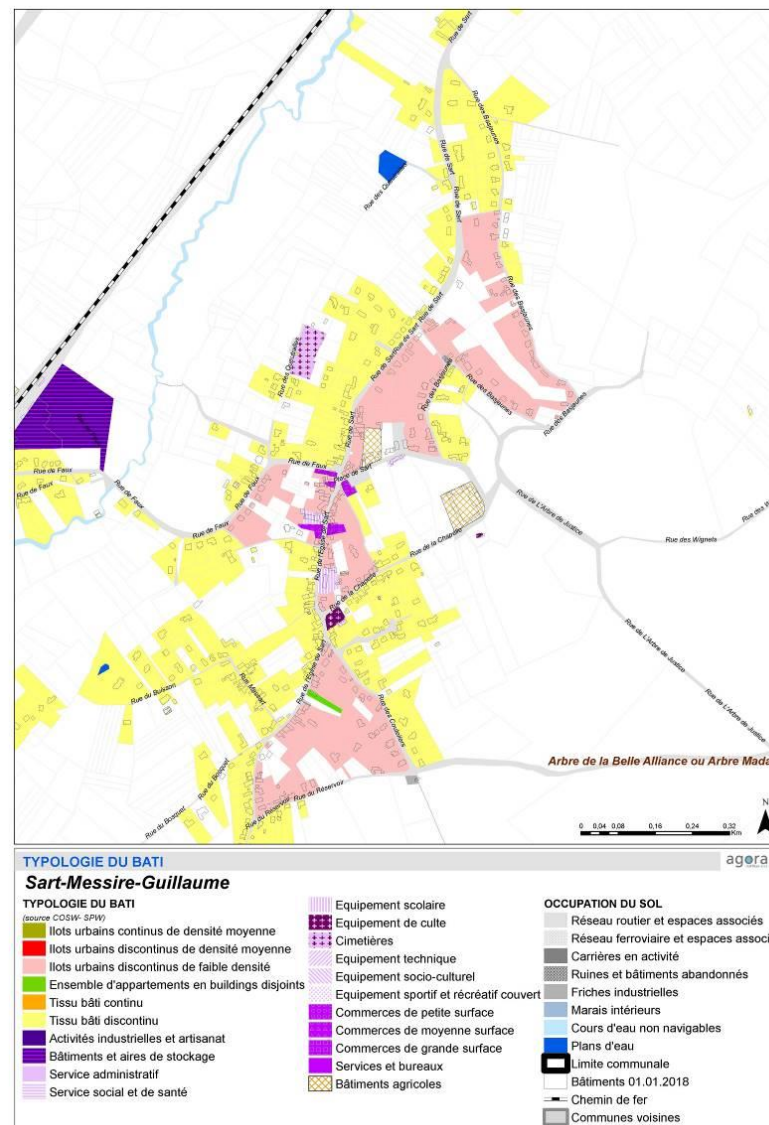


Figure 191 : Carte typologie du bâti du Sart-Messire-Guillaume

3.1.3.4 FAUX

EVOLUTION DU NOYAU ET TYPOLOGIE DU BÂTI

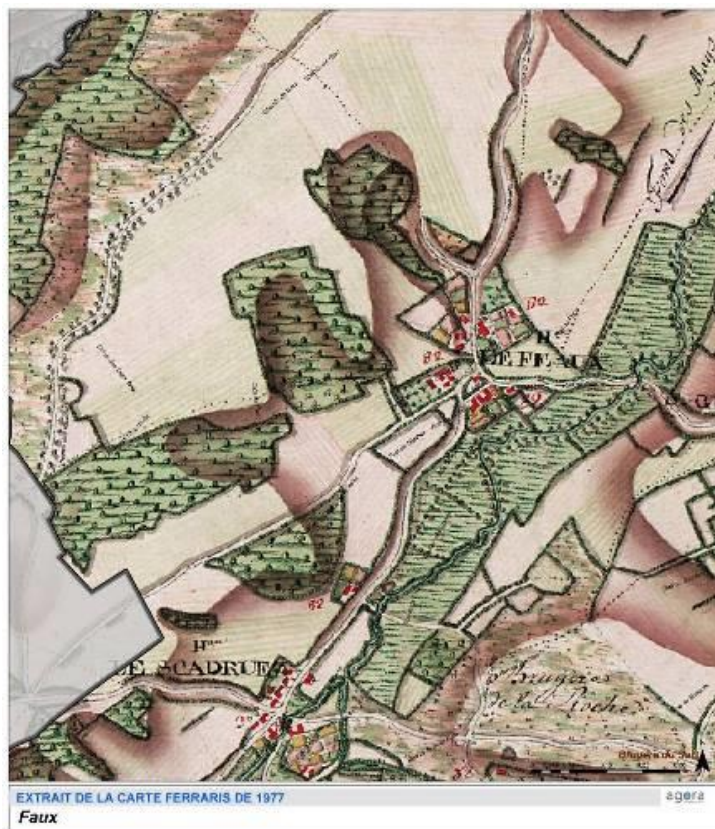


Figure 192 : : Extraits de la Carte Ferraris

Faux est mentionné lors de la délimitation administrative de Court-Saint-Etienne, en l'an XIII après la Révolution française. Mais il semble que l'origine de ce hameau situé au pied de Sart remonte à une époque plus ancienne. On connaît de longue date la ferme dite du Baron située au centre du village.

Faux s'étale entre le versant occidental et escarpé de la vallée de la Thyle et un étroit plateau de terres agricoles au nord/nord-ouest qui sépare ce petit hameau de la vallée voisine de la Dyle.

Le cadre naturel de cette petite localité se compose de parcelles boisées entrecoupées de prairies vallonnées et principalement de terres agricoles, au nord, nord-ouest. Les bois de Noirhat et des Plantées des Dames, sur le versant escarpé de la Dyle, ont vu leur superficie se réduire depuis la création de la N25 en 1989. Ils forment une limite visuelle et un écrin boisé.

Les cartes historiques indiquent un noyau d'habitat autour des rues qui forment encore le centre de ce village : rue de Nivelles, rue Basse et rue de Faux. L'habitat y était limité à la rive gauche de la Thyle.

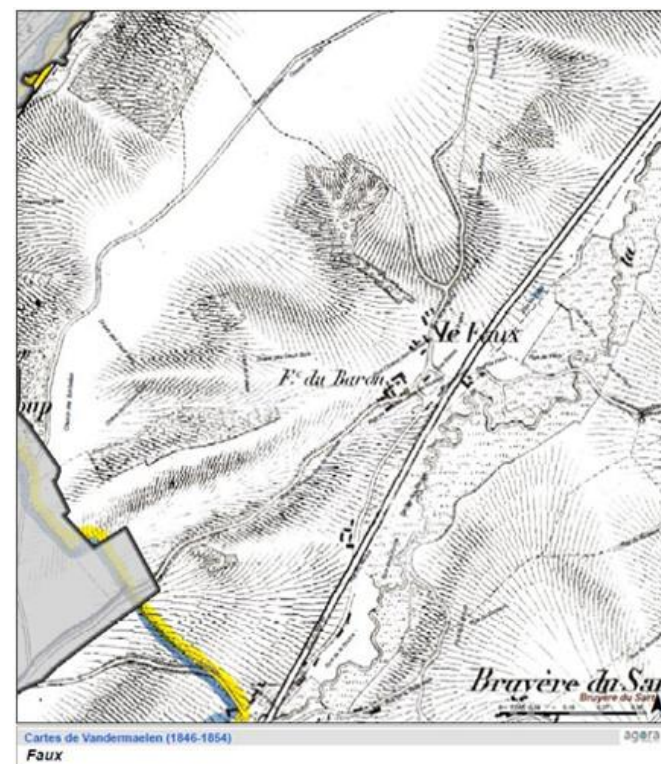


Figure 193: Extraits de la Carte Vandermaelen

La Thyle, qui sépare Faux du hameau de Sart-Messire-Guillaume à l'est, est très sinueuse et bordée de part et d'autre par une succession de petits plans d'eau, dans un environnement de prairies humides et boisées. Longeant son cours tortueux, la ligne de chemin de fer, établie au milieu du 19^{ème} siècle, a morcelé une première fois le hameau. Un siècle plus tard, elle se double de la route de Villers, opérant définitivement une césure nette dans le cœur de cette localité. Avant sa création, une petite patte d'oie située à proximité de la ferme du Baron constituait le cœur du hameau.

L'habitat traditionnel, très ténu, composé de simples habitations en brique sous bâtière, remonte principalement au début du 20^{ème} siècle. La proximité de la gare de La Roche, à quelques centaines de mètres, ainsi que l'exploitation de « terres noires » utilisées comme colorant au début du 20^{ème} siècle, ont certainement favorisé le développement du hameau. Il s'est étendu progressivement le long de la route de Villers et sur le versant occidental.

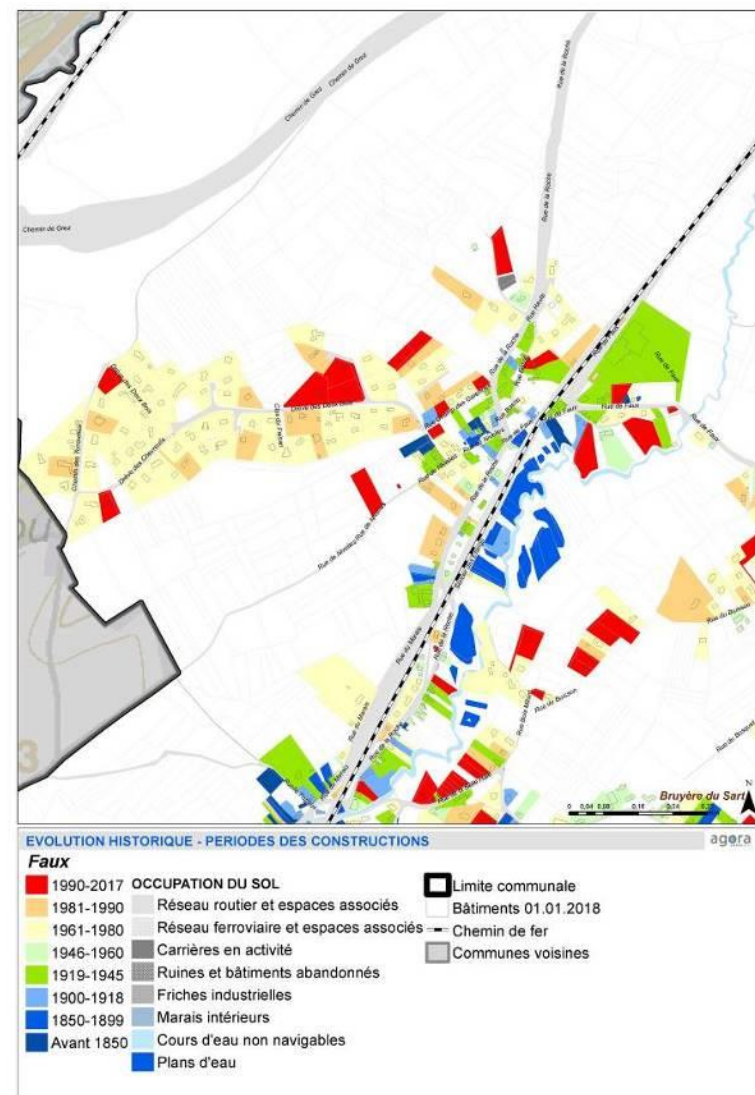


Figure 194: Carte Evolution historique, source Matrice Cadastreale, cartographie AGORA

Avant 1950, Faux s'est développé modestement par quelques opérations immobilières dispersées, notamment rue de La Roche et rue des Garennes.

Une importante opération foncière avait été réalisée dans les années 50-60. Il s'agit d'un véritable parc résidentiel de villas sous couvert boisé. Ce vaste lotissement peu dense s'est étendu entre le hameau et le chemin des Tombelles, sur les versants d'un vallon exposé au sud, sans réel lien avec la structure préexistante. La drève des deux Bois y décrit une boucle sur laquelle débouche un ensemble de clos en impasse.

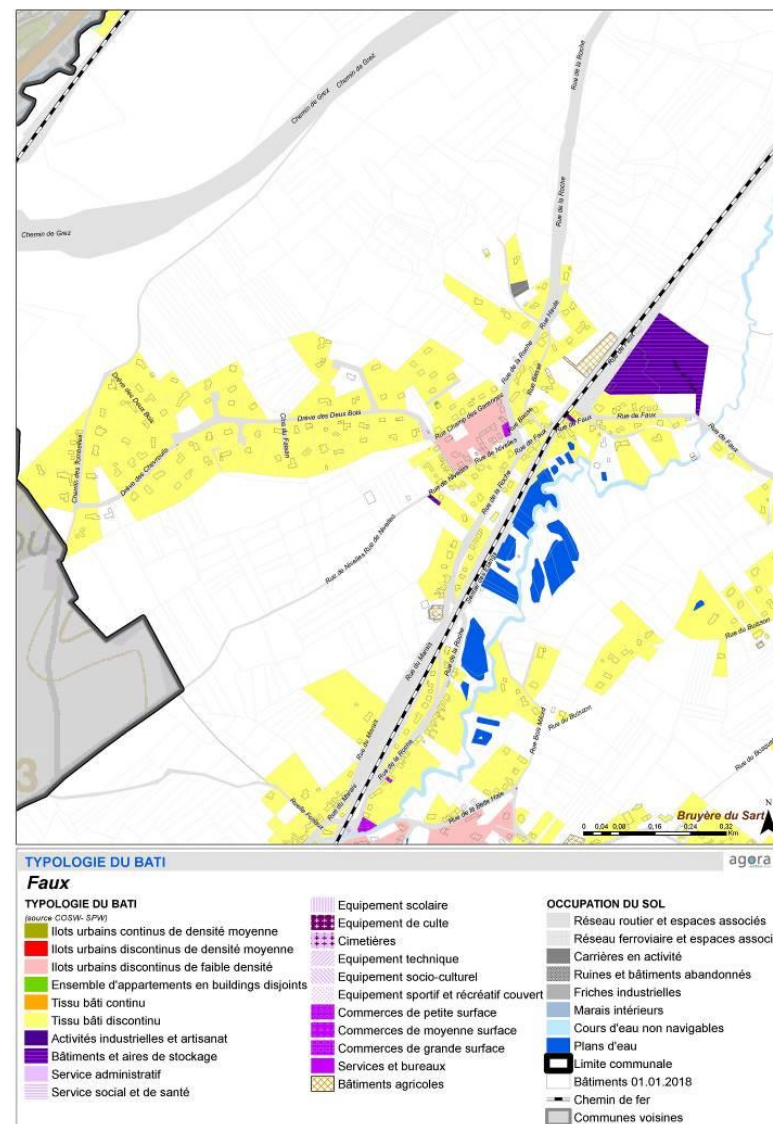
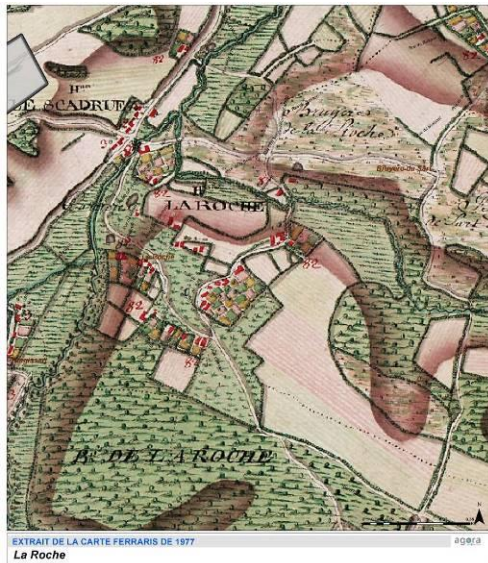


Figure 195: Typologie du bâti, source COSW, cartographie AGORA

3.1.3.5 LA ROCHE



Le village de La Roche dont le nom apparaît seulement lors de la délimitation de la commune (an XIII), doit son appellation aux carrières que l'on y a exploitées. Dès la fin du XVIII^e siècle, ses extensions se fondent avec le hameau de Tangissart (ancienne commune de Baisy-Thy), dont les dernières maisons ne sont séparées du village que par quelques arpents de zone marécageuse.

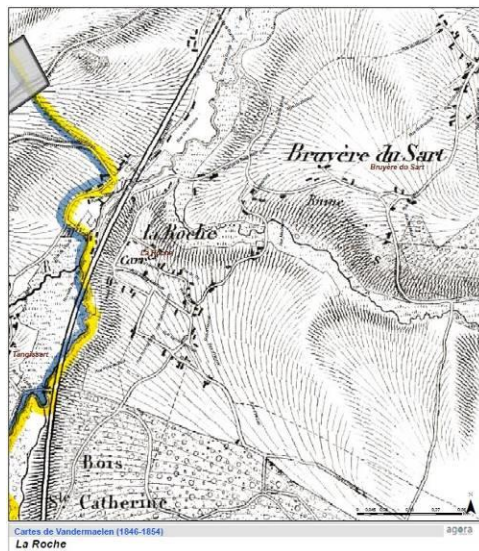


Figure 196 : : Extraits de la Carte Ferraris de 1777 et Vandermaelen

Les cartes historiques montrent La Roche en trois hameaux séparés par la crête sud du vallon du Ry Ste-Gertrude.

- Dans le fond de la vallée, on distingue le hameau dit « le Scadruez » où se croisaient le chemin vers Villers et le chemin reliant Sart à Bousval. Ce hameau dépendait comme Tangissart de la paroisse de Baisy. C'est là que l'on distingue encore quelques anciennes demeures de pierre.
- Au sud, sur la crête du vallon, on reconnaît un chemin qui pourrait être la rue Ste-Gertrude ou la rue d'Heuval ; ce chemin prend la direction du hameau situé sur le sommet de la vallée. Cette voie est bordée d'habitations du côté sud, à proximité du bois de La Roche.
- En face et à mi-pente de versant sud du Ry Ste-Gertrude, quelques habitations forment un troisième noyau d'habitat le long des rues Masbourg et du Try. Comme à Sart, le réseau des voiries est en place et n'évoluera guère.

Le village s'inscrit à la lisière des bois de l'abbaye de Villers. Il ne semble pas que les cultures y ait été importantes puisqu'elles n'apparaissent que dans la frange séparant le bois du Sartage et le bois Ste-Catherine.

La carte Ferraris situe quelques carrières à proximité du village, notamment sur les versants plus pentus à proximité de la gare.

La Roche a connu une évolution semblable à Tangissart durant les années 1850 et 1950. On y trouve quelques activités d'industrialisation : des carrières, le moulin de La Roche, une industrie à Bruyère, une autre à Faux, etc. Dès la création de la ligne de Charleroi à Louvain, le chemin de fer eut une halte à La Roche. Le moulin de La Roche y est déjà mentionné en 1864.

De même, la filature Navette était à cette époque alimentée par le Ry Ste-Gertrude. On signalait aussi dans le Bois de l'Emitage Saint-Jean la présence du moulin d'en haut et du moulin d'en bas alimentés par le Ry Pirot.

Le paysage de la vallée de la Thyle est marqué par une densification croissante de l'habitat entre 1850 et 1950. De plus, le tracé du chemin de fer a modifié considérablement le relief. Pour le reste, la grande stabilité du milieu rural n'entraîna pas de mutations importantes de l'environnement naturel.

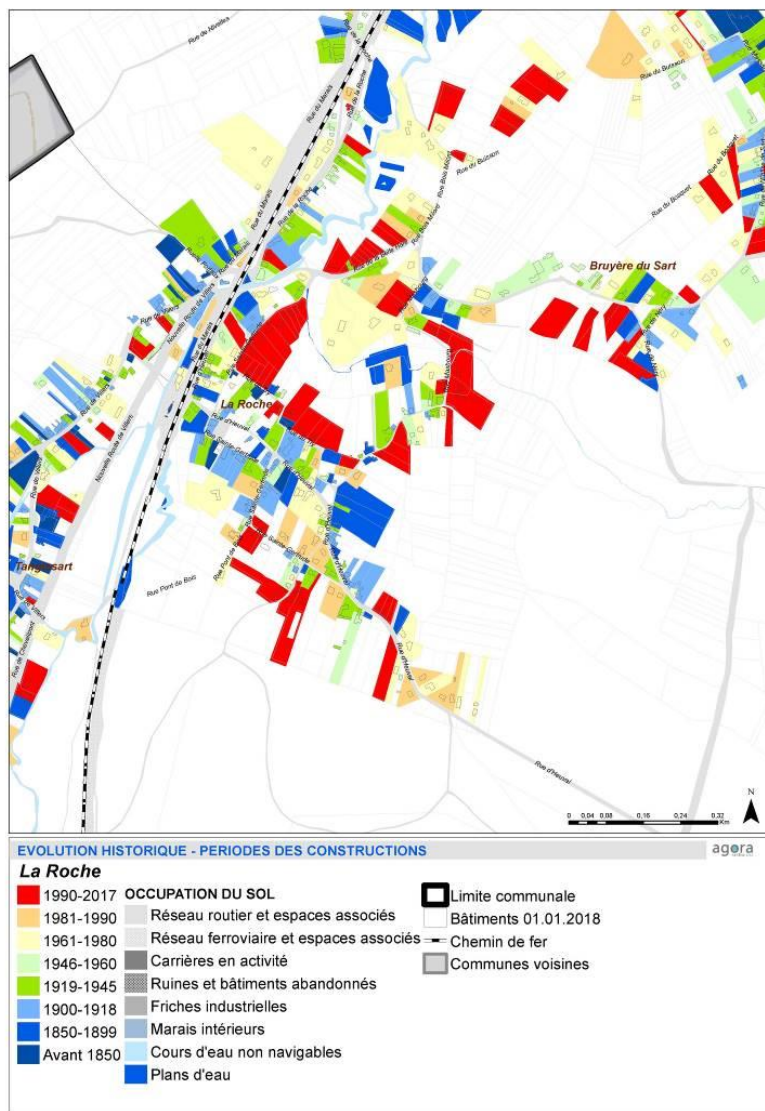


Figure 197: Evolution historique, source Matrice cadastrale, cartographie AGORA

Le réaménagement de la route de vallée, la RN275, n'a pas été un vecteur de développements nouveaux. Les terrains jouxtant cette voirie étaient en fait des fonds de jardin.

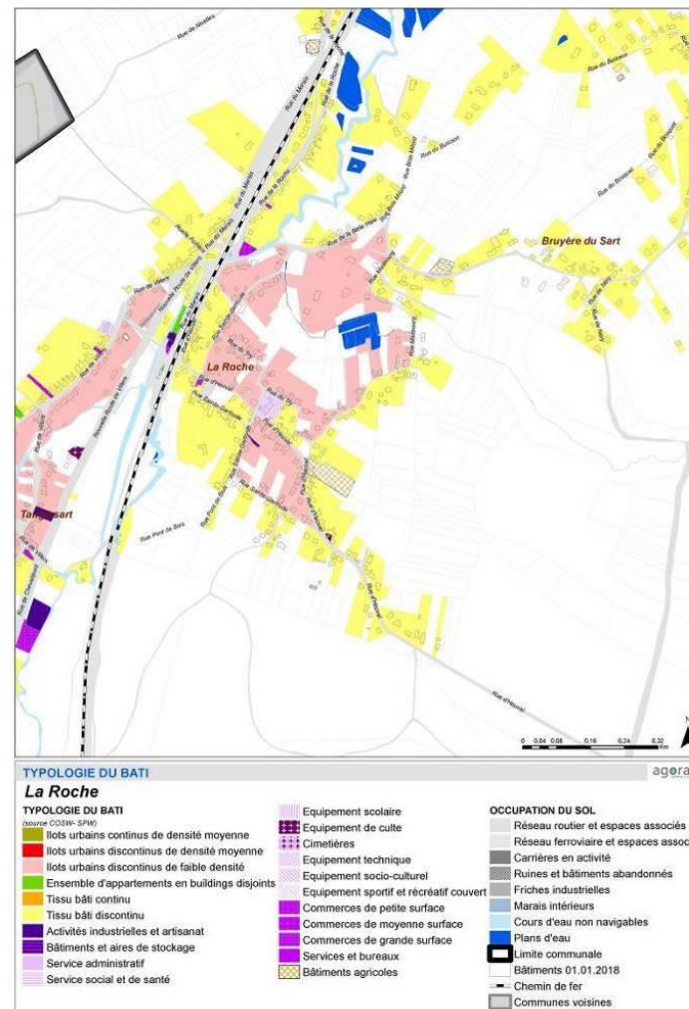


Figure 198: Typologie du bâti, source COSW, SPW, cartographie AGORA

3.1.3.6 TANGISSART

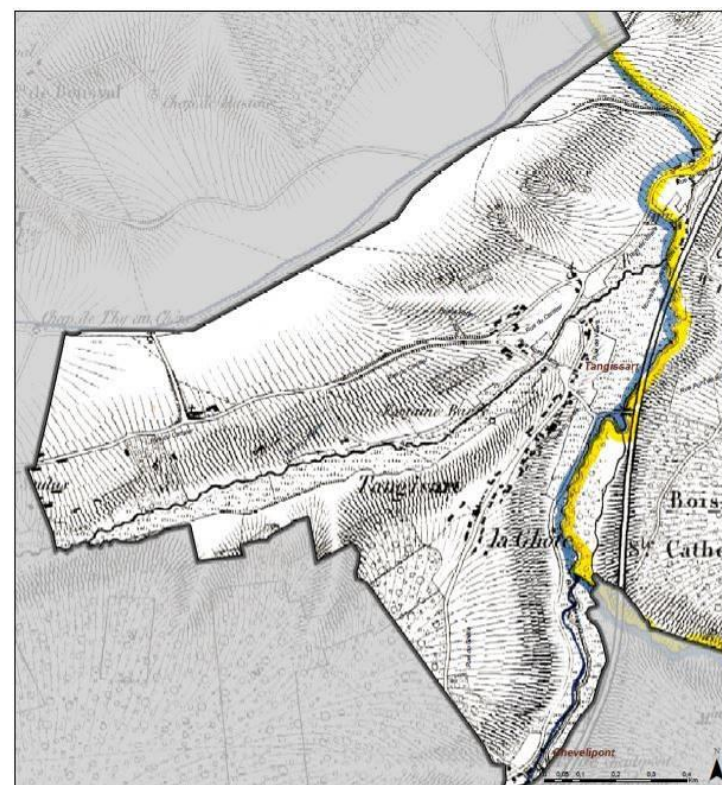
Tangissart est cité à partir du XII^e siècle. On y rattache souvent le hameau dit « Le Cerisier » sur le versant occidental du vallon du Ry D'Hez, aux confins de la commune. Tangissart possédait un oratoire et une chapellenie. La chapelle Notre-Dame de Tangissart a été vendue sous la Révolution française puis rendue en 1841 à la paroisse de Baisy.



Figure 199 : Extraits de la Carte Ferraris de 1777

La structure du village s'articule de part et d'autre du vallon du Ry d'Hez. Sur la rive droite, la rue du Ghête s'étire comme un village-rue le long de la crête.

Elle relie un ancien passage de la Thyle au massif forestier de l'abbaye de Villers en direction de Baisy ; elle se prolonge par l'actuelle rue de Villers. Cet ensemble est ponctué par l'église implantée au bord du ruisseau. La route de vallée vers Villers, un simple chemin, n'avait jusqu'alors pas été urbanisée.



Le lieu-dit Chevlipont est déjà cité en 1153. Ce nom provenant sans doute du Vavillatus Pons signifierait « le pont qui plaisante ». Le moulin est signalé par Tablier et Wauters (1859). On y mentionne également l'existence d'un étang rétabli au milieu du 19^e siècle, quoique creusé par les moines de Villers (acte de 1218).

Le réseau viaire actuel est tracé à l'exception de la route dite touristique qui n'apparaîtra qu'au 20^e siècle. Le paysage est dominé par les bois de l'abbaye de Villers tout proches. On distingue quelques cultures sur les coteaux du Ghête, vers les Créquions et sur les hauteurs de la chapelle du Try au chêne.

Le fond de vallon du Ry d'Hez ainsi que les abords de la Thyle sont alors des prairies marécageuses. Une vaste lande inculte couvre le versant exposé au sud du vallon du Ry d'Hez, versant devenu bois et hameau.

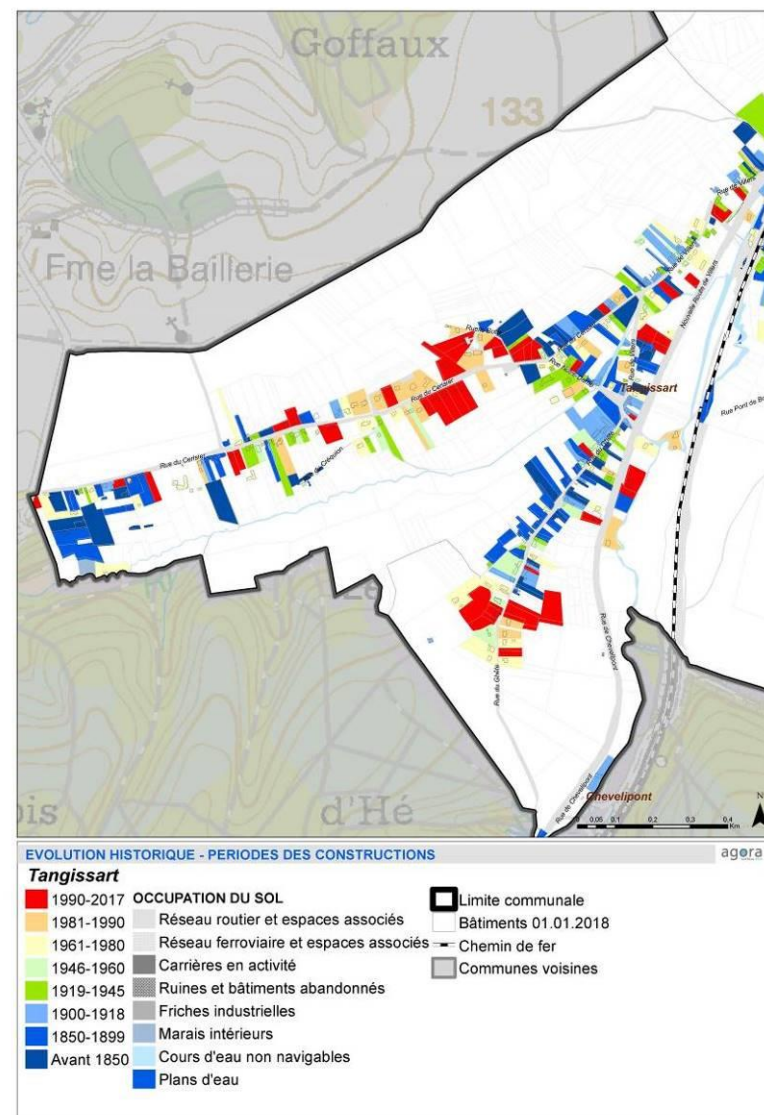


Figure 200 : Evolution historique, source Matrice cadastrale, cartographie AGORA

3.1.3.7 LIMAUGES

Limauges n'apparaît sur la carte des Pays-Bas autrichiens que comme un noyau comportant quelques constructions. La carte de Vandermaelen indique quelques constructions nouvelles qui ne forment pas réellement une agglomération. Ce hameau relevait, comme Ferrières qui lui est voisin, de la paroisse de Mousty. Le noyau construit est entouré de champs légèrement vallonnés et de massifs boisés et se termine par quelques constructions dans le fond du vallon situé au nord du hameau.



Figure 201 : : Extraits de la Carte Ferraris de 1777 et Vandermaelen

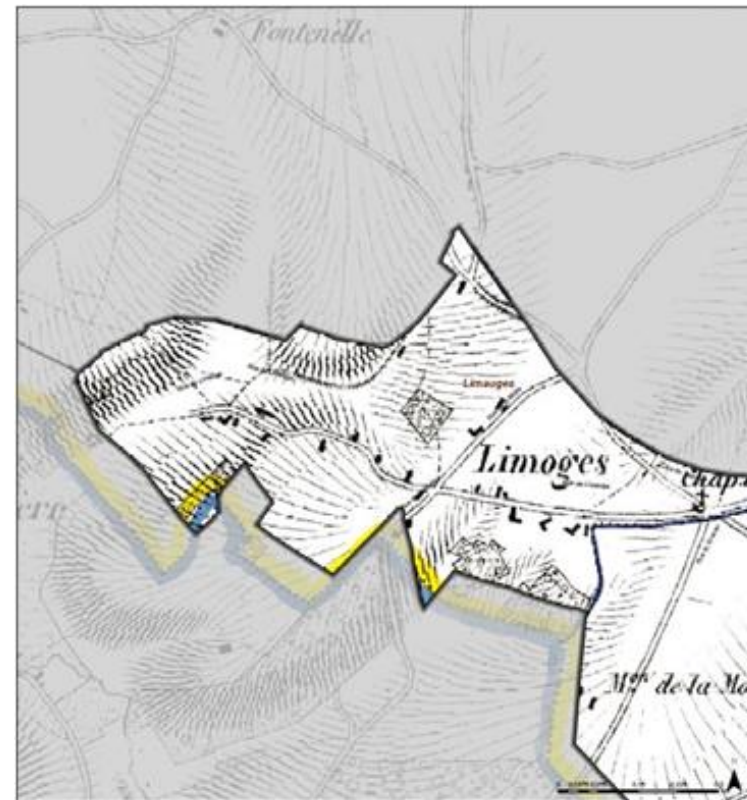


Figure 202 : : Extraits de la Carte Ferraris de 1777 et Vandermaelen

Limauges est resté durant du 19^{ème} siècle en dehors des grands mouvements démographiques et économiques. Ce ne sera qu'après 1950, avec la modernisation de la chaussée de Bruxelles, que des changements sensibles apparaîtront. Le village évolue sans heurts, par transformation ou construction interstitielle, notamment en fonction des changements des pratiques agricoles, sans qu'apparaissent de mutations dans son réseau de voiries ou dans le paysage campagnard.

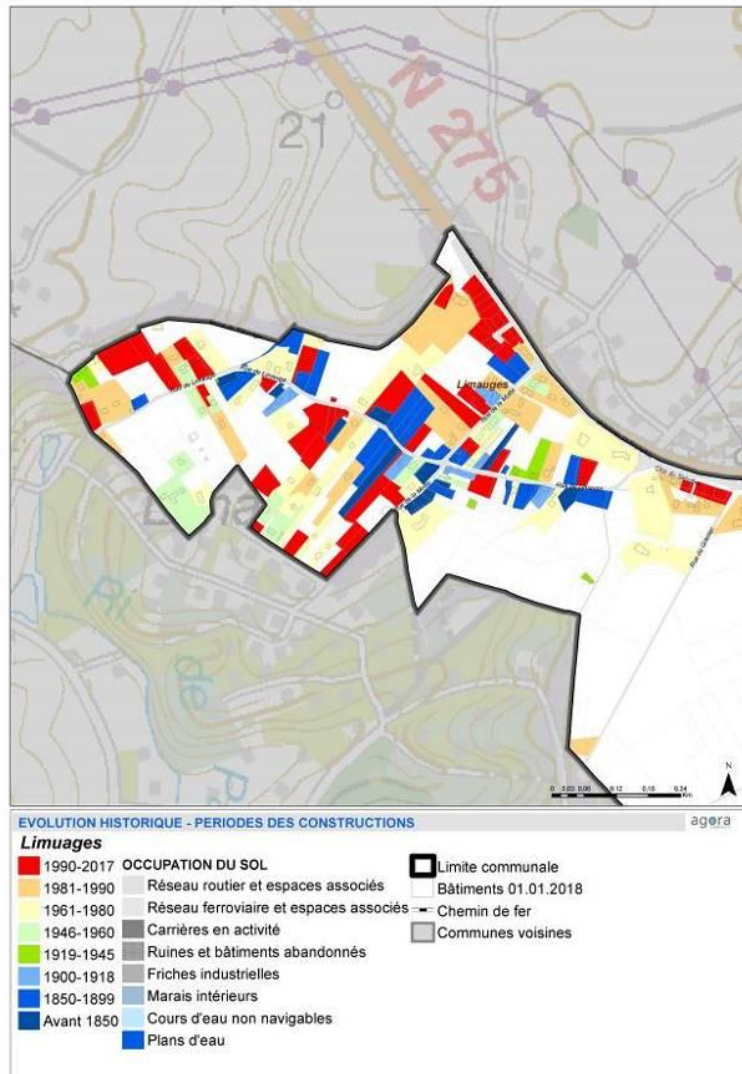


Figure 203 : Evolution historique, source matrice cadastrale, cartographie AGORA

3.1.4 PATRIMOINE BÂTI

La carte ci-après présente la localisation des biens repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel.

L'Inventaire a pour objectifs la connaissance, la protection et la gestion des biens inscrits, ainsi que la sensibilisation du public. L'inscription d'un bien à l'Inventaire lui reconnaît une qualité patrimoniale au niveau local, à la différence du classement, qui identifie la qualité patrimoniale d'un bien au niveau régional. Parmi eux, 10 monuments et/ou sites sont classés.

MONUMENT (M) et SITES (S)	ARRETE
Hall n° 11 de l'usine Henricot n°1 ,rue Emile Henricot n° 4	02/10/1995
Les ruines de la chapelle de Sart-Messire-Guillaume (M) ainsi que l'ensemble formé par ces ruines et leurs abords (S)	16/10/1975
L'église Saint-Etienne et le mur d'enceinte du cimetière (M) ainsi que l'ensemble formé par l'église, le presbytère, le cimetière et les abords à Court-Saint-Etienne (S)	04/12/1989
Ensemble formé par le parc du château de Court-Saint-Etienne	07/07/1976
L'église Saint-Etienne et le mur d'enceinte du cimetière (M) ainsi que l'ensemble formé par l'église, le presbytère, le cimetière et les abords à Court-Saint-Etienne (S)	04/12/1989
Monument funéraire Goblet d'Alviella sis dans l'enceinte du cimetière communal (M) ainsi que l'ensemble formé par cet édifice et ses abords à Court-Saint-Etienne (S)	23/09/1988
Façades et toitures de la maison sise Place Communale n°6	01/10/1992
Façades et toitures des quatre ailes principales de la ferme du Sartage sise Drève du Chenoy (M) ainsi que l'ensemble formé par ce bâtiment et les terrains environnants (S)	16/11/1993
Façades et toitures des bâtiments constituant l'ensemble de la ferme de Beurieux, sise rue Saussale à Court-Saint-Etienne	06/09/1988
Chapelle du Try-au-Chêne et la potale Notre-Dame d'Alseberg ainsi que l'ensemble formé par ces monuments et leurs abords (+ Genappe)	01/09/1997
Façades, toitures et salle de spectacle du Foyer populaire, rue Belotte 1 (M)	04/04/2000

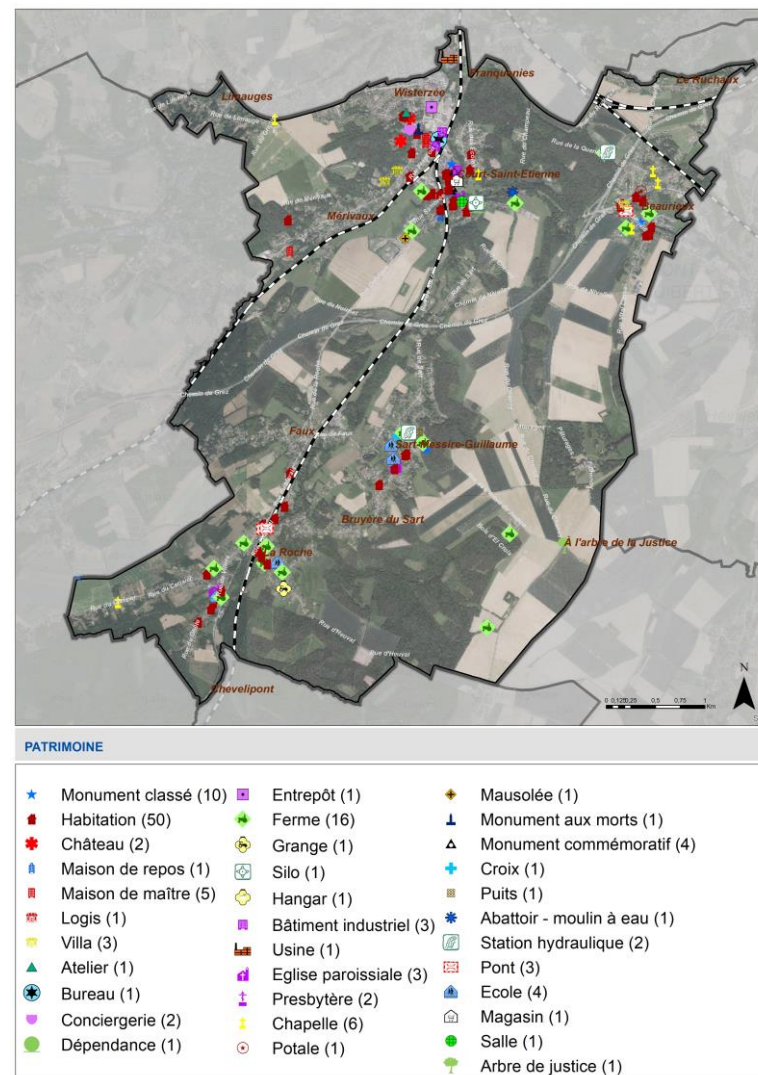


Figure 204: Biens repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel et les monuments classés

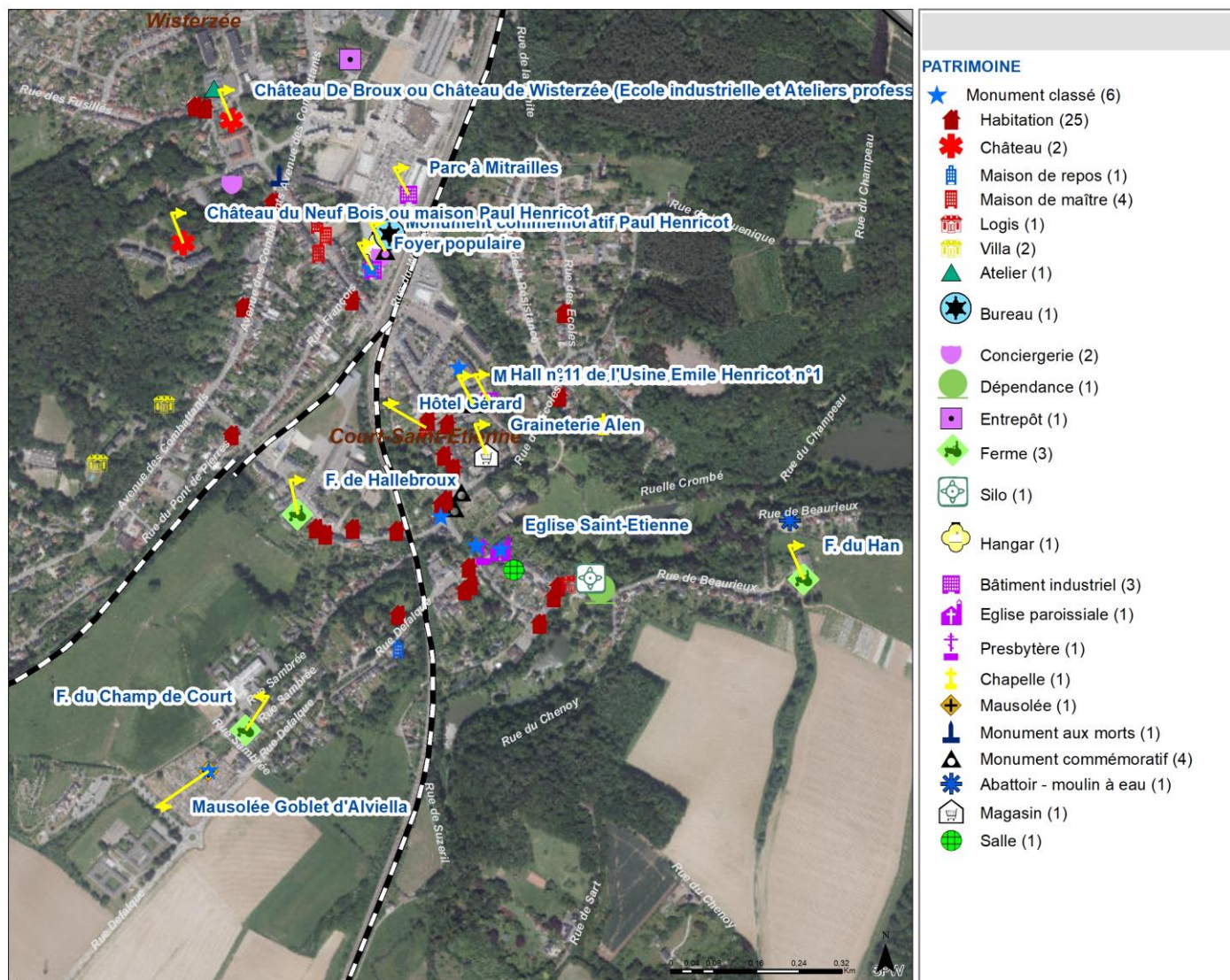


Figure 205. Patrimoine, Zoom sur Court-Saint-Etienne centre, cartographie AGORA

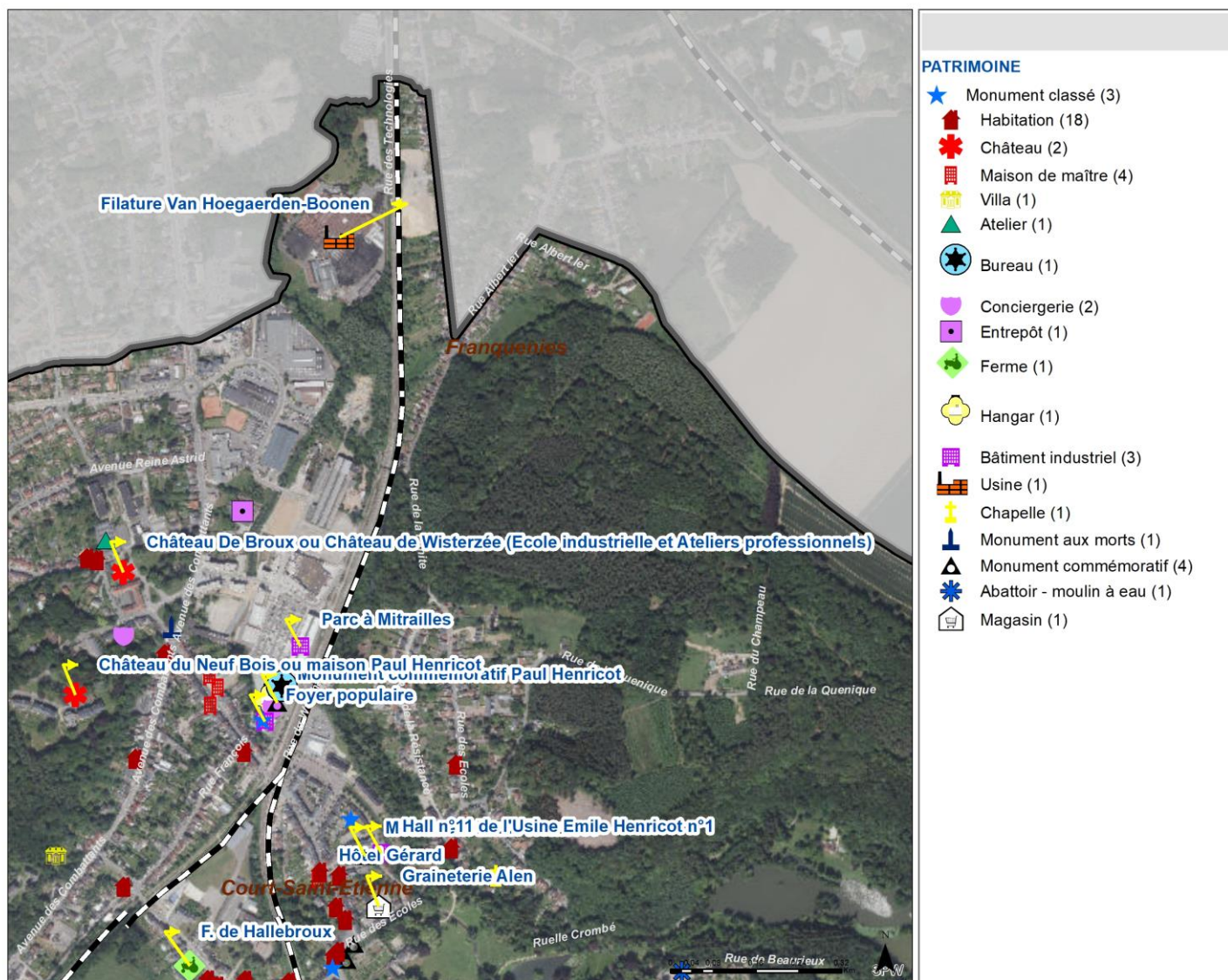


Figure 206: Figure 196. Patrimoine, Zoom sur Wisterzee, cartographie AGORA



Figure 207: Figure 196. Patrimoine, Zoom sur Beaurieux, cartographie AGORA

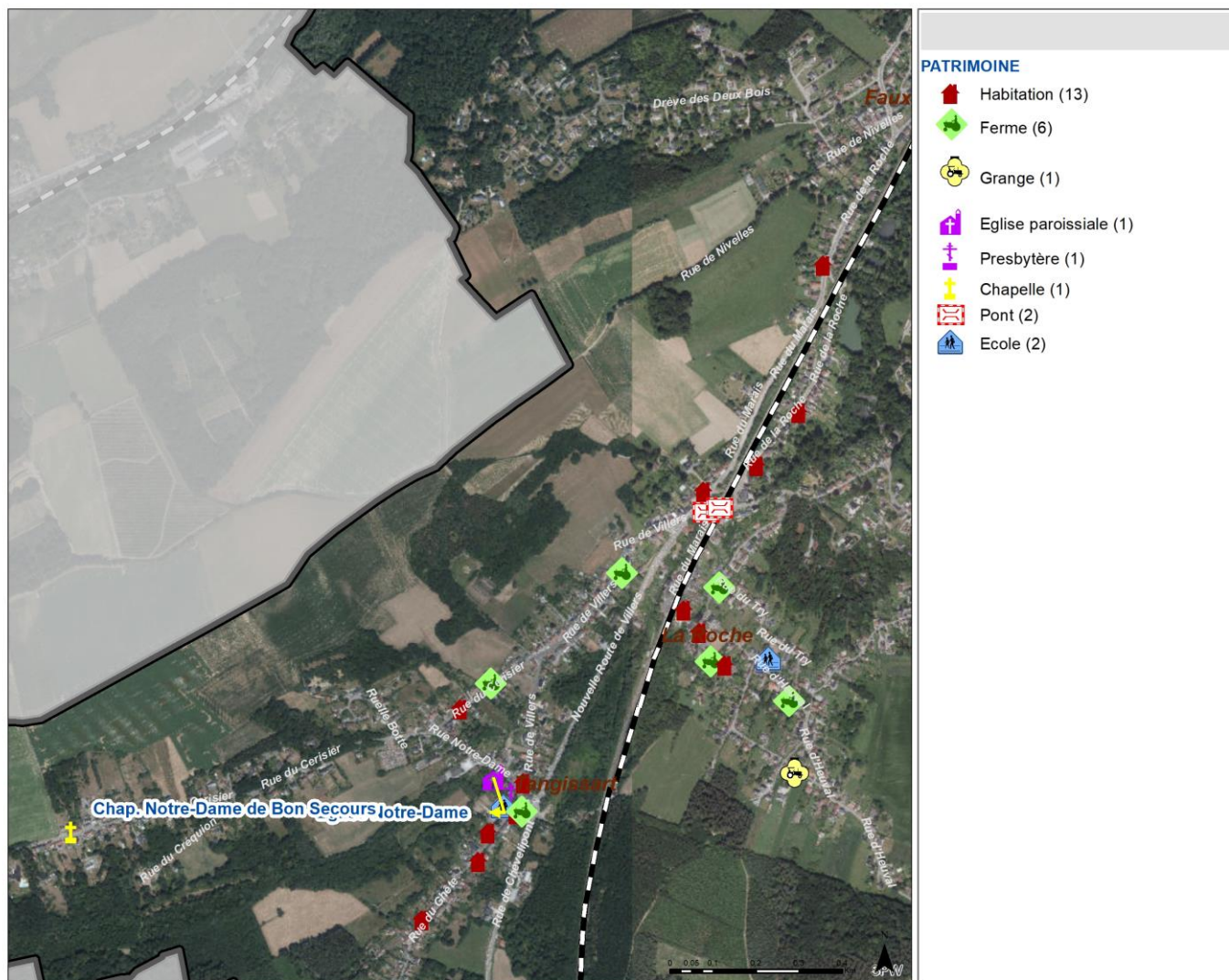


Figure 208: Figure 196. Patrimoine, Zoom sur Tangisart, cartographie AGORA

LE PATRIMOINE HISTORIQUE

Dès la préhistoire la région de Court-Saint-Étienne est occupée par les civilisations de l'Age de Pierre. La trace la plus visible étant la pierre qui tourne à Beaurieux. Vers 1500 avant J-C les premières tribus celtiques occupent le territoire.



Figure 209: Tombelle sur laquelle fut érigée au début du XIXe un calvaire, disparu aujourd'hui, baptisé Calvaire Liboutton., source www.patrimoine-stephanois.be

POINT D'INTÉRÊT	DESCRIPTION
NÉCROPOLES CELTIQUES (OU LA QUENIQUE) AUX ÂGES PRÉ-ROMAINS	Seules des nécropoles sont connues, liées à l'occupation de deux peuplades différentes : l'une des Gens des Champs d'Urnes, et l'autre de guerriers « Hallstattiens ». Un matériel paléolithique et néolithique a été récolté lors de prospections. Ce site assez vaste est repris comme site archéologique au plan de secteur et comprend deux zones (zone forestière).
PLANTÉE DES DAMES	Situé à Noirhat, le site recèle des traces de l'occupation celtique vers 1500 avant J.-C. Des tombelles datant de cette époque sont présentes.
LA « PIERRE QUI TOURNE » (OU « EL PINE QUI TOUNE »)	Large pierre plate constituée d'une roche non indigène, située au pied d'un chemin creux.



Figure 210: La Pierre-qui-tourne ou « el pîre qui toûne », source www.patrimoine-stephanois.be

LE PATRIMOINE RURAL

Au siècle dernier, pas moins de 500 exploitations agricoles étaient recensées sur le territoire stéphanois. Nombre d'entre elles ont conservé leur caractère d'origine. On peut notamment citer (*liste non exhaustive, descriptif repris du site www.patrimoine-stephanois.be*) :

FERME	DESCRIPTION
LA FERME DE BEAURIEUX	Une grosse cense brabançonne en quadrilatère irrégulier, remaniée en 1721. Elle est une ancienne dépendance du château de Beurieux (classé en 1988 comme monument).
LA FERME DU CHENOY	Implantée sur le plateau du Chenoy et insérée dans les bois de ce nom, au nord-nord-est de l'Arbre de la Justice.
LA FERME OU « CENSE » DU HAN	Anciennement, la ferme du Han, se dénommait « cense de Hang », hang signifiant terrain dans une boucle de rivière, l'Orne.
LA FERME DU SARTAGE	Ferme isolée dans la campagne. Après la Révolution française, la ferme du Sartage fut remise en vente comme « bien national ».
LA FERME DE SART	Ferme-château de la 2e moitié du XVIIIe siècle et du XIXe siècle, bâtie sur les fondations d'un manoir seigneurial détruit dans un incendie en 1787.
LA FERME BLANCHE	En 1773, il s'agissait d'une gendarmerie, la Blanche Maison. Reconstituée au 19ème siècle et encore transformée récemment, elle abrite actuellement une école pratiquant la pédagogie Steiner-Waldorf.

LES MOULINS

MOULIN	DESCRIPTION
ANCIEN MOULIN DE BEAURIEUX	Le moulin de Beurieux, déjà cité en 1312, fut bâti sur une très ancienne chute d'eau de 1,65m, à un endroit proche du moulin actuel.
MOULIN CEULEMANS	Près du confluent Thyle-Orne, se dresse le moulin Ceulemans. Le moulin a cessé toute activité en 1977 et a été restauré et aménagé en appartements, tandis que le silot à grains a été transformé en atelier pour la réalisation de décors de théâtre.
MOULIN DE CHEVLIPONT	Situé au Sud de la commune, le moulin de Chevlipont est daté du XIII ^{ème} siècle. Il a été récemment transformé en habitations



Figure 211: Le moulin de Beurieux, source www.patrimoine-stephanois.be

PATRIMOINE CIVIL ET RELIGIEUX

Les monuments et autres bâtiments remarquables :

EGLISE OU CHAPELLE	DESCRIPTION
LA CHAPELLE CASTRALE DE SART	La chapelle, en style gothique ogival, aurait été bâtie vers 1590 par Messire Joachim de Termonde, seigneur de Sart. Le site a été classé et la chapelle a été restaurée en 1986 par le comte René Boël.
LA CHAPELLE DE BEAURIEUX	La Chapelle de Beurieux a été élevée en 1913 en reprenant des murs de trois petites maisons. Elle succéda à la chapelle castrale du château de Beurieux disparue comme lui à la fin du 18 ^{ème} siècle.
LA CHAPELLE CASSE OU CHAPELLE NOTRE DAME DES AFFLIGÉS	Au n°18 de la rue Fossé des Vaux, se trouve la Chapelle Casse ou Chapelle Notre Dame des Affligés, érigée vers 1880 par les parents d'Henri Casse en remerciement de la guérison du boitement de leur fils, guérison survenue après un pèlerinage à Notre-Dame des Affligés à Villers-la-Ville.
EGLISE SAINT-ÉTIENNE	Fascinante à plus d'un titre. Sa tour remonte à l'époque romane, au 11 ^e ou 12 ^e siècle. Au 16 ^e siècle, elle est reconstruite une première fois et à la fin du 18 ^e siècle, une nouvelle reconstruction lui donne son visage actuel.
EGLISE SAINT ANTOINE	De style néo-roman, a été inaugurée le 11 février 1912. Elle a été construite par l'architecte Emile Van Halen, qui s'est notamment occupé de la restauration de la collégiale de Nivelles.
EGLISE DE TANGISSART	Reconstruite en 1872 à l'emplacement d'une chapelle vétuste par des maçons du village et de nombreux manœuvres volontaires, l'église de Tangissart est dédiée à Notre-Dame.
MAUSOLÉE GOBLET D'ALVIELLA	Edifié entre 1887 et 1889 (architecte A. Samyn), le mausolée affecte l'allure générale d'un temple hindou.
CHAPELLE NOTRE DAME DE GRÂCE (CHAPELLE AUX SABOTS)	Erigée en 1774 par J. A. Leurquin, elle est située le long de la chaussée de Bruxelles. Chaque année, une procession religieuse s'y rend (1 ^{er} dimanche de septembre).



Figure 212: La chapelle castrale de Sart, source www.patrimoine-stephanois.be

D'autres petites chapelles se trouvent sur le territoire communal mais elles ne sont pas toutes citées ici. Par ailleurs, d'autres petits monuments de nature religieuses (potaies, croix,...) sont également présents dans toutes la commune et ont notamment été recensées par le Patrimoine Stéphanois.

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL

Les Usines métallurgiques Émile Henricot (souvent appelées « Usines Henricot ») ont profondément marqué 140 ans de l'histoire de Court-Saint-Étienne et ont apporté une contribution technologique importante à la fabrication des pièces en acier coulé dont elles s'étaient faites une réputation dans le monde entier.

Partie d'un simple moulin pour devenir une usine occupant plus de 3.000 personnes sur un site de 20 hectares dont 11 construits, l'entreprise a connu un développement spectaculaire.

Les débuts modestes, les initiatives audacieuses, les progrès techniques, les mesures sociales, la guerre de 1914 et celle de 1940, la renommée mondiale, l'appel à la main-d'œuvre étrangère, la fameuse boule de Piccard, puis le déclin et malheureusement la fermeture définitive en 1984.

BÂTIMENT	DESCRIPTION
LE DISPENSAIRE	Après la 1 ^{re} Guerre mondiale, l'usine a tellement évolué que le nombre d'accidents du travail fut en augmentation et il fut nécessaire d'embaucher un médecin et des infirmières pour soigner les blessés légers. Pour les loger, on y construisit en 1922 le dispensaire accolé au Foyer populaire.
LE HALL NUMÉRO 11	Le Hall n° 11, a été construit en 1907 à l'emplacement du Grand Moulin, berceau des Usines métallurgiques Émile Henricot. Il est remarquable par sa charpente métallique son assemblage au moyen de rivets, ainsi que ses piliers en fonte. La présence de bois debout (bois d'œuvre placé verticalement, dans le sens de son fil) ainsi que des rails de chemins de fer à voie étroite sont également présent sur le site. Celui-ci est classé depuis le 2 octobre 1995 et devrait être intégré dans les espaces publics du centre pour y jouer le rôle de hall polyvalent.

BÂTIMENT	DESCRIPTION
FOYER POPULAIRE	Le bâtiment du Foyer populaire est construit en 1913 par l'architecte André Dautzenberg et inauguré le 19 avril 1914.
	La salle fait 22 m de long sur 14 m de large. La scène a 8 m de profondeur sur 10 m de large.
	Ce centre de délassement en plus de ses 280 places assises possède des locaux annexes; on y a logé la bibliothèque communale et la consultation des nourrissons à partir de 1930.
PARC À MITRAILLES (PAM)	Une école de musique y a été créée; celle-ci alimentait la fanfare « Les Noirs Talons ». Subsidée plus tard par la commune, ensuite par l'État (dont la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris le relais dans la foulée de la régionalisation) et jointe à sa succursale située dans ce qui était à l'époque le village voisin d'Ottignies, elle constitue la naissance de l'actuelle Académie intercommunale de musique, de danse et des arts de la parole de Court-Saint-Étienne et Ottignies-Louvain-la-Neuve. Son siège social et administratif se situe toujours actuellement à Court-Saint-Étienne, dans les locaux de l'ancienne école du Werchai.
	Toutes les manifestations avaient un caractère culturel et social. Une asbl "Les Œuvres du Foyer Populaire" gère l'ensemble et est subsidiée par les Usines Henricot.
	Hall construit en 1951 pour abriter les mitrilles destinées aux fours électriques produisant des aciers spéciaux. Début des années 2000, il a été reconverti en hall accueillant différents événements culturels

Citons aussi la présence d'un ancien marteau-pilon à air comprimé des usines Henricot situé à l'angle des rues de la Limite et Albert 1^{er} (ou de Spangen).

3.1.5 ANALYSE DU PARC ACTUEL DES LOGEMENTS

3.1.5.1.1 CONTEXTE DANS LA PROVINCE DE BRABANT WALLON

La Wallonie dispose d'un parc de logements anciens et vétustes, qui représente le principal poste de consommation régionale d'énergie et d'émissions de CO2.

En 2015, le Brabant wallon compte 172.512 logements : 75% de ces logements sont des maisons et 25% des appartements. Au regard du graphique ci-après, il apparaît que la typologie du parc de logements varie fortement d'une commune à l'autre.

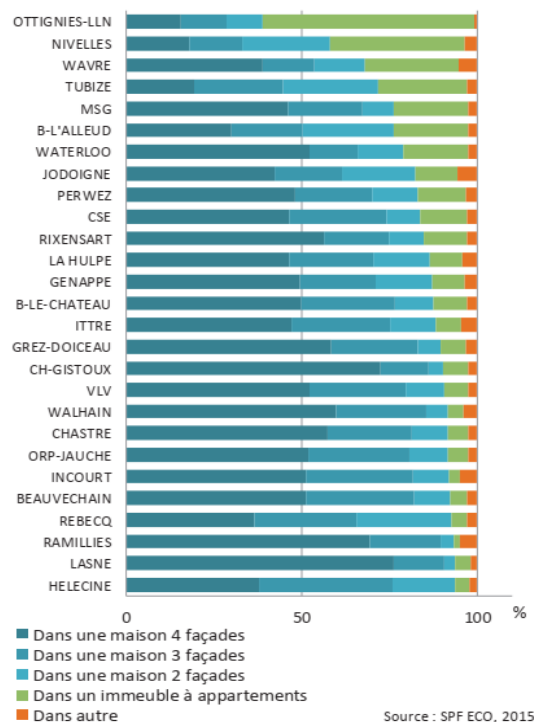


Figure 213 : Répartition des logements sur base de leur typologie

Quelques constats généraux :

- Certaines communes disposent quasi exclusivement de maisons. Il s'agit notamment d'Hélicine (94%), Lasne (94%), Ramillies (94%) et Rebecq (93%).
- Au total, 13 communes du Brabant wallon ont un parc immobilier constitué par plus de 50% de logements de type 4 façades. **Chaumont-Gistoux est la troisième commune, avec Lasne et Ramillies, à compter plus de 70% de logements de type 4 façades.**
- **La commune d'Ottignies-Louvain-La-Neuve se démarque par sa forte proportion d'appartements.** Ils représentent 60% des logements. La commune de Nivelles comptabilise quant à elle près de 40% d'appartements et les communes de Wavre et Tubize, 25%.
- Les communes précédemment citées sont avec Braine-l'Alleud les communes les plus dynamiques en termes de constructions récentes.
 - Ainsi, à **Ottignies-Louvain-la-Neuve, 5.235 logements** (dont 80% d'appartements) ont été construits ces 20 dernières années.
 - Viennent ensuite les communes de **Braine-l'Alleud et Nivelles avec respectivement 3.792 et 3.676 logements dont 54% d'appartements à Braine-l'Alleud et 72% à Nivelles.**
 - **À Wavre et Tubize, le nombre de nouveaux logements est de 2.500 unités, dont 44% d'appartements à Wavre et 62% à Tubize.**

Au regard de ces constats, il apparaît très clairement que la construction d'appartements s'est intensifiée ces dernières années.

- Sur les 36.500 logements construits en Brabant wallon ces 20 dernières années (1996-2015), 46,6% sont des appartements. En effet, la part d'appartements sur le total des logements construits en Brabant wallon était déjà de 52 % en 1996 et n'a fait que progresser légèrement au cours des 20 dernières années. **Il s'agit ici de la tendance générale de la province mais gardons à l'esprit que les réalités communales peuvent être fortement variables.**

3.1.5.1.2 COURT-SAINT-ETIENNE

ÂGE DES BÂTIMENTS

La répartition des bâtiments selon l'année de construction pour l'entité de la commune (données 2018) présente une grande partie des vieux logements construits entre 1919 et 1945 (presque 20% de la totalité des logements de la commune), 12,5% construits entre 1946 et 1961, 11,2% construits entre 1900 et 1918, 10,7% avant 1900. Les nouveaux logements construits entre 1982 et 2001 ont une proportion de 14,3% comme le graphique ci-dessous le montre :

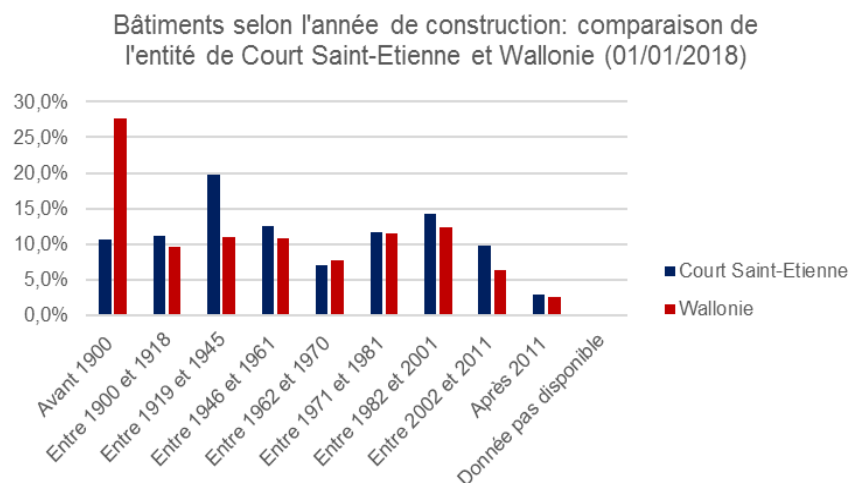


Figure 214 : Ancienneté des logements sur la commune de Court Saint-Etienne et en Région wallonne (Source: WalStat, données au 1er janvier 2018)

Le parc immobilier de Court Saint-Etienne est variable.

En général, le parc immobilier de l'entité de la Commune de Court-Saint-Etienne est relativement 'jeune' en comparaison de la Wallonie. En effet, pour la Wallonie, la répartition des bâtiments datés d'avant 1900 arrive à 27,6%, alors qu'à Court-Saint-Etienne les logements construits avant 1900 représentent moins de 11% du parc actuel. Environ 11,2% des bâtiments ont été bâtis entre 1900 et 1918.

De manière générale, à l'échelle de la Wallonie il faut accélérer la rénovation des parcs de logements anciens. A Court- Saint-Etienne on peut considérer qu'il y a actuellement 85% du parc des bâtiments qui datent d'avant 2000. **Une grande partie d'entre eux sont très énergivores.**

Que ce soit lors de la construction ou de la rénovation d'un bâtiment, il existe de nombreuses aides pour vous encourager à mieux isoler, remédier à des problèmes d'insalubrité ou encore isoler par exemple le toit. Le **chauffage** représente 57 % de la consommation d'énergie d'un ménage. Bien isoler, choisir un bon système de chauffage et respecter quelques principes d'une bonne ventilation sont des critères importants.

TYPLOGIE DE LOGEMENTS

Selon le SPF 6 configurations principales pour les logements sont définies :

- Buildings et immeubles à appartements ;
- Maisons de type fermé ;
- Maisons de type demi-fermé ;
- Maisons de type ouvert, fermes, châteaux ;
- Maisons de commerce ;
- Tous les autres bâtiments.

Le graphique ci-dessous montre la typologie des bâtiments à usage d'habitation sur la commune de Court-Saint-Etienne.

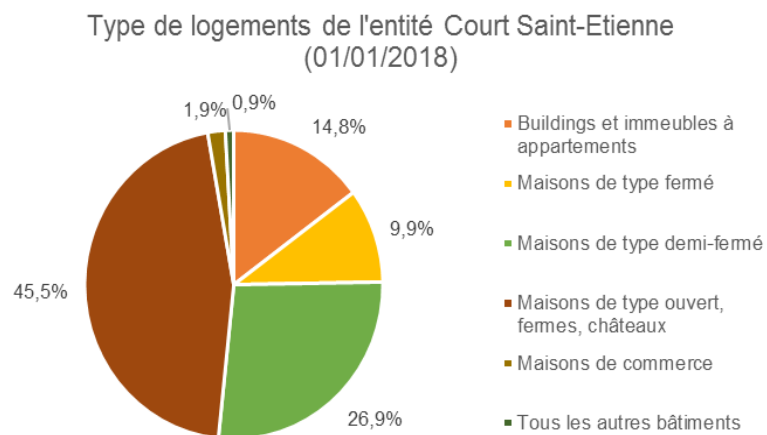


Figure 215 : Typologie des bâtiments de l'entité de la Commune Court Saint-Etienne au 1er janvier 2018 (Source: WalStat, données au 1er janvier 2018)

La commune est largement dominée par les maisons individuelles de type ouvert, fermes et châteaux ce qui participe à son caractère rural. Bien que très faible, il existe une part de maisons de commerce (1,9%) et de maisons de type fermé (9,9%). Les pourcentages de maisons de type demi-fermé (26,9%), de buildings et d'immeubles à appartements (14,8%) sont également intéressants à prendre en compte. La dynamique immobilière - Les permis de bâtir entre 2010 et 2018.

Toute personne souhaitant construire ou procéder à des travaux de restauration d'une construction déjà existante ou y apporter des modifications, doit obtenir un permis de bâtir. Il s'agit donc d'un indicateur intéressant afin de connaître les dynamiques de construction dans la commune.

Entre 2010 et 2018, la commune de Court Saint-Etienne a traité 995 demandes de permis pour la construction de logements neufs.

- Parmi ces nouveaux biens, 611 (soit 61,4%) concernaient la construction de bâtiments d'un seul logement
- et les 384 autres concernaient la construction d'appartements.

On constate en 2013 un léger repli des demandes de permis de bâtir par rapport aux années précédentes. Un phénomène similaire s'était déjà produit en 2009.

LES RÉNOVATIONS RÉSIDENTIELLES

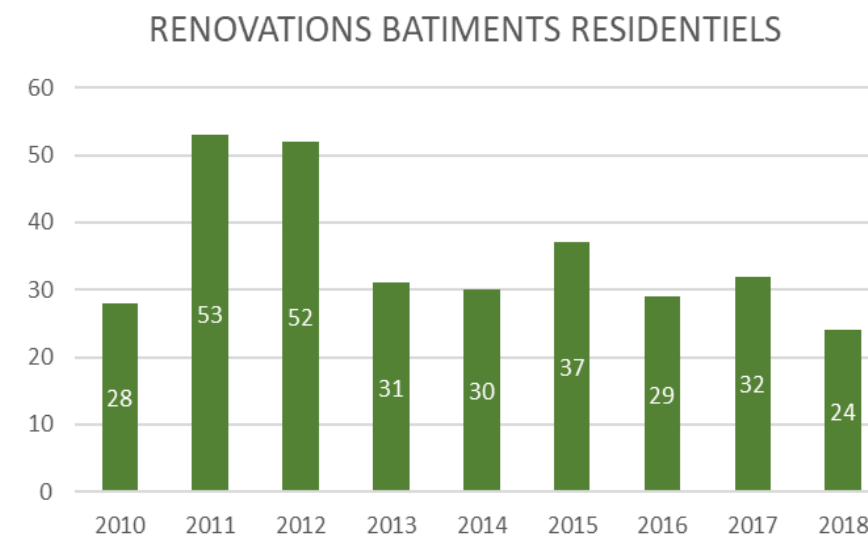


Figure 216 : Le nombre de bâtiments rénovés entre 2010-2018 à Court-Saint-Etienne (source STATBEL) graphique AGORA

LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES

En ce qui concerne l'évolution du nombre de logements résidentiels (les nouvelles constructions) entre 2010-2018, on remarque une diminution importante pour les années 2014-2015 et 2018. Nous remarquons toutefois, une erreur au niveau des statistiques STATBEL, le projet Court Village Phase 1 devrait sortir en évidence avec les 137 appartements en 2017 (en complément des 18 appartements déjà renseignés dans la base de données STABEL).

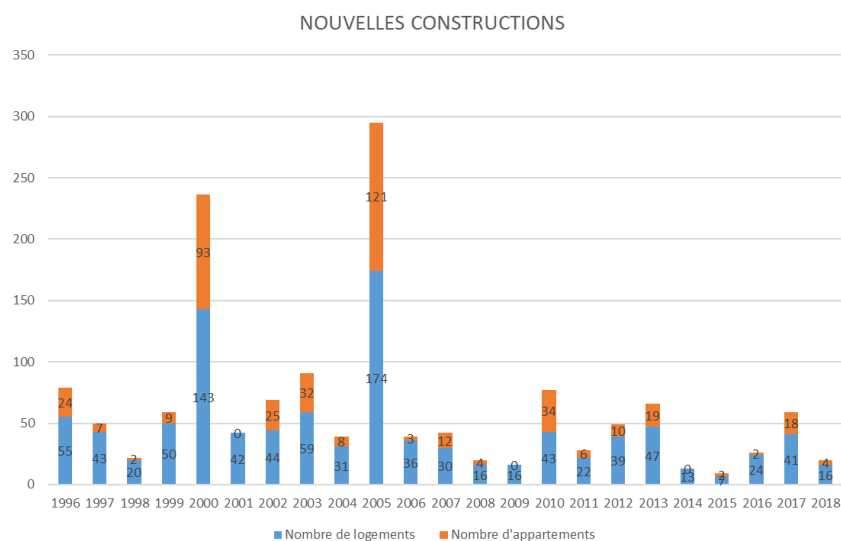


Figure 217 : Evolution du nombre de nouveaux logements entre 1996 et 2018 à Court-Saint-Etienne, (source STATBEL – graphique AGORA)

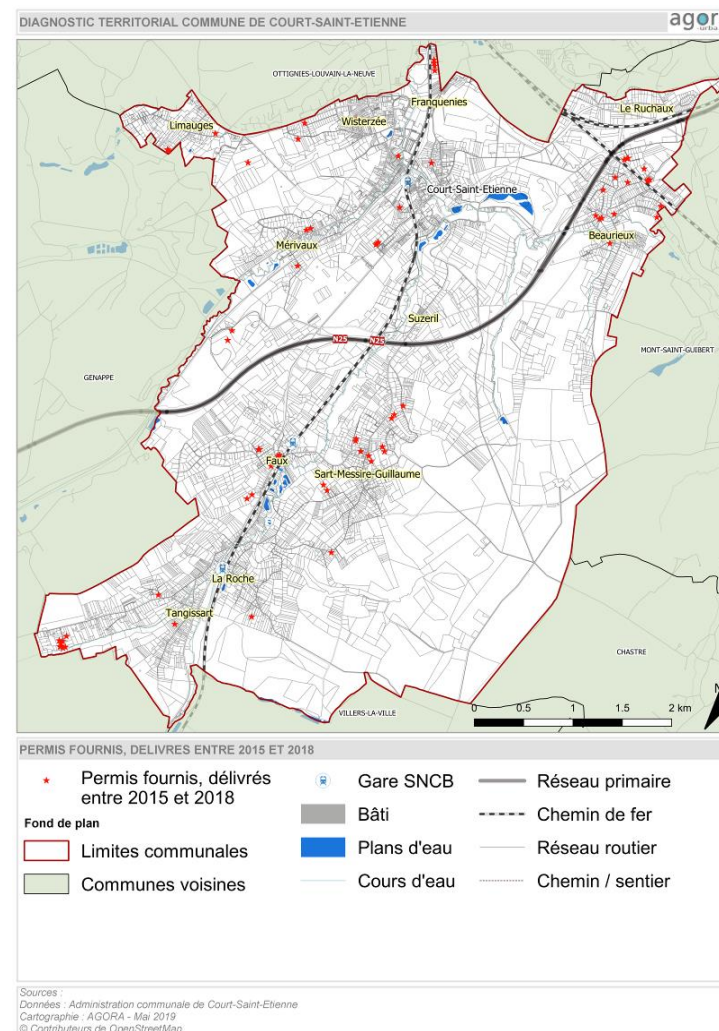


Figure 218: Permis fournis par administration communale – permis délivrés entre 2015-2018, cartographie AGORA

LES RÉSIDENCE SECONDAIRES

En 2019, la commune de Court-Saint-Etienne dénombre un total de 21 résidences secondaires. On peut constater, via la figure ci-dessous, que le nombre de résidences secondaires a augmenté depuis 2013 et qu'elles sont deux fois plus nombreuses qu'en 2008.

Nombre de résidences secondaires

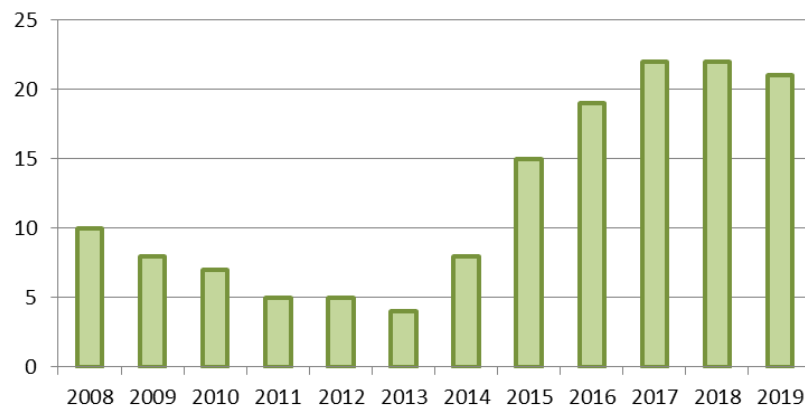


Figure 219: Evolution du nombre de résidences secondaires entre 2008 et 2019 à Court-Saint-Etienne (Source: Commune de Court-Saint-Etienne - graphique: AGORA)

LES BÂTIMENTS ABANDONNÉS

Court-Saint-Etienne abrite un nombre assez limité d'immeubles inoccupés. En effet, en 2017, la commune n'a recensé que **8 bâtiments** sur l'ensemble de son territoire.

Nombre d'immeubles inoccupés

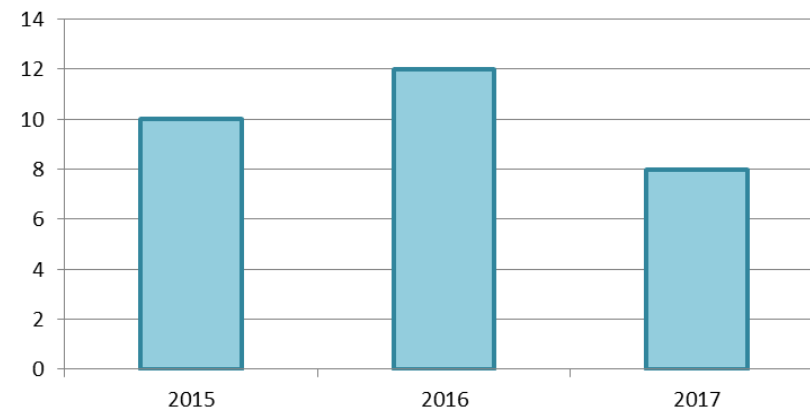


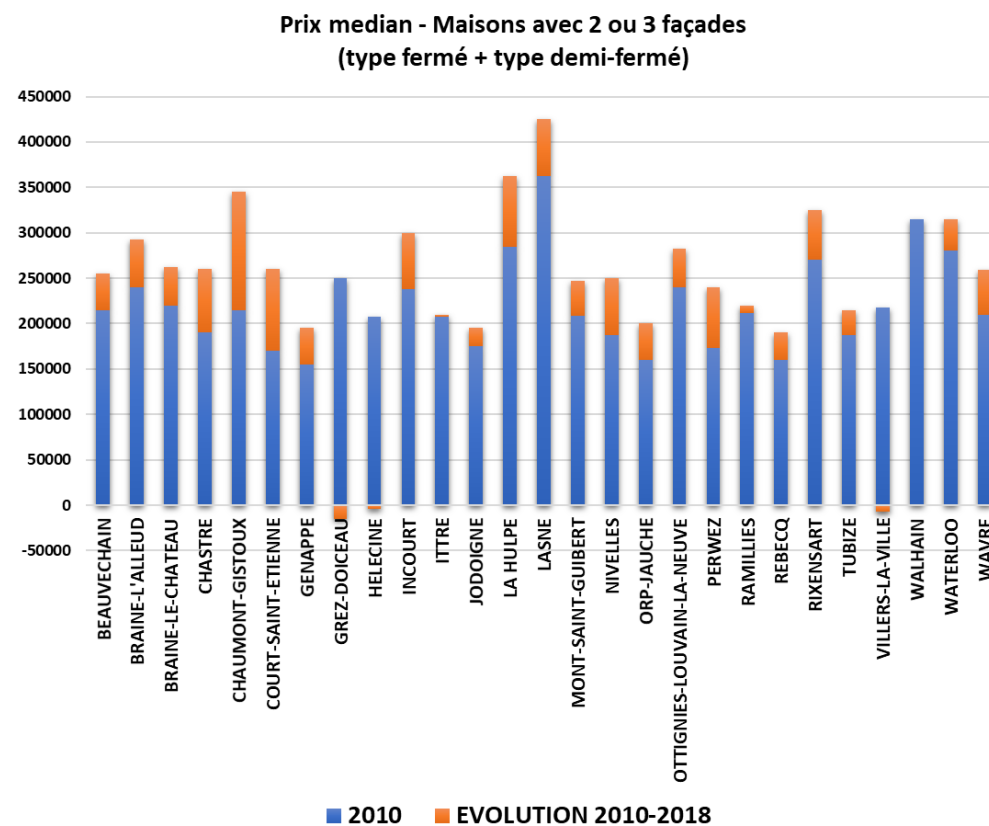
Figure 220: Evolution du nombre d'immeubles inoccupés entre 2015 et 2017 à Court-Saint-Etienne (Source: Commune de Court-Saint-Etienne - graphique: AGORA)

3.1.6 TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

3.1.6.1.1 CONTEXTE DANS LA PROVINCE DE BRABANT WALLON

Le Brabant wallon est la province la plus chère de Wallonie en matière de foncier et d'immobilier résidentiel.

- En ce qui concerne les différences de prix au sein de la province, elles sont relativement importantes ;
 - Les prix médians des maisons type ferme ou demi-ferme oscillent entre 190.000 € à Rebecq et 425.000 € à Lasne.



3.1.6.1.2 COURT-SAINT-ETIENNE

On remarque une évolution très importante pour les ventes de toutes les maisons pour la commune de Court-Saint-Etienne (41,67%) entre les années 2010 et 2018.

On remarque une évolution très importante pour les ventes de toutes les maisons pour la commune de Court-Saint-Etienne (41,67%) entre les années 2010 et 2018.

Nous remarquons toutefois, comme précédemment, une erreur au niveau des statistiques, le projet Court Village Phase 1 devrait sortir en évidence avec les 137 appartements en 2017-2018.

COURT-SAINT-ETIENNE
Ventes de biens immobiliers
(nombre transactions)

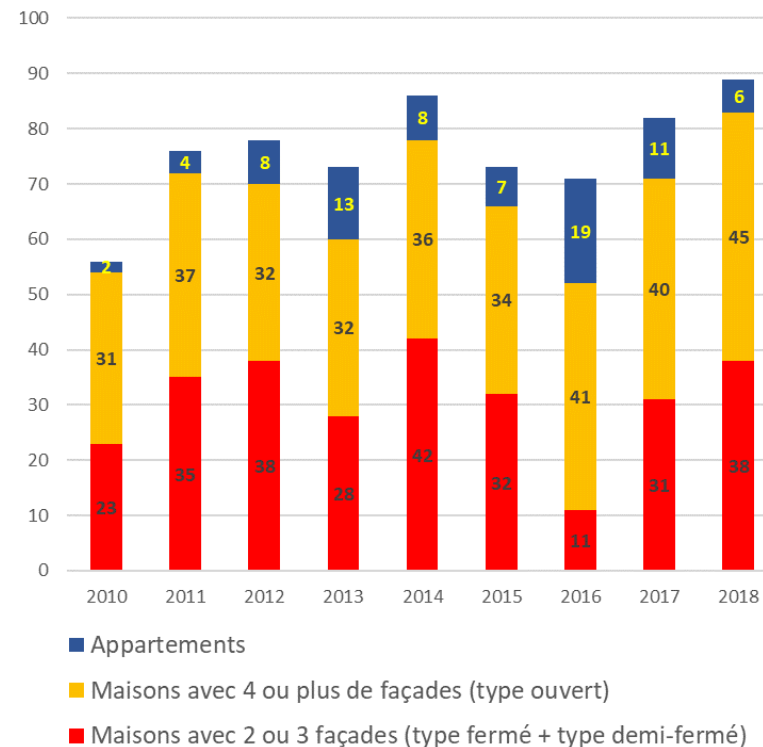


Figure 221: Ventes : Nombre transactions 2010-2018, graphique AGORA, source données STATBEL

Comme le graphique ci-dessous le présente, on remarque une évolution intéressante dans l'entité de la commune de Court-Saint-Etienne **concernant la vente de maisons avec 2 ou 3 façades (type fermé et type demi-fermé) qui arrive à 17,55% en 2017**. (Pour comparaison, l'évolution est plus légère pour la province à 12,50%, et plus intéressante pour toute la Belgique (15,42%).

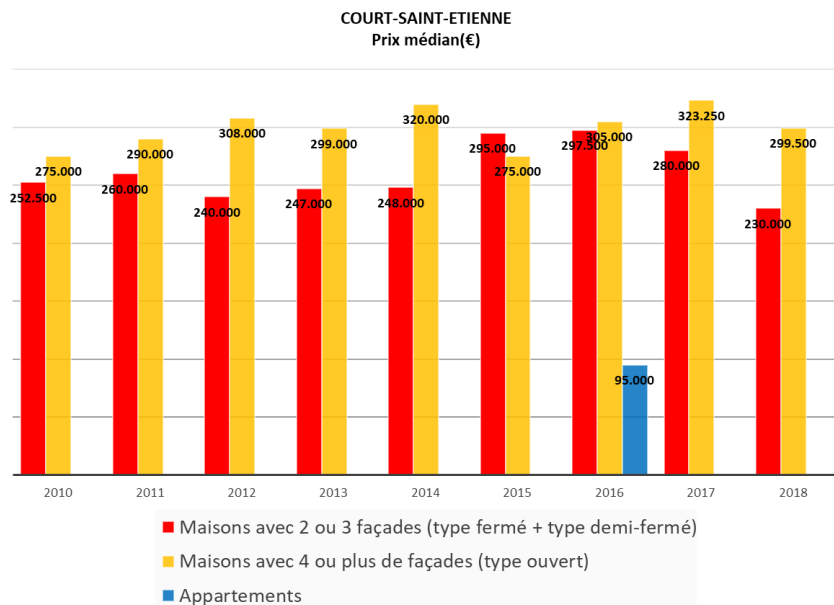


Figure 222: Ventes : Evolution du prix 2010-2018, graphique AGORA, source données STATBEL

LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Il faut noter que tous logement concerné par la vente ou la location sont soumis, depuis mai 2010, à une certification de la « performance énergétique des bâtiment » (PEB).

Cette performance énergétique est classée en 9 catégories, d'A++ à G. La majorité des logements en Wallonie se retrouvent dans les catégories E (15 %), F (15%) et G (31%), notamment à cause de leur construction antérieure à 1971. A titre de comparaisons, les logements peu énergivores repris dans les catégories A++, A+ et A confondues représentent 9%.

A Court-Saint-Etienne, toutes les catégories sont présentes en différentes proportion.

A, A+, A++ (%)	B (%)	C (%)	D (%)	E (%)	F (%)	G (%)
4,6 - 7,6	9,4 - 15,3	13,1 - 17,6	12,49 - 15,6	13,3 - 13,4	12,4 - 14,9	11,1 - 25,8

Figure 223: Proportion de logements des différentes catégories de PEB, source C.E.H.D 2017)

3.1.7 RÉSERVES FONCIÈRES

Pour Court-Saint-Etienne, l'estimation de la surface des terrains situés en zone destinée à l'urbanisation (résidentielle) au plan de secteur ou en ZACC et qui ne sont pas encore bâtis (réserves foncières brutes) est d'environ 210 ha.

Cette estimation est relativement sommaire. Il s'agit en effet d'une estimation brute en fonction des parcelles non bâties et la zone d'habitat ou d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur. Elle ne tient pas compte du fait qu'une partie des terrains de remplissage ne seront jamais bâtis, du fait d'une utilisation en cours ou de la présence de jardins. Certains de ces espaces, en zone destinée à l'urbanisation au Plan de Secteur, sont par ailleurs aménagés en parkings et/ou terrains interstitiels de faible dimension.

De plus, de nombreux « morceaux » de parcelles ne sont pas constructibles, du point de vue de leur structure, mais qui représentent, en théorie, « des disponibilités foncières ».

Ainsi, chaque are de terrain concerné n'est pas forcément utilisable à des fins de construction mais les ordres de grandeur des estimations sont suffisamment révélateurs pour renseigner sur la capacité du territoire communal à supporter des développements dans les années à venir. Souvent, la différence entre la superficie brute et les réserves réelles est inférieure à 5%.

Nous avons donc procédé à une *analyse qualitative* des réserves foncières actuelles. Plusieurs réserves foncières situées en zone d'habitat et en zone

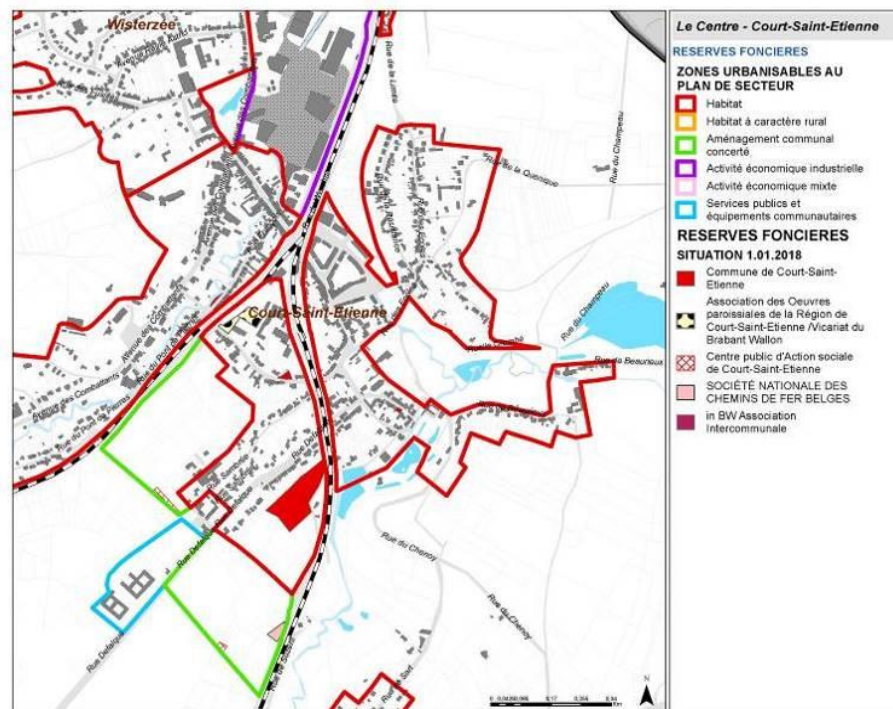
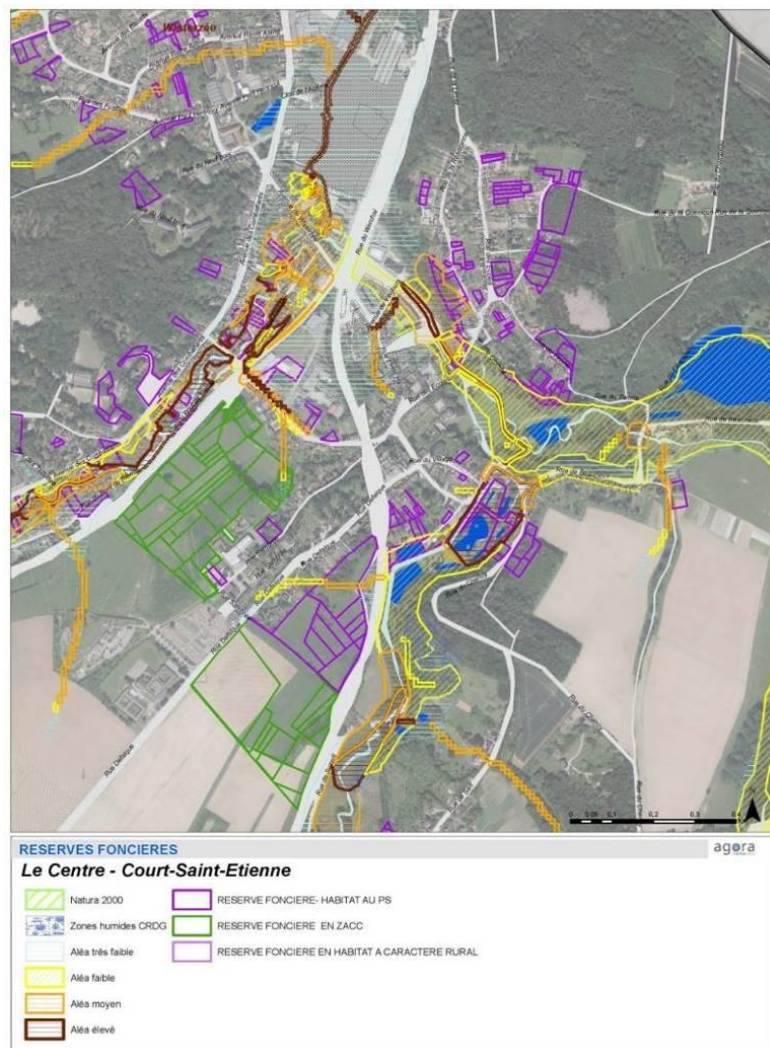
d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur sont par ailleurs concernées par des contraintes physiques, paysagères ou écologiques. En tenant compte des éléments analysés précédemment dans ce rapport, nous avons réalisé une première analyse des réserves foncières par rapport aux contraintes liées au cadre naturel. Les éléments retenus sont :

- La structure physique – les zones inondables, les zones de protection des captages, les contraintes karstiques ;
- La structure paysagère – périmètres d'intérêt paysager (plan de secteur ou ADESA) et les points ou lignes de vue remarquables ;
- La structure écologique – présence de sites de grand intérêt biologique, de zones humides, de zones Natura 2000, etc.

LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU BÂTI

- **LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS DU CENTRE DE COURT SAINT ETIENNE AMÉLIORENT LE CADRE DE VIE DU VILLAGE. LES PHASES 2 ET 3 DU PROJET DE COURT VILLAGE, VONT RENFORCER LA MIXITÉ DES FONCTIONS ET DES TYPOLOGIES DES LOGEMENTS.**
- **LES RÉSERVES FONCIÈRES ENCORE PRÉSENTES SONT GÉNÉRALEMENT DES DENTS CREUSES.**
- **LA ZACC6 - VAL DE CROIX EST SITUÉE SERA MISE EN ŒUVRE PROCHAINEMENT, AVEC UN TOTAL DE 173 LOGEMENTS.**

COURT-SAINT-ETIENNE CENTRE

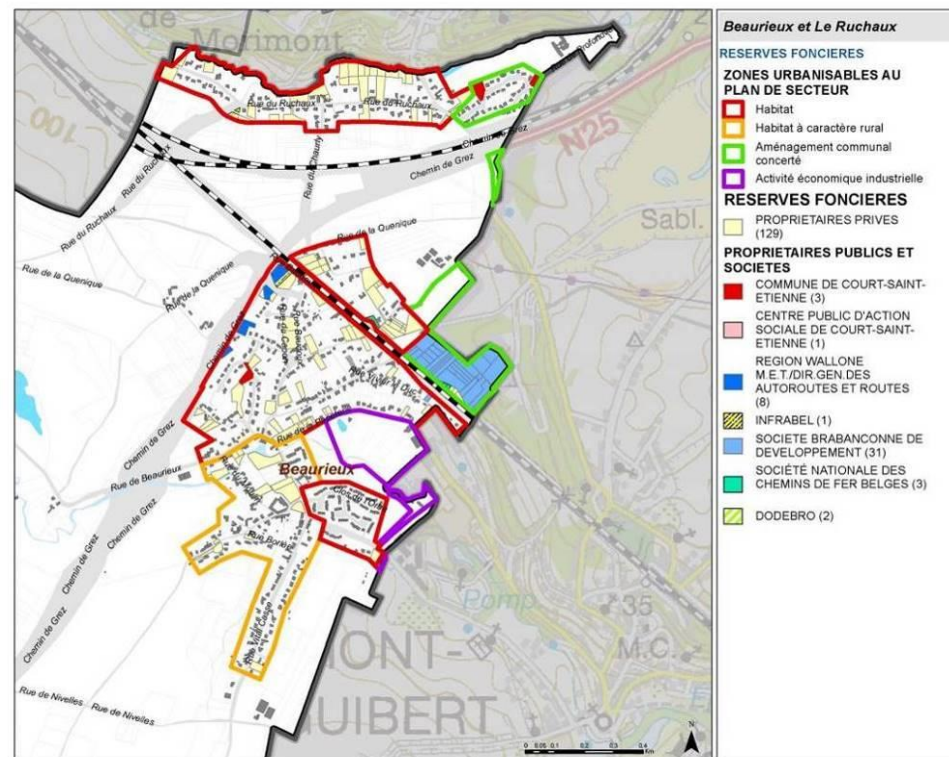
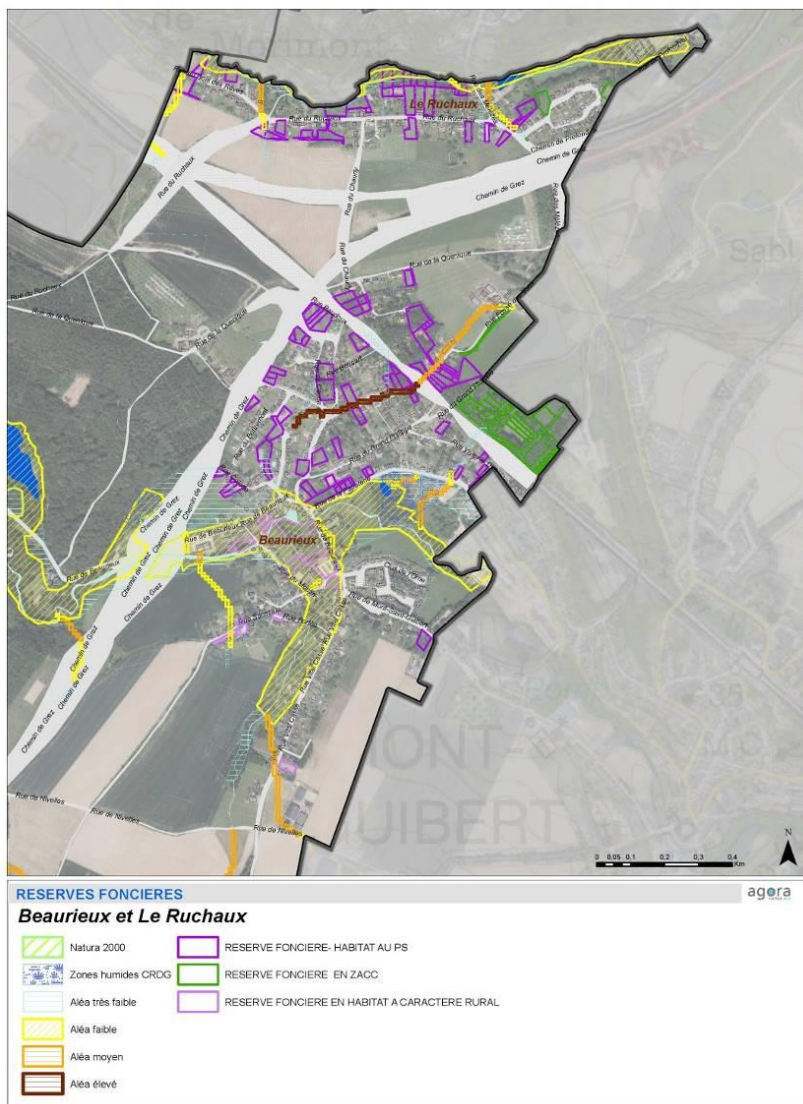


Une partie des réserves foncières de Court-Saint-Etienne Centre se retrouve en zone inondable ou sur un axe de ruissellement, les sites potentiellement les plus touchés se trouvant au niveau de l'avenue des Combattants ainsi qu'entre la rue du Chenoy et la rue de Suzeril.

Concernant les propriétaires, la majorité des réserves foncières appartiennent à des propriétaires privés, à l'exception d'une parcelle qui appartient à la commune de Court-Saint-Etienne.

2 ZACC sont prévues par le plan de secteur. La ZACC6 - val de croix est située dans un site d'intérêt paysager et agricole intéressant et l'accessibilité pose certains problèmes. Toutefois elle sera mise en œuvre prochainement, avec un total de 173 logements.

BEAURIEUX ET LE RUCHAUX

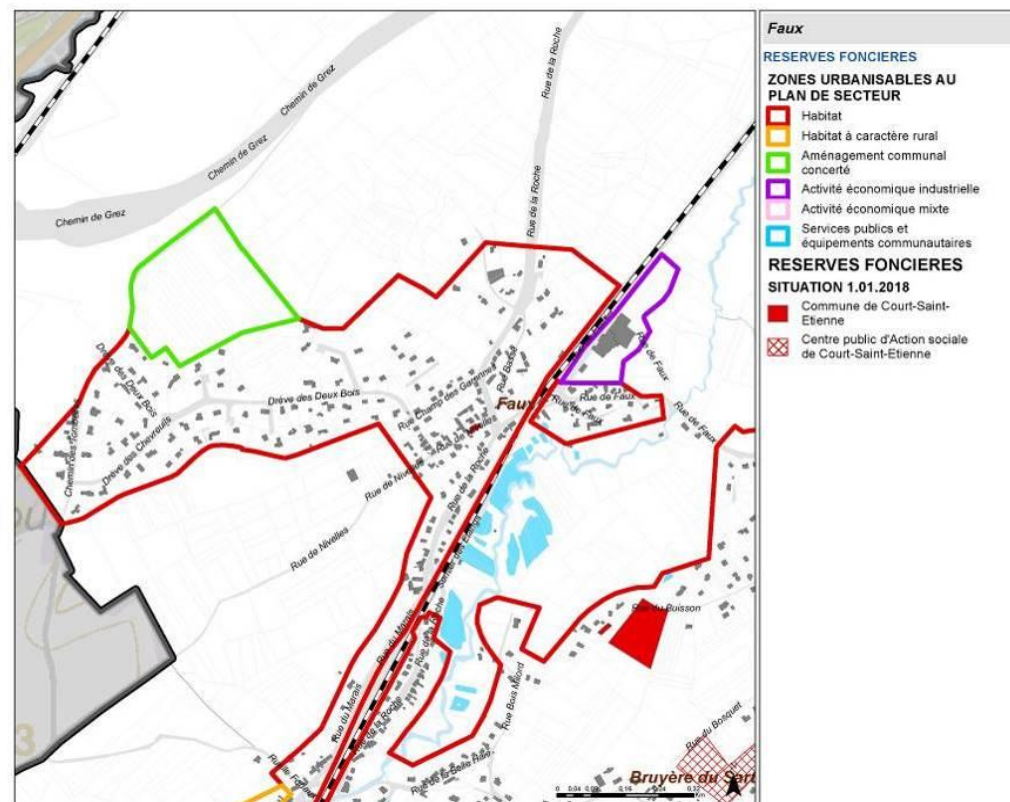
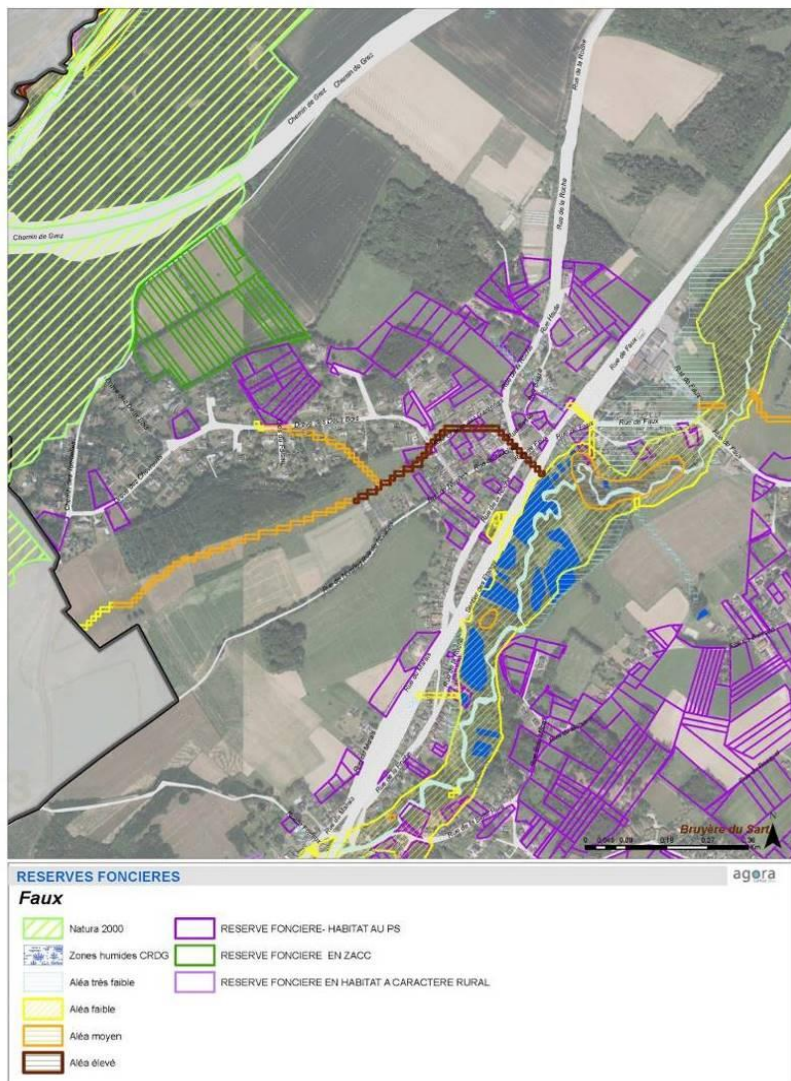


Au Ruchaux, une partie des réserves foncières (principalement des zones d'habitat au plan secteur) se trouvent en aléa inondation faible, causé par la proximité du Ry d'Angon. A Beaurieux, il n'y a quelques réserves foncières situées en zone inondables, surtout dans le sud du village, au niveau de l'Orne ainsi qu'au niveau de la rue Fossé des Vaux (axe de ruissellement).

Les ZACC 1et 2 sont libres d'occupation.

Concernant les propriétaires, la majorité des réserves foncières appartient à des propriétaires privés, à l'exception de quelques petites parcelles qui appartiennent à la commune de Court-Saint-Etienne.

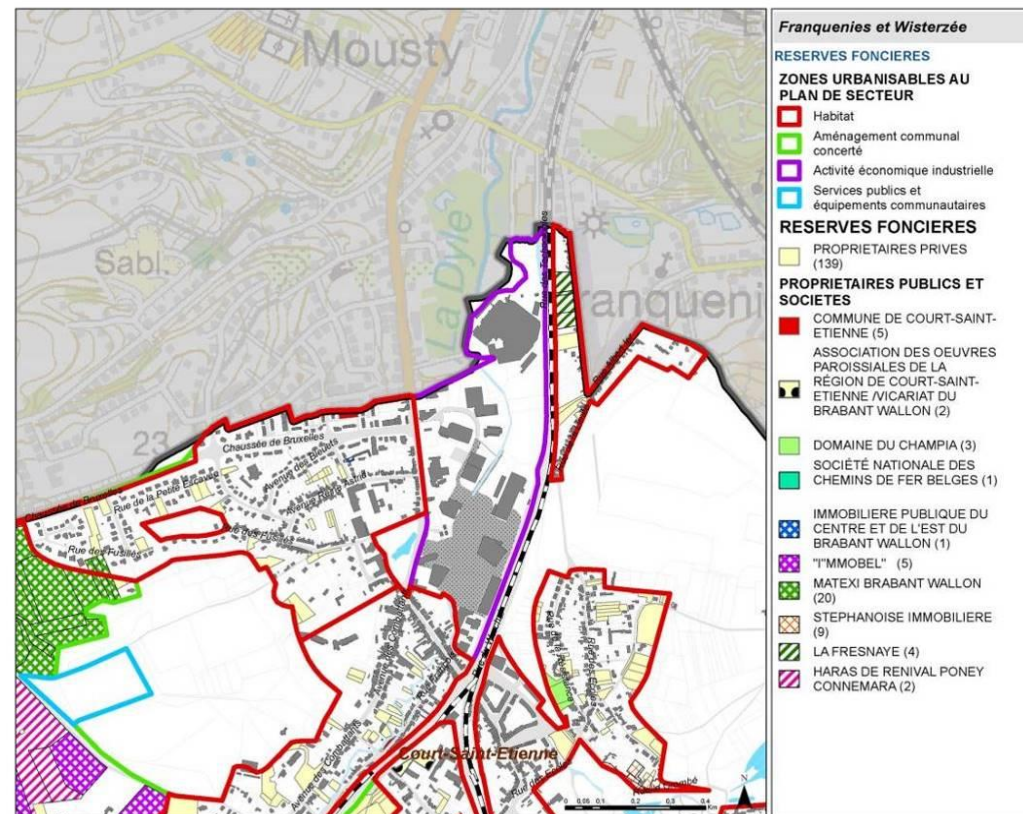
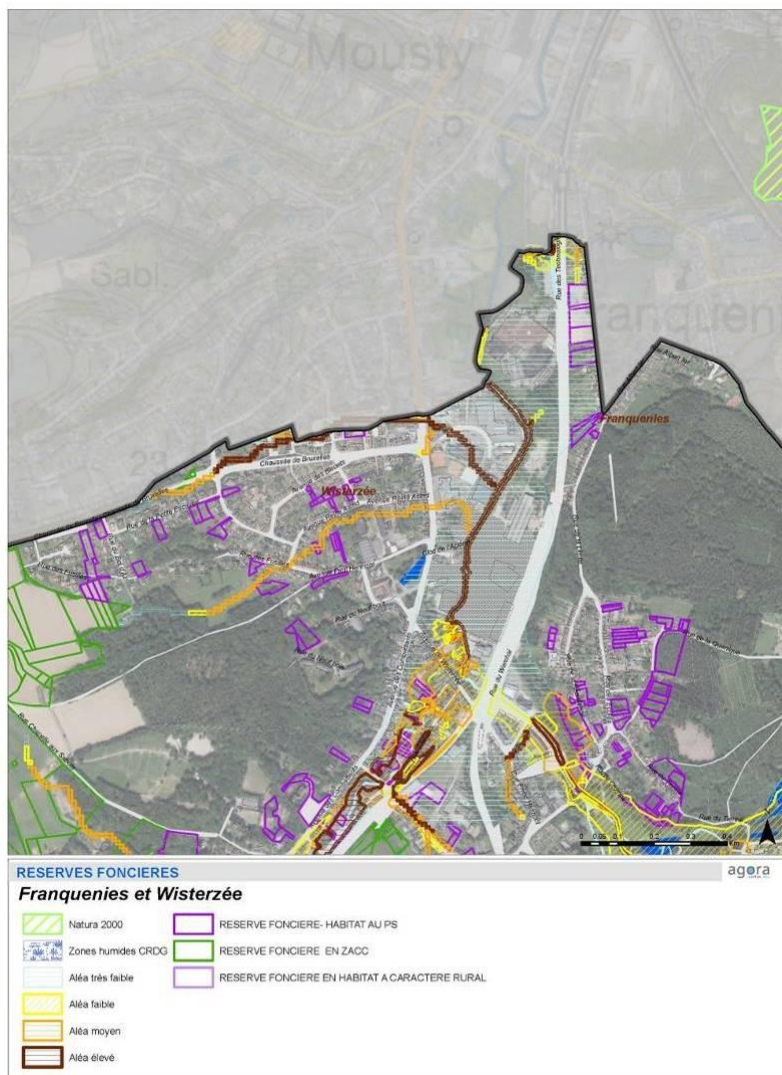
FAUX



A Faux, quelques réserves foncières sont situées en zone d'aléa inondation faible. La majorité de ces réserves sont des zones habitats au plan secteur. Un axe de ruissellement passe également dans ces réserves (du côté de la rue Champ des Garennnes et de la rue Bois des Dames). LA ZACC est libre d'occupation.

Les réserves foncières appartiennent principalement à des propriétaires privés.

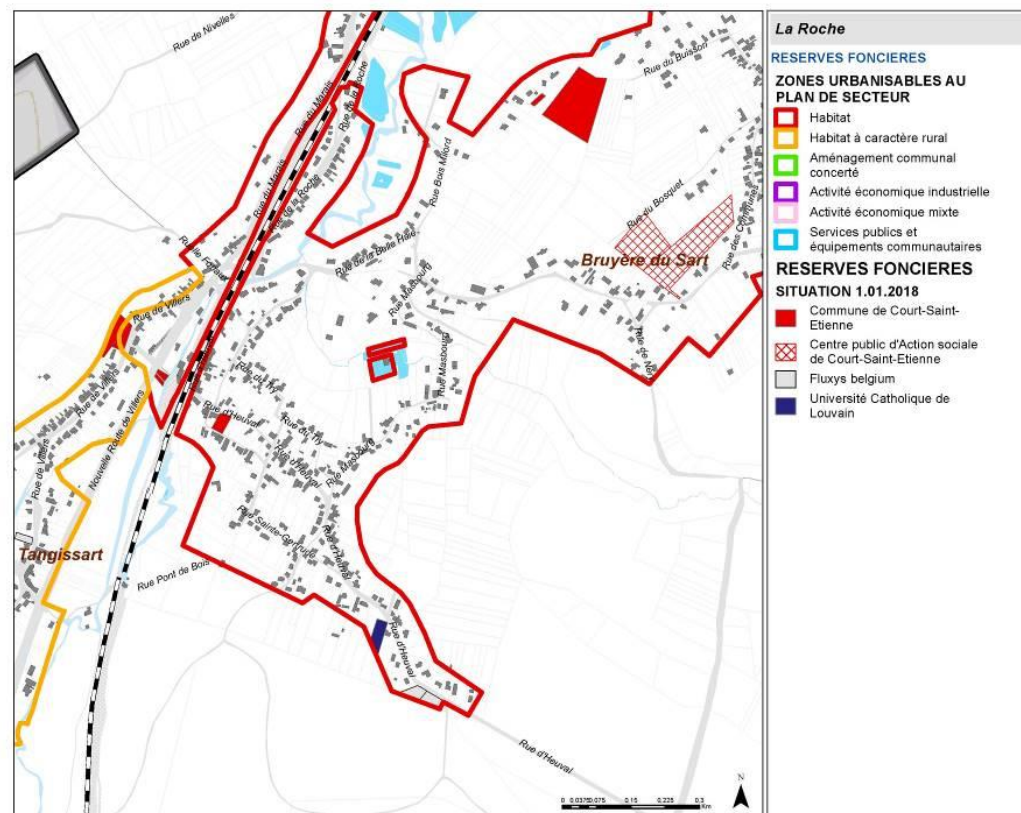
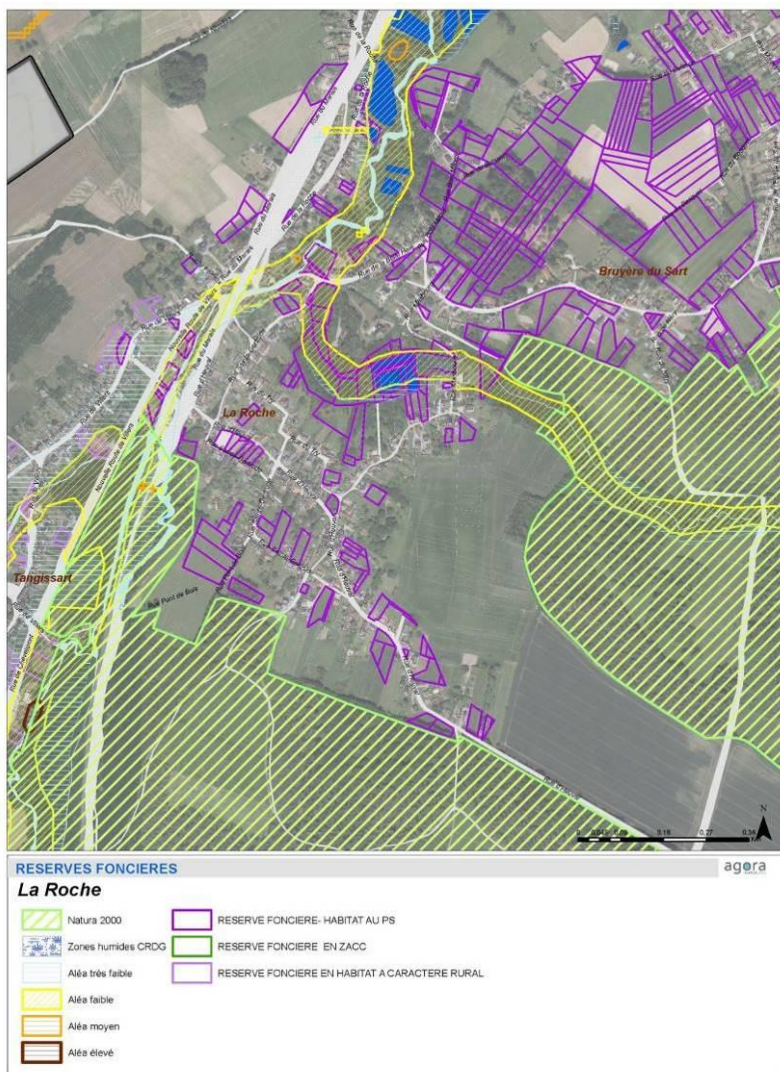
FRANQUENIES ET WISTERZÉE



A Franquies, il n'y a pas de réserves foncières (présentes en zone habitat au plan de secteur) situées en zone inondable ou sur un axe de ruissellement. À Wisterzée, des axes de ruissellement (aléa moyen à élevé) sont présents et passent par certaines réserves foncières.

La majorité des propriétaires sont privés.

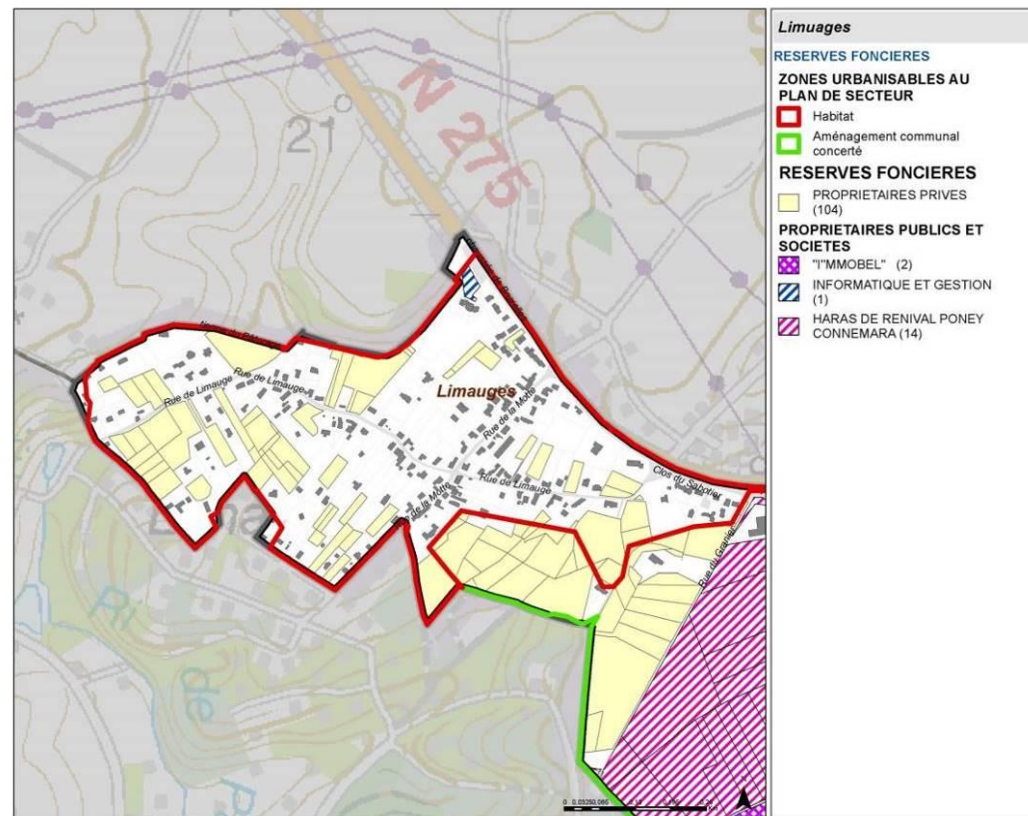
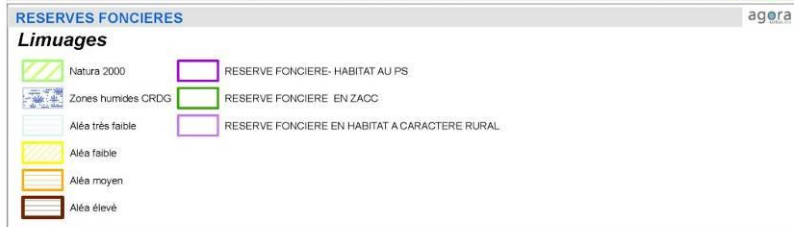
LA ROCHE



A La Roche, quelques réserves foncières sont présentes dans des zones inondables (aléa faible) du fait de la présence du Ry Sainte-Gertrude. Les réserves foncières sont essentiellement des zones d'habitat au plan secteur.

La majorité des propriétaires de ces réserves sont privés. Le CPAS et la commune possède aussi certaines parcelles.

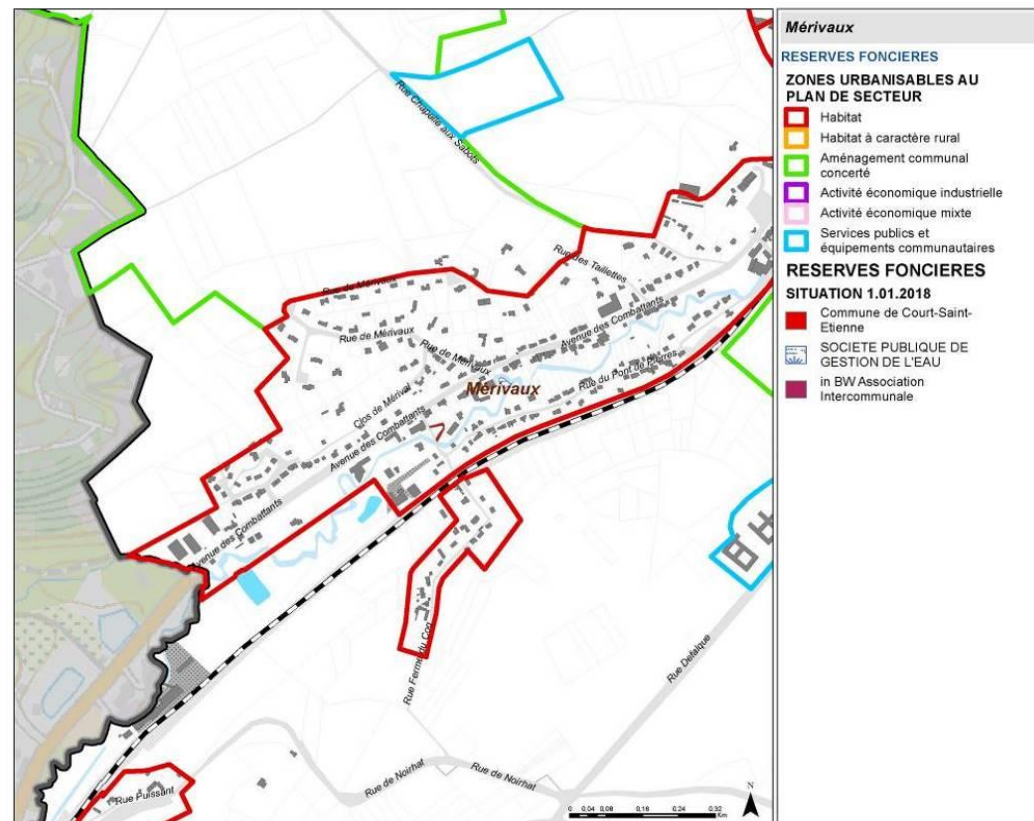
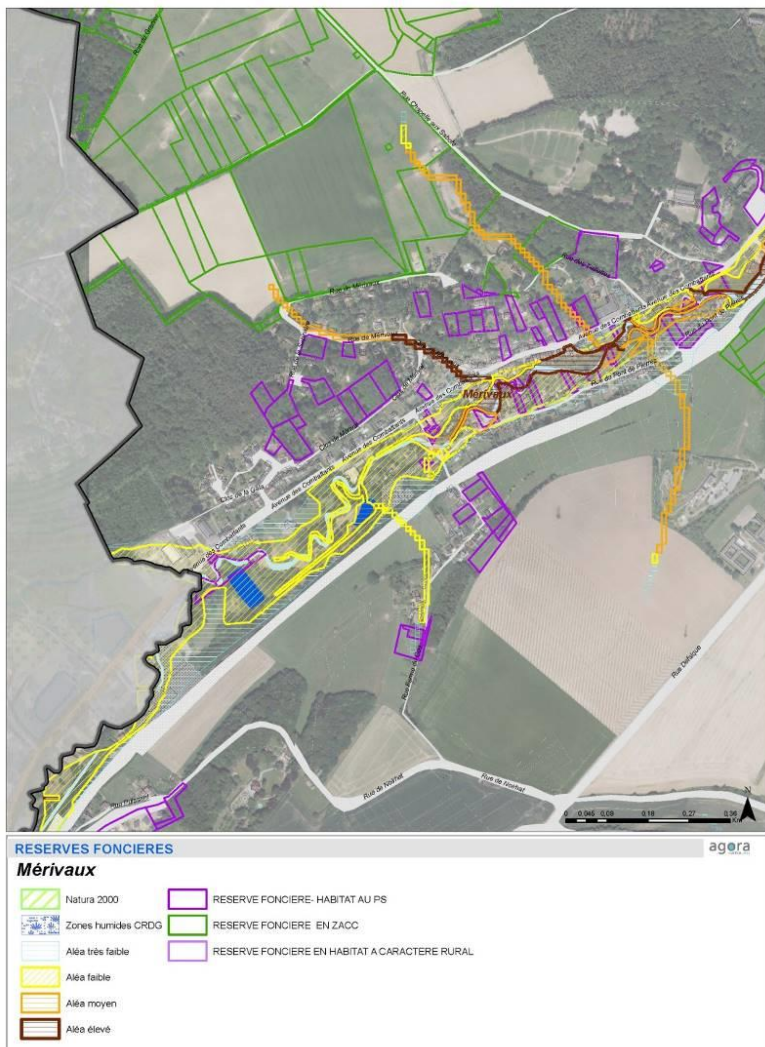
LIMAUGES



A Limauges, il n'y a pas de zone inondable, seulement quelques axes de ruissellement comme celui près de la rue de Limauges (aléa élevé) et du chemin de Bigaumont (aléa moyen).

La totalité des propriétaires sont privés.

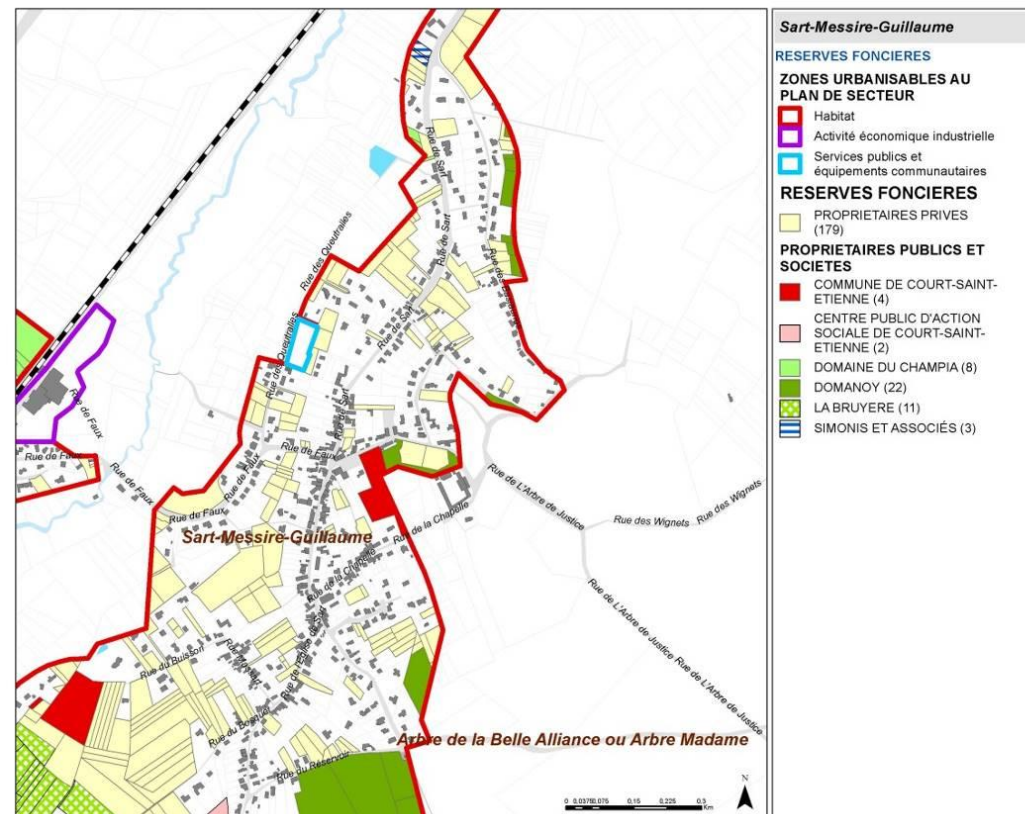
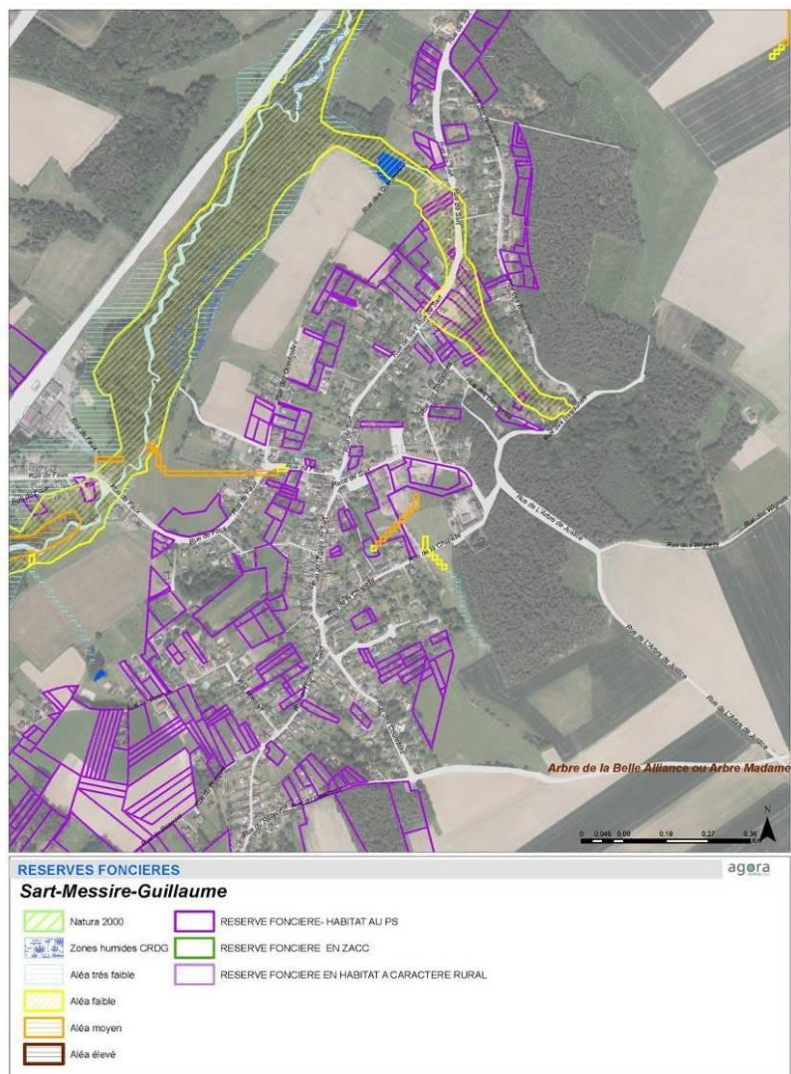
MÉRIVAUX



A Mérivaux, certaines réserves foncières sont présentes en zone inondable (présence de la Dyle) ou touchées par des axes de ruissellement.

La majorité des propriétaires sont privés.

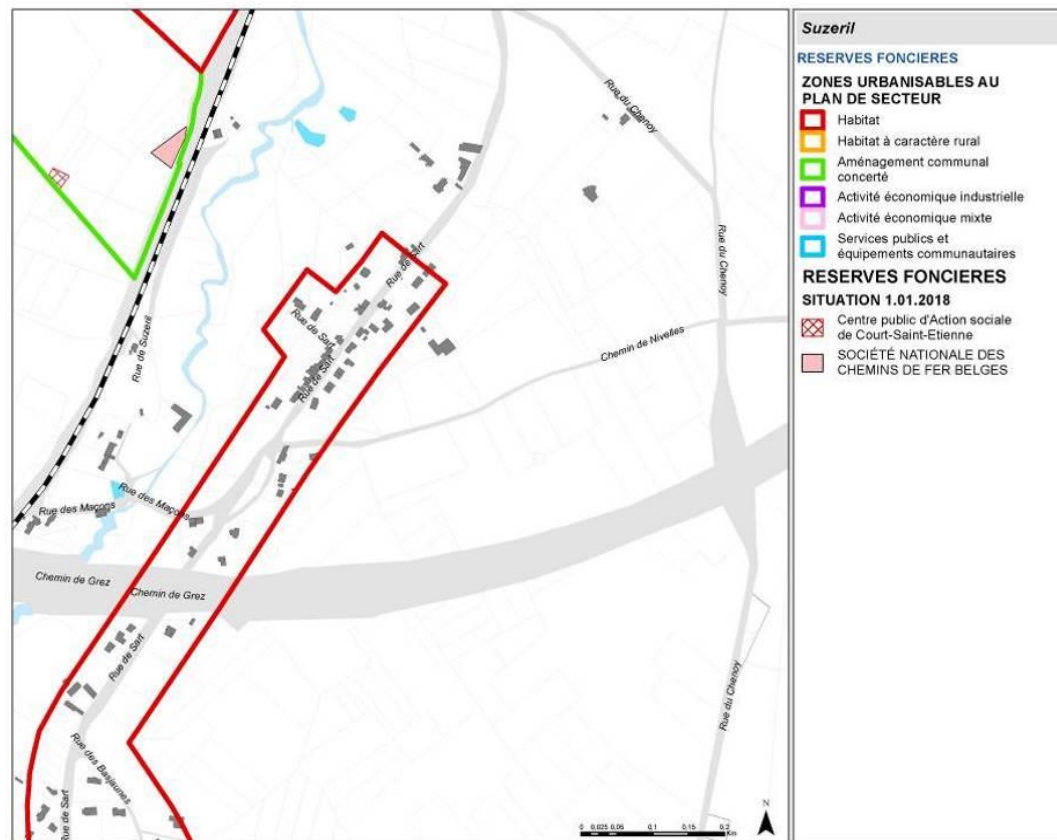
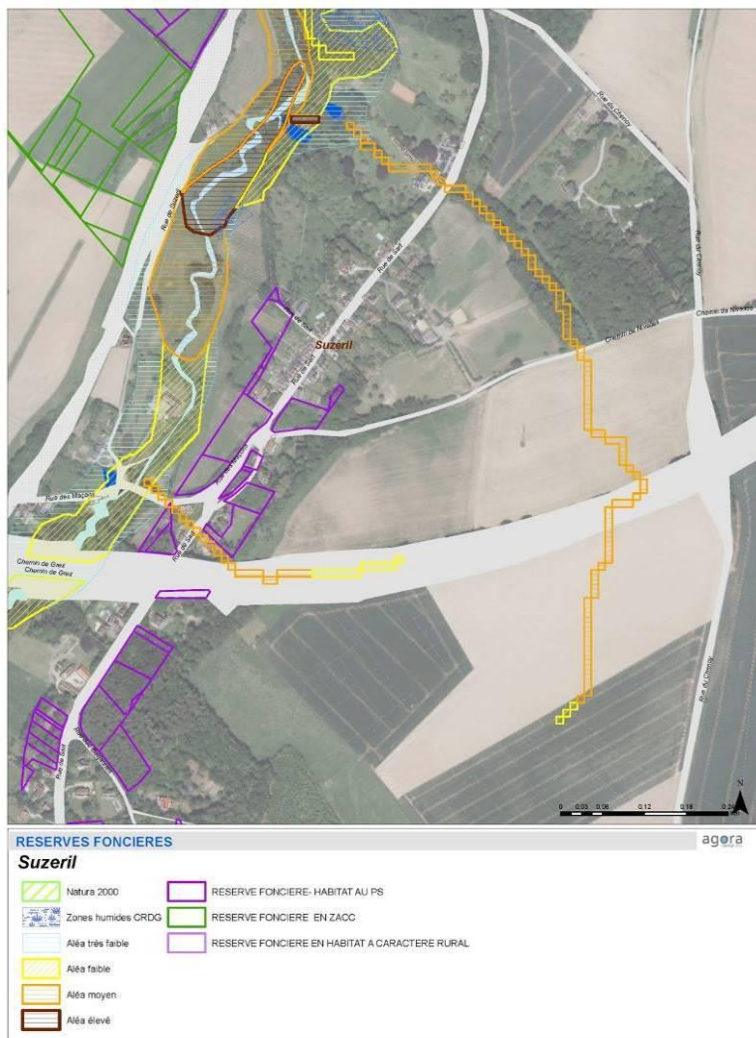
SART-MESSIRE-GUILAUME



A Sart-Messire-Guillaume, peu de réserves foncières sont en zone de risque, à l'exception des zones autour du Ry de la Marache, qui sont en aléa faible. Des axes de ruissellement sont présents (près de la rue de la Chapelle).

La majorité des propriétaires de ces réserves foncières sont privés, deux parcelles appartiennent à la commune de Court-Saint-Etienne.

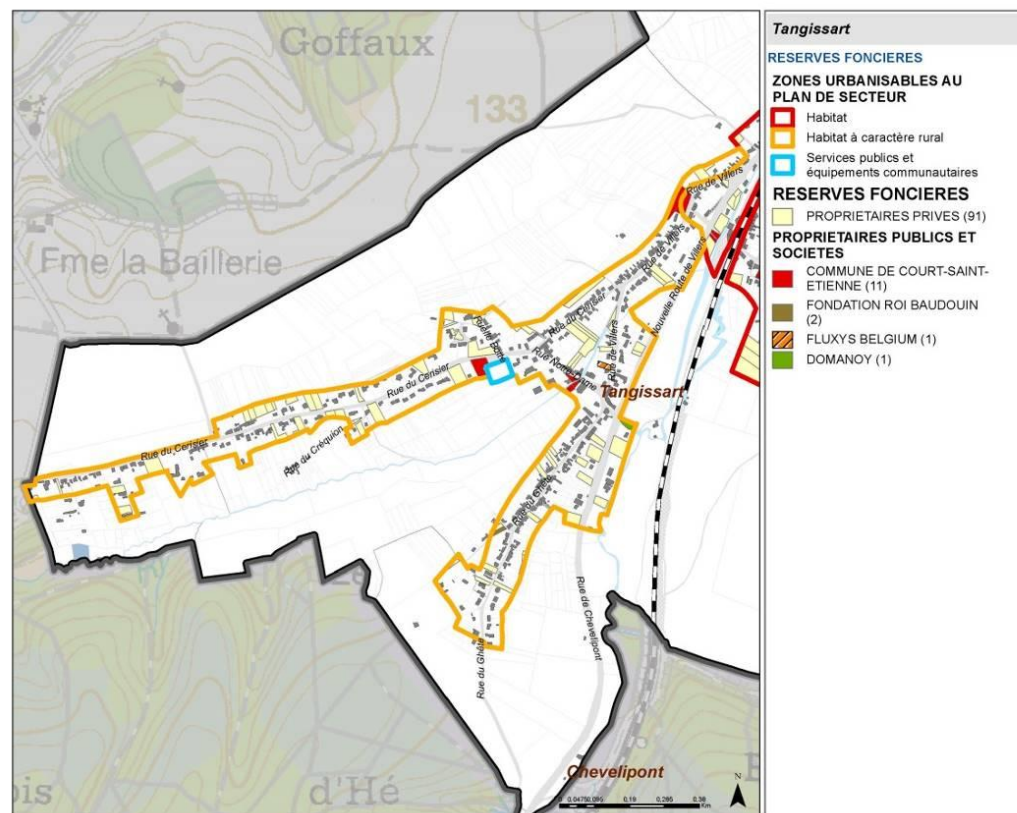
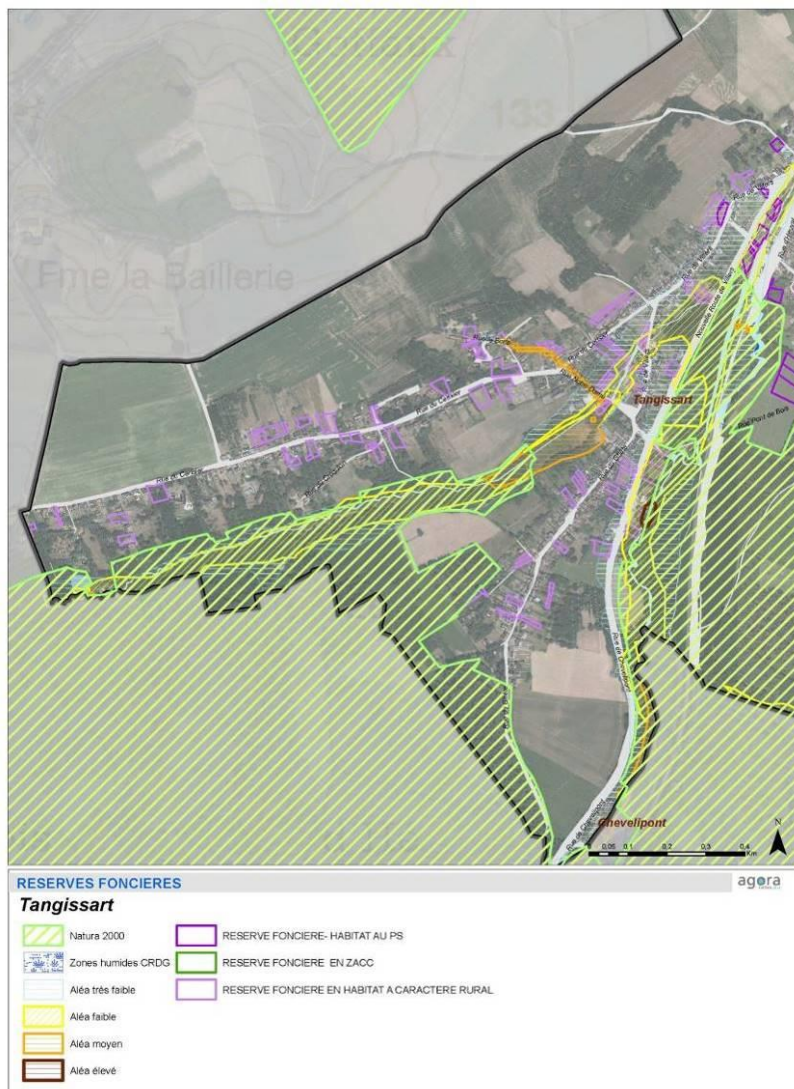
SUZERIL



A Suzeril, les réserves foncières sont des zones habitat au plan de secteur. A l'exception d'un axe de ruissellement (coupant la rue des maçons et la rue de Sart), il n'y a pas de zone à risque dans ce village au niveau des réserves foncières.

Les propriétaires sont privés.

TANGISSART



A Tangissart, les réserves foncières sont majoritairement des zones habitat à caractère rural au plan de secteur. Certaines réserves sont présentes en zone inondable (aléa faible ou moyen), situées près du Ry d'Hez. Un axe de ruissellement (aléa moyen) passe aussi par quelques parcelles de réserves, au niveau de la rue Notre Dame.

Les propriétaires des réserves foncières sont majoritairement privés.

3.1.8 POLITIQUE COMMUNALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT

3.1.8.1.1 CONTEXTE DANS LA PROVINCE DE BRABANT WALLON

Les sociétés de logement de service public (SLSP) sont au nombre de quatre dans le Brabant wallon.

- Le Roman Païs couvre l'ouest de la province,
- Notre Maison s'occupe d'une partie des communes du centre de la province,
- IPB a en charge les communes de l'est mais également quelques communes du centre de la province et
- Le Foyer wavrien gère uniquement les logements publics de la commune de Wavre.

Ensemble, ces quatre sociétés proposaient, au premier janvier 2015, de l'ordre de **7.000 logements publics (avec un taux d'inoccupation de 5%)**.

Il s'agit pour **95% de logements sociaux et pour 5 % de logements moyens**.

En termes de typologie, 65% des logements sont des maisons et 35% sont des appartements.

En complément des SLSP, l'Agence Immobilière Sociale du Brabant Wallon (AIS BW) met à disposition des personnes à faibles revenus et des jeunes ménages des logements privés ou publics dont ils ont obtenu la gestion. L'AIS dispose du bien pendant la durée du mandat de gestion. En contrepartie, elle s'engage à rendre le bien loué dans l'état initial, hors usure locative, au propriétaire à la fin du contrat. L'objectif de l'AIS n'est donc pas de construire des logements mais de favoriser le réinvestissement des immeubles non occupés. Au premier janvier 2016, l'AIS BW disposait de 486 logements répartis dans les 27 communes de la province. En termes de typologie, 41 % des logements sont des maisons, 43% des appartements et 16% des studios.

Au total, la part de logements publics dans le Brabant wallon est d'approximativement 4%. À titre de comparaison, la part de logements publics est de 7% en Wallonie, supérieure à 20% en France et supérieure à 30% aux Pays Bas.

Depuis début 2015, plusieurs logements publics ont été inaugurés – à Ramillies notamment – et le nombre de logements publics en chantier était d'approximativement 620 en 2016. Pour autant, au regard du nombre de logements privés en projet (de l'ordre de 20.000), le Brabant wallon risque de s'éloigner de plus en plus du quota réglementaire de 10% de logements publics imposé par la Région wallonne. De plus, la demande est loin d'être rencontrée ; le nombre de candidatures en attente avoisinant actuellement 8.000 dans les SLSP et 760 à l'AIS (660 demandes dans le Brabant wallon et une centaine de demandes venant de l'extérieur de la province – 50 de Bruxelles, 21 du Hainaut et 16 de Namur notamment).

Pour autant, la situation varie considérablement d'une commune à l'autre.

- **D'un côté, les communes de Nivelles, Chastre et Ottignies-LLN comptent près de 10% de logements publics ;**
- **de l'autre côté, les communes de Ramillies, Lasne, Waterloo, Héléchine, Grez-Doiceau, Walhain, Orp-Jauche et Braine-le-Château disposent de moins d'1% de logements publics sur leur territoire.**

Au regard de la carte ci-après, il apparaît que l'AIS est particulièrement présente à Rebecq avec 116 logements, soit le quart de leur parc immobilier. L'AIS est également présente à Ottignies-LLN avec 52 logements dont 30 sont des studios. Les communes de Jodoigne, Nivelles, Tubize et Wavre comptent également plus de 30 logements gérés par l'AIS. À Jodoigne, ils représentent un tiers de l'offre de logements publics de la commune.

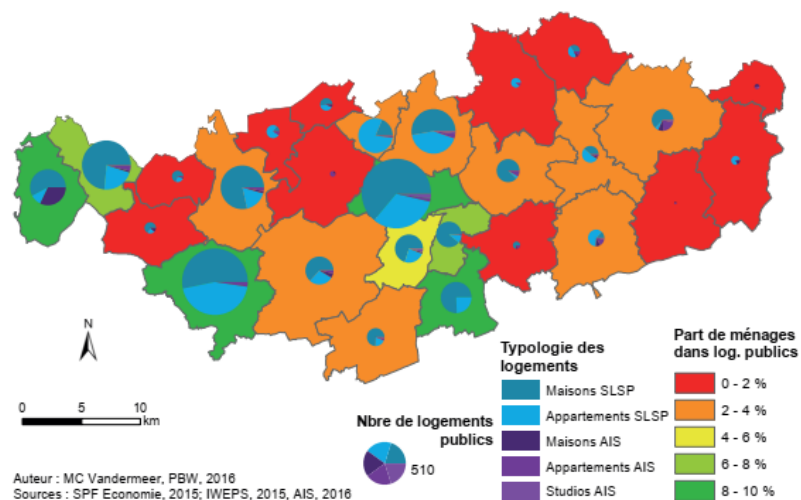


Figure 224 : Nombre et typologie des logements publics et part de ménages en bénéficiant dans les communes du Brabant wallon

Acteurs du logement social et parc existant

Les principaux acteurs qui œuvrent sur le territoire de Court-Saint Etienne en matière de logement social sont :

- L'Immobilière Publique du centre et de l'est du Brabant wallon ;
- La Société Coopérative des Habitations Sociales du Romain Païs (Nivelles) ;
- Le Foyer Wavrien (Wavre) ;
- La société 'A Notre Maison' (Antenne, à Louvain-la-Neuve).

Le rôle communal est de coordonner le travail de ces différents acteurs et de leur donner des moyens pour diversifier les types de logements.

3.1.8.1.2 COURT-SAINT-ETIENNE

En janvier 2017, la Commune de Court-Saint-Etienne est composée de 185 logements sociaux et 24 logements moyens (principalement situés dans le quartier du Roman Païs).

IPBW, située dans l'avenue des Métallurgistes, gère les logements des quartiers de Beurieux, Court-Ceroux, Roman Païs ainsi que ceux de la rue de l'Eglise et de la rue Calotte.

LE QUARTIER DE "BEURIEUX"



Figure 225: Le quartier Beurieux source - <http://www.ipbw.be/communes/court-st-etienne/>

76 logements se répartissent comme suit :

- 25 maisons 1 chambre
- 35 maisons 3 chambres
- 16 maisons 5 chambres

LE QUARTIER DIT DE "COURT-CÉROUX" :



Figure 226: Le quartier Court-Céroux source - <http://www.ipbw.be/communes/court-st-etienne/>

109 logements se répartissent comme suit :

- 22 appartements 1 chambre
- 10 appartements 2 chambres
- 9 maisons 1 chambre
- 56 maisons 3 chambres
- 1 maison 4 chambres
- 11 maisons 5 chambres

LE QUARTIER DU ROMAN PAÏS (LOGEMENTS MOYENS)



Figure 227: Le quartier du Roman Païs source - <http://www.ipbw.be/communes/court-st-etienne/>

19 logements moyens se répartissent comme suit:

- 18 appartements 2 chambres
- 1 appartement 3 chambres

RUE DE L'ÉGLISE DE SART



3 logements moyens se répartissent comme suit:

- 1 appartement moyen de 1 chambre
- 2 appartements moyens de 2 chambres

RUE CALOTTE

2 maisons moyennes de 3 chambres



Figure 228: Rue Calotte source - <http://www.ipbw.be/communes/court-st-etienne/>

3.1.8.1.3 DÉCLARATION POLITIQUE GÉNÉRALE

Les objectifs concernant l'aménagement du cadre bâti :

- *Adopter dans le courant de la législature un **Plan Communal de développement rural (PCDR)** ;*
- *Actualiser l'ancien Schéma de Structure au travers de l'adoption d'un nouveau **Schéma de développement communal (SDC)** ;*
- *Les projets de **densification situés à proximité des gares et des nœuds de communication seront favorisés** ;*
- *Les autres projets de développement urbanistique d'envergure seront analysés à la lumière des besoins, de leur qualité et de leur intégration écologique et paysagère ;*
- ***L'identité de nos villages et hameaux sera préservée et valorisée.** Les nouveaux logements qui viendront compléter les espaces de vie devront respecter leur identité (notamment les gabarits) ;*

3.1.9 ANALYSE SUBJECTIVE

CONSIDÉREZ-VOUS QUE VOUS HABITIEZ LA VILLE OU LA CAMPAGNE ?

Plus de 82% des personnes ayant répondu au questionnaire considèrent qu'elles vivent à la campagne. Les habitants de Court-Saint-Etienne (centre) considèrent qu'ils habitent à la ville, vu la proximité avec Ottignies-Louvain-La-Neuve.

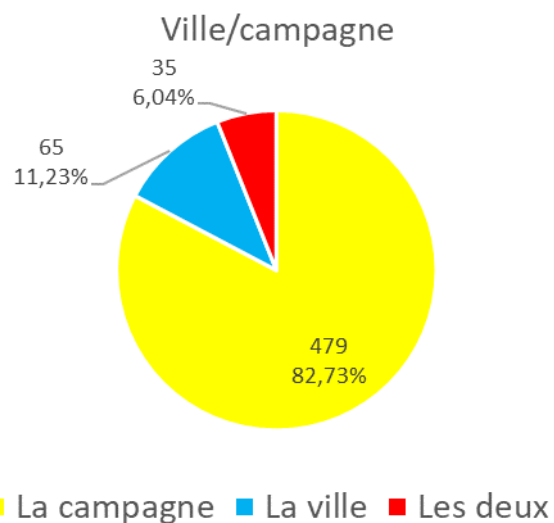


Figure 229: Répartition ville/campagne

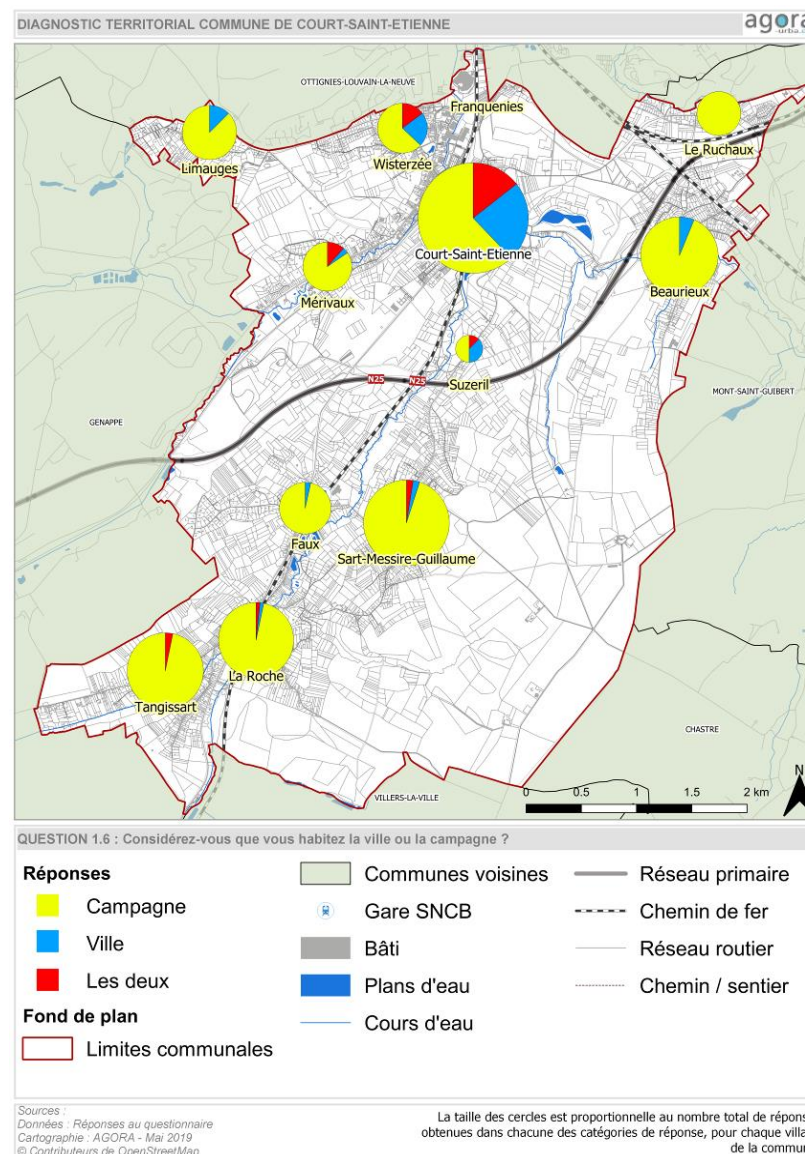


Figure 230: Réponses à la question habitez-vous la ville ou la campagne

QUELLES SONT LES CATÉGORIES DE LOGEMENTS QUI MANQUENT D'APRÈS VOUS (EN GÉNÉRAL) ?

La majorité des répondants à la question estiment que la commune ne dispose pas suffisamment de logements pouvant accueillir des ménages de 2 personnes (43,78%) et des logements de 3 à 4 personnes (42,40%), c'est-à-dire des logements moyens pour les jeunes familles ou pour des personnes âgées. Bien qu'ils vivent en majorité dans des maisons, les répondants au questionnaire souhaitent voir se construire **davantage de maisons** plutôt que des appartements. Ceci peut refléter l'image « rurale » que les habitants ont de leur commune, et leur souhait de conserver leur cadre de vie.

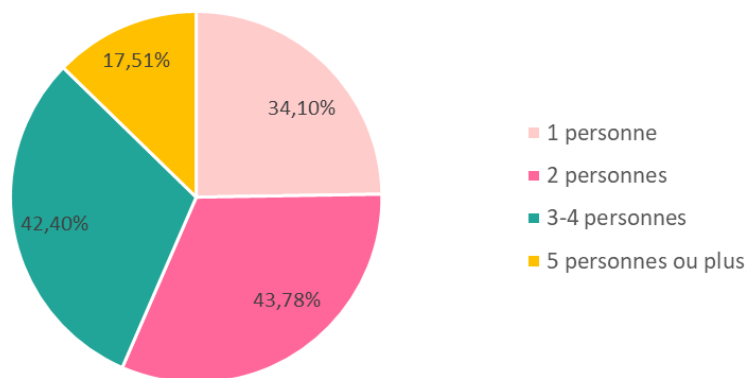


Figure 231. Répartition d'avis des répondants par rapport au manque de logements selon le type de ménage (217 réponses)

Par rapport au type de logement manquants au sein de la commune, les réponses sont mitigées : environ 44% répondent des appartements et 41% des maisons. Moins de 15% des répondants estiment que la commune manque à la fois d'appartements et de maisons. A noter que ces réponses ne concernent que la moitié des répondants. En effet, la moitié des répondants ne se sont pas intéressés à la questions et ne donnent donc pas de réponses précise par rapport au type de logements qu'ils estiment manquer à Court-Saint-Etienne.

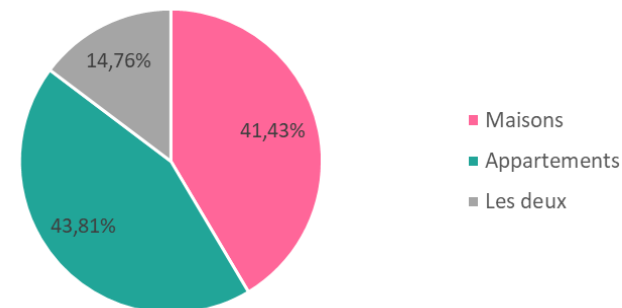


Figure 232. Répartition d'avis des répondants par rapport au manque de logements selon leur type (210 réponses)

A propos du manque de logements par rapport à l'âge des habitants, les répondants estiment qu'il faudrait des logements pour les personnes âgées (plus de 70 ans) (30,87%) et pour les jeunes (30,55%). Une partie importante des 21,86% des répondants considère qu'il y a un manque de logements pour les personnes entre 30 et 50 ans. Plus de la moitié des personnes interrogées (60,90%) ne donne pas de réponse précise pour cette partie de la question.

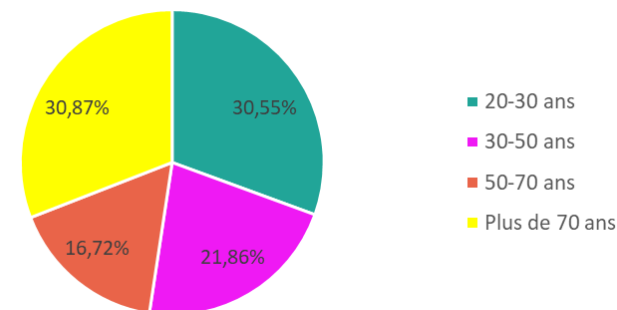


Figure 233. Répartition d'avis des répondants par rapport au manque de logements selon l'âge des habitants (311 réponses)

Concernant le manque de logements par rapport leur taille, la majorité des personnes ayant répondu au questionnaire estime que le manque concerne les logements moyens entre 75m² et 100m² (55,20%). Une partie importante des personnes interrogées restantes (31,22%) considère que ce sont les petits logements (de moins de 75m²) qui manquent le plus et 13,57% des répondants estiment qu'il manque de grands logements (de plus de 100m²).

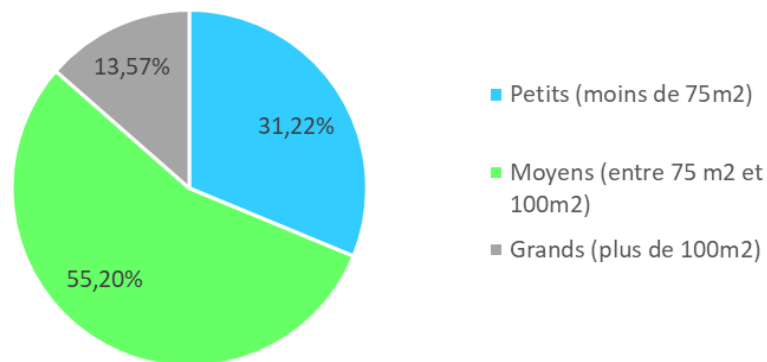


Figure 234. Répartition d'avis des répondants par rapport au manque de logements selon leur taille (221 réponses)

SELON VOUS, L'OFFRE DES LOGEMENTS SOCIAUX EST-ELLE SUFFISANTE DANS LA COMMUNE ?

La grande majorité (parmi les 564 répondants) ne donne pas d'avis précis au sujet de la suffisance de l'offre en logements sociaux dans la commune malgré la présence actuelle de 185 logements sociaux. Il s'agit généralement d'une méconnaissance du nombre et de la situation des logements sociaux. Parmi les répondants, 17,55% estiment que l'offre en logements sociaux est suffisante contre 16,13% qui estiment qu'elle n'est pas adéquate.

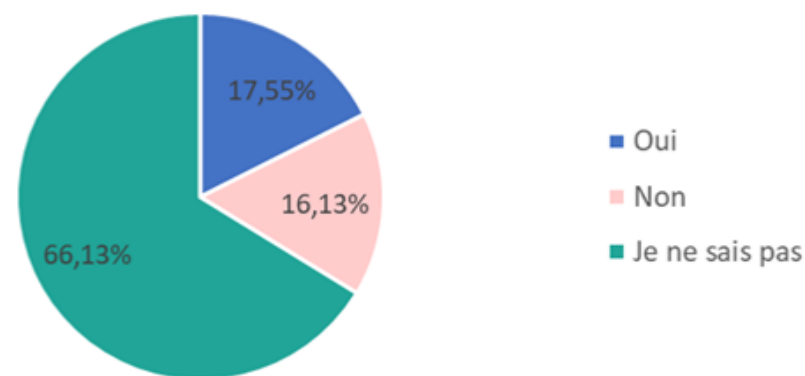


Figure 235. Position des répondants par rapport à l'offre des logements sociaux dans la commune Court Saint-Etienne (564 réponses)

3.1.10 TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
STRUCTURE URBAINE	<p>Paysage vallonné et varié.</p> <p>Panorama architectural diversifié avec une hétérogénéité apparente et plusieurs types architecturaux se distinguent sur le territoire de Court Saint : noyaux villageois à caractère traditionnel à caractère agricole, grandes exploitations foncières isolées, etc.</p>	<p>Environ 85% des habitations ont été construites avant 2000.</p>	<p>Préserver la structure des villages</p>	
CADRE BÂTI	<p>Caractère rural/anciennement industriel de la commune de Court Saint-Etienne.</p> <p>Entre 2010 et 2018, la commune de Court Saint-Etienne a traité 995 demandes de permis pour la construction de logements neufs.</p> <p>185 logements sociaux</p> <p>Beaucoup de riverains ont équipés leur habitation de vitrages isolants et/ou de citernes de récupération d'eau de pluie.</p>	<p>La commune est largement dominée par les maisons individuelles de type ouvert.</p> <p>Peu de rénovation des bâtiments par an à l'échelle de la commune.</p> <p>Majorité des habitations ont une PEB mauvaise (E ; F ou G).</p> <p>Manque de logement pour 2 personnes et pour les personnes âgées.</p>		
RESERVES FONCIERES	<p>Réserves foncières principalement reprises en zone d'habitat au Plan de Secteur (Faux, Suezril) ou en zone d'habitat à caractère rural (Tangissart)</p>		<p>Nouveaux aménagements au centre de Court-Saint-Etienne</p> <p>Plusieurs projets immobiliers – plus de 500 logements prévus</p>	<p>Plusieurs réserves foncières sont situées en zone d'aléa d'inondation moyen à élevé ou en zone inondable (Court-Saint-Etienne, Wisterzée, La Roche et Mériveraux).</p>
PATRIMOINE	<p>Des nombreux biens repris au patrimoine monumental de la Belgique.</p>			<p>Dégradation du patrimoine non-protégé</p>
POLITIQUE COMMUNALE	<p>Une pluralité d'acteurs actifs sur la thématique du logement sur le territoire communal.</p>			

3.1.11 ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Suite à l'analyse détaillée de ce chapitre, plusieurs recommandations peuvent être faites :

- ✎ RÉALISATION DES OUTILS URBANISTIQUES (SDC, PCDR, GCU) ;
- ✎ RÉALISER UN PLAN COMMUNAL DU LOGEMENT ;
- ✎ RÉFLÉCHIR SUR L'AFFECTATION DES RÉSERVES FONCIÈRES IMPORTANTES EN ZACC ET EN ZONE D'HABITAT (OU D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL) AINSI QUE SUR L'ORDRE DE LEUR MISE EN ŒUVRE (PRÉSERVER LES ACCÈS, CONSTRUCTION D'ÉCOQUARTIERS...) ET RÉPERTORIER ENSUITE LES AUTRES ZONES POUVANT FAIRE L'OBJET DE PROJETS D'ENSEMBLE ;
- ✎ TROUVER LES MOYENS DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNE NON PROTÉGÉ À CE JOUR ;
- ✎ EXPLOITER LES POSSIBILITÉS DE RECONVERSION DES BÂTIMENTS VACANTS ;
- ✎ FAVORISER LE REMPLACEMENT (DÉMOLITION/RECONSTRUCTION) DE LOGEMENTS DÉGRADÉS ET DIFFICILES À ISOLER ;
- ✎ LES PROJETS DE DENSIFICATION SITUÉS À PROXIMITÉ DES GARES ET DES NŒUDS DE COMMUNICATION SERONT FAVORISÉS ;
- ✎ LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE D'ENVERGURE DEVRONT ÊTRE ANALYSÉS À LA LUMIÈRE DES BESOINS, DE LEUR QUALITÉ ET DE LEUR INTÉGRATION ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE;
- ✎ L'IDENTITÉ DE VILLAGES ET HAMEAUX SERA À PRÉSERVER ET À VALORISER. LES NOUVEAUX LOGEMENTS QUI VIENDRONT COMPLÉTER LES ESPACES DE VIE DEVRONT RESPECTER LEUR IDENTITÉ (NOTAMMENT LES GABARITS) ;

4 THEME 3 : DEPLACEMENTS ET ESPACES PUBLICS



4.1.1 PRÉAMBULE

OBJECTIFS

- Analyser la situation existante en matière de mobilité pour chaque mode de déplacement : transports privés, transports publics et modes doux ;
- Faire un relevé des infrastructures existantes ;
- Faire ressortir les points forts, les faiblesses et points noirs sur le territoire étudié, mais aussi définir les opportunités et enjeux liés à la mobilité à Court-Saint-Étienne.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Site internet de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

<https://www.iweps.be/indicateurs-statistiques/>

Portail des PANG's en Wallonie

<http://www.wallogares.be/>

Site internet de la SNCB

<http://www.b-rail.be>

Site internet des TEC

<http://www.infotec.be>

Site internet du SPW dédié au RAVeL

<http://ravel.wallonie.be>

Site internet du Patrimoine Stéphanois

http://www.patrimoine-stephanois.be/New_Site1/index.html

Administration communale de Court-Saint-Étienne

<http://www.court-st-etienne.be/>

Plan Communal de Mobilité

Adopté en 2009.

4.1.2 SYNTHÈSE

La commune de Court-Saint-Étienne est parcourue par plusieurs niveaux hiérarchiques de voirie ce qui lui confère une bonne desserte intra-communale et une bonne connexion aux pôles voisins.

L'axe principal est la route N25, laquelle traverse la commune de l'est à l'ouest. La connexion nord-sud est garantie par les N275 et N237.

La commune de Court-Saint-Étienne dispose d'un bon réseau d'itinéraires cyclables à points nœuds et d'une voie cyclable du type pré-RAVeL qui traverse la partie nord-ouest de la commune. Les voies régionales sont pourvues des aménagements cyclables fragmentaires de type « piste cyclable marquée ».

Les lignes TEC de la commune dessinent un réseau qui dessert toute la zone bâtie. L'offre dans le centre-ville de Court-Saint-Étienne permet de relier d'autres pôles dans toutes les directions, tels qu'Ottignies-Louvain-La-Neuve et Bruxelles au nord, Genappe et Nivelles à l'ouest.

La commune de Court-Saint-Étienne est engagée dans plusieurs projets encourageant les mobilités alternatives comme le covoiturage.



4.1.3 ANALYSE DÉTAILLÉ

4.1.3.1 PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ DE COURT-SAINT-ETIENNE

La commune de Court-Saint-Etienne est dotée depuis 2009 d'un Plan Communal de Mobilité.

Le PCM avait proposé plusieurs mesures pour contenir le développement des espaces bâtis afin de maîtriser les effets sur la mobilité, pour regrouper spatialement l'habitat et les activités, pour développer les activités locales, pour permettre aux personnes âgées de s'installer dans le centre, pour intégrer la mobilité dans la conception des projets d'urbanisme et pour développer la convivialité des espaces publics.

Les principales actions prévues par le PCM sont :

- **Tangissart** : réaménagement de la place et des abords de l'école ;
- **La Roche** : réaménagement du carrefour situé rue de Villers – N275 ;
- **Faux** : réaménagement de la place e de la gare ;
- **Sart** : réaménagement des abords de la place et de l'école ;
- **Beaurieux** : liaisons modes doux ;
- **Court-Saint-Étienne** : cheminement piéton rue E. Henricot – rue Coussin ruelle, réaménagement de la place communale, réorganisation des abords du Collège-Saint-Étienne, liaison du quartier Mérivaux au Pré-RAVeL, signalisation directionnelle mobilité douce, création de parkings vélo, mesures de réduction de la vitesse en entrée d'agglomération, réaménagement du carrefour situé avenue des Combattants – rue E. cosse – avenue de Wisterzée.

Certains d'entre elles ont été déjà réalisés :

- La rue Notre Dame à Tangissart a été redessinée (trottoir coté église) ;

- Mesures pour le carrefour rue de Villers – N275 partiellement mises en œuvre (modification du carrefour) ;
- Réalisation du trottoir cyclable pour fermer la bordure de la place de Faux
- Aménagements partiellement réalisés à la gare de Faux (extension du trottoir en entrée à la gare) ;
- Élargissement du trottoir à la place de Sart ;
- Aménagement et création de liaisons cyclo-piétonnes à Beaurieux (liaison entre l'échangeur de Beaurieux et l'école Notre Dame des Hayeffes terminé en 2016 avec la passerelle sur l'Orne et la rue du Moulin ; liaison douce CSE-MSG rue de Beaurieux - échangeur RN25 terminé en 2012 avec subside de la Province) : malgré la réalisation de ces aménagements, les usagers reportent un manque de sécurité en parcourant ces trajets ;
- Trottoirs partiellement aménagés pour le cheminement piéton rue Coussin ruelle – rue E. Henricot ;
- Sécurisation des traversées piétonnes à proximité du Collège-Saint-Étienne et aménagement du quai bus en direction Ottignies-Nivelles (correspondance ligne 30/rapido-bus) ;
- Aménagement de la traversée piétonne à la place de Sart ;

Certains restent encore à être mises en œuvre ou sont en cours de réalisation :

- Réorganisation des abords de l'école de Tangissart (organisation stationnement, remplacement de la signalétique pour la gare) ;
- Piste cyclable surélevée de chaque côté de la N275 dans la traversée du village ;
- Sentier 103 entre Faux et Suzeril (sentier déplacé officiellement en 2017, appel à subside provinciaux en 2014 pour l'aménagement du côté Faux, aménagement effectué côté Suzeril, aménagement cyclable encore à concrétiser) ;
- Réaménagement de la place communale à Court-Saint-Étienne (en recherche de subside, arrêt TEC SRWT abandonné, étude reporté).

Afin de poser un diagnostic le plus complet, dans le cadre de la présente analyse, des comparaisons entre la situation 2009 (Situation existante du PCM) et la situation actuelle ont été réalisés.

Une campagne des comptages circulation a été effectuée en mars 2019.

Les points de comptages ont été placés de manière similaire avec la campagne du PCM de 2009, de façon à objectiver les flux aux principaux points d'entrée du centre-ville, sur les voiries régionales et dans l'ordre de pouvoir observer l'évolution de la charge de trafic par rapport après 10 ans.

4.1.3.2 LE RÉSEAU VIAIRE

La N25 coupe transversalement le territoire communal.

Selon les données du SPF Mobilité et Transports la commune de Court-Saint-Étienne comptait 96,5 km de réseau routier revêtu, en 2005.

La répartition est la suivante :

- 19,8 km correspondant au réseau régional et provincial ;
- 76,8 km appartenant au réseau communal.

Le réseau structurant est constitué par 3 routes principales :

- La N25 qui relie l'E411 à Genappe, traversant la commune d'est en ouest ;
- La N275 qui traverse le centre de Court-Saint-Étienne, de Faux et de La Roche, permettant de relier La Hulpe et la Chaussée de Namur (N93) et traversant la commune de nord en sud ;
- La N237 reliant Ottignies-Louvain-la-Neuve et Nivelles, qui traverse la partie nord-ouest de la commune.

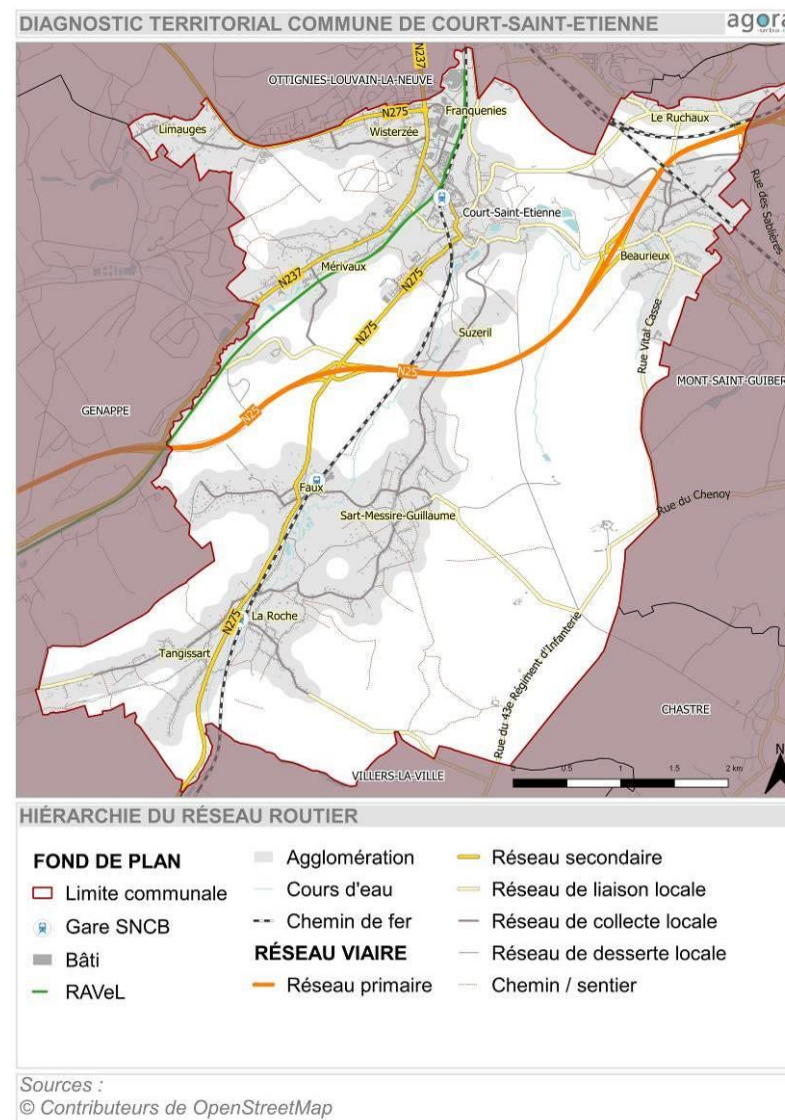





Figure 236 : Carte de la hiérarchie viaire

Les voiries régionales qui parcourent la commune de Court-Saint-Étienne sont listées ci-dessous ainsi que leurs principales caractéristiques.

ROUTE	PARCOURS	VILLAGES TRAVERSÉS	CONFIGURATION	PARTICULARITÉS	PHOTOGRAPHIE
N25	Louvain – Nivelles	Beaurieux Sart-Messire-Guillaume	Tracé non rectiligne Double sens séparé par berme centrale 2x2 bandes Pas d'aménagement cyclable	Croisement avec la N275 et la N237 Sortie nord-est à niveau de Beaurieux Sortie ouest à niveau de Faux Chaussée globalement en bon état	 (Source : Google Street View)
N275	Watermael- Boitsfort – Villers- la-Ville	Limauges Wisterzée Court-Saint-Étienne Faux La Roche Tangissart	Route rectiligne Double sens 2x1 bande Piste cyclable marquée dans les 2 sens, interrompue à niveau de Court-Saint-Étienne et de Faux	Route traversant la commune de nord en sud Chaussée globalement en état moyen	 (Source : Google Street View)
N237	Nivelles – Ottignies- Louvain-la-Neuve	Wisterzée Court-Saint-Étienne	Route non rectiligne Double sens 2x1 bande Piste cyclable marquée discontinue	Chaussée globalement en état moyen	 (Source : Google Street View)

4.1.3.2.1 LES TRANSPORTS PRIVÉS

VÉHICULES LÉGERS ET VOLUMES DE CIRCULATION

Les comptages de circulation datent de mars 2019.

Les comptages de circulation en section¹⁴ ont été réalisés pendant une semaine 24h/24 entre le jeudi 14 mars 2019 et le mercredi 20 mars 2019.

- ✓ Le mardi 19 mars a été étudié pour analyser la charge de trafic¹⁵, étant donné que le jeudi 14 mars un grave accident sur la N25 a provoqué des modifications dans la circulation et des charges exceptionnelles.

Les comptages directionnels¹⁶ ont été réalisés le jeudi 14 mars et le mardi 19 mars 2019 entre 7h00 et 9h00, et entre 15h30 et 17h30.

- ✓ Le mardi 19 a été analysé pour les mêmes raisons que les comptages en section.

D'une manière générale sur l'ensemble des graphiques présentées ci-après dans l'analyse, les pointes anormales du jeudi ne sont pas à prendre en considération puisque dû à l'accident évoqué ci-avant (une situation où un accident a eu lieu ne montre pas une situation réelle et donc ne peut pas être considérée pour étudier les conditions de circulation dans la situation existante).

NB: Les points de comptages ont été placés de façon à objectiver les flux aux principaux points d'entrée du centre-ville, sur les voiries régionales et dans l'ordre de pouvoir observer l'évolution de la charge de trafic par rapport aux comptages effectués dans le cadre de l'ancien PCM.

¹⁴ Un comptage en ligne permet de définir pour une section de voirie le nombre de véhicules par sens

¹⁵ Certaines règles sont à respecter pour faire les comptages: afin d'éviter les effets d'un long week-end, de prendre en compte dans les comptages les personnes qui ne travaillent ni le lundi ni le vendredi et éviter d'occulter la partie de la population qui prend congé le mercredi pour prendre soin de enfants, les comptages sont toujours considérés soit pour un mardi soit pour un jeudi, d'où la raison d'utiliser spécifiquement les données du mardi 19 mars.

¹⁶ Un comptage directionnel se fait à niveau d'une intersection et il permet d'identifier l'origine et la destination des flux automobiles.

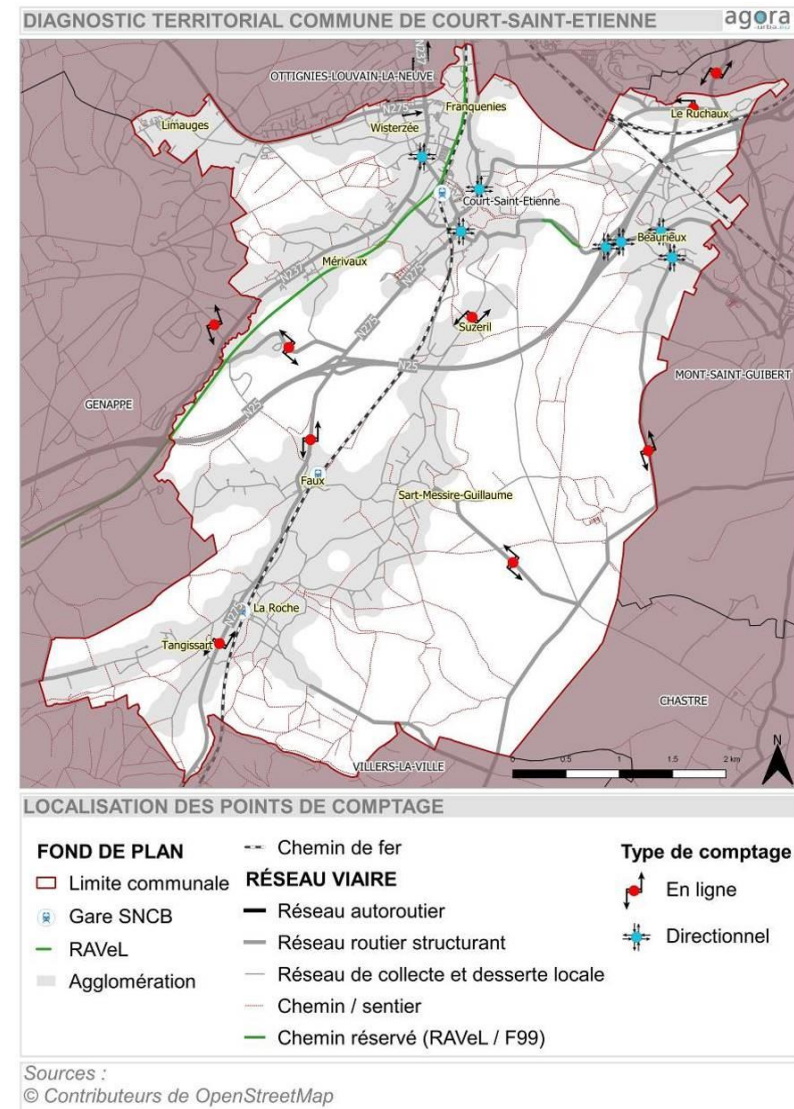


Figure 237. Localisation des points de comptage

N237 (AVENUE PROVINCIALE)



Figure 238 : Section N237 avenue Provinciale (Source : Google Street View)

La section de la N237 relevée est à double sens de circulation ; une piste cyclable marquée est présente par chaque côté ainsi qu'un trottoir ; sur le côté est, la piste cyclable sépare la rue de la zone de stationnement en voirie. Le revêtement est en très bon état.

Le trafic moyen journalier en semaine est de

- 8.069 evp/jour pour le poste P11 depuis Ottignies-Louvain-la-Neuve
- 8.354 evp/jour vers Ottignies-Louvain-la-Neuve.

L'heure de pointe du soir est la plus chargée dans les deux sens, avec 767 evp depuis le nord et 665 evp depuis le sud entre 16h00 et 17h00.

En général, on note un trafic chargé sur l'ensemble de la journée et de la semaine. On observe **une faible augmentation** du nombre de véhicules dans les deux sens par rapport à l'ancien PCM, le matin et le soir (+ 150 evp/jour en direction nord et + 270 evp/jour vers le sud).

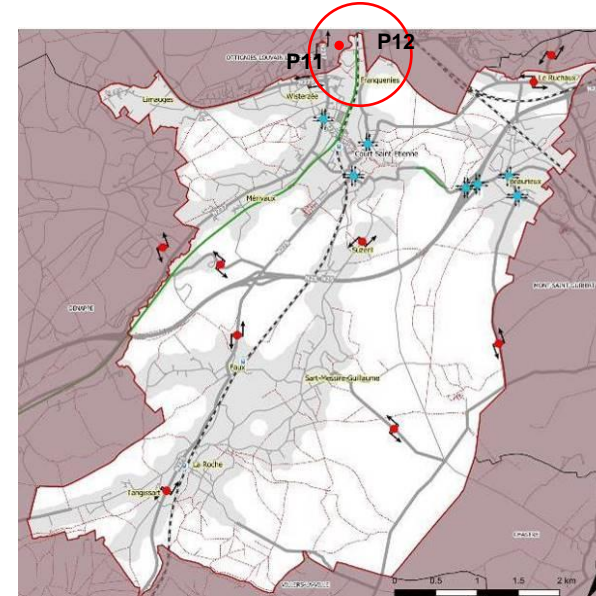


Figure 239. Section Poste 011 – Poste 012

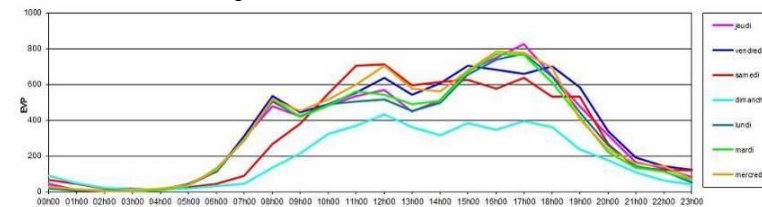


Figure 240. Comptages de circulation Poste 011

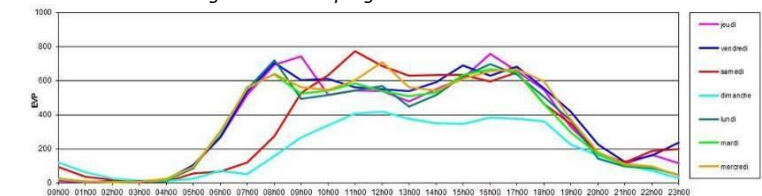


Figure 241. Comptages de circulation Poste 012

N275 (CHAUSSÉE DE BRUXELLES)



Figure 242 : Section N275 Chaussée de Bruxelles (Source : Google Street View)

La chaussée de Bruxelles N275 est une voirie à double sens de circulation. Une piste cyclable marquée est présente sur chaque côté de la rue ainsi que des zones de stationnement en voirie. Le trottoir est absent et le revêtement est en mauvais état.

Le trafic moyen journalier en semaine est de

- 4.700 evp/jour vers Court-Saint-Étienne
- 4.350 evp/jour dans le sens opposé.

Cette voirie constitue la porte d'entrée ouest dans le centre-ville qui se note par les pics en HPM et HPS.

La charge de trafic sur cet axe a **augmenté** par rapport au 2009 (3.500 evp/jour par sens de circulation en 2009).

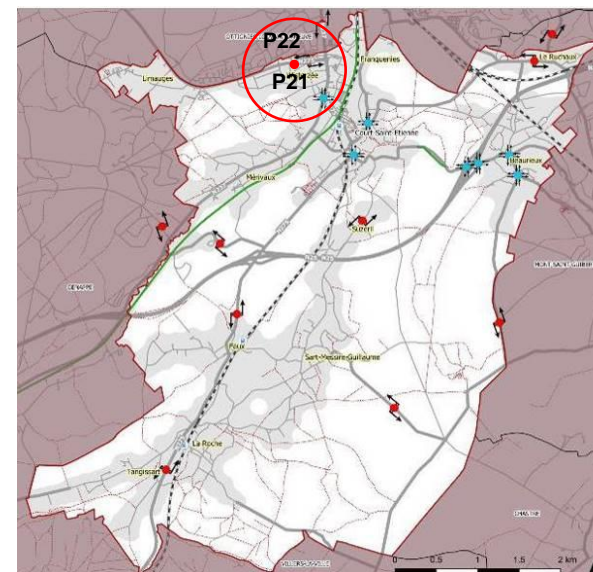


Figure 243. Section Poste 021 – Poste 022

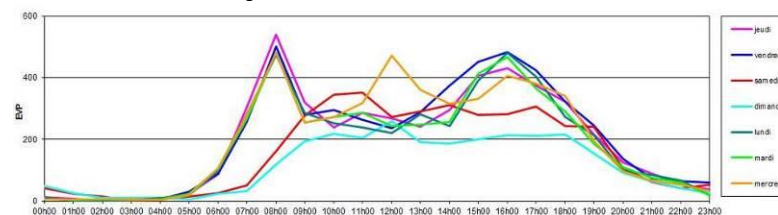


Figure 244. Comptages de circulation Poste 021

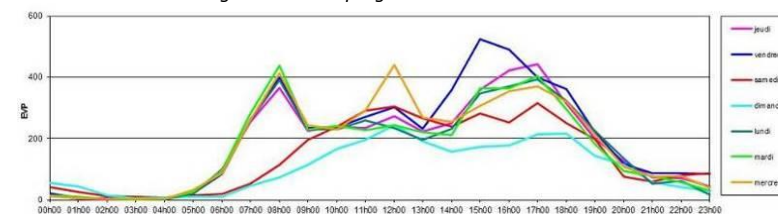


Figure 245. Comptages de circulation Poste 022

RUE DU RUISSEAU



Figure 246. Section rue du Ruisseau (Source : Google Street View)

La rue de Ruisseau est une rue à double sens de circulation. Un accotement est présent par chaque côté, mais parfois il est trop étroit ou discontinu. Aucun aménagement cyclable n'est présent. Le revêtement est en mauvais état.

Le trafic moyen journalier en semaine est de

- 2.500 evp/jour vers le sud
- 2.300 evp/jour vers le nord.

Par rapport au 2009, on observe une augmentation de trafic surtout pour les flux de véhicules depuis le nord en heure de pointe du soir (+153 evp). Pour ce qui concerne la moyenne journalière, on observe une augmentation de 250-400 evp/jour.

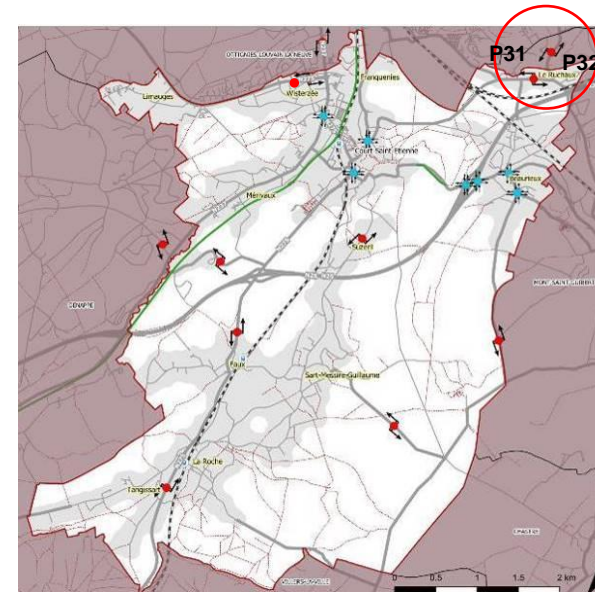


Figure 247. Section Poste 031 – Poste 032

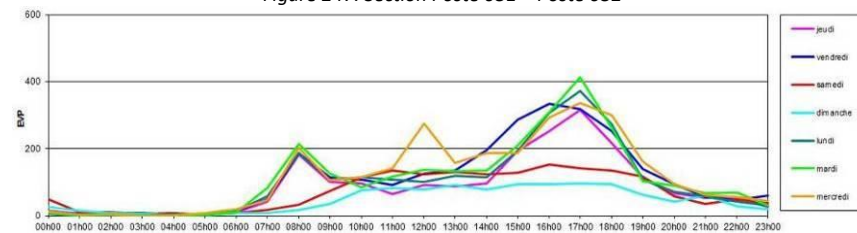


Figure 248. Comptages de circulation Poste 031

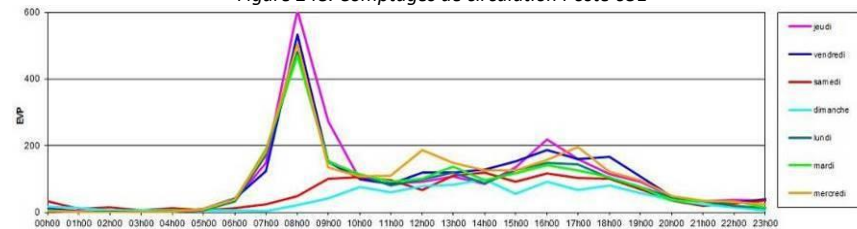


Figure 249. Comptages de circulation Poste 032

RUE DU RUCHEAUX



Figure 250: Section rue du Rucheaux (Source : Google Street View)

La rue de Rucheaux est une voirie à double sens de circulation. Elle montre un état satisfaisant. Aucun aménagement cyclable n'est présent. Le côté sud est aménagé avec un trottoir en bon état et un accotement est présent le long du côté nord.

Le trafic moyen journalier en semaine est de

- 2.800 evp/jour vers l'ouest
- 2.600 evp/jour vers l'est.

La pointe est plus prononcée le matin que le soir pour les deux postes.

On observe une faible baisse du nombre d'evp pendant les heures de pointe du matin et du soir par rapport aux comptages effectués en 2009.

Pour ce qui concerne la moyenne journalière, on observe une **diminution** de 100 evp/jour vers l'ouest et de 400 evp/jour vers l'est.

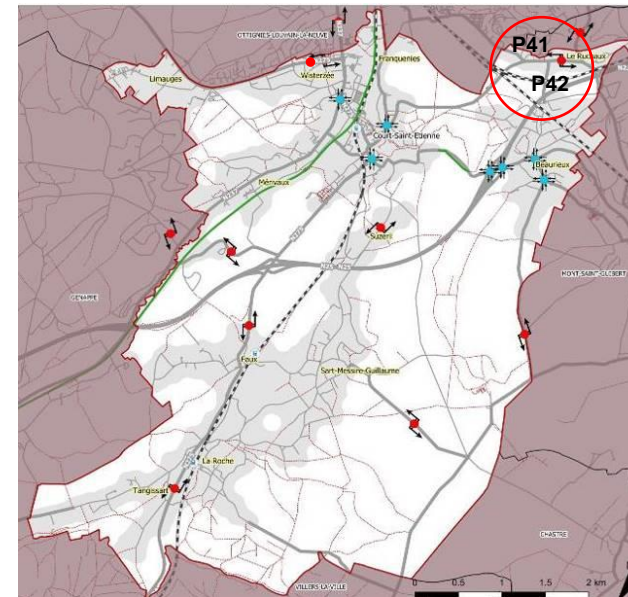


Figure 251. Section Poste 041 – Poste 042

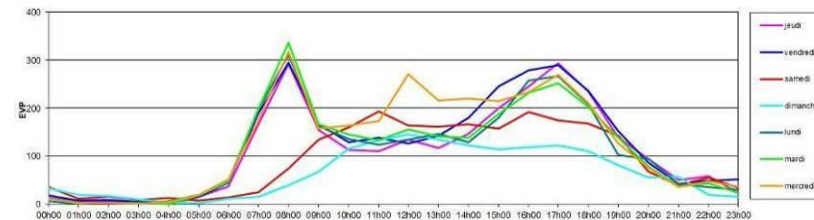


Figure 252. Comptages de circulation Poste 041

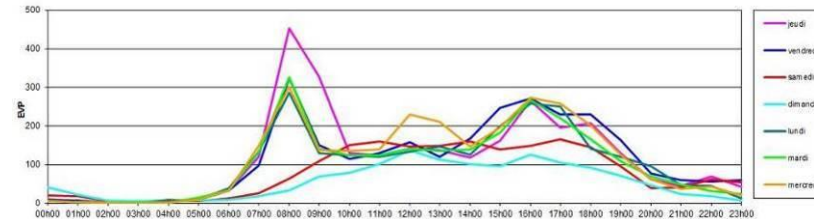


Figure 253 : Comptages de circulation Poste 042

RUE DU PONT SPILET



Figure 254 : Section rue du Pont Spilet (Source : Google Street View)

La rue du Pont Spilet est une voirie à double sens de circulation, avec un trottoir aménagé sur le côté est. Aucun aménagement cyclable n'est présent. L'état du revêtement est satisfaisant.

Le trafic moyen journalier en semaine est de

- ± 1.600 evp/jour par sens.

Le trafic est assez diffus en cours de journée sur cet axe.

On constate une faible augmentation de la charge de trafic dans les deux sens par rapport au 2009 (+ 100-150 evp/jour par sens de circulation).

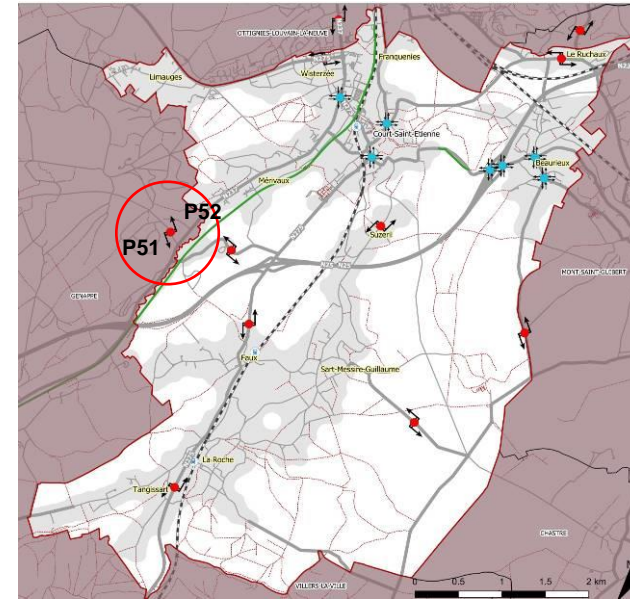


Figure 255. Section Poste 051 – Poste 052

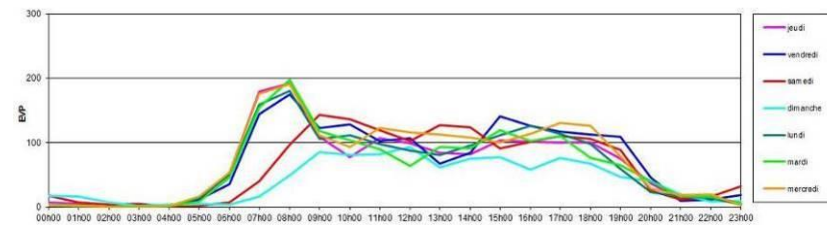


Figure 256. Comptages de circulation Poste 051

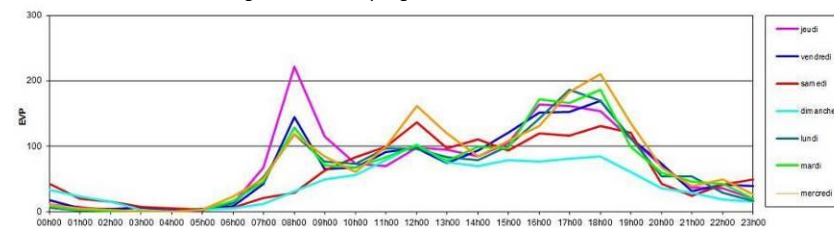


Figure 257. Comptages de circulation Poste 052

RUE DE NOIRHAT



Figure 258 : Section N237a rue de Noirhat (Source : Google Street View)

La rue de Noirhat est une voirie à double sens de circulation. Aucun aménagement cyclable ou piéton n'est présent en cette section. Le revêtement est en état satisfaisant. Aucun marquage au sol n'est présent pour montrer la séparation des bandes de circulation.

Le trafic moyen journalier en semaine est de

- **± 1.450 evp/jour par sens de circulation.**

La répartition du trafic est très diffuse pendant la journée sur cet axe, avec une pointe plus prononcée le matin.

Le trafic est fortement augmenté par rapport au 2009, dans les deux sens, le matin et le soir (presque le double d'evp/jour par sens de circulation).

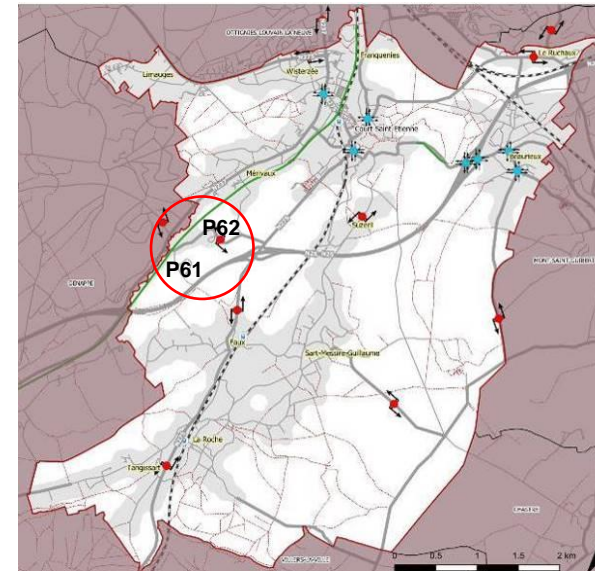


Figure 259. Section Poste 061 – Poste 062

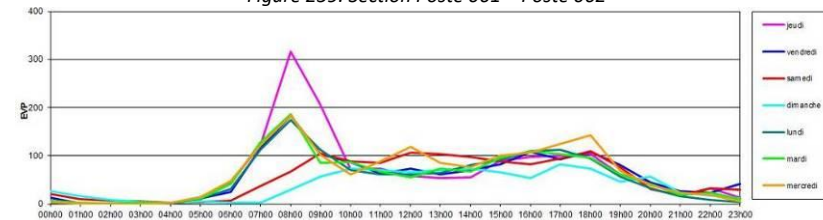


Figure 260. Comptages de circulation Poste 061

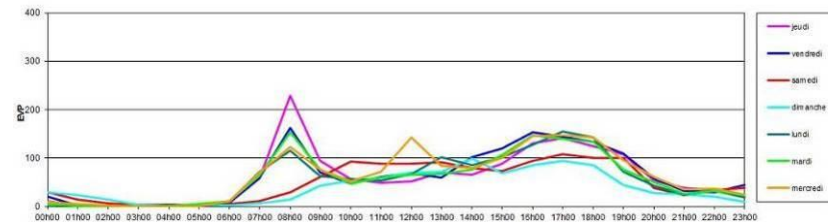


Figure 261. Comptages de circulation Poste 062

RUE DE SART



Figure 262 : Section rue de Sart (Source : Google Street View)

Le rue de Sart est une voirie à double sens de circulation ; aucun marquage au sol ne sépare les deux bandes. Un accotement discontinu est présent sur le côté ouest de la rue et aucun aménagement cyclable n'est présent. En général, le revêtement a un état satisfaisant.

Le trafic moyen journalier en semaine est de

- 760 evp/jour vers le sud
- 870 evp/jour vers Court-Saint-Étienne.

Cette voirie a une très faible charge de trafic moyen en semaine.

Pour le poste 72, le trafic est diffus pendant la journée, avec une pointe le matin.

Pour le poste 71, la pointe est plus marquée le soir.

En général, le trafic a augmenté dans chaque sens par rapport au 2009, le matin et le soir.

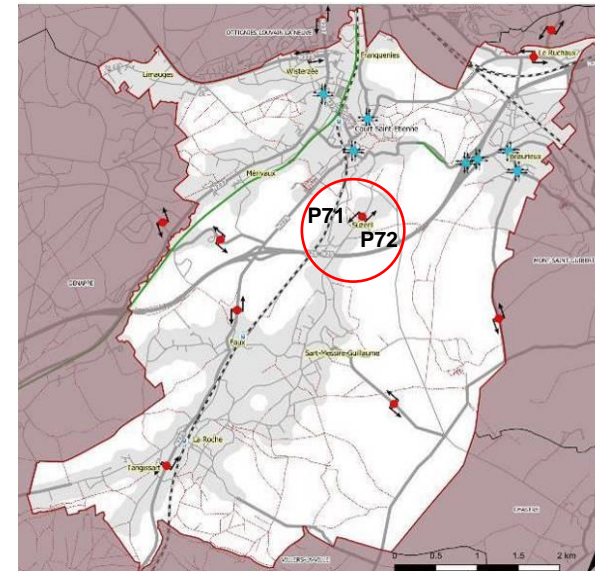


Figure 263. Section Poste 071 – Poste 072

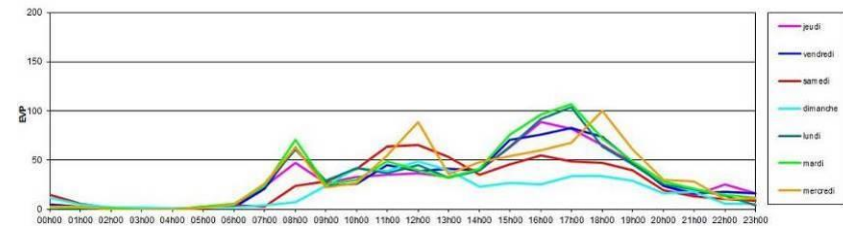


Figure 264. Comptages de circulation Poste 071

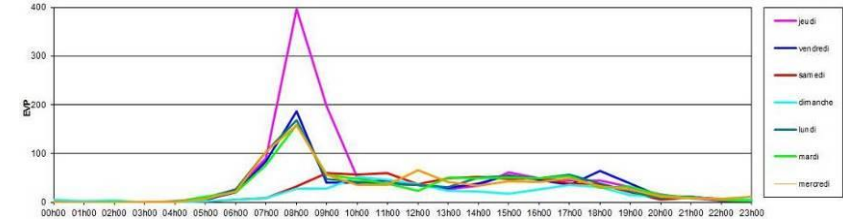


Figure 265. Comptages de circulation Poste 072

N275 - RUE DE LA ROCHE



Figure 266: Section N275 rue de La Roche (Source : Google Street View)

La rue de la Roche N275 est une voirie à double sens de circulation en état satisfaisant. Les deux bandes de circulation sont séparés par marquage au sol. Une piste cyclable marqué est présente sur chaque côté. Aucun aménagement piéton n'est présent.

Le trafic moyen journalier en semaine est de

- **6.200 evp/jour vers le sud**
- **6.000 evp/jour vers le nord.**

On observe pour le poste 81 une pointe très prononcée le soir.

Le trafic dans le poste 82 est assez stable pendant la journée, sauf une pointe très élevée le matin.

Par rapport aux anciens comptages du 2009, on constate une augmentation générale du trafic au niveau des deux sens de circulation, surtout pour ce qui concerne le trafic depuis le nord en heure de pointe du soir (+280 evp).

On observe une augmentation d'environ 1.000 evp/jour en semaine par sens de circulation.

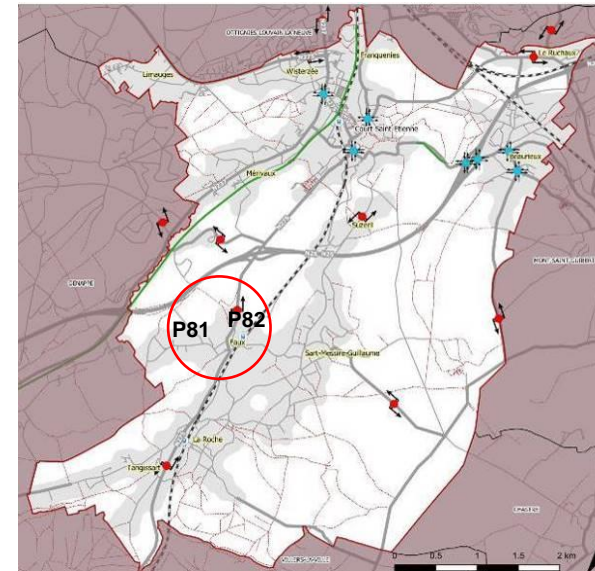


Figure 267. Section Poste 081 – Poste 082

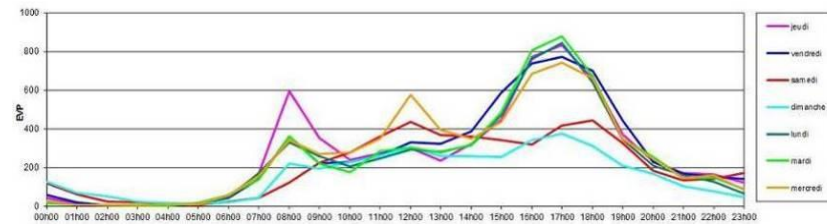


Figure 268. Comptages de circulation Poste 081

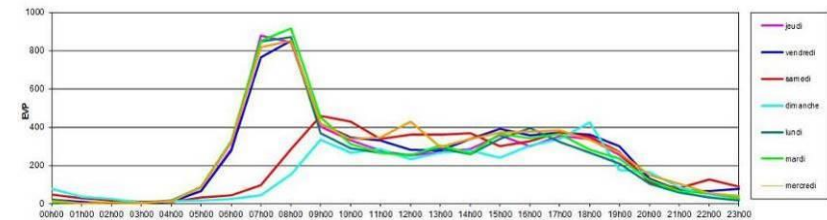


Figure 269. Comptages de circulation Poste 082

RUE VITAL CASSE



Figure 270: Section rue Vital Casse (Source : Google Street View)

La rue Vital Casse est une route étroite à double sens de circulation sans marquage au sol. Son revêtement est en mauvais état. Aucun aménagement cyclable ou piéton n'est présent.

Le trafic moyen journalier en semaine est de

- 800 evp/jour vers le sud
- 935 evp/jour vers le nord.

Le poste 91 montre une petite pointe le matin et une pointe plus prononcée le soir. Le poste 92 est stable pendant toute la journée, sauf que pour une pointe très prononcée le matin.

Le trafic est augmenté par rapport au 2009, surtout pour ce qui concerne le mouvement vers le nord en heure de pointe du matin.

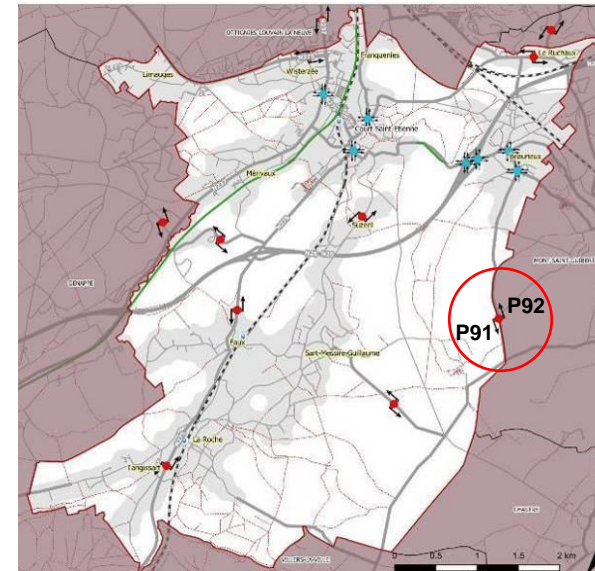


Figure 271. Section Poste 091 – Poste 092

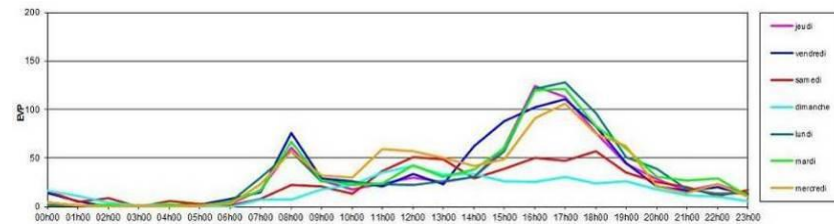


Figure 272. Comptages de circulation Poste 091

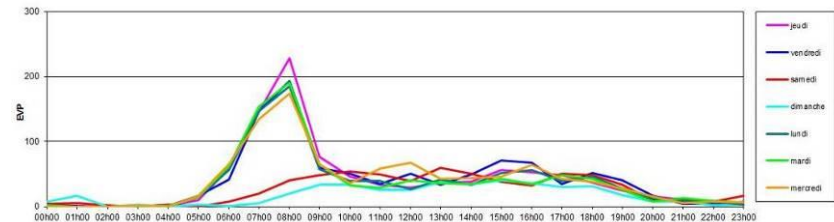


Figure 273. Comptages de circulation Poste 092

RUE DE L'ARBRE DE LA JUSTICE



Figure 274: Section rue de l'Arbre de la Justice (Source : Google Street View)

La rue de l'Arbre de la Justice est une voirie étroite sans marquage au sol et à double sens de circulation. Aucun aménagement cyclable ou piéton n'est présent et elle en état satisfaisant.

Le trafic moyen journalier en semaine est de

- 500 evp/jour vers l'est
- 485 evp/jour vers Sart.

Cette voirie a un trafic moyen très faible en semaine.

On observe une pointe très élevée en heure de pointe du matin pour ce qui concerne le trafic depuis l'est.

Par rapport au 2009, une très forte augmentation concerne le trafic depuis l'est en heure de pointe du matin (121 evp en 2019 contre 35 evp en 2009), et on observe la même chose le soir dans le sens contraire (65 evp à l'heure actuelle contre 19 evp dans l'ancien PCM).

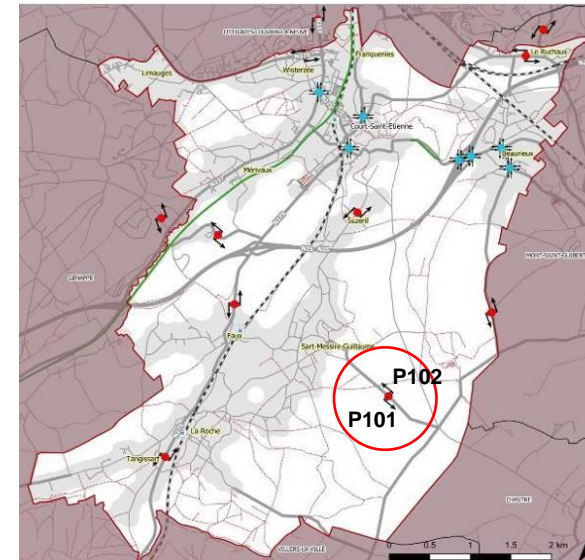


Figure 275. Section Poste 101 – Poste 102

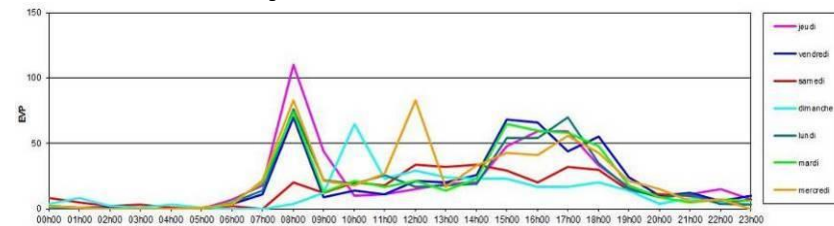


Figure 276. Comptages de circulation Poste 101

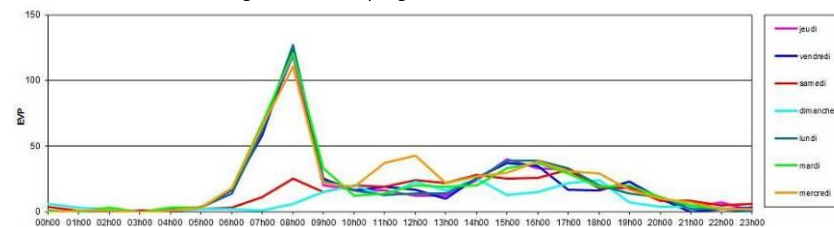


Figure 277. Comptages de circulation Poste 102

N275 (NOUVELLE ROUTE DE VILLERS)



Figure 278 : Section Nouvelle Route de Villers N275 (Source : Google Street View)

La N275 Nouvelle Route de Villers est une voirie à double sens de circulation, en bon état et avec marquage au sol. Une piste cyclable marquée est aménagée sur chaque côté. Aucun aménagement piéton n'est présent.

Le trafic moyen journalier en semaine est de :

- **± 3.800 evp/jour vers le sud**
- **± 2.550 evp/jour vers le nord.**

Pour le poste 112, on dispose que de données concernant le jeudi 14 mars, jour sujet à une modification du trafic due à un accident sur la N25.

La pointe du soir pour le trafic depuis le nord est très élevée, avec 565 evp entre 17h00 et 18h00. Ce flux est passé de 184 evp en 2009 à 238 evp en 2019 le matin, et de 366 evp en 2009 à 565 evp en 2019 le soir.

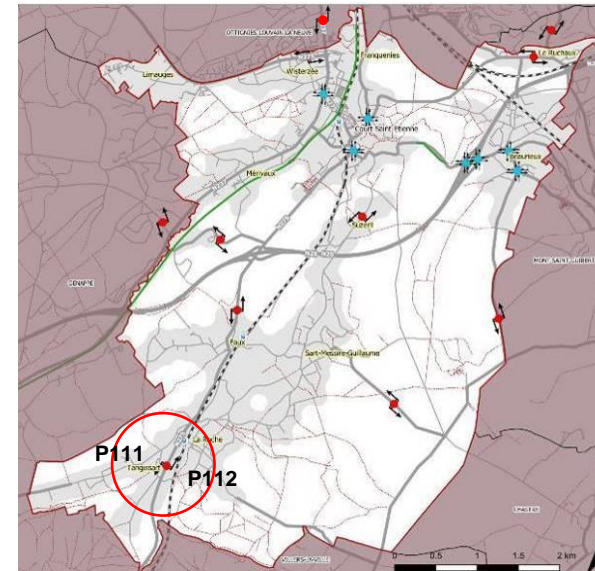


Figure 279 : Section Poste 111 – Poste 112

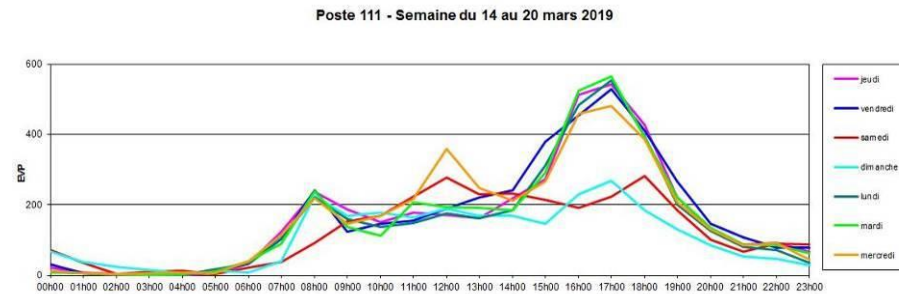


Figure 280 : Comptages de circulation Poste 111

N237 AVENUE DES COMBATTANTS # N275 AVENUE DE WISTERZÉE



Figure 281 : Carrefour N237 – N275 (Source : Google Street View)

Le carrefour situé avenue des Combattants N237 – avenue de Wisterzée N275 est un carrefour à feux. Les deux voiries sont à double sens de circulation et une bande de tourne-à-gauche est présente par chaque sens le long de la N275. Un trottoir est aménagé par chaque côté de la voirie mais aucun aménagement cyclable n'est présent. L'état du revêtement est satisfaisant.

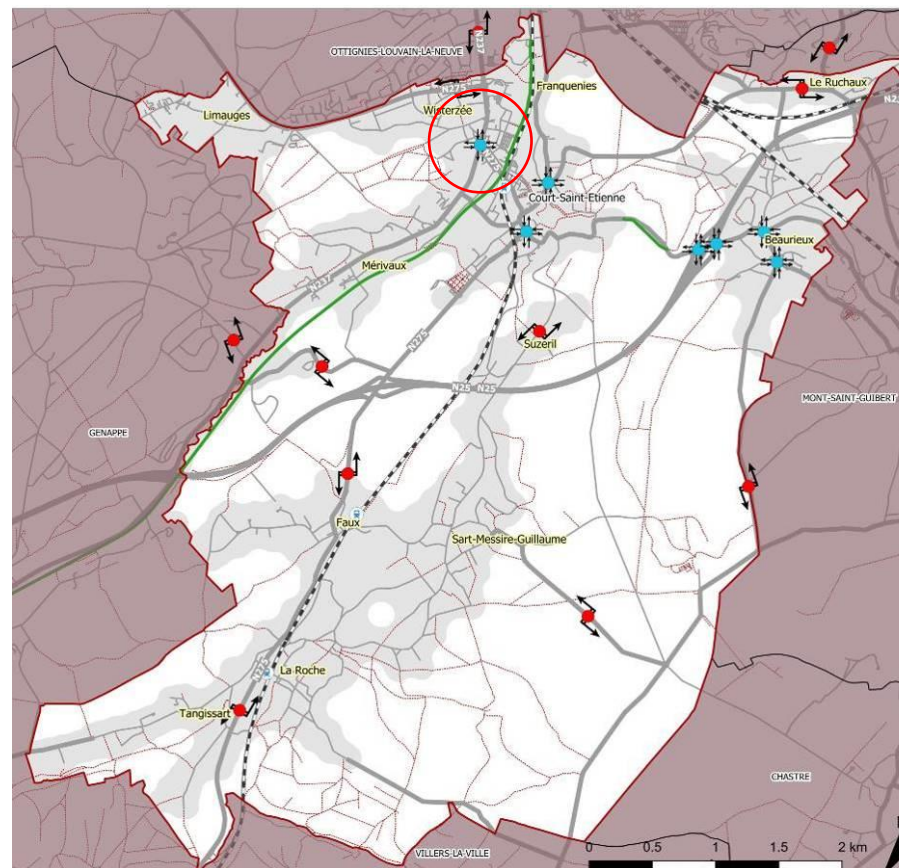


Figure 282 : Comptages directionnels av. des Combattants N237 # av. de Wisterzée N275

La N275 et la N237 sont signalées par la population de Court-Saint-Etienne comme des axes dangereux à cause des vitesses élevées et en conséquence elles sont identifiées comme des rues difficiles à traverser et peu sécurisées pour les modes doux.

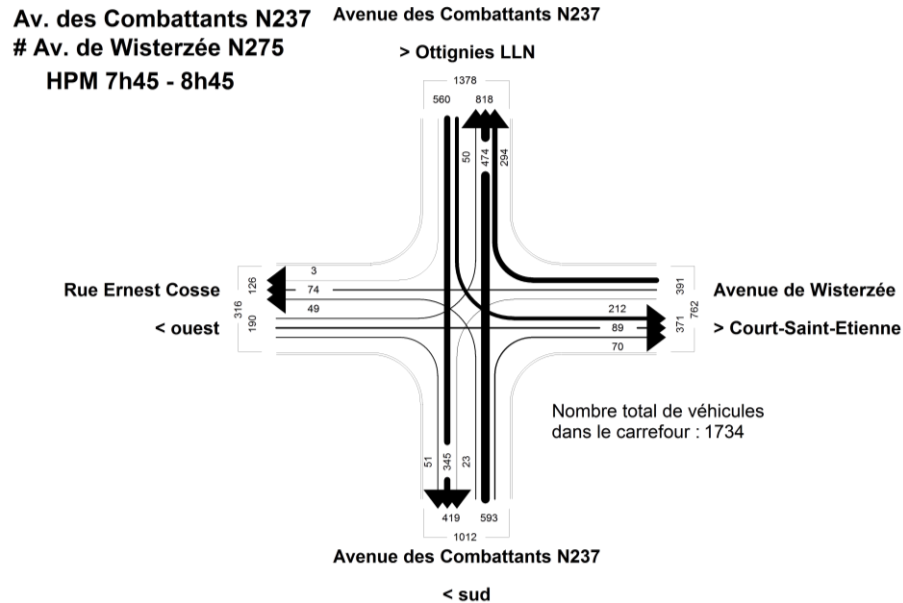


Figure 283 : Diagramme des flux (en evp) au carrefour situé N237 # N275 à l'heure de pointe du matin, entre 07h45 et 08h45

La N237 est l'axe le plus chargé du carrefour, le matin et le soir.

Par rapport aux comptages effectués dans le cadre de l'ancien PCM du 2009, on observe une très faible baisse du nombre d'evp au sein du carrefour (de 1880 evp en 2009 à 1734 en 2019 le matin et de 1854 evp en 2009 à 1762 evp en 2019 le soir).

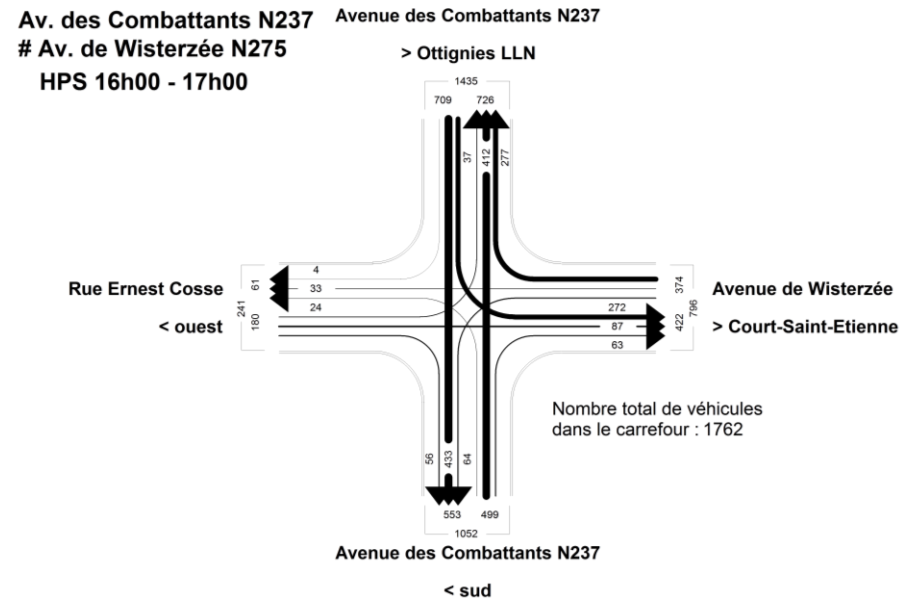


Figure 284 : Diagramme des flux (en evp) au carrefour situé N237 # N275 à l'heure de pointe du soir, entre 16h00 et 17h00

La rue Ernest Cosse (voirie de collecte locale) accueille des flux automobiles faibles par rapport aux autres branches du carrefour.

Le nombre d'evp en direction nord et sud reste assez constant le matin et le soir (\pm 1400 evp en direction nord et \pm 1000 evp en direction sud) ce qui prouve des mouvements pendulaires.

La branche est, en direction de la gare de Court-Saint-Etienne, accueille 750 evp le matin et 800 evp le soir (presque la même situation du 2009).

En conclusion, la situation reste très similaire à celle-là observée en 2009 à niveau de ce carrefour, avec des mouvements plus importants vers le nord le matin et l'inverse pour le soir ; la rue E. Cosse a toujours une faible charge de trafic et l'avenue de Wisterzée a un trafic inférieur aux branches de la N237.

RUE DEFALQUE # PLACE COMMUNALE # RUE DU VILLAGE



Figure 285 : Carrefour rue Defalque – Place Communale – rue du Village (Source: Google Street View)

Le carrefour situé rue Defalque – place Communale – rue du Village est un carrefour à stop et la rue place communale est prioritaire. L'état du carrefour est mauvais pour ce qui concerne le revêtement et le marquage au sol.

La Place Communale étant situé dans le centre de Court-Saint-Étienne nécessite prioritairement des interventions, notamment pour changer son actuel configuration et la rendre plus accessibles à tous les usagers (et pas uniquement à la circulation automobile comme à l'heure actuelle !). La configuration de ce carrefour implique aussi des problèmes de visibilité et les voitures souvent garées sauvagement dans l'intersection causent ultérieures soucis.

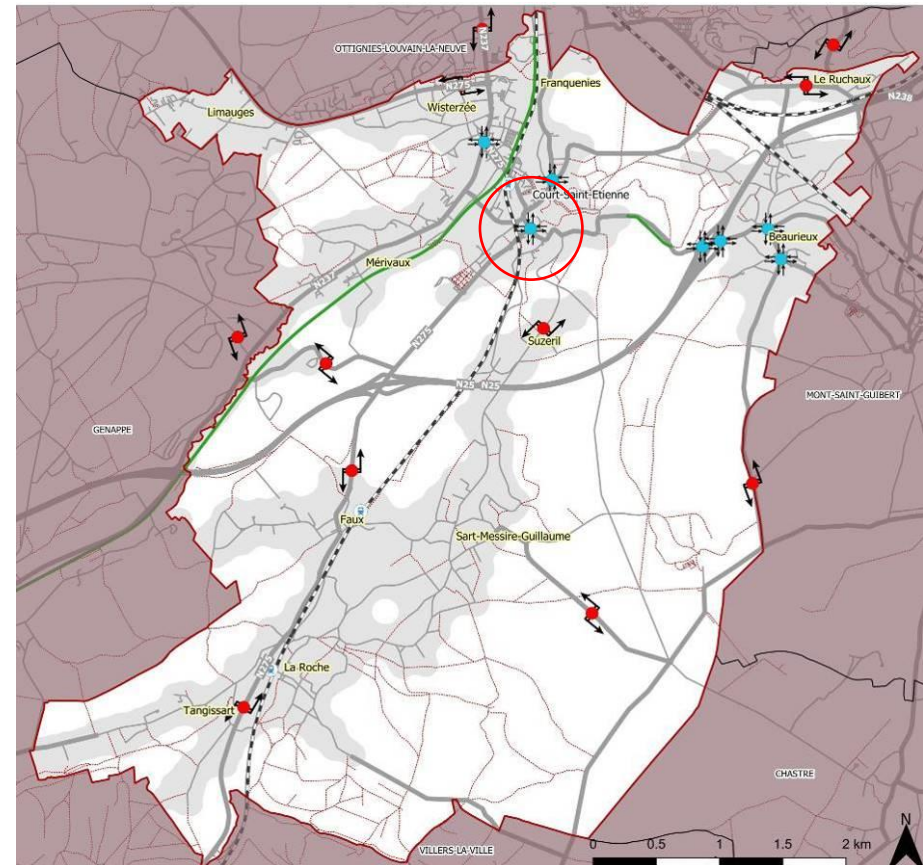


Figure 286 : Comptages directionnels rue Defalque – Place Communale – rue du Village

La N275 est signalée par la population de Court-Saint-Étienne comme un axe dangereux, avec une importante charge de trafic et des vitesses trop élevées qui rendent difficile la circulation des modes doux.

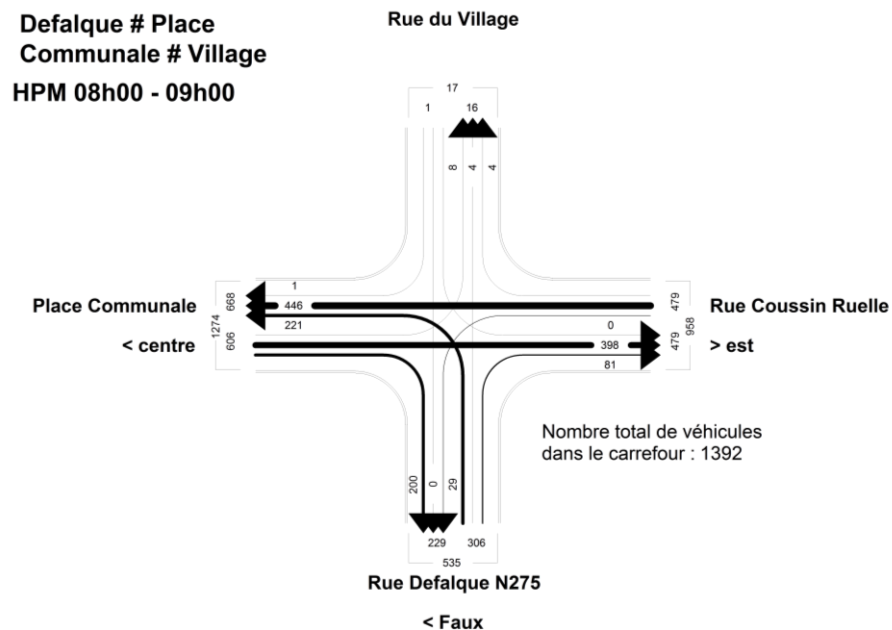


Figure 287 : Diagramme des flux (en evp) au carrefour situé rue Defalque # Place Communale # rue du Village à l'heure de pointe du matin, entre 08h00 et 09h00

La rue Coussin Ruelle et la Place Communale sont les branches les plus chargées le matin (entre 1000 et 1200 evp par branche).

À niveau de la rue Coussin Ruelle, on observe une grande différence d'evp le matin en comparant les flux de 2009 avec les flux de 2019 : les derniers comptages montrent une augmentation de 455 evp le long cette rue.

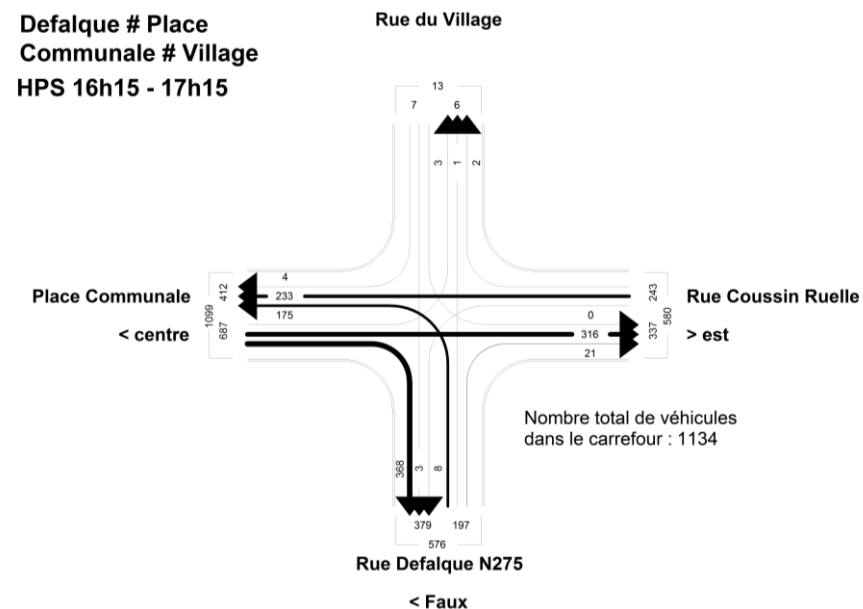


Figure 288 : Diagramme des flux (en evp) au carrefour situé rue Defalque # Place Communale # rue du Village à l'heure de pointe du soir, entre 16h15 et 17h15

Le soir, la Place Communale reste la branche la plus chargée, avec 1100 evp, et on observe la même charge d'evp pour la rue Defalque et pour la rue Coussin Ruelle (± 600 evp par branche).

En conclusion, par rapport au 2009, dans le carrefour en général on observe une augmentation de ± 300 evp le matin et de ± 200 evp le soir. La répartition du trafic au sein du carrefour reste la même observée dans le cadre des anciens comptages.

BEAURIEUX # PAPETERIE



Figure 289 / Carrefour rue de Beaurieux – rue de la Papeterie (Source: Google Street View)

Le carrefour situé rue de Beaurieux – rue de la Papeterie est un carrefour à 3 branches avec priorité de droite. Le revêtement est en mauvais état et le marquage au sol n'est pas en état satisfaisant. Un trottoir est aménagé par chaque côté mais aucun aménagement cyclable n'est présent.

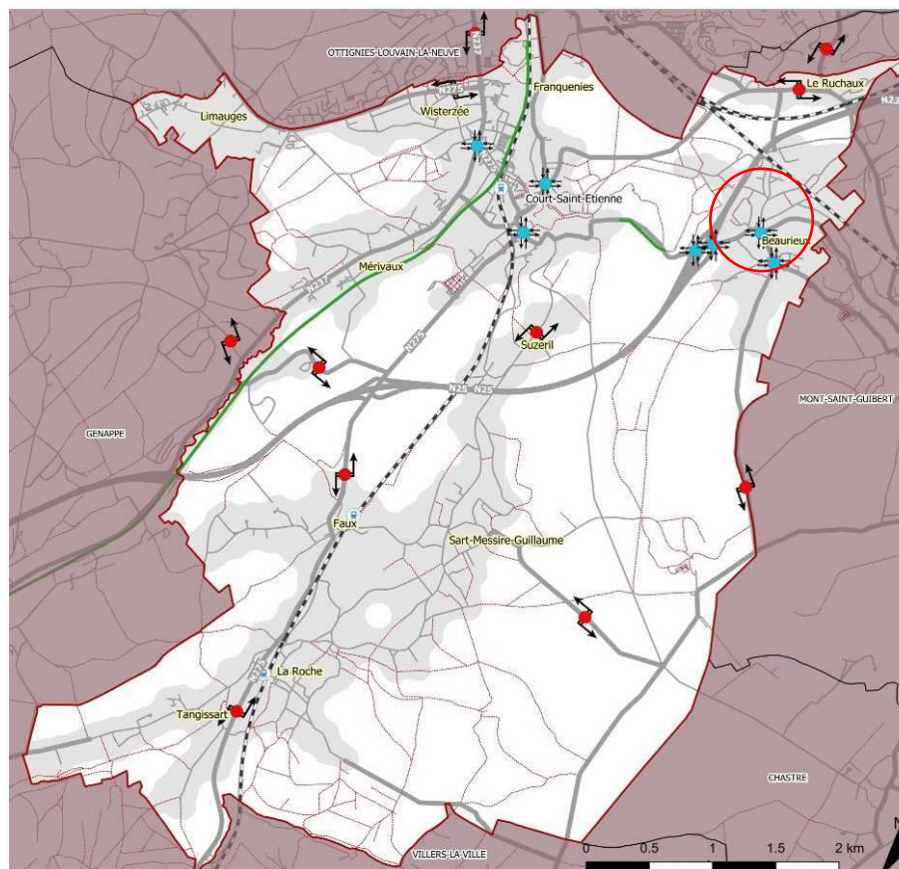


Figure 290. Comptages directionnels rue de Beaurieux – rue de la Papeterie

La rue de Beaurieux est signalée par la population comme dangereuse, surtout au niveau des sorties de la N25.

Par rapport au 2009, on observe une augmentation de 175 evp le matin et de 200 evp le soir au sein du carrefour. Cette augmentation concerne les trois branches.

ÉCOLES # QUENIQUE



Figure 291 : Carrefour rue des Écoles – rue de la Quenique (Source: Google Street View)

Le carrefour situé rue des écoles – rue de la Quenique est un carrefour à 3 branches avec priorité de droite. Un trottoir en mauvais état est aménagé sur chaque côté de la voirie. Le revêtement est en général en mauvais état.

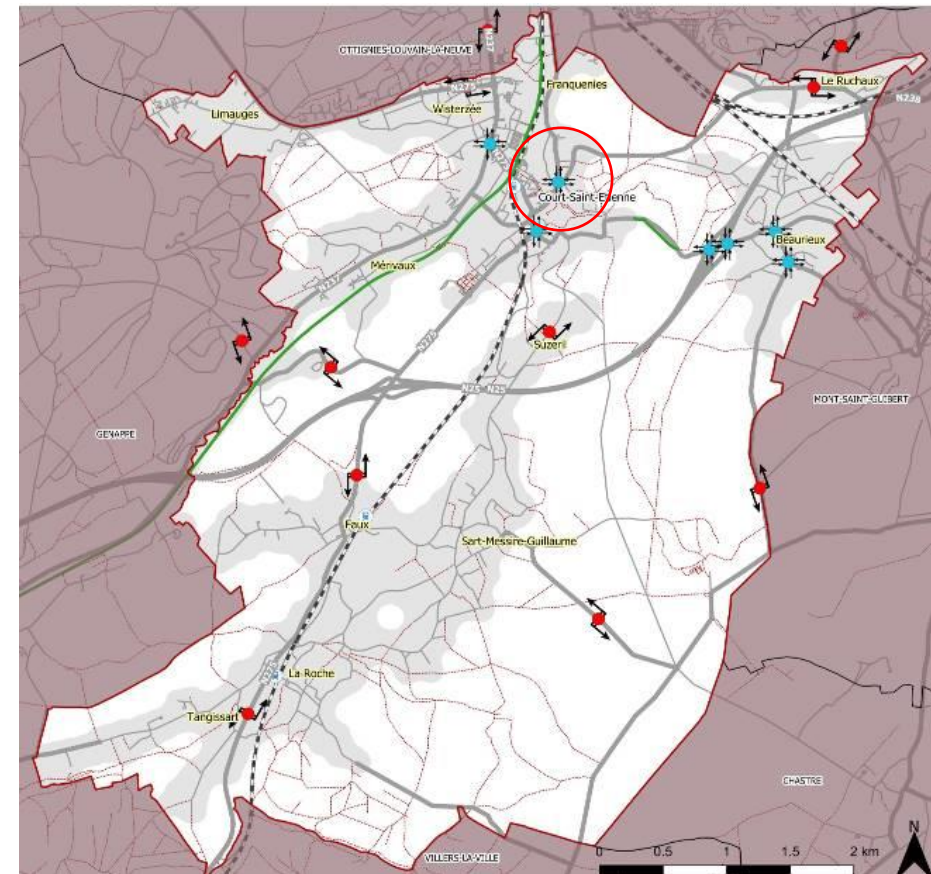


Figure 292 : Comptages directionnels rue des Écoles – rue de la Quenique

Les deux rues au sein du carrefour sont signalées comme dangereuses au niveau de la sécurité pour les modes doux, surtout à cause d'une mauvaise visibilité et de l'aménagement du carrefour dans sa globalité.

La branche sud « rue des Écoles » est la plus chargée le matin et le soir.

Rue des Écoles # rue de la Quenique
HPM 08h00 - 09h00

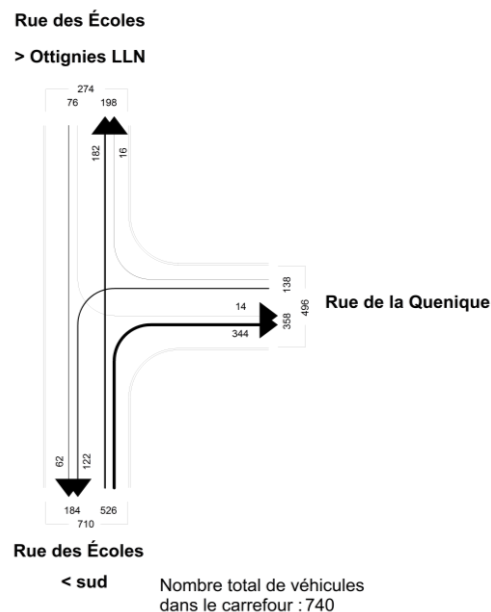


Figure 293 : Diagramme des flux (en evp) au carrefour situé rue des Écoles # rue de la Quenique à l'heure de pointe du matin, entre 08h00 et 09h00

Les flux depuis cette branche sont fortement augmentés le matin par rapport aux anciens comptages (267 evp de plus en 2019).

On observe également une importante augmentation pour des flux rentrant dans la rue de la Quenique pendant la même période, c'est-à-dire 224 evp de plus en 2019.

Rue des Écoles # rue de la Quenique
HPS 16h00 - 17h00

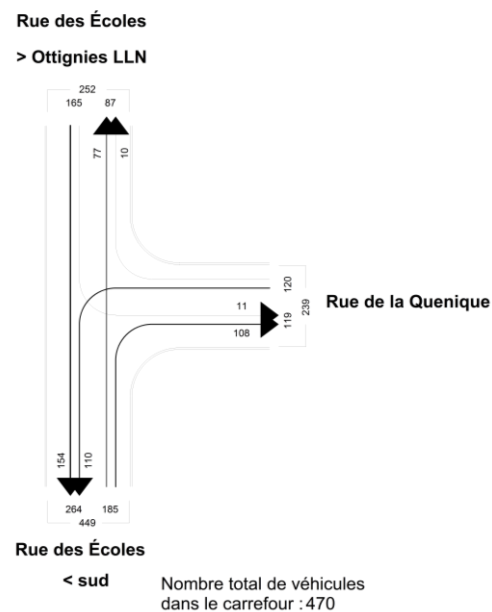


Figure 294 : Diagramme des flux (en evp) au carrefour situé rue des Écoles # rue de la Quenique à l'heure de pointe du soir, entre 16h00 et 17h00

Le soir, la répartition des flux au sein du carrefour est similaire à celle-là observée en 2009, sauf pour ce qui concerne les evp rentrant dans la rue de la Quenique depuis le sud (108 evp en 2019 contre 57 evp en 2009).

En conclusion, on observe pour ce carrefour une répartition du trafic similaire à celle-là observée en 2009, mais avec une très forte augmentation du nombre d'evp surtout en heure de pointe du matin.

N25 # BEAURIEUX (OUEST)



Figure 295 : Carrefour N25 – rue de Beaurieux (ouest) (Source : Google Street View)

La sortie de la N25 sur la rue de Beaurieux a un revêtement en mauvais état. Un arrêt de bus avec bande bus réservé est aménagé sur le côté ouest de la sortie de la N25. Un accotement cyclo-piéton est présent le long de la rue de Beaurieux sur le côté nord et il permet de rejoindre le parking de covoiturage.

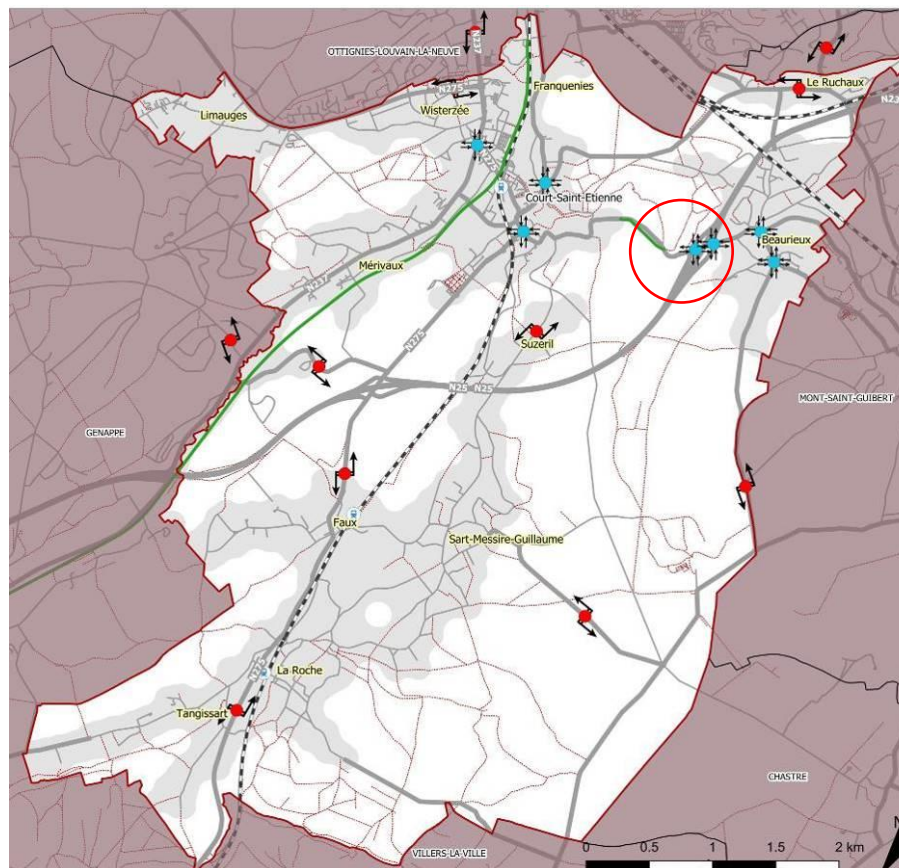


Figure 296 : Comptages directionnels N25 – rue de Beaurieux (ouest)

Les sorties de la N25 ont été signalées par la population comme des endroits fortement dangereux ; on observe à ce carrefour 220 evp en sortie le matin et 362 evp en sortie le soir.

N25 # BEAURIEUX (EST)



Figure 297 : Carrefour N25 – rue de Beaurieux (est) (Source : Google Street View)

Le carrefour situé N25 – rue de Beaurieux (est) présente un revêtement en mauvais état. À l'ouest de la sortie de la N25, un parking de covoiturage est aménagé ainsi qu'un accotement cyclo-piéton pour permettre de le rejoindre. Un arrêt de bus est présent au croisement entre la sortie de la N25 et la rue de Beaurieux.

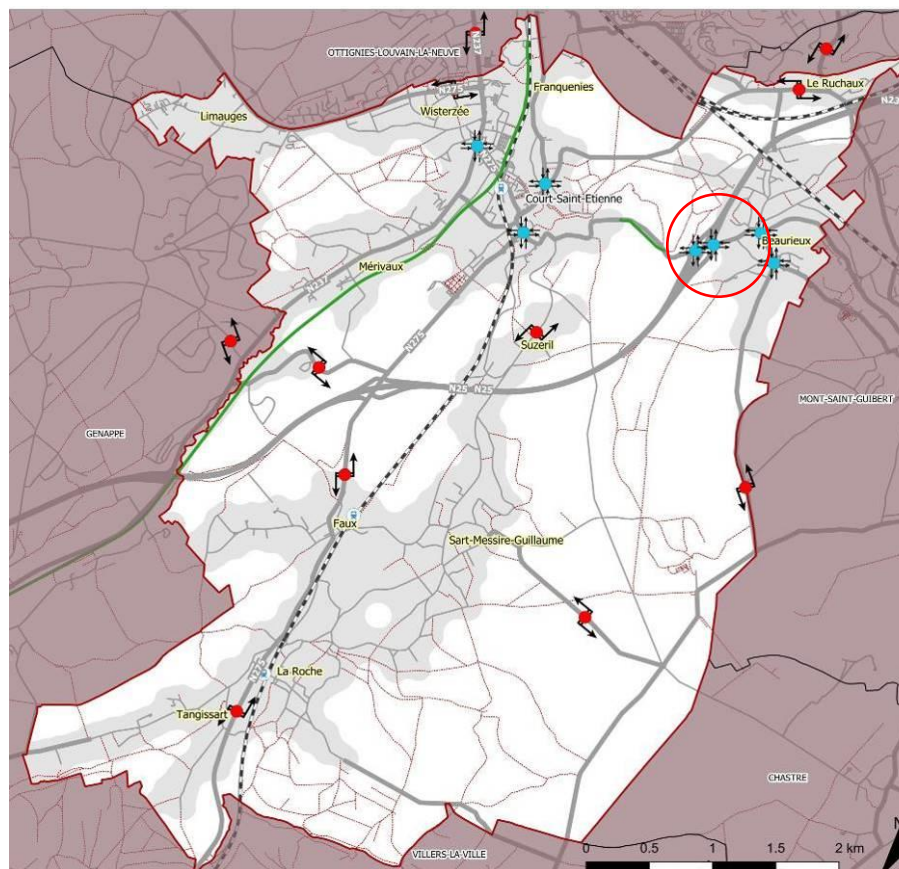


Figure 298 : Comptages directionnels N25 – rue de Beaurieux (est)

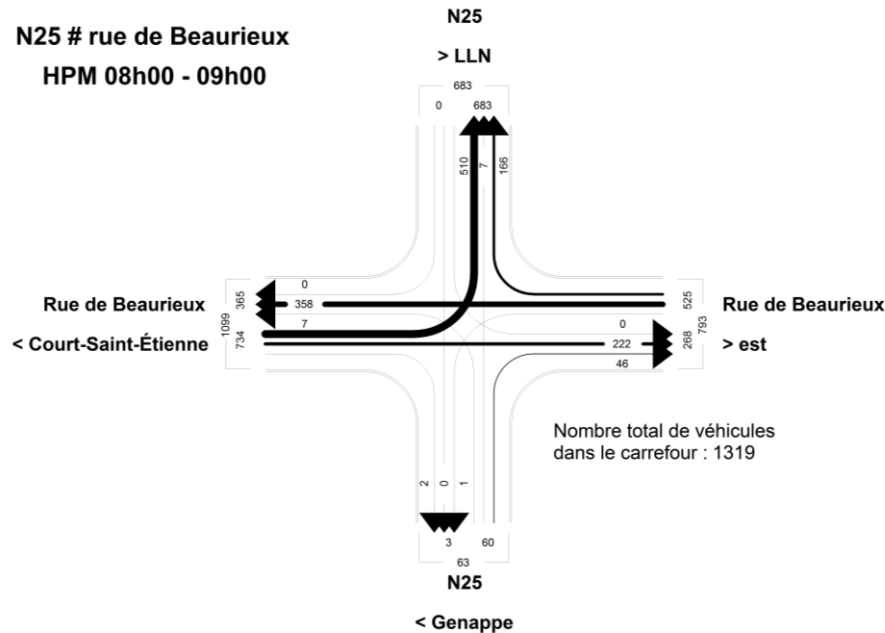


Figure 299 : Diagramme des flux (en evp) au carrefour situé N25 # rue de Beurieux (est) à l'heure de pointe du matin, entre 08h00 et 09h00

En heure de pointe du matin, le mouvement le plus important est le tourne-à-gauche depuis la rue de Beurieux pour remonter vers la N25 en direction Louvain-la-Neuve (510 evp).

Depuis la rue de Beurieux en direction ouest, on observe dans la même période une charge de trafic de 358 evp.

La répartition du trafic en heure de pointe du matin est similaire à celle-là observée dans le cadre de l'ancien PCM, mais on constate une très forte augmentation du nombre total d'evp au sein du carrefour : 1319 evp en total en 2019 contre 876 evp en 2009 (x1,5).

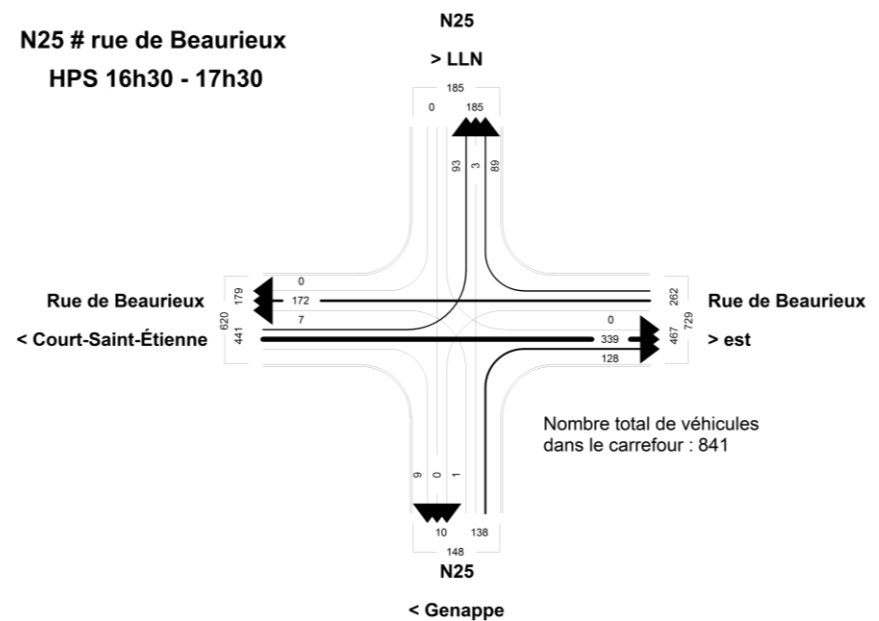


Figure 300 : Diagramme des flux (en evp) au carrefour situé N25 # rue de Beurieux (est) à l'heure de pointe du soir, entre 16h30 et 17h30

En heure de pointe du soir, l'augmentation est plus faible, c'est-à-dire 841 evp en 2019 contre 651 evp en 2009.

Pendant cette période, l'axe le plus chargé est la rue de Beurieux depuis Court-Saint-Étienne en direction est, avec 339 evp pour ce mouvement. Le trafic en direction inverse est beaucoup plus faible (172 evp).

La répartition du trafic est similaire à celle-là observée en 2009, avec une augmentation générale d'evp pour chaque mouvement, sauf pour la branche nord en direction de la N25 dont la charge de trafic est stable.

CASSE # MONT-ST-GUIBERT



Figure 301 : Carrefour rue Vital Casse – rue de Mont-Saint-Guibert (Source : Google Street View)

Le carrefour situé rue Vital Casse – rue de Mont-Saint-Guibert est un carrefour à 3 branches avec priorité de droite ; le carrefour est marqué avec un revêtement en pierre. Le marquage au sol de la traversée piétonne est en mauvais état. Un trottoir est aménagé sur chaque côté de la voirie.

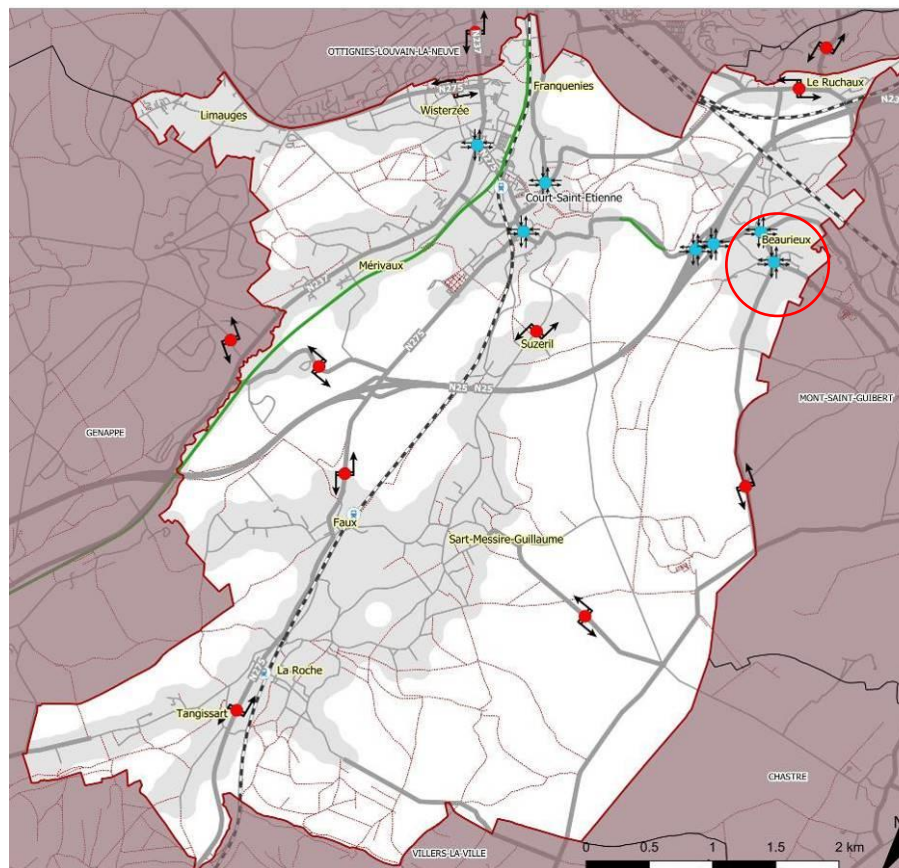


Figure 302 : . Comptages rue Vital Casse – rue de Mont-Saint-Guibert

Rue Vital Casse # Rue de Mont-Saint-Guibert
HPM 07h45 - 08h45

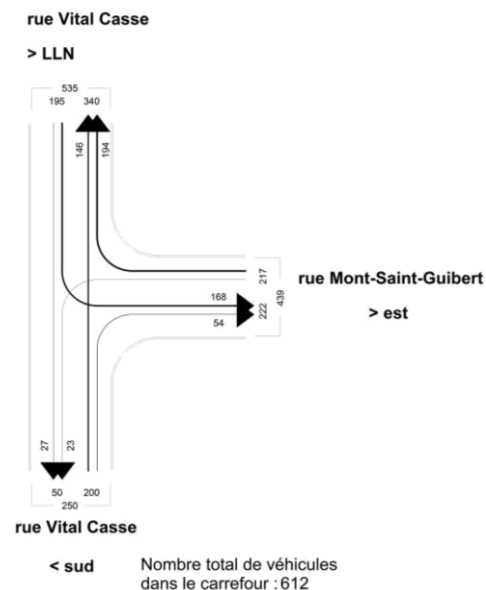


Figure 303 : Diagramme des flux (en evp) au carrefour situé rue Vital Casse # rue Mont-Saint-Guibert à l'heure de pointe du matin, entre 07h45 et 08h45

En heure de pointe du matin la répartition du trafic au sein du carrefour est similaire à celle observée en 2009. La branche la plus chargée est la rue Vital Casse en direction nord (340 evp à l'heure actuelle contre 373 evp en 2009). En direction sud, on observe très peu de trafic pendant cette période.

Rue Vital Casse # Rue de Mont-Saint-Guibert
HPS 15h45 - 16h45

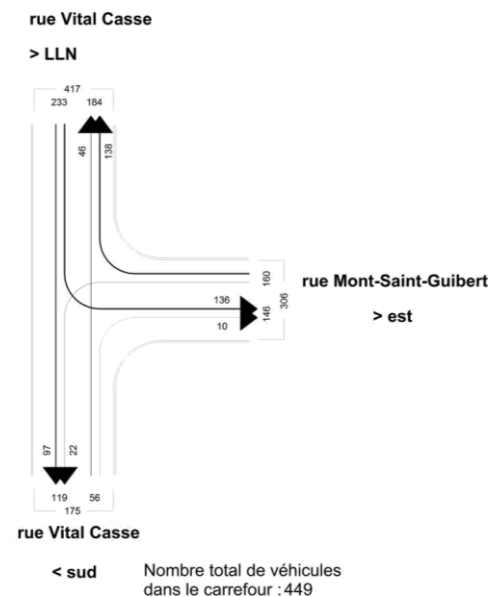


Figure 304 : Diagramme des flux (en evp) au carrefour situé rue Vital Casse # rue Mont-Saint-Guibert à l'heure de pointe du soir, entre 15h45 et 16h45

En heure de pointe du soir, la branche nord de la rue Vital Casse reste l'axe le plus chargé avec 417 evp. La charge de trafic depuis le nord est très faible (56 evp).

En général, on observe une augmentation du nombre total de véhicules au sein du carrefour par rapport à l'ancien PCM, le matin et le soir, mais la répartition du trafic reste toujours la même.

POSTE	SECTION / CARREFOUR	OBSERVATIONS/ COMPTAGES ÉVOLUTION 2009 - 2019	ANALYSE SUBJECTIVE - COMMENTAIRES HABITANTS (LIEUX SIGNALÉS COMME DANGEREUX)
11 - 12	N237 Avenue Provinciale	Faible augmentation (+ 150 evp/jour en direction nord et + 270 evp/jour vers le sud)	-
21 - 22	N275 Chaussée de Bruxelles	Forte augmentation (+1.200 evp/jour vers l'est, +850 evp/jour vers l'ouest)	<u>30 remarques</u> - "pas assez de signalisation - aucun panneau ni lumieres signalant un passage pour pietons - route tres dangereuses (nombreux accidents !!!)"
31 - 32	Rue du Ruisseau	Augmentation (+ 250-400 evp/jour par sens de circulation)	<u>5 remarques</u> - "pas de trottoir convenable rue du ruisseau pour aller prendre le bus rue de namur !"
41 - 42	Rue du Rucheaux	Faible diminution (- 100 evp/jour vers l'ouest, - 400 evp/jour vers l'est)	<u>13 remarques</u> - "La rue du Ruchaux est très dangereuse pour les vélos car il n'y a pas de piste cyclable et vraiment beaucoup de circulation (danger au niveau des chicanes)"
51 - 52	Rue du Pont Spilet	Faible augmentation (+ 100-150 evp/jour par sens de circulation)	-
61 - 62	Rue de Noirhat	Forte augmentation (+ 700 evp/jour par sens de circulation)	<u>2 remarques</u> - "Croisement N275 et rue du Noirhat pour les cyclistes qui doivent traverser à cet endroit"
71 - 72	Rue de Sart	Faible augmentation (+ 200 evp/jour en direction nord et + 100 evp/jour vers le sud)	<u>11 remarques</u> - "La rue de la Quenique et la rue de Sart sont hyper dangereuses pour les usager faibles"
81 - 82	N275 Rue de La Roche	Forte augmentation (+ 1.000 evp/jour par sens de circulation)	<u>30 remarques</u> - "Oui, la sortie de La Roche sur la N275, les passages piéton sur la N275, le manque de trottoirs dans le village"
91 - 92	Rue Vital Casse	Augmentation (+ 240 evp/jour vers le sud, + 315 evp/jour vers le nord)	<u>5 remarques</u> - "La rue Vital Casse pour les coureurs, les marcheurs et les cyclistes. Pas de trottoirs et 90km/h"
101 - 102	Rue de l'Arbre de la Justice	Augmentation (+ 200 evp/jour par sens de circulation)	<u>2 remarques</u> - "Rue Vital Casse vers arbre de la justice : les voitures roulent trop vite."

111 - 112	N275 Nouvelle Route de Villers	+ 800 evp/jour vers le sud et - 500 evp/jour vers le nord	<u>6 remarques</u> - "nouvelle route de Villers ! vitesse excessive au passage vers accès à la gare de la roche"
1	av. des Combattants N237 # av. de Wisterzée N275	Diminution (- 150 evp HPM, - 295 evp HPS)	"L'avenue des combattants : trop de voitures, pas assez de pistes cyclables (largeur insuffisante)"
2	Rue Defalque – Place Communale – rue du Village	Augmentation (+ 290 evp HPM, + 190 evp HPS)	"le croisement de la rue Defalque avec la rue Cousin Ruelle est dangereux pour les piétons qui descendent la rue Defalque car les voitures empiètent sur le trottoir pour tourner."
3	Rue de Beaurieux – rue de la Papeterie	Augmentation (+ 175 evp HPM, + 200 evp HPS)	"Rue de la papeterie (trop rapide)"
4	Rue des Écoles – rue de la Quenique	Augmentation (+ 345 evp HPM, + 80 evp HPS)	"La rue de la Quenique et la rue de Sart sont hyper dangereuses pour les usager faibles"
6	N25 – rue de Beaurieux (ouest)	Augmentation (+ 580 evp HPM, + 200 evp HPS)	"les sorties de la N25"
7	N25 – rue de Beaurieux (est)	Augmentation (+ 440 evp HPM, + 190 evp HPS)	"les sorties de la N25"
8	rue Vital Casse – rue de Mont-Saint-Guibert	Augmentation (+ 70 evp HPM, + 100 evp HPS)	"Rue de Mont-St-Guibert : les voitures roulent trop vite et sur le trottoir"

COMPTAGES DE CIRCULATION : RÉPERCUSSION D'UN ACCIDENT SUR LE RÉSEAU
VIAIRE

Plusieurs accidents de la circulation ont eu lieu dans le territoire communal de Court-Saint-Étienne.

Le jeudi 14 mars 2019, sept véhicules ont été impliqués dans un accident sur la N25, à la sortie de Beurieux, dans le sens vers Wavre.

L'analyse faite dans le cadre de ce chapitre vise à comparer un jour de trafic « type » avec un jour où un accident a lieu, s'agissant d'un événement relativement courant à Court-Saint-Étienne.

Le jour type considéré pour effectuer une comparaison raisonnable est le mardi 19 mars 2019. En effet, les mardis et les jeudis, on observe des charges de trafic similaires).

Le tableau ci-après montre la différence en evp entre le jour où un accident a eu lieu et un jour non-affecté (la totalité d'evp dans la journée a été considérée). Dans la colonne de droite, le pourcentage montre la baisse ou la croissance du nombre de véhicules aux points de comptages étudiés.

P011	267	103%
P012	457	106%
P021	236	105%
P022	157	104%
P031	-519	80%
P032	338	116%
P041	-40	99%
P042	349	114%
P051	30	102%
P052	119	107%
P061	200	114%
P062	64	105%
P071	-90	89%
P072	387	149%
P081	384	106%
P082	-96	98%
P091	-81	90%
P092	67	108%
P101	27	106%
P102	-28	94%
P111	63	102%
P112	-	-

Figure 305. Tableau récapitulatif en evp pendant 24h
(Différence entre jour d'accident et jour type)

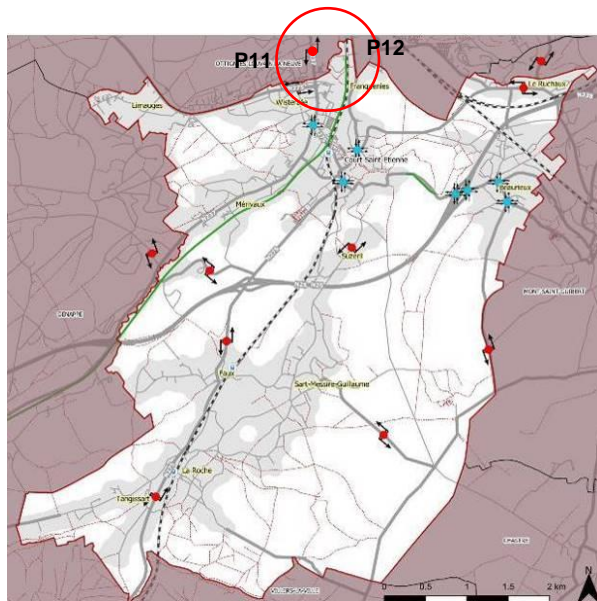


Figure 306. Section Poste 011 – Poste 012

N237 – Avenue Provinciale

L'impact le plus évident au niveau de ce point de comptage est une augmentation de +218 evp en direction du nord entre 09h00 et 10h00 (c'est-à-dire juste après l'accident) par rapport au jour type. Une autre augmentation significative mais plus faible est remarquée entre 16h00 et 17h00 (+91 evp).

Dans le sens opposé, on n'observe pas de différences significatives.

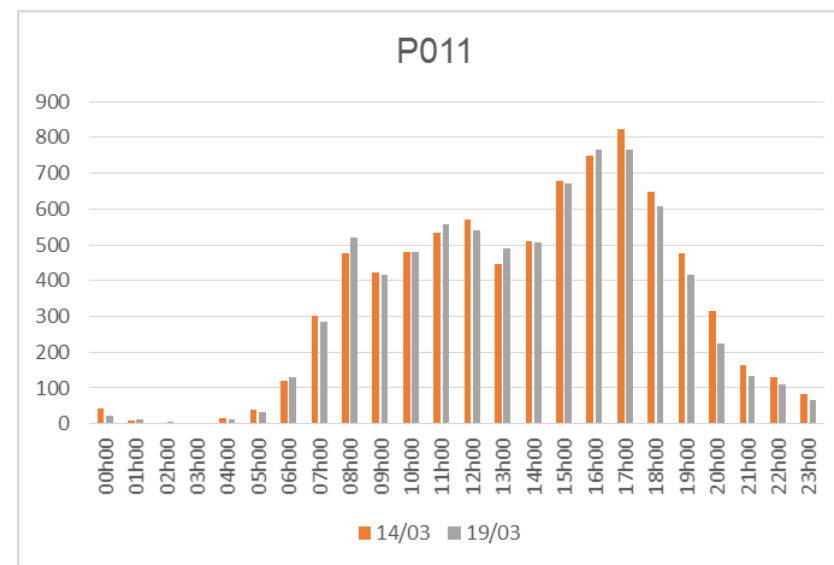


Figure 307. Comparaison flux jour type-jour accident (P011)

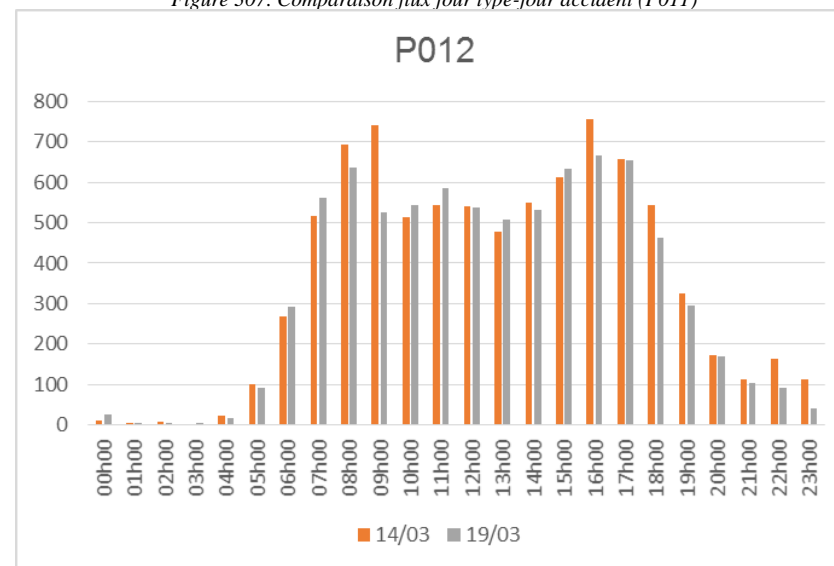


Figure 308. Comparaison flux jour type-jour accident (P012)

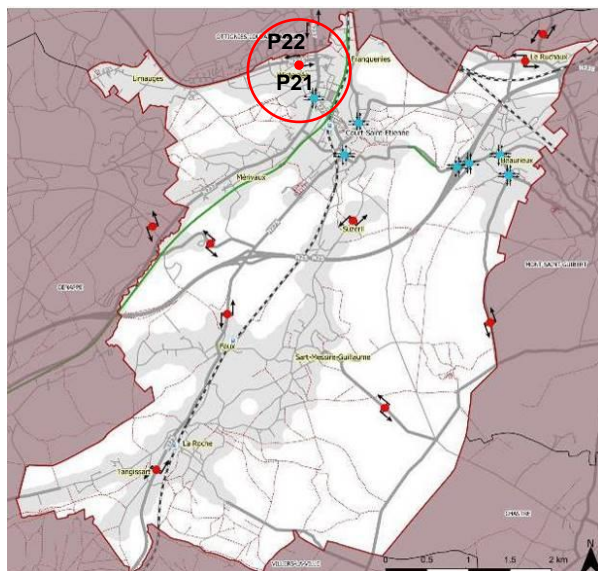


Figure 309. Section Poste 021 – Poste 022

N275 - CHAUSSÉE DE BRUXELLES

Le constat le plus évident concerne les flux en direction ouest entre 08h00 et 09h00. On observe une baisse de -72 evp par rapport au jour type. Dans la direction inverse, on observe une augmentation de +58 evp pendant la même période. Les autres heures de la journée ne semblent pas avoir subi de répercussions significatives.

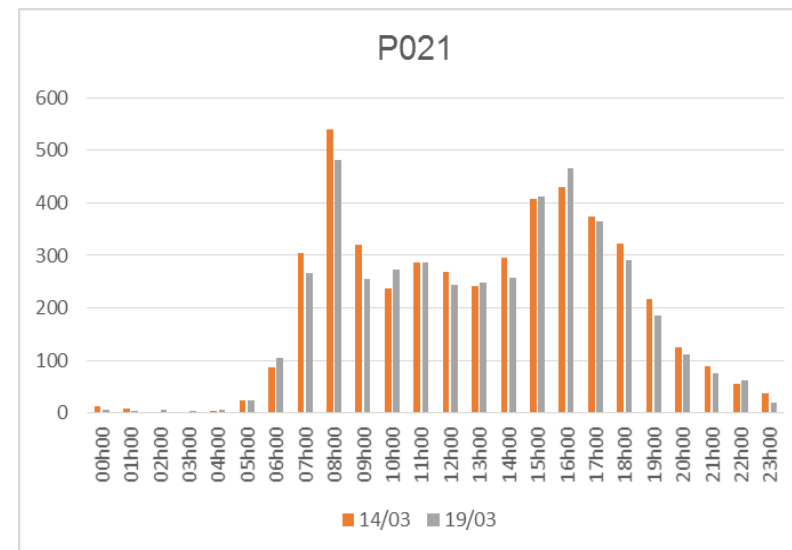


Figure 310. Comparaison flux jour type-jour accident (P021)

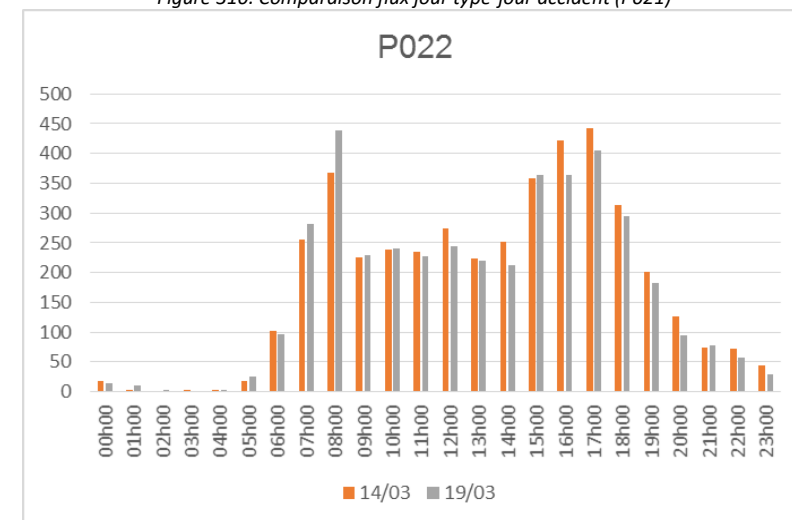


Figure 311. Comparaison flux jour type-jour accident (P022)

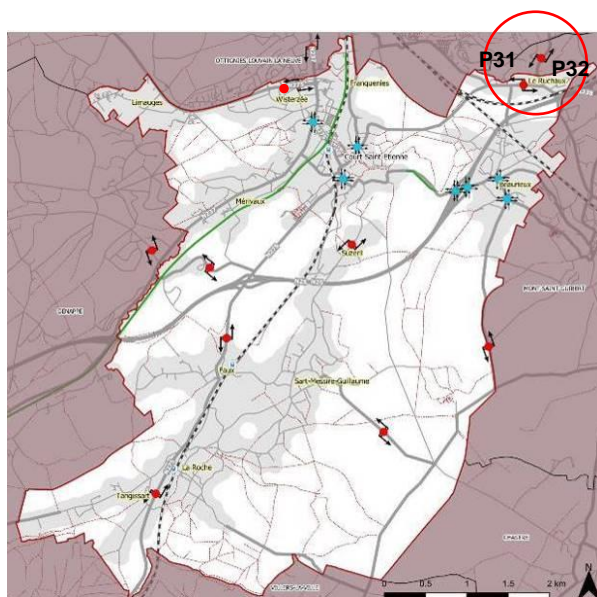


Figure 312. Section Poste 031 – Poste 032

RUE DU RUISSEAU

En direction de Court-Saint-Étienne, on observe une baisse de -97 evp entre 17h00 et 18h00 par rapport au jour de référence. Dans le sens contraire, on observe des chiffres représentatifs entre 08h00 et 10h00, juste après l'accident. En effet, au total, on observe une augmentation de + 261 evp dans cette tranche horaire.

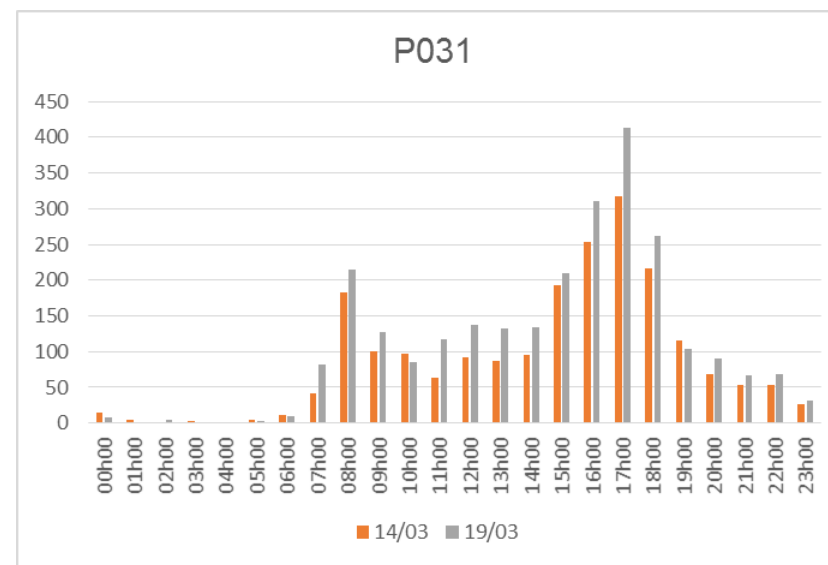


Figure 313 Comparaison flux jour type-jour accident (P031)

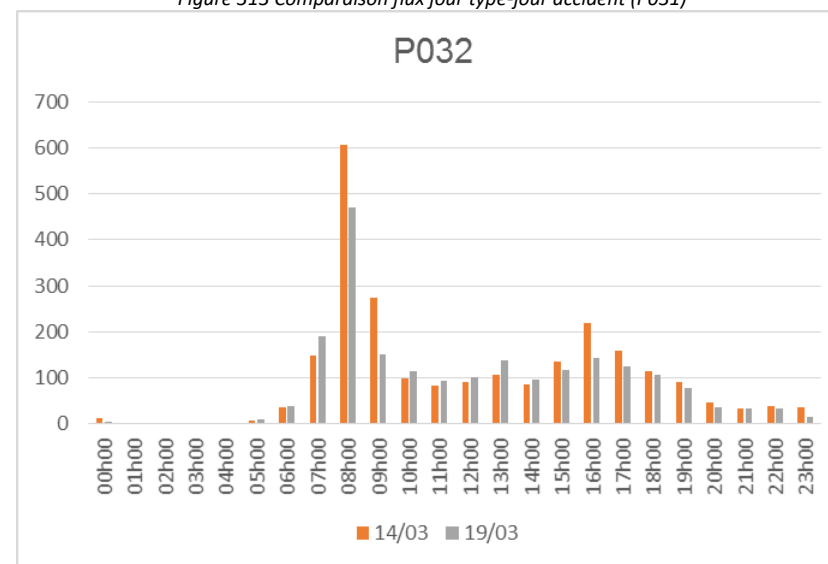


Figure 314. Comparaison flux jour type-jour accident (P032)

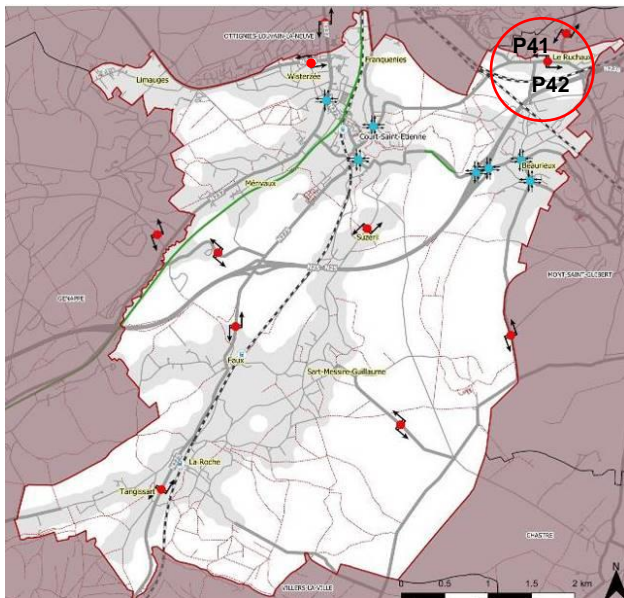


Figure 315. Section Poste 041 – Poste 042

RUE DU RUCHAUX

Ce point de comptage est placé aux alentours du lieu d'accident. On constate des répercussions significatives par rapport à la situation type le matin juste après l'accident, surtout en direction est (+314 evp entre 08h00 et 10h00).

Dans la direction inverse on observe une baisse correspondant à -44 evp entre 08h00 et 09h00, ce qui est moins significatif.

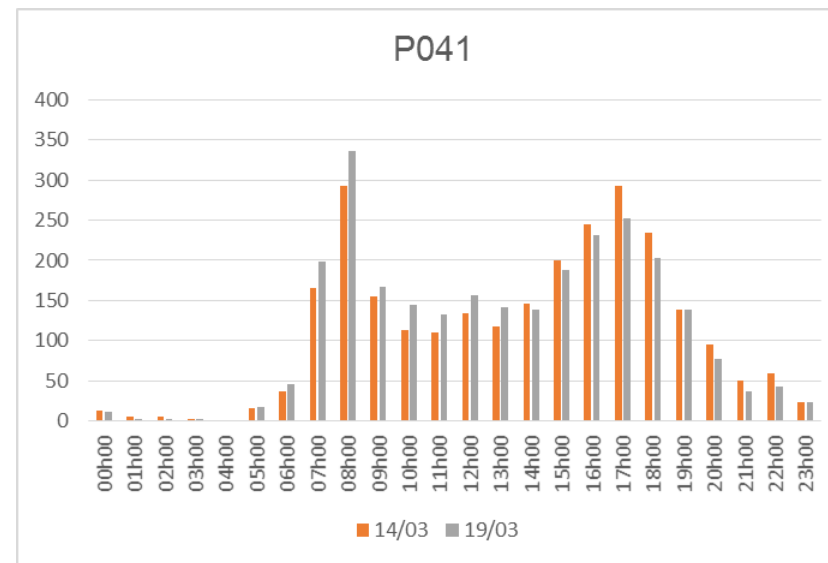


Figure 316. Comparaison flux jour type-jour accident (P041)

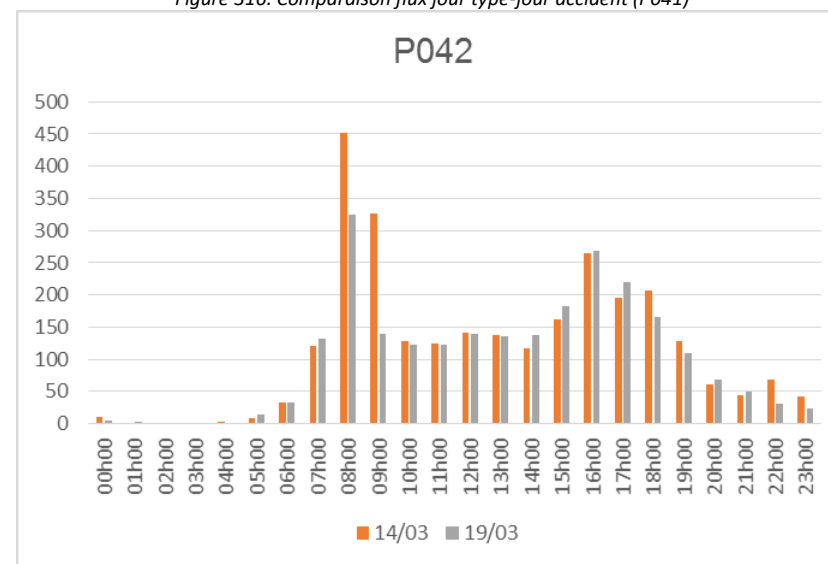


Figure 317. Comparaison flux jour type-jour accident (P042)

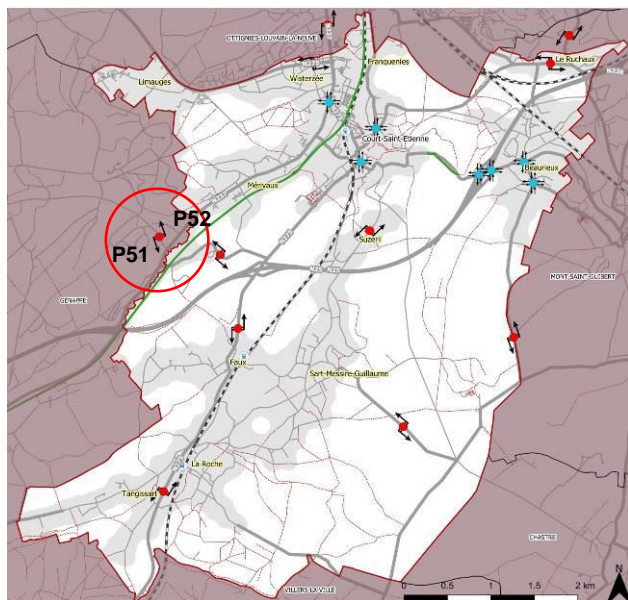


Figure 318. Section Poste 051 – Poste 052

RUE DU PONT SPILET

Au niveau de la rue du Pont Spilet, à l'est du territoire communal de Court-Saint-Étienne, on observe une grande augmentation d'évp par rapport à un jour classique pour ce qui concerne les flux partant de la commune entre 08h00 et 09h00, c'est-à-dire juste après l'accident. Cette augmentation est de +92 evp. Par ailleurs, entre 09h00 et 10h00, on constate également une augmentation, mais cependant plus faible (+44 evp).

Pour les mouvements dans le sens contraire, on n'observe pas de chiffres significativement différents par rapport à la situation type.

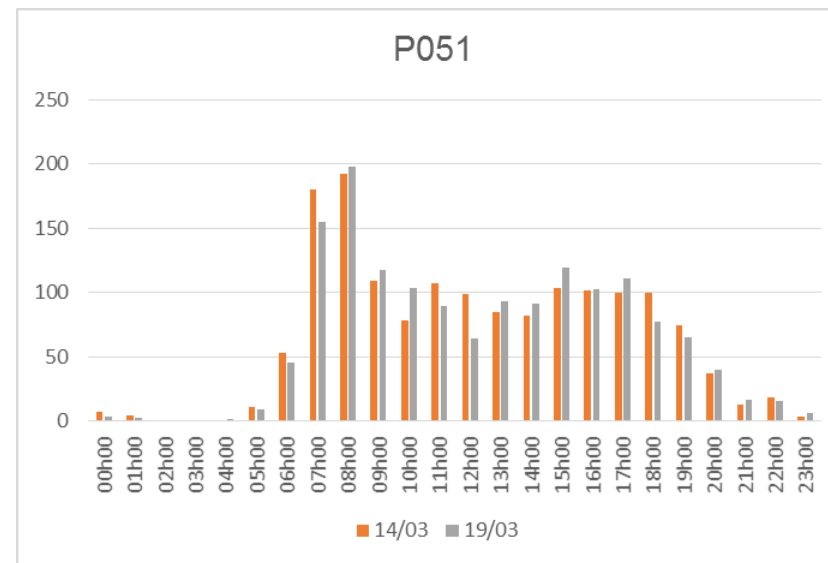


Figure 319. Comparaison flux jour type-jour accident (P051)

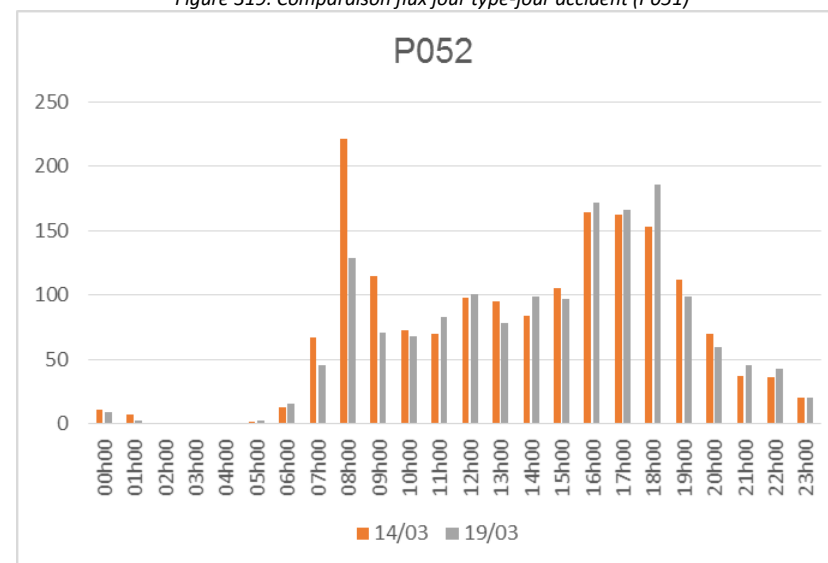


Figure 320. Comparaison flux jour type-jour accident (P052)

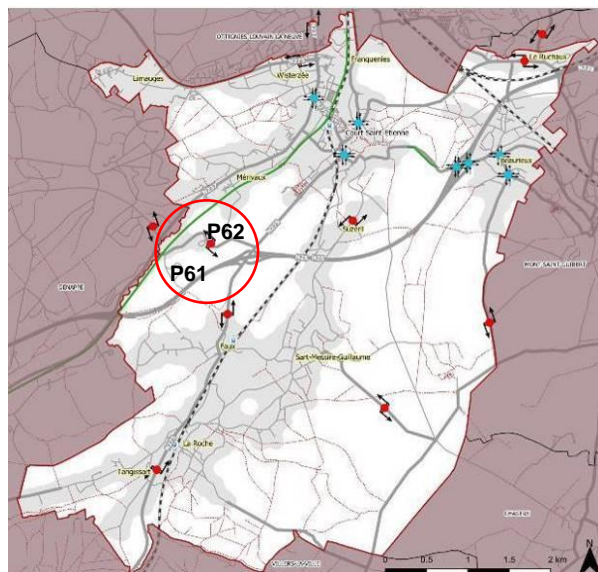


Figure 321. Section poste 061 - 062

RUE DE NOIRHAT

Juste après l'accident, on observe des grandes différences de flux dans les deux sens à ce point de comptage.

En direction nord, on observe une augmentation de +75 evp entre 08h00 et 09h00.

Dans le sens contraire, on observe des répercussions entre 08h00 et 09h00 (+130 evp) et entre 09h00 et 10h00 (+120 evp), ce qui représente une très grande différence par rapport au jour type étudié.

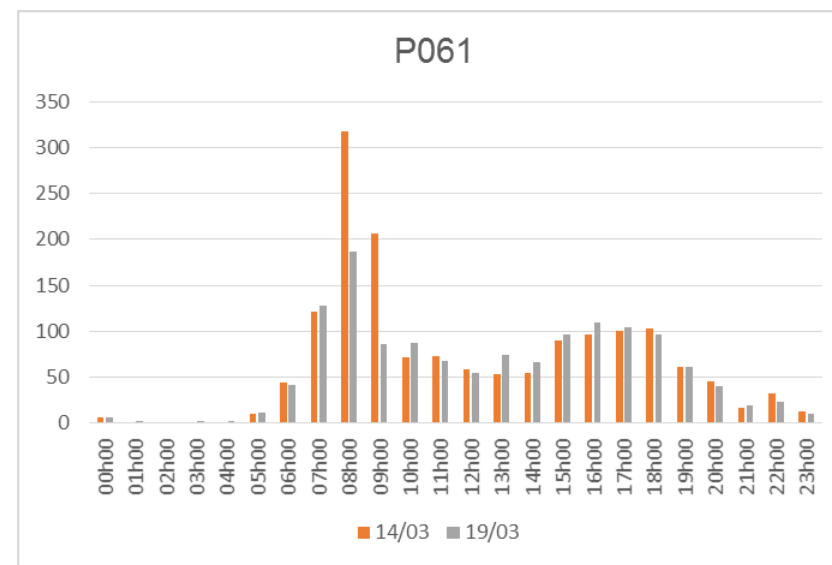


Figure 322. Comparaison flux jour type-jour accident (P061)

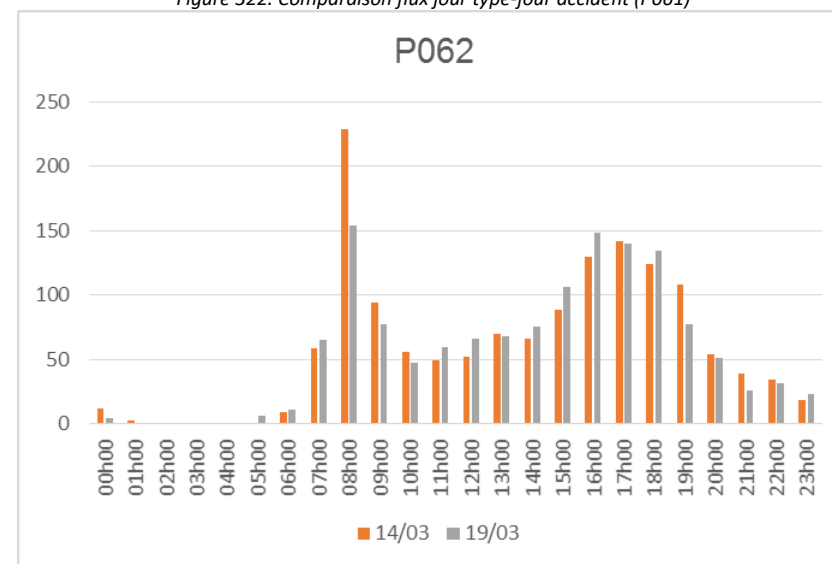


Figure 323. Comparaison flux jour type-jour accident (P062)

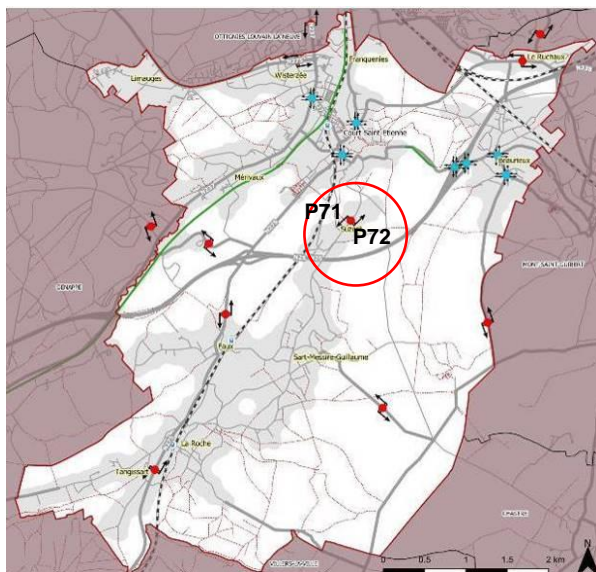


Figure 324. Section poste 071 - 072

RUE DE SART

En direction sud, on observe une baisse de -24 evp entre 08h00 et 09h00 et de -25 evp entre 17h00 et 18h00, par rapport au jour de référence.

Des chiffres beaucoup plus significatifs ont été relevés dans le sens contraire. En effet, entre 08h00 et 09h00 (juste après l'accident), on observe une augmentation de +238 evp. Cette augmentation continue dans la période comprise entre 09h00 et 10h00 (+140 evp). En dehors de ces tranches horaires, on n'observe plus de situations atypiques.

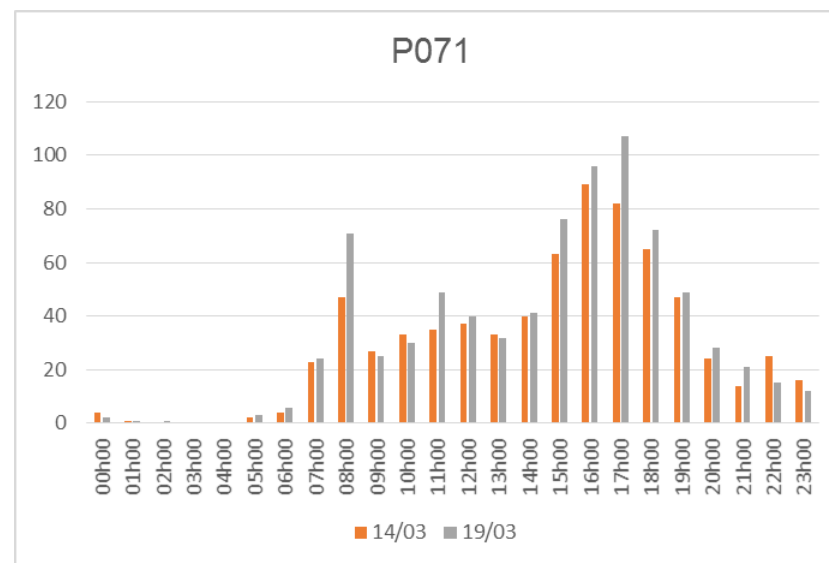


Figure 325. Comparaison flux jour type-jour accident (P071)

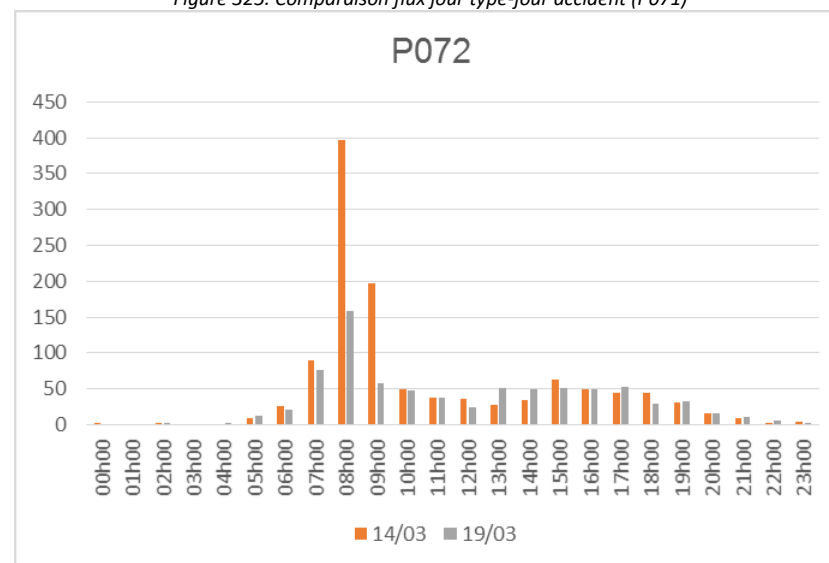


Figure 326. Comparaison flux jour type-jour accident (P072)

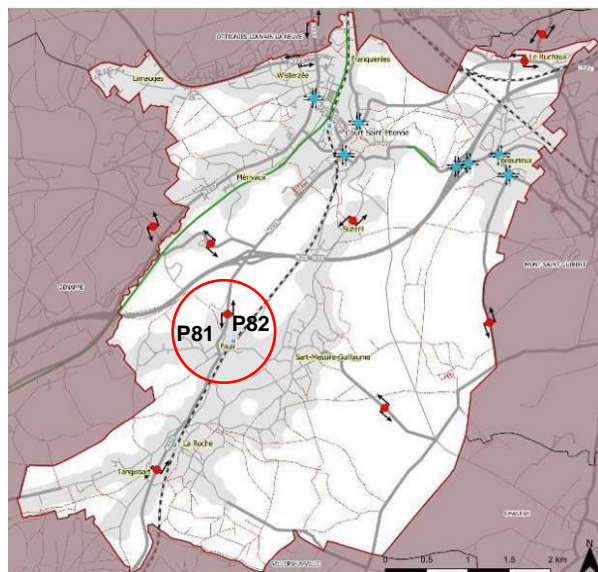


Figure 327. Section poste 081 - 082

N275 - RUE DE LA ROCHE

La différence la plus significative par rapport au jour type à ce point de comptage est observée entre 08h00 et 09h00 où on observe une augmentation de +235 evp vers le sud. Entre 09h00 et 10h00, cette augmentation est de +131 evp. Elle devient plus faible entre 10h00 et 11h00 (+65 evp). Par la suite, la situation est comparable à la situation type pour ce sens de circulation.

Vers le nord, on observe une faible baisse du nombre d'evp entre 08h00 et 09h00 (-70 evp) et entre 09h00 et 10h00 (-50 evp) par rapport au jour type étudié. Le reste de la journée ne montre pas de différences trop significatives, à l'exception d'une petite baisse entre 16h00 et 17h00 (-40 evp) et d'une augmentation entre 18h00 et 19h00 (+58 evp).

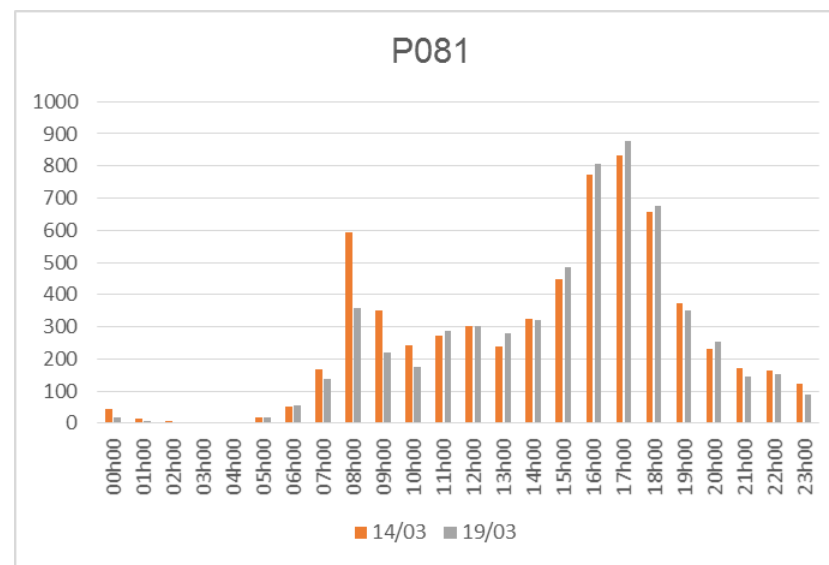


Figure 328. Comparaison flux jour type-jour accident (P081)

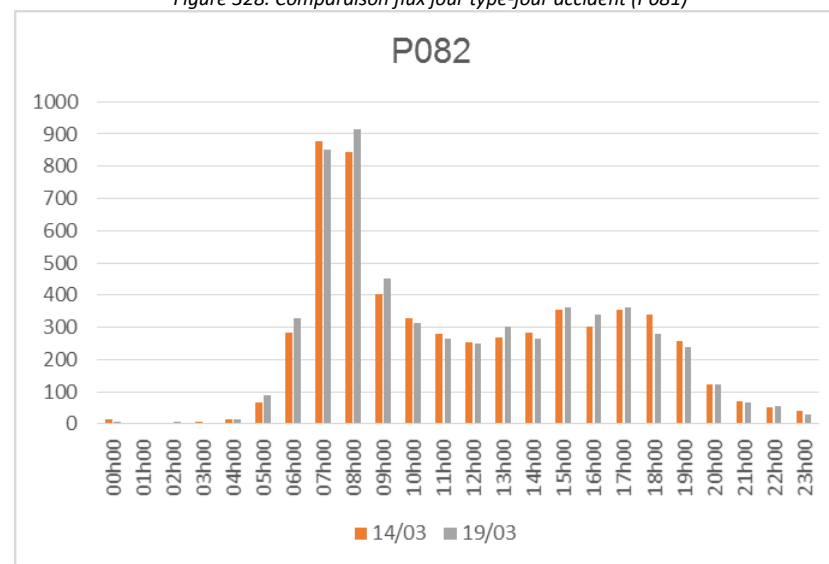


Figure 329. Comparaison flux jour type-jour accident (P082)

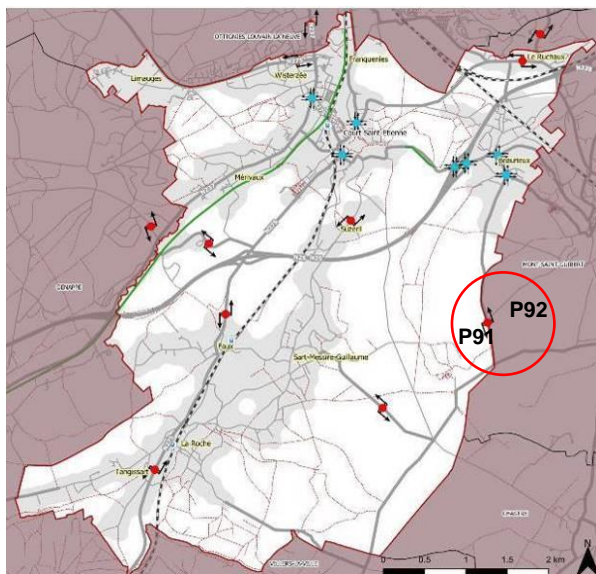


Figure 330. Section poste 091 - 092

RUE VITAL CASSE

À ce point de comptage, on n'observe pas de différences significatives par rapport au jour type pour ce qui concerne les flux en direction sud.

Dans le sens opposé, une faible augmentation a été observée entre 08h00 et 09h00 et cela correspond à +37 evp.

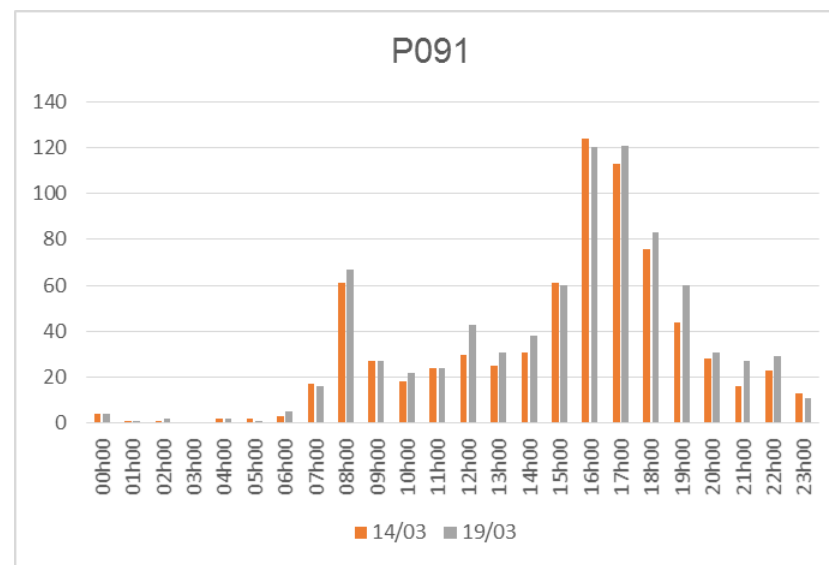


Figure 331. Comparaison flux jour type-jour accident (P091)

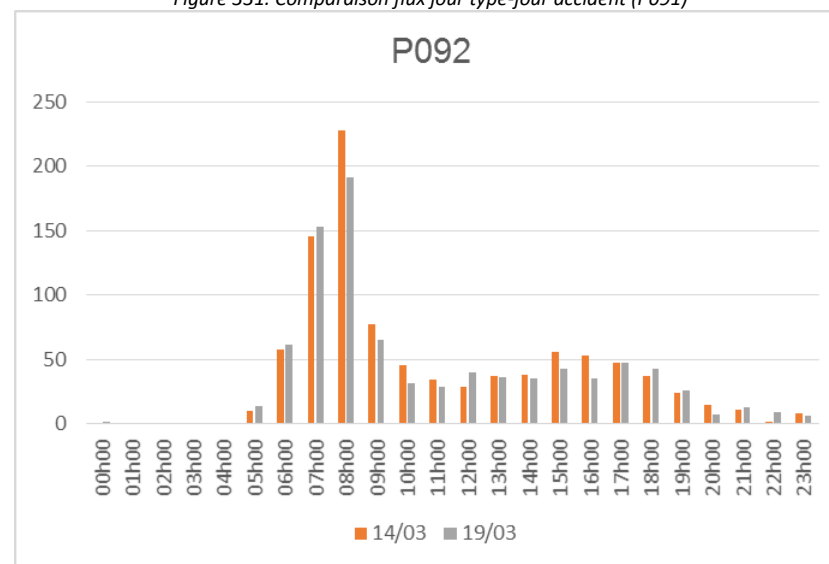


Figure 332. Comparaison flux jour type-jour accident (P092)

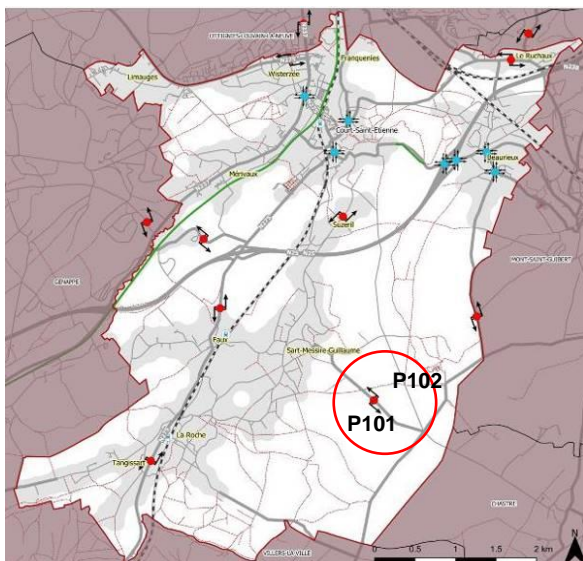


Figure 333. Section poste 101 - 102

RUE DE L'ARBRE DE LA JUSTICE

Une augmentation considérable par rapport au jour type est observée entre 08h00 et 09h00 (+36 evp) ainsi qu'entre 09h00 et 10h00 (+31 evp) pour le flux en direction est. Au cours de la journée on n'observe pas d'autres chiffres significatifs.

Dans le sens contraire, les deux situations analysées sont équivalentes.

Compte tenu de la distance de ce point de comptage au lieu de l'accident, on peut considérer comme normal le fait de n'avoir pas eu de répercussions consistantes.

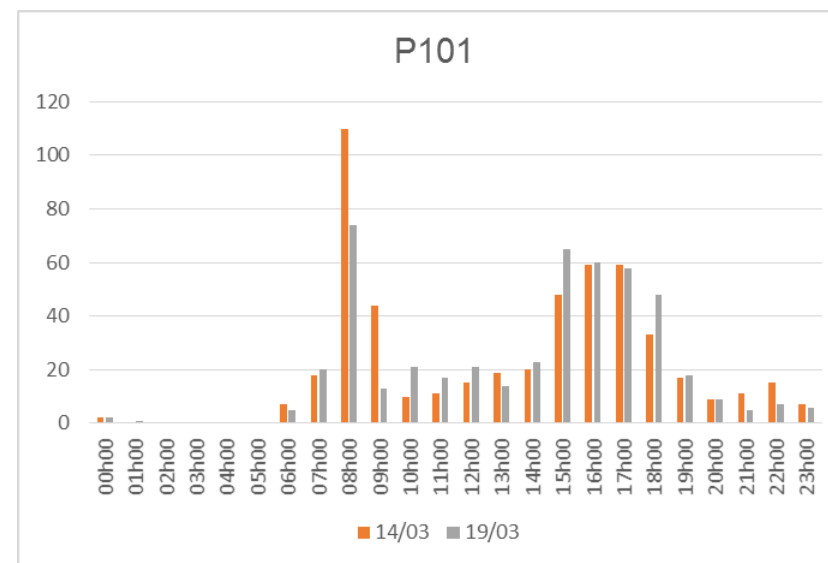


Figure 334. Comparaison flux jour type-jour accident (P101)

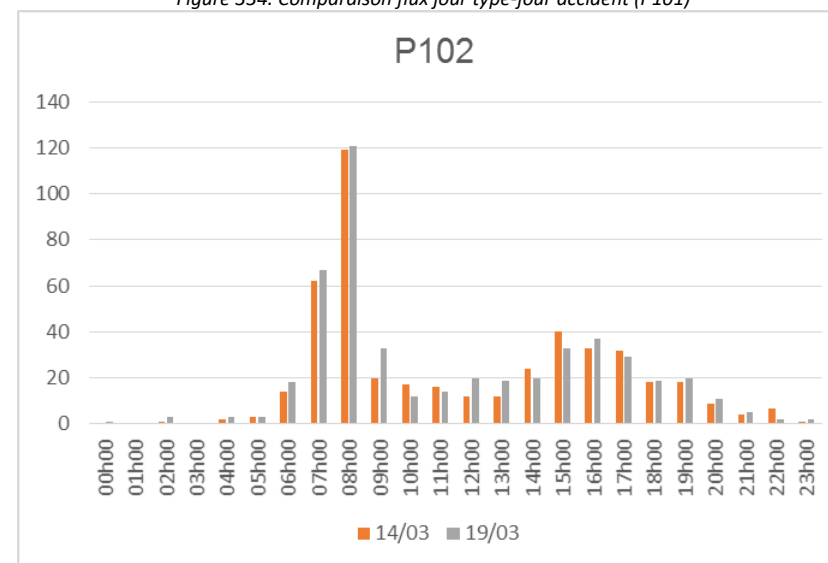


Figure 335. Comparaison flux jour type-jour accident (P102)

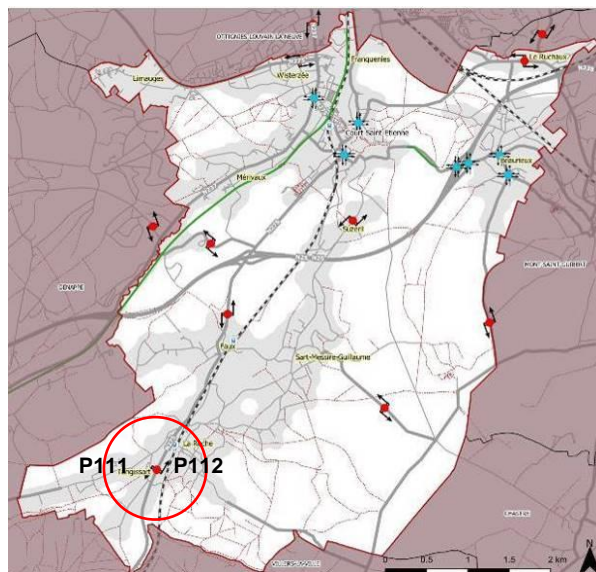


Figure 336. Section poste 111 - 112

N275 (NOUVELLE ROUTE DE VILLERS)

À ce point de comptage, on peut comparer uniquement les flux en direction sud car pour l'autre sens de circulation on ne dispose pas de données pour la journée du 19 mars 2019.

Aucune différence significative n'est observée à cet endroit, mais comme pour le point de comptage précédent on se trouve assez loin du lieu d'accident, ce qui explique l'équivalence des deux situations relevées.

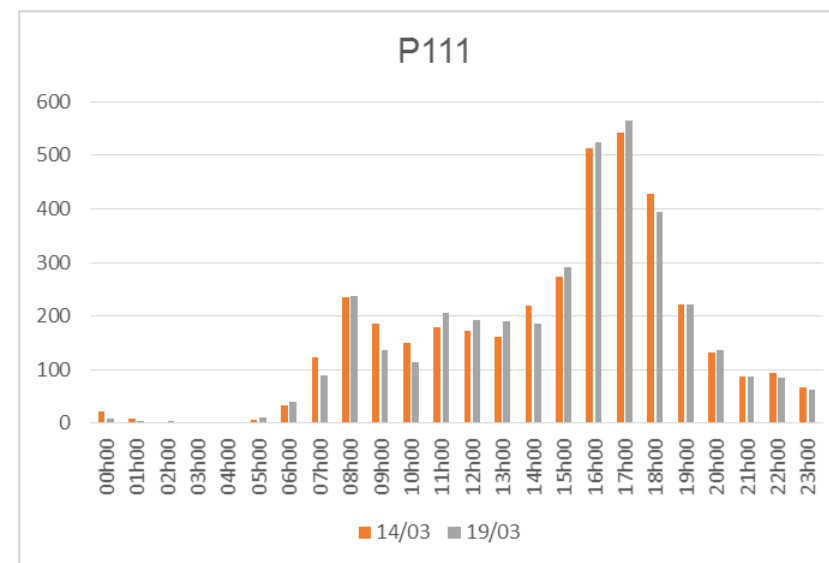
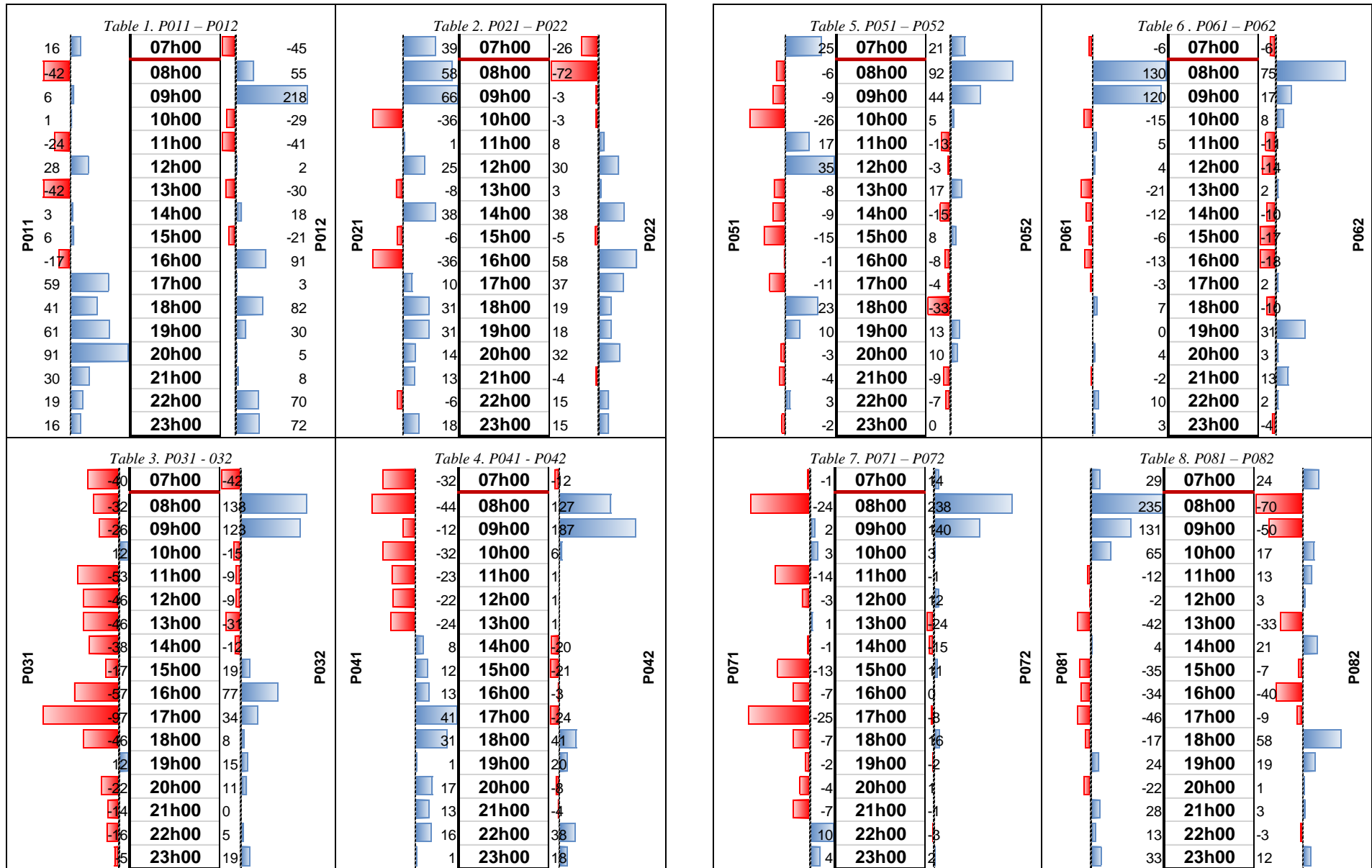


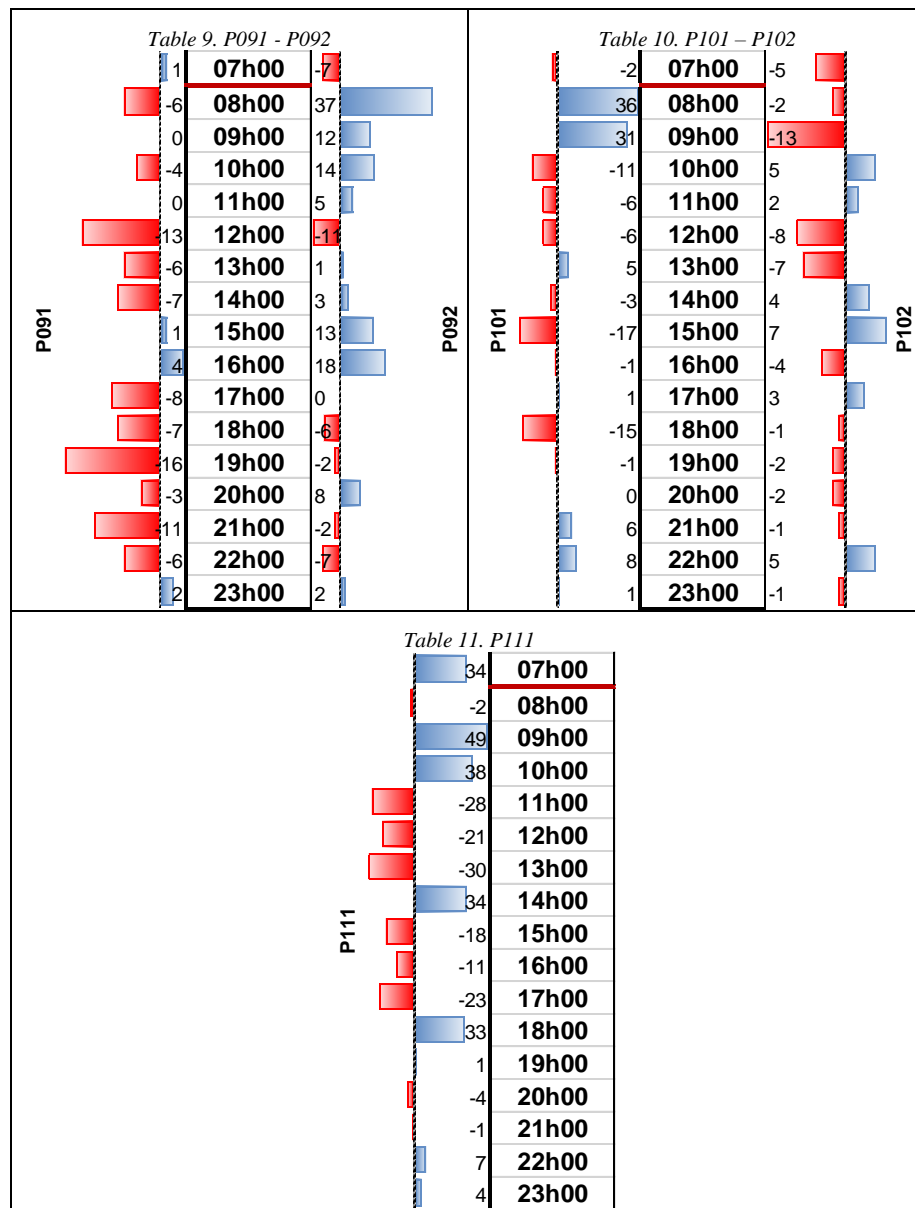
Figure 337. Comparaison flux jour type-jour accident (P111)

CONCLUSION

Le constat global concernant la comparaison entre un jour type et un jour où un accident a eu lieu sur la N25 est celui d'une répercussion générale sur le réseau viaire de la commune, notamment aux endroits les plus proches du lieu de l'accident.

- Les augmentations ou les diminutions du nombre de véhicules aux postes de comptages analysés sont observées surtout dans la période juste après l'accident, c'est-à-dire entre 08h00 et 09h00, mais les variations des flux automobiles continuent parfois pendant toute la journée, de façon moins significative.
- Les tableaux ci-après montrent pour chaque point de comptage la différence entre le nombre d'evp observé pendant une journée type et celui relevé pendant un jour où un accident a eu lieu. Les chiffres couvrent la période comprise entre 07h00 et 00h00 ; l'accident ayant eu lieu à environ 08h00 (trait rouge dans les tableaux).





4.1.3.2.2 CHARROI POIDS LOURDS

Selon les comptages 2019, la proportion des poids lourds dans le trafic reste la même observée dans le cadre de l'ancien PCM, c'est-à-dire inférieure à 6%.

Le réseau routier existant de la commune de Court-Saint-Étienne est composé de plusieurs voiries régionales.

Depuis le 1 avril 2016, les véhicules transportant des marchandises doivent s'acquitter d'une redevance kilométrique pour l'usage de certaines voiries du réseau routier belge.

Le prélèvement est fondé sur la distance parcourue sur le réseau routier [...]. La redevance est due par chaque détenteur d'un véhicule destiné au transport de marchandises d'une masse maximale autorisée (M.M.A) supérieure à 3,5 tonnes.

On observe dans le cadre des comptages de circulation réalisés en mars 2019 une proportion des poids lourds dans le trafic compris entre 2% et 5%, avec exception pour ce qui concerne le point de comptage située rue de Ruisseau à nord de Beaurieux, où on a observé une proportion de 14% de poids lourds depuis le nord (point de comptage situé dans la rue de Ruisseau en dehors du territoire communal de Court-Saint-Étienne, flux en direction sud).

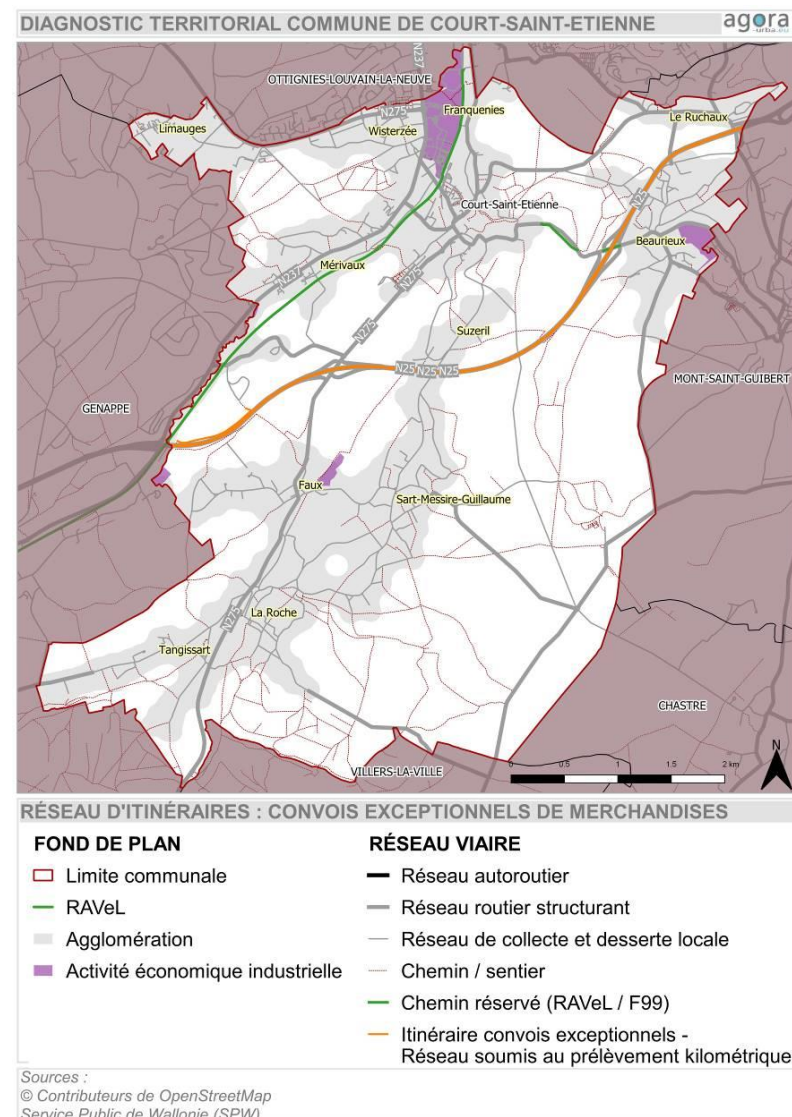


Figure 338 : Itinéraire de convois exceptionnels et redevance kilométrique au sein de la commune de Court-Saint-Étienne

4.1.3.2.3 STATIONNEMENT

Les zones de stationnement sont les mêmes identifiées dans le cadre de l'ancien PCM. Le stationnement constitue un élément clé dans le cadre du développement d'un Plan Communal de Mobilité.

La situation existante :

- Le plus grand parking à Court-Saint-Étienne est celui du parc à Mitrailles, le « Parking Grand'Place » ; il a une capacité de 186 places parking.
- Le parking de la gare dispose de 20 places et il est réglementé par disque horaire du lundi au vendredi, de 07h00 à 18h00.
- Un parking en voirie est aménagé le long de la N237 - avenue des Combattants et le long de la rue Belotte.
- Les supermarché « Lidl » et « Intermarché » disposent d'environ 100 places parking chacun.

Une réflexion sur le stationnement est primordiale dans le cadre d'une bonne gestion de la circulation urbaine.

La gestion raisonnée des espaces de stationnement dans les centres ainsi qu'autour de ceux-ci, la réalisation de choix stratégiques à long terme et une politique de gestion efficace des places disponibles constituent les grands principes permettant de concilier, en matière de stationnement, les impératifs relatifs à l'accessibilité des espaces et ceux liés au cadre de vie.

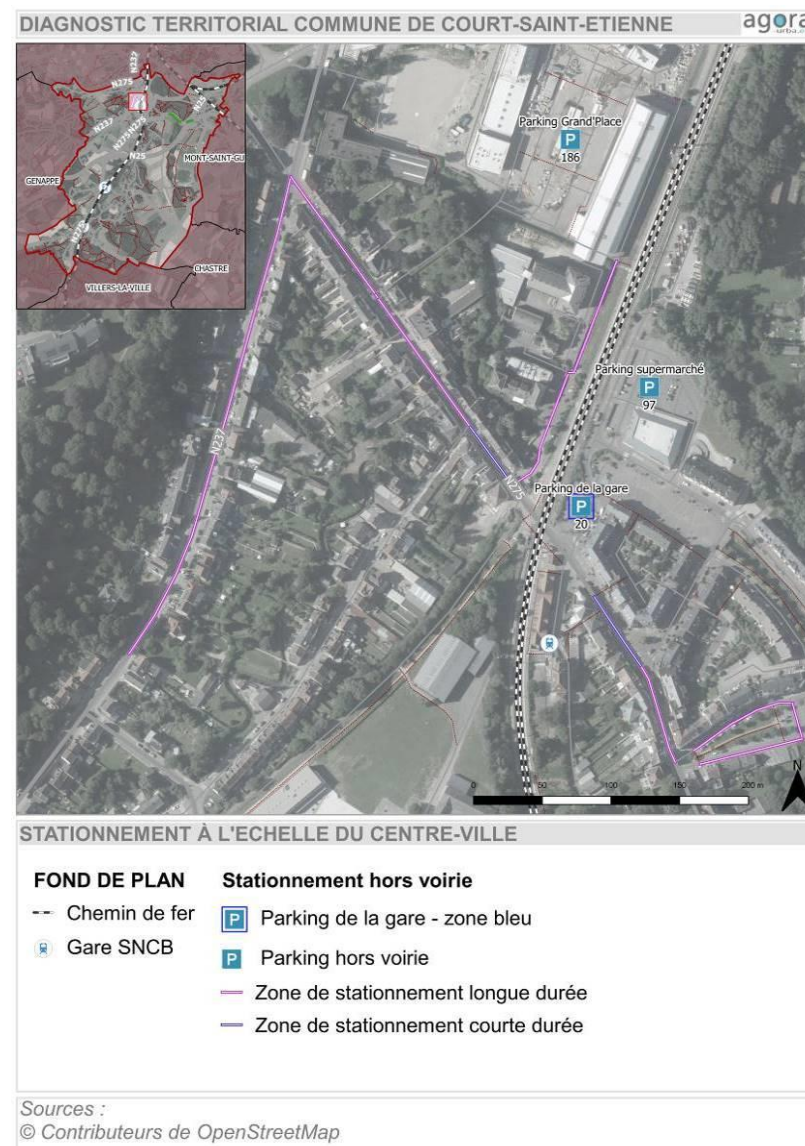


Figure 339 : Stationnement à l'échelle du centre-ville

4.1.4 LES MODES DE TRANSPORTS DOUX

La commune de Court-Saint-Étienne dispose d'aménagements cyclables mais ils sont discontinus.

Deux types de déplacements à vélo peuvent être distingués : le vélo de loisirs que l'on peut associer à la promenade et le vélo utilisé pour les déplacements quotidiens et contraints (aller au travail, à l'école, etc.). Nous nous intéressons ici aux déplacements quotidiens.

Comme déjà observé dans le cadre de l'ancien PCM réalisé en 2009, à Court-Saint-Étienne le vélo est de manière générale utilisé pour les déplacements de loisirs.

4.1.4.1 LES DÉPLACEMENTS À VÉLO

LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES EN VOIRIES

Certaines routes parcourant la commune de Court-Saint-Étienne bénéficient d'un aménagement cyclable de type « piste cyclable marquée¹⁷ » :

- N275 (depuis Wisterzée vers Limauges, entre les villages de Court-Saint-Étienne et Faux, et depuis La Roche),
- N237 (partie ouest de l'agglomération de Court-Saint-Étienne).

Ces aménagements manquent de continuité. Ces aménagements existaient déjà en 2009, quand l'ancien PCM a été réalisé.

¹⁷ La « piste cyclable marquée » offre aux cyclistes un espace délimité par des marquages. Les cyclistes circulent juste à côté de la chaussée, de sorte que ce type de piste est indiqué en cas de vitesses modérées et de trafic dense. Une « bande cyclable suggérée » peut être aménagée en cas de trafic mixte où la vitesse est réduite et la circulation de faible intensité. (Source : Aménagements cyclables, RAVeL et Véloroutes)

LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES HORS VOIRIE

Le territoire de la commune de Court-Saint-Étienne est parcouru par la **ligne 141 du pré-RAVeL**.

La ligne 141 Seneffe – Court-Saint-Étienne offre une longueur totale de 29 km. La piste démarre du centre de Seneffe et passe par Nivelles et Genappe ; elle termine dans la partie nord de la commune de Court-Saint-Étienne.

La ligne 141 du pré-RAVeL est subdivisée en deux étapes :

- une première étape qui relie Seneffe et Nivelles et qui a une longueur de 10 km,
- une deuxième qui commence à Nivelles et se termine à Court-Saint-Étienne, avec 19 km de parcours.

La commune est traversée par le RAVeL uniquement dans la partie nord-ouest, à niveau de Court-Saint-Étienne. Tous les autres villages ne sont pas traversés par la ligne du RAVeL.

Malgré à l'heure actuelle le potentiel pour les déplacements au quotidien ne soit pas limité, plusieurs actions doivent encore être envisagées. L'infrastructure pourrait jouer un rôle de collecteur pour les déplacements modes doux domicile-école et domicile-travail si accompagnée par des aménagements cyclables transversaux sécurisés et continus reliant les différentes zones d'habitat, de commerces et de services. À ce propos, l'aménagement cyclable du sentier 103 prévu dans le cadre de l'ancien PCM pourrait être une connexion efficace, confortable et sûre pour permettre aux habitants du sud de la commune de rejoindre le centre de Court-Saint-Étienne, même meilleure que les pistes cyclables marquées qui bordent la N275.



Figure 340 : Panneau « chemin réservé » sur la rue de Beaurieux (Source : Agora)

La gare SNCB de La Roche dispose d'un râtelier vélo de type « Gand », avec un total de 10 places vélos non sécurisées et non couvertes.

- en correspondance de l'aire de covoiturage située à Beaurieux, au carrefour entre la N25 et la rue de Beaurieux.

L'aire de covoiturage de Beaurieux dispose de 15 arceaux vélos avec abris, disposés entre le parking de covoiturage et l'arrêt TEC « COURT-SAINT-ETIENNE N25 », avec un total de 24 places vélo.

Par rapport au 2009, une offre supplémentaire en places vélo existe. En effet, ont été aménagés au sein de la commune, des places vélos mais non pas sécurisés à la rue Emile Henricot et à la maison communale.

LES PARKINGS VÉLOS

La présence d'emplacements dédiés aux vélos est un facteur encourageant les déplacements cyclables et l'intermodalité.

Des parkings vélo se trouvent :

- à Court-Saint-Étienne : en correspondance de la gare SNCB, sur la rue Emile Henricot et à la maison communale,

La gare SNCB de Court-Saint-Étienne dispose d'un râtelier vélo de type « Gand », avec un total de 10 places vélos non sécurisées et non couvertes.

- à la gare de La Roche

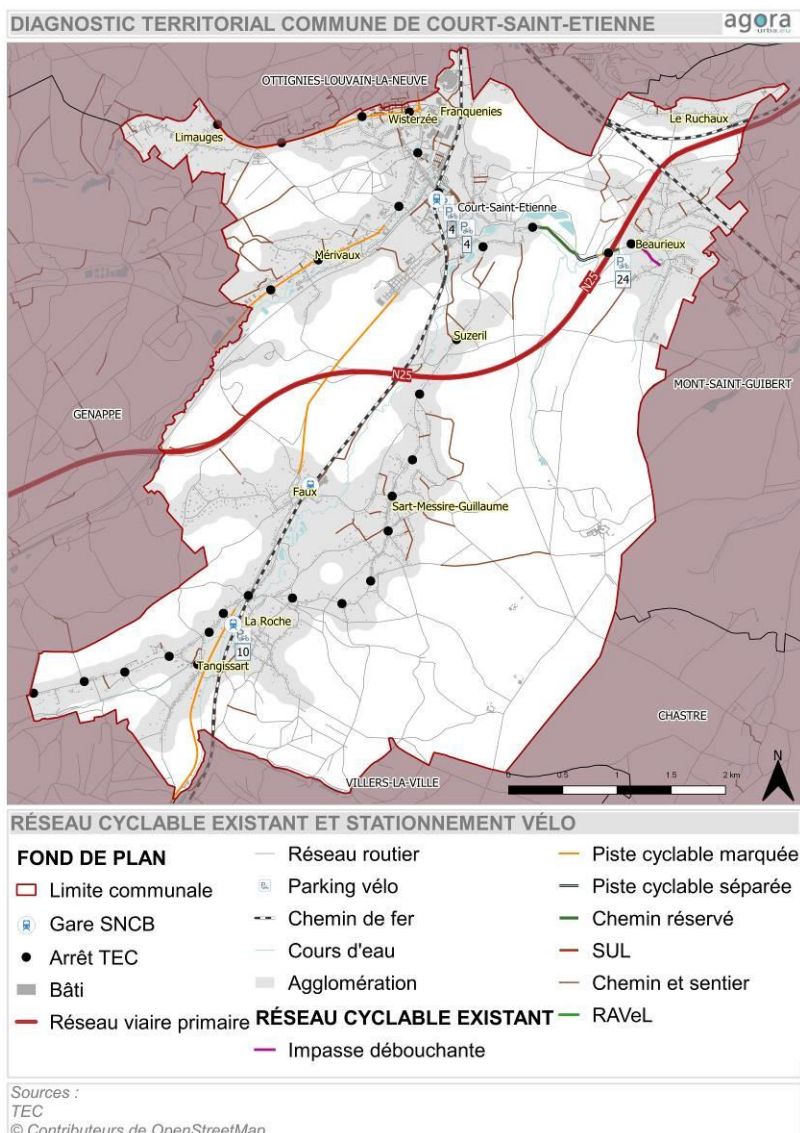


Figure 341 : Réseau cyclable existant et stationnement vélo

RÉSEAU À POINTS NŒUDS

La commune de Court-Saint-Étienne est traversée par plusieurs itinéraires cyclables du réseau à points nœuds, qui relient Court-Saint-Étienne à Beaurieux, pour ce qui concerne la partie est de la commune, et à Faux, Sart-Messire-Guillaume, La Roche et Tangissart dans le sud.

Une grande partie de ces itinéraires ne dispose pas d'aménagement cyclable.

Le réseau à points nœuds permet aux cyclistes de composer un itinéraire sur mesure, selon sa propre nécessité, grâce au système simple de numéros et de balises situés à chaque intersection de routes.

Le réseau à points nœuds offre une bonne couverture du territoire communal à niveau d'extension de réseau.

Toutefois, plusieurs itinéraires cyclables parmi eux manquent d'un aménagement adéquat (ou manquent totalement d'un aménagement) et ça représente le point faible de ce réseau, un constat qu'en plus décourage les cyclistes à emprunter certains tronçons.

Il émerge donc une forte nécessité de développer et de sécuriser de façon significative le réseau cyclable.

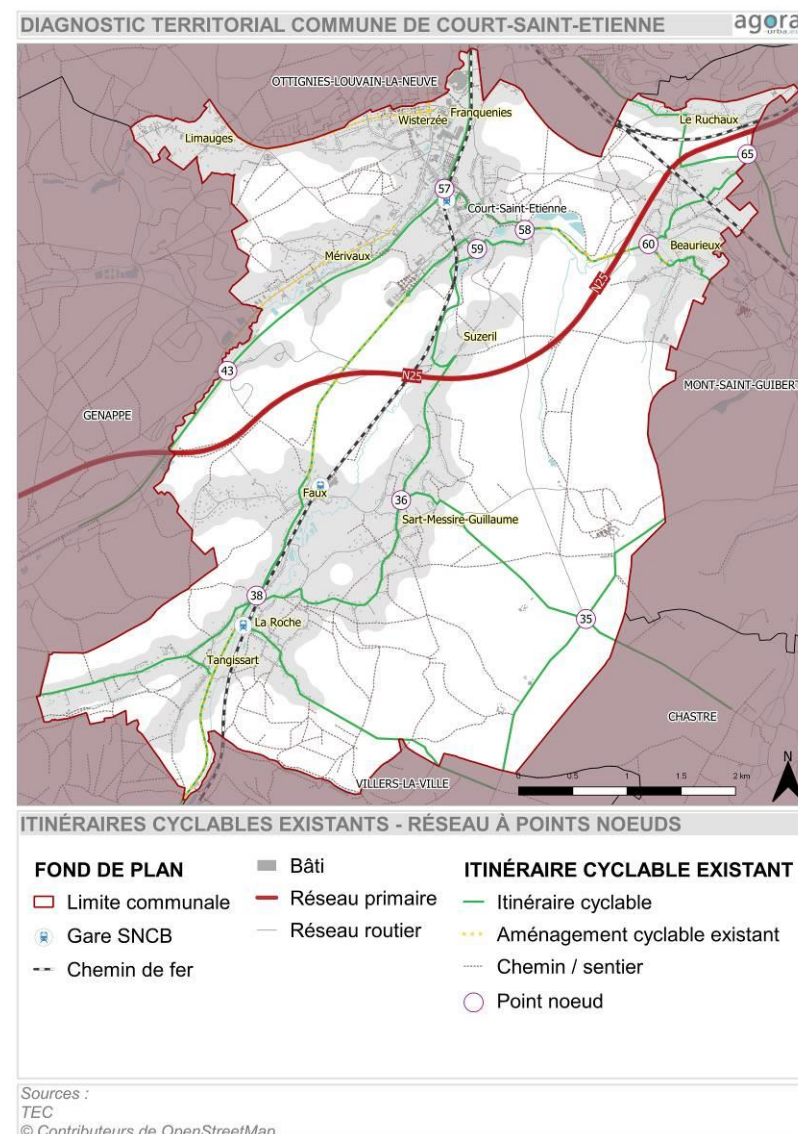


Figure 342 : Itinéraires cyclables existants – réseau à points nœuds

RÉSEAU PRIMAIRE CYCLABLE (ÉTUDE GRACQ)

L'asbl GRACQ a réalisé en 2017 une étude avec le but de montrer l'état actuel du réseau cyclable à Jodoigne et localiser les endroits qui nécessitent un réaménagement prioritaire, en spécifiant le type d'action (court, moyen ou long terme).

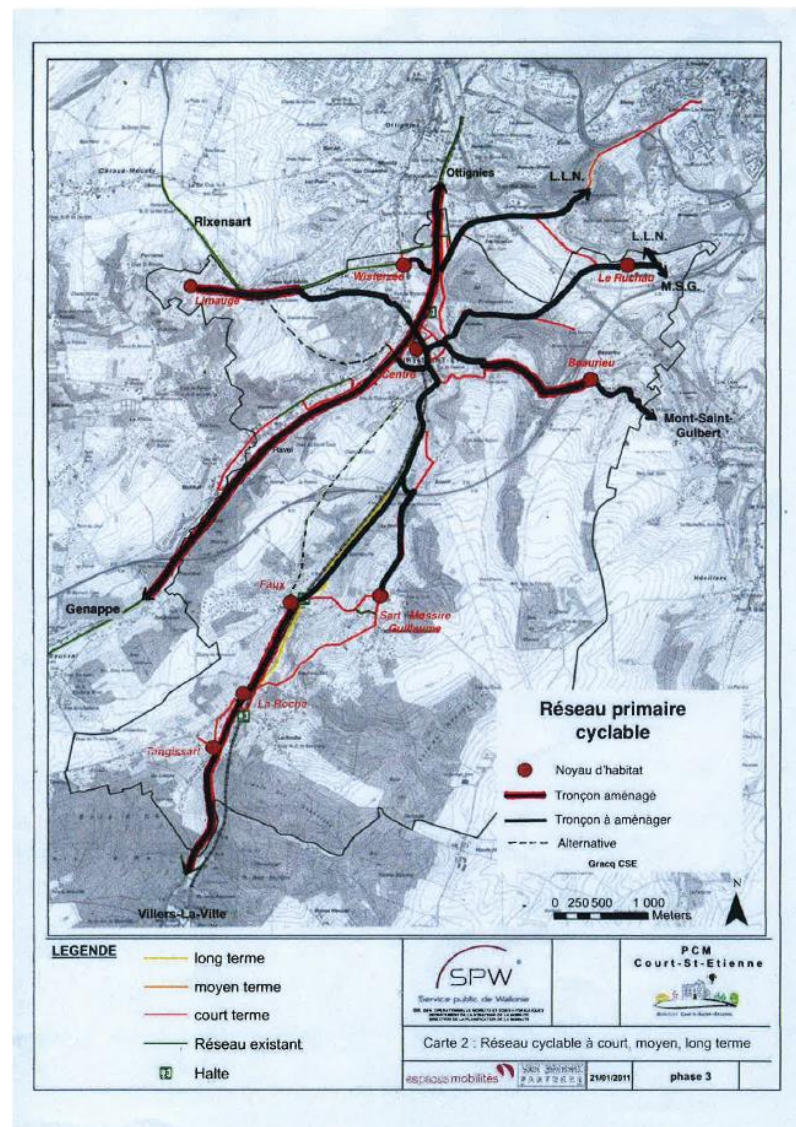


Figure 343. Réseau cyclable étudiée par le Gracq en 2017 (Source : Gracq)

4.1.4.2 PIÉTONS ET PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)

Comme pour le vélo, il est utile de distinguer deux types de déplacements à pied : la marche urbaine ou utilitaire et la marche de loisirs.

- La marche urbaine est principalement liée à des déplacements contraints, comme aller à l'école, faire des achats ou accomplir une démarche dans un environnement proche, les distances maximales étant alors de l'ordre du kilomètre (soit \pm 20 minutes de marche).
- La marche de loisirs recouvre soit la promenade, soit la randonnée et sort souvent des centres agglomérés.

MARCHE URBAINE

Les pôles générant de nombreux déplacements piétons dans la commune sont les écoles et les administrations publiques. La présence d'écoles donne lieu à deux pics de circulation dans la journée : le début et la fin des cours. Les administrations publiques génèrent des flux plus diffus dans la journée mais non moins importants. De même les équipements et les services.

Dans les villages de la commune de Court-Saint-Étienne, on constate l'existence, quasiment partout, de trottoirs aménagés. En dehors des noyaux urbains, la présence de trottoirs ou d'accotements praticables n'est pas systématique.

L'étroitesse des trottoirs est un facteur d'inconfort et d'insécurité des piétons et les PMR. Le second obstacle aux déplacements des piétons est celui des traversées : vitesses d'approche, visibilité, pas de possibilité de traverser en deux temps.

MARCHE URBAINE DE LOISIRS

Ils existent à Court-Saint-Étienne plusieurs sentiers et cheminements piétons pouvant être utilisés pour des déplacements de loisirs ; parmi eux, plusieurs chemins sont traversés par les « promenades Stéphanois », un réseau de 14

itinéraires piétons qui se déploient au sein de la commune et qui permettent de découvrir le patrimoine historique et naturel.

DÉPLACEMENTS DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)

Par PMR, il faut entendre toute personne présentant de manière temporaire ou permanente une difficulté à se déplacer : les personnes blessées ou convalescentes, transportant des charges pondéreuses, les personnes avec poussette ou landau, les personnes âgées ou présentant un handicap physique, les malvoyants, etc. Les personnes en chaise roulante ne sont donc pas les seules PMR.

On recommande donc de prendre systématiquement en compte l'accessibilité des PMR lors de chaque aménagement d'espace public réalisé sur le territoire communal.

Des actions doivent notamment être menées afin d'assurer l'accès aux transports publics, offrir des places de stationnement adaptées et proposer des modes de déplacement alternatifs adaptés.

Plusieurs problématiques apparaissent pour les PMR :

- Certains trottoirs ou passages sont recouverts de graviers, ce qui les rend peu praticables pour les PMR,
- Certains passages-piétons font face à des bordures hautes empêchant le passage des PMR,
- Plusieurs trottoirs résultent être trop étroits et le passage pour les PMR est difficile ou impossible,
- Des voitures sont parfois stationnées sur les trottoirs, ce qui oblige les piétons et les PMR à circuler sur la chaussée,
- Tous les arrêts de bus ne sont pas adaptés pour les PMR.

MARCHE DE LOISIRS

Le patrimoine Stéphanois ASBL organise des balades pédestres pour découvrir le patrimoine historique, monumental, artistique et naturel du territoire. Ces balades sont publiées sur la page internet de l'asbl et elles sont reprises aussi sous forme d'IGN.

- 14 promenades sont proposées au sein de la commune de Court-Saint-Étienne
- 91 points d'intérêt sont repris le long des itinéraires.

NUMÉRO	NOM	LONGUEUR
1	Promenade de la Chapelle aux Sabots	9 km
2	Promenade de la Cala	6 km
3	Promenade de Franquénies	4,6 km
4	Promenade du Ruchaux	4,7 km
5	Promenade du Glori	8,3 km
6	Promenade du Chenoy	6,5 km
7	Promenade des Wignets	3,5 km
8	Promenade du Sartage	8,3 km
9	Promenade de Chevlipont	8,8 km
10	Promenade des Tombelles	4,6 km
11	Promenade de Suzeril et de la vallée de la Thyle	3,8 km
12	Promenades des monuments du centre et vallée Orne	8,2 km
13	Promenade le Pré Ravel	5 km
14	Promenade de la Thyle au Chenoy	6,7 km

Figure 344 : Tableau liste des promenades Stéphanois et longueur

En considérant la présence sur la commune de ces 14 itinéraires piétons, on constate une très bonne couverture du territoire pour ce qui concerne les promenades de loisir. Toutefois, des renforcements du réseau concernant les déplacements au quotidien sont nécessaires afin d'encourager de plus en plus les déplacements modes doux.

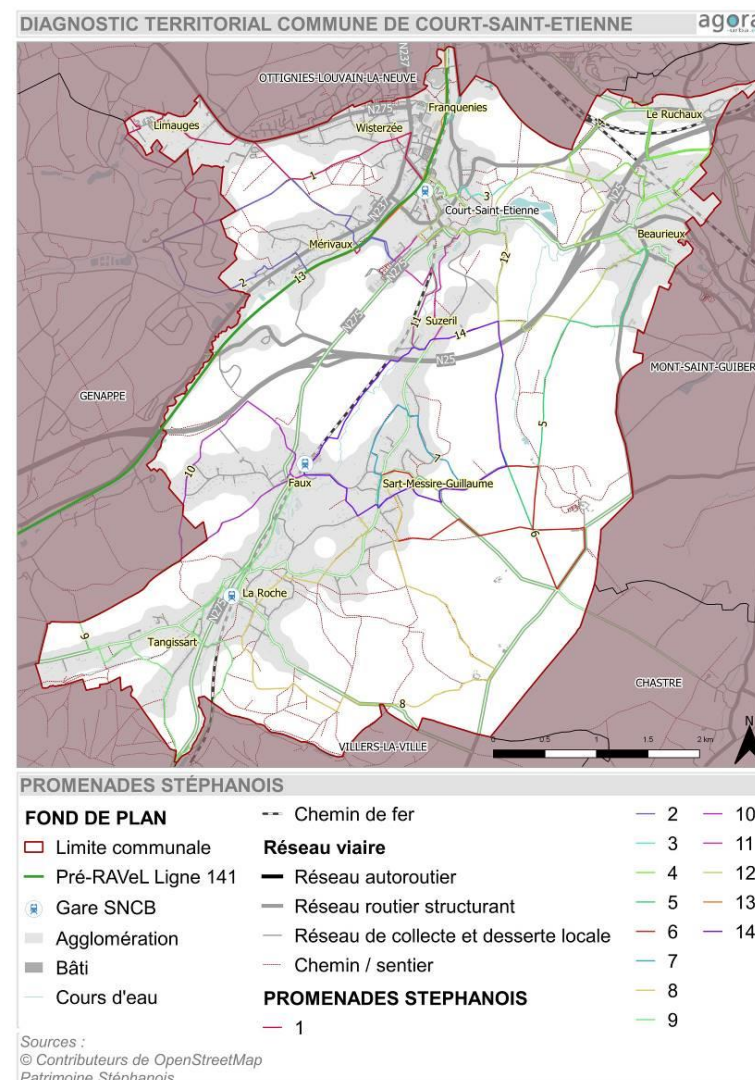


Figure 345 : Carte des promenades Stéphanois

4.1.5 LES TRANSPORTS PUBLICS

4.1.5.1 TRANSPORT EN COMMUNE ROUTIER : TEC

Six lignes de TEC desservent la commune de Court-Saint-Étienne

OFFRE ET DESSERTE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Six lignes de bus desservent la Commune de Court-Saint-Etienne.

Ligne	Direction	Dénomination	Niveau de service	Exploitant
4	Nivelles - Louvain-la-Neuve	Express	Rapide	TEC Brabant wallon
	Louvain-la-Neuve - Nivelles			
19	Ottignies - Nivelles	Régulière	Classique	TEC Brabant wallon
	Nivelles - Ottignies			
28	Genappe - Tangissart - Ottignies	Régulière	Classique	TEC Brabant wallon
	Ottignies - Tangissart - Genappe			
29	Lasne - Ceroux-Mousty - Ottignies	Régulière	Classique	TEC Brabant wallon
	Ottignies - Ceroux-Mosty - Lasne			
30	Nil - Chastre - Court-Saint-Etienne - Ottignies	Régulière	Classique	TEC Brabant wallon
	Ottignies - Court-Saint-Etienne - Chastre - Nil			
366	Court-Saint-Etienne - Rixensart - Ixelles/Elsene	Régulière	Classique	TEC Brabant wallon
	Ixelles/Elsene - Rixensart - Court-Saint-Etienne			

Figure 346 : Tableau lignes de bus TEC desservant la commune de Court-Saint-Etienne

Il s'agit principalement de lignes classiques opérées par la société TEC Brabant Wallon, à l'exception de **la ligne rapide 4 (ligne express)**, qui relie Nivelles et Louvain-la-Neuve.

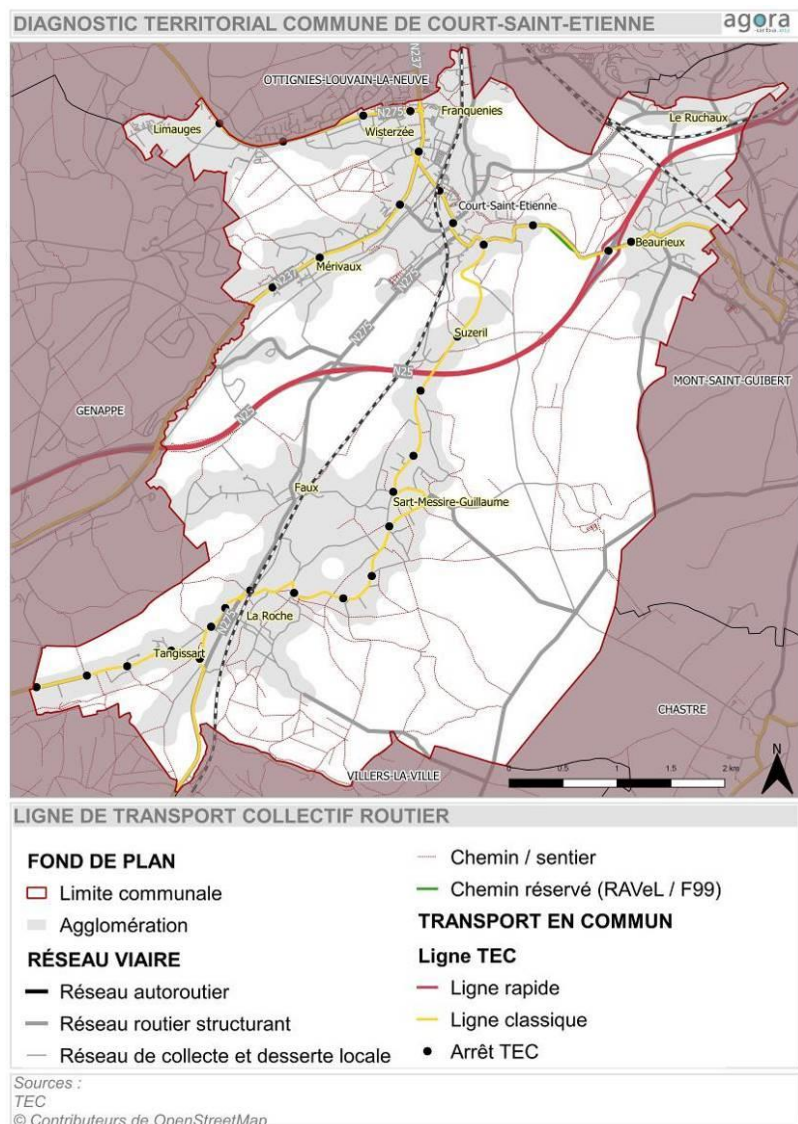


Figure 347 : Carte de la desserte en transport collectif routier de la commune de Court-Saint-Etienne (Source: TEC Brabant wallon)

L'offre en transport collectifs dessert l'ensemble des entités de la commune. Des arrêts sont implantés au sein de chaque zone urbanisée et se concentrent sur les voiries les plus structurantes du territoire. La connexion bus nord-sud permet de rejoindre les gares SNCB de Court-Saint-Etienne et de La Roche.

LIGNE TEC	GARES DESSERVIES	NOYAUX URBAINS DESSERVIS
4	-	Beaurieux
19	Gare de Court-Saint-Etienne	Wisterzée ; Court-Saint-Etienne
28	Gare de Court-Saint-Etienne Gare de La Roche	Wisterzée ; Court-Saint-Etienne ; Sart-Messire-Guillaume ; La Roche ; Tangissart
29	-	Wisterzée ; Limoges
30	Gare de Court-Saint-Etienne	Wisterzée ; Court-Saint-Etienne ; Beaurieux
366	Gare de Court-Saint-Etienne	Wisterzée ; Limoges

Figure 348 : Tableau gares et noyaux urbains desservis par les lignes TEC desservant Court-Saint-Etienne

On notera que la halte de Faux n'est pas desservie par une ligne de bus TEC, et qu'uniquement la ligne 28 dessert la gare de La Roche. La gare de Court-Saint-Etienne est desservie par 4 lignes de bus.

SERVICES

Les fréquences de passage aux arrêts varient suivant les lignes considérées.

La ligne présentant le nombre de passage le plus élevé est, quelle que soit la période, la **ligne 19** reliant Ottignies et Nivelles, à raison de **40 passages par sens** (en période scolaire) et de **35 passages par sens** (hors période scolaire) du lundi au vendredi.

Ligne	Sens	Arrêt considéré	Nombre de passages par jour						
			Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vendr.	Sam	Dim.
4	Nivelles – Louvain-la-Neuve	Court-St-Etienne, Beaurieux	17	17	17	17	17	4	-
	Louvain-la-Neuve - Nivelles	Court-St-Etienne, Beaurieux	15	15	15	15	15	4	-
19	Ottignies - Nivelles	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	40	40	39	40	40	16	15
	Nivelles - Ottignies	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	39	39	39	39	39	16	15
28	Genappe – Tangissart - Ottignies	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	8	9	8	8	8	4	-
	Ottignies – Tangissart - Genappe	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	8	9	8	8	8	4	-
29	Lasne – Ceroux-Mousty - Ottignies	Court-Saint-Etienne, Carrefour	11	11	11	11	11	-	-
	Ottignies – Ceroux-Mousty - Lasne	Court-Saint-Etienne, Carrefour	10	10	10	10	10	-	-
30	Nil – Chastre – Court-Saint-Etienne - Ottignies	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	2	3	2	2	2	-	-
	Ottignies – Court-Saint-Etienne – Chastre - Nil	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	1	2	2	1	1	-	-
366	Court-Saint-Etienne – Rixensart – Ixelles	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	6	6	7	6	6	-	-
	Ixelles – Rixensart – Court-Saint-Etienne	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	5	5	6	5	5	-	-

Figure 349 : Tableau nombre de passages par jour des lignes de bus desservant la commune aux arrêts considérés en période scolaire (Source : TEC Brabant wallon)

Ligne	Sens	Arrêt considéré	Nombre de passages par jour						
			Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vendr.	Sam	Dim
4	Nivelles – Louvain-la-Neuve	Court-St-Etienne, Beaurieux	10	10	10	10	10	4	-
	Louvain-la-Neuve - Nivelles	Court-St-Etienne, Beaurieux	11	11	11	11	11	4	-
19	Ottignies - Nivelles	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	37	37	37	37	37	16	15
	Nivelles - Ottignies	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	35	35	35	35	35	16	15
28	Genappe – Tangissart - Ottignies	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	8	9	8	8	8	4	-
	Ottignies – Tangissart - Genappe	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	8	9	8	8	8	4	-
29	Lasne – Ceroux-Mousty - Ottignies	Court-Saint-Etienne, Carrefour	8	8	8	8	8	-	-
	Ottignies – Ceroux-Mousty - Lasne	Court-Saint-Etienne, Carrefour	7	7	7	7	7	-	-
30	Nil – Chastre – Court-Saint-Etienne - Ottignies	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	-	1	-	-	-	-	-
	Ottignies – Court-Saint-Etienne – Chastre - Nil	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	-	1	-	-	-	-	-
366	Court-Saint-Etienne – Rixensart – Ixelles	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	5	5	5	5	5	-	-
	Ixelles – Rixensart – Court-Saint-Etienne	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	5	5	5	5	5	-	-

Figure 350 : Nombre de passages par jour des lignes de bus desservant la commune aux arrêts considérés hors période scolaire (Source : TEC Brabant Wallon)

La fréquence de passage moyenne en découlant sont reprises au sein du tableau ci-dessous.

Ligne	Sens	Arrêt considéré	Fréquence de passage moyenne					
			Période scolaire			Hors période scolaire		
			Lun - Ven	Samedi	Dimanche	Lun - Ven	Samedi	Dimanche
4	<i>Nivelles – Louvain-la-Neuve</i>	Court-St-Etienne, Beurieux	00:44	3:00	-	1:11	3:00	-
	<i>Louvain-la-Neuve - Nivelles</i>	Court-St-Etienne, Beurieux	00:57	3:00	-	1:20	3:00	-
19	<i>Ottignies - Nivelles</i>	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	00:28	1:00	1:00	00:30	1:00	1:00
	<i>Nivelles - Ottignies</i>	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	00:27	1:00	1:00	00:31	1:00	1:00
28	<i>Genappe – Tangissart - Ottignies</i>	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	1:33	3:00	-	1:33	3:00	-
	<i>Ottignies – Tangissart - Genappe</i>	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	1:40	3:00	-	1:40	3:00	-
29	<i>Lasne – Ceroux-Mousty - Ottignies</i>	<i>Court-Saint-Etienne, Carrefour</i>	1:22	-	-	1:58	-	-
	<i>Ottignies – Ceroux-Mousty - Lasne</i>	<i>Court-Saint-Etienne, Carrefour</i>	1:18	-	-	2:11	-	-
30	<i>Nil – Chastre – Court-Saint-Etienne - Ottignies</i>	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	n.a.	-	-	n.a.	-	-
	<i>Ottignies – Court-Saint-Etienne – Chastre - Nil</i>	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	n.a.	-	-	n.a.	-	-
366	<i>Court-Saint-Etienne – Rixensart – Ixelles/Elsene</i>	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	2:01	-	-	3:01	-	-
	<i>Ixelles / Elsene – Rixensart – Court-Saint-Etienne</i>	Court-Saint-Etienne, Éc.Provinciale	2:23	-	-	2:59	-	-

Figure 351 : fréquence de passage moyenne (Source : TEC Brabant wallon)

QUALITÉ DES ARRÊTS DE BUS

En ce qui concerne les conditions d'accès et d'attente aux arrêts, la plupart des arrêts sont indiqués par des poteaux. Presque la totalité des arrêts est équipée d'abribus sur au moins un sens de circulation.



Figure 352 : Arrêt TEC « Court-Saint-Étienne Gare »
(Source : Agora)



Figure 353 : Arrêt TEC « Baisy-Thy Fond Chabau » à Tangissart (Source : Agora)

LOCALISATION DES ARRÊTS

Un indicateur intéressant de la qualité des services en transports en commun est la densité et l'emplacement des arrêts de bus.

Les données fournies en la matière par la société TEC permettent de créer une carte de l'accessibilité pédestre des arrêts TEC. Pour cela, une zone de 300 mètres est représentée autour de chaque arrêt, correspondant à la distance maximale qu'un usager est normalement prêt à parcourir à pied pour prendre le bus, et une zone de 500 mètres est représentée autour de chaque gare.

On peut constater que presque toute la commune est bien desservie par les bus, sauf le village de Faux (excentré des axes structurants et donc des lignes de bus), qui est desservi uniquement par la ligne 140 de SNCB.

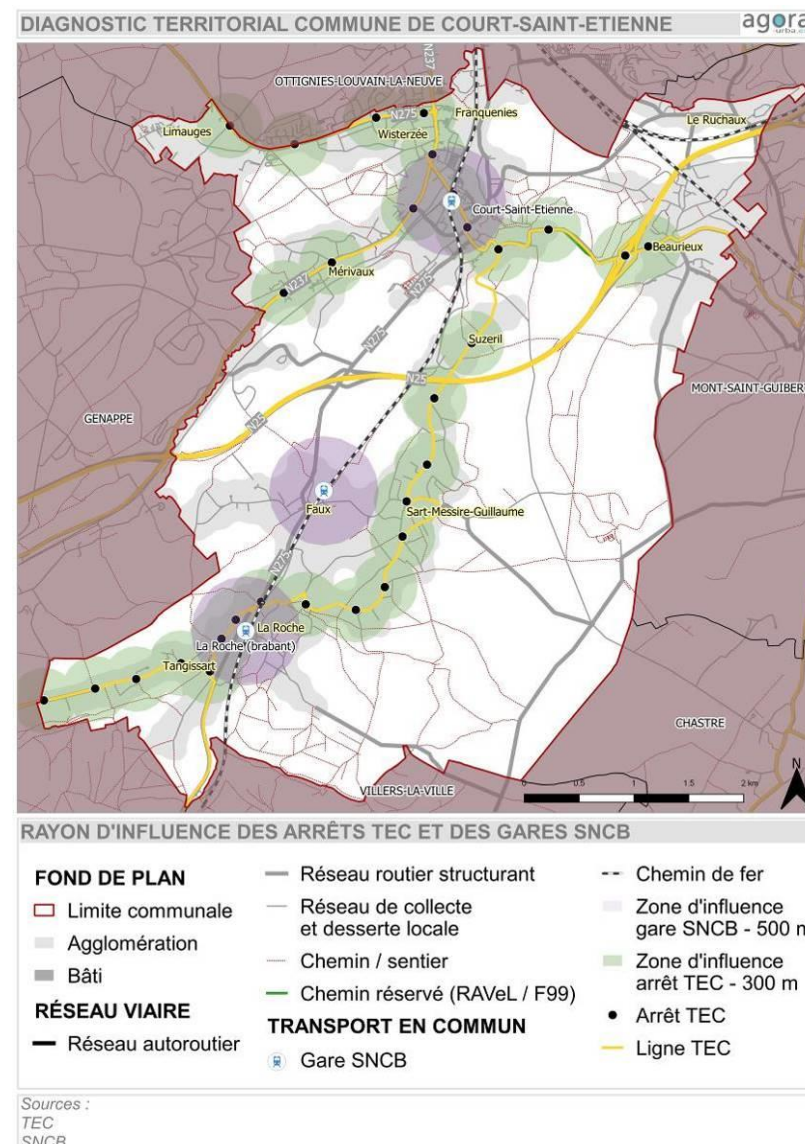


Figure 354 : Rayon d'influence des arrêts TEC – 300 m et des gares SNCB – 500 m

4.1.5.2 TRANSPORT EN COMMUN FERRÉ : SNCB

Trois gares SNCB sont présentes sur le territoire communal de Court-Saint-Étienne.

La commune est desservie par trois haltes de la SNCB : la gare de Court-Saint-Étienne, située au nord de la commune, la halte de Faux, située dans la partie centrale de la commune à 3 km de la première, et la halte de La Roche, située dans le sud, à environ 1,5 km de la deuxième. Les trois haltes sont desservies par la **ligne 140** reliant Charleroi et Ottignies, sur un axe qui traverse la commune de nord à sud.



Figure 355 : Gare de Court-Saint-Étienne (Source : Agora)



Figure 356 : Passage sous-terrain à la gare de Court-Saint-Étienne (Source : Agora)

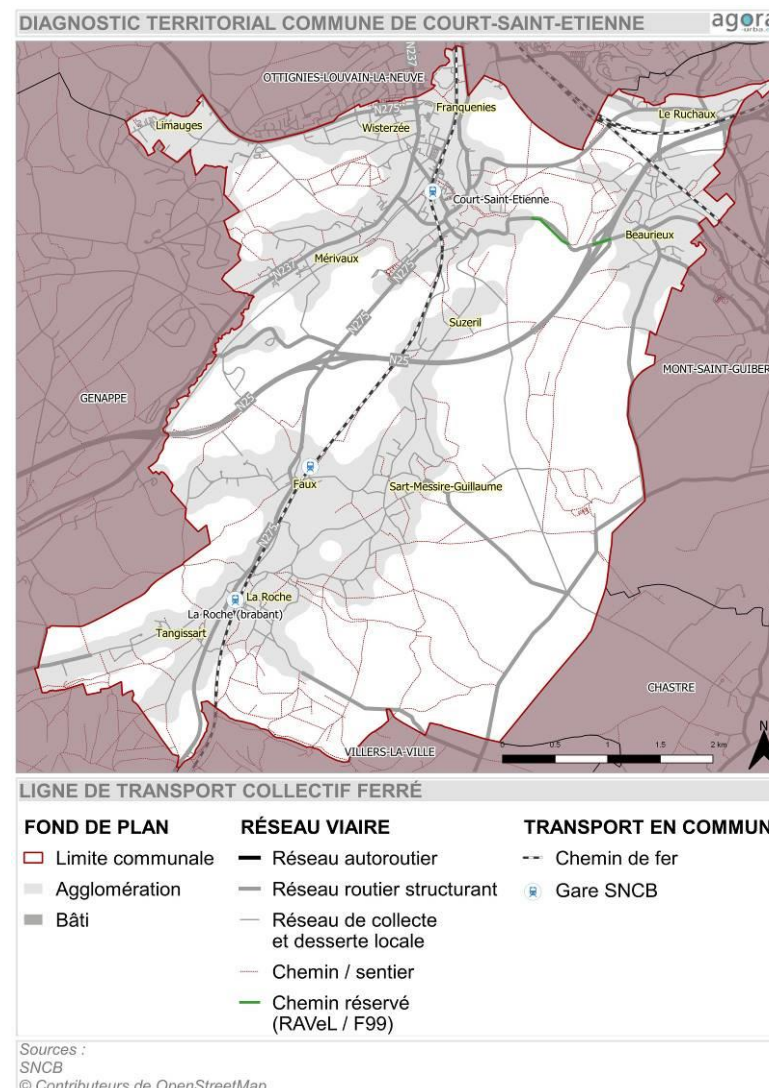


Figure 357 : Carte de la desserte en transport collectif ferré de la commune de Court-Saint-Étienne (Source: SNCB)

Ligne / Direction	Offre	
	Semaine	Weekend
Ottignies - Charleroi-Sud	9	-
dir. Charleroi-Sud	5	-
dir. Ottignies	4	-
Namur - Basse-Wavre	1	-
dir. Namur	-	-
dir. Basse-Wavre	1	-
Namur - Wavre	1	-
dir. Namur	-	-
dir. Wavre	1	-
Ottignies - Jambes	27	-
dir. Jambes	13	-
dir. Ottignies	14	-
Wavre - Jambes	1	-
dir. Wavre	-	-
dir. Jambes	1	-
Ottignies - Namur	2	16
dir. Ottignies	-	8
dir. Namur	2	8
Total	41	16

Figure 358 : Nombre de trains par jour – haltes de Court-Saint-Étienne, Faux et La Roche (Source : SNCB)

En semaine, **41 trains / jour** desservent les gare et haltes de Court-Saint-Étienne, Faux et La Roche. Le week-end, toutes les gares sont desservies avec 16 trains par jour, ce qui correspond à environ **39%** de l'offre de la semaine.

	Sens	
	Semaine	Weekend
	Ottignies / (Charleroi-Sud) / (Namur) >> (Charleroi-Sud) / (Namur) / Jambes	
Min	05:28:00	07:11:00
Max	22:28:00	21:11:00
Amplitude journalière	17:00:00	14:00:00
Nombre de trains / jour	21	8
Fréquence moyenne de passage (min.)	51	120

Figure 359 : Caractéristiques de l'offre à la gare de Court-Saint-Étienne dans le sens Ottignies – Jambes (Source : SNCB)

En semaine, la gare est desservie avec une fréquence moyenne d'un train par heure, à l'exception de l'intervalle horaire compris entre 15h28 et 18h28, heures de pointe, qui a une fréquence d'un train par demi-heure.

Le week-end et les jours fériés, l'offre est fortement réduite à 8 trains par jour, avec un train toutes les deux heures entre 07h11 et 21h11 dans le sens Ottignies – Jambes.

	Sens	
	Semaine	Weekend
	(Charleroi-Sud) / (Namur) / Jambes >> Ottignies / (Charleroi-Sud) / (Namur)	
Min	05:57:00	08:48:00
Max	22:30:00	22:48:00
Amplitude journalière	16:33:00	14:00:00
Nombre de trains / jour	20	8
Fréquence moyenne de passage (min.)	52	120

Figure 360 : Caractéristiques de l'offre à la gare de Court-Saint-Étienne dans le sens Jambes – Ottignies (Source : SNCB)

Dans le sens Jambes – Ottignies, l’offre est similaire à celle du sens Ottignies – Jambes ; l’intervalle horaire compris entre 05h57 et 08h30 à une fréquence d’un train par demi-heure.

QUALITÉ DES ARRÊTS DE TRAIN : GARES DE COURT-SAINT-ÉTIENNE, HALTES DE FAUX ET LA ROCHE

Le cadastre des points d’arrêt non-gardés (PANGs) en Wallonie a été réalisé en 2013 par l’asbl *Navetteurs.be*. Cette étude constitue un diagnostic très complet de la qualité des arrêts. L’étude repose sur une analyse multicritères tenant compte de 6 critères d’analyse : insalubrité, éclairage, vandalisme, fonctionnement des haut-parleurs, quais hauts et abris de quais. Pour chaque critère, une classification selon un code couleur (vert, orange et rouge) est réalisée selon la qualité du point d’arrêt.

La gare de Court-Saint-Étienne, située au nord de la Commune, est accessible via la rue du Werchai. L’analyse multicritères effectuée par *Navetteurs.be* dans cette gare conclut que la gare de Court-Saint-Étienne est en bon état, sauf pour l’absence d’une piste cyclable et d’un parking accessible aux PMR.

Les haltes de Faux et de La Roche, situées plus au sud de la première, ont plus de problématiques, et elles sont liées à l’absence d’une piste cyclable, à la distance d’une route principale, à l’absence d’un arrêt de bus à la gare et à l’absence d’un parking accessible aux PMR.

Les trois gare et haltes disposent d’un parking voiture et d’un parking vélo gratuits.

	Accessibilité				Infrastructure			Parking		
	Piéton	Piste cyclable	Véh. motorisé	Arrêt de bus	Piéton	Vélo	Véh. motorisé	Voiture	PMR	Vélo
Court-Saint-Étienne	Trottoir	Absente	Halte à 1 km d'une route primaire	À la gare	Bon	Bon	Bon	Oui	Non	Oui
Faux	Trottoir	Absente	Halte à 1 km d'une route secondaire	> 250m ou absente	Bon	Bon	Bon	Oui	Non	Oui
La Roche	Trottoir	Absente	Halte à 1 km d'une route secondaire	> 250m ou absente	Bon	Bon	Bon	Oui	Non	Oui

Figure 361:Figure 298 : Tableau de synthèse de l’analyse multicritères pour les gare et haltes de Court-Saint-Étienne, Faux et La Roche (Source : *navetteurs.be*)

4.1.6 MOBILITÉS ALTERNATIVES

La commune de Court-Saint-Étienne s'engage pour l'intermodalité et pour les mobilités alternatives.

4.1.6.1 COVOITURAGE

La commune de Court-Saint-Étienne possède un parking de covoiturage qui dispose de **15 places**.

Le parking est situé le long de la rue de Beurieux, au croisement avec la N25.

L'aménagement du parking est de bonne qualité, il dispose d'un cheminement cyclo-piéton pour y accéder et d'un parking vélo de type arceaux avec abris avec un total de 24 places vélo. Les lignes TEC 4 et 30 desservent le parking, respectivement aux arrêts « COURT-SAINT-ÉTIENNE N25 » et « COURT-SAINT-ÉTIENNE Beurieux ».



Figure 362 : Carrefour N25 / rue de Beurieux
(Source: Orthophoto 2016)

Figure 363 : Parking de covoiturage (Source:
Orthophoto 2016)

4.1.7 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le nombre d'accidents de la route est sur la commune de Court-Saint-Étienne en faible baisse.

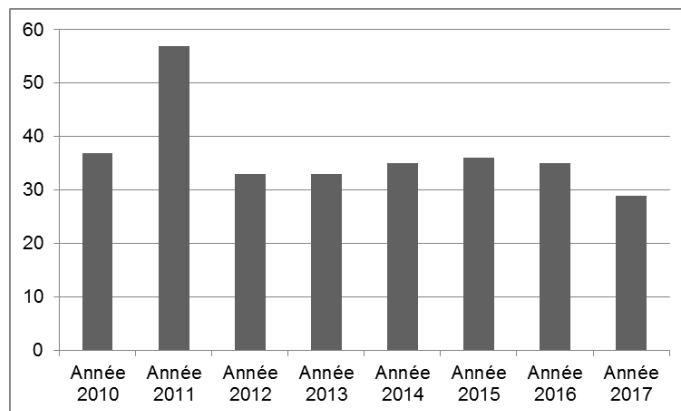


Figure 364 : Nombre d'accidents sur la commune de Court-Saint-Étienne (Graphique réalisé sur base des données IWEPS – Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique)

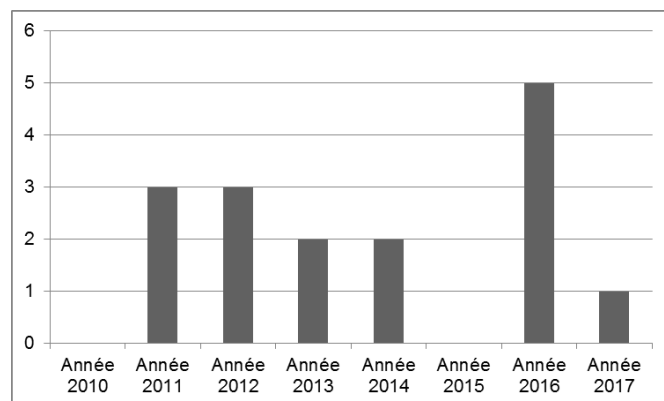


Figure 365 : Nombre d'accidents avec blessés graves sur la commune de Court-Saint-Étienne (Graphique réalisé sur base des données IWEPS – Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique)

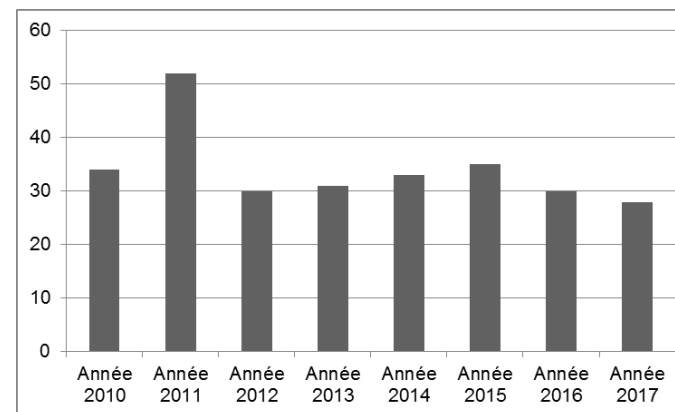


Figure 366: Nombre d'accidents avec blessés légers sur la commune de Court-Saint-Étienne (Graphique réalisé sur base des données IWEPS – Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique)

Après les années 2011 et 2016 particulièrement accidentogènes, l'année 2017 dernière année référence que nous possédions montre une nette amélioration notamment la diminution des blessés graves.

4.1.8 ELABORATION DE SCENARIOS DE MOBILITÉ POUR UNE NOUVELLE LIAISON AUTOMOBILE ENTRE L'AXE DE LA VALLÉE DE LA DYLE ET LA RN 25

Le CREAT a mené une série d'études planologiques sur la vallée de la Dyle: l'étude d'orientation urbanistique du quartier de la gare, le plan communal d'aménagement révisionnel (PCA(R)) dit « des Droits de l'Homme », le schéma directeur du centre d'Ottignies, le plan communal d'aménagement révisionnel dit « du Douaire », le plan communal d'aménagement révisionnel dit « Filature-Mousty » et le rapport d'incidences environnemental (RIE) portant sur le plan communal d'aménagement révisionnel du site « Henricot II ».

Suite à une réunion de présentation de synthèse des études le 23 avril 2015, les Collèges communaux d'Ottignies –Louvain-la-Neuve et de Court-Saint-Etienne ont décidé de mener conjointement une étude complémentaire sur les liaisons automobiles potentielles entre l'axe de la vallée (N237) et la N25.

Cette étude a eu pour objectifs :

- de s'assurer de la concordance des options envisagées par les différents projets ;
- de garantir que la réalisation d'un projet ne mette en péril la réalisation d'objectifs stratégiques futurs (urbanisation, mobilité, équipements, commerces...);
- de minimiser le nombre d'options stratégiques en matière de mobilité pour réduire l'impact des réservations éventuelles.

La méthodologie a abouti à la définition d'un scénario tant à l'échelle supracommunale que locale qui marque un consensus sur le choix de tracés. Différentes alternatives peuvent cependant encore subsister par endroit.

La description des différents tracés retenus par section fait l'objet des chapitres qui suivent. Les principales caractéristiques et éventuels points d'attention et pour certains tracés les éléments à réaliser préalablement sont mentionnés.

Il est évident que l'ordre de réalisation dépend directement du phasage des grands projets immobiliers

SCÉNARIO DE MOBILITÉ RÉGIONAL/SUPRACOMMUNAL

A l'échelle supracommunale, la question du contournement de la vallée de la Dyle par le développement d'un réseau structurant régional se pose. Les deux plans communaux de mobilité d'Ottignies – Louvain-la-Neuve et de Court-Saint-Etienne, ainsi que le plan provincial de mobilité, font état d'une saturation de la N237, voirie structurante dans la vallée. Ces mêmes documents mettent en avant différents projets de contournement routier en vue de pallier ce problème d'engorgement

• Le barreau Nord

La principale solution Nord proposée est la réalisation d'un pont dit « Masaya » reliant la N238 via la prolongation de l'avenue de Masaya aux avenues Demolder et Reine Fabiola sur le plateau Ouest de la gare d'Ottignies. Selon le Plan local de mobilité de la gare d'Ottignies, cet ouvrage d'art permettrait un soulagement fort de l'avenue des Combattants (N237) par une diminution de 5.000 à 6.000 uv/jo (-30% par rapport aux nombres de véhicules en 2012).

• Le barreau Sud

Plusieurs tracés sont proposés sur la commune de Court-Saint-Etienne. Seuls les tracés 1 et 2 (voir carte ci-dessous) ont fait l'objet d'une analyse d'impact de diminution de trafic. Le plan local de mobilité du quartier de la gare d'Ottignies indique que la réalisation d'une connexion entre la N275 (Chaussée de Bruxelles) et la N25 en traversant notamment le site Henricot II permettrait une diminution du trafic de 4.000 à 6.000 u.v./j.o. selon les tronçons, soit -30 à -35% du trafic relevé en 2012.

ORDRE DE PRIORITÉ À L'ÉCHELLE RÉGIONALE/SUPRACOMMUNALE

- Connexion échangeur N25/N237 au Sud de Court-Saint-Etienne
- Connexion Masaya. Celle-ci s'avère nécessaire si la densification de la vallée et sur une partie des plateaux atteint +3.600 logements. D'autres travaux sont également envisagés dans le PLM notamment l'optimisation du rond-point Masaya-N238 pour faire face à l'augmentation de trafic attendue sur la N237.
- Connexion N275/N237 via la Chapelle au Sabot. Celle-ci devrait se faire préalablement à la mise en œuvre éventuelle de la ZACC homonyme.

SCÉNARIO DE MOBILITÉ LOCAL

La figure ci-dessous représente le scénario de mobilité local et ses alternatives pour lequel il y a un consensus.

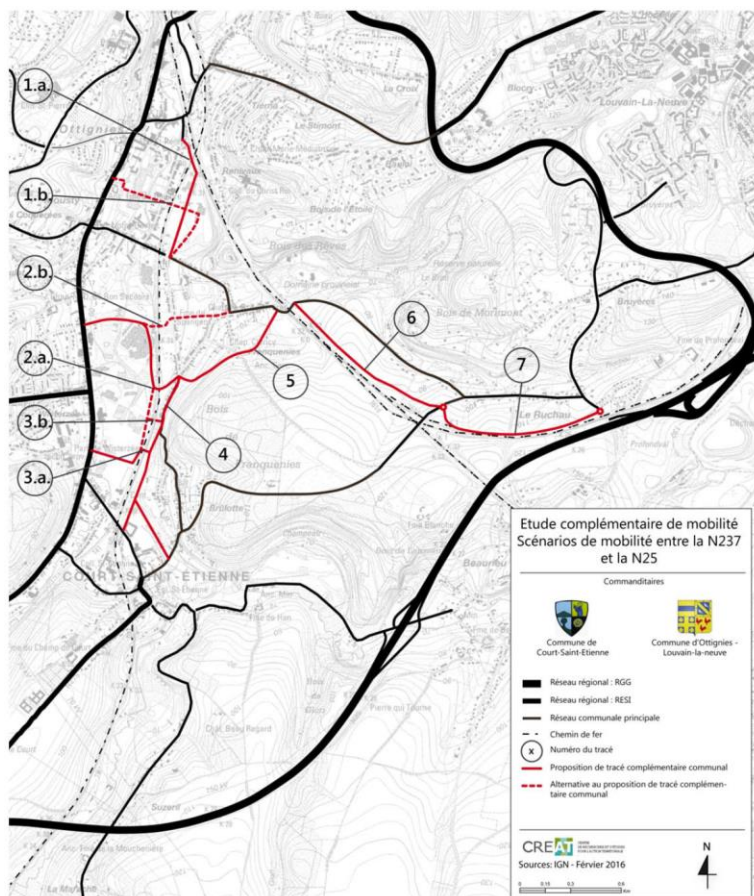


Figure 367: Scénario de mobilité local, source rapport CREAT 25 mars 2016

TRACÉ N°1.A.

Le site dit « Bétons Lemaire » est enclavé entre deux lignes de chemin de fer. Toutefois, sa réhabilitation représente une véritable opportunité de restructurer le centre d'Ottignies en y intégrant cette friche industrielle. Pour ce faire, il semble nécessaire de prévoir deux accès séparés au site. Un accès existant qui donne sur la rue de Franquénies et un second accès de l'autre côté du chemin de fer qui permet de connecter le site au centre d'Ottignies. La solution privilégiée actuellement est un passage sous-voies au Nord du site qui vient se connecter à l'extrémité de la rue du Monument. Ce tracé présente l'avantage de reporter le trafic non sur la N237 mais sur la rue des deux Ponts et sur la Chaussée de la croix.

A l'inverse, ce tracé ne permet pas de pallier à l'éventuelle fermeture du passage à niveau de Franquénies. Par conséquent, lors de la fermeture du passage à niveau, il sera important de prévoir un franchissement du chemin de fer au niveau du site dit « CP Bourg ».

La faisabilité du tracé 1.a. devra être étudiée plus en détail dans une étude technique qui devra notamment porter son attention sur la stabilité du talus du chemin de fer.

TRACÉ N°1.B.

Le tracé 1.b. représente une alternative au franchissement du chemin de fer 1.a. ainsi qu'une connexion du site dit « Béton Lemaire » au centre d'Ottignies. Par rapport à l'alternative 1.a., le trafic lié au développement du projet « Béton Lemaire » se reporte directement sur la N237. Le trafic à destination de la N238 risque dès lors de surcharger encore davantage les carrefours saturés du centre d'Ottignies. Ce choix de tracé accélérerait la nécessité de voir se réaliser le barreau Nord

Il représente une alternative cohérente en cas de fermeture du passage à niveau. Ce tracé présente également des interrogations techniques liées à la présence d'une canalisation importante le long de la rue du Monument.

TRACÉ N°2.A.

L'objectif du franchissement du chemin de fer au niveau du site dit « CP Bourg » est de proposer une alternative en termes de report de trafic sur la N237 en cas d'urbanisation du site et/ou une alternative supplémentaire de franchissement de la L161 si le tracé n°1.A est choisi au niveau du site des bétons Lemaire et que la fermeture du passage à niveau de Mousty devient effective.

Le tracé proposé se situe au croisement rue de la Limite/rue Albert 1er afin d'impacter le moins possible les habitations existantes.

Notons que le tracé de la voirie se connecte en face de l'avenue Bel Horizon et non sur le rond-point des Métallurgistes pour éviter de créer un axe trop direct entre la N275 et la N237 et ainsi créer un appel de trafic de transit à proximité du centre de Court-Saint-Etienne.

TRACÉ N°2.B.

Une alternative au franchissement 2.a. est de traverser le site dit « ferme de Spangen ». Toutefois cette alternative reporte le trafic directement sur la rue de Franquénies avec un impact important pour les habitations existantes.

TRACÉ N°3.A.

Ce tracé s'appuie sur le développement du projet « Henricot II » pour connecter la nouvelle rue commerçante créée au sein du projet avec le cœur de Court-Saint-Etienne. Le franchissement s'appuierait sur les merlons de confinements de pollution qui sont prévus dans le projet « Henricot II ».

Cette connexion implique le déplacement du parc à container Rue du Werchai.

TRACÉ N°3

Pour limiter le nombre d'ouvrages, il est envisageable de concentrer les franchissements n°2.a. et 3.a. en les rassemblant à hauteur de la passerelle piétonne existante.

TRACÉ N°4

Lors de la réalisation du tracé N°3.a. ou 3.b., il est important de prévoir l'élargissement de la rue de la Limite à 2 bandes voitures sur le tronçon entre le carrefour rue de la Limite/Albert 1er et la passerelle piétonne actuelle (distance

de près de 280 mètres). La rue n'étant bordée d'habitations que d'un côté, il s'agit d'entamer légèrement le talus du côté du bois de Franquénies.

TRACÉ N°5

Ce tracé permet de diminuer l'impact de la mobilité sur le quartier existant de Franquénies en créant un contournement Sud qui traverse la ZACC de Franquénies. Cet axe pourrait être en tout ou en partie financé par le développement de la ZACC. La connexion à la voirie existante se ferait à l'entrée du pont qui a été élargi. Il présenterait une distance de +/- 750 mètres.

Ce tracé est vivement recommandé si l'option 1.a. est privilégiée au niveau du site « Béton Lemaire » et après la réalisation du projet « CP Bourg ».

TRACÉ N°6

Le tracé actuel présente une réserve de capacité suffisante pour absorber une certaine augmentation de trafic.

Néanmoins, il est bordé par une trentaine d'habitations. L'impact sur celles-ci pourrait être atténué lors du développement du site du Bois des Rêves par le dédoublement de la rue du Bois des Rêves (longueur de voirie à prévoir +/- 1 km).

TRACÉ N°7

Le dédoublement de la rue du Ruchaux le long de l'axe du chemin de fer permet de diminuer l'impact du trafic de transit déjà important au sein du quartier. Il pourrait être accompagné d'un accès sur la N25 en direction de Nivelles afin de compléter l'échangeur existant.

Au vu de la charge de trafic actuelle, le dédoublement de la rue du Ruchaux doit être une priorité. En effet, le développement des trois principaux sites de la vallée (Bétons Lemaire, CP Bourg, Henricot II) et de la volonté provinciale de développer davantage le Bois des Rêves laisse présager une augmentation de trafic conséquente au sein du quartier. Le dédoublement peut être envisagé via une 2x1 bande de circulation sur une distance de +/- 1 km.

4.1.9 DÉCLARATION POLITIQUE GÉNÉRALE

Avec le développement des vélos à assistance électrique, les liaisons cyclables, y compris moins confortables, constituent aujourd'hui une alternative crédible aux déplacements moyens d'ordre professionnel.

Il est important de favoriser l'intermodalité dans les déplacements domicile – travail. L'usage des transports en commun doit être promu et facilité par le biais d'investissements dans la création de parkings à proximité des gares, dont Court-Saint-Etienne est avantageusement dotée.

Les objectifs repris dans la déclaration politique générale :

- **Réaliser un parking destiné aux navetteurs** aux gares de Court-St-Etienne et de Faux. Essayer d'agrandir celui de La Roche ;
- **Trouver une solution avec l'OTW pour relier le centre de Court-St-Etienne, le Ruchaux et LLN par une ligne de bus régulière ;**
- Continuer à insister auprès des instances fédérales pour que la cadence des trains soit améliorée sur la ligne 140 ;
- **Solliciter l'OTW, le SPW et la Province afin de réaliser l'agrandissement prévu du pôle multimodal à Beurieux près de la RN25 ;**
- **Négocier avec le SPW la création d'un parking de covoiturage sur le Champ de Court à proximité de la RN25 ;**
- **Convenir d'un partenariat avec une société active dans le domaine des voitures partagées**, de manière à installer une station de 2 voitures dans le centre ;
- Placer en partenariat avec un partenaire spécialisé des bornes de rechargement de véhicules à propulsion électrique à proximité du centre ;
- Octroyer une **prime complémentaire** à celle de la Province en matière **d'acquisition de vélos électriques ;**
- **Rendre les cheminements cyclo-piétons confortables et sécurisés.** La priorité sera mise sur l'élargissement et la rénovation de la liaison entre le centre de Court et le centre d'Ottignies, ainsi que sur la pose d'un éclairage sur le Ravel, entre le centre et l'avenue des Prisonniers de Guerre. Les liaisons de fond de vallée peuvent être encore améliorées ;

- *Organiser pour les enfants des 5ème et 6ème primaire des ateliers d'apprentissage de la conduite du vélo dans la circulation ;*
- *Prévoir en 2020, l'actualisation de notre PCM et définir les objectifs 2020-2030.*

4.1.10 ANALYSE SUBJECTIVE

GÉNÉRALEMENT VOUS VOUS DÉPLACEZ : (POUR CHACUN, METTEZ UNE CROIX POUR PRÉCISER DANS QUEL CADRE)

Près de 60% des réponses concernent les déplacements en voiture. Pour tous les motifs de déplacements, la voiture est le mode le plus utilisé.

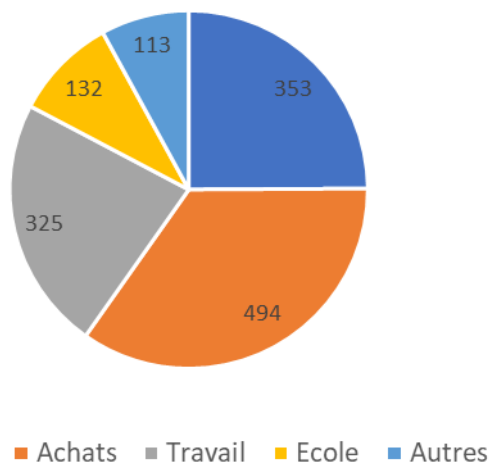


Figure 368: Les déplacements en voiture

Le deuxième mode de déplacement le plus pratiqué pour les activités mentionnées est la marche à pied. Les habitants marchent pour les déplacements courts liés aux loisirs, aux achats (dans les commerces de proximité du centre-ville notamment), mais aussi à l'école et au travail.

Les déplacements à vélo sont légèrement moins cités, mais restent pratiqués pour les mêmes raisons que la marche.

Il s'agit cependant pour la marche et le vélo davantage d'un usage de loisirs que pour des déplacements quotidiens.

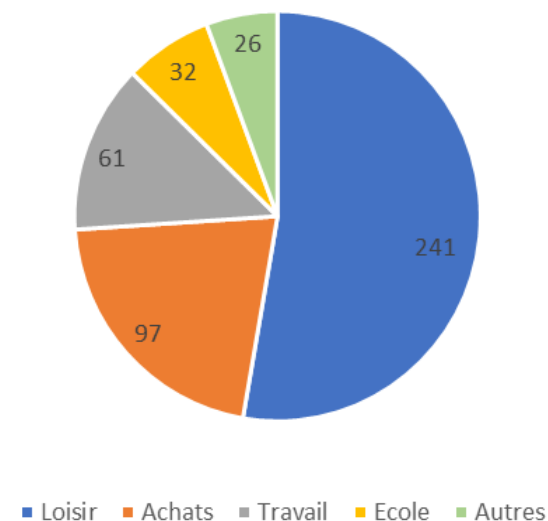


Figure 369: Répartition des déplacements à vélo

LA DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN RÉPOND-ELLE À VOS ATTENTES ?

L'offre en transports en commun ne satisfait pas de nombreux habitants qui ne sont que 26% à être satisfaits de la desserte existante. Environ 50% des répondants considèrent que l'offre n'est pas satisfaisante, surtout concernant les liaisons avec Louvain-la-Neuve.

La fréquence des bus est la première raison d'insatisfaction, suivie des horaires et des destinations proposées.

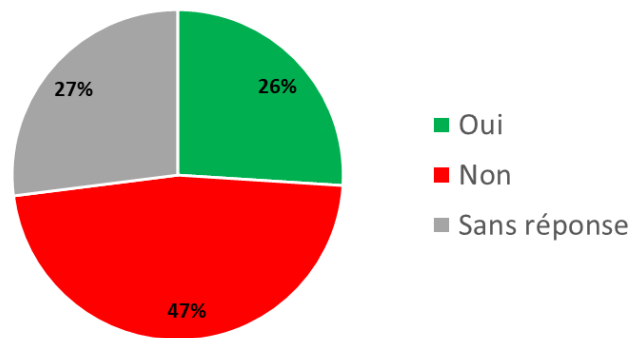


Figure 370: Graphique présentant la satisfaction des transports en commun (taux de réponse : 65%)

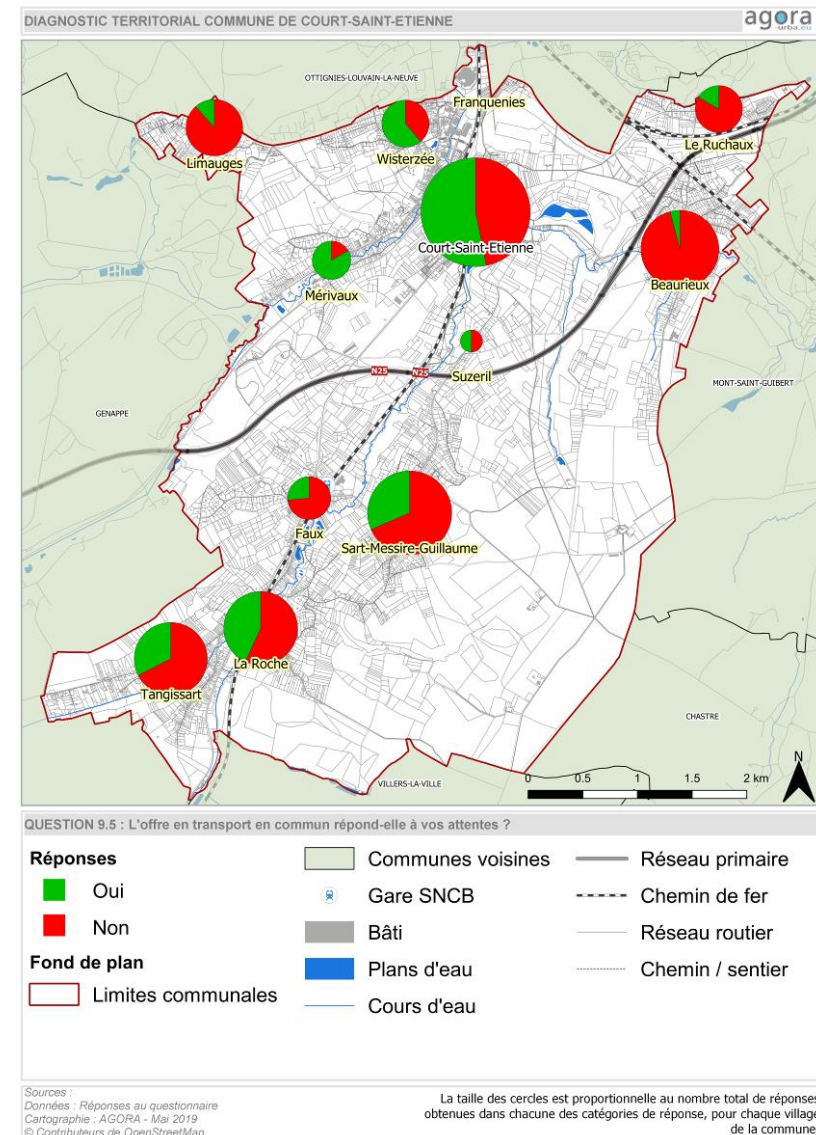


Figure 371: La desserte en transport en commun, répond-elle à vos attentes ? Cartographie Agora

D'APRÈS VOUS, EN CE QUI CONCERNE VOS DÉPLACEMENTS DANS L'ENTITÉ, QUELS POINTS PEUVENT ÊTRE AMÉLIORÉS ? (CITEZ LES 4 POINTS QUI VOUS SEMBLERENT LES PLUS IMPORTANTS)

D'après vous, en ce qui concerne vos déplacements dans l'entité, quels points peuvent être améliorés ?

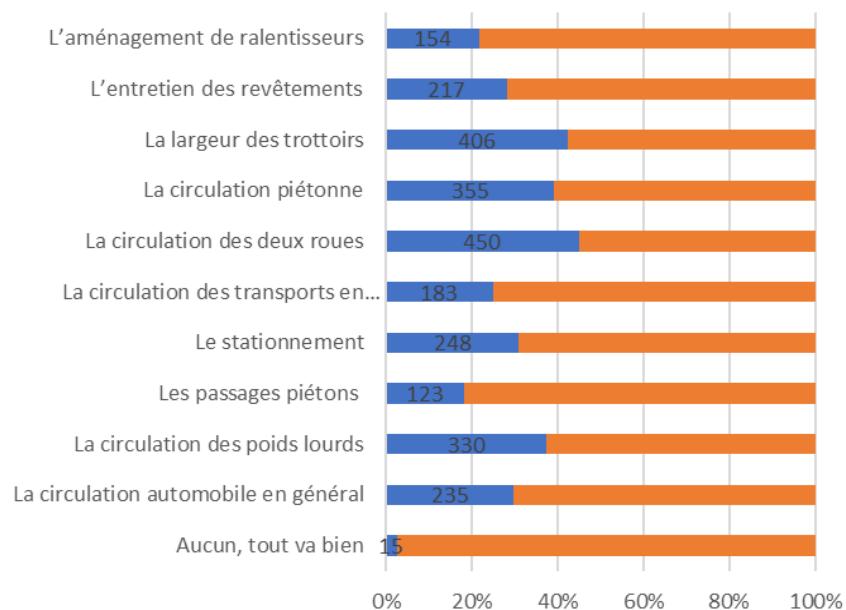


Figure 372: Tableau des difficultés de circulation rencontrées

Plus d'un habitant sur deux a évoqué des difficultés liées à la largeur des trottoirs, provoquant parfois des situations dangereuses, ainsi qu'à la circulation avec le vélo. La circulation piétonne est, en général, considérée comme difficile vu l'absence d'aménagements confortables. En effet, les personnes pratiquant les modes doux ne se sentent pas toujours en sécurité : passages piétons pas assez éclairés, circulation dangereuse pour les cyclistes, ...

CONNAISSEZ-VOUS DES ENDROITS PARTICULIÈREMENT DANGEREUX ? LESQUELS ?

Les endroits dangereux, identifiés par les répondants du questionnaire sont :

Endroit dangereux	Remarque / enjeux relevés	Nombre de remarques
Gare de La Roche	Traversée piétonne dangereuse	40
Gare de Faux	Traversée piétonne dangereuse	29
Sorties de la N25	Lieu dangereux	18

Rue dangereuse	Remarque / enjeux relevés	Nombre de remarques
N275	Trottoir étroit/absent Éclairage Vitesse élevée	30
Rue de Faux	Trottoir étroit/absent Vitesse élevée	29
Avenue des Combattants	Trottoir étroit/absent Vitesse élevée Traversée piétonne dangereuse	29
Rue de Villers	Trottoir étroit/absent Vitesse élevée Sécurité modes doux	25
Rue de Beurieux	Vitesse élevée Traversée piétonne dangereuse Passage poids lourds Embouteillages Visibilité Chicanes dangereuses	24
Rue du Ruchaux	Trottoir étroit/absent Absence piste cyclable Passage poids lourds Vitesse élevée Sécurité modes doux	13
Rue Defalque	Trottoir étroit/absent Sécurité modes doux Stationnement	12
Rue du Cerisier	Trottoir étroit/absent Vitesse élevée	12
Rue des Ecoles	Trottoir étroit/absent Vitesse élevée	11
Rue de La Quenique	Sécurité modes doux	9
Rue de la Belle Haie	Vitesse élevée	8
Rue de l'Eglise de Sart	Vitesse élevée	6
Rue Vital Casse	Vitesse élevée	5

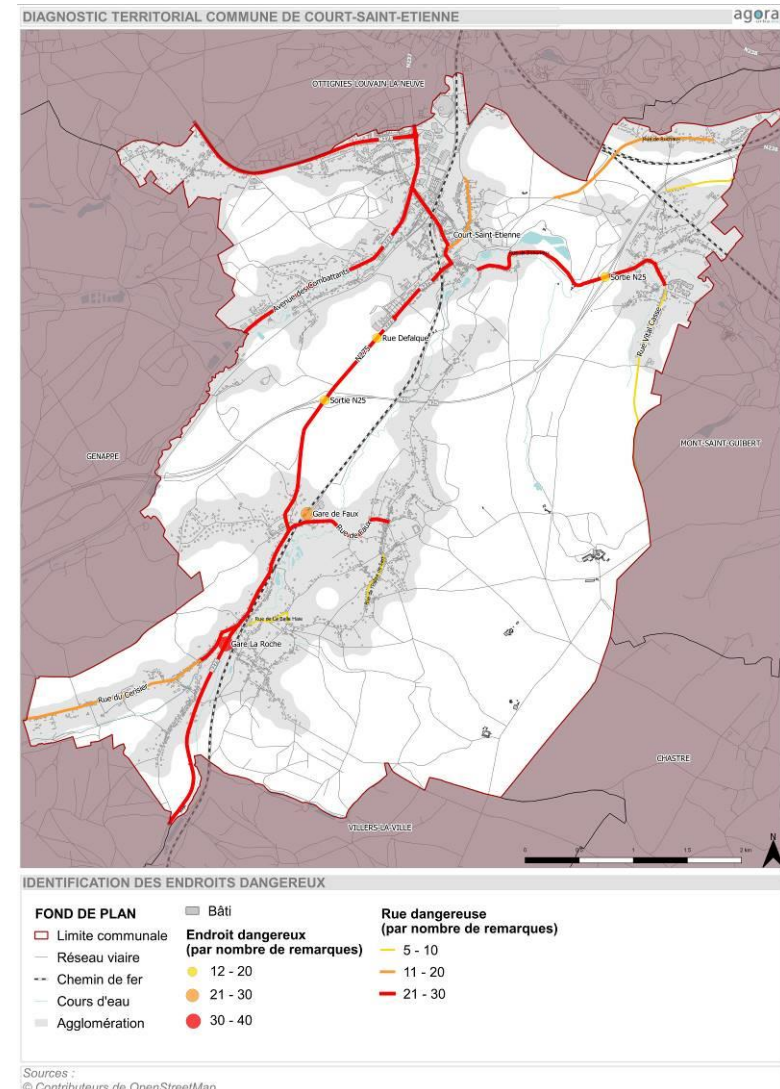


Figure 373: Analyse subjective, les endroits dangereux, cartographie AGORA

SOUHAITERIEZ-VOUS VOIR SE DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DESTINÉES AUX CYCLISTES ?

9.4 Souhaiteriez-vous voir se développer les infrastructures destinées aux cyclistes?

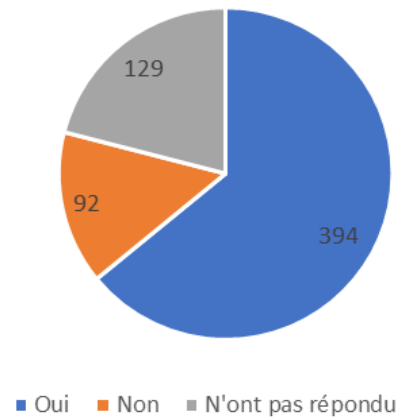


Figure 374: Graphique représentant le souhait des habitants de voir se développer des infrastructures destinées aux cyclistes

De manière plutôt unanime, le développement d’infrastructures pour les cyclistes est plébiscité.

- 300 personnes parmi celles qui ont répondu oui, citent et précisent des endroits bien déterminés.
- Plus de 1/3 se contentent de préciser qu’il faut développer des infrastructures un peu partout dans la commune.
- Par ordre d’importance, ce sont tout d’abord les grands axes de la commune qui sont le plus souvent cités : l’avenue des Combattants, l’avenue de Wisterzée/rue Defalque (N275) et l’avenue Provinciale vers la commune voisine d’Ottignies-Louvain-La-Neuve. Le centre de Court-Saint-Etienne est ensuite cité comme zone où il manque des infrastructures et

où, par exemple, des rues à sens unique limité pourraient être mises en place.

Le troisième point concerne la mise en place de connexions sécurisées entre les hameaux du village et le centre de Court-Saint-Etienne. L’axe entre Tangissart et le centre (Tangissart → La Roche → Faux → Suzeril → Centre) est le plus souvent cités, suivi par l’axe entre Beurieux et le centre ainsi qu’entre le Ruchaux et le centre. Par ailleurs, des aménagements sont réclamés au niveau de la vallée de la Thyle, plus particulièrement entre Suzeril et Faux.

Au niveau des pistes cyclables existantes, certains répondants demandent un entretien continu de celles-ci. En effet, ils soulignent que parfois, le revêtement n’est pas adapté aux cyclistes. Enfin, quelques répondants ont également souligné qu’il faudrait développer des aménagements aux abords des écoles, ainsi qu’autour des gares de la commune

Lors de l’atelier Mobilité, un schéma d’hiérarchisation du réseau cyclable a été aussi analysé. Il s’agit d’un travail en cours qui sera à inclure dans les travaux préparatoires du PCM.

AUTRES CONSTATS

Un constat important qu'émerge à partir des analyses subjectives concerne la typologie de **revêtement** de certaines voiries, et plus précisément le tronçon de la N275 compris entre Tangissart et La Roche est signalé pour une surface rugueuse excessivement bruyante ; ces nuisances sonores affectent les riverains et notamment les habitants de la rue Chevlipont, rue de Ghète, rue de Villers, Nouvelle Route de Villers, rue d'Heuval, rue de Marais sont concernés. S'agissant des plusieurs centaines de personnes, cette problématique résulte plutôt importante.

Au niveau du **stationnement**, la rue Defalque à Court-Saint-Étienne est signalée comme un endroit fortement problématique, car le stationnement sauvage est un facteur recourant et uniquement des mesures ponctuelles sont mise en œuvre. Des interventions plus efficaces et définitives seraient nécessaires afin de pouvoir résoudre ce problème.

Pour ce qui concerne la **circulation** automobile, un manque complet de fluidité est signalé à certaines heures de la journée au sein du territoire communal.

À niveau de transport en commun, un manque de connexion vers certaines écoles est signalé, notamment pour ce qui concerne les écoles en dehors du centre-ville de Court-Saint-Étienne et lesquelles sont souvent fréquentées par de élèves qui n'habitent pas aux alentours : dans ce cas, la seule solution possible pour se déplacer est la voiture privée, alors qu'une navette ou des trajets bus supplémentaires pourraient être fonctionnels à ce propos.

ENQUÊTE MENÉE EN 15 JOURS À LA RUE HENRICOT A COURT ST ETIENNE

Lors de la consultation des habitants par rapport au diagnostic territorial, une enquête menée en 15 jours à la rue Henricot à Court-Saint-Etienne nous a été communiquée. Cette enquête semble pertinente car elle démontre que la mobilité y est bien plus dense et crée des nuisances en cascade bien plus qu'ailleurs à Court -Saint-Etienne. Plus de 80% des 24 personnes interrogées font des remarques par rapport aux effets indésirables au niveau bruit, de la pollution et des dangers qui guettent les usagers faibles et habitants de la rue Henricot.

COMMENT ESTIMEZ-VOUS LES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS POUR LES PROMENADES DE LOISIR (BALISAGE, ÉTAT DES PISTES, AMÉNAGEMENTS D'AIRES DE REPOS) ?

Comment estimez-vous les aménagements réalisés pour les promenades de loisirs (balisage, état des pistes, aménagements d'aires de repos) ?

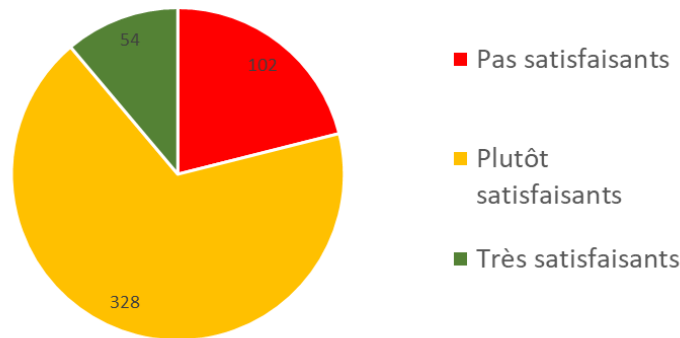


Figure 375: Graphique évaluation des promenades, analyse subjective

Les principaux commentaires sont liés au manque de l'éclairage ou de signalisation (donc une insécurité ressentie par les usagers) Le manque des bancs/aires de repos et souvent signalé.

Le travail fait par le « Patrimoine stéphanois », pour la mise en valeur des promenades est fort apprécié par les habitants.

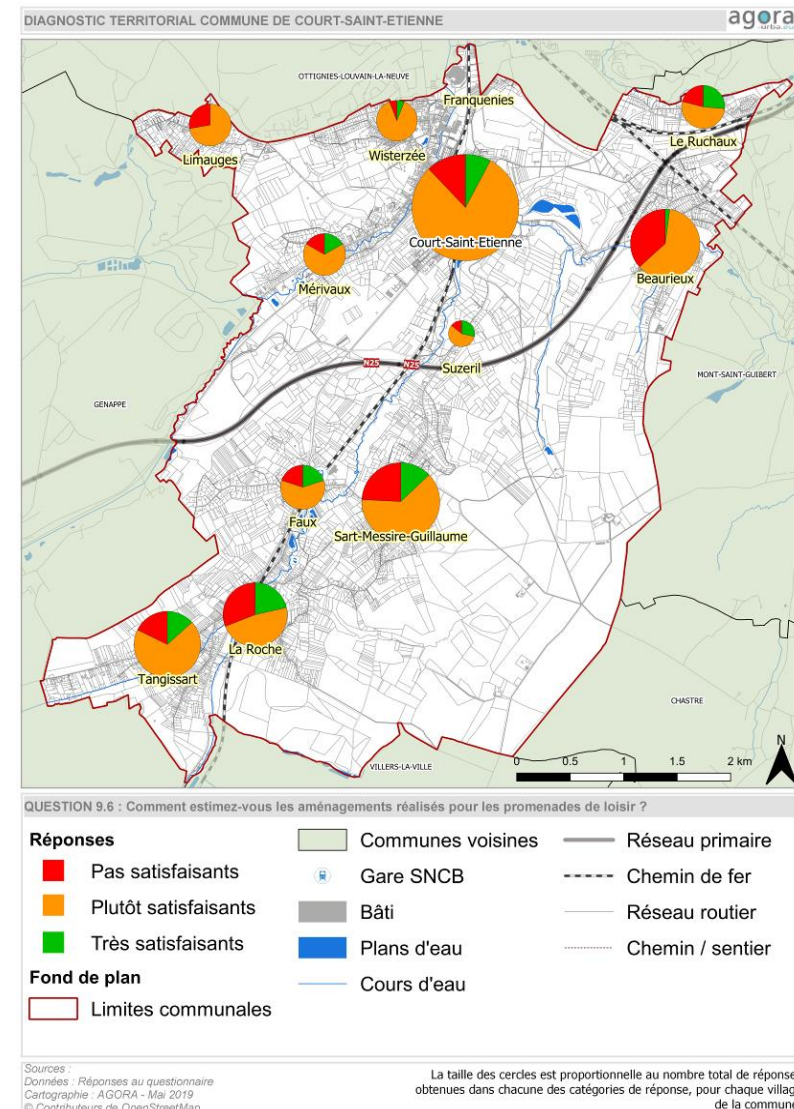


Figure 376: Carte évaluation des promenades, cartographie AGORA

4.1.11 TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES

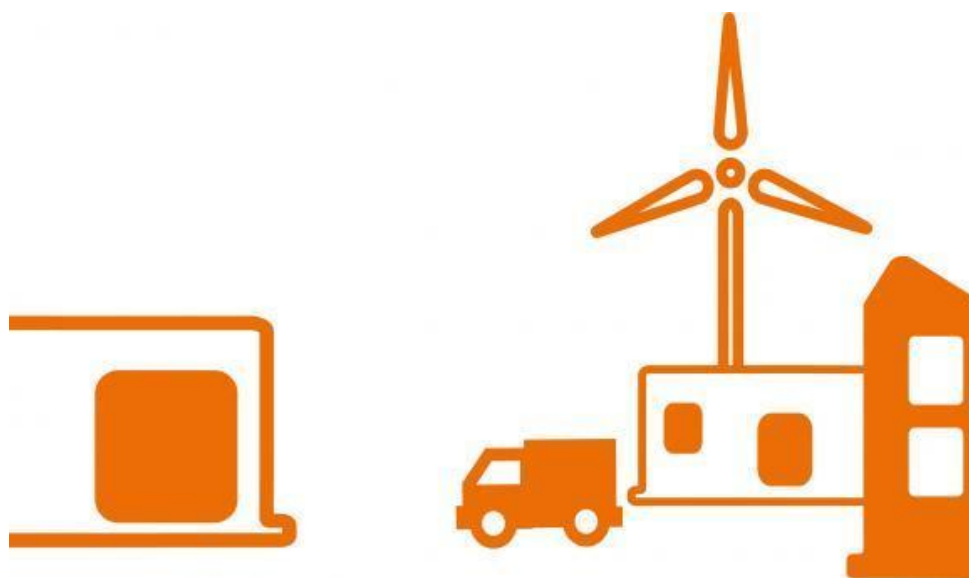
	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
TRANSPORTS PRIVES	Bonne accessibilité au réseau structurant : autoroutes et voiries régionales	N275 et N237 très fréquentées et vitesses trop élevées Sorties de la N25 dangereuses	Améliorer la sécurité routière sur la N25 et sur la N275 A l'échelle supracommunale, la question du contournement de la vallée de la Dyle par le développement d'un réseau structurant régional se pose et plusieurs solutions sont à l'étude.	
MODES DOUX	Ligne 141 du Pré-RAVeL Voiries en partie équipées de pistes	Pistes cyclables discontinues sur les voiries Pas d'aménagements dans le centre de Court-Saint-Étienne	Itinéraire à points nœuds sur la commune	Absence d'infrastructures bien aménagées pour les déplacements au quotidien
	Trottoirs en état satisfaisant dans le centre de Court-Saint-Étienne	Déplacements PMR difficiles dans les villages	Promenades du Patrimoine Stéphanois	Mauvais état des cheminements piétons
TEC	Bon réseau TEC qui dessert toute l'agglomération	Pas de desserte TEC à la gare de Faux	Mise en place d'une ligne vers LLN	
	3 gares SNCB sur le territoire communal	Intermodalité bus-train parfois défavorable		
MOBILITE ALTERNATIVE	Parking de covoiturage sur la rue de Beurieux		Pôle intermodale en correspondance du parking de covoiturage Développer les alternatives à la voiture	
MESURES TRANSVERSALES	Plan Communal de mobilité et volonté de révision		Améliorer l'accessibilité et l'intermodalité au sein de chaque village Favoriser les déplacements des cyclistes, des piétons et des PMR dans toute la commune en proposant un réseau cohérent et continu de cheminements Améliorer l'intermodalité aux gares SNCB	

4.1.12 ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Suite à l'analyse détaillée de ce chapitre, plusieurs recommandations peuvent être faites :

- ✎ PRÉVOIR, L'ACTUALISATION DU PCM ET DÉFINIR LES OBJECTIFS 2020-2030
- ✎ FAVORISER L'INTERMODALITÉ DANS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE – TRAVAIL. L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN DOIT ÊTRE PROMU ET FACILITÉ PAR LE BIAIS D'INVESTISSEMENTS DANS LA CRÉATION DE PARKINGS À PROXIMITÉ DES GARES, DONT COURT-SAINT-ETIENNE EST AVANTAGEUSEMENT DOTÉE.
- ✎ RENDRE LES CHEMINEMENTS CYCLO-PIÉTONS CONFORTABLES ET SÉCURISÉS.
- ✎ TROUVER UNE SOLUTION AVEC L'OTW POUR RELIER LE CENTRE DE COURT-SAINT-ETIENNE, AVEC LOUVAIN-LA-NEUVE PAR UNE LIGNE DE BUS RÉGULIÈRE ;
- ✎ CRÉATION D'UN PARKING DE COVOITURAGE
- ✎ CONNEXION ÉCHANGEUR N25/N237 AU SUD DE COURT-SAINT-ETIENNE

5 THEME 4 : ACTIVITES ÉCONOMIQUES, TOURISME, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES



- ACTIVITES ECONOMIQUES
- TOURISME
- EQUIPEMENTS PUBLICS
- INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

5.1 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

5.1.1 PRÉAMBULE

OBJECTIFS

Les objectifs sont :

- Mettre en évidence les principales caractéristiques sociales et économiques de la commune ;
- Analyser les évolutions par secteur au travers des données statistiques disponibles ;
- Identifier les signes d'évolution socio-économique qui ont ou pourraient avoir une influence sur le développement territorial local ;
- Cerner les spécificités de l'agriculture et de la sylviculture de l'entité notamment par rapport à la région dans laquelle elle se situe ;
- Mettre en évidence les problématiques et les enjeux qui se posent pour l'avenir en particulier pour les exploitations et l'occupation de l'espace rural ;
- Faire une analyse des parcs d'activités économiques ;
- Faire une analyse de l'offre commerciale en exposant aussi son lien avec l'activité touristique ;
- L'analyse de la dimension touristique de la commune est développée au chapitre « Tourisme ».

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

WalStat : Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie, Court-Saint-Etienne (commune INS : 25023)

https://walstat.iweeps.be/walstat-fiche-entite.php?entite_id=25023

Direction générale Statistique et information économique du SPF Economie (Ex-INS)

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/index.jsp>

IWEPS Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique

<http://walstat.iweeps.be/cartographie.php>

Fiches environnementales par communes

http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/

Contrat de développement territorial, diagnostic, Brabant wallon

<http://www.brabantwallon.be/bw/vivre-se-divertir/patrimoine/contrat-de-developpement-territorial/>

PAMexpo

<https://pamexpo.be/images/pdf/surface.pdf>

Police Orne-Thyle

<https://www.police.be/5270/>

5.1.2 SYNTHÈSE

La population active occupée en âge de travailler (15-64 ans) compte **6.896 personnes**.

Le taux d'emploi dans la commune de Court-Saint-Etienne est de 62%. Globalement, il paraît supérieur à celui de la Wallonie (57,7%) pour la même année.

Le taux de demande d'emploi à Court-Saint-Etienne équivaut à 9,0% (Forem, mars 2019).

Selon la répartition des postes de travail salarié de 2017 environ 40% des travailleurs s'occupent dans le domaine d'administration, défense, enseignement, santé, etc. et environ 37% aux autres services spécialisés et administratifs.

La répartition des indépendants (y compris les aidants) en 2017 : 43,7% d'entre eux occupent des professions libérales et 32,4% les commerces et services

De manière générale, entre 2000 et 2016, **le revenu imposable moyen** à Court-Saint-Etienne reste **très légèrement inférieur à celui de la province et supérieur à celui de la Région wallonne et à celui de la Belgique. L'indice de richesse reflète cette situation : il est de 110, soit inférieur à celui de la province de Brabant wallon (114), mais supérieur de la Région wallonne (94) et de la Belgique (100).**

5.1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

5.1.3.1 LES ZONES DÉDIÉES À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

DANS LA PROVINCE DU BRABANT WALLON¹⁸

Les zones dédiées à l'activité économique au plan de secteur couvrent une superficie de 3.273 hectares, soit 3,0% du territoire du Brabant wallon (en comparaison, en Région wallonne, ce sont 2,5% du territoire qui sont consacrés à l'activité économique).

Quelques constats :

- Les communes de **Nivelles** et **Wavre** ont les superficies dédiées à l'activité économique les plus importantes : respectivement, 440 et 368 ha.
- Les communes d'**Incourt** et de **Ramillies** ne disposent d'aucune zone d'activité économique au plan de secteur et Beauvechain ne compte qu'une toute petite zone d'extraction (< 1 ha).

Sur base de la carte d'occupation du sol (COSW), il apparaît que les terrains réellement occupés par des activités économiques couvrent seulement 2.403 ha, soit 73,4% du potentiel légal¹⁹.

- Plus de la moitié de ces terrains sont voués à des activités industrielles et d'artisanat.
- Le solde étant occupé par les activités tertiaires (22%), les carrières en activité (21%) et les friches et bâtiments abandonnés (4%).
- Selon ces chiffres, **il reste approximativement 870ha de terrains disponibles pour le développement économique de la province**, et ce,

sans compter sur les éventuelles modifications du plan de secteur en cours.

- En tenant compte des surfaces nécessaires aux infrastructures (12% de la surface brute) et sur base des densités d'emploi imposées par in BW pour ses parcs (25 emplois par hectare), le potentiel de ces 870ha de terrains encore disponibles est de l'ordre de 18.400 emplois.

Plan de secteur

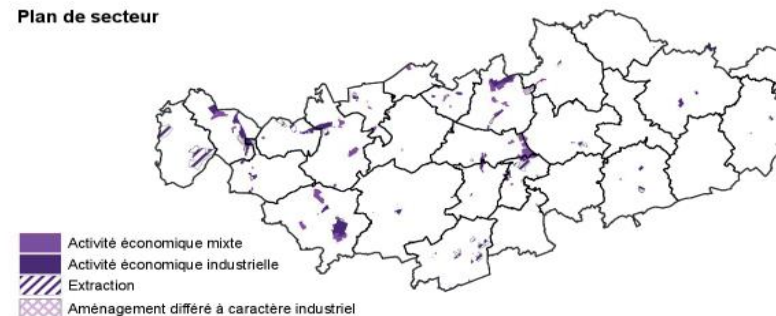


Figure 377. Plan de secteur et zones d'activité économique à la province du Brabant wallon

Carte d'occupation du sol

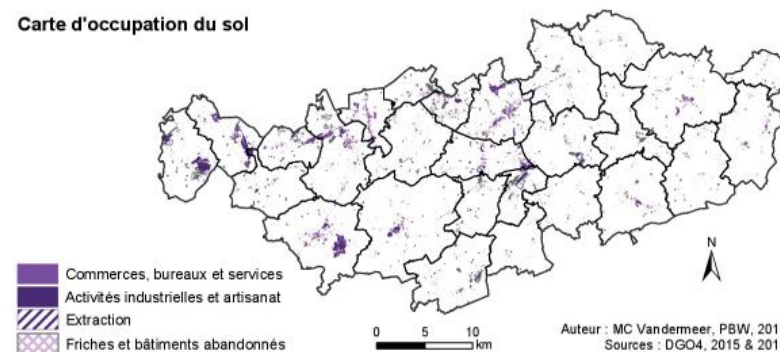


Figure 378. Occupation du sol dans la province du Brabant wallon

¹⁸ Source : Contrat de développement territorial, diagnostic, Brabant wallon
<http://www.brabantwallon.be/bw/vivre-se-divertir/patrimoine/contrat-de-developpement-territorial>,

¹⁹ Sources : DG04, 2015

DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Les zones dédiées à l'activité économique au plan de secteur couvrent une superficie de 43 hectares, soit 1,6% du territoire communal. A l'occupation du sol la superficie affectée aux activités économiques est de 27,5 ha, soit environ 1% de la superficie communale

5.1.3.2 LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ET LE LIEUX DE TRAVAIL

DANS LA PROVINCE DU BRABANT WALLON²⁰

En 2016, 124.622 salariés travaillent dans le Brabant wallon. Parmi ceux-ci,

- 38% résidaient dans le Brabant wallon,
- 42% dans d'autres provinces wallonnes,
- 9% à Bruxelles
- et 10% en Flandre.

Lorsque l'on compare les secteurs d'activité de la province avec ceux de la Région Wallonne, les secteurs les mieux représentés par l'emploi salarié en Brabant wallon et en Wallonie sont les secteurs de **l'administration, de l'enseignement, de la santé et du social, le secteur du commerce, du transport et de l'HoReCa ainsi que le secteur industriel**. Ces secteurs concentrent 71% des emplois en Brabant wallon et 75 % des emplois en Wallonie.

En ce qui concerne les indépendants, le principal secteur d'activités est celui des professions libérales en Brabant wallon (39,3 %) et celui des commerces et services en Wallonie (38,8 %). Les secteurs du commerce et des services sont également très bien représentés en Brabant wallon, la déférence avec la Wallonie n'étant que de 2,4 %. Cependant, le Brabant wallon compte 8,5 % d'indépendants exerçant une profession libérale en plus que la Wallonie.

²⁰ Source : Contrat de développement territorial, diagnostic, Brabant wallon
<http://www.brabantwallon.be/bw/vivre-se-divertir/patrimoine/contrat-de-developpement-territorial>,

DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Court-Saint-Etienne procure **1113 emplois** qui sont en partie assurés par des stéphanois (**352 emplois**). Les autres emplois sont pourvus par des personnes résidant dans les communes voisines (Ottignies-Louvain-la-Neuve, Genappe, Wavre, Villers-la-Ville et Mont-Saint-Guibert) ainsi que Nivelles (31 emplois).

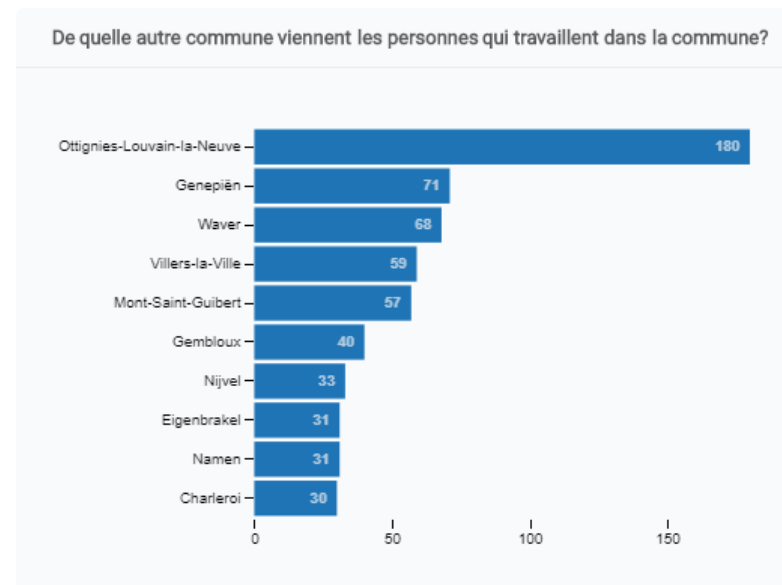


Figure 379: Les communes de résidence des personnes qui travaillent à Court-Saint-Etienne, source CENSUS 2011

En 2011, les principales destinations pour le travail de stéphanois sont les communes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et Wavre et la Région de Bruxelles-Capitale. Près de 300 personnes travaillent à domicile ou dans la commune.

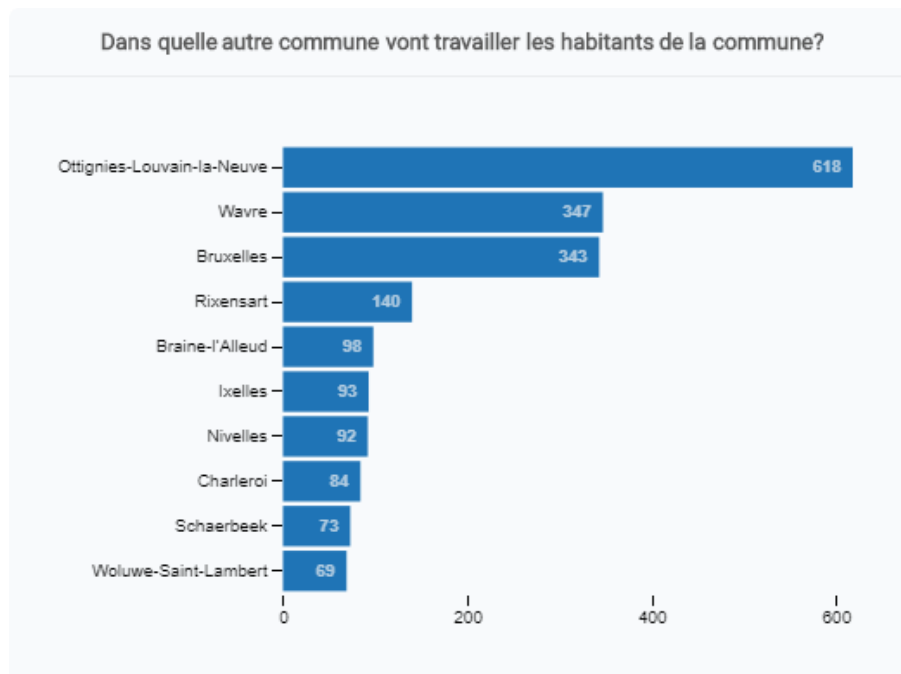


Figure 380: Lieux de travail des habitants de Court-Saint-Etienne, source CENSUS 2011

La répartition des postes de travail salarié selon le secteur d'activité dans l'entité de la commune de Court-Saint-Etienne donne les résultats ci-dessous :

- **Administration, défense, enseignement, santé et social** compte pour plus de 39% de la totalité des postes de travail salarié.
- Un pourcentage aussi élevé compte aussi le travail effectué par les **services spécialisés et administratifs (36,6%)**.
- Le pourcentage des travailleurs dans le domaine de **commerces, transports et HoReCa (10,4%) est lui aussi remarquable**.
- Les pourcentages des travailleurs dans l'entité de la commune de Court-Saint-Etienne dans les domaines de l'industrie (2,30%), la construction (2,30%), l'immobilier (2,10%), les finances et assurances (1,20%) et aux autres services (5,10%) sont bien moins intéressants.

5.1.3.3 TAUX D'EMPLOI ADMINISTRATIF DES 15-64 ANS

Le « **taux d'activité** » représente la part de la population d'âge actif (15-64ans) effectivement présente sur le marché du travail, qu'il s'agisse de personnes occupées (travailleurs) ou non (chômeurs).

DANS LA PROVINCE DU BRABANT WALLON²¹

En ce qui concerne le « **taux d'emploi** » (2015), c'est-à-dire la part d'actifs occupés parmi la population en âge de travailler (15-64 ans), il est de 61,6% en Brabant wallon et de 57,2% en Wallonie.

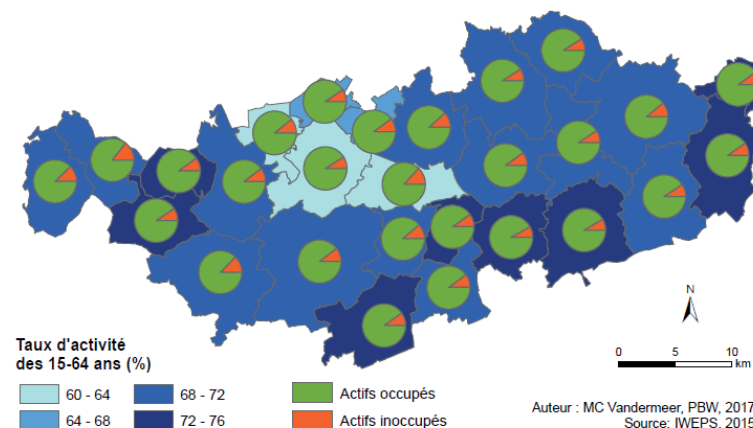


Figure 381. Taux d'activité des 15-64 ans dans les communes du Brabant wallon

A l'analyse de la Figure ci-avant, il apparaît clairement **un groupe de communes dans lesquelles le taux d'activité est largement inférieur à la moyenne wallonne. Ainsi, à Waterloo, Lasne et Ottignies-LLN, le taux d'activité est inférieur à 64%.**

²¹ Source : **Contrat de développement territorial, diagnostic, Brabant wallon**
<http://www.brabantwallon.be/bw/vivre-se-divertir/patrimoine/contrat-de-developpement-territorial>,

- **A Ottignies-LLN** cela s'explique par la grande part d'étudiants présents dans cette commune en raison de l'implantation de l'UCL.
- **A Waterloo et à Lasne**, l'explication doit plutôt se chercher du côté des modes de vie des habitants de ces communes. Ceux-ci bénéficient généralement de hauts revenus ce qui permet donc à l'un des membres du ménage de ne pas travailler.
- C'est également le cas à **La Hulpe et Rixensart**, qui enregistrent des taux d'activité inférieurs à 68%. Dans ces communes à faible taux d'activité, la part d'actifs occupés est assez hétérogène ; de 86,9% à Ottignies-LLN à 91,1% à Lasne.

Les communes présentant les plus hauts taux d'activité (>72%) sont assez dispersées sur le territoire provincial. Pour autant, notons qu'elles se localisent préférentiellement aux extrémités de la province, aussi bien au sud qu'à l'est et à l'ouest. Dans toutes ces communes à haut taux d'activité, au moins 9 actifs sur 10 sont occupés.

DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Le taux d'emploi dans la commune de Court-Saint Etienne est de 62% selon la répartition de données de 2016. Globalement, il paraît supérieur à celui de la Wallonie (57,7%) pour la même année.

Concernant son évolution, le taux d'emploi depuis 2008 ne montre pas de grosses variations comme le montre la figure ci-dessous.

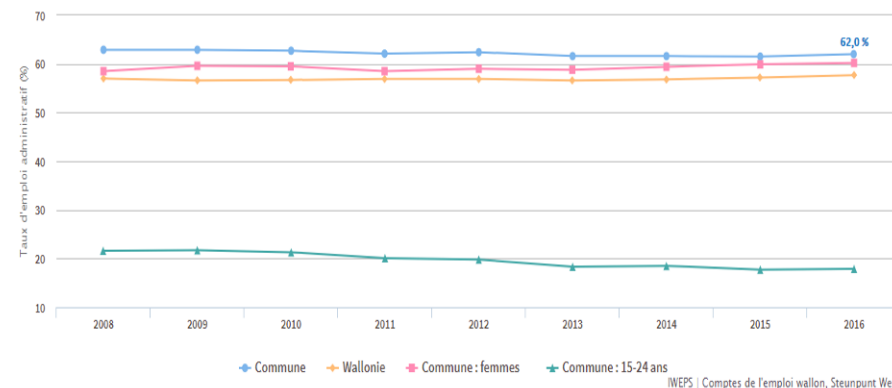


Figure 382. Evolution du taux d'emploi administratif des 15-64 ans de l'entité de la Commune de Court Saint-Etienne (années 2008 à 2016)

5.1.3.4 EVOLUTION DES POSTES DE TRAVAIL SALARIÉS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

DANS LA PROVINCE DU BRABANT WALLON²²

Malgré les bonnes moyennes de la province, l'emploi salarié n'a évolué positivement que dans 14 des 27 communes (parmi elles, la commune de Court-Saint-Etienne). La plus forte croissance s'observe à Mont-Saint-Guibert avec une évolution positive de 51%. Ce pourcentage représente plus de 1.000 emplois et peut très certainement s'expliquer par le développement de l'Axis Parc. Les autres fortes croissances s'observent à Braine-le-Château (+27%), **Court-Saint-Etienne (+19%)**, Tubize (+18%) et Incourt (+17%). En termes absolus, cela représente la création de respectivement 589, 284, 856 et 79 emplois.

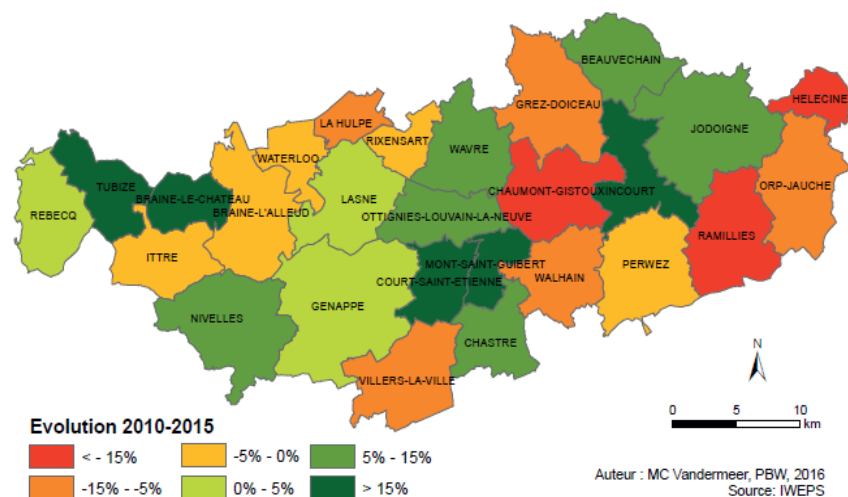


Figure 383. Evolution de l'emploi salarié dans les communes du Brabant wallon

DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution entre les années 2015 et 2019 concernant la répartition détaillée dans les différents domaines d'activité de la population active dans la commune de Court-Saint-Etienne :

	MARS 2015	MARS 2016	MARS 2017	MARS 2018	MARS 2019
Admis ou en attente Art. 36	107	115	103	112	78
Services fournis aux entreprises	78	75	66	63	57
Commerce de détail	52	54	56	55	54
Œuvres sociales (hospices, asile de vieillards, crèches, pouponnières, foyer pour aveugles, orphelinats, Croix-Rouge, société de bienfaisance, etc)	43	39	38	49	48
N'ayant jamais travaillé sans pouvoir prétendre à l'art. 36	37	28	26	28	24
Services personnels	34	33	36	46	31
Industrie de la construction	34	23	23	15	16
Enseignement	22	26	20	19	21
Industrie hôtelière	20	26	28	24	20
Services récréatifs	13	14	14	11	14
Services administratifs de l'Etat, des provinces et des communes	13	8	8	12	11
Autres services et organismes privés d'intérêt général	12	6	6	10	6
Industrie chimique	10	5	6	6	6
Médecine humaine et médecine animale	7	11	7	9	6
Autre services publics	6	4	8	8	9
Activités annexes de l'agriculture, de l'élevage et de l'horticulture	5	5	7	<4	<4
Sylviculture et exploitation forestière	<4	<4	<4	<4	<4
Banques et autres établissements financiers	5	8	6	8	<4
Industrie alimentaire, à l'exclusion de la fabrication de boissons	<4		<4		<4
Industrie textile	<4	<4	<4		
Confection d'articles d'habillement et	<4	<4			

²² Source : Contrat de développement territorial, diagnostic, Brabant wallon
<http://www.brabantwallon.be/bw/vivre-se-divertir/patrimoine/contrat-de-developpement-territorial>,

	MARS 2015	MARS 2016	MARS 2017	MARS 2018	MARS 2019
fabrication d'ouvrages divers confectionnés en tissus					
Industrie du bois et du liège		<4	<4		<4
Industrie du papier et du carton, fabrication d'articles en papier et carton	<4	<4			
Imprimerie, édition et industries connexes	<4	<4		<4	<4
Industrie des dérivés du pétrole et du charbon	<4				
Fabrication des ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel de transport	<4	<4	<4	<4	<4
Construction de machines, à l'exclusion de machines électriques	<4	<4	<4	<4	<4
Construction de machines, appareils et fournitures électriques	<4	4	<4	<4	<4
Construction de matériel de transport	<4	<4	<4	5	<4
Industries manufacturières diverses				<4	<4
Electricité, gaz et vapeur			<4	<4	
Commerce de gros	<4	5	<4	<4	4
Assurances	<4	<4		<4	
Affaires immobilières	<4	4	<4	<4	<4
Transport de marchandises	5	8	9	7	5
Entrepôts et magasins	<4	<4	<4		
Communications	4	4	4	4	<4
Instituts scientifiques, centres de recherches, musées, bibliothèques, archives, jardins botaniques et zoologique, etc	<4	<4	<4	<4	<4
Associations professionnelles, interprofessionnelles et syndicales, mutuelles	<4		<4		<4
Organismes internationaux, personnel occupé dans les ambassades étrangères		<4	<4	<4	

Figure 384. Evolution détaillée aux branches d'activité dans la commune Court-Saint-Etienne

5.1.3.5 LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

DANS LA PROVINCE DU BRABANT WALLON²³

En ce qui concerne les indépendants, l'évolution est positive dans toutes les communes de la province du Brabant wallon²⁴. Les moins fortes croissances (+5% à +10%) s'observent principalement dans les communes du centre de la province tandis que les plus fortes croissances s'observent à Perwez (+25%) et à Mont-Saint-Guibert (+24%).

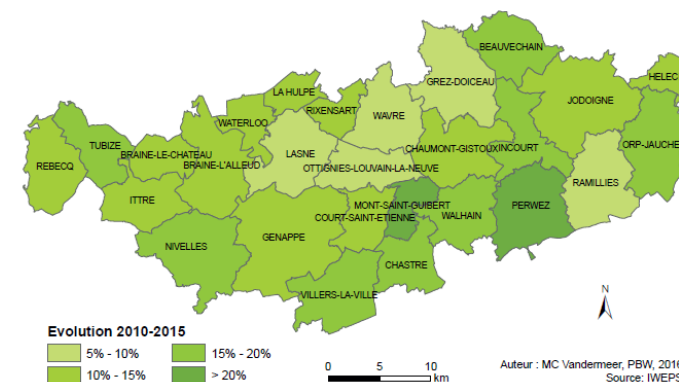


Figure 385. Evolution du nombre d'indépendants dans les communes du Brabant wallon, 2016

DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

La répartition des indépendants (y compris les aidants) en 2017 :

43,7% d'entre eux occupent des professions libérales et 32,4% les commerces et services Une grande partie des indépendants sont enregistrés dans le domaine de l'industrie et artisanat (16,6%)²⁵. Le reste de 7,3% regroupe les autres domaines.

²³ Source : Contrat de développement territorial, diagnostic, Brabant wallon <http://www.brabantwallon.be/bw/vivre-se-divertir/patrimoine/contrat-de-developpement-territorial>,

²⁴ Source : Contrat de développement territorial, diagnostic, Brabant wallon <http://www.brabantwallon.be/bw/vivre-se-divertir/patrimoine/contrat-de-developpement-territorial>,

²⁵ Source: données IWEPS, répartition des indépendants (y compris les aidants) selon le secteur d'activité de l'entité de Court Saint-Etienne, 2017

5.1.3.6 TAUX DE CHÔMAGE ADMINISTRATIF ET LA DEMANDE D'EMPLOI

DANS LA PROVINCE DU BRABANT WALLON

Le « **taux de chômage** » rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés à la population active (occupée et inoccupée).

Ce taux est resté relativement stable ces cinq dernières années dans Brabant wallon et oscille autour de 11%. C'est 4,5% de moins que la moyenne wallonne de 2015. Pour autant, les réalités communales varient au sein de la province. Ainsi,

- Tubize est la seule commune du Brabant wallon à présenter un taux de chômage supérieur à 14% mais inférieur à la moyenne wallonne.
- A Rebecq, Nivelles et Ottignies-LLN, soit trois communes de l'ouest et du centre de la province, le taux de chômage est compris entre 12 et 14%.

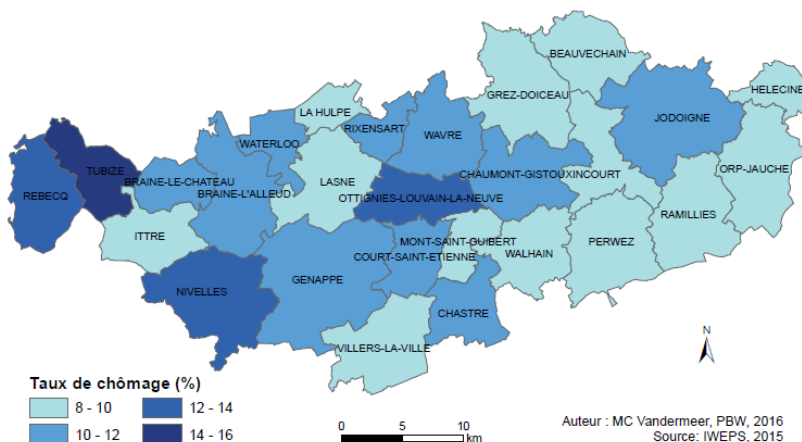


Figure 386. Taux de chômage des actifs de 15-64 ans dans les communes du Brabant wallon 2016

DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Le taux de demande d'emploi de la commune, selon les statistiques du Forem, pour mars 2019 est 9%.

L'évolution des demandeurs d'emploi dans la commune Court-Saint-Etienne, selon les données statistiques du Forem pour les années 2015-2019, montre une diminution intéressante de la répartition des Demandeurs d'Allocation (DEDA).

Pour les jeunes Demandeurs d'Emploi d'un an (2015-2016), le nombre augmente et ce plus fortement pendant les années 2017 et 2018 (120).

Pour l'année 2019 on remarque une diminution de moitié des jeunes demandeurs d'emploi (63) (changement de législation). Les variations concernant les demandeurs d'emploi libres sont moins intéressantes.

Au total, on observe une diminution des demandeurs d'emploi dans l'entité de la commune durant les années étudiées.

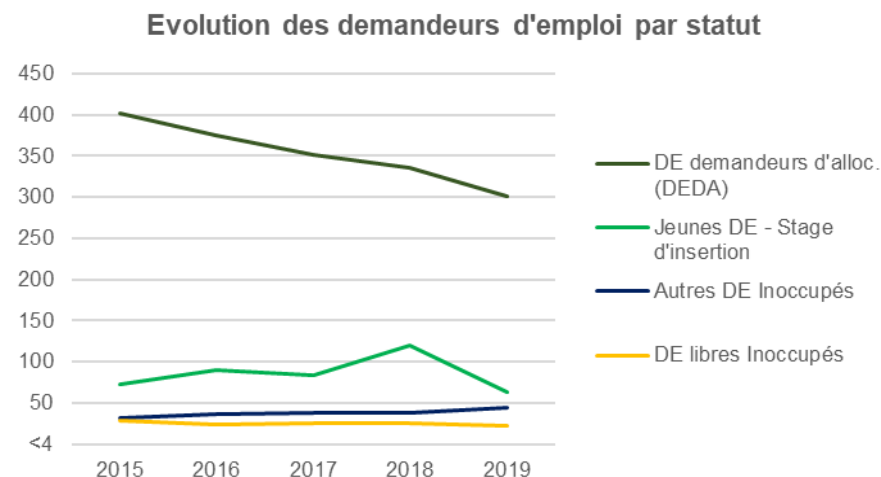


Figure 387 : Evolution des demandeurs d'emploi inoccupés selon le statut
Source : le Forem 2019

PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Selon le genre

La proportion de femmes parmi les demandeurs d'emploi inoccupés dans la commune de Court-Saint-Etienne est inférieure à celle de la province du Brabant wallon (50,52%) et de l'entité de la Région wallonne (47,65%). Concernant les hommes, la proportion des demandeurs d'emploi dans l'entité de la commune est supérieure à celle de la province et de la Wallonie dans son entité.

Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) selon le genre (2017)

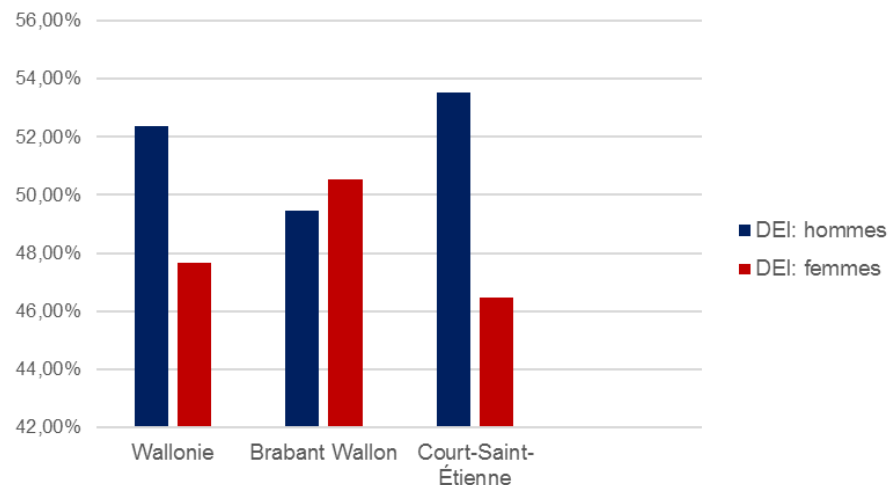


Figure 388: Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés selon le genre
Source: DGStat, le Forem, 2017

Selon la classe d'âge

La proportion de 25-49 ans parmi les demandeurs d'emploi inoccupés pèse pour plus de la moitié dans la répartition des demandeurs d'emploi inoccupés des autres classes d'âge pour toutes les entités étudiées (Région Wallonne, Province du Brabant Wallon, ainsi que la Commune de Court Saint-Etienne).

Concernant la classe de moins de 25 ans, la répartition des demandeurs d'emploi inoccupés montre que pour la commune de Court-Saint-Etienne la proportion est supérieure à celle du Province mais aussi de celle de la Région Wallonne aussi.

Pour la classe d'âge entre 50 et 64 ans, la proportion est inférieure pour la commune de Court-Saint-Etienne (25,71%) que celle de la Province et de la Région Wallonne.

Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) selon la classe d'âge (2017)

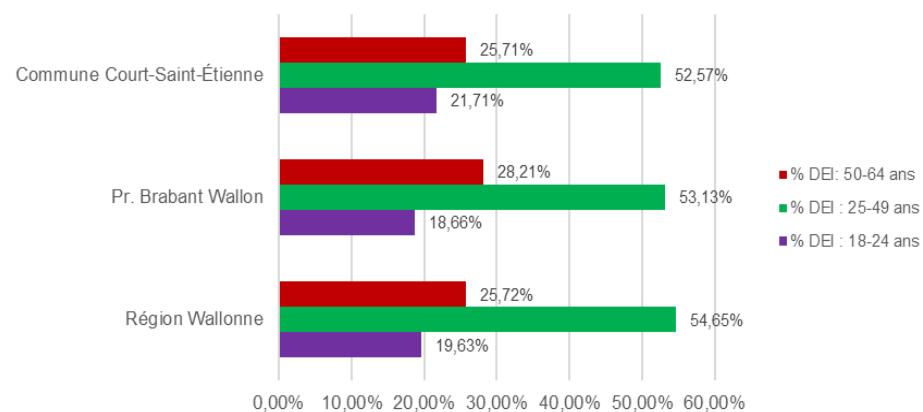


Figure 389: Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés selon la classe d'âge
Source: DGStat, le Forem, 2017

Selon le niveau d'études

La proportion de demandeurs d'emploi peu qualifiés (avec un niveau d'études ne dépassant pas le second degré de l'enseignement secondaire) parmi les demandeurs d'emploi inoccupés est élevée pour la commune Court-Saint-Etienne (données statistiques 2017) (15,92%) mais cette proportion reste inférieure à celle de la province (17,72%), ainsi qu'inférieure à celle de la Wallonie (25,44%).

Les observations sont différentes concernant les proportions de demandeurs d'emploi avec un niveau d'études moyen et plus élevé (supérieur). Précisément, pour les DEI avec un niveau d'études moyen, la proportion de la commune est plus élevée (22,65%) que celle de l'arrondissement de Nivelles (21,30%), équivalente à celle de la province (21,30%), ainsi que de la Wallonie (21,66%).

La proportion de DEI du niveau d'études supérieur occupe un pourcentage élevé (17,52%) et supérieur à celui de la province (égal à l'arrondissement de Nivelles, 16,13%) ainsi que de celui de la Wallonie (8,34%). Pour les DEI de tous les autres statuts, la proportion de demandeurs d'emploi est de 6,73%, ce qui est supérieur à celui de la province (égal à l'arrondissement de Nivelles, 6,30%) et inférieur de la Wallonie (9,80%).

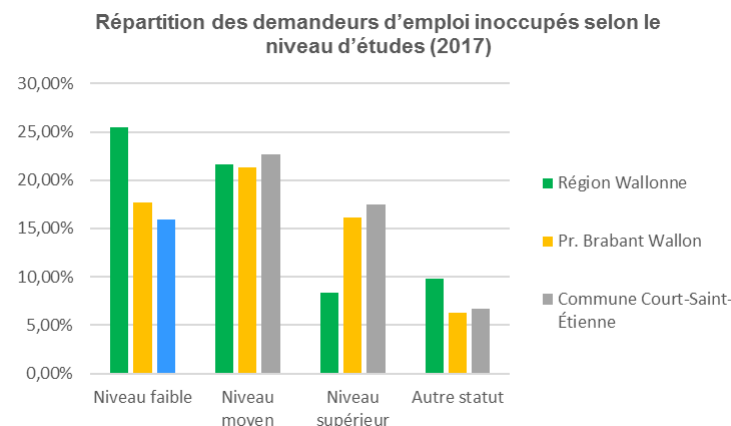


Figure 390: Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés selon le niveau d'études
Source: DGStat, le Forem, 2017

Selon la durée d'inoccupation

La proportion de demandeurs d'emploi inoccupés selon la durée de leur inoccupation pour la commune de Court-Saint-Etienne, selon les données du Forem, montre une diminution importante entre les années 2018 (519 DEI) et 2019 (431 DEI).

Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) selon la durée de leur inoccupation

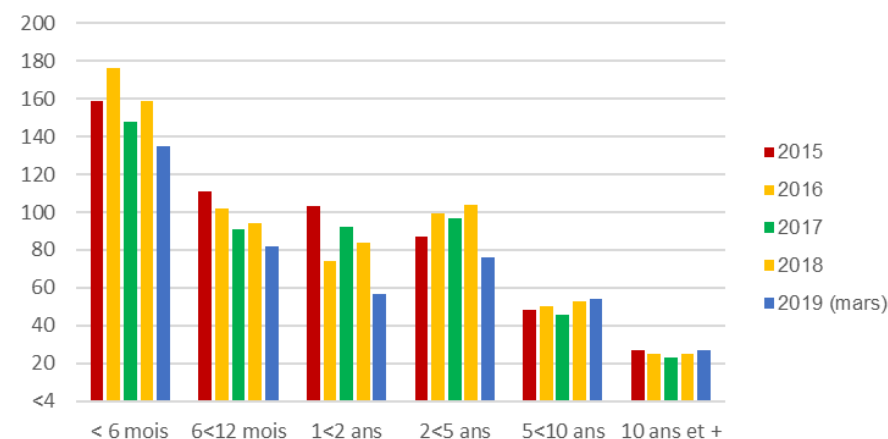


Figure 391: Evolution de la répartition des demandeurs d'emploi inoccupés selon la durée d'inoccupation
Source : le Forem

En 2019 (mars), sur les 31,32% des demandeurs d'emploi inoccupés pour une durée de moins de 6 mois, 19,03% sont inoccupés pour une période entre 6 et 12 mois. Les demandeurs d'emploi inoccupés pour une plus longue durée (plus d'un an) sont : 13,23% pour une durée moins de deux ans, 17,63% pour une durée entre 2 et 5 ans et 12,53% pour une durée entre 5 et 10 ans et 6,26% pour une très longue durée (10 ans et plus).

Demandeurs d'emploi selon la durée de leur inoccupation

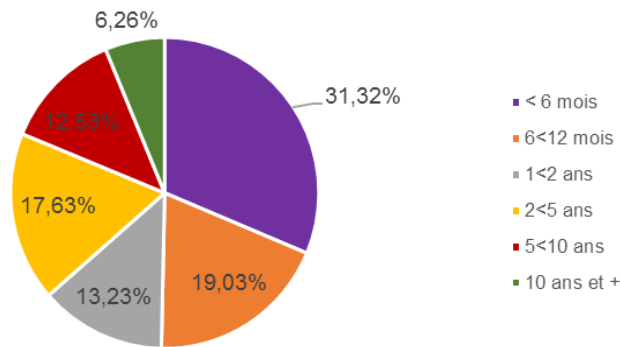


Figure 392. Demandeurs d'emploi selon la durée de leur inoccupation
Source : le Forem, mars 2019

5.1.3.6.1 LE REVENU MOYEN PAR HABITANT

Le « **revenu moyen par déclaration** » est le rapport entre le revenu total net imposable et le nombre total de déclarations.

Le « **revenu moyen par habitant** » est le rapport entre le revenu total net imposable et la moyenne de la population au 1^{er} janvier et au 31 décembre.

DANS LA PROVINCE DU BRABANT WALLON

Les communes du Brabant wallon ne présentent pas le même profil.

- Seules deux communes de la province ont un **revenu médian inférieur au revenu médian belge** : il s'agit des communes de **Tubize et d'Ottignies-LLN**.
- Cinq autres communes ont un **revenu médian supérieur au revenu médian belge mais inférieur au revenu médian brabançon wallon** : **Jodoigne, Nivelles, Wavre, Rebecq et Court-Saint-Etienne**.

Ainsi, les **revenus médians les plus faibles s'observent principalement dans des communes polarisantes**. Inversément, les communes présentant les revenus médians les plus élevés sont majoritairement des communes plus rurales : Beauvechain, Walhain et Ramillies.

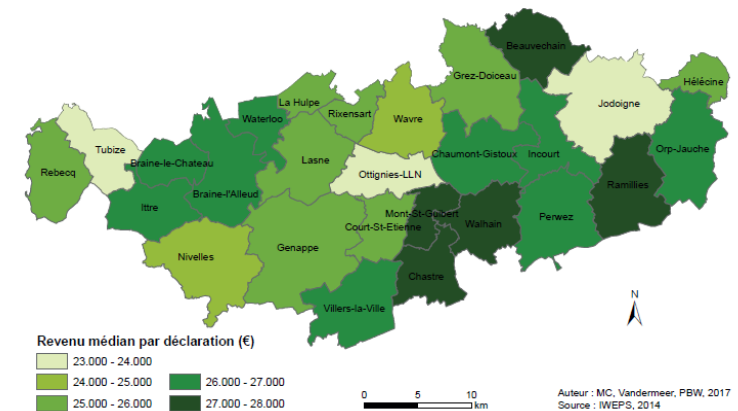


Figure 393. Revenu médian dans les communes du Brabant wallon

DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Concernant les observations du **revenu moyen par déclaration** de l'année 2016 pour la commune de Court-Saint-Etienne, on remarque **un revenu moyen par déclaration plus élevé que celui de la province (37.119€/an), ainsi que supérieur à celui de la Wallonie (29.910€/an) et de la Belgique (31.938€/an).**

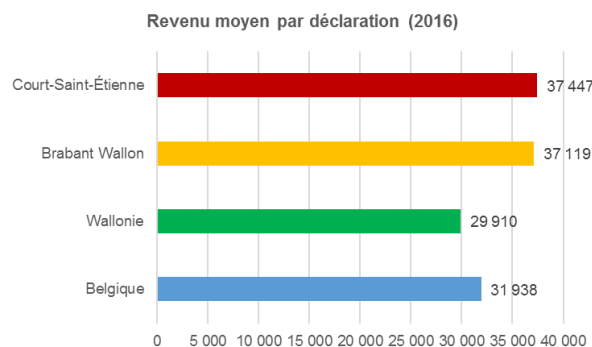


Figure 394. Répartition de l'indicateur de revenu moyen par déclaration
Source : WalStat, 2016

Concernant les observations du **revenu moyen par habitant** de l'année 2016 pour la commune de Court-Saint-Etienne, on remarque **un revenu moyen (20.258€/an) plus élevé que celui de la Wallonie (16.787€/an) ainsi que celui de la Belgique (17.824€/an), mais très légèrement inférieur de celui de la province (20.485€/an).**

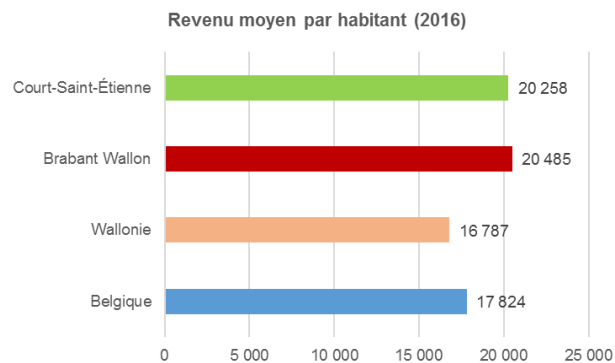


Figure 395. Répartition de l'indicateur de revenu moyen par habitant
Source : WalStat, 2016

De manière générale, entre 2000 et 2016, le revenu imposable moyen à Court-Saint-Etienne reste inférieur à celui de la province et supérieur à celui de la Région wallonne ainsi que de la Belgique.

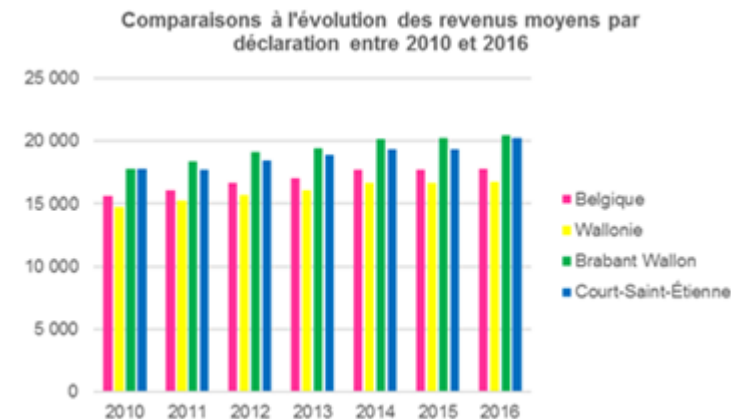


Figure 396 : Graphique de l'évolution des revenus moyens par déclaration entre 2000 et 2016
(Source : SPF – Economie)

Comparativement à la province, à la Région et au niveau national, Court-Saint-Etienne accueille une proportion importante des personnes avec des revenus faibles (<10.000€) -16,90% en comparaison avec la province de Brabant wallon (15,88%) et avec la Région wallonne (14,16%).

Nous remarquons une proportion intéressante (22,13%) concerne les personnes qui déclarent des revenus entre 10.000€ et 20.000€, proportions similaires pour la province (22,63%), la région wallonne (29,92%) et la Belgique (27,11%) en général.

Les proportions qui concernent les déclarations de haut niveau (qui dépassent les 50.000€) on observe une proportion **de 22,41% à Court Saint-Etienne, pourcentage comparable avec la province**

L'indice de richesse²⁶ reflète cette situation : il est de 110, soit inférieur à celui de la province de Brabant wallon (114), mais supérieur de la Région wallonne (94) et de la Belgique (100)²⁷.

²⁶ L'indice de richesse de la Belgique est de 100,00. Un indice de richesse de 90 signifie que le revenu moyen par habitant est 10 % inférieur à celui du royaume dans l'année examinée.

5.1.3.6.2 REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE

Le **revenu d'intégration sociale** (RIS) est une aide financière du CPAS afin de permettre aux bénéficiaires d'avoir des revenus suffisants sous mesure de respecter certaines conditions : résider en Belgique, être majeur, être Belge ou citoyen de l'Union Européenne, ne pas disposer de ressources suffisantes, ...

DANS LA PROVINCE DU BRABANT WALLON

Selon les données de 2015 de l'IWEPS, le Brabant Wallon compte relativement peu de personnes bénéficiant de ce RIS : entre 0 et 2.5% de la population de la province en bénéficie.

- ❖ La commune **d'Ottignies-LLN** est la province qui dénombre le plus grand nombre de bénéficiaires (2,3%), suivie par **Jodoigne et Tubize** (toutes deux avec 1,5% de leur population).
- ❖ Moins d'1% de la population touche le RIS dans 7 communes de la province : La Hulpe, Grez-Doiceau, Beauvechain, Incourt, Perwez, Ramillies et Hélécinne.

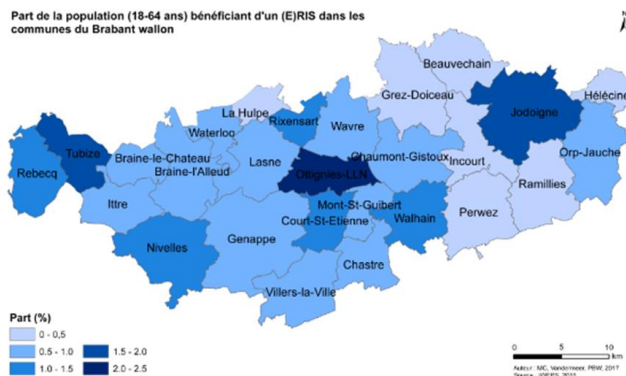


Figure 397: Proportion de la population bénéficiant du RIS; IWEPS 2015

DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Globalement, en 2018 à Court-Saint-Etienne, seul **7,33%** de la population bénéficie du RIS, soit 7,3 personnes pour 1000 habitants, ce qui est **comparable à la moyenne de la province (7,38%)**.

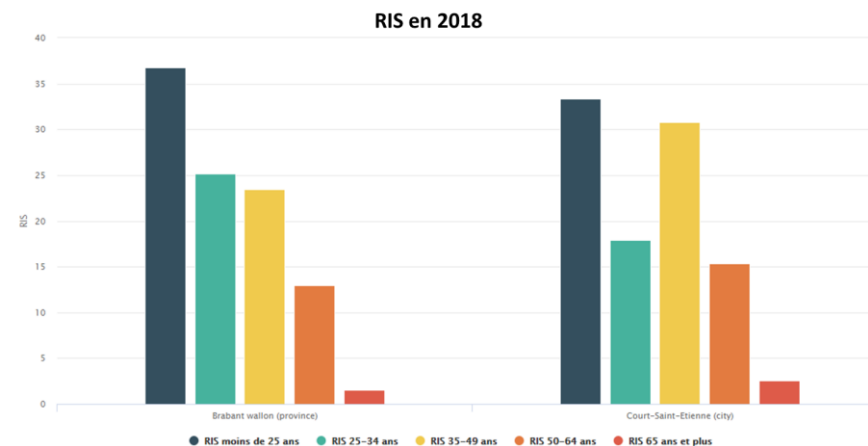


Figure 398: Comparaison du pourcentage des tranches de la population bénéficiant du RIS ; SPP IS 2018

Lorsque l'on compare avec la province, les personnes entre **35 ans 65 ans (et plus)** de Court-Saint-Etienne sont **plus nombreux** à recevoir le RIS contrairement à ceux entre **18 ans et 34 ans**.

En comparaisons, Court-Saint-Etienne a connu entre 2017 et 2018 une **baisse des bénéficiaires du RIS de 3,23%**.

²⁷ Données revenus 2015

5.1.4 LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES

Le but de cette analyse est de comprendre, d'une part, l'évolution du secteur agricole et, d'autre part, la structure et la maîtrise du secteur sylvicole au niveau communal.

Comparaison entre les surfaces agricoles et forestières au Plan de Secteur et en situation existante de fait.

- 7,36 ha de zones forestières au Plan de Secteur sont dans les faits exploités par l'agriculture
- Environ 18,741 ha de zones boisées sont en zone agricole au Plan de Secteur.

5.1.4.1 AGRICULTURE

47% DU TERRITOIRE DÉVOUÉ À L'AGRICULTURE

Les données présentées dans ce chapitre sont les plus récentes et complètes trouvées. Certaines datant de presque 10 ans, les interprétations faites sont à considérer avec précaution.

La Commune de Court-Saint-Etienne s'étend sur une surface de 2664,14 hectares dont 1262 hectares dédiés à l'activité agricole (soit 47,4 % du territoire communal).

La surface du territoire communal allouée aux activités agricoles est restée relativement stable depuis 2002 (1296 hectares en 2002 contre 1262 hectares en 2017).

Avec ses 11 exploitations sur la commune, celle-ci constitue un secteur important du point de vue social, économique et environnemental, bien qu'elle soit en constante diminution.

- La moitié des exploitants ont entre 34 et 44 ans (chiffre de 2010)
- Plus de 80% de la SAU (surface agricole utile) sont des terres arables. Court-Saint-Etienne est majoritairement une région de culture et non une région d'élevage.
- **La superficie agricole utile a diminué de 146,44 hectares entre 2000 et 2017.**
- **Le nombre d'exploitations a également diminué lors de la même période, passant de 17 exploitations en 2000 à 11 exploitations en 2017.** (Le nombre d'exploitation diminue mais leur superficie augmente).

STRUCTURE DES EXPLOITATIONS : 11 EXPLOITATIONS EN 2017

Court-Saint-Etienne compte 11 exploitations agricoles en 2017, contre 17 en 2000, soit une baisse de 35%. Ces 11 fermes représentent 1,12 % des exploitations de la région agricole du Brabant Wallon, qui en comptabilisaient 983 en 2017.

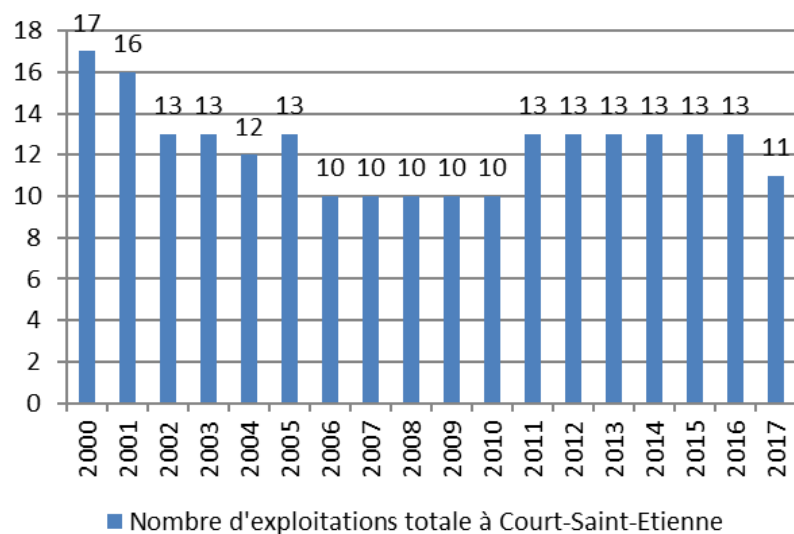


Figure 1 : Graphique de l'évolution du nombre d'exploitation de 2000 à 2017 (Source : CAPRU)

Cette tendance à la baisse du nombre d'exploitation est identique à la diminution d'environ 36% observée en Région wallonne entre 2000 et 2012 (diminution de 30% entre 2000 et 2010).²⁸ Cette tendance est en accord avec le passage de plus en plus prononcé vers une agriculture « entrepreneuriale ». La mécanisation et la recherche scientifique ont généré un accroissement de la productivité et des rendements. Par conséquent, à production constante, le nombre d'agriculteurs tend à diminuer.

²⁸ Source : ibidem supra

STRUCTURE DE LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE (SAU) : DIMINUTION DE 19 % DE LA SAU ENTRE 2000 ET 2017

La superficie agricole utilisée au sein de la commune de Court-Saint-Etienne a tendance à diminuer. En effet, la SAU a diminué d'environ 19,3 % entre 2000 et 2017. La valeur maximale de SAU a été atteinte en 2003 (767,18 hectares).

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.). Elle n'inclut pas les bois et forêts.

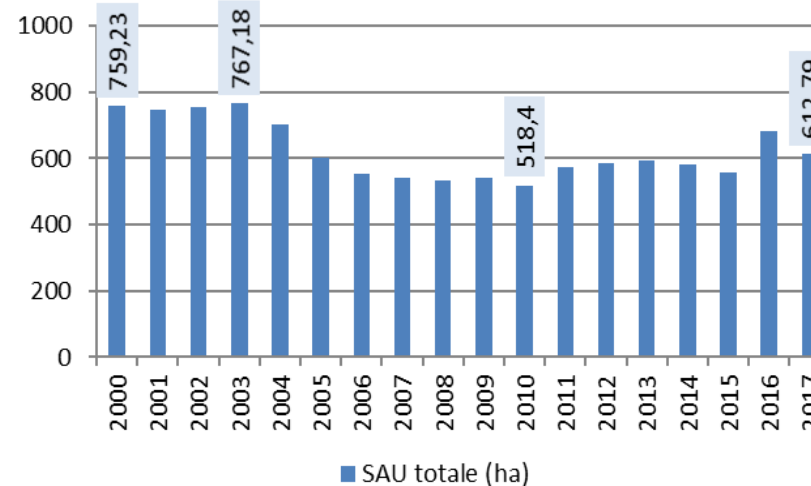


Figure 399 : Graphique de l'évolution de la SAU entre 2000 et 2017 (Source : CAPRU)

Ces fluctuations sont logiquement liées, dans un premier temps, aux disparitions d'exploitations et, dans un deuxième temps, aux reprises, par de plus grandes exploitations, des terres antérieurement cultivées par les exploitations disparues.

TYPE D'EXPLOITATIONS : CULTURES POUR LE GRAIN ET CULTURES INDUSTRIELLES

La commune est fortement orientée vers la culture (essentiellement céréales et culture de type industrielles). Seulement 4 exploitations sur les 11 présentes sur le territoire communal possèdent des bovins.

Au sein de la SAU de la commune, les terres arables y représentent presque 85%. Concernant le type de culture,

- les cultures pour le grain (surtout le froment) et cultures de type industriel (surtout les betteraves et la chicorée) représentent presque 50% de la surface agricole utilisée de la commune. En comparant avec les chiffres (proportion par rapport à la SAU) de la province (Brabant Wallon) ainsi qu'avec les chiffres des deux régions agricoles présente sur la commune (région sablo-limoneuse et limoneuse), les proportions des cultures pour le grain et industrielles atteignent environ 55 à 60%.
- Sur le reste des terres arables de la commune, on retrouve des cultures de pommes de terre (15% de la SAU communale), et des cultures fourragères (10,5%).
- Les terres en jachères représentent moins de 1% de la SAU à Court-Saint-Etienne.
- En comparant avec les chiffres de la province et régions agricoles, la proportion de culture de pommes de terre est moins élevée (environ 10%) et est pratiquement identique aux proportions communales pour les cultures fourragères et les terrains en jachères.

Le reste de la SAU de Court-Saint-Etienne consiste en prairies permanentes (16%). Cette proportion est plus élevée que les chiffres de la province et de la région agricole limoneuse.

Par rapport à la province et aux régions agricole, des pépinières de plein air ou des vergers ne sont pas présents dans la commune.

A Court-Saint-Etienne, on comptabilise, au niveau de l'élevage, pour l'année 2017 :

- 694 bovins dont 252 vaches de plus de 2 ans.
- 27 ovins sont recensés sur le territoire communal.

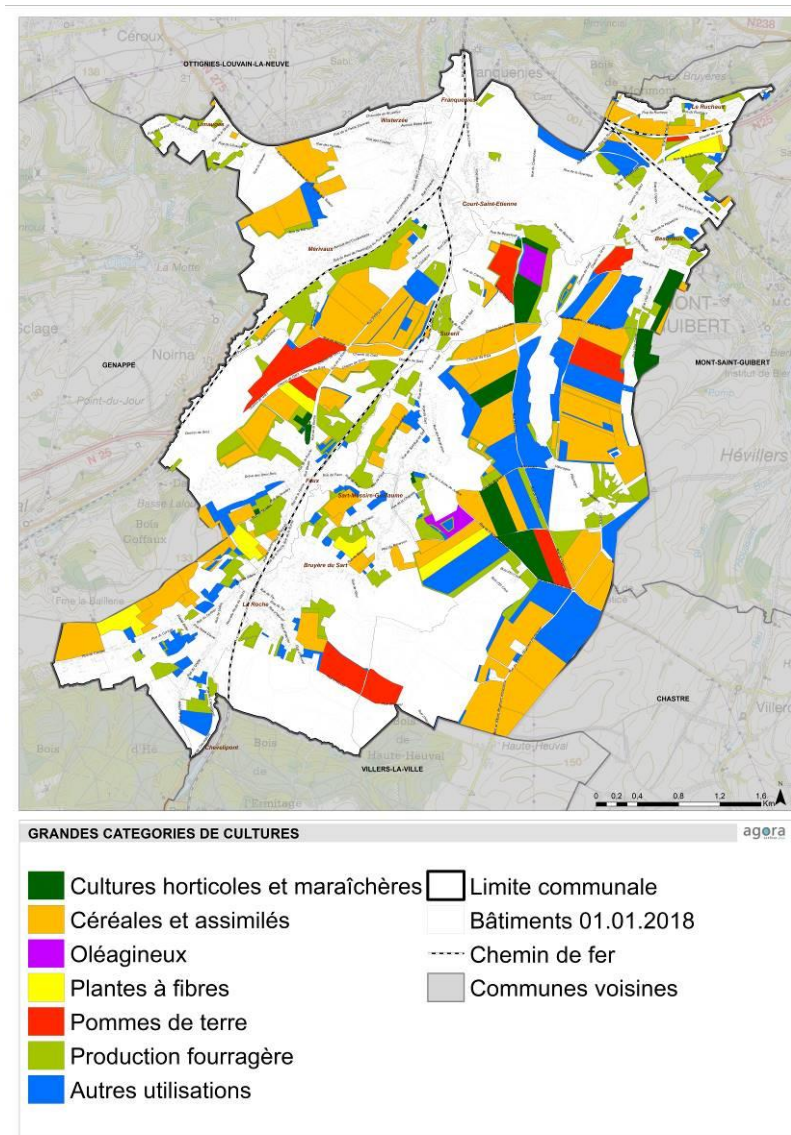


Figure 400: Grandes catégories de cultures (source SIGEC 2017) Cartographie AGORA

DIMENSIONS DES EXPLOITATIONS : TENDANCE INFÉRIEURE À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

Tandis que le nombre d'exploitations a diminué sur le territoire de la commune à la fin des années 90 (18 exploitations en 1999) et au début des années 2000 la superficie moyenne de celles-ci a par contre augmenté (+ 2,2 % entre 1999 et 2015). Cette même tendance à l'augmentation des superficies s'observe en Région wallonne, mais elle est nettement supérieure (+ 46 % entre 2000 et 2012).

	1999	2002	2005	2008	2015	Evolution 1999 - 2015
Superficie moyenne par siège d'exploitation (ha)	42,25	57,92	46,26	53,50	43,2	2,2%

Figure 401 : Tableau de la superficie moyenne par siège d'exploitation (Source : CAPRU)

PROFIL DE L'EXPLOITANT : TENDANCE AU RAJEUNISSEMENT DU CHEF D'EXPLOITATION

Pour rappel, en 17 ans, le nombre d'exploitations a diminué de près de 36 % ; on en compte aujourd'hui 11 sur l'entité.

En 2010, on dénombrait 10 exploitations sur la commune. Il est à noter que des chiffres plus récents que ceux de l'année 2010 n'ont pas été trouvés. Les interprétations ci-dessous doivent être prises avec prudence.

En se basant sur les données de l'année 2010 (tableau ci-dessous),

- La moitié des exploitants agricoles sont âgés entre 35 et 44 ans. L'autre moitié se répartit équitablement dans les trois classes d'âges supérieures.
- Aucun exploitant n'est âgé de moins de 35 ans.
- Par rapport aux données de l'année 2001, on voit clairement que la tendance est au rajeunissement. En effet, en 2001, la majorité des exploitants étaient âgés de plus de 65 ans (7 sur 16). Deux exploitants seulement avaient moins de 45 ans. Cette tendance est opposée à celle observée au niveau de la région wallonne pour la même période.

Cette tendance est opposée à celle observée au niveau de la région wallonne pour la même période. Cependant, la diminution du nombre d'exploitation sur le territoire communale est identique à l'évolution au niveau régional.

AGE DU CHEF D'EXPLOITATION						
Année	< 35	35 - 44	45 - 54	55 - 64	> 65	Total
2001	1	1	3	4	7	16
2001 (%)	6,25%	6,25%	18,75%	25,0%	43,75%	100,0%
2010	0	5	1	2	2	10
2010 (%)	0,0%	50%	10%	20%	20%	100,0%
Évolution 2000 - 2010	-100%	500%	-66%	-50%	-71%	-36%

Figure 402 : Tableau de la représentation des différentes classes d'âges parmi les exploitants (Source : CAPRU)

EMPLOIS AGRICOLES : 18,793 UTA EN 2012

En 2012, la main d'œuvre agricole à Court-Saint-Etienne était de **30 personnes** au total pour un équivalent de **18,793 personnes à temps plein** (18,793 UTA, unité de travail).²⁹ Le nombre d'équivalent temps plein a augmenté de 6 unités entre 2010 (12,664 UTA) et 2012.

²⁹ Source : CAPRU

STATUTS D'EXPLOITATION : LES AGRICULTEURS STÉPHANOIS POSSÈDENT 8,25 % DES TERRES CULTIVÉES

En 2012, les agriculteurs de Court-Saint-Etienne possèdent 8,25 % des terres qu'ils cultivent (48,22 hectares sur un total de 583,87). Le reste étant cultivé en location. Il n'y a plus de métayage³⁰ dans la commune.

EXPLOITÉE EN PROPRIÉTÉ (HA)	EXPLOITÉE EN LOCATION	EXPLOITÉE EN MÉTAYAGE ET AUTRES MODES DE FAIRE-VALOIR
48,22	535,65	0

Figure 403 : Tableau de mode de faire-valoir de la SAU (hectares), en 2012 (Source : DGSIE)

A titre indicatif, la possession des terres cultivées a diminué d'environ 72% entre 2010 et 2012 passant de 171,33 hectares à 48,22 hectares.

33% DES TERRES CULTIVABLES PRÉSENTENT DES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

L'application de méthodes agri-environnementales (MAE) au sein des exploitations agricoles vise à améliorer leur impact sur la qualité de leur environnement. Ceci permet de participer à la protection, au maintien, voire à la création d'une partie du réseau écologique. Les méthodes mises en place en Région wallonne visent aussi bien le développement de la biodiversité de certains sites agricoles, que le maintien de la qualité visuelle du paysage ou encore la protection de la qualité des eaux souterraines ou de surface. Depuis 1995, la Région wallonne propose aux agriculteurs d'adhérer volontairement à des engagements agri-environnementaux de 5 ans se basant sur un éventail de méthodes. En tout, ce sont 16 mesures qui peuvent être mises en place, certaines nécessitant l'avis d'un expert au préalable

³⁰ Le métayage est un type de bail rural dans lequel un propriétaire, le bailleur, confie à un métayer le soin de cultiver une terre en échange d'une partie de la récolte.

(dites « méthodes ciblées »). Ces méthodes peuvent être groupées selon cinq grands axes : l'axe « éléments du maillage écologique » (ex : maintien ou plantation de haies ou alignements d'arbres indigènes), l'axe « prairies » (ex : maintien de prairies naturelles), l'axe « cultures » (ex : tournières enherbées sur les bords d'une culture sous labour), l'axe « approche globale à l'échelle de l'exploitation » (ex : autonomie fourragère) et l'axe « animaux » (ex : conservation de races locales menacées). L'application desdites méthodes dans le cadre des engagements pris se traduit par une rétribution de l'action environnementale du producteur par le biais de subventions agri-environnementales dites subventions MAE.

Selon l'Iweps, 32,7% des terres cultivables à Court-Saint-Etienne présentaient des mesures agri-environnementales en 2010.

ASSOCIATIONS AGRICOLES

Il n'y a pas d'associations agricoles recensées sur le site internet de la commune de Court-Saint-Etienne.

5.1.4.2 LES ACTIVITÉS SYLVICOLES

CONTEXTE RÉGIONAL

Il est tout d'abord important de mentionner qu'il n'y a pas de similitude avec les exploitations agricoles car il n'y a pas de propriétaire-exploitant forestier qui vit de l'exploitation de ses propriétés comme c'est le cas dans le domaine agricole.

Il y a en réalité une multitude de propriétaires (publics et privés) et quelques marchands de bois qui achètent sur pied et exploitent les peuplements mis en vente par leur propriétaire.

En 2008, un nouveau Code forestier a remplacé l'ancien qui datait de 1854. Le Code forestier a pour objet l'institution d'un régime forestier, c'est-à-dire qu'il aborde l'organisation de l'administration forestière, régleme les exploitations et l'aménagement des forêts publiques. Les objectifs du nouveau Code forestier sont :

- Produire du bois de qualité mais aussi en quantité ;
- Lutter contre le réchauffement climatique et sauvegarder la biodiversité ;
- Lutter contre le morcellement (les droits de succession ont été revus) et diversifier les forêts ;
- Développer l'emploi en soutenant le rôle économique du patrimoine forestier ;
- Garantir le rôle social, récréatif et éducatif de la forêt.

Le DNF a pour mission de gérer, promouvoir, vulgariser et faire respecter la nature en tant qu'écosystème et, en particulier, la forêt wallonne dans tous ses aspects. Elle regroupe différents services, structurés en services centraux et services extérieurs ; les services extérieurs sont eux-mêmes divisés en directions, cantonnements, brigades et triages, chaque unité étant une sous-division de la précédente.

CONTEXTE ET PROFIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE : 26,5% DE LA COMMUNE COUVERTE PAR DES MASSIFS FORESTIERS

Environ 27 % de la commune (706,42 ha) est couverte par de la forêt, on peut identifier différents massifs.

- Le sud de la commune, présentent plusieurs massifs boisés comme le bois Sainte-Catherine, le bois du Sartage ou encore le bois d'Heuchère.
- Au Nord de la commune entre Court-Saint-Etienne Centre et Beauriaux, on retrouve les bois de Franquénies et Laussau.
- Dans le centre de la commune, autour du village de Sart-Messire-Guillaume, on retrouve également différents massifs forestiers.
- Le long du Ri Glori, en continuité avec le bois de Laussau
- De nombreux bois sont également présents au niveau des limites communales :
 - Avec la commune de Genappe : le Bois de Noirhat, le bois de Goffaux et la plantée des Dames.
 - Avec la commune de Villers-la-Ville : Bois de l'Hermitage et le bois d'Hé.

La commune de Court-Saint-Etienne est entièrement comprise au sein du cantonnement de Nivelles, faisant partie du DNF de Mons.

BOIS SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER – PROPRIÉTAIRES PUBLICS : 1% DES SUPERFICIES BOISÉES DE LA COMMUNE

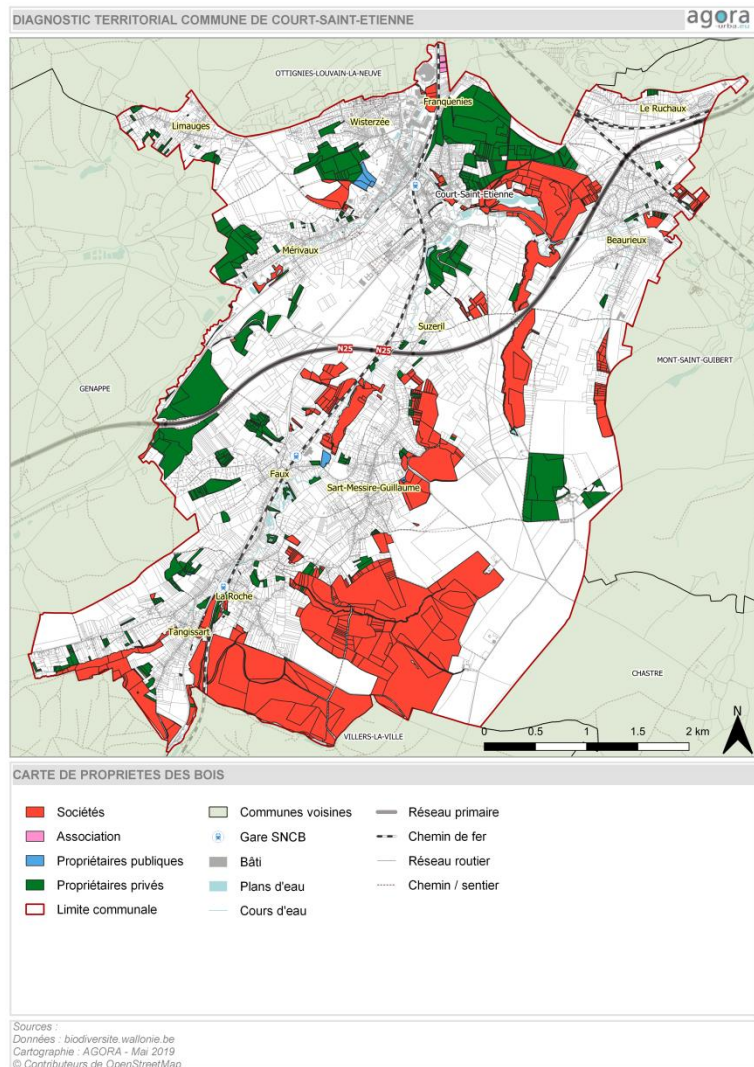


Figure 405 : Carte de propriété des bois, source matrice cadastrale, cartographie AGORA

Sont soumis au régime forestier : les bois et forêts qui font partie du domaine de l’Etat, ainsi que les bois et forêts des communes et des établissements publics (CPAS par exemple). C’est la DNF qui assure la gestion des bois publics.

Selon la matrice cadastrale du 1^{er} janvier 2018, la superficie des **bois soumis** sur le territoire communal s’élève à **4,67 ha soit 0,66 % des superficies boisées de la commune**. La majeure partie appartient à la Province du Brabant Wallon (2,76 ha). Les bois soumis sont dispersés partout dans la commune.

Analyse des forêts soumises au régime forestier

Selon les données cadastrales du 1^{er} janvier 2018, la propriété forestière communale occupe moins d’un hectare (0,41 ha), soit environ 0,06 % des surfaces boisées et moins de 1 % de la surface communale.

PROPRIETAIRE	SUPERFICIE (HA)
Commune de Court-Saint-Etienne	0,4086
CPAS de Court-Saint-Etienne	0,06932
Commune de Schaerbeek	0,1772
Province du Brabant Wallon	2,7595
Région Wallonne / Direction générale des autoroutes et routes	0,0423
Société nationale des chemins de fer belges	0,0684
Société publique de gestion de l’eau	1,0097
Université de Louvain	0,0029
Fondation Roi Baudouin	0,1404
TOTAL	4,6784

Figure 404 : Liste des propriétaires publics (Source : Données cadastrales du 1^{er} janvier 2018)

BOIS NON SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER – PROPRIÉTAIRES PRIVÉS : 99% DES SURFACES BOISÉES DE LA COMMUNE

La commune n'a pas la maîtrise de 99% de ses surfaces boisées.

La superficie des bois non soumis sur le territoire communal s'élève à **701,75 ha** (données provenant de la matrice cadastrale du 1^{er} janvier 2018), soit 99,3 % de la superficie boisée de la commune. Ces bois appartiennent à des personnes privées, des sociétés, ou à des associations.

Il n'y a pas d'essences qui dominant. On retrouve autant de bois de résineux que de bois feuillus.

PERSONNES PRIVÉES

Les personnes privées sont les plus importants propriétaires de bois privés à Court-Saint-Etienne. Ensemble, elles détiennent environ **213,76 ha**, soit 31,3% des bois non-soumis de la commune.

ASSOCIATIONS

A Court-Saint-Etienne, il existe 2 associations possédant des superficies boisées. Celles-ci recouvrent, ensemble, **1,07 ha**, soit 0,2% des bois privés de la commune, ce qui est négligeable.

SOCIÉTÉS

Il existe également 38 sociétés qui sont propriétaires de bois. Celles-ci détiennent, ensemble, **468,92 ha**, soit 68,7 % des bois non-soumis de la commune. Parmi ces sociétés, deux d'entre elles détiennent plus de 95 % de ces bois.

5.1.5 L'INDUSTRIE ET LES SERVICES

5.1.5.1 RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

DANS LA PROVINCE DE BRABANT WALLON

Au 31 décembre 2015, on répertoriait **8.939 établissements en Province du Brabant wallon**.

En ce qui concerne la taille des établissements, la structure du Brabant wallon est sensiblement similaire à la structure wallonne.

Ainsi, le Brabant wallon compte 80% de très petites entreprises (TPE), c'est-à-dire comprenant moins de 10 salariés, 16% de petites et moyennes entreprises (PME), c'est-à-dire comptant 10 à 50 salariés, et 4% de grandes entreprises (GE), c'est-à-dire accueillant plus de 50 salariés. En ce qui concerne les très grandes entreprises, le Brabant wallon compte 12 entreprises de plus de 500 employés, 12 entreprises de 250 à 500 employés et 43 entreprises de 100 à 250 employés.



Figure 406 : Structure des établissements brabançons wallons selon leur taille (nombre de salariés), Source : IWEPS, 2015

Les secteurs d'activité les plus productifs en termes de valeur ajoutée en Brabant wallon sont l'industrie pharmaceutique, le commerce, les activités immobilières, le secteur du droit, de la gestion et de l'architecture et le secteur de l'enseignement.

Sur la province du Brabant wallon, le nombre de création d'entreprises est supérieur au nombre de disparition d'entreprises, preuve d'un certain dynamisme et d'une croissance soutenue des activités et de l'emploi³¹.

Les établissements du Brabant wallon se concentrent principalement dans cinq communes : **Wavre, Nivelles, Braine-l'Alleud, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Waterloo**. Le nombre d'établissements est de l'ordre de 1.500 à Wavre tandis qu'il oscille autour de 1.000 dans les quatre autres communes. Au regard de la carte ci-après, il apparaît que ces communes sont particulièrement bien connectées au réseau routier structurant de la province (E19, E411, E40, N25, etc.). Dès lors, les principales zones d'emploi du Brabant wallon sont facilement accessibles depuis l'extérieur de la province mais également de la Belgique, via le réseau routier, favorisant la mobilité automobile.

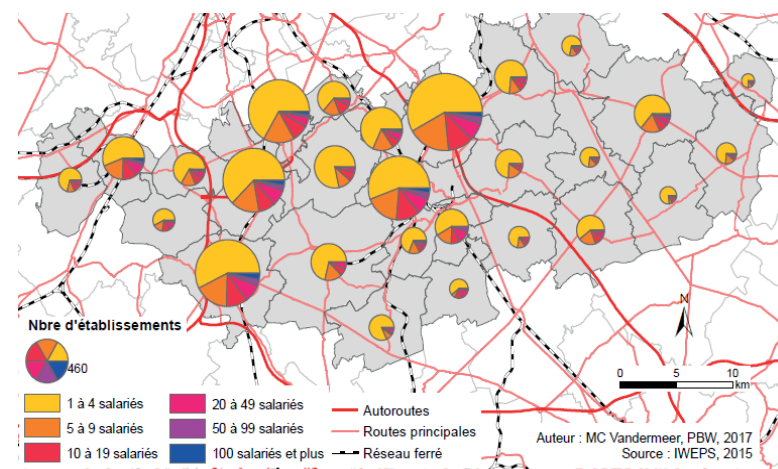


Figure 407 : Nombre d'établissements classés sur base du nombre salariés dans les communes du Brabant wallon
Source : IWEPS, 2015

³¹ Source : Plan Provincial de Mobilité Brabant Wallon, Phase 2 – rapport final Etats des lieux et diagnostic, 2009, Service public de Wallonie

DANS LA COMMUNE COURT-SAINT-ETIENNE

Le tableau ci-dessous montre toutes les entreprises reprises dans la Commune par secteur d'activité³² :

TYPE D'ENTREPRISE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'ENTREPRISES
Services aux entreprises	71
Services aux entreprises	61
Hygiène et nettoyage	6
Services financiers et assurances	3
Location	2
Construction, Bâtiment, Bois, Habitat	29
Bâtiment	21
Meubles, linge de maison et literie	3
Travaux publics et maritimes	3
Bois et travaux publics	2
Éléments métalliques pour le bâtiment	2
Quincaillerie, coutellerie et outillage	2
Serrurerie, alarmes et sécurité	1
Tuyauterie, robinetterie et contenants en métal	1
Négoce, Grande distribution, Détaillants	27
Négoce, grande distribution et commerce de détail	27
Informatique, Internet, R&D	25
Informatique et Internet	15
Architectes, bureaux techniques et sociétés de conseil en ingénierie	9
Recherche et essais	2
Loisirs, Tourisme, Culture	23
Hôtellerie, tourisme et restauration	11
Industrie du spectacle et des loisirs. Culture	10
Services de télécommunications, radio et télévision	1
Sports et loisirs	1
Agroalimentaire	21
Agriculture et sylviculture	14
Elevage et pêche	3
Alimentation /Boissons	2

Matériel agricole et forestier et industrie	2
Enseignement, Formation, Administration	18
Enseignement et formation	11
Services sociaux, services à la personne	6
Organismes internationaux, administrations et associations	1
Papier, Impression, Edition	12
Impression et édition	7
Matériel pour l'imprimerie. Matériel de bureau. Matériel pour magasins	5
Papier et carton	4
Matériel pour l'industrie du papier et du carton	1
Chimie, Plastique, Santé	11
Santé	8
Produits en plastique	3
Parachimie	1
Transport et logistique	11
Transports et logistique	7
Moyens de transport	4
Matériel de manutention et de stockage	2
Matériel électrique, électronique, optique	5
Matériel électrique. Matériel nucléaire	4
Matériel d'optique, de photographie et de cinématographie	1
Matériel électronique. Matériel de télécommunications	1
Métallurgie, Mécanique et Sous-traitance	3
Moteurs et pièces mécaniques	2
Matériel pour le travail des métaux	1
Produits métallurgiques Court-Saint-Étienne	1
Sous-traitance industrielle	1
Produits Minéraux	3
Verre, céramique et ciment	2
Matériel de production de minerais et de minéraux (charbon, pierre, céramique, verre)	1
Textiles, Habillement, Bijouterie	3
Habillement et chaussures	1
Pierres précieuses, bijouterie et horlogerie	1
Textile	1

³² Source : https://be.kompass.com/fr/s/agroalimentaire/01/v/court-saint-etienne/be_20002_25000_25023/

5.1.5.2 LES PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (PAE)³³

In BW est le principal gestionnaire de parcs d'activité en Brabant wallon. Certains parcs sont de gestion communale (Wavre) ou privée (Mont-Saint-Guibert, Tubize, Braine-l'Alleud). Pour autant, même dans ces parcs, In BW est souvent intervenue dans l'équipement.

In BW a dressé (décembre 2016) une liste exhaustive des PAE présents sur le territoire brabançon wallon, en estimant pour chacun d'eux le nombre d'entreprises et le nombre d'emplois.

Les parcs gérés par In BW sont des PAE généralistes sauf celui d'Ottignies-LLN, cogéré avec l'UCL, qui est un parc scientifique. L'Axis Parc et le parc de l'Alliance sont des parcs d'affaires. L'Alliance est intégrée dans un vaste projet multifonctionnel comprenant également du logement, des services, des espaces verts et des espaces de loisirs.

Le parc le plus important en termes d'emplois est celui de Wavre, qui bénéficie de la présence de l'entreprise pharmaceutique GSK et le plus important en termes de superficie est celui de Nivelles-Sud.

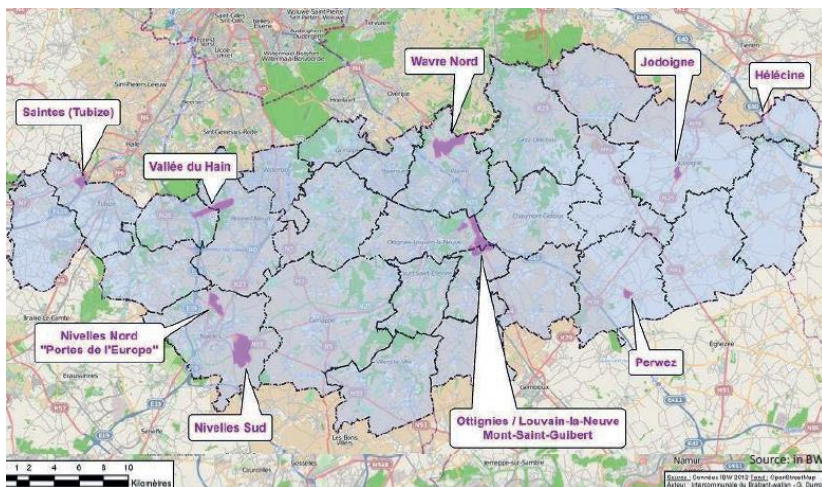


Figure 408 : Localisation des parcs d'activité économique (gérés par In BW)

Selon les densités actuelles, les parcs existants ont encore un potentiel d'accueil de plus de 7.000 emplois

- Les parcs d'In BW pourraient accueillir approximativement **3.500 emplois supplémentaires** avant d'enregistrer un taux d'occupation de 100%.
- Dans le parc scientifique de Louvain-la-Neuve, le potentiel de développement est encore de **1.300 emplois**.
- Les parcs de Wavre et de Mont Saint Guibert ont également des disponibilités correspondant à **221 et 567 emplois**.
- Finalement, à Braine-l'Alleud, le potentiel de développement est estimé à plus de **1.800 emplois**.

Dans la Commune Court-Saint-Etienne on ne trouve pas de Parc d'Activité Economique.

³³ Source : Contrat de développement territorial, Diagnostic

A COURT-SAINT-ETIENNE

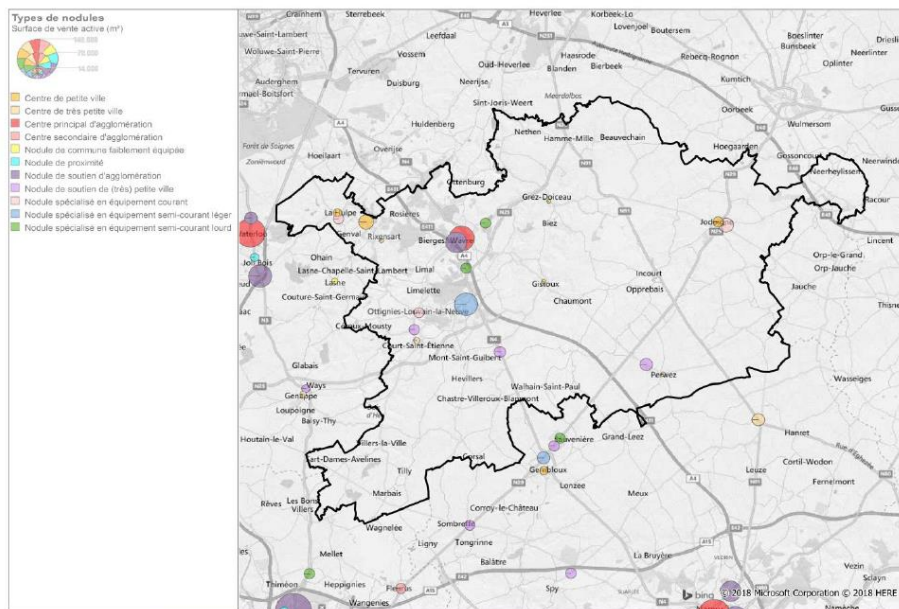
5.1.6 LES COMMERCES ET LES SERVICES

PANORAMA GÉNÉRAL

Au niveau du développement commercial, la présentation est plus pertinente au niveau de l'agglomération/bassin de vie qu'au niveau de la province. La Commune de Court- Saint-Etienne fait partie de l'agglomération de Wavre-Louvain-la-Neuve.

Dans cette agglomération, les principaux caractéristiques sont :

- Les perspectives d'évolution démographique sont plus importantes que dans d'autres agglomérations.
- Le centre commercial de l'Esplanade a une attractivité suprarégionale.
- La diversité en termes d'enseignes est importante



La commune de Court-Saint-Etienne a une offre commerciale actuelle qui peut être considérée comme suffisante. En effet, il s'agit essentiellement d'une complémentarité avec les communes voisines.

On constate que les commerces sont concentrés dans la vallée de la Dyle, à Court-Saint-Etienne Centre, Wisterzée et Sart-Messire-Guillaume.

- Ces commerces ont pour vocation de satisfaire les besoins quotidiens de la population locale ou de passage. A Court-Saint-Etienne, la majorité des commerces est concentrée sur l'axe composé de l'avenue de Wisterzée et de la rue Henricot.
- Un noyau s'est également développé au niveau de l'avenue des Combattants et de la Chaussée de Bruxelles.
- La diversité commerciale est importante, mais on constate une concurrence avec les commerces installés à Court Village alors qu'au début du projet, l'objectif était d'installer à Court Village une offre complémentaire aux commerces existants.

D'une manière générale, à l'exception de Court Village, le cadre urbanistique du centre et l'état du bâti de certaines implantations laissent à désirer. Une rénovation progressive de l'espace public et des devantures commerciales améliorerait leur attractivité.

Il est à signaler que le Quatre Quarts, une coopérative à finalité sociale, est situé dans la gare de Court-Saint-Etienne. Cette coopérative mélange quatre activités (cantine, artisanat, librairie et ateliers), le tout en mettant en avant les producteurs locaux et les citoyens. Un espace intergénérationnel, de rencontres et d'échanges de savoirs dans un esprit « récup, local et de saison » sont également mis en place. Cette coopérative a donc un rôle important dans la vie culturelle et associative de la commune.

Notons aussi la présence, dans presque tous les villages, de tavernes ou cafés qui participent à la vie du village/quartier.

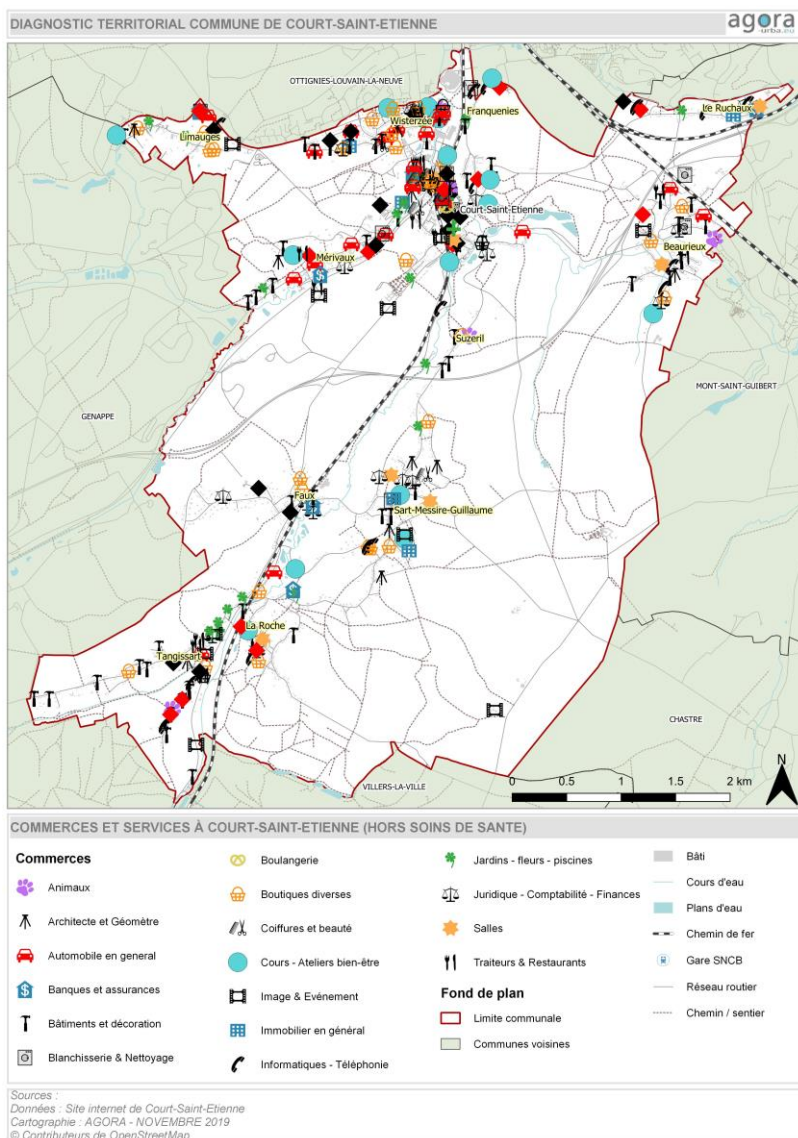
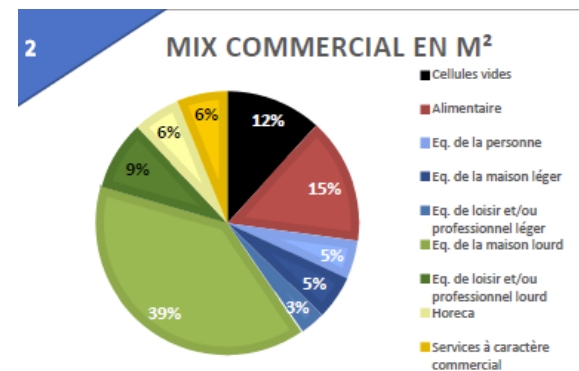


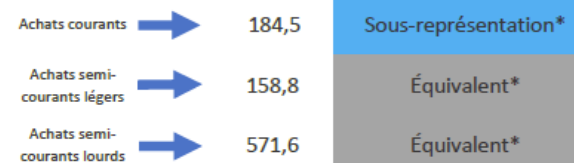
Figure 409 : Localisation des commerces et services dans le centre de Court Saint-Etienne (cartographie Agora)

Par ailleurs, selon les informations qui nous ont été fournies, une trentaine de commerce (ou indépendants) ont fermé ces dix dernières années (ou cessé leur activité) au niveau de l'axe Rue Emile Henricot et Avenue de Wisterzée. Les commerces les plus représentés sont ceux de l'alimentation (7) (boulangerie, boucherie, magasin bio,...). D'autres boutiques diverses (6) ont également fermé (chaussures, bijouterie, magasins d'antiquités, ...). Le troisième type de commerces ayant le plus fermés est le secteur Horeca (café et restaurants) avec 4 fermetures. Viennent ensuite les domaines des soins de santé (3) et coiffeur (3), des banques et assurances (2), du bien-être (1), de l'automobile (1), des services (soutien scolaire) (1) et d'agence d'intérim (1).

Selon l'analyse réalisée dans le cadre du renouvellement du Schéma régional de développement commercial (SRDC), l'évolution du nombre de commerces entre 2014 et 2017 est de +3,5% au total.



Analyse de l'équilibre commercial (m² / 1.000 habitants)



Le nombre des cellules vides répertoriés en 2017 était de 26 soit un taux très fort (29,5%).

5.1.7 ANALYSE SUBJECTIVE

L'OFFRE COMMERCIALE DANS LA COMMUNE RÉPOND-ELLE À VOS ATTENTES ?

Plus de la moitié des habitants (55,74%) de la commune de Court Saint-Etienne considèrent que l'offre commerciale répond à leurs attentes ; 36,27% la trouvent insuffisante et 7,99% des personnes interrogées ne donnent pas de réponse à cette question.

Les personnes interrogées ont répondu principalement en considérant l'offre de la commune, en complémentarité avec les pôles commerciaux avoisinants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et de Wavre.

5.1. L'offre commerciale dans la commune répond-elle à vos attentes ?

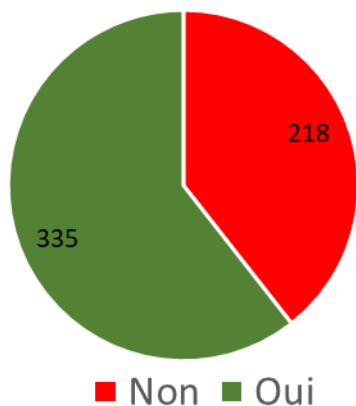


Figure 410 : Position des répondants par rapport à l'offre commerciale dans la commune de Court Saint-Etienne (553 réponses)

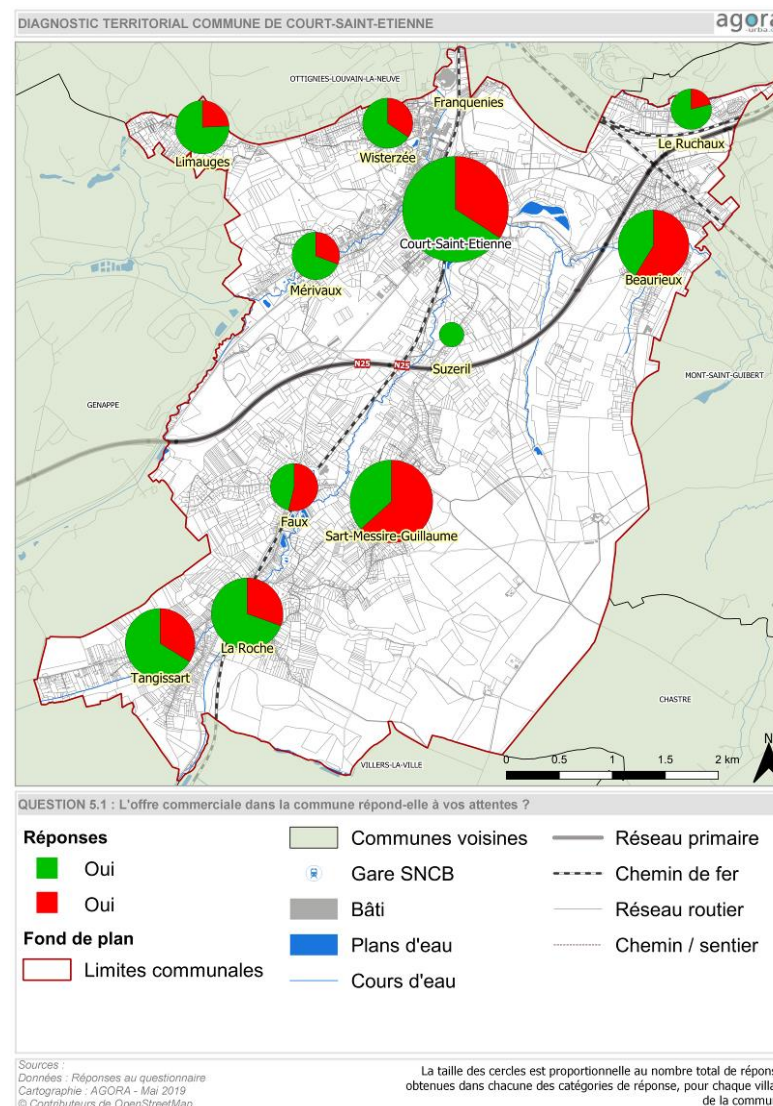


Figure 411: L'offre commerciale répond-elle à vos attentes ? Cartographie AGORA

QUEL TYPE DE COMMERCE FRÉQUENTEZ-VOUS ?

Les habitants de Court-Saint-Etienne fréquentent souvent plusieurs types de commerces. A l'exception des commerces qui concernent l'alimentation (96,13%), les répondant déclarent fréquenter également les commerces qui concernent l'équipement de la maison (31,55%), les services à la personne (29,15%), les commerces concernant la culture et les loisirs (21,03%) ainsi que les commerces pour l'équipement de la personne (16,05%). 10,89% des personnes interrogées ne donne pas de réponse précise par rapport au type de commerce qu'il/elle fréquente.

TYPE DE COMMERCE	NOMBRE DE RÉPONSES	% CITÉ.
ALIMENTAIRE	521	96,13%
EQUIPEMENT DE LA MAISON	171	31,55%
SERVICES À LA PERSONNE	158	29,15%
CULTURE/LOISIRS	114	21,03%
EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	87	16,05%
PAS DE RÉPONSE	59	10,89%

Concernant le type de commerce que les habitants souhaiteraient, selon leurs besoins, avoir dans leur commune, on observe qu'une grande partie des répondants réclame la promotion des commerces locaux (26,68%), une boucherie (21,28%) et une boulangerie (14,36%). Parmi les autres types de commerce mentionnés par les interrogés, on retrouve : le marchand de chaussures (1,86%), le traiteur (1,33%), le jardinier (1,06%), le marché hebdomadaire (0,80%), etc.

QUELS TYPES DE COMMERCE FRÉQUENTEZ-VOUS ?	NOMBRE	%
COMMERCE LOCAUX	101	20,08%
AUTRE	90	17,89%
BOUCHERIE	80	15,90%
BOULANGERIE	54	10,74%
RESTAURANT	27	5,37%
MAGASINS VÊTEMENTS	26	5,17%
EPICERIE	25	4,97%

QUELS TYPES DE COMMERCE FRÉQUENTEZ-VOUS ?	NOMBRE	%
POISSONNIER	24	4,77%
SUPERETTE	21	4,17%
MAGASIN BIO	21	4,17%
ARTISANS	13	2,58%
CAFÉ/TAVERNE	11	2,19%
BRASSERIE	10	1,99%

PENSEZ-VOUS QU'IL FAILLE DÉVELOPPER DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNE ?

Précisons ici qu'un nombre important de personnes semble associer « zone d'activités économiques » et « commerces », au sens large, incluant les commerces de proximité. Il faut donc considérer ces réponses avec précaution.

Les personnes s'y déclarant défavorables sont la majorité des répondants, soit 59,22%.

15,14% des personnes interrogées ne donnent pas de réponse précise à cette question.

5.4 Pensez-vous qu'il faille favoriser le développement de nouvelles zones d'activités économiques dans la commune?

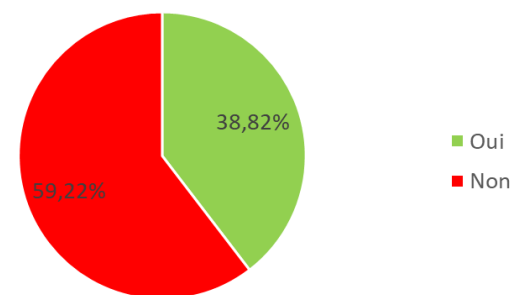


Figure 412 : Position des répondants par rapport à la pertinence du développement de nouvelles zones d'activités économiques (510 réponses).

La deuxième partie de la question évoque les raisons pour lesquelles les répondants considèrent qu'il faudrait favoriser le développement de nouvelles zones d'activités économiques dans la commune de Court Saint-Etienne.

Parmi les personnes interrogées, 24,87% estiment qu'il faudrait favoriser le développement de nouvelles zones d'activité pour la promotion des magasins de proximité et des commerces locaux, et 16,58% estiment que la création d'emploi est la raison principale. D'autres raisons sont proposées par les interrogés : l'attractivité de la commune, les problèmes de mobilité (stationnement, etc.), un manque général de zones d'activité dans la région ainsi que le besoin de limiter les déplacements.

POURQUOI ?	NOMBRE	%
PROMOTION DES MAGASINS DE PROXIMITÉ ET COMMERCE LOCAUX	48	24,87%
EXPLOITER LE POTENTIEL DU SITE	36	18,65%
CRÉATION D'EMPLOI	32	16,58%
RENDRE LA COMMUNE PLUS ATTRACTIVE	26	13,47%
PROBLÈME DE MOBILITÉ	20	10,36%
MANQUE DE ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	17	8,81%
LIMITER LES DÉPLACEMENTS	14	7,25%

Les personnes souhaitant voir se développer des nouvelles zones d'activités économiques (152 réponses), expriment leur désir de les voir s'installer prioritairement :

A QUEL ENDROIT ?	NOMBRE	%
DANS LE CENTRE	37	36,27%
RUE EMILE HENRICOT	17	16,67%
BEAURIEUX	10	9,80%
RUE WISTERZÉE	9	8,82%
LE LONG DE N25	7	6,86%
DEHORS DU CENTRE	7	6,86%
A PROXIMITÉ DE LA GARE	6	5,88%
LE PARC	5	4,90%
AVENUE COMBATTANTS	4	3,92%

Notons que la majorité des personnes interrogées ne donne pas de réponse quant à l'endroit où il faudrait favoriser le développement d'une potentielle zone d'activité dans la commune (plus que 74%).

Par ailleurs, une partie importante des répondants (18,42%) ne donne pas de réponse précise concernant l'endroit qu'il/elle propose.

EN TANT QU'INDÉPENDANT, RENCONTREZ-VOUS DES PROBLÈMES PARTICULIERS ?

Parmi les 13 réponses reçues, on observe que la majorité des répondants déclare comme problème principal l'accessibilité à leur entreprise (38,46%). Une certaine part parmi eux (15,38%) considère que les relations de voisinage sont aussi un problème particulier. 30,77% des répondants considèrent cependant qu'ils n'ont pas de problème particulier en tant qu'indépendant.

5.5 En tant qu'indépendant, rencontrez-vous des problèmes particuliers?

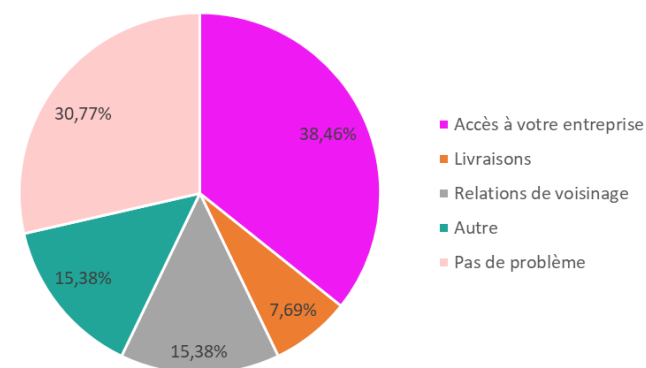


Figure 413 : Répartition des problèmes particuliers des indépendants dans la commune de Court-Saint-Etienne (13 réponses).

5.1.8 TABLEAU ATOUS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES

DOMAINES	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
EMPLOI	<p>Le taux d'emploi dans la commune de Court-Saint-Etienne est supérieur à celui de la Wallonie (57,7%) pour la même année.</p> <p>Diminution intéressante à la répartition des Demandeurs d'Allocation (DEDA).</p> <p>La proportion de demandeurs d'emploi inoccupés, selon la durée de leur inoccupation, montre une diminution importante entre les années 2018 et 2019</p> <p>La proportion du nombre de personne bénéficiant d'un RIS est faible et légèrement inférieure à la moyenne de la Province</p>		<p>Un revenu moyen par déclaration plus élevé que celui de la province ainsi que supérieur à celui de la Wallonie et de la Belgique dans son entité.</p> <p>Evolution positive à la répartition des postes salariés dans la commune des dernières années.</p> <p>Evolution positive pour les travailleurs indépendants.</p>	<p>Comparativement à la province, à la Région et au niveau national, Court-Saint-Etienne accueille une proportion importante des personnes avec des revenus faibles (<10.000€)</p>
AGRICULTURE	<p>Mesures agri-environnementales présente sur presque 35% du territoire agricole.</p> <p>Age moyen des agriculteurs peu élevé (comparaison entre 2000 et 2010).</p>	<p>Pas d'exploitation pratiquant l'agriculture biologique.</p>	<p>Intention de manger de manière plus locale, parfois bio.</p>	<p>Majorité des surfaces agricoles (91%) exploitées en location.</p> <p>Monoculture par année.</p>
SYLVICULTURE	<p>Grande surface boisée sur la commune (27%), parfois en zone Natura 2000.</p>			<p>La commune n'a pas de maîtrise sur 99% de ses surfaces boisées.</p>
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUE		<p>Absence d'un PAE dans la commune</p>	<p>Développer de nouvelles zones d'activité économique dans la commune.</p>	

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
COMMERCE ET AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES	Offre commerciale variable mais suffisante qui devrait répondre aux besoins de proximité des habitants.	Absence des certains services qui répondent aux besoins des habitants (boulangerie, boucherie, etc.)		
	Présence de Café et/ou taverne dans tous les hameaux	Le cadre urbanistique et l'état du bâti de certains commerces laissent à désirer		
	Une série des initiatives privées -type coopérative, qui animent et qui participent à la vie culturelle/associative/de la commune			

5.1.9 ENJEUX – RECOMMANDATIONS

Suite à l'analyse détaillée de ce chapitre, plusieurs recommandations peuvent être faites :

- ✎ GÉRER DE MANIÈRE DURABLE LES FORÊTS DU TERRITOIRE COMMUNAL, EN CONCERTATION AVEC LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS.
- ✎ INCITER LES AGRICULTEURS À METTRE EN PLACE PLUS DE MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES.
- ✎ PROMOUVOIR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.
- ✎ METTRE EN AVANT LES COMMERCES DE PROXIMITÉ (BOULANGERIE, BOUCHERIE, ...) OU EN TOUT CAS DE FAVORISER LEUR IMPLANTATION AINSI QUE D'AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE CERTAINS COMMERCES VIA UNE RÉNOVATION DE LA DEVANTURE OU DE L'ESPACE PUBLIC À PROXIMITÉ.
- ✎ ASSURER LA FONCTION FONDAMENTALE D'APPROVISIONNEMENT DE PROXIMITÉ DU NOYAU COMMERCIAL VIA DES INTERVENTIONS PUBLIQUES CIBLÉES.

5.2 TOURISME

5.2.1 PRÉAMBULE

OBJECTIFS

Les **objectifs** de ce chapitre sont :

- Faire un état des lieux de la fréquentation touristique de la Commune Court-Saint-Etienne, dans le contexte de la Région wallonne ;
- Présenter les points d'intérêt touristiques de la Commune de Court-Saint-Etienne ;
- Recenser les équipements touristiques existants.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Maison du Tourisme du Pays de Villers en Brabant wallon

<http://www.walhain.be/>

Patrimoine Stéphanois

<http://www.patrimoine-stephanois.be/>

Le Pays de Villers en Brabant wallon. Guide touristique

<http://www.stereotype.be>

Le site de la Direction de la stratégie touristique de la Région Wallonne

<http://strategie.tourismewallonie.be>

Site internet de la commune de Court-Saint Etienne

<http://www.court-st-etienne.be/>

En promenade à Court-Saint-Etienne, Itinéraires. Point d'intérêt. Guide des 14 promenades et description détaillée des 91 sites naturels et édifices remarquables indiqués sur notre carte. Le Patrimoine Stéphanois.

5.2.2 SYNTHÈSE

En matière de tourisme, nous pouvons faire les principaux constats suivants :

- Il y a plusieurs points d'intérêt touristique qui doivent être plus mis en valeur.
- Court-Saint-Etienne est une commune avec un patrimoine intéressant (religieux, commémoratif, historique, naturel, etc.).
- L'environnement naturel se caractérise par un relief varié émaillé d'une large gamme de paysages et de milieux ouverts à la promenade.
- L'offre en matière d'hébergement touristique est considérée relativement faible.

5.2.3 ANALYSE DÉTAILLÉE

5.2.3.1 L'ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

AU NIVEAU DE LA PROVINCE DU BRABANT WALLON

En 2016, les 20 attractions touristiques répertoriées par le CGT et WBT en Brabant wallon ont accueilli 1,9 millions de visiteurs ; soit 18,5% des visiteurs répertoriés dans l'ensemble des attractions wallonnes. Les pôles d'intérêt récréatif du Brabant wallon – Walibi, Aqualibi, Parc Aventure, Domaine du Bois des Rêves et Domaine provincial d'Hélécine – attirent 80% des visiteurs tandis que les 11 musées n'attirent que 17 % des visiteurs.

En 2014, la Province du Brabant Wallon est la dernière province wallonne en termes d'arrivées (262.703) et de nuitées (411.529). Depuis 2010, la tendance est à l'augmentation pour les arrivées et les nuitées.

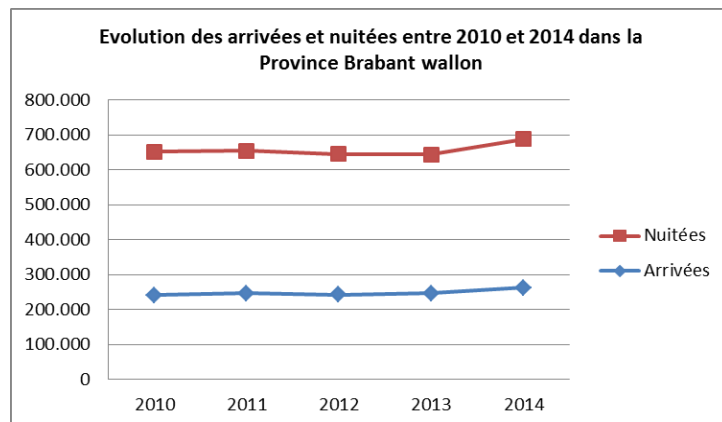


Figure 414 : Graphique de l'évolution des nuitées et arrivées entre 2010 et 2014 pour la Province de Brabant Wallon (Source : Wallonie tourisme CGT, graphique : Agora)

AU NIVEAU DE LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

L'offre en matière d'hébergement touristique sur le territoire de la commune de Court-Saint-Etienne peut être considéré comme **relativement faible**. En effet, on trouve sur le territoire trois grands hébergements à proximité de Louvain-la-Neuve et près du centre-ville de la Commune. A proximité de la Commune d'autres hébergements sont situés dans la région du Brabant wallon (Louvain-la-Neuve, Gembloux, etc.).

La commune compte une dizaine de restaurants, principalement répartis dans le centre-ville. On dénombre également des établissements de petite restauration (snacks, brasseries, etc.).

5.2.3.2 L'OFFRE TOURISTIQUE

AU NIVEAU DE LA PROVINCE DU BRABANT WALLON

Selon un document élaboré en concertation par le Commissariat Général au Tourisme (CGT) et Wallonie Belgique Tourisme (WBT), le Brabant wallon compte 20 attractions touristiques principales sur son territoire :

- 15 pôles d'intérêt culturel (musées et monuments historiques) ;
- 4 pôles d'intérêt récréatif (centres récréatifs et parcs et attractions nautiques) ;
- 1 pôle d'intérêt naturel (attraction « nature »).

Cela représente 6 % des attractions touristiques wallonnes. Ces 20 attractions principales en Brabant Wallon sont localisées sur la carte ci-dessous.

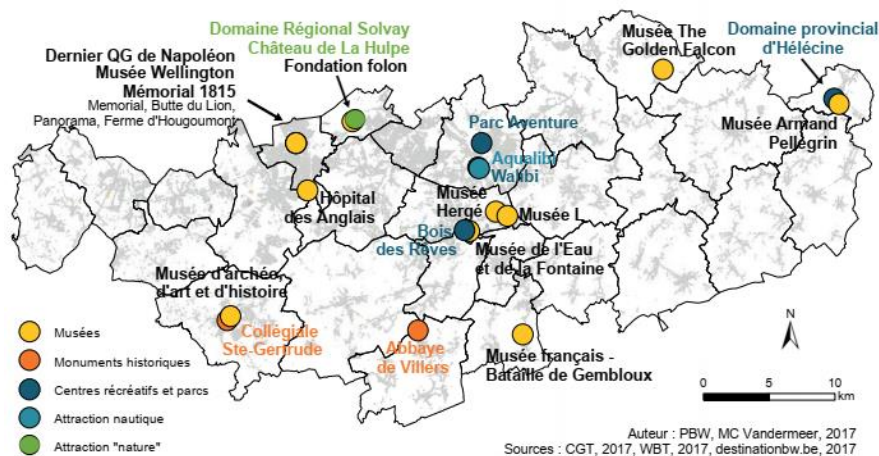


Figure 415. Les principales attractions touristiques en Brabant wallon

AU NIVEAU DE LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

LE PATRIMOINE NATUREL

Court-Saint-Étienne se caractérise par un relief varié émaillé d'une large gamme de paysages et de milieux ouverts à la promenade par un réseau précieux de sentiers et chemins.

Le Brabant sablo-limoneux est l'une des trois sous-régions des bas-plateaux de la moyenne Belgique. **Signalons aussi quelques arbres commémoratifs, dont l'intérêt réside plutôt dans leur rappel de dates historiques et qui ont été plantés à divers endroits de la commune.**

Sujet particulier pour la flore et faune l'inventaire des arbres et haies remarquables à Court-Saint-Etienne : un classement d'une douzaine de haies sur le territoire de Court-Saint-Etienne. A celui-ci s'ajoute le classement d'une soixantaine d'arbres dispersés dans toute la commune.

LES POINTS D'INTÉRÊT

Les points d'intérêt touristique à la Commune Saint-Etienne sont présentés dans le chapitre Patrimoine bâti

LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE DÉTENTE

Le territoire de la commune Court-Saint-Etienne propose de nombreuses activités sportives destinées aux touristes ou aux habitants. Nous reprenons ci-après les activités destinées plus spécifiquement aux touristes. Pour une liste exhaustive de toutes les infrastructures sportives disponibles, nous renvoyons le lecteur au chapitre « Equipements et services ».

PROMENADES, RAVEL ET RANDONNÉES VTT

L'inventaire continu des sentiers et chemins au départ des cartes de l'Atlas vicinal, les promenades à Court-Saint-Etienne dans le cadre de la mise en valeur et de la sauvegarde du réseau de chemins et sentiers de Court-Saint-Etienne, le

Patrimoine Stéphanois a élaboré un concept de promenade familiale de découverte des paysages et du patrimoine.

Avec le soutien de la Commune de Court-Saint-Etienne, le Patrimoine Stéphanois organise des balades pédestres à la découverte des patrimoines historiques, monumentaux, artistiques et naturels.

14 promenades sont organisées (sous une forme d'une carte IGN), les points d'intérêt et les sentiers publics :

- Promenade 1 : de la Chapelle aux sabots
- Promenade 2 : de la Cala
- Promenade 3 : de Franquenies
- Promenade 4 : du Ruchaux
- Promenade 5 : du Glori
- Promenade 6 : du Chenoy
- Promenade 7 : des Wignets
- Promenade 8 : du Sartrage
- Promenade 9 : de Chevlipont
- Promenade 10 : des Tombelles
- Promenade 11 : de Suzeril et de la Vallée de la Thyle
- Promenade 12 : des monuments du centre et de la vallée de l'Orne
- Promenade 13 : du pré-RAvel et chemin de la Filature (accessible PMR)
- Promenade 14 : de la Thyle au Chenoy

Toutes les promenades sont balisées et disponibles sur le site [CityTrail](#).

Dans le cadre du projet européen Leader II, des circuits VTT et des circuits pédestres ont été réalisés sur toute la commune grâce à des subsides européens. Une randonnée à vélo de 90km reliant 5 abbayes entre Chastre, Gembloux, Perwez, Jodoigne, Walhain et Villers-la-Ville est prévue.

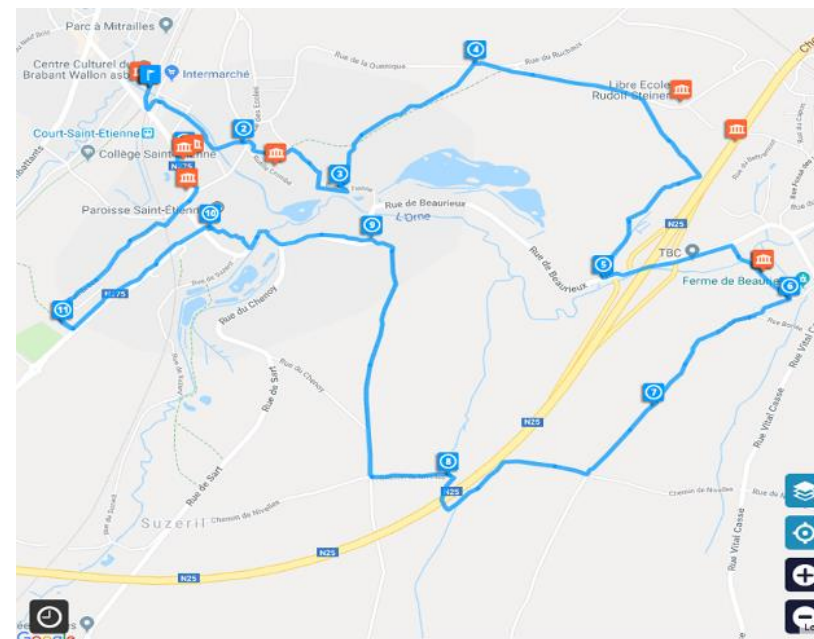


Figure 416. Exemple de parcours de marche autour de Court-Saint-Etienne

5.2.3.3 LES MAISONS DU TOURISME

Court-Saint-Etienne est une des cinq communes faisant partie de la Maison du Tourisme « Pays de Villers en Brabant wallon » avec Chastres, Mont-Saint-Guibert, Villers-la-Ville et Walhain. La Maison du Tourisme propose des dizaines de circuits au détour d'un chemin entre nature et culture.

Maison du Tourisme Pays de Villers en Brabant wallon

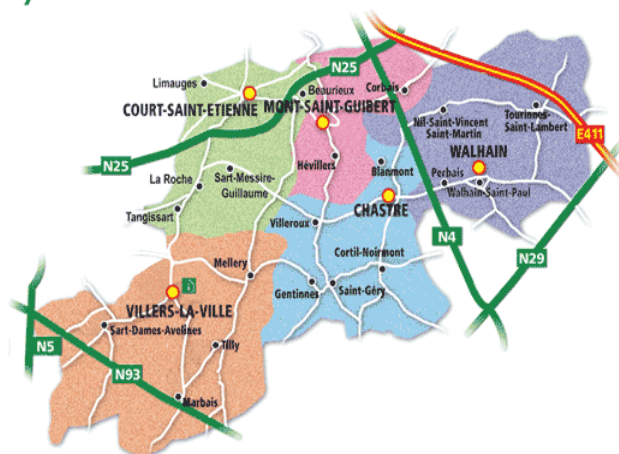


Figure 417 : La Maison du Tourisme Pays de Villers en Brabant wallon

5.2.4 TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le cadre naturel en général avec plusieurs points d'intérêt touristique.</p> <p>Un patrimoine intéressant (commémoratif, religieux, naturel, rural, etc.) à mettre en valeur.</p> <p>Les balades VTT et promenades.</p> <p>La présence d'une Maison du Tourisme.</p> <p>L'accessibilité géographique de la Commune (proximité de Bruxelles, Louvain-la-Neuve, etc.).</p> <p>L'ensemble des éléments du milieu physique : atouts pour les activités éducatives (découverte du paysage et de la nature) ainsi que touristiques (promenades, randonnées équestres, sport de plein air, etc.).</p>	<p>Aucune infrastructure d'accueil de grande capacité. Une offre en logements touristiques relativement faible.</p> <p>Très peu d'établissements HoReCa.</p> <p>Voiries très peu aménagées pour les cyclistes et manque de pistes cyclables.</p>	<p>Les richesses archéologiques constituent un capital à valoriser.</p> <p>Préserver et mettre en valeur le patrimoine commémoratif, culturel, historique, naturel et rural en général.</p> <p>Poursuivre le développement de l'activité touristique en vue d'inciter les touristes à séjourner plus longtemps dans la commune (équilibrer les axes de développement touristiques, augmenter l'offre d'hébergement...).</p> <p>Possibilité de développer le tourisme « vert » en partenariat avec d'autres communes.</p> <p>Le développement balades et activités autour du vélo.</p> <p>Créer des infrastructures en lien avec les réseaux Ravel : Horeca, location de vélos.</p>	

5.2.5 ENJEUX – RECOMMANDATIONS

Suite à l'analyse détaillée de ce chapitre, plusieurs recommandations peuvent être faites :

- ✎ PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE, COMMÉMORATIF, CULTUREL, HISTORIQUE, NATUREL ET RURAL EN GÉNÉRAL.
- ✎ POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE EN VUE D'INCITER LES TOURISTES À SÉJOURNER PLUS LONGTEMPS DANS LA COMMUNE (ÉQUILIBRER LES AXES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUES, AUGMENTER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT...).
- ✎ DÉVELOPPER LE TOURISME « VERT » EN PARTENARIAT AVEC D'AUTRES COMMUNES (CIRCUITS PROMENADES AVEC DES « POINTS DE REPOS »).
- ✎ LE DÉVELOPPEMENT BALADES ET ACTIVITÉS AUTOUR DU VÉLO (CRÉER DES INFRASTRUCTURES EN LIEN AVEC LES RÉSEAUX RAVEL : HORECA, LOCATION DE VÉLOS).

5.3 EQUIPEMENTS ET SERVICES

5.3.1 PRÉAMBULE

OBJECTIFS

Les objectifs sont :

- Identifier les équipements présents sur le territoire de la commune et présenter leurs principales caractéristiques ;
- Analyser les dynamiques, les enjeux et le développement à venir de ces équipements.

RÉFÉRENCES ET SOURCES DES DONNÉES

Site internet de la commune de Court-Saint-Etienne

<http://www.court-st-etienne.be>

Le Patrimoine Stéphanois

<http://www.patrimoine-stephanois.be>

Les associations de la Commune Court-Saint-Etienne

<http://www.court-st-etienne.be/loisirs/associations>

5.3.2 SYNTHÈSE

Les principaux constats à retenir en matière d'équipements et services sont les suivants :

- **Court-Saint-Etienne** dispose de centres scolaires diversifiés (écoles communales, spécialisées, supérieures, artistiques, etc.)
- Il y a un manque d'équipements de soins pour 3^{ème} âge (maisons de repos, résidences, etc.).
- Au niveau de la **santé**, Court-Saint-Etienne dispose d'une maison médicale (Thyle) et offre des soins de qualité accessibles. Deux grandes cliniques sont présentes à proximité de la commune (Clinique Saint-Pierre à Ottignies et la Polyclinique de Louvain-la-Neuve).
- Même si quelques projets d'extension sont en cours, les **infrastructures d'accueil de la petite enfance et des personnes âgées restent en manque de places.**
- Au niveau social, divers organismes répondent aux besoins des personnes en situation précaire, leur offre du travail et diverses aides sociales.
- Un Plan de Cohésion Sociale (PCS) d'une durée de 5 ans est en place depuis le 1^{er} mars 2014.
- **De nombreuses associations sportives sont actives au sein de la commune mais souffrent d'un manque d'infrastructures.**
- **En matière culturelle**, la commune de Court-Saint-Etienne dispose d'une bibliothèque accueille le Centre Culturel du Brabant wallon.

Etant donné les projections démographiques, il faudra veiller à ce que l'offre en équipements de service public soit suffisante pour répondre à la demande croissante.

5.3.3 PETITE ENFANCE

DANS LA PROVINCE DE BRABANT WALLON

L'ONE définit les besoins des communes du Brabant wallon en infrastructures de la petite enfance. Court-Saint-Etienne fait partie des communes dont les besoins sont moyens (critères ne correspondant ni aux besoins faibles ni aux besoins forts) à forts (c'est-à-dire là où le taux de couverture est inférieur à 31,3 %, la moyenne wallonne).

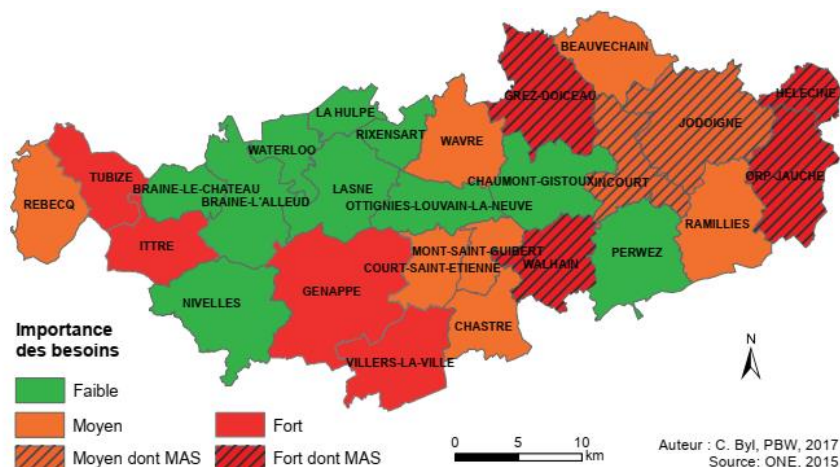


Figure 418. Echelle des besoins pour l'accueil de la petite enfance en Brabant wallon

DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

La commune de Court-Saint-Etienne présente un taux de couverture compris entre 30 et 50 %.

Plus de 80 % de l'offre des milieux d'accueil implantés dans la commune de Court-Saint-Etienne est de type familial. Cela concerne encore 50 % de l'offre dans les communes d'Orp-Jauche, Villers-la-Ville et Ittre, soit uniquement des

communes peu denses et peu étendues spatialement. Toutes les autres communes offrent majoritairement un accueil collectif.

Dans la commune de Court-Saint-Etienne, les services rendus à la petite enfance au niveau communal sont les suivants :

La crèche communale les "P'tits Modèles"

Suite à la création fin 2017 d'une crèche de 42 lits subsidiés au sein de Court Village, en remplacement de la Maison communale d'accueil de la petite enfance et aux difficultés financières du CPAS, la Commune a repris début 2018 l'ensemble de la gestion de l'accueil de la petite enfance.

Il est rapidement apparu que cette matière exigeait une tutelle et un accompagnement complémentaire. Cette situation justifie la création d'un échevinat dédié.

La Commune entend mener une politique active en matière de petite enfance et tirer parti de toutes les opportunités existantes et qui se présentent en matière de création de nouveaux lieux d'accueil.

La politique de collaboration avec l'ONE, notamment en matière de consultation des nourrissons, sera poursuivie et dans la mesure du possible renforcée³⁴.

Le Service des Accueillant(e)s d'Enfants conventionné(e)s

Ce service accueille en permanence environ 80 enfants. Une équipe de 22 personnes ouvre ses portes du lundi au vendredi à ces jeunes enfants (de 1 mois à 3 ans) pendant les heures de travail et/ou de formation de leurs parents. Le service a reçu l'attestation de qualité exigée par l'ONE sur base du projet d'accueil.

³⁴ Source : Déclaration politique générale

5.3.4 ENFANCE ET JEUNESSE

LA CHALOUBE J COURT

La Chaloupe J Court, service jeunesse de la Commune de Court-Saint-Etienne, constitue un partenariat entre l'ASBL « La Chaloupe » (service d'aide aux jeunes et aux familles) et la Commune de Court-Saint-Etienne.

- La Chaloupe AMO, est un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française. Il s'adresse aux jeunes et à leurs familles.
- La Chaloupe J Court est un espace d'accueil, de rencontre, de créativité et d'expression qui vise à l'épanouissement du jeune dans son milieu de vie afin de prévenir toute rupture entre celui-ci et son environnement.

La Chaloupe propose une multitude de projets collectifs et individuels tels le soutien scolaire, "l'Eté solidaire", des voyages de rencontres interculturelles. A Court-Saint-Etienne, elle s'occupe principalement de coordonner le projet du Conseil communal des Enfants, l'école des devoirs "Court Pouce", d'être présente dans les quartiers et les écoles et accueille les jeunes dans ses bureaux pour les accompagner dans leurs projets.

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS DE COURT-SAINT ETIENNE

L'école donne la possibilité aux enfants entre 10 et 12 ans (5ème primaire) d'être présenté aux élections du CCE et offre de formations citoyennes, de projets et de rencontres durant les 2 années de mandat. Des réunions tous les deux mois durant l'année académique sont organisés, la mise en place de projets citoyens ainsi qu'un engagement sans faille.

UNE ÉCOLE DES DEVOIRS : LE COURT POUCE

Le Court Pouce vise à aider les enfants du premier primaire au sixième primaire dans leur scolarité et leur épanouissement global. Le Court Pouce n'aura plus lieu dans les écoles, mais à deux autres endroits dans Court-Saint-Etienne :

- Local Sart 10 : rue de l'Église de Sart, n°10, Sart-Messire-Guillaume à Court-Saint-Etienne. Priorité aux élèves des écoles de Sart-Messire-Guillaume et Tangissart le lundi et mardi.
- Local Quatre-quarts à CSE : rue Emile Henricot, n°61 à Court-Saint-Etienne. Priorité aux élèves des écoles de la Gare, du Collège-Saint-Etienne et de Wisterzée.

L'école des devoirs accueille les enfants entre 16h et 18h les lundis et mardi au local Sart 10 et les jeudis entre 16h et 18h au local Quatre-quarts. Les mercredis entre 13h30 et 16h au local Sart 10 et les mardis entre 16h et 18h au local Quatre-quarts.

5.3.5 ENSEIGNEMENT

DANS LA PROVINCE DE BRABANT WALLON

Les écoles de l'enseignement libre sont globalement bien réparties sur l'ensemble du territoire provincial. Les communes accueillant le plus d'élèves de ce réseau d'enseignement sont Wavre, Braine-l'Alleud, Nivelles et Ottignies-LLN.

L'enseignement de la FWB n'est dispensé que dans des écoles implantées dans les polarités – régionales et provinciales – du Brabant wallon.

Les plus importantes concentrations d'élèves de ce réseau sont Ottignies-LLN, Nivelles et Waterloo.

Finalement, l'enseignement provincial est dispensé dans les écoles implantées dans six communes : Nivelles, Wavre, Tubize, Jodoigne, Court-Saint-Etienne et La Hulpe.

DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

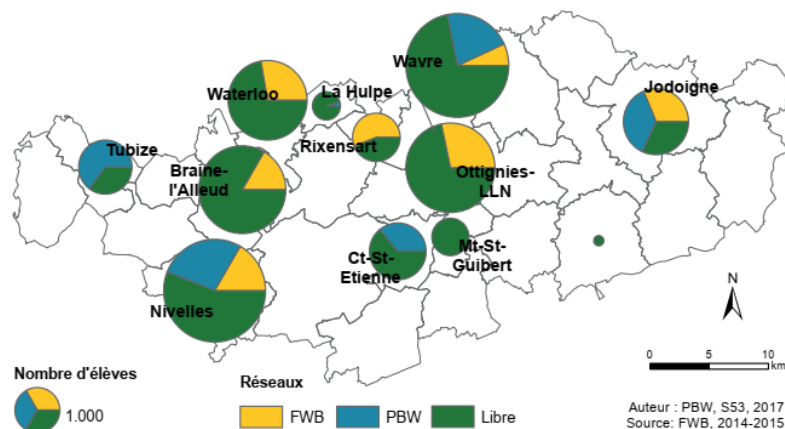


Figure 419 : Répartition par commune des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire en Brabant wallon selon le réseau

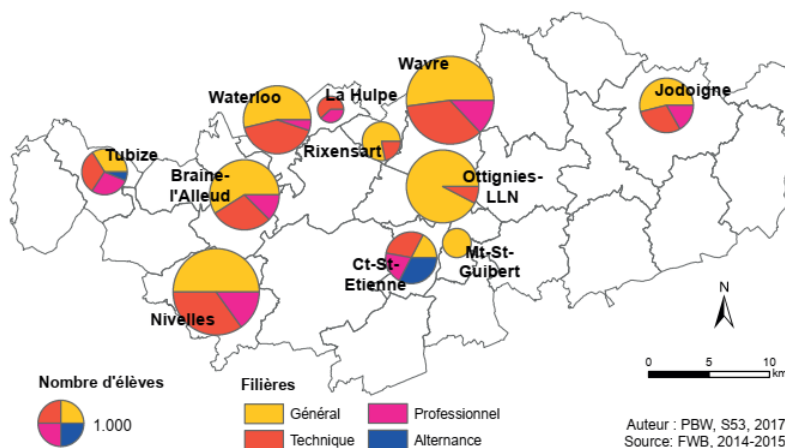


Figure 420 : Répartition par commune des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire en Brabant wallon selon la filière

Au sujet du fondamental communal, au cœur de la Commune il y a 7 implantations au service de la population.

- **Collège Saint-Etienne** – enseignement libre catholique **Section maternelle & primaire (2 implantations).**
- **Ecole communale fondamentale du centre** – Ecole francophone de l'accueil à la 6^{ème} primaire dont une implantation à son projet pédagogique basé sur les intelligences multiples d'Howard Gardner (**2 Implantations : Ecole de la rue de Suzeril et Ecole de la gare**)
- **Ecole communale fondamentale de Sart-Messire-Guillaume** – école dès l'accueil avec immersion en anglais de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire.
- **Ecole communale fondamentale de Tangissart** – éveïl à l'anglais de la 1^{ère} maternelle à la 6^{ème} primaire (**2 Implantations : école maternelle Rue de Villers et école primaire rue Notre Dame**).
- **Ecole communale fondamentale de Wisterzée** – immersion en néerlandais dès la 3^{ème} maternelle (**2 implantations, à Wisterzee et Neufbois**)

Une des particularités de la commune de Court-Saint-Étienne est de proposer **quatre autres types d'enseignement** :

- **CEFA** – enseignement professionnel en alternance (mi-temps école et mi-temps travail).
- **Collège Saint-Etienne** – enseignement général de transition (dans les deux implantations CSE-HAY) (observation, orientation et détermination), enseignement technique de transition (éducation physique) (CSE uniquement) et enseignement technique de qualification (2^{ème} degré : arts appliqués et secrétariat/tourisme et 3^{ème} degré : technicien en infographie et de bureau).
- **Institut te**
- **chnique provincial** – enseignement générale, technique de transition, technique de qualification, enseignement professionnel de qualification.

ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

La libre Ecole Rudolf Steiner – enseignement libre non confessionnel – pédagogie S. Waldorf.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

La commune de Court-Saint-Etienne compte aussi une école d'enseignement spécialisé (« les papillons ») : l'établissement fondamental spécialisé de la Communauté française avec trois types d'enseignement : 1, 3 et 8.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

L'académie intercommunale de musique, de danse et des arts de la parole de Court-Saint-Etienne et Ottignies-Louvain-la-Neuve en partenariat avec l'Athénée Royal de Rixensart (option théâtre), le lycée Martin V à Louvain-la-Neuve (option théâtre ou danse) et l'Institut Technique Provincial à Court-Saint-Étienne (option transdisciplinaire (musique, danse, théâtre, arts plastiques)) avec un diplôme de fin d'études secondaires donnant accès à tous types d'enseignements universitaires ou supérieurs.

PROMOTION SOCIALE

L'enseignement de promotion sociale s'adresse aux adultes qui souhaitent suivre des formations de niveau d'enseignement secondaire ou supérieur, au terme desquelles des titres reconnus (certificats et diplômes) sont délivrés.

Il y a cinq instituts ou centres de promotion sociale comptant 7 implantations dans le Brabant wallon. Plus particulièrement, les établissements sont implantés dans les communes de Braine-l'Alleud, Nivelles, Rixensart, Wavre, Ottignies-LLN, Jodoigne et Court-Saint-Etienne.

Ces établissements accueillent de l'ordre de 15.000 étudiants (2014-2015) dont 57 % suivent une formation de niveau secondaire et 43 % de niveau supérieur. Les sections les plus prisées sont l'économie (56%), les sciences appliquées (22%) et les services aux personnes (9%).

5.3.6 3ÈME ÂGE

Il existe deux principaux types d'établissements d'accueil des personnes âgées agréées par la Région wallonne.

- **La maison de repos (MR)** qui est un établissement destiné à l'hébergement de personnes âgées. Ces personnes y ont leur résidence habituelle et y bénéficient, en fonction de leur dépendance, de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et de soins infirmiers ou paramédicaux ;
- **La maison de repos et de soins (MRS)** qui est une maison de repos qui, en plus, organise la dispensation d'un ensemble de soins permettant de raccourcir le séjour en hôpital ou de l'éviter.

Deux autres types d'accueil des personnes âgées existent également mais ne représente que 4 % de l'offre en Brabant wallon. Il s'agit :

- **Des résidences – services** qui sont des logements adaptés permettant une vie indépendante ;
- **Des centres d'accueil de jour** qui permettent de courts séjours de revalidation ou de soins ponctuels.

Cinq communes brabançonnnes wallonnes ne comptent aucune infrastructure d'accueil des personnes âgées dont Court-Saint-Etienne fait partie.

Il en ressort que l'importance des besoins en accueil des personnes du 3^{ème} âge est fort à Court-Saint-Etienne que ce soit en terme de maison de repos (MR) que de maisons de repos et de soins (MRS).

L'offre est dominée par le secteur commercial et ce, principalement dans les communes du centre-sud de la province, rendant particulièrement difficile l'accès à une place pour la population des communes d'Ottignies-LLN, Court-Saint-Etienne et Villers-la-Ville dont les revenus sont comparativement plus faibles qu'ailleurs.

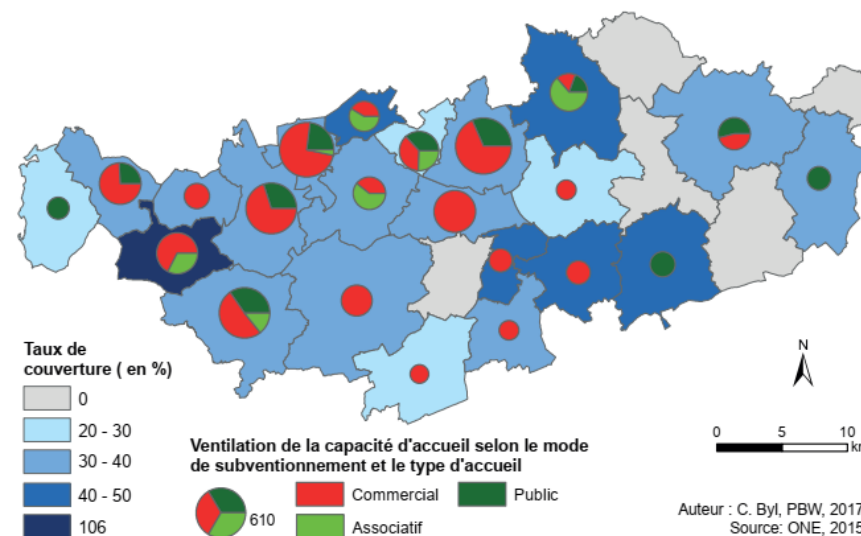


Figure 421. Accueil des personnes âgées en Brabant wallon

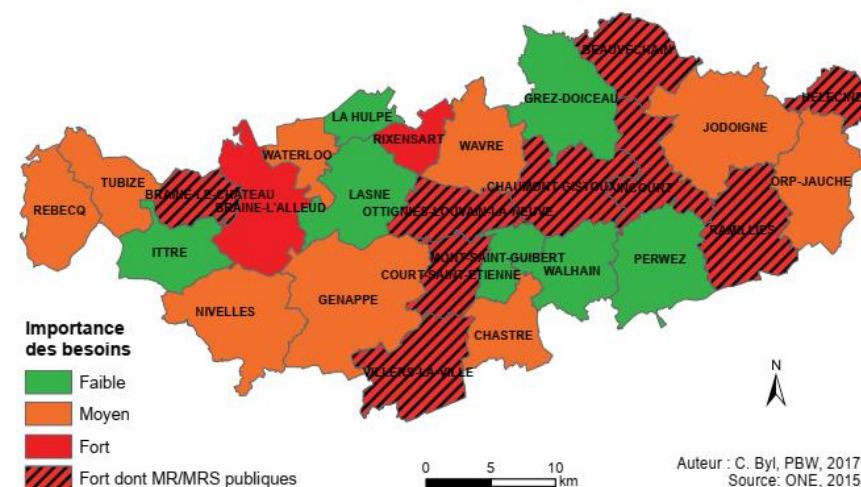


Figure 422. Echelle des besoins pour l'accueil des personnes âgées en Brabant wallon

La construction d'une maison de repos publique est à l'étude et des solutions alternatives doivent être trouvées en collaboration avec d'autres communes et/ou avec le secteur privé. Un projet a été lancé pour une **Maison de Repos et de Soins** à Genappe pour quatre communes Genappe, Villers-la-Ville, Les Bons Villers et Court-Saint-Étienne de 100 à 120 lits. (Aucune de ces communes ne disposent de maison de repos publique).

Deux pistes existent et les contacts sont réguliers. Elles doivent être entretenues et amplifiées. Par-delà la création d'une maison de repos, le maintien à domicile dans de bonnes conditions doit être privilégié et ce dans le respect de la dignité de la personne et de ses conditions de vie.

Les objectifs exprimés lors de la Déclaration politique générale sont :

- Terminer la transformation du « home Libouton » en 7 appartements publics à destination des personnes âgées, comprenant une salle polyvalente au rez-de-chaussée destinée aux loisirs des aînés ;
- Maintenir le service et la qualité des repas sur roues, servis à domicile ;
- Adapter le nombre d'aides familiales pour venir en aide aux personnes souhaitant rester chez elles ;
- Maintenir et favoriser la centrale des moins mobiles du CPAS et le taxi senior ;
- Maintenir l'espace public numérique (EPN) à la bibliothèque pour permettre à tous d'utiliser les moyens informatiques et de se familiariser avec tous les nouveaux modes de médias ;
- Poursuivre les activités bien ancrées, telles le goûter des rois et les voyages de découverte et d'agrément.

5.3.7 LES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

La Commune Court-Saint-Etienne ne compte pas d'établissement destiné aux personnes malades ou handicapées, excepté le home d'accueil de l'Etat de la rue Delfaque.

Toutefois, la commune voisine d'Ottignies-Louvain-la-Neuve compte quatre institutions spécialisées dans ce domaine. On peut aussi mentionner en outre deux institutions de psychiatrie infantile : la Petite Maison à Chastre et un institut à Mont-Saint-Guibert.

Le Service d'Accompagnement de la Personne handicapée de l'ISBW (Intercommunale social du Brabant Wallon) est situé à Braine-l'Alleud.

Le service est subventionné par l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (A.W.I.P.H.) pour les personnes en situation de handicap (mental, physique ou sensoriel) reconnue par l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées) afin de fournir d'un soutien concernant l'intégration sociale et/ou professionnelle.

Notons par ailleurs que la Province de Brabant wallon accorde une subvention de fonctionnement aux demandeurs qui organisent des activités de mise au travail de personnes porteur de handicaps en Brabant wallon et dont le siège social se situe en Brabant wallon.

5.3.8 ASSISTANCE ET ACCUEIL SOCIAL

Au niveau social, divers organismes répondent aux besoins des personnes en situation précaire, leur offrent du travail, un logement et diverses aides sociales. La liste exhaustive des infrastructures est reprise dans un guide social, disponible pour tous les citoyens.

DIFFÉRENTS TYPES DE SERVICES SOCIAUX SONT PROPOSÉS À COURT-SAINT-ETIENNE :

NOM/TYPE	DESCRIPTION
CPAS (CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE) DE LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE (RUE DEFALQUE, 4)	<p>Le CPAS est l'acteur central des services sociaux à l'échelle de la commune. Son fonctionnement est régi par la loi organique du 8 juillet 1976 concernant les Centres Publics d'Aide Sociale, modifiée par la loi du 7 janvier 2002, article 2 concernant les Centres Publics d'Action Sociale. Le fondement de son action repose sur le principe que toute personne a droit à l'aide sociale. Il assure aux personnes et aux familles de Court-Saint-Etienne, sans distinction d'âge, de nationalité ou de ressources, l'aide due par la collectivité. Cette aide est de type palliatif, curatif ou préventif, elle peut être matérielle, sociale, médicale ou psychologique. Le CPAS organise plusieurs services destinés aux personnes âgées : animations, repas chauds à domicile, assistance. Le CPAS fournit aussi une assistance sociale par les biais d'aides ménagères, d'aides familiales ou de soins à domicile.</p> <p>Voici une liste des différents services proposés par le CPAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service Social Général • Aide à la gestion budgétaire • Service médiation de dettes • Economiser l'énergie • Service logement • Aide à l'insertion socio-professionnelle • Ateliers (Cuisine et Jardin) • Ecoute et accompagnement des victimes • Permanence juridique • Permanence psychologique • Ecrivain public • Sour'Dimension
SERVICE D'URBANISME ET LOGEMENT	Traitement des services du logement : ancrage communale du logement, inventaire logements inoccupés et publics, inventaire parcelles non bâties, information relative aux logements, aide à l'obtention de primes régionales, etc.

NOM/TYPE	DESCRIPTION
SERVICES SENIORS	<p>Le Service Seniors du C.P.A.S. a pour mission d'organiser et de développer des services favorisant le maintien à domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les aides-familiales peuvent intervenir auprès des personnes en difficulté pour les aider à accomplir les actes de la vie quotidienne. Une convention a été conclue par le C.P.A.S. avec l'A.S.D., la C.S.D. et l'I.S.B.W. Info au Service Seniors. • Le Service d'aide-ménagère* : L'aide-ménagère assure une aide à l'entretien ménager du logement auprès de tout Stéphanois en perte d'autonomie (âgé de plus de 65 ans, handicapé à au moins 66% ou temporairement en situation de difficulté). • La Buanderie Sociale* / Assure sur le site Libouton, la prise en charge complète de votre lessive : lavage – séchage – repassage. Prise et dépôt à domicile pour toute personne connaissant un problème de mobilité. • Les Repas sur Roues* : Les repas vous sont livrés à domicile, • La Centrale des Moins Mobiles (CMM)* : Moyennant une cotisation annuelle (10€) et une indemnisation des frais de trajet, des chauffeurs bénévoles vous conduiront aux diverses destinations de votre choix : visites familiales, médicales, rdv dentiste ou coiffeur, démarches administratives,...Ce service s'adresse, par priorité, aux Stéphanois moins mobiles de plus de 65ans, dont les revenus sont inférieurs à 2x le revenu d'intégration. • Consultance gérontologique gratuite sur rendez-vous • Après-midis ludiques « Jeux de société » • Excursion annuelle des Stéphanois Seniors moins mobiles. • Maisonnettes : Les 11 maisonnettes du Clos du Puits (site Libouton) accueillent les personnes répondant à des conditions bien déterminées d'âge et de domicile, mais aussi dont la situation socio-économique ou le logement qu'elles occupent au moment de la demande ne leur permettent plus – ou ne leur permettra plus à brève échéance – de mener une existence conforme à la dignité humaine. • Appartements d'insertion pour Seniors : En cours d'année 2019, 7 appartements seront aménagés au sein du bâtiment Libouton. Leurs locataires répondront aux mêmes conditions que les maisonnettes, tout en bénéficiant d'un accompagnement social spécial.

NOM/TYPE	DESCRIPTION
AIDE ALIMENTAIRE PAROISSIALE	<p>L'Aide alimentaire de Court-St-Etienne a été créée à l'initiative de la paroisse il y a plus de 30 ans et fait partie des œuvres paroissiales.</p> <ul style="list-style-type: none">• reconnue par les Banques Alimentaires de Belgique.• ne reçoit aucun subside mais vit et aide grâce aux denrées reçues du FEAD (fonds européens d'aide aux démunis), de la Banque alimentaire Bruxelles/Brabant, des grandes surfaces, des écoles et des paroisses de l'unité pastorale.• les rentrées d'argent proviennent de dons de particuliers, des activités tels les concerts, le théâtre et les marches Adeps.• vient en aide aux plus démunis, en collaboration avec le CPAS de Court.

5.3.9 SOINS DE SANTÉ

5.3.9.1.1 DANS LA PROVINCE DE BRABANT WALLON

CENTRES HOSPITALIERS

Le Brabant wallon accueille cinq hôpitaux généraux – dont deux mono-spécialisés – et trois hôpitaux psychiatriques sur son territoire. Il n’y a par contre aucun hôpital universitaire dans la province. Pour autant, l’UCL fait partie des trois groupes dont dépendent les hôpitaux psychiatriques.

Trois des cinq hôpitaux généraux sont implantés dans les communes de Nivelles, Braine-l’Alleud et Ottignies-LLN ; soit des communes de l’ouest et du centre de la province.

Les deux hôpitaux généraux mono-spécialisés sont localisées dans les communes de Waterloo et de Wavre. Le premier est spécialisé en neuro-psychiatrie pour adultes tandis que le deuxième est spécialisé dans la réadaptation (locomotrice, neurologique, cardio-pulmonaire et polypathologie) et les soins palliatifs et de confort.

Enfin, les trois hôpitaux psychiatriques sont implantés dans les communes de Braine-l’Alleud, Ottignies-LLN et Chastre ; le dernier n’accueillant que des enfants et des adolescents.

En ce qui concerne les centres médicaux, le groupe CHIREC en dispose de trois : deux à Bruxelles et un troisième récemment ouvert dans le Brabant wallon, à Nivelles.

La Clinique Saint Pierre d’Ottignies a également développé plusieurs polycliniques et centres médicaux. Ceux-ci sont notamment implantés dans les communes de Jodoigne, Wavre et Ottignies-LLN. La Clinique Saint-Pierre à Ottignies totalise 33.000 admissions aux urgences, ce qui fait d’Ottignies l’une des plus grosses salles d’urgences en Wallonie. Cet établissement propose des consultations pour les soins palliatifs, dons d’organes, aide à domicile, etc. La Clinique est actuellement totalement saturée. Une nouvelle aile (5 étages, 7000 m²) sur le parking dit « des infirmières », à droite de l’entrée principale est en projet.

La Polyclinique de Louvain-la-Neuve propose des consultations en plein cœur de Louvain-la-Neuve. La polyclinique de Louvain-la-Neuve s’étend sur une surface de 1000m². Elle comporte 13 cabines de consultations dans plusieurs spécialités. Une salle y est réservée aux actes techniques (endoscopie...), une autre aux prélèvements. Des appareils d’imagerie médicale (radiologie conventionnelle, échographie) et de densitométrie viennent d’être installés.

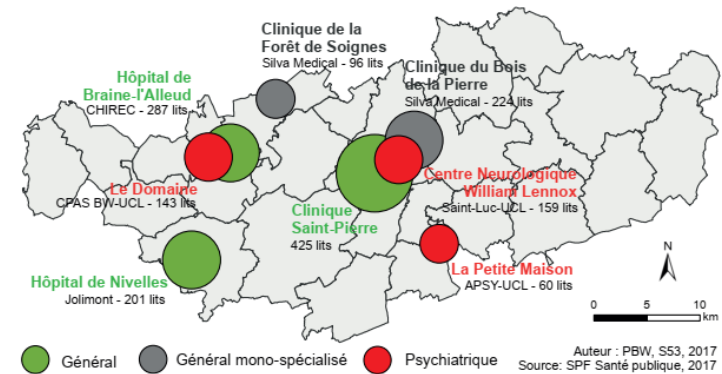


Figure 423. Les hôpitaux du Brabant wallon disposant de lits agréés

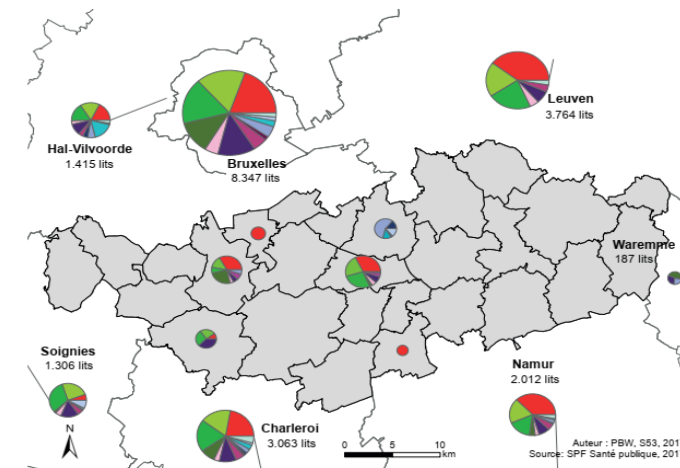


Figure 424. L’offre en services hospitaliers en Brabant wallon et dans les arrondissements limitrophes

L'ACCÈS AUX POSTES MÉDICAUX DE GARDE

Le Brabant wallon compte trois postes médicaux de garde – spatialement bien répartis – sur son territoire. Plus particulièrement, ils sont implantés dans les communes de Braine l'Alleud, Louvain-la-Neuve et Jodoigne et sont fonctionnels depuis novembre 2016.

Ces postes médicaux sont une alternative à l'organisation classique des gardes par les médecins généralistes au sein des communes du Brabant wallon les weekends et les jours fériés.

- En effet, pour tout problème médicalement justifié – qui ne peut être reporté aux heures d'ouverture habituelles du cabinet du médecin traitant et qui ne relève pas des urgences hospitalières – plutôt que de se rendre dans l'un des cabinets des médecins de garde, les patients se rendent en consultation dans l'un des trois postes médicaux.
- Cela permet d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des médecins tout en garantissant aux patients un accès continu à la médecine de première ligne malgré la diminution du nombre de médecins généralistes dans la province.

En moyenne, les Brabançons wallons doivent parcourir moins de 15 kilomètres (distance euclidienne) pour pouvoir consulter un médecin généraliste de garde.

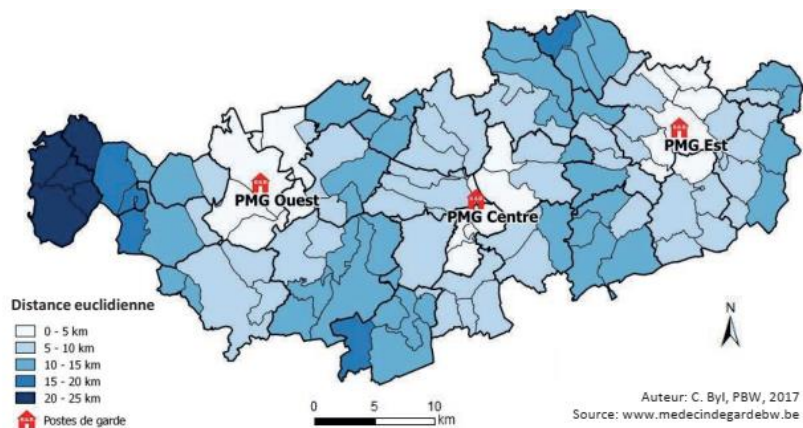


Figure 425. Accès aux postes médicaux de garde en Brabant wallon

LA DENSITÉ DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Selon les données récoltées auprès des cercles de médecins généralistes par l'AViQ – organisme d'intérêt public autonome gérant notamment les compétences de la santé et du bien-être en Wallonie – il y avait, **en 2016, 3.467 médecins généralistes actifs en Wallonie dont 366 en Brabant wallon, soit 10,6 % du total.**

La commune de Court-Saint-Etienne présente une densité de médecins relativement élevée comprise entre 93,3 ETP par 100.000 habitants. Ce qui place la commune dans les 11 communes du Brabant wallon qui ne sont pas considérées en pénurie de médecins généralistes (moyenne provinciale de 84,2 ETP).

Court-Saint-Etienne semble donc présenter des besoins proportionnellement moins importants qu'ailleurs au même titre que les communes d'Ottignies-LLN, Mont-Saint-Guibert, Jodoigne et Perwez.

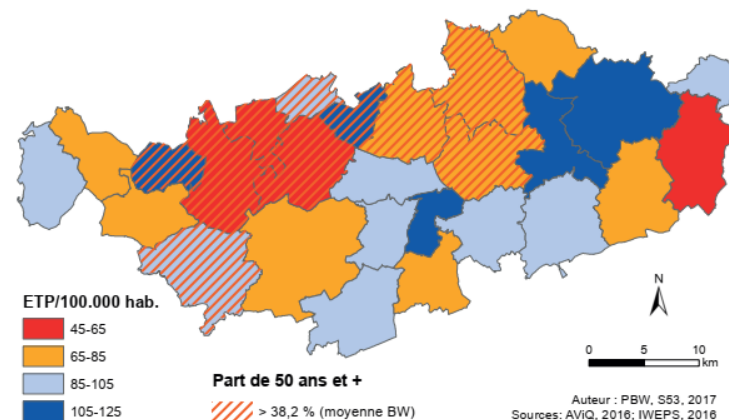


Figure 426. Densité de médecins généralistes en Brabant wallon

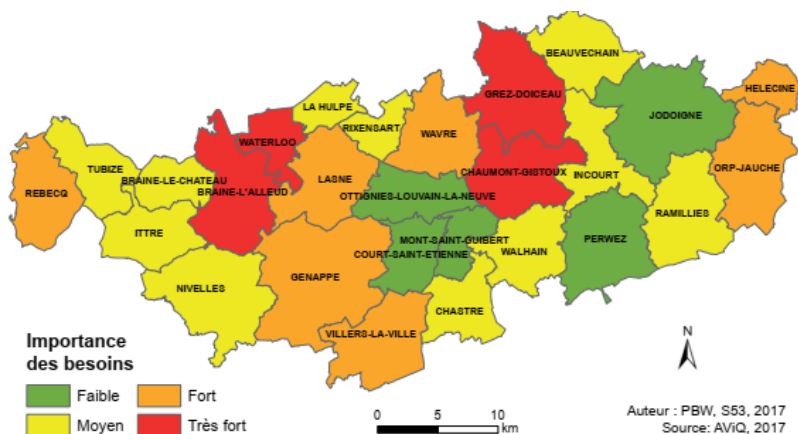


Figure 427. Echelle des besoins en médecins généralistes en Brabant wallon

COURT-SAINT-ETIENNE

LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE NE DISPOSE PAS D'INSTITUTION HOSPITALIERE. LA COMMUNE EST NEANMOINS DANS L'AIRES D'INFLUENCE DE LA CLINIQUE SAINT-PIERRE A OTTIGNIES QUE L'ON PEUT REJOINDRE EN QUELQUES MINUTES. IL N'EXISTE PAS D'ETABLISSEMENT COMPARABLE DANS UN RAYON DE 20 KM.

La clinique Saint-Pierre a établi un centre de consultation (« La Courtille », rue E. Henricot) qui traite des cas de difficultés psychologiques.

La Croix-Rouge a ses locaux à Ottignies, dans les locaux rénovés de l'ancienne tannerie de Mousty.

La maison médicale de la Thyle en plein centre offre des soins de qualité accessibles pour les stéphanois.

L'offre de soins médicaux de la commune est également représentée par un certain nombre de praticiens libéraux. On recense ainsi : 23 médecins généralistes (dont 3 pratiquants au sein de la Maison Médicale de la Thyle), 1 ORL, 1 cardiologue, 2 pédiatres, 1 gynécologue et 4 dentistes, 1 ophtalmologue, plusieurs psychologues etc. A cela s'ajoute 14 kinésithérapeutes.

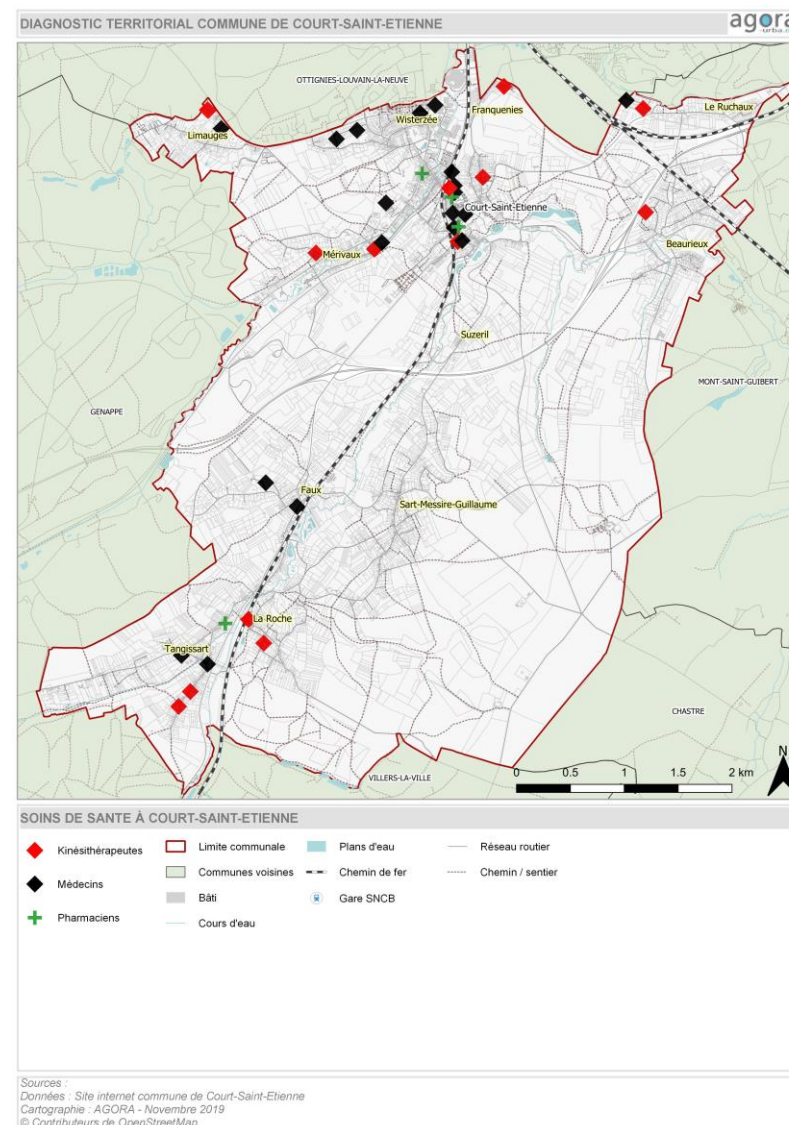


Figure 428 : Répartition des médecins et des kinésithérapeutes sur le territoire de Court-Saint-Étienne, source administration communale, cartographie AGORA

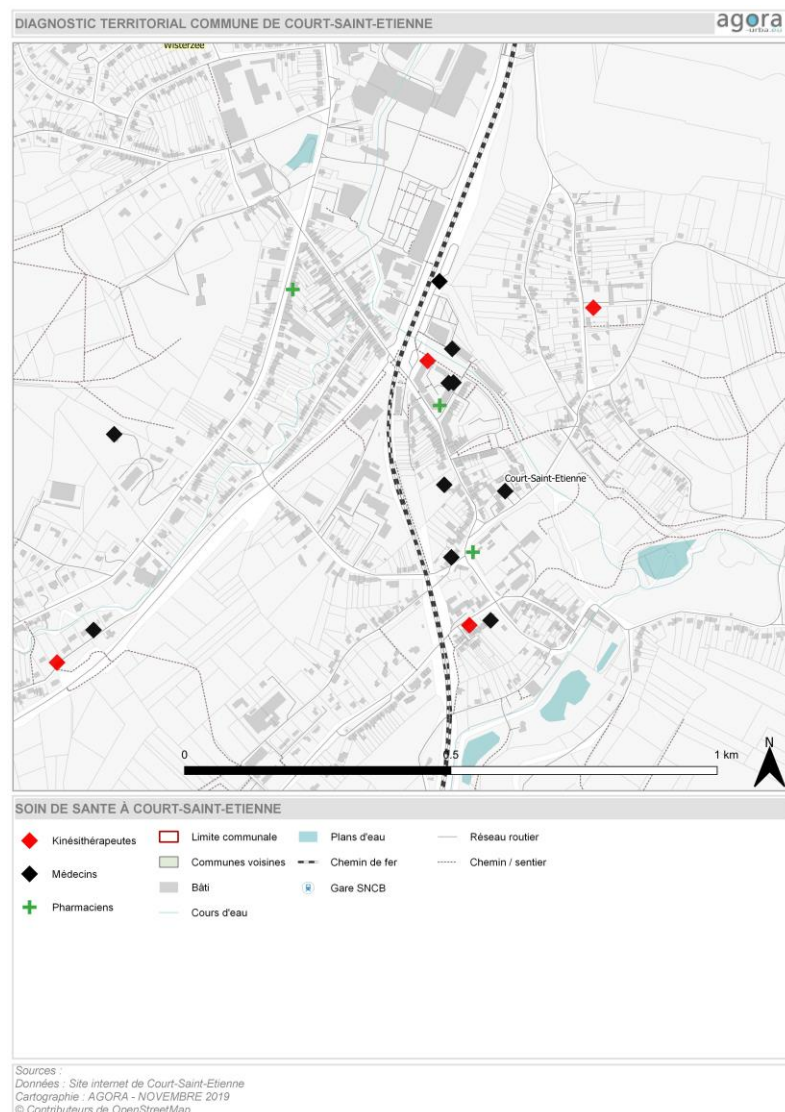


Figure 429 : Figure 361: Répartition des médecins et des kinésithérapeutes zoom sur le centre, source administration communale, cartographie AGORA

5.3.10 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

L'AGENCE LOCAL POUR L'EMPLOI (ALE)

Chaque commune est tenue (éventuellement avec d'autres communes) de créer une agence locale pour l'emploi.

A Court-Saint-Etienne, l'Agence Local pour l'Emploi (ALE) est une asbl compte 13 membres.

En collaboration avec l'Office national de l'emploi (ONEM), cette agence est chargée de l'organisation et du contrôle des activités non rencontrées dans les circuits de travail réguliers. En outre, les agences locales pour l'emploi sont également habilitées à fournir des services et emplois de proximité. Les ALE sont instaurées sous la forme d'asbl.

Les ALE poursuivent un double objectif.

- Elles cherchent, d'une part, à satisfaire aux besoins de la société auxquels ne répondent pas suffisamment les circuits de travail réguliers.
- Elles veulent, d'autre part, intégrer dans le marché du travail les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires du revenu d'intégration et certains bénéficiaires de l'aide sociale. Les travailleurs qui effectuent des activités dans le cadre de l'agence locale pour l'emploi (travailleurs ALE) sont engagés dans les liens d'un contrat de travail ALE.

FORMATIONS DE TRAVAIL

Apides est une entreprise de formation de travail (menuiserie, vente en magasin, logistique, etc.) basée à Court-Saint-Etienne, au Clos de l'Acierie 1.

5.3.11 ACTIVITÉS SPORTIVES

DANS LA PROVINCE DE BRABANT WALLON

Au regard de la carte ci-après, il apparaît clairement que la diversité des infrastructures sportives est bien plus importante dans le centre mais également dans l'ouest de la province en comparaison de l'est. En effet, le nombre de sports praticables dans les communes de la Hesbaye brabançonne est particulièrement limité et ce même parmi les sports les plus populaires.

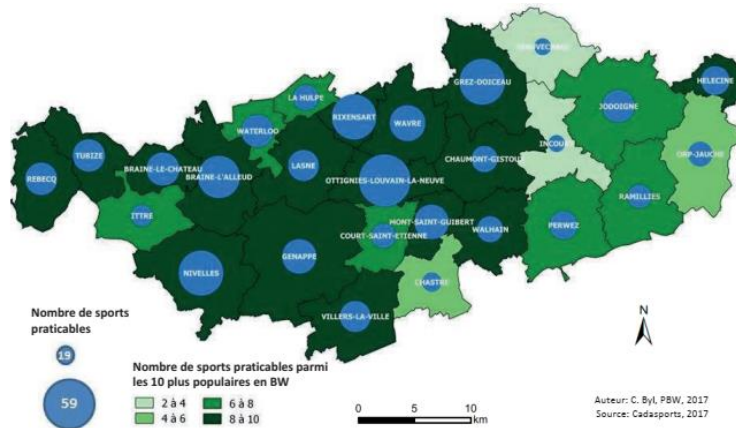


Figure 430. Diversité des infrastructures sportives en Brabant wallon

De manière générale, les clubs sportifs sont nombreux, diversifiés et liés à la vie sociale de la commune. Ils intègrent les personnes âgées, et constituent en parallèle des lieux de socialisation. Ils bénéficient des équipements disponibles sur le territoire communal.

À l'analyse de la carte ci-dessous, il apparaît que 21 des 27 communes du Brabant wallon sont équipées d'au moins un pôle sportif polyvalent, ce qui n'est pas le cas de la commune de Court-Saint-Etienne.

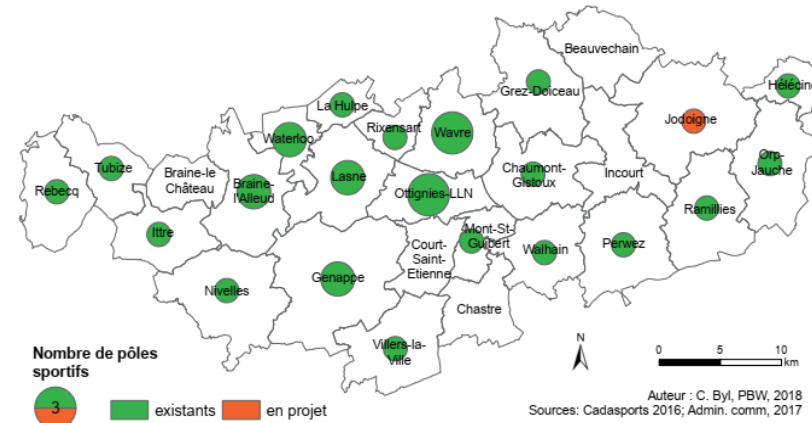


Figure 431. Offre en pôles sportifs polyvalents en Brabant wallon

DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ÉTIENNE

Le rayonnement de Court-Saint-Etienne en matière sportive est relativement limité, malgré l'existence de nombreux cercles et clubs. Cela est dû en partie à l'absence d'équipement sportif attractif.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Deux grandes associations sportives sont présentes à Court-Saint-Etienne : **l'Association Sportive Stéphanoise et l'Association de Sports Seniors.**

D'autres associations de type sportive sont également présentes (liste non exhaustive) : l'Association Badminton 'La Plume Stéphanoise', l'Association de cyclotourisme 'Le Rayon Stéphanois', 'Gymnastique la Courtoise', 'Gymnastique féminine de la ligue des familles', le Club de Court-Saint-Etienne 'Jiu-Jitsu', la 'Palette Stéphanoise (tennis de table)', la Trace d'Hez (VTT), les 'Pêcheurs de la Roche-Tangissart', les 'Limauges' (entité de Court-Saint-Etienne), les 'Motos Rétros Club Stéphanois', l'Association de 'Pelecyclo', l'Association de 'Pétanque de la Roche', le 'Royal Excelsior Stéphanois', l'Association sportive de 'Shiatsu', l'Association du 'Tennis Club Court' et les Associations pour le yoga : 'Yoga' et 'Yoga tout Doux'.

DISCIPLINE	NOM	ADRESSES	NOMBRE D'AFFILIÉS	ANNÉE DE CRÉATION
Arts martiaux - Yoseikan Budo	TADE TORI	Rue de l'Arbre de la Justice, 4	34	2005
Badminton	La Plume Stéphanoise	Avenue des Prisonniers de Guerre, 42 (Hall du collège de CSE)	110	2005
Badminton	Big Brush Badminton club	Avenue des Prisonniers de Guerre, 42	16	1997
Badminton (stages)	Dynamic Kids	Avenue des Prisonniers de Guerre, 42		
Balle pelote	Les Sans Peur Tangissart	Place Edouard Brunard, Rue Notre Dame	16	1960
Cyclo Tourisme	Les Guidons Courtois	Plaine des Coquerées (Céroux-Mousty)	42	2006
Danse - Yoga	Diagonale Danse "Moments pour moi"	Rue de Mérivaux, 13 (CSE)		2012
Football	Excelsior stéphanois	Avenue des Combattants, 189	400	1933
Gymnastique	La Courtoise	Avenue des Combattants, 140	415	1924
Tennis	TC Court	Avenue des Métallurgistes, 1	160	1960
Tennis de table	La Palette Stéphanoise	Rue de Suzeril, 1	40	1971

Figure 432: Liste des associations sportives, source Administration communale

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

On compte plusieurs infrastructures sportives sur le territoire communal, comme :

- Le **terrain de football de Court-Saint-Etienne**, situé aux confins de la commune de Genappe à Noirhat. Une vaste aire de parcage permet d'accueillir le public lors des manifestations. Sa situation excentrée et la précarité des installations posent la question d'une éventuelle relocalisation de cet équipement. Les habitants et les écoliers sont amenés à fréquenter les piscines des communes voisines. Le centre sportif de Blocry et les piscines d'Ottignies et Louvain-la-Neuve constituent les principaux lieux d'attraction à proximité.
- **Plusieurs terrains de balle-pelote** existent mais sont souvent localisés sur l'espace public (Court-Saint-Etienne, place de Sart-Messire-Guillaume, rue de La Roche, place de Tangissart) ;
- **Le Tennis Club Court-Saint-Etienne**, 4 terrains extérieurs en terre avec une école de tennis ; **Un club privé gère des terrains de tennis du centre** : ils sont situés à proximité de l'avenue des Combattants, en bordure du site des usines Henricot n°2 ;
- Deux centres équestres : Le premier se situe à Mérivaux (rue de la Chapelle aux Sabots), le deuxième à Tangissart. On recense également un harras à proximité de la chaussée de Bruxelles (derrière la Chapelle aux Sabots) ainsi que deux élevages privés, l'un à Suzeril (rue de Sart), l'autre à Limauges (rue de Limauges) ;

Autres infrastructures :

- **L'Institut Saint-Etienne et l'Institut Provincial possèdent chacun des installations sportives autonomes qui complète parfois l'offre des salles et/ou petits infrastructures ;**
- Tangissart dispose d'une salle paroissiale, la salle Notre Dame qui est louée régulièrement aux écoles communales pour la pratique de la gymnastique ;
- Les infrastructures du Gym Club 'La Courtoise' ('Hacherelle') ;

LES OBJECTIFS COMMUNAUX SELON LA DÉCLARATION POLITIQUE GÉNÉRALE

La majorité tient à mener une politique sportive dynamique qui permette d'entretenir le lien social et contribuer à la santé de ses habitants. Elle agira tant au niveau des infrastructures que de la promotion du sport.

- La mise en œuvre de la nouvelle salle de gymnastique et la rénovation du hall de sport existant ;
- L'aménagement d'un terrain omnisport aux abords de la salle communale à La Roche ;
- L'aménagement d'un ou deux terrains de « padel » à proximité du club de tennis ;
- L'analyse de la faisabilité de la création d'un demi-terrain de foot à l'Excelsior ;
- La rénovation des installations du club de pétanque à La Roche afin de permettre à ses membres de participer à des compétitions de haut niveau ;
- Poursuivre le soutien financier et logistique aux clubs et associations sportifs ;
- Rester à l'écoute des besoins en matière de petites infrastructures sportives de quartier ;
- Lancer des initiatives de nature à favoriser et promouvoir le sport pour tous, en ce compris les aînés.

5.3.12 ACTIVITÉS CULTURELLES

PROVINCE DU BRABANT WALLON

D'une manière générale, les zones ouest et centre-nord du territoire provincial proposent une offre culturelle plus développée que les zones est et centre-sud de la province. Le centre du Brabant wallon est particulièrement riche en termes d'offre culturelle. En effet, les communes de Braine-l'Alleud, Waterloo, La Hulpe, Rixensart, Wavre et Ottignies-LLN concentrent plus de 40 % des équipements culturels identifiés dans notre analyse.

La carte ci-dessous indique la présence à Court-Saint-Etienne d'un Centre culturel, d'une bibliothèque, d'une académie de musique, d'une académie de danse et d'une académie des arts de la parole.

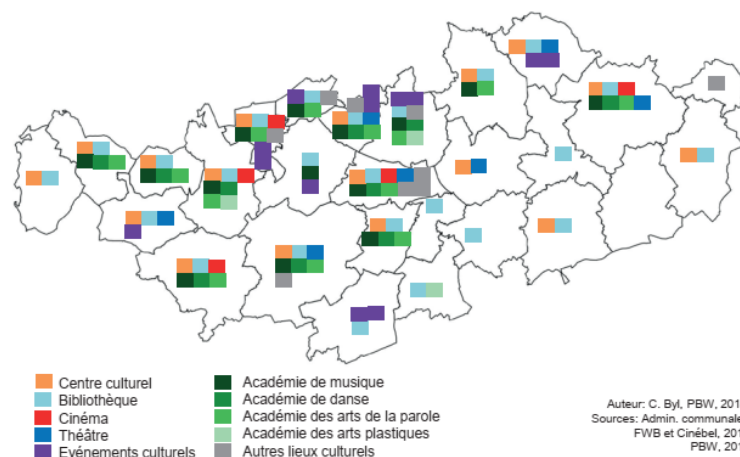


Figure 433. Diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon

LES CENTRES CULTURELS

Le Brabant wallon compte 12 centres culturels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles et 4 non reconnus.

Court-Saint-Etienne accueille le Centre Culturel du Brabant Wallon.

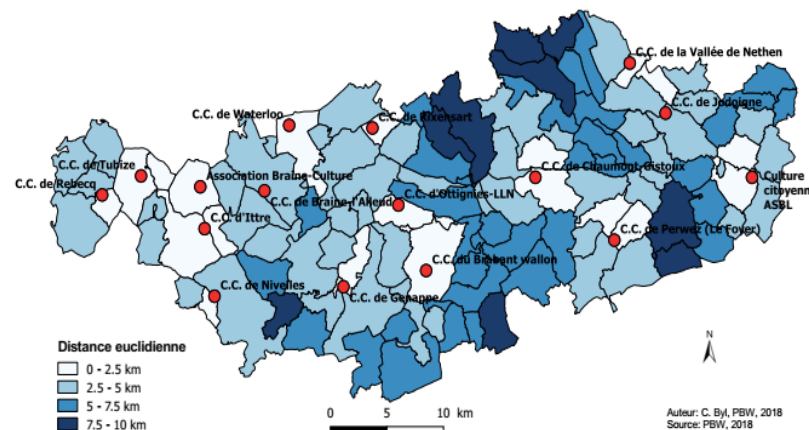


Figure 434. Offre en centres culturels en Brabant wallon

On observe l'absence de lieux plus particulièrement destinés au théâtre et à la musique (il existe le Centre culturel d'Ottignies et le théâtre Jean Vilar à Louvain-la-Neuve ainsi que des manifestations théâtrales fréquentes dans le site de l'abbaye de Villers). Il va de même pour le cinéma (implantés à Wavre, Rixensart et Louvain-la-Neuve).

LE CINÉMA

À l'analyse de la carte ci-après, il apparaît que les cinq cinémas du Brabant wallon sont relativement bien répartis sur le territoire brabançon wallon. Les habitants sont pour la majorité localisés dans un rayon inférieur à 10 kilomètres. La Commune de Court-Saint-Etienne ne dispose pas de salles de cinéma. Le cinéma le plus proche est celui du Cinéscope d'Ottignies-Louvain-la-Neuve qui possède la plus grande capacité d'accueil (3.000 places) en Brabant wallon.

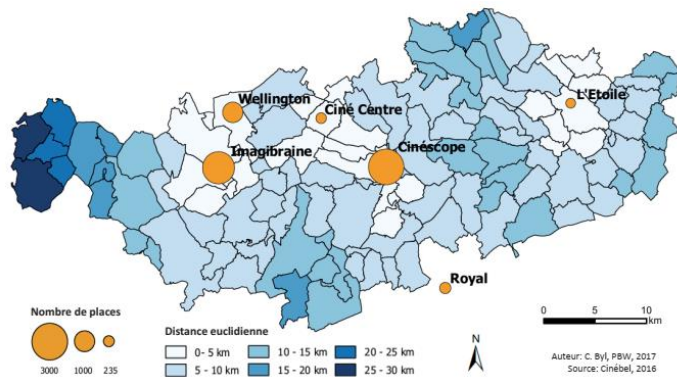


Figure 435. Offre en cinémas en Brabant wallon

COURT-SAINT-ETIENNE

Court-Saint-Etienne accueille le Centre Culturel du Brabant Wallon (CCBW) qui a été inauguré en 1985 et qui est actuellement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, le Brabant wallon et ses 27 communes. Constitué en ASBL, le CCBW emploie une quarantaine de personnes, dont une vingtaine qui sont chargées de projets, répartis en quatre secteurs d'animation (Art et Société, Coordination des centres culturels locaux, Accès et pratique de la culture, Maison de l'Urbanisme). Il est également constitué d'une Assemblée générale, d'un Conseil d'Administration ainsi que d'un bureau chargé de la gestion financière et du personnel. Un conseil d'orientation, chargé de l'auto-évaluation du programme d'actions culturelles, est également présent. Le CCBW

regroupe également trois coopérations : la Plateforme Est BW – GAL culturalité, la Plateforme Zone de Culture Ouest BW et la Plateforme PULSART de sensibilisation à l'art contemporain.

Au niveau de ses activités, le centre culturel du Brabant wallon développe deux missions principales : une action culturelle intensifiée à l'échelle de la province (en coopération directe avec les associations du territoire) et une spécialisation en création cirque. Il est le moteur de nombreuses coordinations culturelles et sociales au sein desquelles il élabore des projets dans divers domaines artistiques (arts de la scène, arts plastiques, littérature et BD, multimédia, numérique ...) et secteurs d'action (éducation permanente, jeunesse, aménagement du territoire ...). Ses actions, en faveur d'une plus grande effectivité des droits culturels sont inscrites dans un contrat programme de 5 ans dont l'échéance est fixée à fin 2021.

Le CCBW est localisé dans le dispensaire et l'ancien Foyer populaire des Usines Henricot (rue Belotte). La salle du Foyer populaire accueille toute l'année des compagnies d'artistes en résidence (principalement de cirque, de théâtre jeune public et de marionnettes). Occasionnellement, la salle accueille des activités élaborées par le CCBW et des associations culturelles de la commune (comme des expositions, spectacles ou conférences-débat).

On retrouve également au sein du CCBW la **Maison de l'urbanisme du Brabant wallon**, organisme qui a pour objet l'implication du public le plus large aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ainsi qu'à la définition de leur cadre de vie. Les missions de la maison de l'urbanisme sont des missions de sensibilisation et d'information, de formation, de débat et de communication pour toute matière ayant trait à l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Les deux entités (CCBW et maison de l'urbanisme) mènent régulièrement des projets transversaux.

LE PAMEXPO

Le site du Parc à Mitrailles se compose d'un hall de plus de 3000 m² et d'une surface entièrement dégagée de 1,5 ha destinée au parking ou à l'accueil de chapiteaux et autres installations composant les structures d'accueil pour des activités à caractère événementiel.

Le Parc à Mitrailles est géré par une asbl qui se compose de personnes actives issues de la Province du Brabant wallon, de la Commune de Court-St-Etienne, du Centre culturel du Brabant wallon et de partenaires privés.

Au lendemain de la démolition des constructions contiguës au Parc à Mitrailles, d'importants travaux de gros œuvre et de rénovation ont été réalisés avec l'aide de la Région wallonne. Ils ont comporté la mise en valeur des structures métalliques, la construction de la façade latérale, avec son entrée principale pour le public et une entrée charretière, et de deux pignons dotés d'entrées secondaires.

Le bâtiment rénové a été inauguré officiellement en décembre 2001. Depuis lors il s'est doté d'équipements et des infrastructures essentiels à la poursuite de sa nouvelle vocation.

SALLES DES FÊTES ET HALL D'EXPOSITIONS

La commune de Court-Saint-Etienne dispose de 3 salles communales :

- la salle Defalque avec une capacité de 249 personnes (accessibilité pour les PMR). Cette salle est plutôt excentrée et n'offre qu'un petit parking ;
- la salle 'Gaston Scaillet' à la Roche avec une capacité de 149 personnes ;
- la salle Sart 10 avec une capacité de 50 personnes.

L'administration communale possède deux salles d'une capacité de plus de 80 personnes, divers locaux d'une capacité de moins de 80 personnes et divers locaux scolaires. Ces derniers peuvent être loués dans les écoles de Sart et Wisterzée.

A Tangissart, on trouve la salle Notre-Dame qui permet l'organisation d'activités théâtrales.

LA BIBLIOTHÈQUE

Court-Saint-Etienne compte plusieurs bibliothèques communales. Il s'agit de bibliothèques de culture générale décentralisées ((Wisterzée, Sart-Messire-Guillaume, Tangissart et Court-Saint-Etienne), la bibliothèque centrale restant localisée dans l'école de musique de Court-Saint-Etienne.

	COURT-SAINT-ETIENNE	TANGISSART	WISTERZÉE	SART-MESSIRE-GUILLAUME
Lundi	15h30 – 18h			
Mardi	10h – 12h	13h30 – 15h30 (période scolaire)		
Mercredi	14h – 18h30			
Jeudi				
Vendredi				
Samedi	9h à 12h			

ASSOCIATIONS CULTURELLES

Le recensement des équipements culturels ne donne qu'une image très incomplète de la vie culturelle à Court-Saint-Etienne.

De nombreuses les associations à vocations culturelle et éducative jouent un rôle très actif, **animent et insufflent du dynamisme au niveau de la culture dans la commune Court-Saint-Etienne.**

On note les plus importantes (liste non exhaustive):

- **Quatre Quarts est une coopérative citoyenne**, installée au cœur de Court-Saint-Etienne, dans l'ancienne gare. Cette coopérative est un laboratoire, une expérience d'économie différente, plus juste et solidaire. Quatre axes sont soutenus au sein de la coopérative : des ateliers citoyens et culturels, une cantine, un espace artisan et une

librairie. Cette coopérative est animée par et pour les citoyens, dans une volonté de nourrir les dynamiques locales, d'échanges, d'entraide et de partage des savoirs et des ressources.

- **On notera en particulier l'asbl 'Le Patrimoine Stéphanois'** qui fondée en 1985 a pour but la protection et la mise en valeur du patrimoine artistique, monumental, historique, culturel, naturel et touristique de Court-Saint-Etienne, de promouvoir l'éducation en ces matières, de soutenir et organiser des manifestations qui y sont relatives.
- **L'asbl Court-Saint-Etienne, Histoire, Archéologie et Folklore (CHAF)** est née en 1993 et s'intéresse au passé archéologique et industriel, à l'histoire locale et au folklore de Court-Saint-Etienne et il poursuit comme objectifs l'organisation d'expositions et d'animations.

Plusieurs mouvements de jeunesse existent dans la commune et attire les jeunes, mais les locaux qui leur sont destinés sont souvent de petite taille et dans un état très moyen.

- Les associations telles que « Vie Féminine », la Ligue des Familles, les Femmes Prévoyantes Socialistes.... jouent également un rôle actif en matière culturelle.

LES OBJECTIFS COMMUNAUX SELON LA DÉCLARATION POLITIQUE GÉNÉRALE

Court-Saint-Etienne a un potentiel culturel certain et des acteurs de terrain ne demandent qu'à poursuivre – voire développer – leurs activités dans la commune.

- L'amélioration de l'aménagement du PAM Expo (ex Parc à Mitrailles) doit se concrétiser grâce aux subsides provinciaux.
- A l'instar de la salle communale Defalque, les autres salles doivent être rénovées et mises aux normes de confort, d'efficacité énergétique et de sécurité les plus strictes.
- Le soutien aux associations qui participent à la vie culturelle, artistique et folklorique du village doit être maintenu.
- Les relations internationales favorisant les échanges culturels, la mise en perspective, les relations humaines, doivent être promues et entretenues.

- Favoriser les initiatives du CCBW en qualité de Centre Culturel Stéphanois ;
- Finaliser la rénovation du Foyer populaire ;
- Rénover la salle communale de La Roche ;
- Encourager les initiatives collectives (parcours des artistes, soirées poésies, cinéma, contes, expositions...);
- Maintenir et encourager les manifestations folkloriques locales ;
- Redonner vie à la chapelle de Sart-Messire-Guillaume au travers de projets citoyens.

5.3.13 AUTRES ÉQUIPEMENTS

SERVICE DE POSTE

Le bureau de poste est situé au n°70 de l'avenue des Combattants. Les services de Bpost concernent les produits et les services postaux (envoi de paquets, de recommandés, location de boîtes postales, etc.), la banque et autres services financiers (opérations normales, Western Union, carte de crédit prépayées (bpaid), versements, etc.) et des services additionnels, comme le PostMobile, etc.

Les horaires du bureau sont les suivants :

Lundi, Mercredi, Vendredi	9h30 – 12h30 / 13h30 – 17h
Mardi et Jeudi	9h30 – 12h30 / 13h30 – 18h
Samedi	9h30 – 13h

POLICE

A Court-Saint-Etienne, on retrouve la Zone de Police Orne-Thyle qui couvre le territoire de cinq communes : Chartre, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Villers-la-Ville et Walhain.

Le Corps de Police est sous la direction de Sylvie Delvaux, Chef de Corps de la Zone de Police Orne-Thyle jusqu'en 2023. Celle-ci est responsable de l'exécution de la politique policière locale ainsi que de la direction, organisation et répartition des tâches de son Corps. A noter que le Chef de Corps travaille sous

l'autorité d'un collège de police regroupant les bourgmestres de chaque commune couverte.

Les stéphanois peuvent se rendre aux permanences de deux bureaux de polices : le bureau principal, à Mont-Saint-Guibert, ou le bureau local, à Court-Saint-Etienne. Les permanences sont organisées comme suit :

	BUREAU PRINCIPAL	BUREAU LOCAL
Du lundi au Vendredi	De 8h à 19h	9h - 12h ! Mercredi (13h -19h) !
Week-End	Samedi : 13h – 19h	Pas de permanence

Figure 436: Horaires des permanences des bureaux de la zone de Police Orne-Thyle

SERVICE RÉGIONAL D'INCENDIE

La caserne des pompiers actuelle de Wavre dessert la Commune Court-Saint-Etienne pour les incendies, les sauvetages et les ambulances. La caserne des pompiers se situe à la Chaussée de Namur, 115 (Bierges).

En matière de renfort, un accord est conclu avec le service d'incendie de Gembloux.

BUREAU D'ENREGISTREMENT

La commune de Court-Saint Etienne dispose aussi d'un bureau d'enregistrement afin de fournir ses services aux citoyens concernant l'enregistrement des actes (notaires, judiciaires, etc.), la perception des droits et des taxes, de fournir de renseignements sur les droits d'enregistrement, etc.

Le bureau d'enregistrement est ouvert tous les jours de 9h à 12h. Si besoin en est, il est possible d'arranger un rdv en dehors de ces heures.

SERVICE DU CADASTRE

La commune de Court-Saint Etienne dispose aussi d'un service de cadastre situé à l'Avenue Paul Delvaux 13.

Le service du Cadastre est ouvert tous les jours de 9h à 12h. Si besoin en est, il est possible d'arranger un rdv en dehors de ces heures.

CREMATORIUM 'CHAMP DE COURT'

Le crématorium de Champ de Court est une réalisation de l'Intercommunale du Brabant Wallon, organisme entièrement public.

Le crematorium est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h et les samedis de 8h à 12h.

CIMETIÈRES

Les trois cimetières de Court-Saint-Etienne sont localisés à proximité des agglomérations les plus importants.

1. **Le cimetière de Court-Saint-Etienne** est implanté sur les hauteurs du village, rue Defalque. Il est facilement accessible et dispose d'un parking. Actuellement, son extension ne pose pas de problème mais il faudrait être attentif à maintenir des possibilités futures dans le cadre de l'aménagement des zones voisines (ZACC et zone agricole).

Le cimetière de Court-Saint-Etienne a été créé en 1885 ; il renferme un intéressant monument funéraire de la famille Goblet d'Alviella qui a été classé en 1988. Quant à l'ancien cimetière situé au pied de l'église Saint-Etienne, il est désaffecté et conserve une valeur historique indéniable.

2. **Le cimetière de Sart-Messire-Guillaume** est situé sur les hauteurs de la Thyle, rue Queutralles. L'accès est aisé et un parking a été aménagé sur une parcelle appartenant au CPAS. Quoique le problème ne se pose pas dans l'immédiat, son extension est limitée par la proximité immédiate de l'habitat.
3. **Le cimetière de Tangissart** est localisé dans la montée de la rue du Cerisier ; l'accès et le parage y sont aisés.

LE POINT MÉDITATION ASBL

Le Point Méditation est une asbl qui organise des séances de méditation de telle sorte que la rencontre entre les parties peut se faire de manière optimale, dans le respect de chacun, grâce à un cadre et des outils de communication appropriés, fournit des conseils sociojuridiques de première ligne en droit de la famille, de la jeunesse, des étrangers, du logement, etc.

Des permanences sont organisées à la commune tous les 2^e et 4^e lundis du mois de 9h30 à 12h30.

A noter qu'une médiation ou une consultation juridique peut-être organisée avec l'asbl sur rendez-vous à Ottignies, Braine-L'Alleud, Louvain-La-Neuve, Jodoigne ou encore à Wavre.

5.3.14 ANALYSE SUBJECTIVE

EQUIPEMENTS ET SERVICES

D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, ÊTES-VOUS SATISFAITS DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ?

De manière générale, les personnes ayant répondu au questionnaire se déclarent satisfaites du fonctionnement de l'Administration communale. Seul un pourcentage (8%) exprime son insatisfaction du fonctionnement.

8.1 D'une manière générale, êtes-vous satisfaits du fonctionnement de l'Administration communale ?

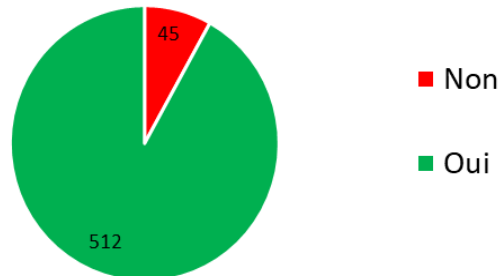
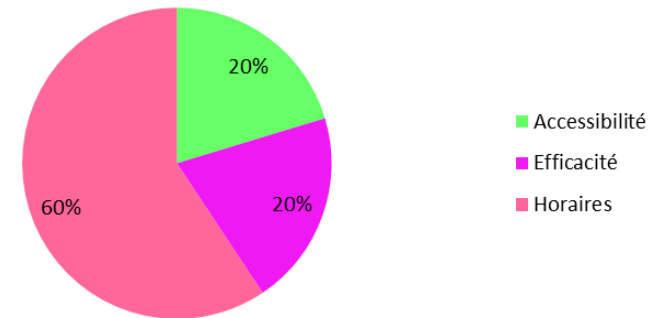


Figure 437. Position des répondants par rapport au fonctionnement de l'Administration communale (537 réponses)

EN CE QUI CONCERNE CELLE-CI, RENCONTREZ-VOUS DES DIFFICULTÉS EN TERME DE ?

8.2 En ce qui concerne celle-ci, rencontrez-vous des difficultés en terme de:



La grande majorité des personnes ayant répondu à la question ne rencontre pas de difficultés particulières.

Parmi les 23 personnes qui ont identifié quelques difficultés, la majorité estime que le problème principal du fonctionnement de l'Administration communal concerne les horaires pour accéder aux services publics. Néanmoins, 20% des répondants évoquent le problème d'efficacité de fonctionnement de l'Administration communale et 20% le problème d'accessibilité.

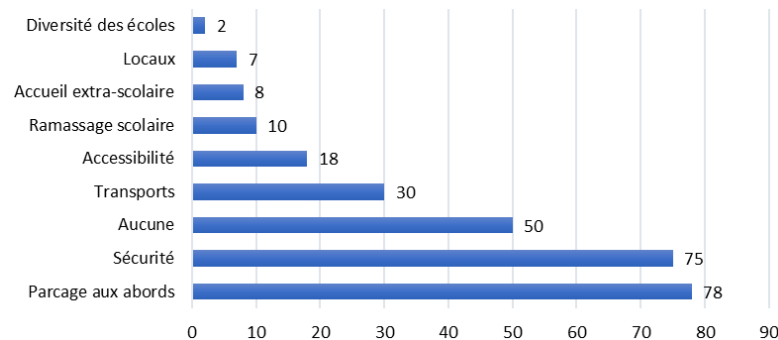
SERVICE	NOMBRE	%
POPULATION	18	40,00%
URBANISME	7	15,56%
ADMINISTRATION	5	11,11%
TOUS LES SERVICES	3	6,67%
SERVICE DE LA PETITE ENFANCE	3	6,67%
ETAT CIVIL	3	6,67%
AUCUN PROBLÈME	2	4,44%
TRAVAUX	2	4,44%

Selon les services pour lesquels les répondants ont pu rencontrer des difficultés en termes de fonctionnement de l'Administration communale, on observe un pourcentage très important (40%) qui concerne le service de la population, considéré comme le plus 'problématique'. Les services d'urbanisme (7x), l'Administration générale (5X) et le service d'Etat civil (3X) et de la petite enfance (3X) sont parmi les services que les répondants considèrent ne pas correspondre à leurs besoins actuels. Parmi les autres services communaux pour lesquels les répondants rencontrent des difficultés on peut retrouver : le service des étrangers, le service informatique, le service d'inscription, de l'environnement, etc.

RENCONTREZ-VOUS DES DIFFICULTÉS LIÉES AUX ÉCOLES ET À LEURS ABORDS ?

La principale difficulté rencontrée aux abords des écoles est celle du **parcage et la sécurité**. Il y a aussi une grande partie parmi les répondants qui considère que les transports sont un problème principal parmi les difficultés qu'ils rencontrent au niveau des écoles et leurs abords.

8.3 Rencontrez-vous des difficultés liées aux écoles



Parmi les commentaires que les répondants ont mentionnés, on observe que presque la moitié des répondants note le problème de la vitesse et du stationnement. Ils évoquent la problématique de la sécurité et l'accessibilité. Presque 10% parmi les personnes interrogées ne donnent pas d'avis précis et n'ajoutent pas de commentaires à cette question (généralement ils ne sont pas concernés, n'ayant plus des enfants en âge de scolarité).

COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LES SERVICES D'ACCUEIL DES ENFANTS EN GÉNÉRAL (0-3 ANS ET PLUS GRANDS EN DEHORS DES PÉRIODES SCOLAIRES) ?

D'après les habitants qui ont répondu à cette question, la majorité estime que les services d'accueil des enfants sont, en général (0-3 ans et plus grands en dehors des périodes scolaires), **insuffisants (plus que 60%)** contre à peu près 40% qui considèrent que l'offre des services de la petite enfance est suffisante.

8.4 Comment évaluez-vous les services d'accueil des enfants en général (0-3 ans et plus grands en dehors des périodes scolaires) ?

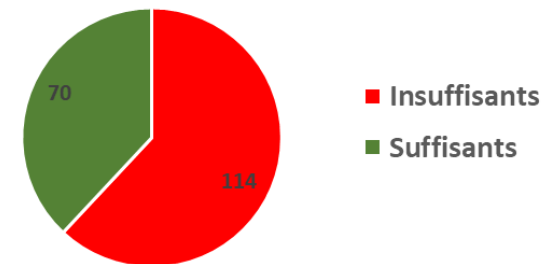


Figure 438. Position des répondants par rapport aux services d'accueil des enfants en général (0-3 ans et plus grands en dehors des périodes scolaires) (183 réponses)

**COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LES SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES ÂGÉES
(TRANSPORTS, LOGEMENTS) ?**

D'après les personnes ayant répondu à cette question concernant l'offre e équipements et services aux personnes âgées, de nombreuses personnes déclarent ne pas être satisfaites par rapport à l'offre actuelle et considèrent que les infrastructures d'accueil pour les personnes âgées sont manquantes.

8.5 Comment évaluez-vous les services offerts aux personnes âgées (transports, logements) ?

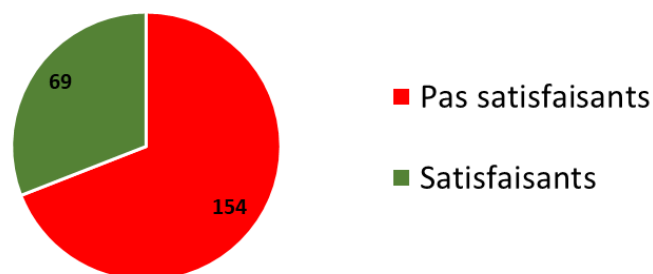


Figure 439. Position des répondants par rapport aux services offerts aux personnes âgées (223 réponses)

QUELS SERVICES POURRAIT-ON DÉVELOPPER ?	NOMBRE	%
TRANSPORT EN COMMUN	63	41,72%
HOME/MAISON DE REPOS	59	39,07%
PLAINE DE JEUX ET ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE ET LA JEUNESSE	11	7,28%
AIDE À DOMICILE	6	3,97%
TAXI SOCIAL	4	2,65%
SERVICES INTERGÉNÉRATIONNELS	4	2,65%
SERVICES SOCIAUX (CPAS, ETC.)	2	1,32%
ACTIVITÉS SPORTIVES	2	1,32%

La deuxième thématique de cette question inclut les propositions des personnes interrogées par rapport aux différents services afin d'améliorer l'offre existante des services offerts aux personnes âgées.

Pour cela, on observe que de nombreuses personnes estiment que **les services de transports en commun (fréquence, passages, etc.) devront s'améliorer** dans l'entité de la commune de Court Saint-Etienne. De nombreuses personnes souhaiteraient aussi **la présence d'homes ou de maisons de repos et considèrent que ceux-ci manquent au sein de la commune**. D'autres propositions par les habitants étaient : les services intergénérationnels, **le taxi social, l'aide à domicile, etc.**

L'OFFRE EN MATIÈRE CULTURELLE AU SEIN DE LA COMMUNE RÉPOND-ELLE À VOS ATTENTES ?

L'offre culturelle n'est pas satisfaisante pour une grande majorité des répondants à la question (plus que 50%).

Il serait intéressant pour les répondants d'établir un cinéma dans la région (29,29%), une salle d'exposition et des spectacles (24,29%), un centre culturel (20,00%), etc.

Les équipements culturels le plus cités sont le PAM expo et le Quatre-quarts.

8.6 L'offre en matière culturelle au sein de la commune répond-elle à vos attentes ?

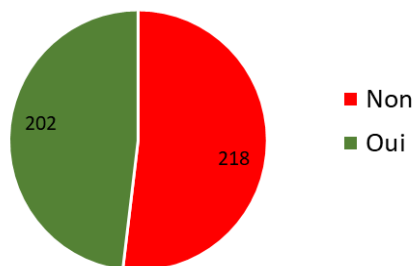


Figure 440. Position des répondants par rapport à l'offre culturelle dans la commune de Court Saint-Etienne (418 réponses)

SI NON, QUE(S) TYPE(S) D'INFRASTRUCTURE(S) SOUHAITERIEZ-VOUS VOIR SE DÉVELOPPER ?	NOMBRE	%
CINÉMA	41	29,29%
SALLE D'EXPO ET SPECTACLES	34	24,29%
CENTRE CULTUREL	28	20,00%
THÉÂTRE	16	11,43%
SALLE CONCERT	13	9,29%
BIBLIOTHÈQUE/LUDOTHÈQUE	6	4,29%
SALLE DE DANSE OU GYM	2	1,43%

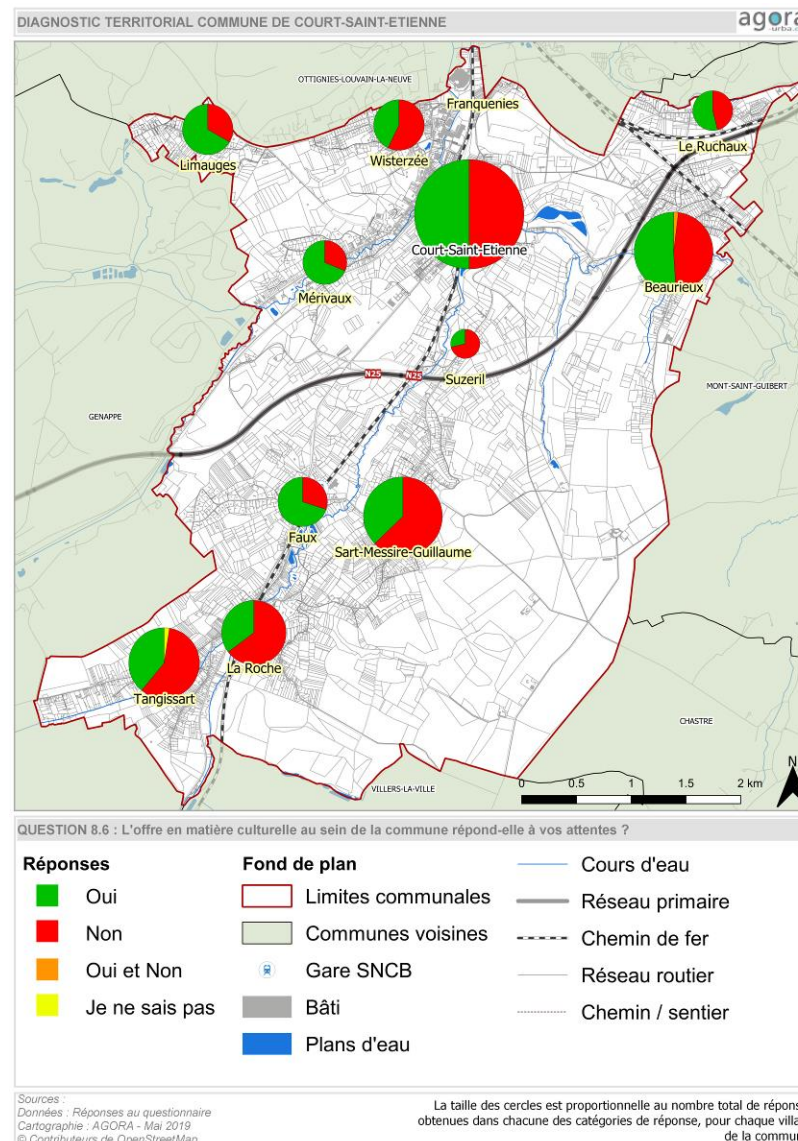


Figure 441: L'offre en matière culturelle selon le village du répondant

L'OFFRE EN MATIÈRE SPORTIVE AU SEIN DE LA COMMUNE RÉPOND-ELLE À VOS ATTENTES ?

A l'instar de l'offre culturelle, la population est n'est pas satisfaite en matière d'offre sportive.

Parmi les répondants, la plupart des propositions concerne le manque général de salles de sports (33,55%), la construction d'une piscine (28,29%), les besoins pour une salle polyvalente (7,89%), etc. **Parmi les autres réponses concernant les infrastructures proposées au sein de la commune en matière sportive on trouve une salle de fitness, des pistes cyclables, etc.**

Environ 10% des répondants estiment que l'offre sportive est inexistante dans leur région.

8.7 L'offre en matière sportive au sein de la commune répond-elle à vos attentes ?

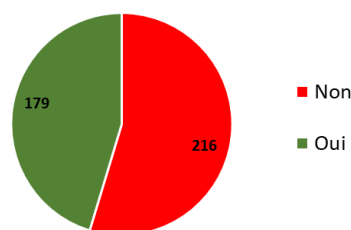


Figure 442. Position des répondants par rapport à l'offre sportive dans la commune de Court Saint-Etienne (393 réponses)

SI NON, QUEL(S) TYPE(S) D'INFRASTRUCTURE(S) SOUHAITERIEZ-VOUS VOIR DÉVELOPPER ?	NOMBRE	%
SALLE DE SPORTS	51	33,55%
PISCINE	43	28,29%
SALLE POLYVALENTE	12	7,89%
TERRAIN DE TENNIS	9	5,92%
SALLE OMNISPORT	8	5,26%
SALLE DE FITNESS	7	4,61%
PISTES CYCLABLES	7	4,61%
PARCOURS SANTÉ	5	3,29%
BADMINTON	4	2,63%
MINI-FOOT	3	1,97%
TERRAIN DE BASKET	3	1,97%

Figure 443: Types d'infrastructures sportives souhaitées par les répondants au questionnaire

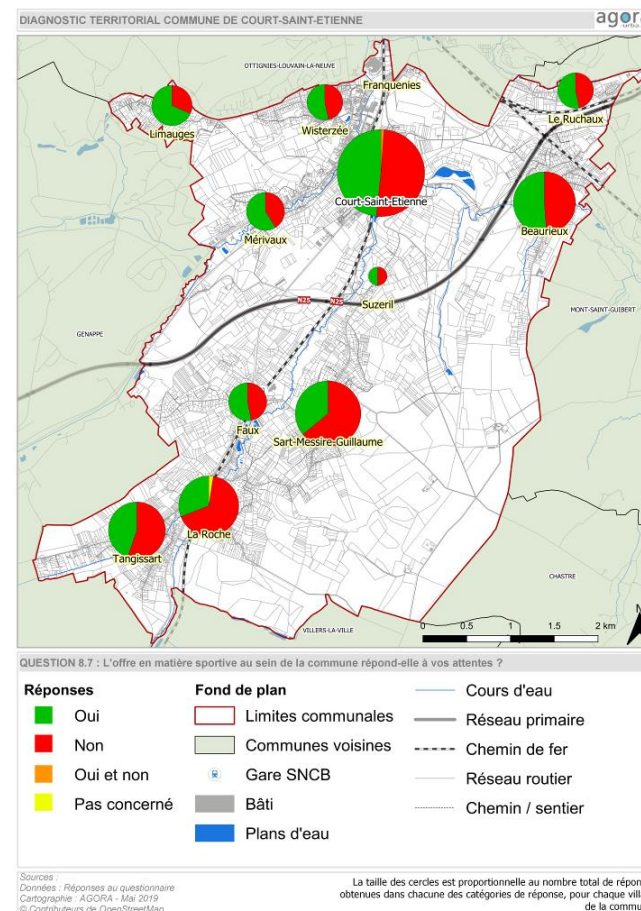


Figure 444: Satisfaction par rapport à l'offre culturelle, en fonction du village du répondant. Dans le cadre du questionnaire, une piscine a été souhaitée par les habitants (47 personnes). Une piscine existait auparavant à Noirhat, mais elle est aujourd'hui désaffectée. Les habitants et les écoliers doivent donc fréquenter les piscines des communes voisines, notamment le centre sportif de Blocry et les piscines communales. Cette solution est très consommatrice de temps et d'énergie dans l'organisation générale des écoles (3 heures pour 30 min dans l'eau). Un bassin de natation, à l'attention des écoliers, constitue donc une infrastructure nécessaire.

ATELIERS THÉMATIQUES : BESOINS EXPRIMÉS PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Lors des ateliers thématiques, la problématique du manque de locaux et le besoin de la mise en valeur des locaux existants est exprimé.

- Les témoins privilégiés expriment le besoin du partage des locaux entre les différentes communes.
- Notons également la problématique de la jeunesse en croissance et le manque de moyens pour les infrastructures d'accueil des jeunes.
- En ce qui concerne les salles de gym, les témoins de Wisterzée déclare notamment qu'elle est fort occupée. Notamment, on souligne le fait du manque d'espace pour les activités sportives surtout en répondant aux besoins des jeunes de la commune.

Il ressort des ateliers thématiques que la commune de Court-Saint Etienne n'est pas pauvre culturellement. On trouve de nombreuses associations culturelles ainsi que l'organisation d'activités.

- **Le Quatre Quarts** rencontre une forte demande dans la région, le succès populaire est incontestable. Depuis plus de trois ans, Quatre Quarts a accueilli des milliers de citoyens, des centaines d'activités (ateliers, débats, rencontres citoyennes, concerts,...), servi des milliers de repas locaux et a transformé la gare en un lieu convivial et solidaire.

→ Cependant, la problématique se trouve à la mise en valeur et à la communication aux citoyens. Les témoins privilégiés expriment le besoin d'un outil de communication concernant la diffusion de l'information culturelle sur place comme un 'support' plus cohérent et complet pour les associations.

Toujours d'après les ateliers, il est important d'améliorer la politique de la commune concernant l'oralité des spectacles, des événements sur place, etc. ainsi que l'importance de la bibliothèque de la commune dans ce sens.

Les témoins expliquent qu'il est nécessaire que la Commune soit un 'moteur' pour la diffusion de l'information et que la culture est un processus éducatif et constitue un élément indispensable pour les citoyens.

5.3.15 TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS - MENACES

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
PETITE ENFANCE	Présence d'une crèche et d'un service d'accueillant(es) d'enfant conventionné(e)s (80%) Besoin moyen par rapport au reste de la province en infrastructures d'accueil			
ENSEIGNEMENT ET JEUNESSE	Enseignement de qualité et offre variée. Présence d'une succursale d'un service d'aides aux jeunes et aux familles (la Chaloupe J'Court) Conseil Communal des Enfants	Plusieurs écoles (notamment du réseau communal) se trouvent dans des locaux relativement anciens. Problèmes de sécurité aux abords des établissements.	L'Institut Saint-Etienne détient encore des terrains disponibles à proximité des bâtiments actuels.	
SANTE	Présence des consultations libérales. Pas de pénuries de médecins (~93 médecins pour 100.000 hab)	L'accessibilité des handicapés et des personnes à mobilité réduite n'est pas suffisamment prise en compte. Absence de centre hospitaliers : offre des soins de santé aux alentours de la commune (Clinique Saint-Pierre à Ottignies – Polyclinique de Louvain-la-Neuve, etc.). Absence de postes médicaux de garde : une dizaine de km à parcourir en dehors de la commune Proportion de personnes âgées en croissance. Seulement un Service d'Accompagnement de la Personne handicapée de l'ISBW (Intercommunale social du Brabant Wallon).		
3EME AGE		Manque de lieux d'accueil pour les personnes âgées	Projet lancé pour une Maison de Repos et de Soins à Genappe pour quatre communes (Genappe, Villers-la-Ville, Les Bons Villers et Court-Saint-Étienne) d'une capacité de 100 à 120 lits.	

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
CULTURE	<p>Présence d'une bibliothèque.</p> <p>Présence du Centre Culturel du Brabant Wallon (CCBW).</p> <p>Présence des salles des fêtes et hall d'exposition.</p>	<p>Absence de musées.</p> <p>Absence de cinéma (mais plusieurs à proximité).</p> <p>Problèmes de diffusion d'information culturelle (Absence d'une politique de la Commune).</p>		
SPORT	<p>Présence de nombreuses associations sur le territoire.</p> <p>Quelques infrastructures sportives présentes (terrain de foot, terrains de tennis, terrain de balle-pelote)</p>	<p>Manque d'infrastructures sportives ou en commun avec les communes voisines.</p>		
SOCIAL	<p>Nombreux équipements complètent le cadre de vie et l'aspect social de la commune : Poste, Zone de Police, Service Régional d'Incendie, Bureau d'Enregistrement, CPAS, etc.</p> <p>Présence d'une Agence Locale pour l'Emploi (ALE).</p> <p>Présence d'une entreprise de formation de travail (basée à Court-Saint-Etienne).</p>			

5.3.16 ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Plusieurs enjeux peuvent être mis en lumière après l'analyse de ce domaine, à savoir, principalement :

- ✎ PRÉVISION D'UNE IMPORTANTE PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES EST PRÉVUE DANS LES ANNÉES À VENIR : BESOINS D'INFRASTRUCTURES ADAPTÉES, DE PRIVILÉGIER LES INITIATIVES DÉJÀ EN PLACE POUR LE MAINTIEN À DOMICILE DANS DE BONNES CONDITIONS, D'AMÉLIORER LES SERVICES DE TRANSPORTS, ETC...
- ✎ METTRE EN VALEUR LA VIE ASSOCIATIVE ET L'OFFRE CULTURELLE DE LA COMMUNE, VIA UN OUTIL DE COMMUNICATION, LE RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS, ETC...
- ✎ AMÉLIORATION DU RÔLE DE LA BIBLIOTHÈQUE.
- ✎ AMÉLIORER LES CONDITIONS DE CIRCULATIONS ET DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DES ÉCOLES POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DE TOUS
- ✎ ORGANISER UN ACCUEIL DES ENFANTS AU SEIN DE LA COMMUNE EN DEHORS DES PÉRIODES SCOLAIRES
- ✎ AMÉLIORER L'OFFRE SPORTIVE EN CONSTRUISANT DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES, COMME UNE PISCINE COMMUNALE, UNE SALLE DE SPORT OU ENCORE UNE AUTRE SALLE DE GYMNASTIQUE QUE CELLE DE L'ÉCOLE DE WISTERZÉE QUI EST DÉJÀ SUFFISAMMENT UTILISÉE EN DEHORS DES HEURES DE COURS.

5.4 INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

5.4.1 PRÉAMBULE

OBJECTIFS

Sont analysés dans ce chapitre les réseaux suivants :

- Le réseau d'assainissement ;
- Le réseau d'alimentation en eau potable ;
- Le réseau de distribution d'électricité ;
- Le réseau de distribution du gaz ;
- La gestion et traitement des déchets.

RÉFÉRENCES

Commune de Court-Saint-Etienne (site internet)

<http://www.court-st-etienne.be/>

SPGE - Société Publique de Gestion de l'Eau (pour le PASH)

<http://www.spge.be>

Commune de Court-Saint-Etienne, Schéma de structure. Outil d'aménagement du territoire communal

SWDE Société wallonne des Eaux

<http://www.swde.be>

Atlas de l'énergie

<http://www.icedd.be/atlasenergie>

Ores

<http://www.oresassets.net/>

Site Antennes de l'IBPT (Institut belge des services postaux et des télécommunications)

<http://www.sites.bipt.be>

Statistiques de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ménagers (quantités de déchets)

<http://environnement.wallonie.be/data/dechets/menagers>

Statistiques semestrielles wallonnes de l'éolien

<http://www.eolien.be/node/12>

5.4.2 SYNTHÈSE

Environ 80% de la population de la commune se trouve en régime **d'assainissement collectif**. L'Intercommunale du Brabant wallon a réalisé le collecteur primaire de la Dyle jusqu'à son croisement avec l'avenue de Wisterzée.

L'alimentation en eau de la commune est assurée par l'IECBW (Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon). La qualité de l'eau distribuée est satisfaisante puisqu'on enregistre une moyenne annuelle de 18mg/l de nitrates et de 32°F de dureté.

La **distribution de l'électricité** est assurée par ORES Assets. Une ligne de 70kV se dirige vers le nord et traverse la campagne de la Chapelle aux Sabots (ZACC) en direction d'Ottignies. Deux autres lignes aériennes de 150 et 70kV se dirigent vers le sud en direction du Champ de Court (deux ZACC). Une ligne de 150kV, plus récente, longe la RN25 à Beaurieux jusqu'au viaduc de la Thyle.

La **distribution de gaz** est assurée aussi par ORES Assets et est réalisée en souterrain qui couvre essentiellement les zones habitées de la vallée de la Dyle : Court-Saint-Etienne, Wisterzée, Franquenes, le Werchai, l'avenue des Combattants et la rue du Pont de Pierre.

La **télédistribution** était distribuée autrefois par VOO. La société PROXIMUS ne dispose pas de centraux téléphoniques sur le territoire communal.

La **collecte des déchets ménagers est assurée régulièrement** par une société de ramassage privée. Un service de ramassage des objets encombrants est organisé par la commune sur demande.

5.4.3 ENERGIE

5.4.3.1 CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FINALE

La consommation énergétique (finale) illustre les besoins en énergie des consommateurs finaux et dépend de l'activité économique, des conditions de vie, des conditions climatiques, du comportement des consommateurs, du type d'équipement domestique, etc.

5.4.3.1.1 ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FINALE TOTALE DE L'ENTITÉ

DANS LA PROVINCE DU BRABANT WALLON

L'évolution de la consommation énergétique dans la province de Brabant wallon est relativement stable.

Entre 2010 et 2015, on observe une diminution générale de la consommation énergétique finale de la province de 7%, passant de 11 202 GWh en 2010 à 10 416 GWh. La consommation énergétique a atteint un minimum en 2014, avec une consommation énergétique finale de 10 043 GWh (diminution d'environ 10% par rapport à 2010).

Évolution de la consommation énergétique finale totale de l'entité BRABANT WALLON (Province)

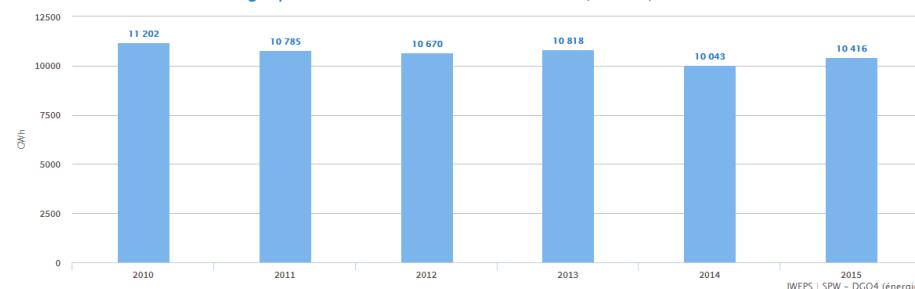


Figure 445. Evolution de la consommation énergétique finale totale de l'entité Brabant wallon (en GWh) entre 2010 et 2015 – Source : IWEPS/SPW

DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

La commune de Court-Saint-Etienne mène d'ailleurs depuis 2001 une politique de suivi des consommations des bâtiments communaux et d'identification des interventions prioritaires à réaliser dans ces derniers afin de réduire les coûts énergétiques.

Comparée à la Province, la commune présente une évolution de sa consommation énergétique finale similaire. En effet, entre 2010 et 2015, la commune voit sa consommation énergétique finale diminuer (diminution d'environ 5%), passant de 280 GWh en 2010 à 265 GWh en 2015. A nouveau, comme pour les données du Brabant Wallon, le minimum est atteint en 2014, avec une consommation finale de 255 GWh (soit une diminution de 9%). En comparaison avec la province, la diminution est moindre (qui est, pour rappel, de 10%).

Évolution de la consommation énergétique finale totale de l'entité COURT-SAINT-ÉTIENNE (Commune)

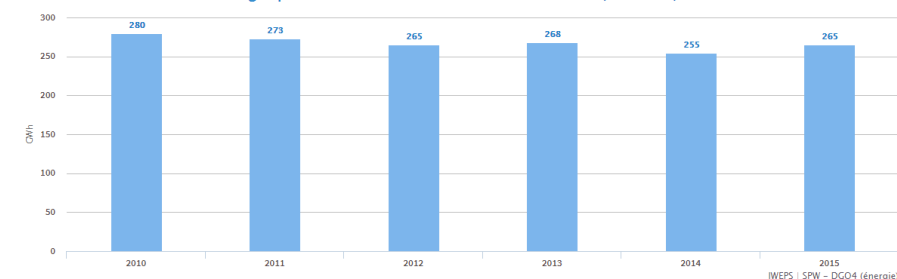


Figure 446. Evolution de la consommation énergétique finale totale de l'entité Court-Saint-Etienne (en GWh) entre 2010 et 2015 – Source : IWEPS/SPW

5.4.3.1.2 RÉPARTITION PAR SECTEUR

DANS LA PROVINCE BRABANT WALLON

En général³⁵, dans le Brabant wallon, en 2015, il apparaît que le transport (33,89%) est le secteur le plus énergivore en Brabant wallon, avec le secteur du logement (30,65%) qui arrive en deuxième position.

Répartition de la consommation finale (en %) par secteur dans la province du Brabant Wallon

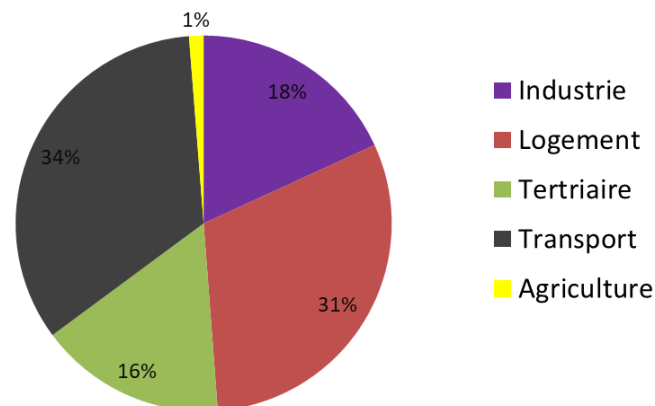


Figure 447. Répartition de la consommation finale (en GWh) par secteur dans la Province de Brabant wallon Source : IWEPS, Walstat, 2015

Notons que rapportée à la population, la consommation énergétique finale totale du Brabant wallon est moins élevée que la consommation wallonne (26,46 MWh/hab contre 33,25 MWh/hab pour la Wallonie).

En 2017, dans la province il apparaît que le transport reste le secteur le plus énergivore (38%), vient après le secteur du logement (28%) (moins énergivore qu'en 2015) et ensuite l'industrie et le tertiaire avec respectivement 18% et 15% de la consommation énergétique finale. Notons qu'on ne dispose pas des données concernant la répartition de la consommation énergétique finale par secteur pour l'entité de la commune pour l'année 2017.

En ce qui concerne le *secteur du logement*,

- Les consommations énergétiques les plus importantes s'observent logiquement dans les communes les plus peuplées de la province : Braine-l'Alleud (257GWh), Ottignies-Louvain-la-Neuve (227GWh), Wavre (214GWh), Waterloo (208GWh) et Nivelles (178GWh).
- Lorsqu'elles sont relativisées par le nombre d'habitants, les consommations énergétiques les plus importantes s'observent dans les communes d'Hélécine, Lasne et Ittre. Dans ces communes, la consommation moyenne est supérieure à **8.000 kWh/hab.** alors que les moyennes provinciale et régionale sont respectivement de 7.021 kWh/hab et 7.835kWh/hab.
- À l'opposé, les communes de Tubize, Mont-Saint-Guibert et Chastre ont des besoins énergétiques pour le logement par habitant 10% à 12% moins élevés que la moyenne provinciale.

La demande énergétique pour le *secteur tertiaire* se concentre dans les deux principales aires urbaines de la province, c'est-à-dire dans les communes d'Ottignies-Louvain-La-Neuve (Ottignies-LLN) et Wavre d'une part et dans les communes de Braine-l'Alleud, Waterloo et Nivelles d'autre part.

En ce qui concerne le *transport*, les communes de Nivelles et de Wavre y consacrent près de 400GWh chacune. Braine l'Alleud est la troisième commune la plus énergivore pour ce secteur (270GWh). Les consommations particulièrement élevées enregistrées dans ces communes peuvent s'expliquer par la présence de voiries importantes – dont des autoroutes – sur leur territoire ; les consommations d'énergie associées leur étant attribuées.

³⁵ Source : Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon

DANS LA COMMUNE COURT-SAINT-ETIENNE

La Figure présente la répartition de la consommation énergétique finale (en GWh) par secteur dans la commune Court-Saint-Etienne. En comparaison avec la consommation énergétique par secteur dans la province, on remarque pour l'année 2015 que le secteur de transport reste le plus énergivore (56%), suivi par le logement (32%). Les secteurs tertiaire (11%) et de l'agriculture (1%) sont les moins énergivores. La consommation énergétique du secteur de l'industrie est inexistante dans l'entité de la commune.

Répartition de la consommation finale (en %) par secteur pour la commune de Court-Saint-Etienne

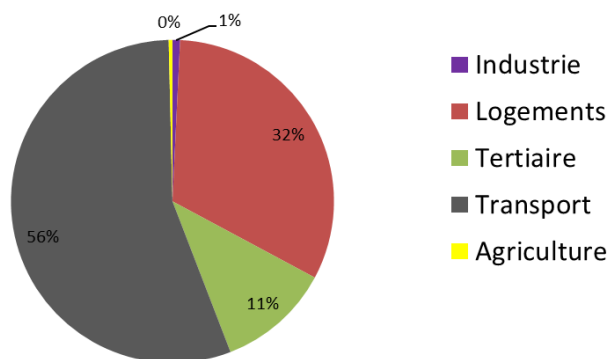


Figure 448. Consommation énergétique finale par secteur (en GWh)
Source : IWEPS/SPW

Notons que rapportée à la population, la consommation énergétique finale totale de Court-Saint-Etienne (25,8 MWh/hab) est moins élevée que la consommation provinciale (26,4 MWh/hab).

5.4.3.2 PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE À PARTIR DE SOURCES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

DANS LA PROVINCE DU BRABANT WALLON

En Brabant Wallon, l'électricité qui est produite par une source d'énergie renouvelable (SER) représente 8,3% de l'électricité consommée.

Ce chiffre est inférieur à la moyenne régionale de 2%. La figure ci-dessous traduit une évolution intéressante par rapport à l'utilisation des sources d'énergies renouvelables pour la production d'électricité dans l'entité du Brabant Wallon.

A partir de données collectées entre 2010 et 2015 on remarque une augmentation du nombre de gigawattheure (GWh) qui concerne la production d'électricité de SER dans la province. La production d'électricité à partir de SER présente une augmentation de 38,06% entre 2010 (153GWh) et 2015 (247GWh).

Evolution de la production d'électricité à partir de SER de l'entité Brabant wallon

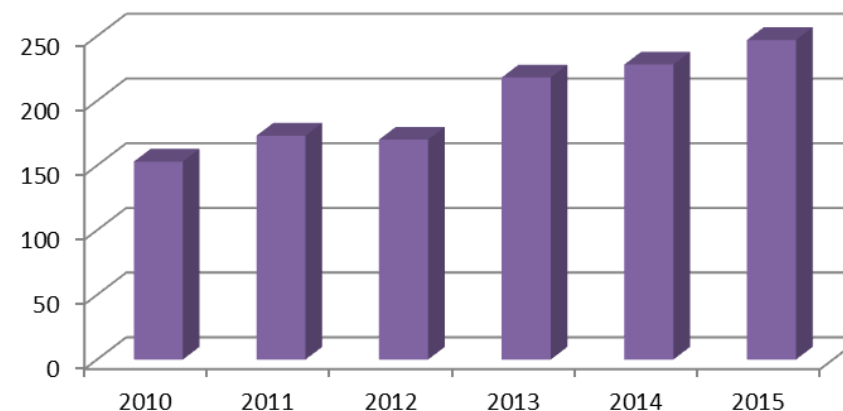


Figure 449. Evolution de la production d'électricité (GWh) à partir de SER (éolien, hydraulique, photovoltaïque) de l'entité Brabant wallon entre 2010 et 2015 – Source : IWEPS/SPW.

Sur les mêmes principes, la production de chaleur à partir de SER présente une augmentation de 27,8 % entre les années 2010 (13GWh) et 2015 (18GWh) (voir figure 405), ce qui est marginal. **La production de chaleur pour l'ensemble de la province est essentiellement due au solaire thermique, à la biomasse et la géothermie.**

Evolution de la production de chaleur à partir de SER de l'entité Brabant wallon

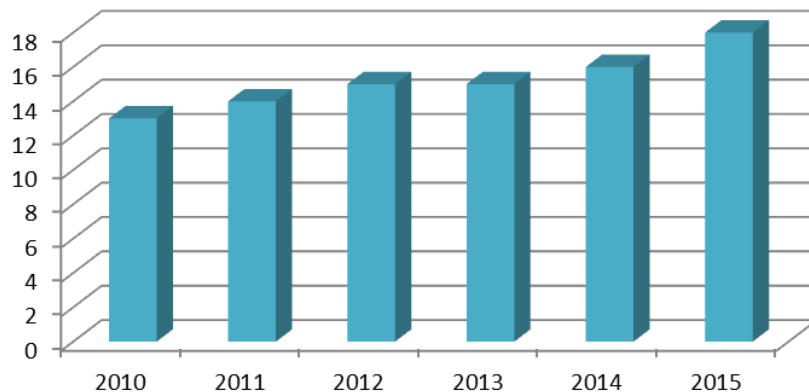


Figure 450. Evolution de la production de chaleur (GWh) à partir de SER (solaire thermique, biomasse, géothermie) de l'entité Brabant wallon entre 2010 et 2015 – Source : IWEPS/SPW

Les trois sources principales d'énergie renouvelable utilisées en Brabant wallon sont le **solaire** et **l'éolien**³⁶ et la **biomasse**. Plus que la moitié de la puissance électrique verte provient de l'énergie solaire (59%), l'énergie éolienne représentant le 30% de cette puissance. La biomasse ne représente, elle, que 10%³⁷.

³⁶ Source : <http://www.brabantwallon.be/carto/CDT/pdf/Diagnostic%20-%20CDT.pdf>, Contrat de développement territorial, Diagnostic, consulté le 13/05/2019

³⁷ Source : <https://www.cwape.be/?dir=6.4>, Commission wallonne pour l'énergie, consulté le 13/05/2019

ENERGIE SOLAIRE

Au total, la puissance électrique nette développable des petites installations solaires s'élève à 72.065kW, soit 50% de la puissance électrique totale de la province. Les communes les mieux équipées en petites installations solaires sont Braine-l'Alleud (6.114 kW), Wavre (5.926 kW) et Ottignies-LLN (4.382 kW).

ENERGIE EOLIENNE

Avec en moyenne 2,47 éoliennes/100 km² (pour 1,95 éoliennes/100 km² en Région wallonne), la province du Brabant wallon compte 27 éoliennes (2017). Perwez, avec ses 14 éoliennes, est la commune qui accueille sur son territoire le plus grand nombre d'éoliennes en Belgique. Villers-la-Ville (11 éoliennes) et Walhain (2 éoliennes) complètent le réseau éolien provincial. Ce réseau d'une puissance de 44,2 MW permet d'éviter le rejet de plus de 25.000 tonnes de CO₂ et d'approvisionner l'équivalent de près de 29.000 ménages³⁸.

LA BIOMASSE

En 2017, cinq sites de bio-méthanisation (filère gaz) certifiés par la CWaPE d'une puissance électrique cumulée nette valorisable de 14,3MW sont en activité dans la province. La province du Brabant Wallon compte également deux sites de production d'électricité qui utilisent des biocarburants issus de la filière huile.

³⁸ Source : <http://www.brabantwallon.be/carto/CDT/pdf/Diagnostic%20-%20CDT.pdf>, Contrat de développement territorial, Diagnostic, consulté le 13/05/2019

DANS LA COMMUNE COURT-SAINT-ETIENNE

En 2015, dans la commune Court-Saint-Etienne, la production de chaleur par les énergies renouvelables (en GWh) est inexistante et la production d'électricité est de 2 GWh en 2015.

Entre 5 et 7,5% de l'électricité consommée à Court-Saint-Etienne est produite à partir de SER.

Evolution de la production d'électricité à partir de Sources d'Energies Renouvelables (en GWh)

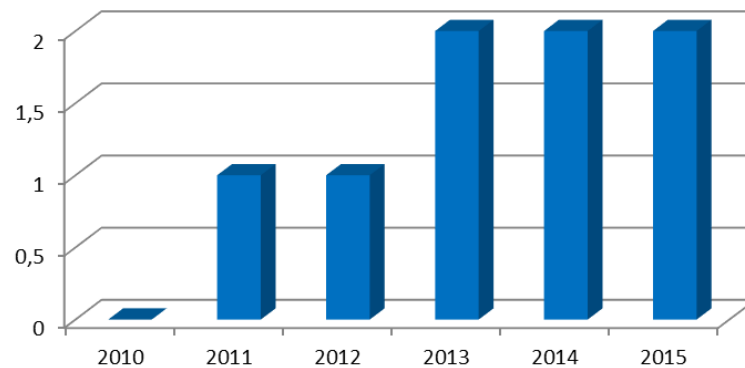
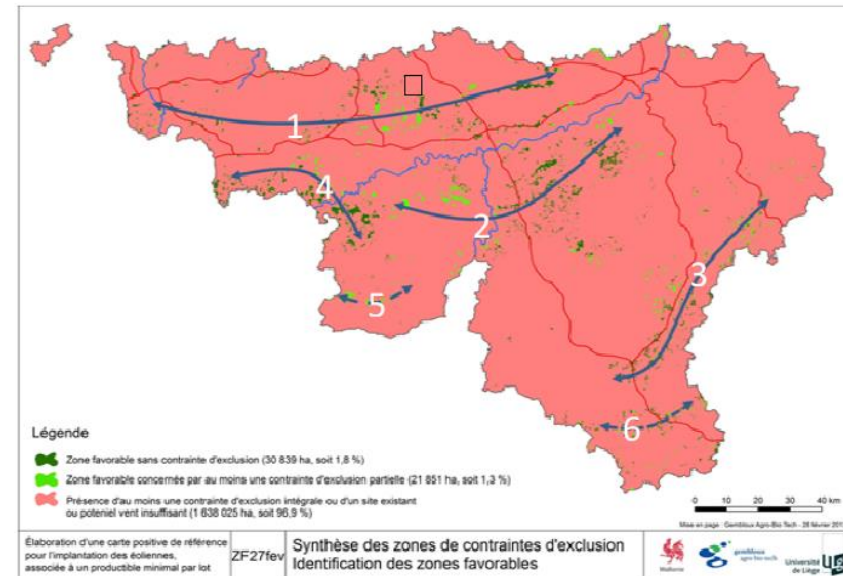


Figure 451. Evolution de la production d'électricité à partir de SER (éolien, hydraulique, photovoltaïque) de l'entité Brabant wallon entre 2010 et 2015 – Source : IWEPS/SPW

Il est à préciser que la région wallonne a, en 2013, entrepris de mettre à jour le cadre de référence éolien et de produire une carte reprenant les zones favorables à l'installation d'éoliennes (cette carte est reprise ci-dessous, issue du rapport sur les incidences environnementales de la carte positive de référence traduisant le cadre de référence actualisé relatif au grand éolien en région wallonne, 2013). Selon cette carte, le territoire communal comprend deux zones « favorables sans contraintes d'exclusion » à l'implantation d'éoliennes (comm. pers. Michel Tricot).

La carte n'étant pas disponible sur le site de la région, l'emplacement de la commune a été faite à la main et est dès lors, approximative. Les flèches

présentent sur la carte (1 à 6) représente les grandes régions éoliennes de la région.



5.4.3.2.1 GESTION ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Depuis 2001, la commune de Court-Saint-Etienne assure une politique de suivi des consommations des bâtiments communaux afin de réduire au mieux les coûts de la consommation énergétique. Lors de sa déclaration de politique générale pour le mandat 2018-2024, la majorité en place a annoncé d'une part, vouloir continuer les efforts pour diminuer de 20% les consommations d'électricité par rapport à 2006 et, d'autre part, de produire via des sources d'énergie renouvelables, 20% de la consommation électrique des bâtiments communaux³⁹.

³⁹ Source : Commune Court-Saint-Etienne, <http://www.court-st-etienne.be>, consulté le 14/05/2019

5.4.3.2.2 LES OBJECTIFS SELON LA DÉCLARATION POLITIQUE GÉNÉRALE

Selon la déclaration politique générale, les objectifs sont :

- Consulter les citoyens afin d'évaluer la possibilité de mettre en place une équipe de bénévoles qualifiés et passionnés en vue de préparer l'adhésion à la convention des Maires en 2020 et de rédiger un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat en 2022. Ce plan devra rencontrer l'objectif européen de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ;
- **Améliorer le cadastre et la comptabilité énergétique des bâtiments communaux et y intégrer les bâtiments du CPAS.** Sous-traiter à l'avenir ce travail à une société spécialisée ;
- Sur base de ce cadastre, **établir un plan d'action de réalisation de travaux améliorant encore la performance énergétique des bâtiments.** Après analyse, les toitures des bâtiments communaux et du CPAS seront équipées de panneaux photovoltaïques ;
- **Conforter les résultats obtenus dans les bâtiments dont la consommation de chauffage a baissé de plus de 20 % depuis 2006.** Parvenir à une diminution supplémentaire de 20 % des consommations de combustibles dans tous les bâtiments d'ici 2024 ;
- **Parvenir à une diminution de 20 % des consommations d'électricité de l'ensemble des bâtiments par rapport à 2006 et conforter ces résultats d'ici 2024 ;**
- Produire au minimum l'équivalent de 20 % de la consommation d'électricité au travers de productions d'énergies renouvelables dans 8 bâtiments d'ici 2024 ;
- La rénovation de l'éclairage public va être accélérée de manière à diminuer de 20 % en 2024, la consommation par rapport à l'année 2006 ;
- Avant la fin de la période de renting du charroi communal, étudier la faisabilité d'une alimentation en énergie alternative des véhicules, telle que l'hydrogène, le CNG ou l'électricité.

5.4.3.2.3 PLAN D'ACTION POUR L'EFFICACITÉ ENERGÉTIQUE (PAEE)

L'article 14 par. 2 de la directive stipule que « les PAEE décrivent les mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique projetées pour concrétiser les objectifs fixés à l'article 4 et à respecter les dispositions sur le rôle d'exemple du secteur public et la fourniture d'informations et de conseil aux clients finaux». ⁴⁰ Ce document n'aborde que les mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique des secteurs concernés par la directive. Il ne couvre donc pas le recours aux énergies renouvelables pour la production d'électricité ». ⁴¹

Pour la commune de Court-Saint-Etienne, les statistiques du PAEE montrent que la majorité des actions vers l'efficacité énergétique concernent les mesures d'économie suivantes : chaudière, isolation, vitrage, etc. en 2015.

2015	(MWH)	%
CHAUDIÈRE	74	52,48%
ISOLATION	42	29,79%
AUTRES	13	9,22%
VITRAGE	12	8,51%
PAC	0	0,00%

Tableau 1. Mesures d'économie d'énergie dans la commune Court-Saint-Etienne selon le PAEE
Source : WalStat, 2015

⁴⁰ Source : <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/paee-rw-2007-12-10.pdf?IDR=9517>, consulté le 13/05/2019

⁴¹ Source : <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/paee-rw-2007-12-10.pdf?IDR=9517>, consulté le 11/05/2019

5.4.4 DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ LOCALE

La distribution de l'électricité est assurée par ORES Assets. Constituée le 31 décembre 2013, cette société est née de la fusion des huit intercommunales mixtes wallonnes de distribution d'énergie.

La distribution d'électricité est réalisée par une ossature de câbles souterrains à haute tension qui alimentent les cabines de transformation réparties dans la commune. Un réseau à basse tension, câbles souterrains ou lignes aériennes, dessert l'ensemble des zones habitées. L'éclairage public et la télédistribution, équipements plus légers, se superposent au réseau électrique.

Des lignes aériennes à haute tension parcourent la commune ; elles convergent vers la station électrique située avenue des Combattants. Une ligne de 70kV se dirige vers le nord et traverse la campagne de la Chapelle aux Sabots en direction d'Ottignies. Deux autres lignes aériennes de 150 et 70kV se dirigent vers le sud en direction du Champ de Court, traversent la vallée de la Thyle non loin du viaduc de Suzeril et parcourent le plateau du Chenoy jusqu'au lieu-dit l'Arbre de la Justice ; elles se séparent à cet endroit, l'une prenant la direction de Villeroux, l'autre de Mellery.

Une ligne de 150kV, plus récente, longe la RN25 à Beaurieux jusqu'au viaduc de la Thyle ; elle se dirige ensuite vers le Champ de Court et traverse la vallée de la Dyle à hauteur de la rue des Taillettes. Elle traverse la campagne de la Chapelle aux Sabots en direction d'Ottignies.

5.4.5 DISTRIBUTION DE GAZ

La distribution de gaz est assurée aussi par ORES Assets et est réalisée en souterrain qui couvre essentiellement les zones habitées de la vallée de la Dyle : Court-Saint-Etienne, Wisterzée, Franquénies, le Werchai, l'avenue des Combattants et la rue du Pont de Pierre. Une conduite dessert la rue de Beaurieux et une partie de ce village. Un feeder en provenance de Mont-Saint-Guibert traverse Beaurieux (rue de Mont-Saint-Guibert, rue Fossé des Vaux, rue des Mélèzes) pour se diriger vers Louvain-la-Neuve.

5.4.6 RÉSEAU DE CÂBLO-TÉLÉCOMMUNICATIONS

La télédistribution était distribuée autrefois par VOO. La société PROXIMUS ne dispose pas de centrale téléphonique sur le territoire communal. Plusieurs antennes de télécommunications sont implantées sur le plateau du Chenoy. Ces équipements militaires sont gérés par le Ministère de la Défense Nationale et par le SHAPE à Flobecq.

La tour métallique U.S.A.S. construite voici une quarantaine d'années atteint une hauteur de 150 mètres environ. La tour blanche en béton appartient aux Forces armées belges et relève du 22^e Wing logistique d'Evere.

5.4.7 RÉSEAU D'ÉGOUTTAGE ET ASSAINISSEMENT

GÉNÉRALITÉS

Le Plan d'Assainissement par Sous bassin Hydrographique (PASH) est un outil essentiel pour mener à bien une politique de réhabilitation des eaux usées. Il détermine pour l'ensemble du sous bassin qu'il concerne la manière dont l'assainissement est organisé (collectif ou autonome), les endroits d'implantation des stations d'épuration et les tracés des collecteurs et des égouts existants ou à construire.

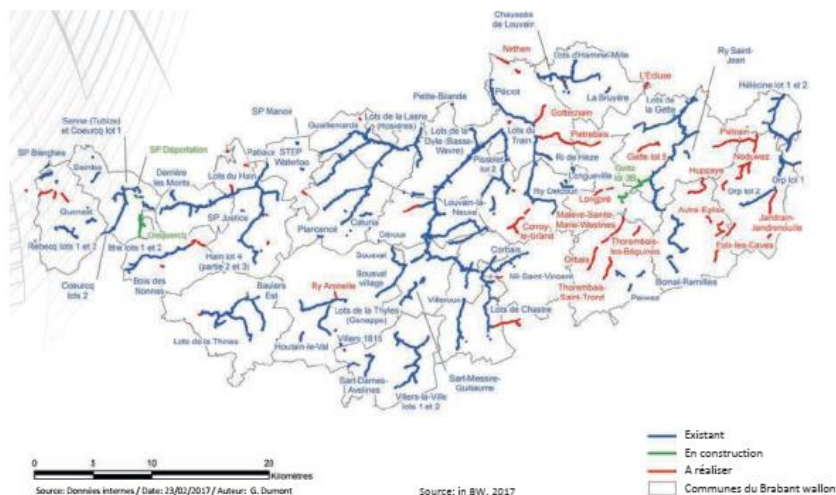


Figure 452.: Les collecteurs du réseau d'assainissement d'in BW en Brabant wallon

Reconnu comme Organisme d'Assainissement Agréé (OAA) depuis 1990, in BW mène pour le compte du Gouvernement wallon et de la SPGE la politique d'assainissement des eaux usées urbaines en vue de restaurer la qualité des eaux de surface en Brabant wallon.

Plus particulièrement, in BW gère l'assainissement des eaux usées de la province depuis 1978. Fin 2016, le réseau d'in BW comptait 368 km de collecteurs, 2.286 km d'égouts et 36 stations d'épuration. Cela représente un taux d'équipement en stations d'épuration de plus de 97 %.

La figure ci-après expose la localisation des infrastructures existantes de même que les infrastructures qui doivent encore être construites afin de clore l'assainissement collectif des eaux usées en Brabant wallon.

DANS LA COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Données InfoNet au 16/04/2019	Longueur (m)
Court-Saint-Etienne	68381
Egouttage existant	59636
Assainissement collectif	59358
Assainissement autonome	278
Egouttage inexistant	5844
Assainissement collectif	5844
Egouttage à diagnostiquer/réparer	999
Assainissement collectif	999
Egouttage "lotisseurs"	1902
Assainissement collectif	1902
in BW	15284
Collecteur gravitaire existant	12257
Assainissement collectif	12257
Refoulement	2756
Assainissement collectif	2756
Collecteur gravitaire inexistant	271
Assainissement collectif	271
Total général	83665

ZONES EN RÉGIME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- L'Intercommunale du Brabant wallon a réalisé le collecteur primaire de la Dyle jusqu'à son croisement avec l'avenue de Wisterzée.** Ce collecteur reçoit le collecteur secondaire de l'Orne qui se prolonge sur le territoire de la commune de Mont-Saint-Guibert. Ces ouvrages sont implantés à grande profondeur (de 6 à 8m) et sont situés alternativement en rive droite ou en rive gauche des cours d'eau.
- Dans le centre de Court-Saint-Etienne, le collecteur longe le site de l'usine Henricot n°1 dans une zone d'espace vert ; il traverse le chemin de fer et longe le site de l'usine n°2 parallèlement au chemin de fer. Ces deux sites semblent donc disposer d'une infrastructure excellente du point de vue de l'assainissement des eaux usées. Le collecteur est équipé de différents déversoirs d'orage ainsi que de collecteurs de raccordement (site industriel des papeteries à Beaurieux, tronçons de la rue du Tienne, de la rue la Résistance, de la rue E. Henricot ainsi que de l'avenue de Wisterzée, site de l'usine Henricot n°2).
- Ces collecteurs reçoivent les eaux usées et pluviales du réseau communal. Aucune installation privative ne peut s'y raccorder directement. Pour réaliser cette infrastructure, l'IBW dispose de la propriété du sous-sol ainsi que d'une servitude de passage et d'une servitude non aedificandi en surface.

RÉSEAU D'ÉGOUTTAGE AVEC COLLECTEUR

Le réseau d'égouttage raccordé au collecteur dessert l'habitat implanté dans la vallée de la Dyle et sur une partie des plateaux. Ce réseau aboutit à la station d'épuration de Basse-Wavre avant de déverser les eaux traitées dans la Dyle.

Il couvre une grande partie du territoire communale, principalement Franquénies, Wisterzée, une partie de la rue de Limauges, le centre de Court-Saint-Etienne, les rues Sambrés, Defalque et de Beaurieux, une partie du quartier du Werchai, la majeure partie du village de Beaurieux.

RÉSEAU D'ÉGOUTTAGE SANS COLLECTEUR

Dans les zones où le réseau d'égouttage est inexistant, l'épuration des eaux usées est réalisée par des installations autonomes d'épuration ; souvent, les eaux usées sont dispersées par puits perdus. Parmi ces zones, on peut noter :

RUE	LONGUEUR (M)
AVENUE DES PRISONNIERS DE GUERRE	37
RUE DE FAUX	49
RUE BOIS MILORD	369
RUE DE LA CHAPELLE	157
RUE DE LIMAUGES	768
RUE DE MERIVAUX	9
RUE DE NIVELLES	282
RUE DE NOIRHAT	317
RUE DE SART	82
RUE DE SUZERIL	243
RUE DES COUTELIERS	67
RUE DES TAILLETES	431

RUE	LONGUEUR (M)
RUE DU BUISSON	20
RUE DU CERISIER	402
RUE DU CHENOY	108
RUE DU MARAIS	313
RUE DU PONT DE PIERRES	215
RUE DU RESERVOIR	210
RUE DU TIENNE	143
RUE EMILE HENRICOT	93
RUE FERME DU COQ	167
RUE HAUTE	134
RUE NOTRE DAME	57
RUE PONT DE BOIS	100
RUE SAINTE-GERTRUDE	192
RUE SAMBREE	42
RUE SAUSSALE	88
RUELLE FORIAUX	56
TIENNE DU PATURAGE	77

Figure 453 : Egouttage inexistant, source Administration communale mai 2019

Plusieurs zones sont reprises en **zones transitoires** qui n'ont pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles sera attribué soit le régime collectif, soit le régime autonome (ces zones sont menées à disparaître du PASH).

Il y a Court-Saint-Etienne, 6 zones transitoires. Le Collège communal a analysé les 6 zones, en séance du 15 mai 2019.

1. ZACC de la Chapelle aux Sabots:

En cas de développement les eaux usées devront aller vers Les collecteurs en direction de la STEP de Bousval et de Basse-Wavre. Des bassins d'orage seront à prévoir. Le cas échéant, toutes les études et les ouvrages seront des charges d'urbanisme.

2. ZACC de la rue Sambree :

Si devait y avoir un développement urbanistique, les eaux usées devront aller vers l'égouttage de la rue des Prisonniers de Guerre ou vers le collecteur Dyle 07 (rue du Pont de Pierre) en direction de la STEP de Basse-Wavre. Un bassin d'orage sera à prévoir. Le cas échéant, toutes les études et les ouvrages seront des charges d'urbanisme.

3. ZACC Faux - Tombelles (entre le Lobra, la RN275 et la RN25):

En cas de développement les eaux usées devront aller vers la STEP de SMG. Un bassin d'orage sera à prévoir. Le cas échéant, toutes les études et les ouvrages seront des charges d'urbanisme.

4. La ZACC du Jaurdinia, déjà en zone d'assainissement collectif : Zone commune avec MSG.

En cas de développement les eaux usées devront aller vers les collecteurs en direction de la STEP de Profondval ou vers le collecteur situé à Beurieux le long de l'Orne. Des bassins d'orage seront à prévoir. Le cas échéant, toutes les études et les ouvrages seront des charges d'urbanisme.

5) Zone à bâtir dite de la « Bruyère de Sart » située entre la rue des Communes et la rue du Buisson déjà en zone d'assainissement collectif. Pas de projet de développement à l'ordre du jour.

6) Phase 2 et 3 du projet Court Village sur le site de l'ancienne usine Henricot n°2.

Zone actuellement inscrite en zone industrielle au plan de secteur. Développement probable dans un délai de 3 à 10 ans. Etudes et ouvrages seront des charges d'urbanisme.

5.4.8 SOURCES D'ALIMENTATION EN EAU ET QUANTITÉ D'EAU PRÉLEVÉE

L'alimentation en eau de la commune est assurée par l'IECBW (Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon).

La Commune est alimentée par deux pompages situés dans le vallon du Ry Ste-Gertrude à La Roche ainsi que par un puits et une galerie creusée à Sart-Messire-Guillaume. L'eau est acheminée vers deux réservoirs d'où partent les canalisations primaires distribuant l'ensemble de la Commune : l'un est situé rue de l'Arbre de la Justice à Sart, l'autre est localisé à proximité de la ferme blanche, rue de la Quenique à Beurieux. Un troisième réservoir (2.000m³) est à proximité des antennes militaires.

Le réseau de distribution dessert l'ensemble de la commune. Les conduites primaires récentes sont bien maillées et permettent généralement une extension normale du réseau. Un réseau de bornes d'incendie couvre toute l'entité.

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

La SWDE se charge de contrôler la qualité de l'eau distribuée. La qualité de l'eau distribuée est satisfaisante puisqu'on enregistre une moyenne annuelle de 18mg/l de nitrates et de 32°F de dureté.

Les captages du Ry de Ste-Gertrude sont creusés jusque dans le socle d'argile, ce qui permet de puiser une eau d'excellente qualité. Les captages de Sart produisent une eau plus chargée de nitrates.

Le réseau est progressivement adapté et modernisé au cas par cas et permet de répondre à tous les besoins.

Toutefois, le réseau présente quelques points faibles. Les captages du Ry Ste-Gertrude sont parfois rendus inutilisables suite à un défaut d'alimentation électrique, ce qui pourrait priver d'eau différents quartiers en cas d'avarie prolongée. La conduite de distribution située dans l'avenue des Combattants, datant de l'époque où la Régie communale gérait le réseau, est aujourd'hui insuffisante pour faire face à de nouvelles demandes de raccordement.

5.4.9 GESTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

À l'échelle des communes du Brabant wallon, les situations et les évolutions sont très variables.

A Court-Saint-Etienne, la production d'Ordures Ménagères Brutes était en 2016 de 143,6 kg/habitant, ce qui place la commune sous la moyenne provinciale (153,6 kg/hab).

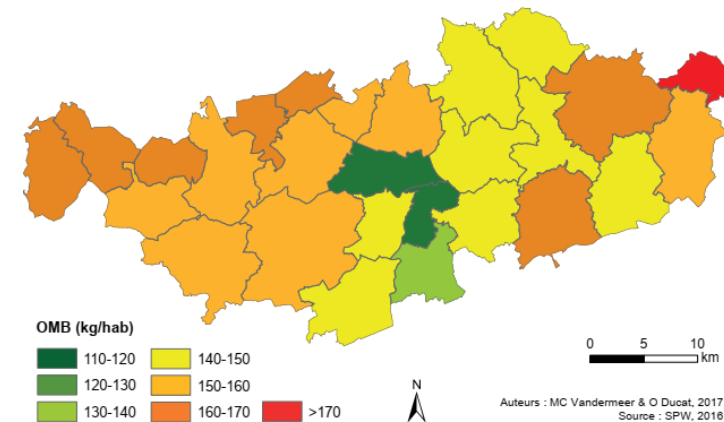


Figure 454 : Production d'ordures ménagères brutes par les habitants du Brabant wallon

COLLECTE

La collecte des déchets ménagers est assurée régulièrement par une société de ramassage privée.

Un service de ramassage des objets encombrants est organisé par la commune sur demande. Il n'existe pas de ramassage annuel des déchets pondéreux ou encombrants. Les déchets sont généralement évacués vers la décharge de Mont-Saint-Guibert.

PARC À CONTENEURS

La commune de Court-Saint-Etienne s'est dotée d'une installation de collecte et de traitement des déchets. Il s'agit d'un parc à conteneurs situé à proximité du chemin

du fer et à proximité du site Henricot n°1. Cette installation devrait être prochainement prise en charge par l'Intercommunale du Brabant wallon qui gère différentes installations de ce type dans la région.

PRODUCTION DE DÉCHETS

Pour la période comprise entre 2010 et 2017, le tableau suivant reprend l'évolution des quantités des principaux déchets collectés à Court-Saint-Etienne⁴².

Déchets	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépôt autour des bulles à verre			2,8	2,8	3,0	3,3	2,8	2,7
PMC en mélange	115,0	107,1	101,2	105,0	106,2	105,4	102,3	99,2
Encombrants mélangés	225,8	273,5	73,4	76,7	45,1	35,8	161,8	
OMB (Administrations, écoles, ...)	77,0	41,3	54,8	54,5	33,7	33,3	32,4	33,5
Déchets de voirie (boues, ...)	243,6	204,6	312,1	353,7	400,4	284,2	320,7	215,6
Ordures ménagères brutes (OMB)	1.469,2	1.470,6	1.522,5	1.501,8	1.515,8	1.505,6	1.460,6	1.459,9
Papiers et cartons mélangés	308,0	308,9	298,9	295,0	280,9	283,6	276,8	261,7
Verre Blanc + coloré	181,0	215,7	196,3	183,0	191,6	208,9	208,7	219,5
Textiles	57,0	43,4	35,3	46,6	49,4	54,1	60,0	61,5
Déchets verts	66,9	60,6	78,4	80,9	143,4	153,3	148,7	158,7
Total	2.746,9	2.727,8	2.675,7	2.700,0	2.769,5	2.667,5	2.788,7	2.623,7

Figure 455 : Tableau reprenant l'évolution de la quantité de déchets collectés dans la commune de Court-Saint-Etienne

⁴² <http://environnement.wallonie.be/data/dechets/menagers/>

5.4.10 ANALYSE SUBJECTIVE

POUR VOTRE DOMICILE, AVEZ-VOUS DÉJÀ RÉALISÉ, OU ENVISAGEZ-VOUS, UNE DES MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS LES DOMAINES SUIVANTS ?

Les répondants devaient donner des précisions aux différents domaines des mesures d'économie d'énergie et répondre s'ils ont réalisé ou s'ils envisagent de réaliser des différents projets. Concernant les projets réalisés, on observe que la majorité des personnes ayant répondu au questionnaire, ont déjà effectué dans leur domicile des mesures d'économie concernant l'audit énergétique, l'installation d'une citerne d'eau, des projets par rapport à la ventilation, le chauffage ou l'isolation. En même temps, les personnes interrogées envisagent à effectuer des projets concernant surtout le chauffe-eau solaire et autres.

POUR VOTRE DOMICILE, AVEZ-VOUS DÉJÀ RÉALISÉ, OU ENVISAGEZ-VOUS, UNE DES MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS LES DOMAINES SUIVANTS ?

	RÉALISÉS		PROJETS	
	NOMBRE	% OBS.	NOMBRE	% OBS.
AUDIT ÉNERGÉTIQUE	143	69,76	62	30,24
CITERNE D'EAU DE PLUIE	269	81,27	62	18,73
PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES	114	47,9	124	52,1
VENTILATION	92	71,32	37	28,68
CHAUFFAGE	251	79,94	62	19,75
CHAUFFE-EAU SOLAIRE	48	41,38	68	58,62
ISOLATION	299	80,16	73	19,57
VITRAGE ISOLANT	328	88,41	44	11,86
AUTRE	29	43,28	38	56,72

Figure 456: Mesures d'économie d'énergie, selon les réponses au questionnaire

Des différentes précisions ont été données par rapport aux autres domaines des mesures d'économie d'énergie, comme par exemple l'isolation de la toiture ou des murs, les nouvelles constructions par rapport aux nouvelles normes, l'installation des photovoltaïques sur la toiture, etc. Parmi les autres mesures proposées par les répondants, on trouve des projets concernant la peinture, l'installation d'équipement performant, etc.

PRÉCISIONS D'AUTRES MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE CITÉES PAR LES RÉPONDANTS	NOMBRE
ISOLATION TOITURE	9
ISOLATION (VITRAGE, MURS, ETC.)	9
CONSTRUCTION AUX NORMES	7
POMPE À CHALEUR	7
POÊLE À BOIS	5
TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE	4
VOLETS/ECLAIRAGE	3
JARDIN/POTAGER	2
STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ	2
NEUTRALISATION CAVE À MAZOUT	2
GESTION DES DÉCHETS	2
EOLIENNE	2

Figure 457: Les autres mesures d'économie citées par les répondants

CONNAISSEZ-VOUS DES DÉSAGRÈMENTS LIÉS AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES (ÉGOUTTAGE) ?

Selon les personnes ayant répondu au questionnaire, la majorité des répondants ne connaît pas des désagréments liés au traitement des eaux usées et l'égouttage. 29,24% des répondants donnent un avis précis par rapport à ce sujet.

7.1 Connaissez-vous des désagréments liés au traitement des eaux usées (égouttage)?

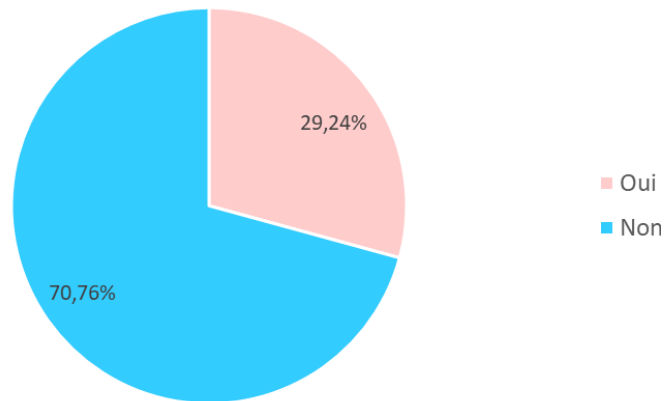


Figure 458. Position des répondants par rapport aux désagréments liés au traitement des eaux usées (égouttage) (537 réponses)

Les répondants dans leur majorité considèrent que les odeurs sont les désagréments les plus liés au traitement des eaux usées (55,17%). Parmi les autres réponses, on remarque 20,11% des répondants qui estiment que les débordements sont le type de désagréments le plus liés au traitement des eaux usées et 24,71% donnent un autre type. Parmi les réponses 'autres', une partie importante des répondants (34,48%) estime que les désagréments sont liés aux difficultés techniques, 13,79% des répondants n'ont pas de raccordement à l'égouttage et 24,14% déplorent le réseau d'égouttage inexistant. D'autres réponses incluent : la pollution, les contrôles et les travaux, les pertes d'eau, etc.

7.1 Type des désagréments lié au traitement des eaux usées (égouttage)

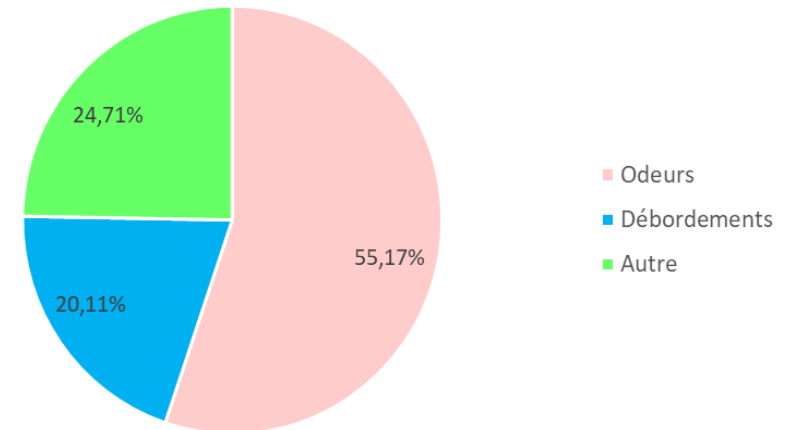


Figure 459. Type des désagréments lié au traitement des eaux usées (égouttage)

QUEL EST VOTRE NIVEAU D'APPRÉCIATION DE LA GESTION DES DÉCHETS DANS LA COMMUNE (DÉCHETS MÉNAGERS, ORGANIQUES, PAPIERS, PLASTIQUES, MÉTAUX, CARTONS, PARC À CONTENEURS, EMBLACEMENT DES BULLES À VERRE, ETC.) ?

Concernant le niveau d'appréciation de la gestion des déchets dans la commune, selon les personnes ayant répondu au questionnaire, on remarque que plus de la moitié déclare qu'ils apprécient le niveau de la gestion des déchets dans la commune, et une partie importante des répondants (30,07%) sont très satisfaits.

Il y a quand même une partie parmi les répondants (8,92%) qui sont neutre à ce sujet et un pourcentage de 6,12% qui n'est pas satisfait de la gestion des déchets actuelle.

7.2 Quel est votre niveau d'appréciation de la gestion des déchets dans la commune?

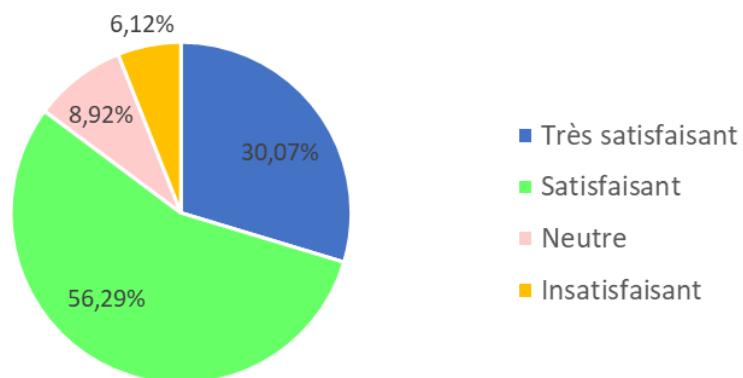


Figure 460 : Niveau d'appréciation de la gestion des déchets dans la commune

La deuxième partie de cette question concerne la répartition des problèmes sur les sites ainsi que les propositions des répondants afin d'améliorer la situation actuelle. En général, on observe que la majorité des répondants estiment le fonctionnement des parcs à conteneurs est à améliorer. Parmi les autres problèmes, les interrogés estiment que la fréquence des passages, les bulles à verres inexistantes et les prix importants doivent être revus afin de trouver des solutions pour améliorer la gestion actuelle.

Afin d'améliorer la situation actuelle concernant la gestion des déchets dans la commune, les répondants proposent plusieurs actions et solutions. Parmi celles-ci, une partie importante des personnes interrogées propose l'intégration de la politique du recyclage et du tri des déchets, les contrôles fréquents, le ramassage des encombrants, etc. comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous. Parmi les autres propositions, on trouve l'installation d'une station d'épuration, etc.

RÉPARTITION DES PROBLÈMES	NOMBRE	%CIT.
PARC CONTAINER	55	45,83%
FRÉQUENCE DU PASSAGE	31	25,83%
BULLES À VERRES	19	15,83%
PAS DE PROBLÈME	9	7,50%
PRIX	6	5,00%

PROPOSITION D'AMÉLIORATION	NOMBRE	%CIT.
RECYCLAGE/TRI	18	21,18%
DÉCHETS ORGANIQUES	16	18,82%
CONTRÔLES	12	14,12%
RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS	9	10,59%
SÉANCES D'INFORMATION	9	10,59%
TAXATION	7	8,24%
COMPOSTE	6	7,06%
RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS	3	3,53%
ACCÈS AUX PMR	3	3,53%
PLUS D'INVESTISSEMENTS	2	2,35%

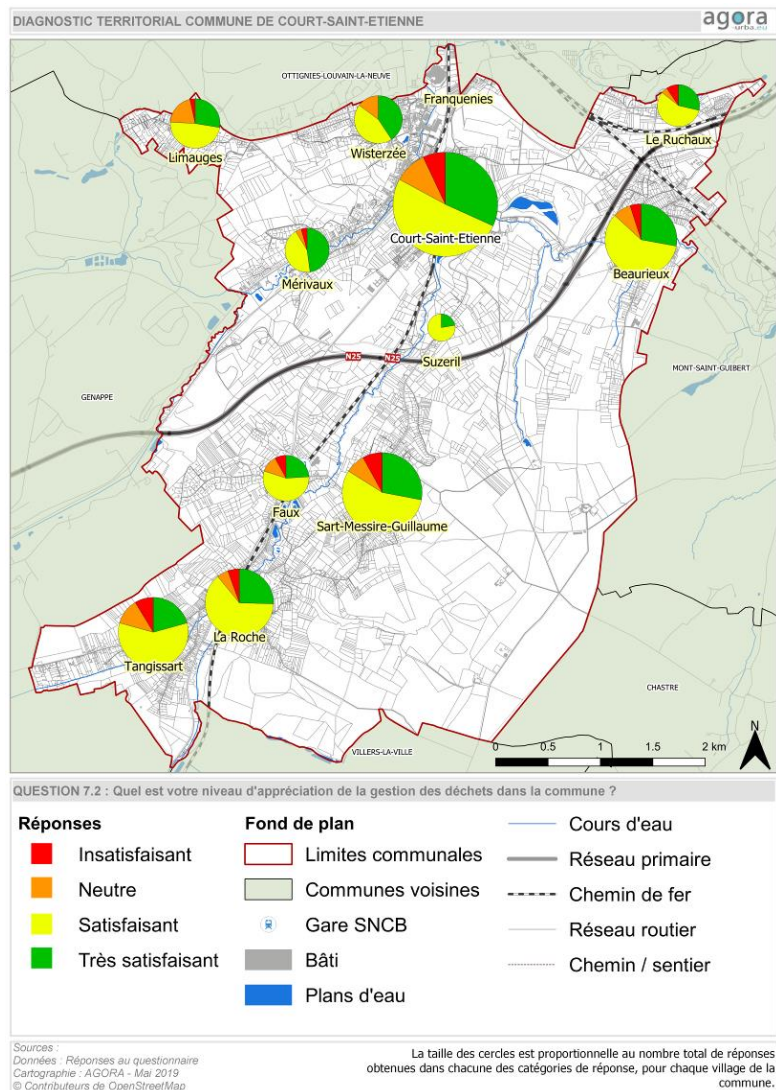


Figure 461: Niveau appréciation de la gestion des déchets, par village des répondants, cartographie AGORA

5.4.11 TABLEAU ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
ENERGIES	<p>La commune de Court-Saint-Etienne mène depuis 2001 une politique de suivi des consommations des bâtiments communaux et d'identification des interventions prioritaires à réaliser dans ces derniers afin de réduire les coûts énergétiques.</p> <p>Consommation en énergie finale est légèrement inférieure à celle de la province.</p>	<p>Pas de production de chaleur via des sources renouvelables</p> <p>Très petite part des sources renouvelables pour la production d'électricité</p>		
DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE	<p>La distribution d'électricité est réalisée par une ossature de câbles souterrains à haute tension qui alimentent les cabines de transformation réparties dans la commune.</p> <p>4 lignes HT qui traversent le territoire</p>	<p>À Limoges et à Court-Saint-Etienne les ZACC sont parcourues par des lignes à haute tension. L'implantation des logements sous les câbles aériens n'est pas souhaitable.</p>		
DISTRIBUTION DE GAZ	<p>La distribution de gaz est assurée par ORES et elle couvre essentiellement toutes les zones habitées dans la vallée de la Dyle.</p>			
DISTRIBUTION DE L'EAU	<p>Le réseau de distribution dessert l'ensemble de la commune. Les conduites <i>primaires</i> récentes sont bien maillées et permettent des extensions du réseau.</p> <p>Réseau d'égouttage dessert les zones habitées de la vallée de la Dyle</p> <p>Les collecteurs ne récupèrent que les eaux usées et pluviales du réseau communal</p> <p>Suivi de la qualité de l'eau par la SWDE</p>	<p>La conduite de distribution (située dans l'avenue des Combattants) est insuffisante pour les nouvelles demandes de raccordement.</p> <p>Les captages du Ry Sainte-Gertrude sont parfois inutilisables, ce qui pourrait priver d'eau différents quartiers en cas d'avarie prolongée.</p>		

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
TELECOMMUNICATIONS	Le fonctionnement actuel ne pose pas de problème et l'extension du réseau n'impose pas de travaux d'équipement importants.			
DECHETS & PROPETE PUBLIQUE	<p>La collecte des déchets ménagers est assurée régulièrement par une société de ramassage privée.</p> <p>La commune s'est dotée d'une installation de collecte et de traitement des déchets qui devrait être prochainement prise en charge par l'Intercommunale du Brabant wallon qui gère différentes installations de ce type dans la région.</p>	Ramassage des encombrant se fait uniquement sur demande		

5.4.12 ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

L'un des enjeux majeurs qui ressort de ce chapitre

- ✎ LES 6 ZONES TRANSITOIRES AU NIVEAU DU SYSTÈME D'ÉPURATION DES EAUX. IL SERAIT AUSSI INTÉRESSANT DE SENSIBILISER LES HABITANTS AU SUJET DU RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES À GRANDE ÉCHELLE (POTENTIEL EN TERMES DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE/SYLVICULTURE, BIO-MÉTHANISATION, COGÉNÉRATION, ...).
- ✎ RÉALISER UN PLAN PLAN AIR CLIMAT ÉNERGIE

6 CONCLUSION- PISTES DE REFLEXION



6.1 QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION PAR VILLAGE

COURT-SAINT-ETIENNE

Le déclin de l'activité industrielle a eu un impact négatif sur la structure du centre de Court. En outre, les rues présentent souvent un **caractère hétéroclite**, résultant de l'accumulation des bâtiments d'époques et de typologies différentes. **La vétusté de certains bâtiments et la détérioration de l'espace public altèrent l'image que les habitants ont de leur commune.**

Court-Saint-Etienne connaît après 2000 un nouvel engouement qui se traduit par une croissance considérable de l'habitat. Cette croissance est principalement caractérisée par diverses vagues de lotissements en périphérie et par la réalisation d'une opération de rénovation du site de l'usine Henricot n°1 qui pourrait devenir un nouveau cœur pour l'entité. **L'opération "Court Village" améliore l'image de la commune et met en avant des espaces publics de qualité afin de conférer un rôle central à Court.**

L'attrait de Court-Saint-Etienne réside notamment dans la qualité de ses paysages et dans son cadre de vie relativement privilégié dans une région en pleine croissance urbaine.

Le développement de la mobilité a marqué la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Les facilités offertes au trafic automobile individuel ont réduit l'usage d'autres moyens de transport, permis des relocalisations d'activités et de logements.

Les réserves foncières sont encore nombreuses dans le village. Dans un futur proche, la mise en œuvre de la ZACC Val de Croix est prévue pour un total de 173 logements (89 maisons unifamiliales et 84 appartements).

Le projet vise la construction d'habitations qui répondent aux besoins de la population locale, jeune et à revenu moyen. L'existence de fortes pentes oblige cependant à réserver une part importante du site (30%) à une zone d'espaces verts et à implanter les habitations selon cette contrainte. La voirie tiendra compte des chemins existants et du faible gabarit d'une des deux voies d'accès. Des activités commerciales ou socio-économiques de proximité pourront être autorisées afin de concevoir une urbanisation agréable et conviviale.

 **LE CADRE NATUREL ENVIRONNANT DEVRAIT ÊTRE MIS D'AVANTAGE EN VALEUR. LA DYLE ET LA THYLE CONSTITUENT UN POTENTIEL TRÈS IMPORTANT POUR LA RÉQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE.**

 **POURSUIVRE LA RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS ABANDONNÉS**

 **REVITALISATION DE L'AVENUE DE WISTERZEE.**

 **MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

BEAURIEUX ET RUCHAUX

Beaurieux et Ruchaux sont davantage des noyaux caractérisés par un passé agricole. Les activités y sont assez disséminées : un noyau de commerce de rayonnement local, les écoles et quelques entreprises constituent les lieux d'activité principaux.

Différents points de vue dominants situés autour des villages permettent de les apercevoir. **Toutefois, les ouvertures intéressantes pourraient disparaître à terme en raison de la poursuite de l'urbanisation.** Le cadre naturel de la vallée et les vallons secondaires mériteraient des mesures de protection particulières, qui pourraient être structurées/indiquées dans le cadre d'un SDC ou d'un GCU.

Les habitants apprécient notamment le cadre rural/bucolique du village, les arbres qui bordent la rue de Beaurieux à la Sartie de Court vers Beaurieux, la vallée de la Thyle, la présence de petites rues et ruelles propices aux promenades, le Bois de la Quenique, la présence de prairies et de fermes encore en activité, etc.

Les réserves foncières sont réparties un peu partout dans le village. Elles permettront une densification raisonnée du village, mais qui ne devrait pas être une priorité communale.

- A Beaurieux, il reste encore 6,2 ha de réserves foncières en zone d'habitat et 1,7 ha en zone d'habitat à caractère rural ;
- Le village du Ruchaux dispose encore d'environ 4 ha de réserves foncières en zone d'habitat.

Si globalement les rues présentent des qualités par leur ambiance rurale, les espaces publics affichent un aspect hétéroclite (absence d'aménagements piétonniers, zones de recul mal aménagées, étroitesse des passages, trottoirs mal entretenus par endroit, ...). Des travaux de rénovation de l'espace public pourront être réalisés dans le cadre d'un PCDR.

Du point de vue du cadre de vie et de la mobilité, l'étroitesse du réseau pose des problèmes en raison de l'intensité du trafic. Le manque de sécurité est relevé par les habitants.




Les habitants identifient presque toutes les rues comme étant dangereuses, et avec une qualité non satisfaisante : la rue Vital Casse, la rue du Village, l'avenue des Prisonniers de Guerre, la rue de Beaurieux (passage pour piétons juste avant le tournant et chicane trop près du tournant), la rue de la Papeterie, la rue du Grand Philippe,

Plusieurs riverains se plaignent du nombre important de ralentisseurs rue de Beaurieux. De fait, ceux-ci engendrent un effet de blocage en période de forte circulation, et à l'inverse en période creuse n'ont pas de raison d'être, selon eux.

Les demandes concernent aussi le développement de pistes cyclables sécurisées et séparées de la circulation automobile, pour permettre aux plus jeunes de se rendre à l'école en vélo.

Du point de vue des activités et commerces, les habitants pointent le manque de commerces de proximité (le village de Ruchaux ne possède aucun commerce). Ils aimeraient voir se développer un marché réservé aux produits bio et locaux (vespéral, ou le week-end, afin que ceux qui travaillent hors de la commune aient la possibilité de s'y rendre).

Les petits commerces (type épicerie, boulangerie, boucherie, café, librairie) sont souhaités par les répondants au questionnaire. Pour le quartier du Ruchaux, il est plus facile de se rendre au Douaire sur Ottignies que dans le centre de Court (à pied ou en vélo).

-  **LE VILLAGE MANQUE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES PUBLICS.**
-  **EST ÉGALEMENT POINTÉ DU DOIGT UN MANQUE DE COMMUNICATION/INFORMATION AU SUJET DES ÉVÈNEMENTS/ACTIVITÉS QUI SONT ORGANISÉS DANS LA COMMUNE.**
-  **LA MISE EN PLACE DE LIEUX/ESPACES/ACTIVITÉS LOCALES, QUI PERMETTRAIENT AUX HABITANTS DE SE RENCONTRER, POURRAIT AUSSI TROUVER UNE RÉPONSE DANS LE CADRE DE PROJETS LANCÉS DANS LE CADRE D'UN PCDR.**

SART-MESSIRE-GUILLAUME ET FAUX

Les différents noyaux (Sart-Messire-Guillaume, Suzeril, La Marache, Bruyerre du Sart et Faux) sont constitués de nombreux bâtiments d'architecture ancienne, à caractère rural. Les abords des villages et les nouveaux quartiers résidentiels sont nettement marqués par l'architecture type villa quatre façades.

Quelques lieux caractéristiques structurent l'ensemble : la place du village avec ses commerces, le carrefour de l'église, la ferme et la chapelle de Sart.

Il existe quelques commerces/activités dispersés dans les villages, avec une concentration plus importante à Sart-Messire-Guillaume.

Sart et Faux sont entourés d'un environnement rural intéressant, composé de bois (souvent sur les crêtes de la vallée ou dans des fonds humides), de prairies ou cultures.

Certains milieux naturels sont menacés, en raison de l'extension de l'habitat.

La présence du chemin de fer constitue une barrière physique et provoque des nuisances acoustiques, mises en évidence par les habitants dans leurs réponses au questionnaire.

Les problématiques de circulation sont liées à l'étroitesse des voiries et à la vitesse de circulation de certains usagers. Les concentrations de flux aux heures d'arrivée/sortie des écoles provoquent des problèmes. Pour les modes doux, il serait nécessaire d'améliorer les connexions avec les autres villages.

LES RÉSERVES FONCIÈRES SONT TRÈS IMPORTANTES ; UN GRAND NOMBRE DE TERRAINS POTENTIELLEMENT URBANISABLES (ZONE ROUGE AU PLAN DE SECTEUR) SONT ENCORE LIBRES D'OCCUPATION (PLUS DE 64HA). DES PRIORITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE CES RÉSERVES FONCIÈRES DEVRONT ÊTRE FIXÉES POUR ÉVITER L'URBANISATION AU COUP PAR COUP ET DÉSORDONNÉE DES TERRAINS. LES POSSIBILITÉS D'URBANISER CERTAINES ZONES DÉPENDENT ÉVIDEMMENT DE L'ÉQUIPEMENT EXISTANT, DE L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE MAIS AUSSI DES PRIORITÉS ET DE LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL. L'ANALYSE DÉTAILLÉE DE CES DIFFÉRENTS ASPECTS POURRAIT ÊTRE RÉALISÉE DANS LE CADRE D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC).

DANS LE CADRE D'UN ÉVENTUEL GUIDE DE L'URBANISME, UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DEVRAIT ÊTRE APPORTÉE À L'INSCRIPTION DES CONSTRUCTIONS DANS LE RELIEF, PARFOIS PENTU. LA COHÉRENCE DES VILLAGES ET LA JONCTION (DÉJÀ PRATIQUEMENT RÉALISÉE) ENTRE CEUX-CI DEVRAIT ÊTRE AMÉLIORÉE ; DES ZONES TAMPONS/DE TRANSITION DEVRAIENT ÊTRE CRÉÉES ENTRE LES DIFFÉRENTS QUARTIERS/VILLAGES, LÀ OÙ C'EST ENCORE POSSIBLE.

LA ROCHE ET TANGISART

Le village de la Roche est séparé de Sart par la vallée du Ry Sainte Gertrude. Il s'articule en 3 noyaux - rue Masbourg, d'Herval et de La Roche. De l'autre côté du chemin de fer, se trouve le village de Tangissart avec 3 noyaux distincts le Ghete, le Cerisier et la rue du Villers. L'architecture traditionnelle de type rural est prédominante.







La présence de nombreuses constructions en pierre de pays atteste de l'activité des anciens carriers locaux. On retrouve de nombreux bâtiments du début du 20^{ème} siècle. Quelques lotissements types villa quatre façades ont agrandi le village, et menacent parfois les milieux ruraux environnants.

Plusieurs points de vue méritent d'être protégés.

Certains milieux naturels, actuellement isolés, devraient être réintégrés dans le réseau écologique.

Les problèmes de circulation sont liés à la présence de la route régionale (grande vitesse, insécurité pour les piétons). Les voiries dans les villages, souvent très étroites, posent des problèmes de stationnement et de déplacement pour les piétons. La circulation autour de l'école provoque aussi des problèmes aux heures de pointe scolaire.
Au niveau des modes doux, il s'agira d'améliorer la sécurité de certains tronçons et assurer une meilleure connexion entre les noyaux.

On dénombre quelques activités dispersées dans le village ; un manque de lieux de rencontre et d'animation est cependant à mettre en évidence.

-  **LES RÉSERVES FONCIÈRES SONT NOMBREUSES ET À LA ROCHE, CERTAINS D'ENTRE-ELLES PRÉSENTENT UN INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE.**
-  **A TANGISSART, LES PARCELLES SONT DE PETITE DIMENSION, RÉPARTIES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.**
-  **DANS LE CADRE D'UN ÉVENTUEL SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL, IL FAUDRAIT DONC PROTÉGER DE L'URBANISATION CERTAINES ZONES, MAIS ÉGALEMENT VEILLER À LA PROTECTION DU PAYSAGE REMARQUABLE DE LA VALLÉE DE LA TYLE.**
-  **DES PRIORITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES TERRAINS DEVRAIENT ÊTRE ÉTUDIÉES.**
-  **DANS LE CADRE D'UN ÉVENTUEL GUIDE DE L'URBANISME, L'ASPECT RURAL ANCIEN DEVRA ÊTRE MIS EN ÉVIDENCE, LE MAINTIEN DE CONSTRUCTIONS EN PIERRE DU PAYS, LA CRÉATION / PRÉSERVATION DE ZONES DE TRANSITION ENTRE LES QUARTIERS.**
-  **LA COHÉRENCE ARCHITECTURALE DES RUES DEVRAIT ÊTRE ÉTUDIÉE DU POINT DE VUE DES MATÉRIAUX ET DE L'IMPLANTATION, AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DES CONSTRUCTIONS ET LA PRISE EN COMPTE DU RELIEF DANS LES IMPLANTATIONS.**

WISTERZEE /FRANQUENIES, MERIVAUX ET NORIHAT




Le centre du village concentre quelques commerces, le parc et l'institut technique provincial. Dans le quartier, l'école et la bibliothèque constituent des points d'animation.

Pour le reste, le village se structure autour des avenues et des rues résidentielles, composées d'ensembles homogènes de logements sociaux ou de lotissements de diverses époques. **Le Château Henricot et la ZACC Grande Escavée constituent des espaces verdurisés attractifs en bordure du village.**

Des problèmes de circulation se posent aux heures de pointe scolaire, et la pression des espaces de stationnement est relativement forte à proximité du parc de Wisterzee. L'organisation actuelle du réseau n'encourage pas l'utilisation des modes doux, et **les habitants manifestent à plusieurs reprises leur souhait d'utiliser les modes doux dans le cadre des déplacements domicile-école.**

La qualité de certains espaces publics laisse à désirer (absence de trottoirs, étroitesse de passage, manque de plantations). Des aménagements conviviaux seraient à prévoir dans le cadre d'un PCM et d'un PCDR.

Les réserves foncières sont nombreuses.

-  **A L'OUEST DU VILLAGE, LA ZACC GRANDE EXCAVÉE (PLUS DE 75 HA) EST ENCORE LIBRE D'OCCUPATION. ELLE EST COMPOSÉE DE PLUSIEURS PARTIES. UNE ÉVENTUELLE URBANISATION TOTALE OU PARTIELLE DE LA ZONE AURA DES IMPACTS FORTS SUR LE CADRE NATUREL ET PAYSAGER DE LA ZONE. DE PLUS, L'URBANISATION CRÉERA UNE LIAISON ENTRE LES VILLAGES DE MERIVAUX, WISTERZEE ET LIMAUGE.**
-  **UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DEVRAIT ÊTRE APPORTÉE AU RELIEF DANS LE CADRE D'UN GUIDE DE L'URBANISME (DANS LE VILLAGE DE WERCHAI PLUS PARTICULIÈREMENT).**
-  **LES VUES PAYSAGÈRES DEVRAIENT ÊTRE MAINTENUES.**

6.2 OUTILS À ÉLABORER

Le Plan de Secteur, premier document de référence de Court-Saint-Etienne en matière d'aménagement a, par sa logique, amplifié un phénomène d'urbanisation linéaire, le long des axes de communication. Cette urbanisation rampante tend à faire disparaître les limites entre villages, créant de nouvelles conurbations, qui portent parfois atteinte à la qualité du paysage.

Ce type de développement, consommateur d'espaces et économiquement coûteux, ne répond plus aux exigences relatives aux principes du développement durable. **L'élaboration d'un Schéma de structure a été lancée en 1994 et a duré une dizaine d'année jusqu'à son approbation provisoire en 2005 (2^{ème} version du document) par le conseil communal.**

La commune de Court-Saint-Etienne ne dispose pas des outils d'aménagement du territoire à l'exception des deux Schémas d'orientation local (un ancien PCA et deux Rapports urbanistiques et environnementaux) et un outil opérationnel, le PCM de 2011.

Le but du Diagnostic Territorial est d'avoir une meilleure vue et une programmation de la mise en œuvre de différentes actions et projets futurs.

Les outils suivants pourront être élaborés prochainement :

LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL



Le schéma de développement communal définit la stratégie territoriale sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal.

La recherche d'un développement équilibré devrait se faire en bonne connaissance de cause. L'élaboration de ce Diagnostic territorial a été faite en prenant en compte les qualités des ressources naturelles, des sites et des paysages qui sont indispensables au maintien de la qualité du cadre de vie de Court-Saint-Etienne, et permettra aux élus d'établir les priorités de développement, de préserver le cadre rural et d'améliorer l'attractivité résidentielle et économique du territoire.

La stratégie territoriale du schéma de développement communal définit :

- 1° les objectifs communaux de développement territorial et d'aménagement *du territoire à l'échelle communale, ainsi que la manière dont ils déclinent les objectifs régionaux du schéma de développement du territoire ou, le cas échéant, les objectifs pluri-communaux du schéma de développement pluri-communal ;*
- 2° les principes de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés au renforcement des centralités urbaines et rurales ;
- 3° la structure territoriale.

Quelques pistes de réflexion :

- 🔗 PRÉSERVER LE CARACTÈRE SEMI-RURAL DE LA COMMUNE, NOTAMMENT EN PRÉSERVANT LES SURFACES AGRICOLES.
- 🔗 MAÎTRISER L'URBANISATION AFIN DE PRÉSERVER LE CARACTÈRE VERT DE LA COMMUNE :
- 🔗 LA COMMUNE POURRAIT CRÉER DES ZONES 'NON AEDIFICANDI' OU CRÉER DES ZONES À DENSITÉ TRÈS FAIBLE, AFIN D'Y CONTENIR L'URBANISATION ;
- 🔗 IL FAUT PRÉSERVER LES ZONES INONDABLES AINSI QUE DE FORTE PENTE. DANS LE PASSÉ, IL Y A DÉJÀ EU DES PROBLÈMES DANS CES ZONES, NOTAMMENT EN PÉRIODE DE FORTES PLUIES. IL FAUT DONC Y CONTENIR L'URBANISATION ;
- 🔗 CRÉER DES ZONES D'EXPANSION DE CRUES AUTOUR DES COURS D'EAU (ZONES NON AEDIFICANDI) ;
- 🔗 AFIN DE PRÉSERVER LE PAYSAGE, IL FAUT ÉVITER L'ENRUBANNEMENT DES ROUTES QUI EMPÊCHE LES POSSIBILITÉS DE POINTS DE VUE ;
- 🔗 ÉVITER ET LUTTER CONTRE LA BANALISATION DE L'HABITAT QUI DÉNATURE LE PAYSAGE.
- 🔗 DÉVELOPPER OU AMÉLIORER L'OFFRE CONCERNANT CERTAINS ÉQUIPEMENTS PUBLICS :
- 🔗 LES BESOINS EXPRIMÉS DANS CE DOMAINE VONT NOTAMMENT DANS LE SENS D'INFRASTRUCTURES ET D'ACTIVITÉS POUR :
- 🔗 L'ACCUEIL ET L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES,
- 🔗 UN ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ADAPTÉ À LA DEMANDE,

POUR LE PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉNERGIE DURABLE ET DU CLIMAT

Comme évoqué dans la déclaration de politique générale 2019-2024, la commune a comme objectif premier dans la thématique environnementale (et énergétique) « la signature de la convention des maires et la rédaction d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat en 2022 ».



Par ailleurs, la commune vise une diminution de 40% des gaz pour rencontrer les objectifs européens pour 2030 en la matière. Pour tenter d'atteindre l'objectif, ce plan d'action influencera de façon déterminante les politiques en matière de mobilité, d'urbanisme, d'agriculture, ...

Pour mettre au point ce plan d'action, il faut que :

- ✎ D'UNE PART, METTRE EN PLACE UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL QUI S'ASSURERA DE LA PRISE EN COMPTE TRANSVERSALE DES PROBLÉMATIQUES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES, QUI SERA CAPABLE DE MOBILISER ET D'IMPLIQUER LES CITOYENS AINSI QUE D'AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE ET ENFIN VEILLERA À LA COORDINATION ET LE SUIVI DES DIVERSES ACTIONS QUI SERONT MISES EN PLACE.**
- ✎ D'AUTRE PART, LA COMMUNE DOIT RÉALISER UN BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PRODUITES SUR SON TERRITOIRE POUR IDENTIFIER LES SOURCES DE CES ÉMISSIONS AINSI QUE LES POSSIBILITÉS EXISTANTES POUR LES DIMINUER. UNE ÉVALUATION DES RISQUES ET DE LA VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DOIT ÉGALEMENT ÊTRE RÉALISÉE. CES DEUX ÉVALUATIONS PERMETTRONT UNE APPROCHE INTÉGRÉE VISANT À ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À S'Y ADAPTER.**
- ✎ PAR LA SUITE, LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION D'ÉMISSION GLOBAUX ET PAR SECTEUR AINSI QUE L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION LOCALE (OU L'INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES PLANS LOCAUX EXISTANTS CONCERNÉS) SERONT DÉFINIS.**

Sur cette base, la commune rédigera alors son PAEDC (plan d'action pour l'énergie durable et le climat) qui devra être approuvé par le conseil communal. Par la suite, il faudra mettre en œuvre le plan, suivre les progrès accomplis et éventuellement procéder à des ajustements suivant ce qui a été observé (Source : Union des communes et villes wallonnes, uvcw.be).

PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE

UN PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE est un outil participatif proposé aux communes pour organiser de façon durable la prise en compte de la nature sur leur territoire. Le PCDN a pour but de maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux (administration, propriétaires privés, agriculteurs, gestionnaires des cours d'eau et citoyens) après avoir réalisé un diagnostic du réseau écologique et dégagé une vision conjointe de la nature et de son avenir au niveau local.

L'objectif principal est de répondre au constat de diminution des espèces et des habitats naturels. La prise en compte de la nature doit se faire à l'échelle du territoire communal et se baser sur au moins deux piliers : la réalisation de projets et la sensibilisation continue de l'ensemble de la population. Lors du questionnaire, 159 personnes ont répondu qu'ils souhaitent participer et s'impliquer dans le cadre de la démarche d'un PCDN.



Plusieurs actions pourront être menées

(Sur base des actions déjà initiées par le « Patrimoine Stéphanois » et par le Contrat Rivière) :

- 🔗 PROTÉGER LES ZONES HUMIDES AU CAS PAR CAS
- 🔗 ENTRETENIR LES SENTIERS EN DÉLIMITANT LEURS ABORDS.
- 🔗 METTRE À JOUR LES INVENTAIRES.
- 🔗 SENSIBILISER LES PROMENEURS QUE CERTAINS SITES D'INTÉRÊT BIOLOGIQUES (ARBRES ET HAIES REMARQUABLES, NATURA 2000) SONT PRIVÉS ET QU'ILS NE PEUVENT Y CIRCULER OU QU'UNE RÉGLEMENTATION EST D'APPLICATION POUR LA CIRCULATION DES PERSONNES.
- 🔗 PROTÉGER LES SITES SITUÉS EN ZONE PUBLIQUE.
- 🔗 MAITRISER L'ARTIFICIALISATION DE L'ESPACE ET DE SES EFFETS PERVERS ;
- 🔗 AMÉLIORER LA QUALITÉ PHYSIQUE ET BIOLOGIQUE DES EAUX DE SURFACE ;
- 🔗 ENCOURAGER LES PRATIQUES AGRICOLES QUI RÉDUISENT LE RUISSELLEMENT ;
- 🔗 ENCOURAGER DES PRATIQUES AGRICOLES PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT (ZONES TAMPONS AUX ABORDS DES COURS D'EAU) ;
- 🔗 ENCOURAGER LA RÉHABILITATION DES ANCIENS SITES D'ACTIVITÉ AFIN DE LIBÉRER DE L'ESPACE URBANISABLE OU DE LES RÉAMÉNAGER POUR DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ ;
- 🔗 ÉPURER LES EAUX (PASH) AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE.

LE PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Une opération de développement rural, c'est avant tout une réflexion globale sur l'ensemble des aspects qui caractérisent une commune rurale : agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, mobilité, action culturelle, ...

Le programme communal qui émane de cette réflexion collective propose des objectifs qui orienteront la politique locale pour plusieurs années (maximum 10 ans). Les projets se réaliseront par conventions entre la Commune et la Région. L'aide de cette dernière peut aller jusqu'à 80% du coût des projets, suivant leur type, voire 90% pour les projets dits « trans-communaux »



- ✎ LES SALLES COMMUNALES POURRAIENT ÊTRE RÉNOVÉES ET DÉVELOPPÉES. DANS LE CADRE D'UN PCDR, DES PROJETS DE MAISONS DE VILLAGE OU D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES POURRAIENT ÊTRE ENVISAGÉS.
- ✎ AMÉLIORER ET DÉVELOPPER DES LOCAUX POUR LES JEUNES.
- ✎ UNE AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION DES ACTIVITÉS ET ASSOCIATIONS CULTURELLES, VIA LA COMMUNE (IL EXISTE UNE SÉRIE D'ASSOCIATIONS À VOCATION CULTURELLE ET ÉDUCATIVE, QUI JOUENT UN RÔLE TRÈS ACTIF. ELLES SONT PAR CONTRE MÉCONNUES)
- ✎ FAVORISER L'INTÉGRATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNES DANS LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ, COMME PAR EXEMPLE LES PERSONNES DÉFAVORISÉES, LES HABITANTS DES QUARTIERS SOCIAUX, ET LA POPULATION ÉTRANGÈRE DONT LA CULTURE DIFFÈRE DE PAR LEUR ORIGINE.
- ✎ LE RAYONNEMENT DE COURT-SAINT-ÉTIENNE DU POINT DE VUE SPORTIF EST ASSEZ LIMITÉ, MAIS TOUTES LES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES SE TROUVENT SUR OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE. LE RENFORCEMENT DES LIAISONS EN TRANSPORT EN COMMUN AMÉLIORAIT L'ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS DÉJÀ EXISTANTS.
- ✎ UN BASSIN DE NATATION, À L'ATTENTION DES ÉCOLIERS.
- ✎ UNE AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES (LES SALLES DE GYM DANS LA PLUPART DES ÉCOLES SONT INEXISTANTES).
- ✎ COMPLÉTER L'OFFRE D'AUTRES INFRASTRUCTURES SPORTIVES SONT MANQUANTES À L'HEURE ACTUELLE, COMME PAR EXEMPLE LES PLAINES DE JEUX.
- ✎ LA CRÉATION DE SALLES POLYVALENTES ET LE REGROUPEMENT DES ACTIVITÉS À UNE PLUS PETITE ÉCHELLE POURRAIENT DÈS LORS ÊTRE ENVISAGÉ. (DANS LE CADRE D'UN TEL PROJET, UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DEVRA ÊTRE PORTÉE AUX COÛTS DE GESTION ET D'ENTRETIEN, MAIS AUSSI À L'ESPACE RÉSERVÉ AU PARKING ET À LA CIRCULATION QU'ENGENDRE LA MISE EN PLACE DE CE GENRE D'ÉQUIPEMENT.

PCDR

PLAN COMMUNAL DE MOBILITE



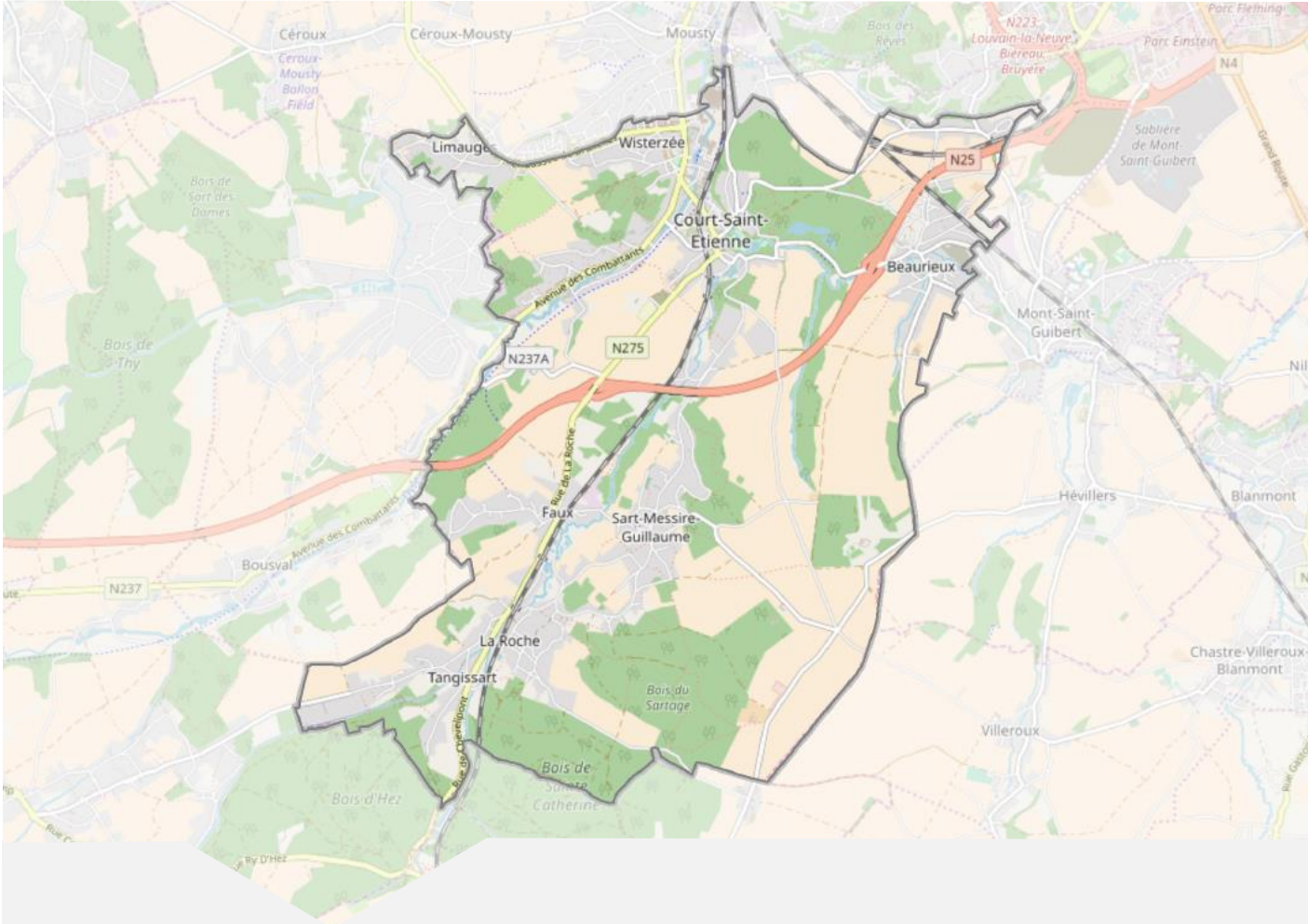
Le **PLAN COMMUNAL DE MOBILITE** est un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle de la commune. Il aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière ainsi que le cadre de vie sur le territoire concerné.

Celui-ci permettra :

- L'organisation des éléments structurants des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité à l'échelle de la commune ;
- La réalisation d'un développement territorial cohérent en matière de mobilité.

Un nouveau PCM ouvrira la possibilité de recevoir des subsides pour des projets liés à la mobilité.

- ✂ AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET L'INTERMODALITÉ AU SEIN DE CHAQUE VILLAGE
- ✂ AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LA N25 ET SUR LA N275
- ✂ FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DES CYCLISTES, DES PIÉTONS ET DES PMR DANS TOUTE LA COMMUNE EN PROPOSANT UN RÉSEAU COHÉRENT ET CONTINU DE CHEMINEMENTS SUR BASE D'UNE HIÉRARCHIE.
- ✂ DÉVELOPPER LES ALTERNATIVES À LA VOITURE
- ✂ AMÉLIORER L'INTERMODALITÉ AUX GARES SNCB
- ✂ PLUSIEURS RUES/ENDROITS SONT CONSIDÉRÉES COMME ACCIDENTOGÈNES, DES AMÉLIORATIONS SONT À APPORTER.
- ✂ UN NOMBRE IMPORTANT D'HABITANTS ÉVOQUE LE BESOIN DE DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DOUCE SUR LA COMMUNE. UN GRAND NOMBRE D'HABITANTS VEULENT PRIVILÉGIER LES DÉPLACEMENTS À PIED ET À VÉLO MAIS LES INFRASTRUCTURES SONT INSUFFISANTES ; PLUSIEURS PROPOSITIONS SONT DONC À ÉTUDIER. BASÉES SUR LA DÉMARCHE INITIÉE PAR LE « PATRIMOINE STÉPHANOIS », PLUSIEURS ACTIONS POURRONT ÊTRE MENÉES :
- ✂ BALISER L'ENSEMBLE DU RÉSEAU ;
- ✂ LOCALISER ET AMÉNAGER LES TRONÇONS QUI NÉCESSITENT UNE RESTAURATION ;
- ✂ SÉCURISER LES POINTS NOIRS RELEVÉS SUR LE RÉSEAU ;
- ✂ FAIRE LA PROMOTION DU RÉSEAU (BROCHURE/CARTOGRAPHIE, SENSIBILISATION, ...) ;
- ✂ ENTRETENIR LE RÉSEAU (SURVEILLANCE PAR DES CITOYENS RELAIS, PARRAINAGE, DÉFINITION D'UN CALENDRIER ET D'UNE MÉTHODE D'ENTRETIEN, ...) ;
- ✂ PÉRENNISER LE RÉSEAU (MODIFICATION ÉVENTUELLE, EXTENSION DU RÉSEAU INTRA-VILLAGE OU VERS LES ENTITÉS VOISINES, ...)
- ✂ L'OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN DEVRAIT ÊTRE AMÉLIORÉE AFIN NOTAMMENT DE REJOINDRE LES PÔLES D'EMPLOIS, D'ÉQUIPEMENTS ET SCOLAIRES VOISINS QUE SONT WAVRE ET LOUVAIN-LA-NEUVE.



Programme Communal de Développement Rural

Commune de Court Saint-Etienne

Partie 1 : Analyse des caractéristiques du territoire

Section B : Définition du réseau écologique

Septembre 2022

En partenariat avec :

Pour le compte de :



ICEDD



**Administration
Communale de
Court-Saint-Etienne**

Titre du document

Programme Communal de Développement Rural

Commune de Court-Saint-Etienne

Partie 1 – Analyse des caractéristiques du territoire

Auteurs



Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

Boulevard Frère Orban 4

B-5000 NAMUR

+32 81 25 04 80

www.icedd.be

Organisme d'accompagnement



Fondation Rurale de Wallonie

Parc scientifique Créalys

Rue Camille Hubert, 5

5032 ISNES

+32 81 26 18 82

www.frw.be

Equipe Brabant-Hesbaye

Rue de Clairvaux 40 bte 1

1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

+32 10 23 78 00

brabant.hesbaye@frw.be

Personnes de contact

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

◉ Florence VANDY – florence.vandy@icedd.be

◉ François VANDER LINDEN – francois.vanderlinden@icedd.be

Fondation Rurale de Wallonie

◉ Laetitia LAMARCQ - l.lamarcq@frw.be

◉ Nicolas BOSMANS - n.bosmans@frw.be

Table des matières

1. Introduction	2
2. Evolution du contexte	2
2.1. Projets urbanistiques.....	3
2.2. Projets de mobilité	4
2.2.1. Constats	4
2.2.2. Plan communal de mobilité.....	4
2.2.3. Développement du réseau cyclable	4
3. Le réseau écologique.....	6
3.1. Introduction	6
3.1.1. Définitions	6
3.1.2. L'organisation du réseau écologique en trames thématiques	7
3.2. Objectifs.....	8
3.3. Méthodologie de l'élaboration du diagnostic du réseau écologique fonctionnel	8
3.3.1. Définition des zones cœur de biodiversité	8
A. Les données d'entrée	8
B. Les traitements	9
C. L'approche participative	11
D. Résultats	12
3.3.2. Définition de la connectivité entre les zones cœur	13
A. Connectivité et obstacles	13
B. Résultats	16
3.4. Le réseau écologique opérationnel : prendre en compte les autres enjeux du territoire	21
A. Introduction.....	21
B. Indicateurs pour la prise en compte des enjeux socio-économiques.....	21
C. Définition de la stratégie territoriale	26
D. Résultats	27
3.5. Conclusion et pistes	30

1. Introduction

L'analyse des caractéristiques du territoire, aussi appelée diagnostic, est la première phase du PCDR. Elle consiste à établir un portrait du territoire en abordant les 3 grands thèmes que sont les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Il est issu de la compilation de documents existants (rapport, carte, données statistiques...) et des informations issues des échanges avec l'Administration communale et des personnes ressources (ex : centre sportif, CPAS, CCATM, commerçants, agriculteurs...).

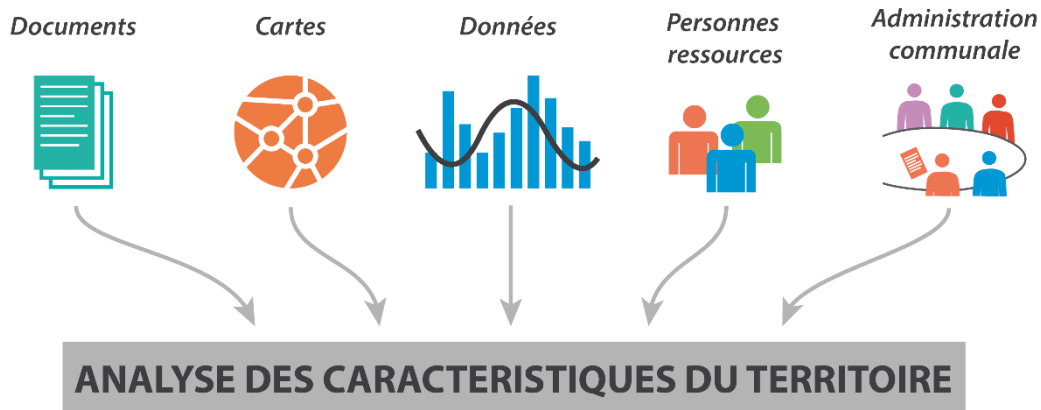


Figure 1 : Ressources utiles à l'établissement du diagnostic

Dans le cas de Court-Saint-Etienne, la **PARTIE 1 du PCDR** a été réalisée par le bureau d'études AGORA en 2019 et prend la forme d'un diagnostic territorial destiné à alimenter différents outils communaux tels que le Plan Stratégique Transversal 2019-2024, la déclaration de politique du logement, le schéma de développement communal, le programme communal de développement rural, ... Il aborde en détail toutes les thématiques requises dans une opération de développement rural.

Voir Partie 1A - Diagnostic territorial (Agora - 2019)

Le présent document fait suite à une attente spécifique de la commune de Court-Saint-Etienne d'approfondir la thématique du **réseau écologique** afin d'offrir une vision tant stratégique qu'opérationnelle. Avant d'aborder ce thème spécifique, une analyse de l'**évolution du contexte** depuis la rédaction du diagnostic territorial de 2019 est réalisée. L'objectif est de mettre à jour la liste des principaux projets en cours susceptibles de modifier le contexte environnant et, par conséquent, la stratégie de développement et le choix des projets du PCDR.

2. Evolution du contexte

Les projets susceptibles de modifier le contexte environnant sont répartis en deux catégories : les projets urbanistiques et les projets relatifs à la mobilité, notamment les dernières évolutions relatives au réseau cyclable.



2.1. Projets urbanistiques

Le tableau ci-dessous fait état des récents projets urbanistiques d'importance sur le territoire ainsi que leur état d'avancement. Les projets de moindre ampleur n'y sont pas répertoriés.

Tableau 1 : Principaux projets urbanistiques à Court-Saint-Etienne

N°	Nom	Localisation	Programme	Etat d'avancement
1	Henricot – Court-Village	Site Henricot II à Court-Saint-Etienne	Construction de 350 logements et 8.500 m ² de commerces en 3 phases	Phase 1 : chantier terminé. Phase 2 : demande de permis en cours d'instruction – fin estimée des travaux en 2026. Phase 3 : planning pas encore déterminé.
2	Val de Croix (Bouygues Immobilier Belgium)	Au sud de Court-Saint-Etienne, entre la rue Defalque et la rue Suzeril	Construction de 173 logements et d'un parking souterrain	Permis unique octroyé pour les 84 appartements et le parking mais demande pas encore introduite pour les maisons. Les appartements et la voirie principale sont en cours de chantier depuis juin 2022, fin de travaux estimée en juin 2024.
3	Vervin SA	Place de Sart à Court-Saint-Etienne	Reconstruction avec extension d'un supermarché Proxy Delhaize et de 5 logements	Permis d'implantation commerciale octroyé et chantier terminé.
4	Urbaneco	Rue de la Limite à Court-Saint-Etienne	Construction de 21 logements (9 habitations et 2 immeubles de 6 appartements chacun)	Permis d'urbanisme octroyé et chantier terminé
5	Nexity Belgium SA	Via Frégona à Court-Saint-Etienne	Démolition d'un bâtiment existant, construction et exploitation d'une résidence service pour personnes âgées (119 logements) et d'un immeuble d'habitation (18 logements) avec un parking couvert de 48 places ainsi qu'un espace paysager accueillant 46 places de parking avec ouverture de voirie.	Permis unique octroyé et chantier en cours
6	Rue du Village	Rue du Village à Court-Saint-Etienne	Transformation d'une école en 10 logements.	Permis octroyé et chantier terminé
7	Wisterzée	Avenue de Wisterzée à Court-Saint-Etienne	Construction de 25 appartements et d'un commerce	Permis octroyé et chantier terminé
8	Madeco	Avenue de Wisterzée à Court-Saint-Etienne	Construction de 65 appartements et de 2 commerces	Permis octroyé et chantier en cours de finalisation

2.2. Projets de mobilité

2.2.1. Constats

Le diagnostic territorial de 2019 mettait en évidence les principaux constats suivants en matière de mobilité :

« La commune de Court-Saint-Étienne est parcourue par plusieurs niveaux hiérarchiques de voirie ce qui lui confère une bonne desserte intra-communale et une bonne connexion aux pôles voisins.

L'axe principal est la route N25, laquelle traverse la commune de l'est à l'ouest. La connexion nord-sud est garantie par les N275 et N237.

La commune de Court-Saint-Étienne dispose d'un bon réseau d'itinéraires cyclables à points nœuds et d'une voie cyclable du type pré-RAVeL qui traverse la partie nord-ouest de la commune. Les voies régionales sont pourvues des aménagements cyclables fragmentaires de type « piste cyclable marquée ».

Les lignes TEC de la commune dessinent un réseau qui dessert toute la zone bâtie. L'offre dans le centre-ville de Court-Saint-Étienne permet de relier d'autres pôles dans toutes les directions, tels qu'Ottignies-Louvain-La-Neuve et Bruxelles au nord, Genappe et Nivelles à l'ouest.

La commune de Court-Saint-Étienne est engagée dans plusieurs projets encourageant les mobilités alternatives comme le covoiturage. » (source : Diagnostic territorial, Agora, 2019)

Depuis ces constats, la crise sanitaire et l'urgence des enjeux climatiques et énergétiques ont donné un coup d'accélérateur aux réflexions relatives à la mobilité en général et à la mobilité cyclable en particulier. Ces éléments sont présentés de manière succincte ci-après et feront l'objet d'une attention particulière dans la stratégie de développement (partie 4) et dans la partie consacrée aux projets (partie 5).

2.2.2. Plan communal de mobilité

Afin de disposer d'une vision stratégique en la matière, la commune a décidé de réaliser un **Plan communal de mobilité** qui débutera durant le dernier trimestre 2022. Il s'agit d'un outil stratégique de planification d'une mobilité durable à l'échelle communale. Il vise l'organisation et la gestion des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité aux lieux de vie et d'activité à l'échelle de la Commune, en adéquation avec les options et objectifs généraux défini par le schéma de développement territorial. Il vise à promouvoir une utilisation raisonnée de la voiture individuelle et la valorisation d'une mobilité multimodale, avec un recours accru aux modes alternatifs à l'autosolisme et à la multimodalité.

2.2.3. Développement du réseau cyclable

Plan infrastructure Wallonie Cyclable (PIWACY)

En 2020, dans le but d'accroître l'attractivité du vélo sur ton territoire, la commune de Court-Saint-Étienne a répondu à l'appel à projet « Wallonie Cyclable » du SPW. Elle a été sélectionnée au même titre que 115 autres communes wallonnes avec à la clé un subside de 300.000 € pour la mise en place d'infrastructures cyclables.

Outre les aspects techniques des projets, chaque commune était tenue de faire réaliser un audit de politique cyclable par un auditeur agréé, l'occasion de faire émerger des enjeux locaux dans la mise en œuvre d'une politique cyclable.



Trois liaisons ont été spécifiquement retenues dans le cadre de cet appel à projet. Les aménagements devront être réalisés au plus tard pour fin 2024.

1. Liaison entre Court-Saint-Etienne et Beaurieux
2. Liaison entre Court-Saint-Etienne et Suzeril
3. Liaison entre Sart-Messire-Guillaume et la gare de Faux

Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI)

En 2022, la Région a lancé son plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité par le biais duquel toutes les communes wallonnes pourront bénéficier de subsides. Ce financement, qui couvre la période 2022-2024, va leur permettre de réaliser des aménagements cyclables et piétons, ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité.

Six projets ont été spécifiquement retenus dans le cadre de ce plan d'investissement. Ces propositions sont en cours d'analyse.

1. Aménagement de la rue Paul Henricot à Wisterzée ;
2. Aménagement de la rue François à Court-Saint-Etienne ;
3. Aménagement des trottoirs sur la rue des Ecoles à Court-Saint-Etienne ;
4. Aménagement d'une partie de la rue du Village et du parvis de l'église Saint-Etienne à Court-Saint-Etienne ;
5. Aménagement d'une partie de l'avenue des Combattants ;
6. Aménagement d'un parking à la gare de Faux.

3. Le réseau écologique

3.1. Introduction

3.1.1. Définitions

Les **réseaux écologiques** visent à maintenir la biodiversité et les processus écologiques en protégeant les habitats et leur connectivité. La survie d'une espèce dépend de la disponibilité d'un espace de qualité pour vivre, se nourrir, se reproduire et grandir, mais aussi de la possibilité pour ces espèces de se déplacer. Ces déplacements peuvent être de simples mouvements locaux, des migrations régulières ou des mouvements de dispersion temporaires ou définitifs liés à une modification des conditions environnementales.

Le terme de réseau écologique désigne donc des écosystèmes liés entre eux par des flux d'organismes dans un ensemble spatialement cohérent, en interaction avec la matrice du paysage. La mise en place d'un réseau écologique permet de répondre directement à la menace créée par la réduction et la fragmentation des habitats.

Un réseau écologique a pour but de faciliter le déplacement des animaux et des végétaux entre les zones cœurs ou réservoirs de biodiversité. Le maintien de la biodiversité communale permettra de garantir la qualité des ressources naturelles, du cadre de vie et du développement durable.

Une distinction importante est proposée entre :

- Le **réseau écologique fonctionnel** dont l'objectif principal est d'identifier les cœurs de biodiversité et les enjeux de connectivité des écosystèmes pour permettre la conservation des espèces et habitats ;
- Le **réseau écologique opérationnel** dont l'objectif principal est de protéger les éléments du paysage participant au soutien de la biodiversité et à la connectivité des écosystèmes en favorisant une gestion durable du territoire.

Le réseau écologique fonctionnel est issu d'un diagnostic scientifique qui analyse et traduit l'ensemble des données scientifiques disponibles pour proposer un réseau structuré par sous-trames thématiques (Figure 2).

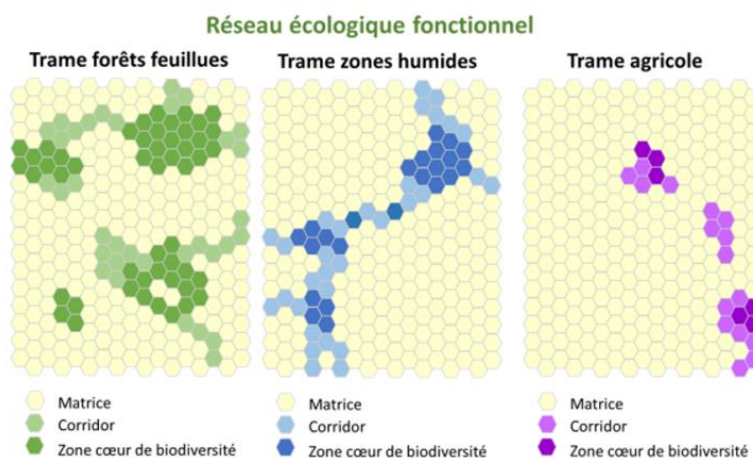


Figure 2 : Schématisation du réseau écologique fonctionnel – exemple de trois trames thématiques (source : Gembloux Agro BioTech, 2022)

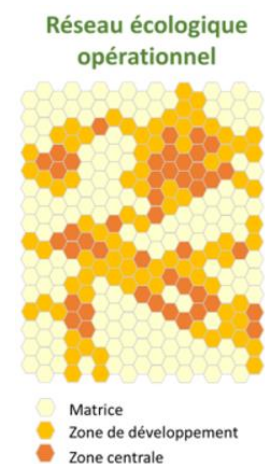


Figure 3 : Schématisation du réseau écologique opérationnel (source : Gembloux Agro BioTech, 2022)

Le réseau écologique opérationnel (Figure 3) résulte de la confrontation du diagnostic scientifique avec d'autres enjeux. C'est de cette confrontation que naît la hiérarchisation du réseau écologique opérationnel au regard de la compatibilité des zones du réseau écologique fonctionnel avec les enjeux socio-économiques présents sur un territoire (Figure 3). Ainsi, une zone cœur de biodiversité peut être identifiée comme zone de développement (degré de protection faible) ou zone centrale (degré de protection fort) dans le réseau écologique opérationnel en fonction des enjeux socio-économiques associés. Si des enjeux différents de la conservation de la nature sont identifiés, il est possible de proposer cette zone en zone de développement au sein de laquelle les activités économiques peuvent être pratiquées. Cela sera indiqué comme tel dans le réseau écologique opérationnel, mais ça ne modifiera pas le diagnostic scientifique et la classification de la zone en zone cœur de biodiversité au sein du réseau écologique fonctionnel.

3.1.2. L'organisation du réseau écologique en trames thématiques

Comme mentionné dans la définition, le réseau écologique identifie des zones cœurs de biodiversité et des zones de connectivités entre ces zones cœurs. La connectivité peut se décliner en niveau de perméabilité du milieu ou de la matrice paysagère pour une espèce donnée. Chaque espèce a des tolérances aux obstacles, des distances de dispersion et des niveaux de perméabilités qui sont variables. Ainsi, un oiseau se déplacera plus facilement au-dessus des zones urbanisées et sera moins sensible aux clôtures des jardins que les hérissons. Les zones cœurs dans lesquelles ces espèces effectuent tout ou partie de leur cycle de vie sont également différentes (milieux humides ouverts, milieux forestiers, etc...). En théorie et pour prendre en compte toutes les spécificités des espèces, on pourrait définir un ensemble de zones cœurs et de corridors par espèce, ce qui rendrait le travail difficilement vulgarisable et synthétisable. Les espèces ayant des enjeux propres ont été regroupées entre elles et le réseau fonctionnel est ainsi décliné en plusieurs trames thématiques. Chaque trame est adaptée aux différents modes de déplacement et aux besoins vitaux des espèces.

Les trames thématiques sont de grands ensembles paysagers qui regroupent des biotopes semblables et supportent des espèces aux besoins écologiques proches.

Au niveau wallon, **sept trames principales** pouvant être précisées en quatorze sous-trames thématiques (Figure 4) ont été identifiées pour prendre en compte la diversité biologique. C'est bien la superposition de ces trames qui crée le réseau écologique en tant que tel.

L'ensemble de ces trames et sous-trames ne sont pas pertinentes à l'échelle du territoire communal.



Figure 4 : Les sept trames thématiques et les quatorze sous-trames thématiques retenues

Il a donc été décidé de travailler uniquement sur les trames et sous-trames pertinentes pour le territoire. La pertinence des sous-trames a été établie sur base de plusieurs sources de données :

- Les liaisons écologiques telles que définies dans le projet de schéma de développement territorial. La commune est traversée par une liaison dans la continuité des massifs forestiers, il paraissait donc indispensable de prendre en compte la trame des forêts feuillues.
- Les liaisons écologiques identifiées par la Province du Brabant avec l'aide des communes et de certains acteurs de son territoire dans le cadre de son projet « Co-construire le maillage écologique en Brabant wallon ». A l'échelle de la Province, les continuités identifiées sont liées aux vallées et aux continuités boisées. Il faut dès lors prendre en compte la trame des milieux ouverts humides.
- Suite aux discussions avec les acteurs, il a également été décidé de rajouter la trame des milieux d'interface (bocages et lisières).

Les **trames identifiées comme pertinentes** à l'échelle locale et sur lesquelles l'analyse du réseau écologique fonctionnel se base sont les suivantes :

- Forêts feuillues mésophiles,
- Forêts feuillues alluviales et humides,
- Milieux ouverts humides,
- Bocages et lisières.

3.2. Objectifs

Les objectifs de cette partie de l'étude visaient l'élaboration du réseau écologique fonctionnel dans un premier temps puis du réseau écologique opérationnel dans un second temps.

Ces deux objectifs ont nécessité les étapes méthodologiques suivantes :

- Compiler l'ensemble des données scientifiques existantes pour cartographier une proposition de zones cœurs de biodiversité par trame thématique ;
- Faire valider cette proposition par des experts naturalistes locaux et corriger éventuellement les zones cœurs sur base de leurs retours ;
- Réaliser les analyses de connectivité ;
- Prendre en compte les enjeux socio-économiques sur base d'indicateurs cartographiés à confronter aux enjeux biologiques afin de mettre en évidence des leviers d'actions et les zones à enjeux sur le territoire ;
- Réaliser un travail de simplification et de schématisation pour faciliter la communication autour du réseau écologique opérationnel.

L'ensemble de ces étapes sont détaillées dans les parties suivantes du rapport.

3.3. Méthodologie de l'élaboration du diagnostic du réseau écologique fonctionnel

3.3.1. Définition des zones cœur de biodiversité

A. Les données d'entrée

Les données d'entrées pour identifier les zones à enjeux biologiques sur le territoire sont nombreuses. Elles proviennent soit d'analyses régionales, soit de travaux réalisés à l'échelle locale.

Dans les sources de données existantes au niveau régional, on distingue :

- Réserves naturelles domaniales ;
- Unités de gestion Natura 2000 : 'forêts indigènes de grand intérêt biologique' (UG08), 'forêts prioritaires alluviales' (UG07), 'milieux ouverts prioritaires' (UG02)¹ ;
- Sites de grand intérêt biologique (SGIB).

Les sources de données existantes au niveau local sont les suivantes :

- Zones humides identifiées par le contrat de rivière (source : contrat de rivière de la Dyle-Gette) ;
- Diagnostic du réseau écologique identifié dans le schéma de développement communal (source : auteur de projet Agora).

Par ailleurs, le masque forestier (source : Forest Is Life, Gembloux Agro Bio Tech, 2018) a également été utilisé dans les traitements pour distinguer les zones boisées forestières (supérieures à 20 ares) et les bosquets isolés (inférieurs à 20 ares).

B. Les traitements

B.1. Les zones cœurs à niveau de certitude élevé : attribution des trames aux polygones déjà identifiés

L'ensemble des données existantes des sites démontrant un intérêt pour la biodiversité ont été agrégés en une seule couche spatiale. Il s'agit des sites montrant un intérêt au niveau régional décrits dans la partie A ci-avant. Les données d'entrées et des sites montrant un intérêt au niveau local (sites identifiés par le Schéma de Développement communal et le contrat rivière). Pour faciliter la compréhension du rapport, ces zones seront désignées comme les zones cœurs à niveau de certitude élevé.

Si ces données informent de l'intérêt potentiel du site comme zone cœur, les contours de ces zones ne sont pas toujours pertinents si on souhaite travailler à l'échelle des trames thématiques ou des sous-trames thématiques. Par exemple, un site de grand intérêt biologique peut contenir à la fois des milieux ouverts et des milieux fermés d'une part ou même des milieux mésophiles ou humides d'autre part.

Lorsqu'une description était disponible sur le type de milieu et que cette description permettait le classement du polygone dans une trame donnée, celle-ci était directement complétée dans une colonne de la table attributaire. Dans certains cas (SGIB notamment), les polygones n'étaient pas divisés par type de milieu, il convenait donc d'utiliser des données complémentaires pour classer ces zones cœurs dans les différentes trames thématiques :

- La première donnée essentielle est relative au couvert végétal. La carte d'occupation du sol de Wallonie (source : SPW, projet Walous, 2018) nous informe sur le type de couvert : feuillu, résineux, couvert herbacé toute l'année, couvert en rotation dans l'année, etc...
- La seconde donnée concerne le gradient d'humidité et le développement de profil (source : carte numérique des sols de Wallonie, SPW, 2005) qui permettra de distinguer les contextes alluviaux humides. Cette donnée a été produite sur base des mêmes traitements que ceux utilisés pour l'identification des contextes écologiques marginaux et sensibles (source : carte des contextes écologiques marginaux et sensibles, SPW, 2021).

¹ Voir le guide de Natagriwal pour une description approfondie des unités de gestion. Ce guide est téléchargeable sur : https://www.natagriwal.be/sites/default/files/kcfinder/files/Folder_brochure/A5-Mesures-Gestion-Cover-FR-032021-WEB-Complet.pdf

Forêts et milieux ouverts

Ainsi, les zones cœurs de la trame thématique des **forêts feuillues alluviales et humides** sont identifiées sur base de l'occupation du sol (feuillus >3 m) situés dans le masque forestier et en contextes alluviaux hydromorphes ou non alluviaux hydromorphes pour autant qu'on se situe dans des polygones de zones de grand intérêt pour la biodiversité définies ci-avant (voir données sources).

Les zones cœurs de la trame thématique des **forêts mésophiles** sont identifiées sur base de l'occupation du sol (feuillus > 3 m) situés dans le masque forestier non reprises en forêts alluviales et humides.

La trame thématique des **milieux ouverts humides** a été identifiée sur base de l'occupation du sol (couvert herbacé toute l'année) en contextes alluviaux hydromorphes ou non alluviaux hydromorphes pour autant qu'on se situe dans des polygones de zones de grand intérêt pour la biodiversité définies ci-avant (voir données sources).

Bocages et lisières

La logique utilisée pour l'identification de la trame thématique des **bocages et lisières** a été obtenue de manière quelque peu différente. Elle se base sur deux types d'informations : les haies et arbres existants (source : SPW, Département de la géométrie, 2018) et les nouvelles haies plantées par la commune.

La création de la sous-trame des bocages a été faite sur base d'un calcul de nombre d'arbres par carré IGN de 500x500 m et longueur de haies par carré de 500x500 m. Ces données ont été lissées par rapport au contexte en calculant les valeurs moyennes des 3x3 carrés adjacents pour ne pas sélectionner des carrés tout seuls qui n'auraient aucun intérêt comme « matrice » bocagère. Ont été sélectionnés comme faisant partie de la matrice bocagère les carrés pour lesquels ces valeurs moyennes sont de plus de 30 arbres par carré et/ou de plus de 1000 m de haies par carré. Une dernière sélection a ensuite été effectuée sur base de l'occupation du sol au sein de ces carrés : seuls les occupations du sol de type couvert herbacé toute l'année ont été gardés.

La création de la sous-trame des lisières a été faite sur base d'une sélection uniquement des forêts feuillues de plus de 3 m dans l'occupation du sol, pour autant qu'elles se trouvent dans le masque forestier. Une zone tampon de 10 mètres a été créée autour de ces lisières et intersectée avec les prairies à l'occupation du sol (couvert herbacé toute l'année). A nouveau, les longueurs totales de lisières ont été calculées dans des carrés de 500x500m, moyennées sur les 3x3 carrés autour du carré d'intérêt et nous n'avons sélectionné que les carrés dans lesquelles la somme est supérieure à 500 m avec une occupation du sol de type couvert herbacé toute l'année.

B.2. Les zones cœurs présumées : ajout de zones potentiellement intéressantes non identifiées dans les relevés existants

L'exhaustivité des zones identifiées au niveau régional et local ne peut être garantie. Il était de ce fait intéressant de voir dans quelle mesure les conditions abiotiques (drainage, développement de profil, sols alluviaux, ...) et biotiques (types de couvert) étaient présentes pour potentiellement abriter des zones de grand intérêt pour la biodiversité sans que ceux-ci aient nécessairement fait l'objet d'inventaires régionaux ou locaux. L'idée était bien de ne pas passer à côté d'un site qui pourrait théoriquement avoir un intérêt pour une trame donnée.

Ont dès lors été rajoutés aux zones cœurs identifiées par la méthodologie développée au point B.1. (les zones cœurs à niveau de certitude élevée) une série de polygones de zones cœurs dites présumées dont les caractéristiques abiotiques et biotiques pourraient théoriquement impliquer la présence d'une zone cœur des trames thématiques. Derrière le vocable de zones cœurs présumées on entend nécessairement un niveau de certitude faible dans la désignation.

Les nouveaux polygones de zones cœurs présumées sont très théoriques et il est important de s'assurer de leur validité sur base des données d'observations d'espèces. En effet, si un polygone présente à la fois les conditions abiotiques et biotiques nécessaires à l'existence d'une zone cœur d'une trame donnée et que les données d'observations réalisées par les naturalistes pointent la présence d'espèces indicatrices de cette trame, le niveau de certitude associé à l'identification de la zone cœur devient plus important.

Les données d'observations ont été extraites par Natagora de la base de données observations.be et ont fait l'objet d'une convention entre l'ICEDD et Natagora. Les données ont été reprises à partir de 1990, hors espèces invasives, pour les données dont la précision était inférieure à 500 mètres.

Un croisement a été ensuite effectué entre les coordonnées X, Y de ces observations et les polygones des zones cœurs identifiées selon la méthodologie décrite en B.1. et en B.2. Les espèces observées ne sont pas particulièrement rares et un sous-ensemble des espèces indicatrices a été identifié par sous-trame. Ces espèces indicatrices sont listées au Tableau 2.

Tableau 2 : Espèces indicatrices des sous-trames thématiques présentes sur la commune

Trames	Espèces indicatrices				
Bocages	<i>Plecotus auritus</i>	<i>Myotis nattereri</i>	<i>Myotis emarginatus</i>		
Prairies humides	<i>Triturus vulgaris</i>	<i>Alcedo atthis</i>			
Eaux de surface	<i>Alcedo atthis</i>	<i>Rana temporaria</i>			
Forêts mésophiles	<i>Salamandra salamandra</i>	<i>Dendrocopos medius</i>	<i>Triturus alpestris</i>	<i>Dryocopus martius</i>	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>
Forêts alluviales	<i>Castor fiber</i>	<i>Myotis daubentonii</i>	<i>Alcedo atthis</i>		

Il convenait ensuite de voir si ces espèces avaient été observées à proximité des zones cœurs présumées identifiées sur base uniquement des conditions biotiques et abiotiques du milieu. N'ont été gardées comme zones cœurs présumées que les polygones qui présentaient au moins une observation d'une espèce indicatrice de la trame concernée à moins de 100 mètres du polygone.

C. L'approche participative

Nous disposons suite aux analyses présentées ci-avant, des données suivantes :

- Des zones cœurs par sous-trame avec un niveau de certitude élevée, issues des inventaires régionaux et locaux ;
- Des zones cœurs présumées par sous-trame issues des données relatives aux conditions biotiques et abiotiques et présentant au minimum une observation d'une espèce indicatrice de la sous-trame à moins de 100 mètres.

Il était important de faire valider ces zones cœurs par l'expertise des naturalistes locaux. Cette validation s'est effectuée par une réunion en présence des naturalistes invités par le service environnement communal le 6 octobre 2021.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Présentation des notions de réseau écologique, des trames choisies ainsi que de la méthodologie d'identification des zones cœurs à niveau de certitude élevé et des zones cœurs présumées ;
- Validation des zones cœurs présumées identifiées, ajout éventuel de nouvelles zones cœurs par trame thématique ;
- Identification sur carte des obstacles à la dispersion des espèces.

A la suite de cette réunion, nous disposons de ce fait des zones cœurs validées pour l'ensemble des sous-trames.

Il est à noter que la trame des bosquets et lisières a été rajoutée par après suite à la demande du service environnement et n'a pas fait l'objet d'une concertation avec les acteurs.

D. Résultats

Les résultats cartographiques sont présentés à la Figure 5.

Les milieux ouverts humides et les forêts alluviales se concentrent dans les fonds de vallées, par ordre d'importance : sur la Thyle entre Faux et Court-Saint-Etienne, et en amont de La Roche ; sur la Dyle en aval du bois de Noirhat et sur l'Orne entre Court-Saint-Etienne et Beurieux.

Les zones cœurs des forêts feuillues mésophiles se situent majoritairement au sein des périmètres Natura 2000 des bois de l'Heuchère, du Sartage à l'est de La Roche et dans le bois de Noirhat.

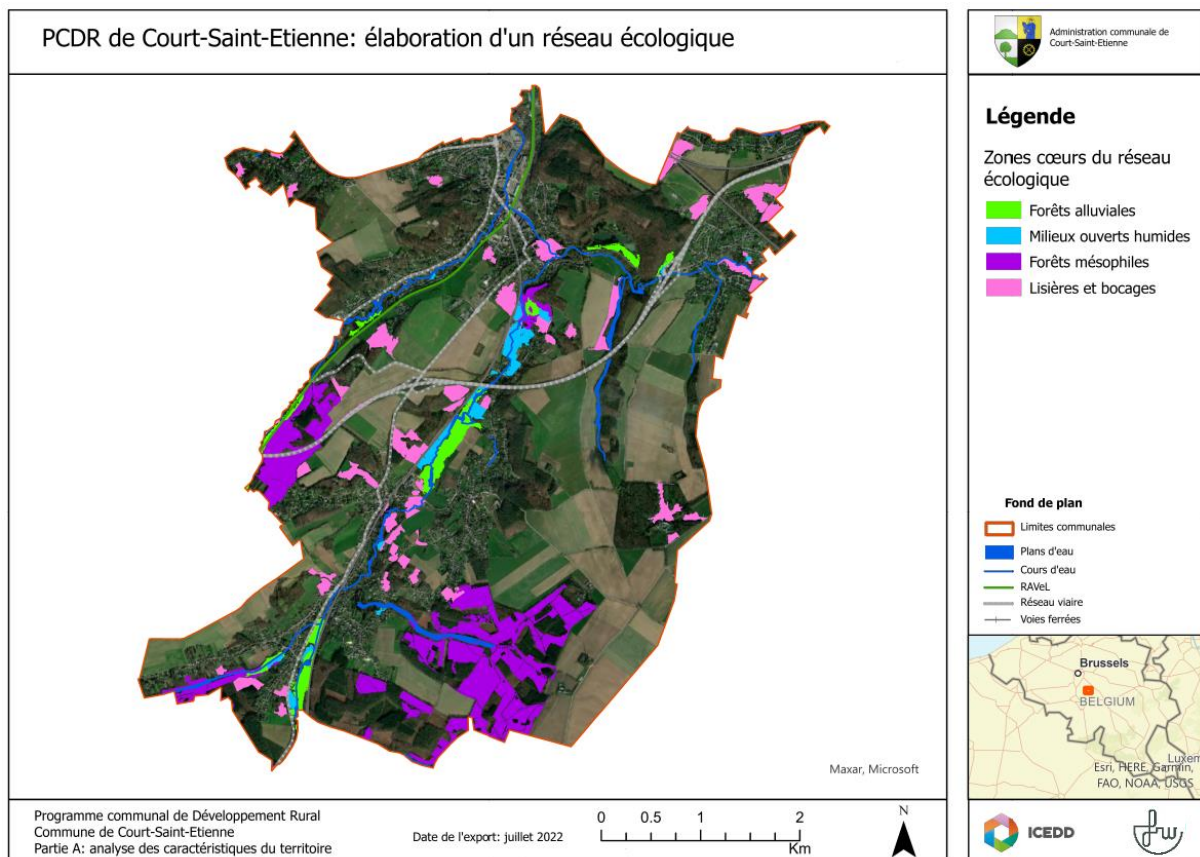


Figure 5 : Cartographie des zones cœurs de biodiversité des sous-trames thématiques pertinentes (source : cette étude, 2021)

3.3.2. Définition de la connectivité entre les zones cœur

A. Connectivité et obstacles

A.1. Méthodologie

Une fois les zones cœurs identifiées, il convient, pour réaliser le réseau écologique, d'analyser comment ces cœurs sont connectés entre eux. Les corridors peuvent être identifiés sur base d'interprétation visuelle, sur base de traitements cartographiques types érosion-dilatation des zones hospitalières dans la matrice non hospitalière ou par analyses de perméabilité.

Nous avons choisi ici de travailler par analyses de perméabilité en raison de la disponibilité des données d'occupation du sol et des données relatives aux obstacles sur le territoire.

Une analyse de perméabilité se déroule en deux principales étapes :

- Premièrement, une matrice de résistance aux déplacements de l'espèce cible ou de la trame thématique dans ce cas-ci est établie. Cette matrice de résistance est obtenue en faisant le lien entre les caractéristiques de l'occupation du sol et leur influence sur les déplacements de ou des espèces représentatives de la trame en question,
- La deuxième étape consiste à déterminer le tracé optimal des corridors à partir de la matrice de résistance aux déplacements. Nous les avons analysés sur base d'une méthode consistant à calculer la plus faible résistance cumulative aux déplacements. Cette méthode est dite des 'chemins ou corridors de moindre coût'.

A.2. Etablissement de la matrice de résistance

La matrice des coûts de déplacement va dépendre de la trame considérée d'une part et de paramètres tels que les obstacles infranchissables et l'occupation du sol d'autre part.

L'idée est d'associer à chaque type d'occupation du sol une valeur de coût pour que l'espèce parvienne à se déplacer dans ce milieu.

La **zone cœur** de biodiversité de la trame considérée se voit attribuer un coût minimal de 1, puisque c'est la zone où l'espèce vit et se déplace librement.

Pour les **zones artificialisées**, nous avons attribué les valeurs de coûts suivantes, pour toutes les trames :

- 10 000 pour toutes les constructions,
- 1000 pour tous les revêtements artificiels au sol et les voies ferrées à l'exception d'un traitement spécifique réalisé sur la RN25. En raison de la présence de cette nationale 2 fois 2 bandes qui représente un obstacle aux déplacements pour les espèces terrestres, une valeur de 10 000 lui a été attribuée. La RN25 a été digitalisée sur base d'une zone tampon de 5 mètres autour des deux bandes linéaires extraites de la données Open Street Map. Cependant, à certains endroits, la nationale est franchissable, soit par des ponts passant au-dessus, soit par des passages sous voies. Un traitement spécifique a été fait pour ces passages et le coût attribué à ceux-ci varie en fonction du type de passage. Ainsi, des couts de :
 - 10 000 ont été attribués aux passages au-dessus de la RN25 (ponts), à l'image des constructions,
 - 1000 ont été attribués aux passages en-dessous de la RN25, pour autant qu'ils soient asphaltés, à l'image des revêtements artificiels,
 - 10 ont été attribués aux passages en-dessous de la RN25, pour autant que ce soient des sentiers.

La source de la donnée pour l'identification des passages et des revêtements est l'IGN, consultée en juillet 2022 sur topomapviewer².

Par ailleurs, les coûts attribués pour les autres revêtements vont varier en fonction de la trame considérée. Ces coûts sont illustrés au Tableau 3.

On notera que les coûts sont donnés sur base d'une échelle logarithmique (valeur de 1 pour la zone d'habitat et de 10 000 pour les zones infranchissables).

Tableau 3 : Coûts de déplacement par sous-trame (jugement d'experts, cette étude, 2021)

Occupation du sol		Coûts de déplacement par trame			
No OCS	Type d'OCS	Forêts mésophiles	Forêts alluviales	Milieus ouverts humides	Bocages et lisières
1	Revêtement artificiel au sol	1000	1000	1000	1000
2	Constructions artificielles hors sol	10 000	10 000	10 000	10 000
3	Réseau ferroviaire	1000	1000	1000	100
4	Sols nus	100	100	10	10
5	Eaux de surface	100	100	10	10
6	Couvert herbacé en rotation dans l'année (ex: culture annuelle)	1000	1000	1000	1000
7	Couvert herbacé toute l'année	100	100	10	10
8	Résineux (> 3m)	10	100	100	1000
9	Feuillus (> 3m)	10	10	10	100
80	Résineux (≤ 3m)	10	100	10	10
90	Feuillus (≤ 3m)	10	100	10	10
	RN25 hors passages	10 000	10 000	10 000	10 000
	Zone cœur ou patche d'habitat	1	1	1	1

La source de données utilisée pour les pixels d'utilisation du sol est la couche WalOCS de 2019 (SPW, 2021) au format raster.

Il est à noter que les plantations de haies réalisées par l'administration communale au cours de la dernière année ont été digitalisées sous forme de lignes. Nous leur avons attribué une zone tampon de 5 m et l'avons forcé en occupation du sol '9', 'feuillus' pour prendre en compte l'existence future des segments de haies dans la matrice agricole.

A.3. Les corridors de moindre coût

Le logiciel opensource Graphab³ a été utilisé pour représenter les corridors de moindre coût. Il permet en effet de modéliser les réseaux écologiques à partir de la théorie des graphes.

Deux données ont été calculées au moyen de ce logiciel : d'une part les liens entre les zones cœurs et d'autre part les corridors surfaciques.

² <https://topomapviewer.ngi.be/>

³ <https://sourcup.renater.fr/www/graphab/fr/home.html> . Foltête J.C., Clauzel C., Vuidel G., 2012. A software tool dedicated to the modelling of landscape networks *Environmental Modelling & Software*, 38: 316-327.

Les liens montrent le cheminement qui représente le coût le plus faible pour l'espèce dans la matrice paysagère. Les liens sont calculés en distance coût. Cette distance correspond à la somme des coûts de tous les pixels du chemin parcouru. L'hétérogénéité de la matrice est prise en compte en assignant des valeurs de coût (ou résistance) aux catégories d'occupation du sol telles que décrites au Tableau 3. On distingue pour certaines trames et lorsque c'est pertinent les chemins de moindre coût existants et les chemins de moindre coût potentiels. Les premiers sont ceux dont le coût total est inférieur à ce que l'espèce est en mesure de supporter entre deux zones cœurs, les seconds sont ceux dont le coût total est supérieur à celui que l'espèce est en mesure de supporter (ils ne sont dès lors théoriquement pas empruntés mais montrent les chemins préférentiels qui seraient empruntés si des actions de restaurations de connectivité et/ou de zones cœurs doivent être effectuées). Les coûts totaux vont être fonction de d_{max} , la distance maximale que l'espèce peut parcourir avant de trouver une zone cœur depuis sa zone cœur de départ.

Les corridors surfaciques représentent, pour une distance maximale donnée d_{max} , l'espace qui peut être traversé entre deux zones cœurs, c'est à dire l'espace qui représente l'ensemble des chemins possibles reliant deux zones cœurs et ayant une distance inférieure à la distance d_{max} . La d_{max} va varier en fonction de la trame et de l'espèce considérée, puisque c'est bien la capacité maximale de déplacement de l'espèce entre deux zones cœurs qui est approchée ici.

Les distances de dispersion maximales pour les espèces indicatrices des trames varient en fonction de la trame. Des distances maximales de 5 km ont été prises pour la trame thématique des forêts mésophiles, de 3 km pour les forêts alluviales, de 3 km pour les milieux ouverts humides et de 3 km pour les milieux bocagers et lisières. Ces distances maximales ont été traduites en distance de coût maximal sur base du menu « Conversion distance » présent dans Graphab. Cette conversion propose ainsi une approximation de la distance métrique (5 ou 3 km) en coûts cumulés (Dist). Ces coûts cumulés varient dès lors en fonction de la trame comme suit : 8 538 pour les forêts mésophiles, 8 064 pour les forêts alluviales, 5 276 pour les milieux ouverts humides et 10 642 pour les milieux bocagers et lisières. Ce sont ces coûts cumulés qui ont été utilisés pour représenter les corridors surfaciques entre deux zones cœurs.

Il est à noter que seules les zones cœurs d'une certaine taille minimale peuvent jouer leur rôle de zone cœur. Cette taille minimale a été fixée à 4 ha pour les forêts mésophiles, à 2 ha pour les forêts alluviales, et à 1 ha pour les milieux ouverts humides et les milieux bocagers et de lisière. Cela explique pourquoi, dans les représentations des zones cœurs et des corridors dans les résultats, certaines zones cœurs n'ont pas de corridors surfaciques autour d'elles. Cela signifie juste qu'elles n'ont pas la taille minimale requise que pour jouer réellement leur rôle de patche d'habitat. Elles servent néanmoins de rôle dans la dispersion des espèces dans la matrice puisque le coût des déplacements des espèces de la trame dans ces milieux est fixé à la valeur minimale, soit 1.

B. Résultats

B.1. Trame thématique des forêts mésophiles

Les zones cœurs des forêts mésophiles se situent majoritairement à l'ouest et au sud de la commune, au sud dans les massifs du bois de l'Heuchère, du bois du Sartage et dans une moindre mesure du bois Sainte-Catherine et à l'ouest dans le bois de Noirhat.

Les massifs au sud sont encore bien connectés entre eux. La connexion entre le bois de Noirhat et les massifs au sud se ferait par le village de Faux.

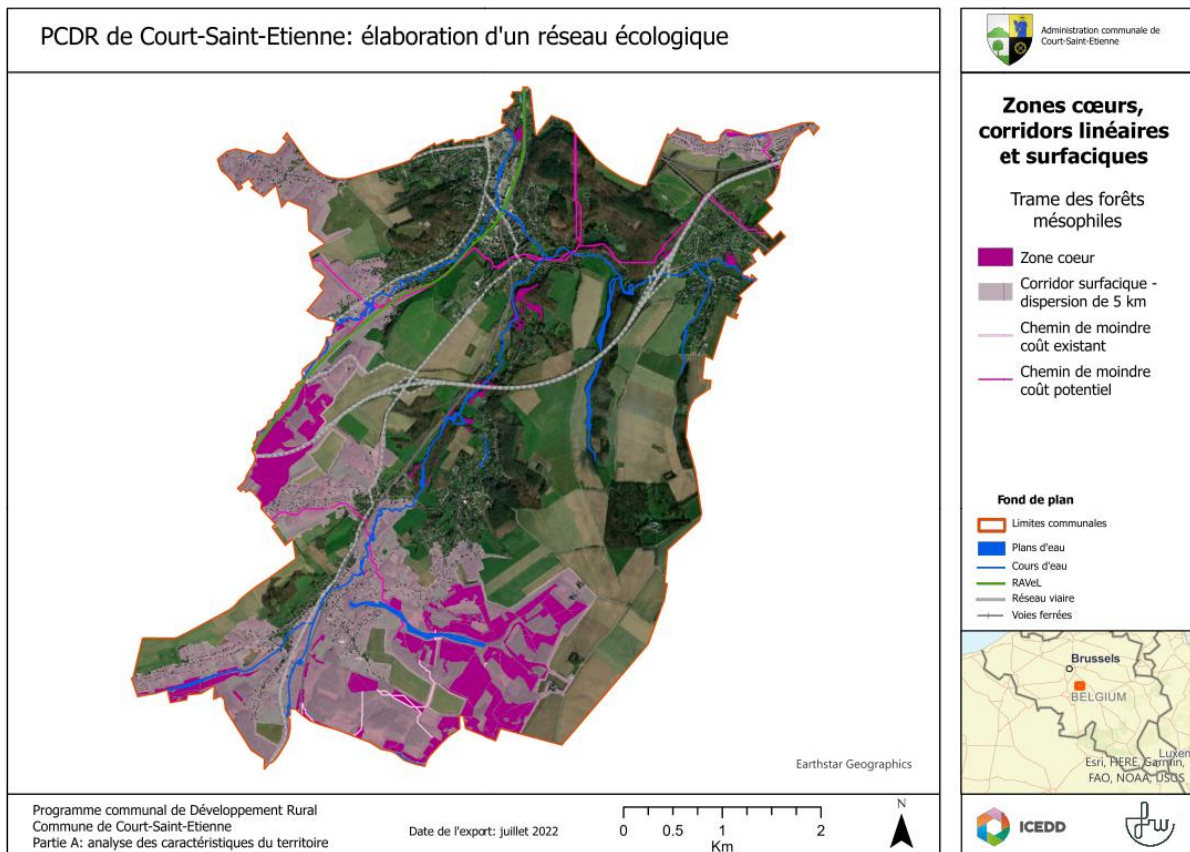


Figure 6 : Cartographie des zones cœurs et des corridors de la trame des forêts mésophiles (source : cette étude, 2021)

B.2. Trame thématique des forêts alluviales

Les zones cœurs des forêts alluviales se situent le long du Ry d'Hez, du Ri Sainte-Gertrude, de la Thyle et de l'Orne. Les corridors surfaciques et les chemins de moindre coût suivent les vallées et les zones alluviales et ces zones cœurs montrent d'assez bonnes connexions entre elles. Ceci s'explique notamment par le fait que les coûts associés aux couverts boisés sont relativement faibles et qu'une partie de ces fonds de vallées sont boisés.

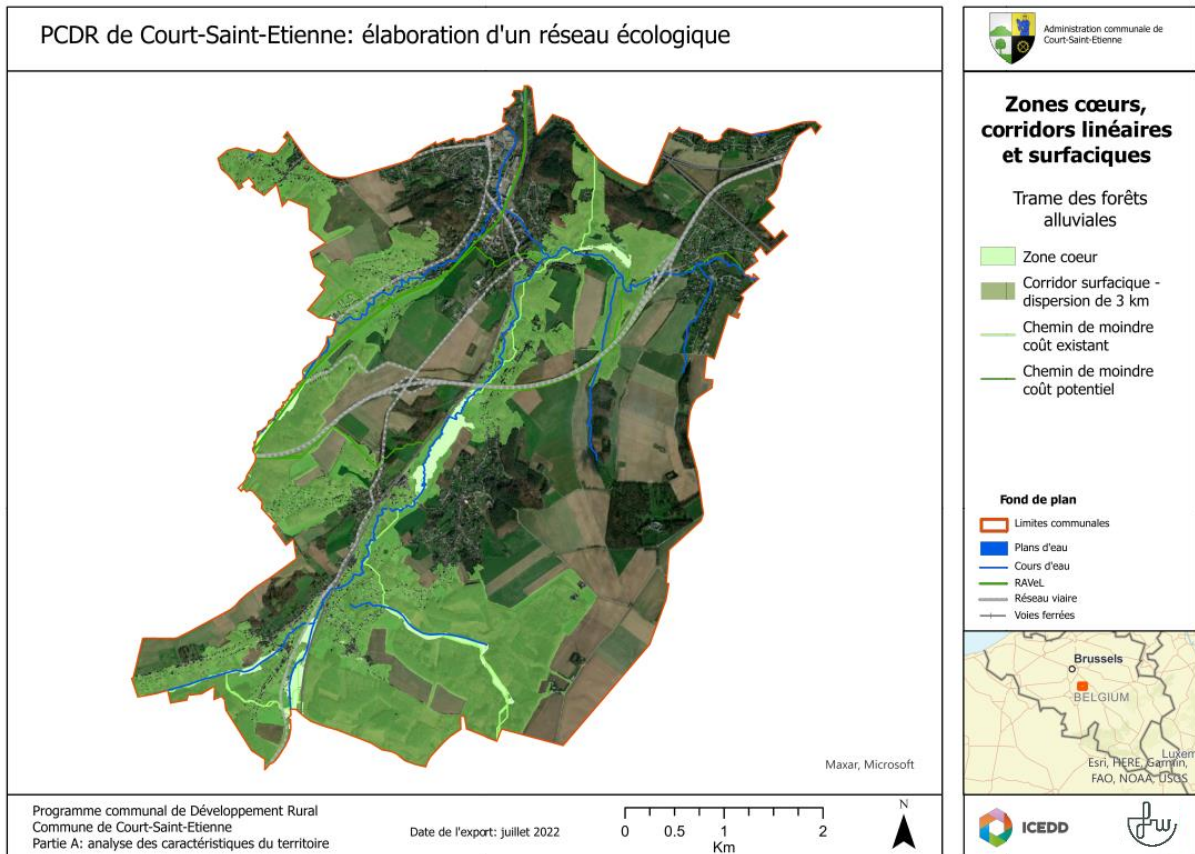


Figure 7 : Cartographie des zones cœurs et des corridors de la trame des forêts alluviales (source : cette étude, 2021)

B.3. Trame thématique des milieux ouverts humides

Les zones cœurs des milieux ouverts humides sont quant à eux majoritairement présents le long de la Thyle, entre les villages de Faux et de Court-Saint-Etienne. On en retrouve également des lambeaux le long de la Dyle, du Ry d'Hez et du Ri Sainte-Gertrude. La connectivité de ces milieux ouverts reste bonne le long de la Thyle.

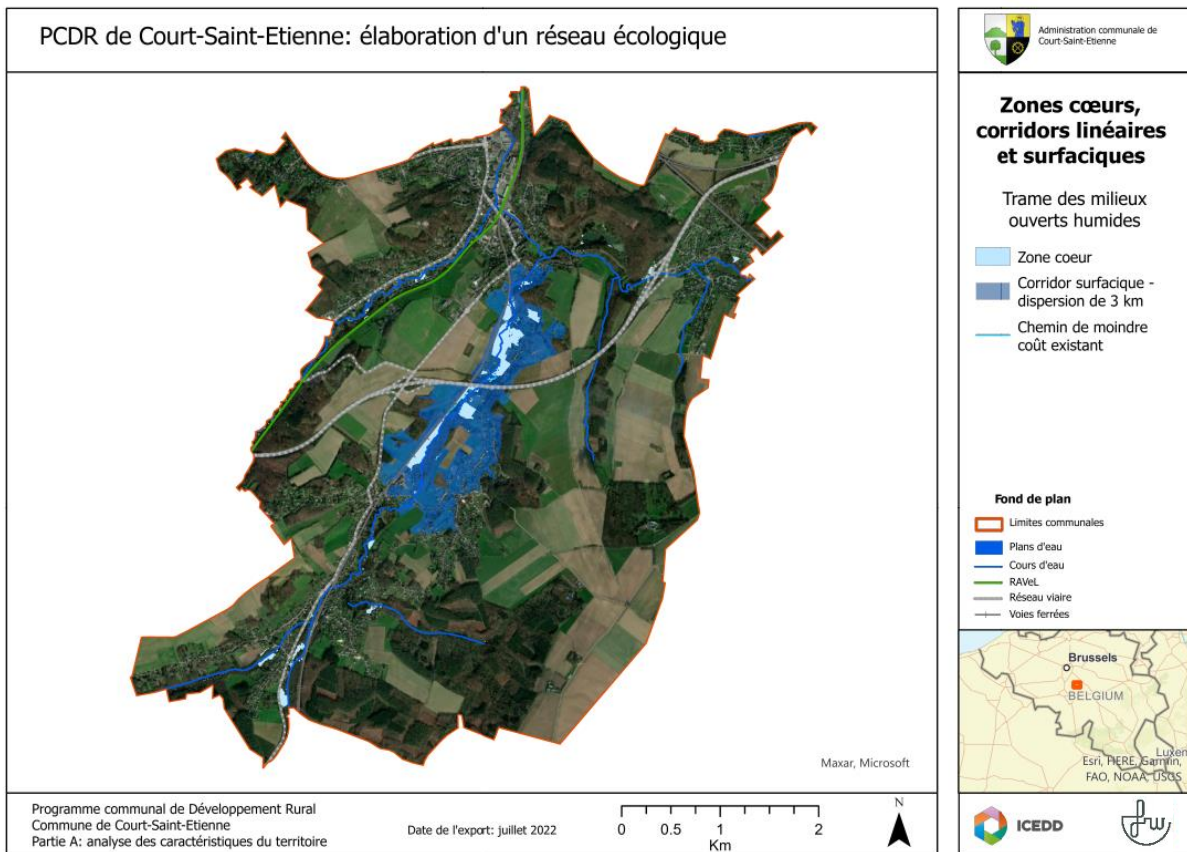


Figure 8 : Cartographie des zones cœurs et des corridors de la trame des milieux ouverts (source : cette étude, 2021)

B.4. Trame thématique des milieux de bocages et lisières

La trame des bocages et lisières illustre à nouveau l'importance de la zone située entre Faux et Court-Saint-Etienne mais permet également de mettre en évidence l'importance jouée par les villages comme Beurieux, Sart-Messire-Guillaume et La Roche ainsi que certains milieux ouverts le long de la rue de Noirhat par exemple.

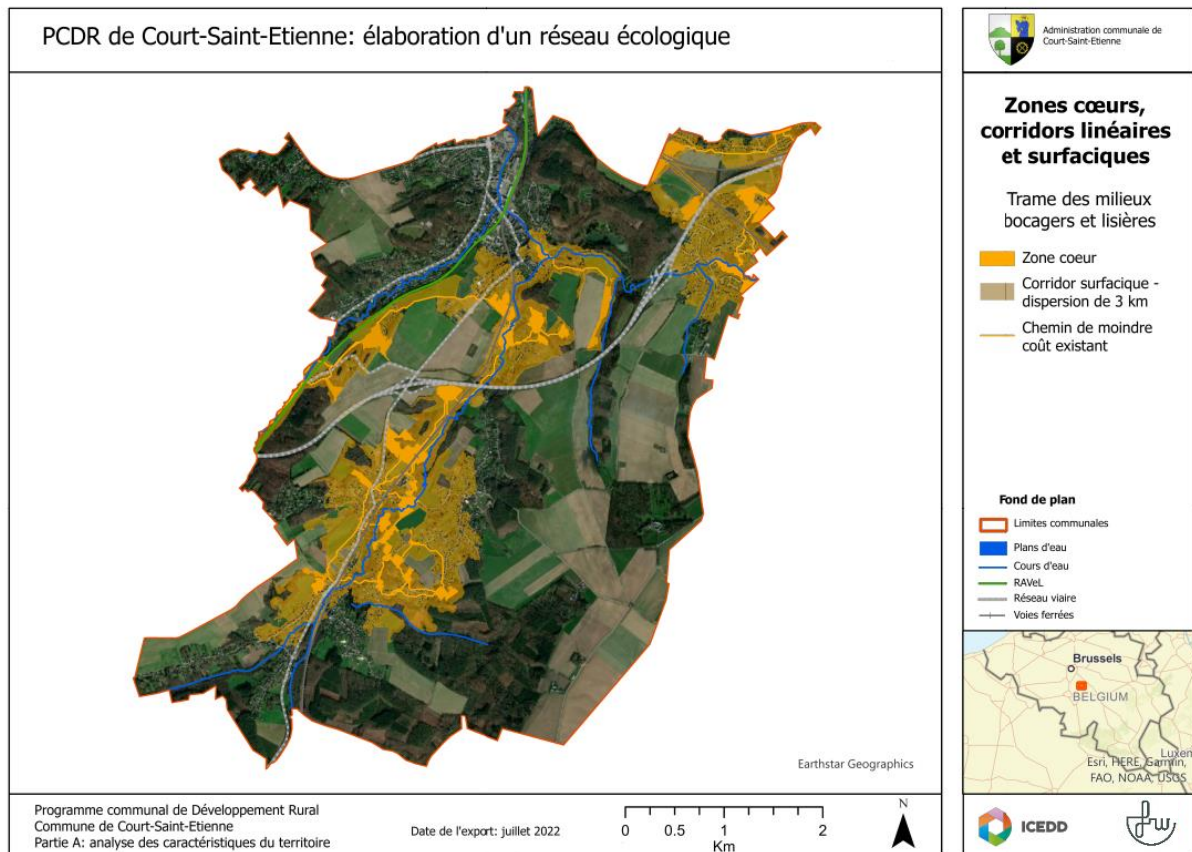


Figure 9 : Cartographie des zones cœurs et des corridors de la trame des milieux bocagers et lisières (source : cette étude, 2021)

B.5. Synthèse des données du réseau fonctionnel

Ces informations prises séparément sont intéressantes à garder à l'esprit lorsqu'il s'agira de proposer des actions pour améliorer la prise en compte de la biodiversité à différents endroits du territoire, mais il convient également de synthétiser ces données en une seule carte compréhensible qui pointe les concentrations d'enjeux biologiques en superposant les informations disponibles pour l'ensemble des quatre trames thématiques.

Cela peut se faire par superposition des informations disponible de manière individuelle pour les quatre sous-trames thématiques. Pour chacune d'entre elles, on dispose des localisations des zones cœurs et du nombre de superpositions de passages dans les corridors surfaciques. Ces informations ont été normalisées et additionnées de telle manière à avoir des valeurs allant de 0 (aucun corridor dans aucune trame, peu d'enjeu biologique de connectivité) à 4 (corridors dans les 4 trames, enjeu biologique de connectivité dans le paysage très important), les valeurs de 5 étant prises par les zones cœurs des différentes trames thématiques.

Le résultat de cette représentation synthétique du réseau fonctionnel se trouve ci-après. Dans cette représentation, on voit l'importance jouée par la vallée de la Thyle et ses affluents dans le réseau écologique communal. Les vallées de la Dyle et de l'Orne présentent certains sites intéressants qui apparaissent en zones cœurs, mais dont l'importance en termes de taille ne permet pas de faire jouer un rôle majeur dans la connectivité à l'échelle territoriale. Court-Saint-Etienne apparaît comme un élément majeur de rupture dans les continuités de toutes les trames. Au sein des villages, Sart-Messire-Guillaume, Faux, mais surtout La Roche constituent les zones au sein desquelles les actions de maintien de connectivité au travers des jardins d'habitation auront le plus d'impact. Le côté est du territoire communal étant relativement pauvre en zones cœurs, aucun corridor de moindre coût ne traverse la zone agricole située entre Sart-Messire-Guillaume et Héவில், situé sur la commune de Mont-Saint-Guibert. Les plaines agricoles situées entre Bousval et La Roche ou entre Faux et le Bois de Noirhat sont dès lors celles qui seraient à prioriser dans la restauration des connectivités boisées, au moyen de plantation de haies notamment.

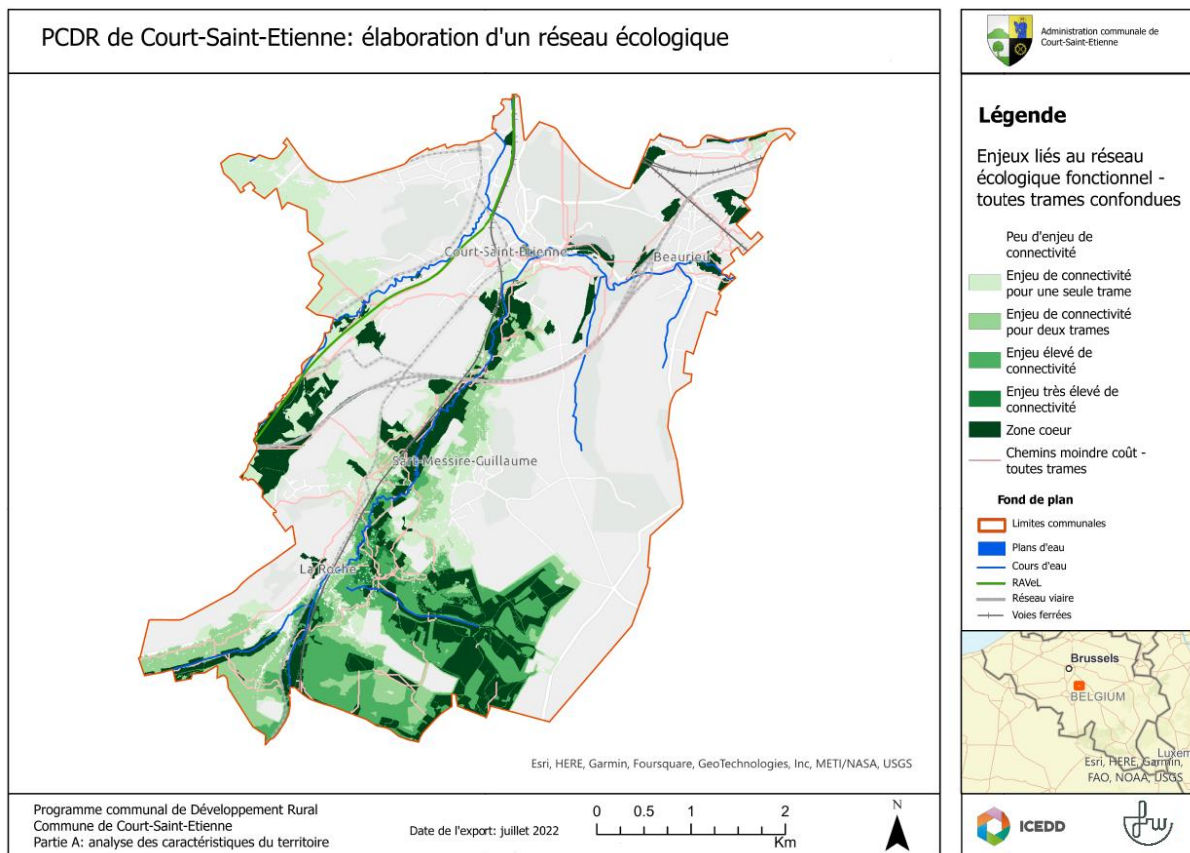


Figure 10 : Enjeux liés au réseau écologique fonctionnel toutes trames confondues (source : cette étude, 2021)

3.4. Le réseau écologique opérationnel : prendre en compte les autres enjeux du territoire

A. Introduction

Pour opérationnaliser ces informations et les rendre plus facile à mettre en œuvre sur le terrain et dans les projets d'aménagement, il convient maintenant de les croiser avec d'autres enjeux socio-économiques. La Figure 11 illustre les trois éléments que la stratégie de trame verte et bleue française associe habituellement pour aboutir aux objectifs opérationnels. Il s'agit du diagnostic écologique, qui a été présentée ci-avant et validé par les naturalistes locaux. A cela s'ajoute deux composantes de ce que l'on a appelé les enjeux socio-économiques : d'une part un diagnostic sur les pressions et menaces et d'autre part un diagnostic sur les leviers.

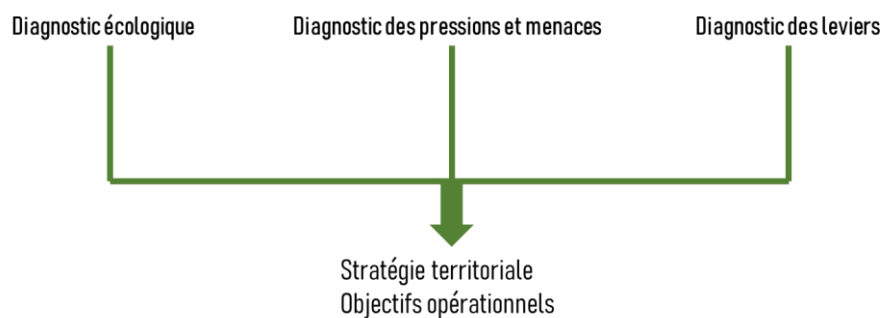


Figure 11 : Schéma des éléments menant à la stratégie territoriale pour le réseau écologique opérationnel

Pour représenter ces diagnostics spatialement, nous avons créé des indicateurs composites qui les illustrent, afin de pouvoir mettre en évidence les points de conflits éventuels ou les zones où au contraire, les enjeux socio-économiques pouvaient agir comme leviers dans la mise en place de projets favorables au réseau écologique.

La présente partie du rapport détaille la méthodologie de construction des indicateurs, en propose une représentation schématique afin de vulgariser les enjeux et présente les résultats en proposant des actions concrètes à mener pour chaque type de milieu.

B. Indicateurs pour la prise en compte des enjeux socio-économiques

Chaque indicateur est composé de plusieurs informations synthétisées en un raster prenant des valeurs allant de 0 à 5. Les données sont ensuite sommées puis normalisées pour aller de 0 à 100. La composition de chaque indicateur est reprise ci-après.

B.1. Indicateur composite 1 : les enjeux écologiques et juridiques

Ce premier indicateur composite représente la somme de trois indicateurs simples qui synthétisent les enjeux écologiques et juridiques :

1. Les **enjeux du réseau écologique fonctionnel** : valeurs allant de 0 à 5 comme présenté dans la synthèse du réseau écologique fonctionnel. Plus la valeur de l'indicateur est élevée, plus la zone revêt un enjeu important pour le réseau écologique et les espèces, toutes trames thématiques confondues. Les valeurs sont représentées comme suit :
 - 0 : peu d'enjeu de connectivité
 - 1 : enjeu de connectivité pour un faible nombre d'espèces
 - 2 : enjeu de connectivité pour quelques espèces

- 3 : enjeu élevé de connectivité
 - 4 : enjeu très élevé de connectivité
 - 5 : zone cœur
2. Les **données en lien avec les contextes écologiques marginaux⁴ et les aléas d'inondation**. La carte des contextes écologiques marginaux et sensibles révèle les conditions abiotiques particulières qui déterminent en partie les utilisations du sol possibles et expliquent bien souvent la structure des paysages façonnés par l'homme. Ainsi, les zones à plus fort potentiel de production agricole sont souvent mobilisées en priorité pour laisser les territoires les plus marginaux en termes de production à des usages plus extensifs comme les forêts feuillues, du pâturage extensif ou des zones protégées. Les contextes écologiques révèlent les zones au sein desquelles la production primaire n'est pas optimale et de ce fait les zones au sein desquelles les conflits entre la conservation de la nature et les autres usages du sol (en terme agricole et sylvicole à tout le moins) se fait normalement moins sentir. Ces informations sont combinées dans l'indicateur aux valeurs des aléas d'inondation. Au sein des périmètres identifiées comme soumises à aléa d'inondation, les récents événements ont en effet démontré l'importance de prendre en considération les enjeux biologiques en priorité par rapport aux autres fonctions. L'indicateur proposé va de 0 à 5, le 0 représentant à priori des zones non soumises à aléas d'inondation et hors contextes écologiques et marginaux au sein desquelles la protection de la nature peut ne pas constituer une priorité, les valeurs 4 et 5 représentant au contraire des zones au sein desquelles il serait intéressant de ne pas donner priorité aux fonctions de production primaire, secondaire ou tertiaire et au sein desquelles la protection de la nature pourrait prendre du sens. Ces valeurs sont caractérisées comme suit :
- 0 : hors contexte marginal
 - 1 : Aléa très faible
 - 2 : -
 - 3 : Contexte écologique sensible
 - 4 : Contexte écologique marginal
 - 5 : Aléas d'inondation faible, moyen et fort
3. Les **données en lien avec la situation de droit**. Avec les actions de sensibilisation et le financement des actions de conservation, la législation est un des outils essentiels pour assurer le maintien et le développement de la biodiversité. Certaines zones du réseau écologique identifiées bénéficient déjà d'un statut de protection juridique tandis que d'autres font 'seulement' partie d'un inventaire régional ou d'autres pourraient se voir urbaniser. Il nous a dès lors semblé important de créer un gradient lié au statut de la zone en lien avec les législations de l'aménagement du territoire et de la conservation de la nature. Il est à noter que les sites de grand intérêt biologique (SGIB) reconnus par le DEMNA ne sont à ce jour mentionnés dans aucun texte législatif, mais nous les avons néanmoins inclus dans l'indicateur en raison de leur reconnaissance régionale. Les valeurs prises par ces indicateurs vont de 0 à 5, 0 indiquant un risque important lié à l'urbanisation et/ou la destruction du site et 5 indiquant un statut de protection juridique très fort. Ces valeurs sont caractérisées comme suit :
- 0 : Zone urbanisable au plan de secteur (PDS) hors ZACC
 - 1 : ZACC

⁴ <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/b18318eb-5e91-48ae-a6a5-6f49d06b15a1.html>

- 2 : Zone non urbanisable au PDS
- 3 : SGIB
- 4 : Site Natura 2000 hors UG prioritaires
- 5 : Site Natura 2000 UG prioritaires + réserves naturelles domaniales

Les trois indicateurs sont sommés puis normalisés pour représenter des valeurs d'indicateur composite allant de 0 à 100. Une valeur proche de 0 indique que la zone présente peu d'enjeux écologiques et un potentiel important pour des enjeux en lien avec la production primaire, secondaire ou tertiaire ou d'autres usages du territoire, notamment résidentiels. Une valeur proche de 100 suggère que la zone présente un enjeu important pour le réseau et a déjà été reconnue comme telle. L'intérêt de l'indicateur est de mettre en évidence des zones qui ne sont pas à ces deux extrêmes et sur lesquelles le débat relatif aux objectifs stratégiques du réseau écologique va pouvoir s'entamer avec les acteurs du territoire.

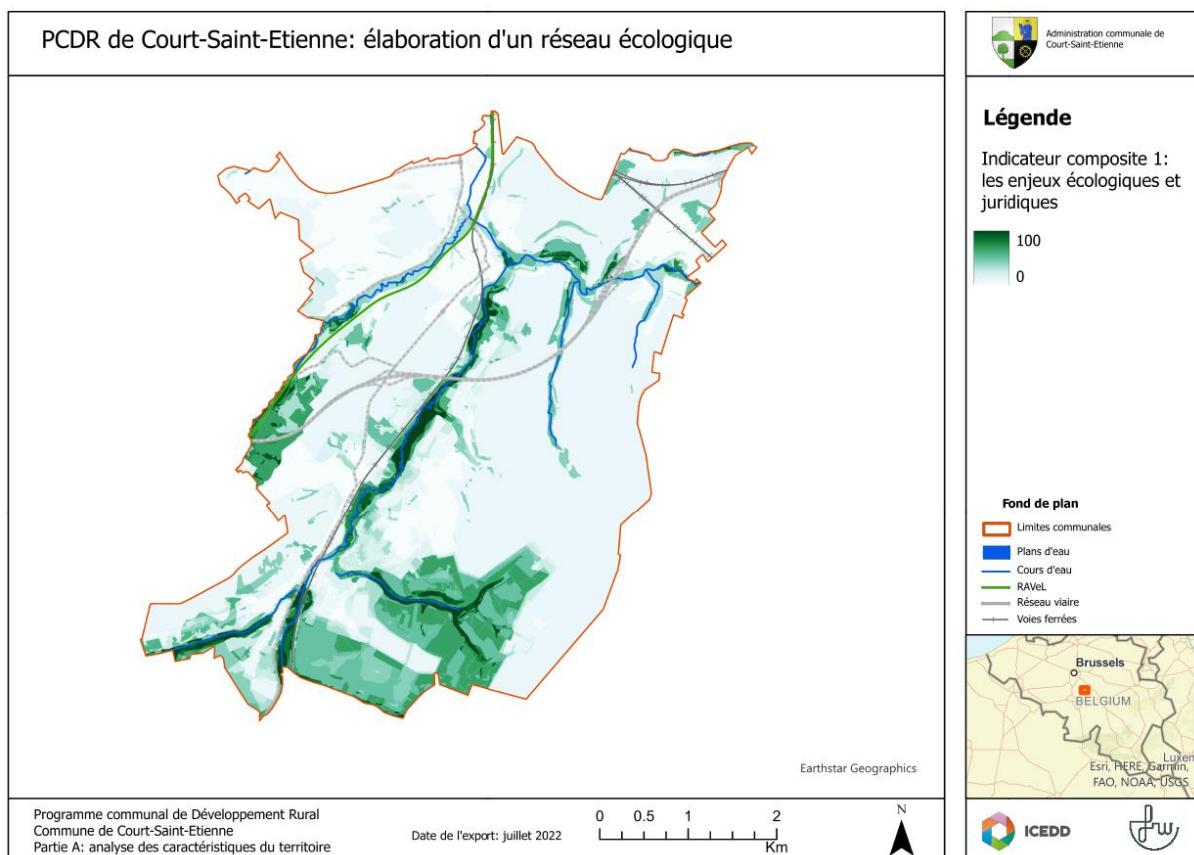


Figure 12 : Cartographie de l'indicateur composite 1 relatifs aux enjeux écologiques et juridiques (source : cette étude, 2021)

B.2. Indicateur composite 2 : les pressions sur le réseau et les continuités écologiques

Ce second indicateur composite représente la somme de trois indicateurs simples qui synthétisent les pressions sur le réseau et les continuités écologiques :

1. Les données d'occupation du sol. Plus le sol est imperméabilisé ou artificialisé, plus la pression sur le réseau écologique sera importante. Les valeurs de cet indicateur sont issues de la carte d'occupation du sol (WalOUS 2019) et vont de 1 à 5 comme suit :
 - 1 : Surfaces en eaux
 - 2 : Feuillus et couvert herbacé permanent
 - 3 : Résineux et voie ferrée
 - 4 : Cultures
 - 5 : Sols imperméabilisés et constructions
2. Les données de densité de population. La pression de la population sur les milieux naturels et semi-naturels pour le tourisme et le loisir est d'autant plus importante que la densité de population est importante. Une partie des promenades s'effectue en effet directement depuis le domicile. L'indicateur synthétise cette pression sur base de la densité de population (données Statbel 2020) et reprend des valeurs de 0 à 5 comme suit :
 - 0 : pas de population
 - Valeurs continues de 1 à 5 entre les valeurs minimales et maximales sur la commune
3. Les données de fragmentation du paysage. La fragmentation du paysage est évaluée sur base du package R *landscapemetrics*⁵. La fonction choisie calcule la métrique d'entropie marginale à l'intérieur des polygones fournis. Cette métrique mesure la diversité (complexité thématique) des classes d'occupation du sol. Plus la valeur est élevée, plus les éléments composant la maille de 100x100mètres est composée d'occupation du sol variées. Les valeurs sont normalisées pour obtenir un indicateur allant de 1 (occupation du sol homogène dans la maille de 100x100m) à 5 (entropie marginale maximale). Cet indicateur prend les valeurs synthétisées comme suit :
 - 1 : Homogène
 - 2 : Faiblement hétérogène
 - 3 : Moyennement hétérogène
 - 4 : Hétérogène
 - 5 : Très hétérogène

A nouveau, les trois indicateurs sont ensuite sommés pour fournir un indicateur composite de pression qui est normalisé pour prendre des valeurs allant de 0 à 100. Les valeurs proches de 0 suggèrent des pressions minimales d'un point de vue anthropique et une unité paysagère homogène, tandis que des valeurs proches de 100 montrent des pressions très fortes, dans des unités paysagères très hétérogènes et des occupations du sol imperméabilisées. Les actions à mener en faveur du réseau écologique seront très différentes selon que l'on se situe dans les valeurs faibles ou élevées de cet indicateur.

⁵ Hesselbarth, M.H.K., Sciaini, M., With, K.A., Wiegand, K., Nowosad, J. 2019. *landscapemetrics*: an open-source R tool to calculate landscape metrics. *Ecography*, 42: 1648-1657 (ver. 0).

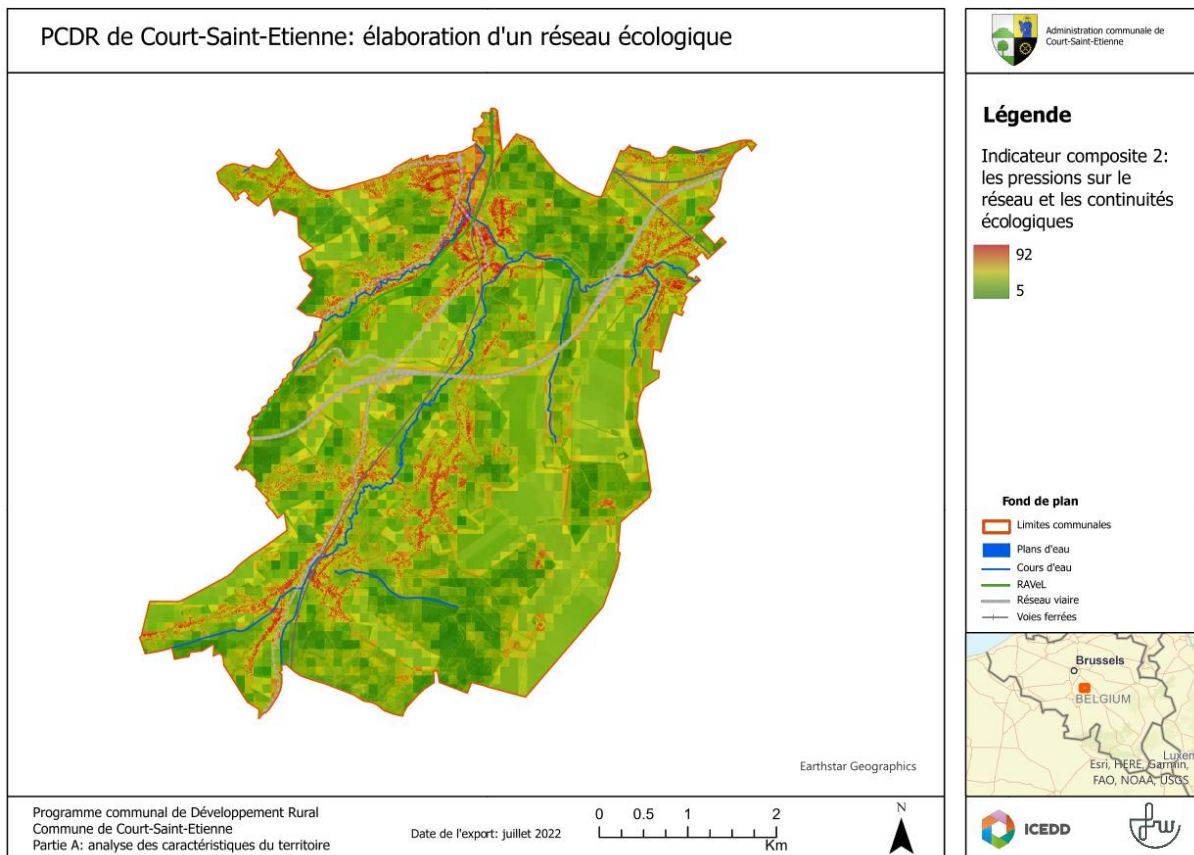


Figure 13 : Cartographie de l'indicateur composite 2 relatifs aux pressions sur le réseau et les continuités écologiques (source : cette étude, 2021)

B.3. Indicateur composite 3 : les leviers de l'aménagement

Le dernier indicateur reprend deux indicateurs qui illustrent les leviers de l'aménagement.

Les données en lien avec les projets d'aménagement. Nous pensons important de considérer les projets comme autant de leviers potentiels pour améliorer et restaurer certaines connexions. Ce premier indicateur présente un mélange de différentes données issues principalement du plan de secteur (zone urbanisable, périmètre d'intérêt paysager), de délimitation de projets en cours (sites à réaménager SAR ou schéma d'orientation local (SOL)) ou de la carte des forêts anciennes.

Les forêts anciennes présentent un patrimoine biologique important car il ne reste en Wallonie que 160 à 180.000 ha de ces milieux forestiers qui le sont depuis la fin des glaciations (près de 8.000 ans) sans trace évidente d'un passage par l'agriculture qui modifie de manière durable les sols. Les sols de ces forêts anciennes représentent un patrimoine assez unique et sont caractérisés par une très grande diversité d'organismes biologiques qui assurent de multiples fonctions. Ils représentent aussi un patrimoine biologique stratégique pour l'avenir et dans le cadre des changements climatiques car ils sont en principe bien plus résilients pour permettre le maintien du fonctionnement de l'écosystème "forêt" malgré la crise climatique déjà en cours.

Ce critère est donc un des critères qu'il nous a semblé important à prendre en compte comme levier dans ce premier indicateur qui présente des valeurs allant de 0 à 5 comme suit :

- 0 : Aucun périmètre
- 1 : Forêts anciennes
- 2 : Périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur
- 3 : Potentiel foncier (zone urbanisable non encore urbanisée)

- 4 : site à réaménager (SAR)
- 5 : schéma d'orientation local (SOL)

Les données en lien avec les parcelles dont la propriété est publique. Un projet a en effet plus de chance d'aboutir si la commune a la maîtrise foncière du terrain sur lequel il se trouve. Cet indicateur comprend des valeurs de 4 et 5 :

- 4 : Propriété du CPAS
- 5 : Propriété de l'administration

Ces deux indicateurs sont sommés et leur somme normalisée pour obtenir un indicateur composite allant de 0 à 100.

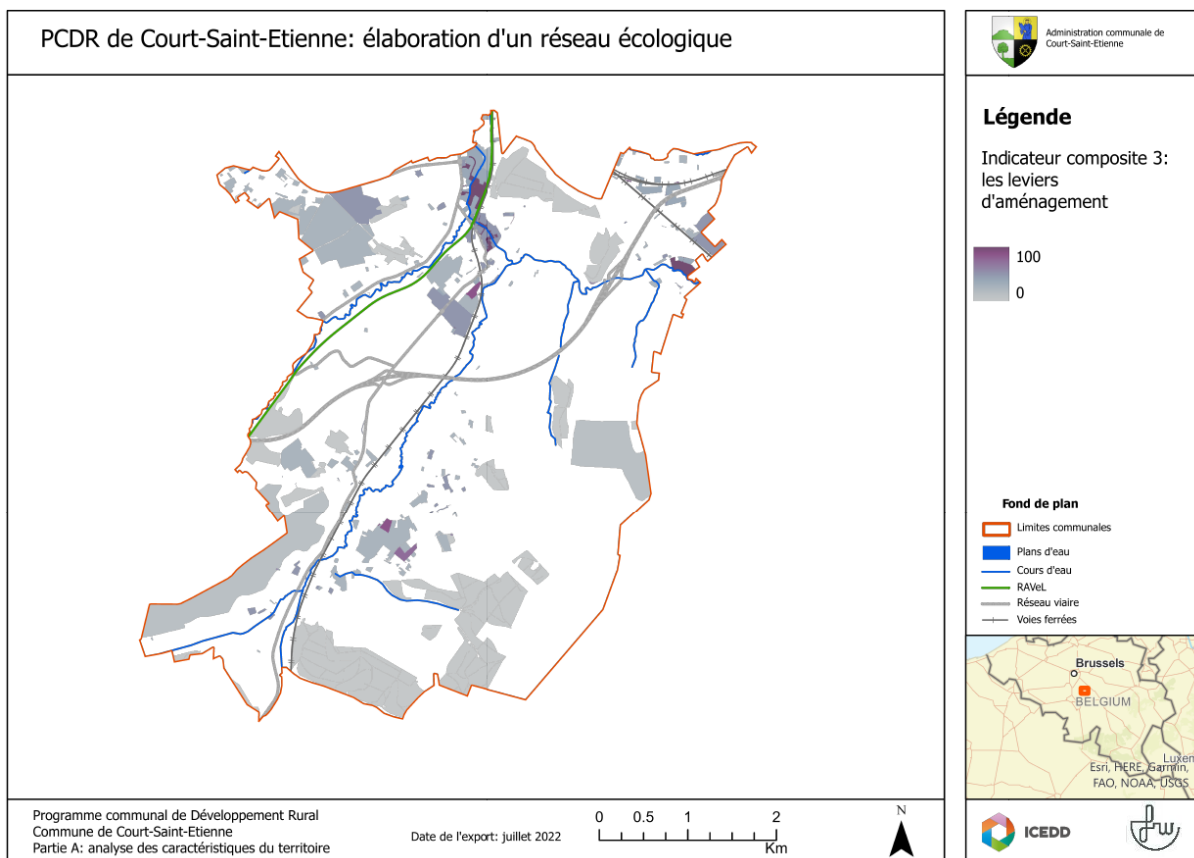


Figure 14 : Cartographie de l'indicateur composite 2 relatifs aux leviers d'aménagement (source : cette étude, 2021)

C. Définition de la stratégie territoriale

L'ensemble des indicateurs présentés ci-avant apporte un faisceau très dense d'informations complémentaires et parfois contradictoires issues du diagnostic scientifique ou d'autres données importantes sur le plan territorial. Il convenait ensuite de partager ce diagnostic pour pouvoir définir la stratégie territoriale à mettre en œuvre pour renforcer et restaurer le réseau écologique. Cette stratégie territoriale devait pouvoir se décliner en axes et objectifs opérationnels qui seront ensuite traduits en fiches actions au sein du PCDR.

Le diagnostic scientifique et les indicateurs ont présentés au Collège communal et aux différents services de l’administration communale (urbanisme, environnement et mobilité) en date du 25/03/2022. Cette rencontre a permis de partager une compréhension commune du diagnostic scientifique et de localiser certaines actions sur base des indicateurs d’opérationnalisation proposés.

Sur base de cette rencontre, nous sommes ensuite repartis des indicateurs et de leurs composantes pour proposer une schématisation des enjeux par type de milieu.

Les différents types de milieux analysés pour le réseau opérationnel sont les suivants :

- Milieux boisés ;
- Milieux humides ;
- Espaces agricoles ;
- Espaces urbanisés.

D. Résultats

Les axes proposés pour renforcer le réseau écologique sur le territoire sont les suivants :

1. Restaurer, préserver et gérer les cœurs de nature,
2. Connecter les cœurs de nature.

Ils se déclinent par type de milieu (Tableau 4)

Tableau 4 : Axes proposés pour renforcer le réseau écologique sur le territoire

Type de milieux – axes	Objectif 1 : Restaurer, préserver et gérer les cœurs de nature	Objectif 2 : Connecter les cœurs de nature
Milieux boisés	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la biodiversité forestière 	<ul style="list-style-type: none"> • Interconnexion des massifs boisés
Milieux humides	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la ressource en eau (qualité et quantité) • Protection de la biodiversité et des paysages des zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration des continuités hydrauliques et le cours naturel des cours d’eau
Espaces agricoles	/	<ul style="list-style-type: none"> • Remaillage des espaces agricoles pour favoriser le déplacement des espèces • Maintien ou mise en place de pratiques agricoles favorables à la biodiversité
Espaces urbanisés	/	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la nature en ville • Maîtrise de l’étalement urbain/imperméabilisation • Intégration de la nature aux projets

La Figure 15 localise spatialement les axes par type de milieu en fonction des deux grands objectifs proposés. Les sigles « R » localisent les actions de l’objectif 1 et les sigles « C » celles de l’objectif 2. Ces sigles sont ensuite déclinés par couleur en fonction du type de milieu qu’ils concernent et une délimitation spatiale de la mesure est proposée sous forme de traits continus (enjeux identifiés dans le diagnostic tel quel) ou discontinus (par extension des zones à enjeux en milieux humides).

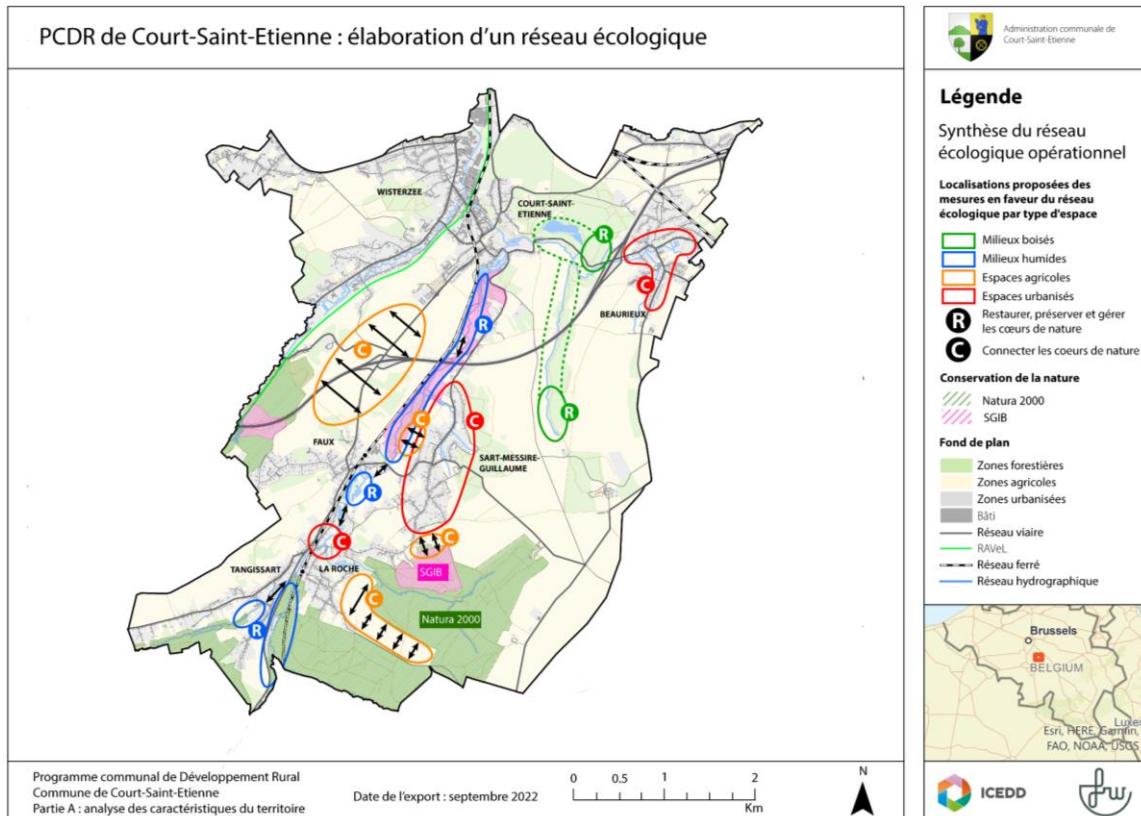


Figure 15 : Synthèse du réseau écologique opérationnel (source : cette étude, 2021)

Milieux boisés

Pour les **milieux boisés**, deux zones ont été identifiées pour les actions de restauration en lien avec la biodiversité forestière. Ces zones sont également des milieux humides, il y a donc parfois un chevauchement entre les actions des milieux boisés et humides.

Elles sont localisées en dehors des grands massifs feuillus intégralement sous statut Natura 2000. Les forêts feuillues localisées en Natura 2000 et les enjeux associés sont mis en évidence dans les unités de gestion et nous avons considéré de ce fait que l'enjeu régional était suffisant pour améliorer la qualité et/ou restaurer les zones cœurs de ces massifs. Les deux zones identifiées comme à enjeux de restauration sont situées sur l'Orne et son affluent le Ry Glorie et concernent les forêts alluviales. Les actions à y mener sont dès lors également en lien direct avec les actions à mener en milieux humides (voir infra). Elles sont reliées entre elles par une ellipse en pointillés qui identifie l'intérêt général de la vallée en termes de connectivité entre ces milieux et de continuité écologique des cours d'eau.

Les axes peuvent se décliner au moyen des actions suivantes :

- Préservation de la biodiversité forestière :
 - Assurer la multifonctionnalité des forêts par une gestion adaptée. La sylviculture Pro Silva peut aider à guider le gestionnaire vers une gestion adaptée. Les mesures proposées sont listées sur le site internet de Pro Silva Wallonie : <http://www.prosilvawallonie.be/fr/principes>

Aucune action spécifique n'est indiquée en vert sous le sigle C mais des actions d'interconnexion des massifs boisés peuvent avoir lieu au sein des espaces agricoles (voir infra). La création de corridors boisés au sein des espaces agricoles d'openfield peut être intéressante pour maintenir ou restaurer la connexion entre les grands massifs boisés situés en Natura 2000.

Milieux humides

Pour les milieux humides, en bleu, les zones de restauration se situent majoritairement le long de la Thyle et du Ry d'Hez. Les zones de connexion à maintenir ou à restaurer sont identifiées comme enjeux dans les espaces urbanisés en raison d'un conflit entre ces espaces et la continuité des cours d'eau et zones humides. On notera que ces mesures sont également bénéfiques pour renforcer le service rendu par les écosystèmes en matière de lutte contre les inondations.

Au sein de ces zones, les axes peuvent se décliner au moyen des actions suivantes :

- Préservation de la ressource en eau (qualité et quantité) :
 - *Créer et renforcer les boisements rivulaires ;*
 - *Maintenir les zones humides fonctionnelles (éviter l'urbanisation et l'imperméabilisation) ;*
- Protection de la biodiversité et des paysages des zones humides :
 - *Développer une protection foncière des zones humides remarquables ;*
 - *Mettre en œuvre des plans de gestion sur les zones à enjeux ;*
- Restauration des continuités hydrauliques et le cours naturel des cours d'eau :
 - *Reconquérir la continuité longitudinale des cours d'eau ;*
 - *Restaurer la continuité latérale des cours d'eau en créant des zones d'expansion de crues et en aménageant les berges et la plaine alluviale (bandes enherbées, ripisylves...).*

Espaces agricoles

Pour les espaces agricoles, en orange, nous avons identifié des zones pouvant servir de liaison entre les cœurs de biodiversité existants au sein desquelles les actions suivantes pourraient être renforcées :

- Remaillage des espaces agricoles pour favoriser le déplacement des espèces :
 - *Planter des haies – utile également pour la connectivité des milieux boisés et pour les espèces des lisières et bocages ;*
 - *Préserver les haies existantes – utile également pour la connectivité des milieux boisés et pour les espèces des lisières et bocages ;*
 - *Mettre en place des bandes enherbées – cette mesure permet également de lutter contre les inondations par coulées boueuses ;*
 - *Maintenir les prairies permanentes – cette mesure permet également de lutter contre les inondations par coulées boueuses ;*
- Maintien ou mise en place de pratiques agricoles favorables à la biodiversité :
 - *Favoriser les MAEC ;*
 - *Limiter les intrants.*

Elles se localisent majoritairement au sein des zones agricoles situées entre la Thyle et la Dyle d'une part et au sein des zones agricoles séparant les massifs boisés au sud de la commune. A nouveau, nous insistons sur le fait que la localisation des actions proposée est indicative au vu des enjeux et des leviers identifiés dans le diagnostic. Ces actions peuvent également prendre place en d'autres endroits du territoire, en fonction d'opportunités que nous n'aurions pas pris en compte dans l'élaboration des indicateurs. Cette remarque est valable pour toutes les actions listées pour tous les milieux.

Espaces urbanisés

Finalement, pour les espaces urbanisés, en rouge, seules des actions relatives au second objectif de connexion des cœurs de nature ont été proposées. Elles se localisent principalement dans les zones urbaines les moins denses du territoire, à La Roche, Sart-Messire-Guillaume et Beaurieux. Ces villages se trouvent en effet proches des cœurs de nature et sont donc plus directement concernés par des corridors de liaisons pour les espèces. Ces axes peuvent se décliner dans ces villages, mais aussi sur toutes les zones urbanisées du territoire au moyen des actions suivantes :

- Intégration de la nature en ville :
 - *Intégration de la nature dans les jardins par des actions de sensibilisation (zéro-phyto, gestion différenciée) ;*
 - *Gestion différenciée des espaces publics ;*
- Maîtrise de l'étalement urbain/imperméabilisation :
 - *Intégration de la thématique du réseau écologique dans tous les plans et programmes ;*
- Intégration de la nature aux projets :
 - *Favoriser la création d'écoquartiers ;*
 - *Prendre en compte la dimension dans tous les projets au moyen notamment de la consultation du diagnostic scientifique et des enjeux associés.*

3.5. Conclusion et pistes

Le présent rapport avait pour but de présenter le diagnostic scientifique du réseau écologique sur le territoire de la commune de Court-Saint-Etienne et de proposer des indicateurs qui pouvaient servir d'outils à la mise en marche d'une appropriation commune des enjeux par les acteurs.

Le diagnostic scientifique a été approfondi pour quatre trames thématiques jugées prioritaires sur le territoire : les trames des forêts feuillues, des forêts alluviales, des milieux ouverts humides et des bocages et lisières. Des zones cœurs ont été identifiées au sein de chacune de ces trames sur base des inventaires existants et des observations d'espèces. Une analyse de connectivité a ensuite été réalisée entre ces zones cœurs existantes pour localiser le chemin de moindre coût entre les zones cœurs pour chaque trame et pour obtenir une superposition de présence potentielle des espèces au sein des différents habitats à partir de leur zone cœur de départ et de la distance à celle-ci. L'ensemble de ces informations a été synthétisée en une carte pour toutes les trames qui constitue la carte principale du diagnostic scientifique.

Afin de comprendre comment ce diagnostic entre en conflit avec d'autres usages ou d'autres enjeux socio-économiques et/ou présente des opportunités pour les projets, une série d'indicateurs synthétisant les enjeux socio-économiques spatialisables et les enjeux projets ont ensuite été proposés. C'est de leur confrontation avec le diagnostic scientifique qu'est née la stratégie territoriale en faveur du réseau écologique. Elle prend la forme d'une carte de synthèse schématisant les actions et les localisant sur le territoire et d'axes et d'objectifs déclinés par type de milieu. Quatre grands types de milieux sont distingués : les milieux boisés, les espaces urbanisés, les milieux humides et surfaces en eau et enfin les espaces agricoles.

L'exercice devait permettre de déboucher sur une stratégie territoriale en faveur du réseau écologique qui pouvait se décliner en axes, objectifs opérationnels et finalement fiches-actions au sein du PCDR. L'appropriation de la thématique est complexe et la mise en œuvre des objectifs opérationnels demandera certainement encore un travail en matière de concertation sur les projets, de mobilisation d'outils et dispositifs et surtout de mobilisation des compétences et des acteurs de terrain.



Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable asbl

Boulevard Frère Orban 4
B-5000 NAMUR
00 32 81 25 04 80
www.icedd.be
icedd@icedd.be

N° registre de commerce : sans objet
N° TVA : BE0407.573.214
Représenté par : Gauthier Keutgen, Secrétaire Général
N° de compte bancaire : BE59 5230 4208 3426 / BIC TRIOBEBB